



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

39 C/5 Approuvé

PROGRAMME ET BUDGET 2018-2019

Premier exercice biennal de
la période quadriennale 2018-2021

Version préliminaire



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

39 C/5

Approuvé

PROGRAMME ET BUDGET 2018-2019

Premier exercice biennal de
la période quadriennale 2018-2021

Version préliminaire

Publié en 2018
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock/StarLine

© UNESCO 2018
Imprimé en France

Table des matières

	Paragraphe	Page
Récapitulatif des ressources du budget intégré par budget opérationnel/budget de personnel et par source de financement		i
Section 1 – Programme et budget		
Titre I – Politique générale et Direction		3
I.A – Organes directeurs	00101-00109	14
I.B – Direction	00201-00504	17
Chapitre 1 – Direction générale	00201-00216	17
Chapitre 2 – Évaluation et audit	00301-00304	21
Chapitre 3 – Normes internationales et affaires juridiques	00401-00402	23
Chapitre 4 – Éthique	00501-00504	25
I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00601	28
Titre II – Programmes et Services liés au programme		29
II.A – Programmes	01000-08005	29
Grand programme I – Éducation	01000-01700	31
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	02000-02083	97
Commission océanographique intergouvernementale	03000-03064	147
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	04000-04077	118
Grand programme IV – Culture	05000-05069	209
Grand programme V – Communication et information	06000-06080	257
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	07000-07085	295
Gestion des bureaux hors Siège	08000-08005	323
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège		331
II.B – Services liés au programme	09100-09602	333
Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	09100-09112	346
Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	09200-09223	352
Chapitre 3 – Planification stratégique	09300-09304	362
Chapitre 4 – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	09400-09403	370
Chapitre 5 – Relations extérieures et information du public	09500-09535	373
Chapitre 6 – Appui et coordination hors Siège	09600-09602	386

	Paragraphe	Page
II.C – Programme de participation et bourses	10100-10202	391
Chapitre 1 – Programme de participation	10100-10103	394
Chapitre 2 – Programme de bourses	10200-10202	397
Titre III – Services internes		399
III.A – Gestion des ressources humaines	11000-11003	407
III.B – Gestion financière	12000-12003	412
III.C – Gestion des services de soutien	13000-13016	417
III.D – Infrastructures et opérations TIC	14000-04003	421
III.E – Gestion de la sécurité et de la sûreté	15000-15004	423
Réserves pour les ajustements d’effectifs et les engagements à long terme au titre de l’assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		425
Titre IV – Remboursement d’emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE		427
Titre V – Augmentations prévisibles des coûts et imprévus		429
Section 2 – Annexes		
I. Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$		433
Annexe I Tableau récapitulatif du budget		433
Annexe II Tableau récapitulatif des postes établis par classe		437
Annexe III Récapitulatif du budget ordinaire par principaux postes de dépenses		440
Annexe IV Récapitulatif des fonds générateurs de recettes		441
Annexe V Plan d’évaluation de l’UNESCO (2018-2021)		443
II. Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)		445
Annexe I Tableau récapitulatif du budget		445
Annexe II Tableau récapitulatif des postes établis par classe		449
Annexe III Récapitulatif du budget ordinaire par principaux postes de dépenses		452
Annexe IV Récapitulatif des fonds générateurs de recettes		453
Annexe V Plan d’évaluation du 39 C/5 (2018-2021)		455

Récapitulatif des ressources du budget intégré par budget opérationnel/budget de personnel et par source de financement

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds géné- rateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs	8 047 900	2 251 500	10 299 400	10 299 400	–	–	–	–	10 299 400
B. Direction									–
1. Direction générale	1 283 000	7 961 300	9 244 300	6 055 500	3 188 800	–	–	–	9 244 300
2. Évaluation et audit	590 100	6 554 700	7 144 800	4 680 100	2 464 700	–	–	–	7 144 800
3. Normes internationales et affaires juridiques	297 500	4 300 800	4 598 300	3 012 200	1 586 100	–	–	–	4 598 300
4. Éthique	227 300	914 800	1 142 100	748 200	393 900	–	–	–	1 142 100
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	20 994 600	–	20 994 600	20 994 600	–	–	–	–	20 994 600
TOTAL, TITRE I	31 440 400	21 983 100	53 423 500	45 790 000	7 633 500	–	–	–	53 423 500
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
Éducation	344 950 500	51 865 400	396 815 900	103 948 500	–	–	89 794 700	203 072 700	396 815 900
Sciences exactes et naturelles	144 161 800	28 604 300	172 766 100	46 320 500	–	–	83 132 500	43 313 100	172 766 100
Commission océanographique intergouvernementale	29 694 500	8 487 100	38 181 600	12 608 200	–	–	4 800 000	20 773 400	38 181 600
Sciences sociales et humaines	45 725 600	22 896 400	68 622 000	32 026 300	–	–	13 295 700	23 300 000	68 622 000
Culture	83 055 100	35 118 600	118 173 700	50 497 500	–	–	56 342 500	11 333 700	118 173 700
Communication et information	37 298 500	18 282 300	55 580 800	29 404 800	–	–	5 763 000	20 413 000	55 580 800
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	21 983 500	–	21 983 500	9 140 500	–	–	2 700 000	10 143 000	21 983 500
Gestion des bureaux hors Siège	40 305 000	53 694 400	93 999 400	87 204 700	–	141 800	6 652 900	–	93 999 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	659 800	3 080 200	3 740 000	3 740 000	–	–	–	–	3 740 000
Total, II.A	747 834 300	222 028 700	969 863 000	374 891 000	–	141 800	262 481 300	332 348 900	969 863 000
B. Services liés au programme									
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	2 967 700	3 694 600	6 662 300	6 162 300	–	–	–	500 000	6 662 300
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	617 900	1 646 000	2 263 900	2 225 800	–	–	38 100	–	2 263 900
3. Planification stratégique	2 049 100	10 959 000	13 008 100	8 259 000	4 349 100	–	–	400 000	13 008 100
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	5 327 500	8 991 100	14 318 600	10 318 600	–	–	4 000 000	–	14 318 600
5. Relations extérieures et information du public	6 443 000	18 597 600	25 040 600	22 110 000	–	2 930 600	–	–	25 040 600
6. Appui et coordination hors Siège	850 800	1 565 400	2 416 200	2 216 200	–	–	200 000	–	2 416 200
Total, II.B	18 256 000	45 453 700	63 709 700	51 291 900	4 349 100	2 930 600	4 238 100	900 000	63 709 700

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$ sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 581,2 M\$, et par des crédits additionnels de 14 M\$ provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds géné- rateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
C. Programme de participation et bourses	14 361 100	1 366 800	15 727 900	15 727 900	-	-	-	-	15 727 900
TOTAL, TITRE II	780 451 400	268 849 200	1 049 300 600	441 910 800	4 349 100	3 072 400	266 719 400	333 248 900	1 049 300 600
TITRE III - SERVICES INTERNES									
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	17 900 600	13 891 100	31 791 700	25 551 100	6 240 600	-	-	-	31 791 700
B. Gestion financière (BFM)	2 061 400	16 215 300	18 276 700	11 848 800	6 239 500	-	188 400	-	18 276 700
C. Gestion des services de soutien (MSS)	34 149 900	30 155 700	64 305 600	31 041 900	-	33 263 700	-	-	64 305 600
D. Infrastructures et opérations TIC (IOP)	1 200 500	6 786 200	7 986 700	5 231 700	2 755 000	-	-	-	7 986 700
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté	3 162 700	12 120 700	15 283 400	11 449 400	-	3 834 000	-	-	15 283 400
TOTAL, TITRE III	58 475 100	79 169 000	137 644 100	85 122 900	15 235 100	37 097 700	188 400	-	137 644 100
TOTAL, TITRES I-III	870 366 900	370 001 300	1 240 368 200	572 823 700	27 217 700	40 170 100	266 907 800	333 248 900	1 240 368 200
Réserve pour les ajustements d'effectifs	-	1 530 200	1 530 200	1 530 200	-	-	-	-	1 530 200
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 450 700	3 450 700	3 450 700	-	-	-	-	3 450 700
TITRE IV - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE									
	12 186 200	-	12 186 200	12 186 200	-	-	-	-	12 186 200
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS									
	2 283 500	2 925 700	5 209 200	5 209 200	-	-	-	-	5 209 200
TOTAL, TITRES I-V	884 836 600	377 907 900	1 262 744 500	595 200 000	27 217 700	40 170 100	266 907 800	333 248 900	1 262 744 500
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires			(27 217 700)						(27 217 700)
Ajustement et compensation relatifs à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes			(10 780 100)						(10 780 100)
BUDGET TOTAL NET			1 224 746 700						1 224 746 700

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$ sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 581,2 M\$, et par des crédits additionnels de 14 M\$ provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Figure 1 – Budget intégré par Secteur de programme et par principal titre du budget (sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)

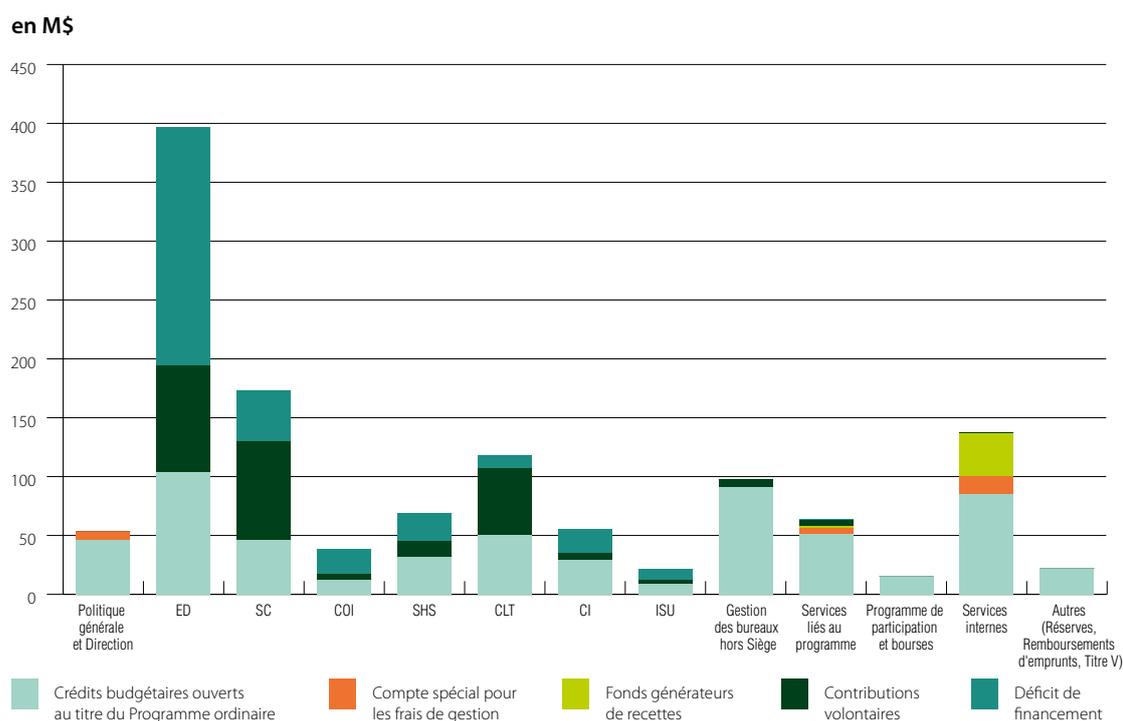
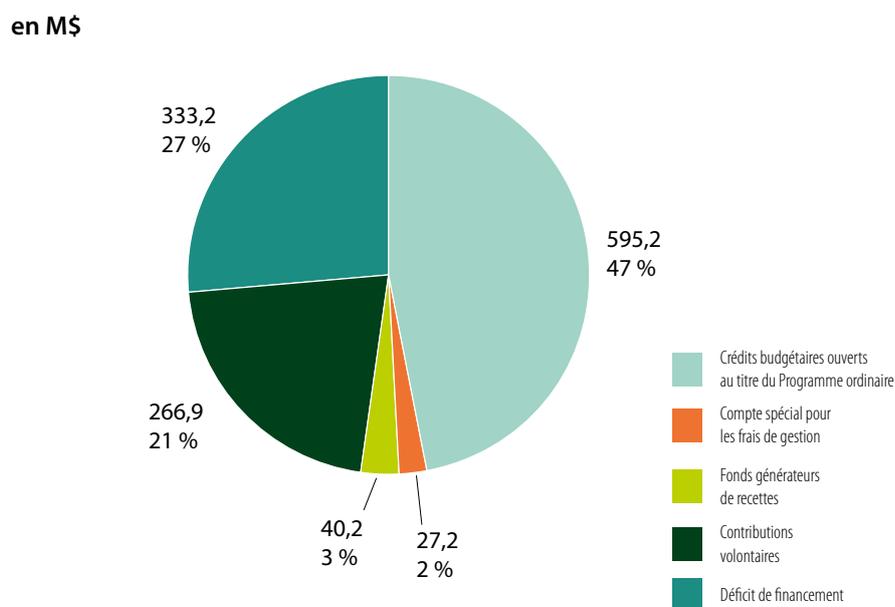


Figure 2 – Budget total du Projet de 39 C/5 par source de financement (avant ajustements pour compensation)



Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds géné- rateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs	7 645 200	2 251 500	9 896 700	9 896 700	-	-	-	-	9 896 700
B. Direction									-
1. Direction générale	1 197 400	7 295 900	8 493 300	5 333 600	3 159 700	-	-	-	8 493 300
2. Évaluation et audit	459 400	6 554 800	7 014 200	4 404 700	2 609 500	-	-	-	7 014 200
3. Normes internationales et affaires juridiques	188 200	4 300 800	4 489 000	2 819 000	1 670 000	-	-	-	4 489 000
4. Éthique	223 300	914 800	1 138 100	714 700	423 400	-	-	-	1 138 100
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	20 994 600	-	20 994 600	20 994 600	-	-	-	-	20 994 600
TOTAL, TITRE I	30 708 100	21 317 800	52 025 900	44 163 300	7 862 600	-	-	-	52 025 900
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
Éducation	329 116 000	51 696 700	380 812 700	82 621 900	-	-	89 794 700	208 396 100	380 812 700
Sciences exactes et naturelles	139 166 000	28 604 300	167 770 300	38 339 000	-	-	83 132 500	46 298 800	167 770 300
Commission océanographique intergouvernementale	20 235 500	8 022 200	28 257 700	10 681 300	-	-	4 800 000	12 776 400	28 257 700
Sciences sociales et humaines	42 900 500	19 143 400	62 043 900	25 448 200	-	-	13 295 700	23 300 000	62 043 900
Culture	82 873 600	34 414 900	117 288 500	45 579 500	-	-	56 342 500	15 366 500	117 288 500
Communication et information	31 469 700	17 571 600	49 041 300	23 838 300	-	-	5 763 000	19 440 000	49 041 300
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	20 963 200	-	20 963 200	8 122 800	-	-	2 700 000	10 140 400	20 963 200
Gestion des bureaux hors Siège	38 067 100	53 694 400	91 761 500	84 966 800	-	141 800	6 652 900	-	91 761 500
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total, II.A	704 791 600	213 147 500	917 939 100	319 597 800	-	141 800	262 481 300	335 718 200	917 939 100
B. Services liés au programme									
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	922 500	3 682 500	4 605 000	4 105 000	-	-	-	500 000	4 605 000
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	295 900	1 641 700	1 937 600	1 899 500	-	-	38 100	-	1 937 600
3. Planification stratégique	1 220 600	10 959 000	12 179 600	7 397 300	4 382 300	-	-	400 000	12 179 600
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	4 724 700	8 991 100	13 715 800	9 715 800	-	-	4 000 000	-	13 715 800
5. Relations extérieures et information du public	6 217 000	18 597 600	24 814 600	19 464 000	-	2 930 600	-	2 420 000	24 814 600
6. Appui et coordination hors Siège	686 100	1 565 400	2 251 500	2 051 500	-	-	200 000	-	2 251 500
Total, II.B	14 066 800	45 437 300	59 504 100	44 633 100	4 382 300	2 930 600	4 238 100	3 320 000	59 504 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 507 M\$, et par des crédits additionnels de 11 M\$ provenant de la réserve du FITOCA.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds géné- rateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
C. Programme de participation et bourses	11 843 600	1 366 800	13 210 400	13 210 400	-	-	-	-	13 210 400
TOTAL, TITRE II	730 702 000	259 951 600	990 653 600	377 441 300	4 382 300	3 072 400	266 719 400	339 038 200	990 653 600
TITRE III - SERVICES INTERNES									
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	15 911 200	13 613 700	29 524 900	23 637 600	5 887 300	-	-	-	29 524 900
B. Gestion financière (BFM)	1 027 400	16 215 300	17 242 700	10 709 700	6 344 600	-	188 400	-	17 242 700
C. Gestion des services de soutien (MSS)	30 502 400	30 155 700	60 658 100	27 394 400	-	33 263 700	-	-	60 658 100
D. Infrastructures et opérations TIC (IOP)	581 400	6 786 200	7 367 600	4 626 700	2 740 900	-	-	-	7 367 600
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté	1 560 400	12 120 700	13 681 100	9 847 100	-	3 834 000	-	-	13 681 100
TOTAL, TITRE III	49 582 800	78 891 600	128 474 400	76 215 500	14 972 800	37 097 700	188 400	-	128 474 400
TOTAL, TITRES I-III	810 992 900	360 161 000	1 171 153 900	497 820 100	27 217 700	40 170 100	266 907 800	339 038 200	1 171 153 900
Réserve pour les ajustements d'effectifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 282 100	3 282 100	3 282 100	-	-	-	-	3 282 100
TITRE IV - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE									
	12 186 200	-	12 186 200	12 186 200	-	-	-	-	12 186 200
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS									
	1 886 600	2 825 000	4 711 600	4 711 600	-	-	-	-	4 711 600
TOTAL, TITRES I-V	825 065 700	366 268 100	1 191 333 800	518 000 000	27 217 700	40 170 100	266 907 800	339 038 200	1 191 333 800
Compensation relative au recouvrement des coûts de gestion sur les contributions volontaires			(27 217 700)						(27 217 700)
Ajustement et compensation relatifs à la facturation interne estimée pour les Fonds générateurs de recettes			(10 780 100)						(10 780 100)
BUDGET TOTAL NET			1 153 336 000						1 153 336 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 507 M\$, et par des crédits additionnels de 11 M\$ provenant de la réserve du FITOCA.

Figure 1 - Budget intégré par Secteur de programme et par principal titre du budget (sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)

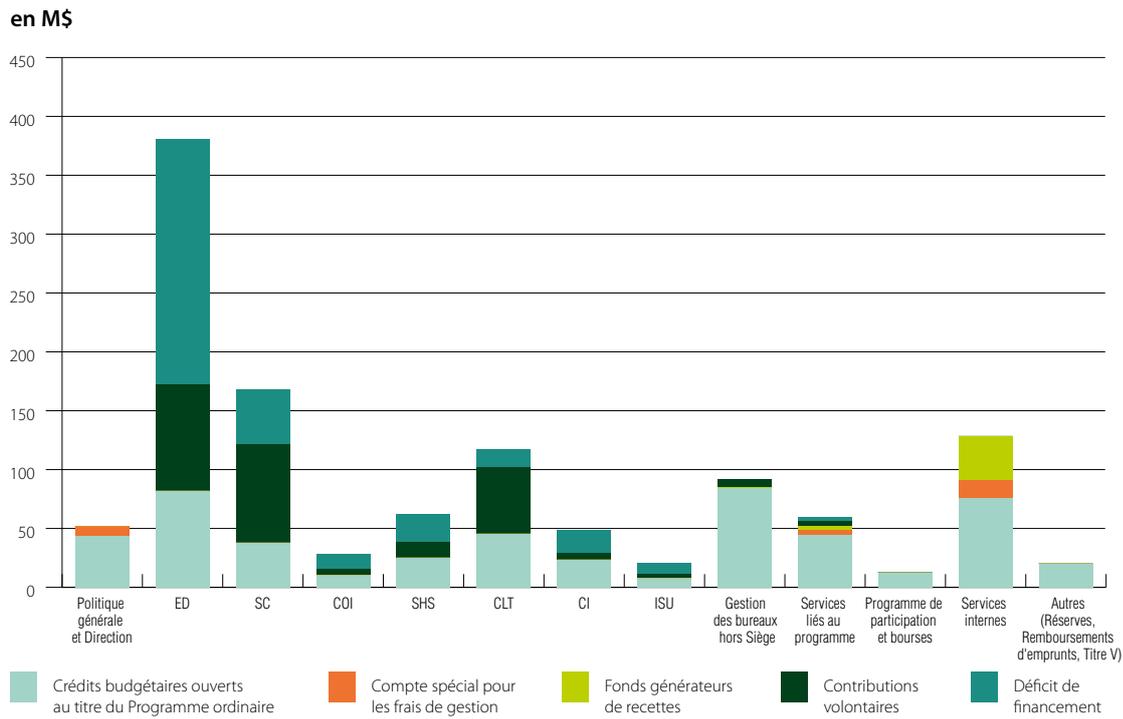
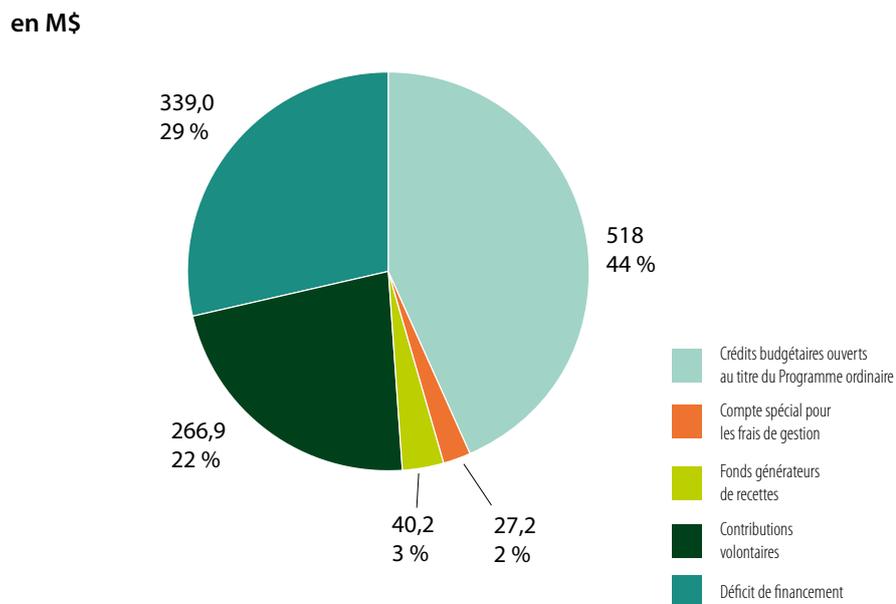


Figure 2 - Budget total du Projet de 39 C/5 par source de financement (avant ajustements pour compensation)



Section 1

**Programme
et budget**

Titre I – Politique générale et Direction

Titre I – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 251 500	2 251 500	2 251 500	-	-	-	-	2 251 500
II. Budget opérationnel :	-			-	-				-
ER1 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale	3 620 755		3 620 755	3 620 755	-	-	-	-	3 620 755
ER2 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif	4 427 145		4 427 145	4 427 145	-	-	-	-	4 427 145
Sous-total, Budget opérationnel	8 047 900	-	8 047 900	8 047 900	-	-	-	-	8 047 900
Total, Titre I.A	8 047 900	2 251 500	10 299 400	10 299 400	-	-	-	-	10 299 400
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		7 961 300	7 961 300	4 772 500	3 188 800	-	-	-	7 961 300
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER3 Leadership et direction sur le plan exécutif	344 900		344 900	344 900	-	-	-	-	344 900
ER4 Maintien de la pertinence et de l'impact de l'UNESCO grâce à un leadership stratégique et à un engagement effectif auprès des États membres	352 100		352 100	352 100	-	-	-	-	352 100
ER5 Consolidation de la position stratégique tenue par l'Organisation en termes de leadership et d'activités au sein du système des Nations Unies, par une supervision des bureaux de liaison de l'UNESCO et des interactions effectives avec ces derniers, notamment pour ce qui est de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre efficace de la priorité globale Égalité des genres, conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP), ainsi que des interventions d'urgence en faveur des pays	293 000		293 000	293 000	-	-	-	-	293 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER6 Gestion interne efficace de l'équipe de direction grâce au renforcement de la coordination, des interactions et du contrôle	293 000		293 000	293 000	-	-	-	-	293 000
Sous-total, Budget opérationnel	1 283 000	-	1 283 000	1 283 000	-	-	-	-	1 283 000
Total, Chapitre 1	1 283 000	7 961 300	9 244 300	6 055 500	3 188 800	-	-	-	9 244 300
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 554 700	6 554 700	4 090 000	2 464 700	-	-	-	6 554 700
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER7 Renforcement des pratiques de l'UNESCO en matière de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques, par le biais de recommandations pertinentes issues des audits et des activités de conseil, afin de permettre la réalisation systématique des objectifs approuvés, d'améliorer l'exécution du programme et d'accroître la confiance dont bénéficie l'Organisation	336 200		336 200	336 200	-	-	-	-	336 200
ER8 Renforcement de la prise de décisions fondées sur des données factuelles, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité en matière de résultats et de l'efficacité des programmes, grâce à l'utilisation des résultats des évaluations et à l'application des recommandations qui en découlent	159 000		159 000	159 000	-	-	-	-	159 000
ER9 Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO	94 900		94 900	94 900	-	-	-	-	94 900
Sous-total, Budget opérationnel	590 100	-	590 100	590 100	-	-	-	-	590 100
Total, Chapitre 2	590 100	6 554 700	7 144 800	4 680 100	2 464 700	-	-	-	7 144 800
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									
I. Personnel (postes établis)		4 300 800	4 300 800	2 714 700	1 586 100	-	-	-	4 300 800
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER10 Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements	297 500		297 500	297 500	-	-	-	-	297 500
Total, Chapitre 3	297 500	4 300 800	4 598 300	3 012 200	1 586 100	-	-	-	4 598 300
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		914 800	914 800	520 900	393 900	-	-	-	914 800
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER11 Soutien à l'Organisation dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail respectueux de l'éthique	227 300		227 300	227 300	-	-	-	-	227 300
Total, Chapitre 4	227 300	914 800	1 142 100	748 200	393 900	-	-	-	1 142 100
Total, Titre I.B	2 397 900	19 731 600	22 129 500	14 496 000	7 633 500	-	-	-	22 129 500
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
I. Personnel (postes établis)			-	-	-				-
II. Budget opérationnel :	20 994 600		20 994 600	20 994 600	-				20 994 600
Total, Titre I.C	20 994 600	-	20 994 600	20 994 600	-	-	-	-	20 994 600
Total, Personnel (postes établis)	-	21 983 100	21 983 100	14 349 600	7 633 500	-	-	-	21 983 100
Total, Budget opérationnel	31 440 400	-	31 440 400	31 440 400	-	-	-	-	31 440 400
Total, Titre I	31 440 400	21 983 100	53 423 500	45 790 000	7 633 500	-	-	-	53 423 500

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Titre I – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds généraux de recettes	Contributions volontaires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 251 500	2 251 500	2 251 500	-	-	-	-	2 251 500
II. Budget opérationnel :			-	-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	1 000 000		1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	1 000 000		1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Missions du personnel	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
Consultants et experts	3 000 000		3 000 000	3 000 000	-	-	-	-	3 000 000
Services contractuels	1 594 200		1 594 200	1 594 200	-	-	-	-	1 594 200
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 370 600		1 370 600	1 370 600	-	-	-	-	1 370 600
Autres charges	68 100		68 100	68 100	-	-	-	-	68 100
Sous-total, Budget opérationnel	8 047 900	-	8 047 900	8 047 900	-	-	-	-	8 047 900
Total, Titre I.A	8 047 900	2 251 500	10 299 400	10 299 400	-	-	-	-	10 299 400
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		7 961 300	7 961 300	4 772 500	3 188 800	-	-	-	7 961 300
II. Budget opérationnel :			-	-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	900 000		900 000	900 000	-	-	-	-	900 000
Présents offerts lors des visites officielles	5 600		5 600	5 600	-	-	-	-	5 600
Mécanisme SMT	55 000		55 000	55 000	-	-	-	-	55 000
Frais de réception DG/DDG	25 000		25 000	25 000	-	-	-	-	25 000
Services contractuels	-		-	-	-	-	-	-	-
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	297 400		297 400	297 400	-	-	-	-	297 400
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	1 283 000	-	1 283 000	1 283 000	-	-	-	-	1 283 000
Total, Chapitre 1	1 283 000	7 961 300	9 244 300	6 055 500	3 188 800	-	-	-	9 244 300
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 554 700	6 554 700	4 090 000	2 464 700	-	-	-	6 554 700
II. Autres dépenses :			-	-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	80 000		80 000	80 000	-	-	-	-	80 000
Missions du personnel	188 000		188 000	188 000	-	-	-	-	188 000
Consultants et experts	76 500		76 500	76 500	-	-	-	-	76 500
Services contractuels	20 700		20 700	20 700	-	-	-	-	20 700
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	16 000		16 000	16 000	-	-	-	-	16 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	125 900		125 900	125 900	-	-	-	-	125 900
Autres charges	83 000		83 000	83 000	-	-	-	-	83 000
Sous-total, Budget opérationnel	590 100	-	590 100	590 100	-	-	-	-	590 100
Total, Chapitre 2	590 100	6 554 700	7 144 800	4 680 100	2 464 700	-	-	-	7 144 800
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									
I. Personnel (postes établis)		4 300 800	4 300 800	2 714 700	1 586 100	-	-	-	4 300 800
II. Autres dépenses :				-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	65 000		65 000	65 000	-	-	-	-	65 000
Consultants et experts	27 000		27 000	27 000	-	-	-	-	27 000
Services contractuels	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	6 000		6 000	6 000	-	-	-	-	6 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	125 500		125 500	125 500	-	-	-	-	125 500
Autres charges	14 000		14 000	14 000	-	-	-	-	14 000
Sous-total, Budget opérationnel	297 500	-	297 500	297 500	-	-	-	-	297 500
Total, Chapitre 3	297 500	4 300 800	4 598 300	3 012 200	1 586 100	-	-	-	4 598 300
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		914 800	914 800	520 900	393 900	-	-	-	914 800
II. Budget opérationnel :				-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	23 900		23 900	23 900	-	-	-	-	23 900
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	120 000		120 000	120 000	-	-	-	-	120 000
Consultants et experts	43 900		43 900	43 900	-	-	-	-	43 900
Services contractuels	-		-	-	-	-	-	-	-
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	33 500		33 500	33 500	-	-	-	-	33 500
Autres charges	6 000		6 000	6 000	-	-	-	-	6 000
Sous-total, Budget opérationnel	227 300	-	227 300	227 300	-	-	-	-	227 300
Total, Chapitre 4	227 300	914 800	1 142 100	748 200	393 900	-	-	-	1 142 100
Total, Titre I.B	2 397 900	19 731 600	22 129 500	14 496 000	7 633 500	-	-	-	22 129 500
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
1. Commission de la fonction publique internationale	680 000		680 000	680 000	-				680 000
2. École des cadres du système des Nations Unies	50 000		50 000	50 000	-				50 000
3. Réseau des médecins des Nations Unies	10 000		10 000	10 000	-				10 000
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :	-		-	-	-				-
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	110 000	-				110 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds géné- rateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	75 000	-				75 000
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	70 000	-				70 000
5. Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	4 571 400		4 571 400	4 571 400	-				4 571 400
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	44 000	-				44 000
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	450 000	-				450 000
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	20 000	-				20 000
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 604 000		3 604 000	3 604 000	-				3 604 000
10. Sécurité du personnel hors Siège	10 686 500		10 686 500	10 686 500	-				10 686 500
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	374 000		374 000	374 000	-				374 000
12. Assurance contre les actes de malveillance	249 700		249 700	249 700	-				249 700
Sous-total, Budget opérationnel	20 994 600	-	20 994 600	20 994 600	-	-	-	-	20 994 600
Total, Titre I.C	20 994 600	-	20 994 600	20 994 600	-	-	-	-	20 994 600
Total, Personnel (postes établis)	-	21 983 100	21 983 100	14 349 600	7 633 500	-	-	-	21 983 100
Total, Budget opérationnel	31 440 400	-	31 440 400	31 440 400	-	-	-	-	31 440 400
Total, Titre I	31 440 400	21 983 100	53 423 500	45 790 000	7 633 500	-	-	-	53 423 500

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Titre I – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 251 500	2 251 500	2 251 500	–	–	–	–	2 251 500
II. Budget opérationnel :	–				–				–
ER1 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale	3 532 200		3 532 200	3 532 200	–	–	–	–	3 532 200
ER2 Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif	4 113 000		4 113 000	4 113 000	–	–	–	–	4 113 000
Sous-total, Budget opérationnel	7 645 200	–	7 645 200	7 645 200	–	–	–	–	7 645 200
Total, Titre I.A	7 645 200	2 251 500	9 896 700	9 896 700	–	–	–	–	9 896 700
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		7 295 900	7 295 900	4 136 200	3 159 700	–	–	–	7 295 900
II. Budget opérationnel :				–	–				–
ER3 Leadership et direction sur le plan exécutif	299 400		299 400	299 400	–	–	–	–	299 400
ER4 Maintien de la pertinence et de l'impact de l'UNESCO grâce à un leadership stratégique et à un engagement effectif auprès des États membres	299 400		299 400	299 400	–	–	–	–	299 400
ER5 Consolidation de la position stratégique tenue par l'Organisation en termes de leadership et d'activités au sein du système des Nations Unies, par une supervision des bureaux de liaison de l'UNESCO et des interactions effectives avec ces derniers, notamment pour ce qui est de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre efficace de la priorité globale Égalité des genres, conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP), ainsi que des interventions d'urgence en faveur des pays	299 300		299 300	299 300	–	–	–	–	299 300
ER6 Gestion interne efficace de l'équipe de direction grâce au renforcement de la coordination, des interactions et du contrôle	299 300		299 300	299 300	–	–	–	–	299 300
Sous-total, Budget opérationnel	1 197 400	–	1 197 400	1 197 400	–	–	–	–	1 197 400
Total, Chapitre 1	1 197 400	7 295 900	8 493 300	5 333 600	3 159 700	–	–	–	8 493 300
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 554 800	6 554 800	3 945 300	2 609 500	–	–	–	6 554 800
II. Budget opérationnel :				–	–				–
ER7 Renforcement des pratiques de l'UNESCO en matière de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques, par le biais de recommandations pertinentes issues des audits et des activités de conseil, afin de permettre la réalisation systématique des objectifs approuvés, d'améliorer l'exécution du programme et d'accroître la confiance dont bénéficie l'Organisation	261 700		261 700	261 700	–	–	–	–	261 700

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER8 Renforcement de la prise de décisions fondées sur des données factuelles, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité en matière de résultats et de l'efficacité des programmes, grâce à l'utilisation des résultats des évaluations et à l'application des recommandations qui en découlent	124 000		124 000	124 000	-	-	-	-	124 000
ER9 Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO	73 700		73 700	73 700	-	-	-	-	73 700
Sous-total, Budget opérationnel	459 400	-	459 400	459 400	-	-	-	-	459 400
Total, Chapitre 2	459 400	6 554 800	7 014 200	4 404 700	2 609 500	-	-	-	7 014 200
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									-
I. Personnel (postes établis)		4 300 800	4 300 800	2 630 800	1 670 000	-	-	-	4 300 800
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER10 Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements	188 200		188 200	188 200	-	-	-	-	188 200
Total, Chapitre 3	188 200	4 300 800	4 489 000	2 819 000	1 670 000	-	-	-	4 489 000
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		914 800	914 800	491 400	423 400	-	-	-	914 800
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER11 Soutien à l'Organisation dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail respectueux de l'éthique	223 300		223 300	223 300	-	-	-	-	223 300
Total, Chapitre 4	223 300	914 800	1 138 100	714 700	423 400	-	-	-	1 138 100
Total, Titre I.B	2 068 300	19 066 300	21 134 600	13 272 000	7 862 600	-	-	-	21 134 600
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
I. Personnel (postes établis)		-	-	-	-				-
II. Budget opérationnel	20 994 600		20 994 600	20 994 600	-				20 994 600
Total, Titre I.C	20 994 600	-	20 994 600	20 994 600	-	-	-	-	20 994 600
Total, Personnel (postes établis)	-	21 317 800	21 317 800	13 455 200	7 862 600	-	-	-	21 317 800
Total, Budget opérationnel	30 708 100	-	30 708 100	30 708 100	-	-	-	-	30 708 100
Total, Titre I	30 708 100	21 317 800	52 025 900	44 163 300	7 862 600	-	-	-	52 025 900

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Titre I – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs									
I. Personnel (postes établis)		2 251 500	2 251 500	2 251 500	–	–	–	–	2 251 500
II. Budget opérationnel :			–	–	–	–	–	–	–
Assistance temporaire	1 000 000		1 000 000	1 000 000	–	–	–	–	1 000 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	900 000		900 000	900 000	–	–	–	–	900 000
Missions du personnel	15 000		15 000	15 000	–	–	–	–	15 000
Consultants et experts	3 000 000		3 000 000	3 000 000	–	–	–	–	3 000 000
Services contractuels	1 544 200		1 544 200	1 544 200	–	–	–	–	1 544 200
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 117 900		1 117 900	1 117 900	–	–	–	–	1 117 900
Autres charges	68 100		68 100	68 100	–	–	–	–	68 100
Sous-total, Budget opérationnel	7 645 200	–	7 645 200	7 645 200	–	–	–	–	7 645 200
Total, Titre I.A	7 645 200	2 251 500	9 896 700	9 896 700	–	–	–	–	9 896 700
B. Direction									
Chapitre 1 Direction générale									
I. Personnel (postes établis)		7 295 900	7 295 900	4 136 200	3 159 700	–	–	–	7 295 900
II. Budget opérationnel :			–	–	–	–	–	–	–
Assistance temporaire	–		–	–	–	–	–	–	–
Missions du personnel	830 000		830 000	830 000	–	–	–	–	830 000
Présents offerts lors des visites officielles	5 000		5 000	5 000	–	–	–	–	5 000
Mécanisme SMT	45 000		45 000	45 000	–	–	–	–	45 000
Frais de réception DG/DDG	20 000		20 000	20 000	–	–	–	–	20 000
Services contractuels	–		–	–	–	–	–	–	–
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	297 400		297 400	297 400	–	–	–	–	297 400
Autres charges	–		–	–	–	–	–	–	–
Sous-total, Budget opérationnel	1 197 400	–	1 197 400	1 197 400	–	–	–	–	1 197 400
Total, Chapitre 1	1 197 400	7 295 900	8 493 300	5 333 600	3 159 700	–	–	–	8 493 300
Chapitre 2 Évaluation et audit									
I. Personnel (postes établis)		6 554 800	6 554 800	3 945 300	2 609 500	–	–	–	6 554 800
II. Autres dépenses :			–	–	–	–	–	–	–
Assistance temporaire	–		–	–	–	–	–	–	–
Missions de délégués et de personnes extérieures	60 000		60 000	60 000	–	–	–	–	60 000
Missions du personnel	128 000		128 000	128 000	–	–	–	–	128 000
Consultants et experts	56 500		56 500	56 500	–	–	–	–	56 500
Services contractuels	10 000		10 000	10 000	–	–	–	–	10 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	16 000		16 000	16 000	–	–	–	–	16 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	125 900		125 900	125 900	-	-	-	-	125 900
Autres charges	63 000		63 000	63 000	-	-	-	-	63 000
Sous-total, Budget opérationnel	459 400	-	459 400	459 400	-	-	-	-	459 400
Total, Chapitre 2	459 400	6 554 800	7 014 200	4 404 700	2 609 500	-	-	-	7 014 200
Chapitre 3 Normes internationales et affaires juridiques									
I. Personnel (postes établis)		4 300 800	4 300 800	2 630 800	1 670 000	-	-	-	4 300 800
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	45 000		45 000	45 000	-	-	-	-	45 000
Consultants et experts	7 000		7 000	7 000	-	-	-	-	7 000
Services contractuels	10 000		10 000	10 000	-	-	-	-	10 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	123 200		123 200	123 200	-	-	-	-	123 200
Autres charges	3 000		3 000	3 000	-	-	-	-	3 000
Sous-total, Budget opérationnel	188 200	-	188 200	188 200	-	-	-	-	188 200
Total, Chapitre 3	188 200	4 300 800	4 489 000	2 819 000	1 670 000	-	-	-	4 489 000
Chapitre 4 Éthique									
I. Personnel (postes établis)		914 800	914 800	491 400	423 400	-	-	-	914 800
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	120 000		120 000	120 000	-	-	-	-	120 000
Consultants et experts	43 900		43 900	43 900	-	-	-	-	43 900
Services contractuels	-		-	-	-	-	-	-	-
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	33 400		33 400	33 400	-	-	-	-	33 400
Autres charges	6 000		6 000	6 000	-	-	-	-	6 000
Sous-total, Budget opérationnel	223 300	-	223 300	223 300	-	-	-	-	223 300
Total, Chapitre 4	223 300	914 800	1 138 100	714 700	423 400	-	-	-	1 138 100
Total, Titre I.B	2 068 300	19 066 300	21 134 600	13 272 000	7 862 600	-	-	-	21 134 600
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies									
1. Commission de la fonction publique internationale	680 000		680 000	680 000	-	-	-	-	680 000
2. École des cadres du système des Nations Unies	50 000		50 000	50 000	-	-	-	-	50 000
3. Réseau des médecins des Nations Unies	10 000		10 000	10 000	-	-	-	-	10 000
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :	-		-	-	-	-	-	-	-
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	110 000	-	-	-	-	110 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	75 000	-				75 000
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	70 000	-				70 000
5. Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	4 571 400		4 571 400	4 571 400	-				4 571 400
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	44 000	-				44 000
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	450 000	-				450 000
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	20 000	-				20 000
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 604 000		3 604 000	3 604 000	-				3 604 000
10. Sécurité du personnel hors Siège	10 686 500		10 686 500	10 686 500	-				10 686 500
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	374 000		374 000	374 000	-				374 000
12. Assurance contre les actes de malveillance	249 700		249 700	249 700	-				249 700
Sous-total, Budget opérationnel	20 994 600	-	20 994 600	20 994 600	-	-	-	-	20 994 600
Total, Titre I.C	20 994 600	-	20 994 600	20 994 600	-	-	-	-	20 994 600
Total, Personnel (postes établis)	-	21 317 800	21 317 800	13 455 200	7 862 600	-	-	-	21 317 800
Total, Budget opérationnel	30 708 100	-	30 708 100	30 708 100	-	-	-	-	30 708 100
Total, Titre I	30 708 100	21 317 800	52 025 900	44 163 300	7 862 600	-	-	-	52 025 900

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action ci-après pour la Politique générale et la Direction :
 - (i) organiser, avec le meilleur rapport coût-efficacité, les 40^e et 41^e sessions de la Conférence générale (octobre-novembre 2019 et 2021) et huit à dix sessions ordinaires du Conseil exécutif ;
 - (ii) assurer le fonctionnement de la Direction générale et du Bureau exécutif de la Directrice générale, ainsi que des unités qui constituent la Direction de l'Organisation ;
 - (iii) contribuer aux dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ;
 - (b) à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 53 423 500 dollars pour la période 2018-2019 ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Organes directeurs

- (1) Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale ;
- (2) Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif ;

Direction générale et Bureau exécutif

- (3) Leadership et direction sur le plan exécutif ;
- (4) Maintien de la pertinence et de l'impact de l'UNESCO grâce à un leadership stratégique et à un engagement effectif auprès des États membres ;
- (5) Consolidation de la position stratégique tenue par l'Organisation en termes de leadership et d'activités au sein du système des Nations Unies, par une supervision des bureaux de liaison de l'UNESCO et des interactions effectives avec ces derniers, notamment pour ce qui est de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre efficace de la priorité globale Égalité des genres, conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP), ainsi que des interventions d'urgence en faveur des pays ;
- (6) Gestion interne efficace de l'équipe de direction grâce au renforcement de la coordination, des interactions et du contrôle ;

Évaluation et audit

- (7) Renforcement des pratiques de l'UNESCO en matière de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques, par le biais de recommandations pertinentes issues des audits et des activités de conseil, afin de permettre la réalisation systématique des objectifs

approuvés, d'améliorer l'exécution du programme et d'accroître la confiance dont bénéficie l'Organisation ;

- (8) Renforcement de la prise de décisions fondées sur des données factuelles, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité en matière de résultats et de l'efficacité des programmes, grâce à l'utilisation des résultats des évaluations et à l'application des recommandations qui en découlent ;
- (9) Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO ;

Normes internationales et affaires juridiques

- (10) Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements ;

Éthique

- (11) Soutien à l'Organisation dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail respectueux de l'éthique.

I.A – Organes directeurs

00101 Conférence générale : Les fonctions de la Conférence générale sont définies à l'article IV.B de l'Acte constitutif. La Conférence détermine les politiques et les axes de travail de l'Organisation, se prononce sur les programmes que lui soumet le Conseil exécutif, adopte des instruments normatifs dans les domaines de compétence de l'UNESCO pour soumission aux États membres, et reçoit et examine les rapports présentés par les États membres sur la suite donnée à ces instruments. Elle élit les membres du Conseil exécutif ainsi qu'un certain nombre d'autres organes internationaux et intergouvernementaux, et le Directeur général. Le fonctionnement et la structure de la Conférence générale sont décrits dans son Règlement intérieur.

00102 La Conférence détermine les politiques et les axes de travail de l'Organisation. Elle se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ans. La 40^e session se tiendra en octobre-novembre 2019 et la 41^e en octobre-novembre 2021. La durée cumulée de ces deux sessions sera de 28 jours ouvrables maximum, répartis de manière à prendre en compte les variations de la densité de l'ordre du jour suite à l'introduction du nouveau cycle de programmation quadriennal. Les travaux de la Conférence générale seront organisés en fonction des propositions formulées par le Conseil exécutif sur la base des décisions précédemment prises par la Conférence.

00103 Depuis 1997, la Conférence générale a mis en place plusieurs groupes de travail chargés d'examiner ses propres méthodes de travail et les recommandations formulées à ce sujet. À sa 38^e session, la Conférence générale a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO (résolution 38 C/101), en s'inspirant des recommandations du Conseil exécutif (décision 197 EX/28 et 44). Ce groupe de travail adressera ses conclusions à la Conférence générale à sa 39^e session et les propositions de la Directrice générale concernant l'organisation des travaux de la 40^e session tiendront compte des recommandations formulées par le groupe de travail, ainsi que de diverses considérations budgétaires et environnementales.

- 00104** Si l'essentiel du budget sert à financer les dépenses d'organisation de la Conférence générale (principalement la documentation et l'interprétation), ces crédits englobent également (i) la rémunération du Commissaire aux comptes, responsable auprès de la Conférence générale de la vérification des comptes de l'Organisation, et (ii) l'aide accordée par l'Organisation à certaines catégories d'États membres et de Membres associés en vue du voyage officiel d'un membre de leur délégation aux sessions de la Conférence générale, afin d'assurer une pleine participation aux travaux de la Conférence.
- 00105** Conseil exécutif : Les fonctions et responsabilités du Conseil exécutif découlent essentiellement de l'Acte constitutif et des règlements ou directives établis par la Conférence générale. D'une part, il étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes que lui soumet le Directeur général, puis les transmet à la Conférence générale avec ses recommandations ; d'autre part, il est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, compte tenu des circonstances qui surviendraient entre deux sessions ordinaires de celle-ci.
- 00106** Au cours de la période 2018-2021, les 58 membres du Conseil exécutif se réuniront au moins huit fois et jusqu'à dix fois, y compris une session d'une journée après les 40^e et 41^e sessions de la Conférence générale, le nombre cumulé de jours de travail pour ses réunions étant estimé à 120 au maximum (55 jours en 2018-2019 et 63 jours en 2020-2021, compte tenu des variations de la densité de l'ordre du jour suite à l'introduction du nouveau cycle de programmation quadriennal).
- 00107** En outre, en application de la décision 197 EX/44, le Président du Conseil exécutif, en consultation avec la Directrice générale, a organisé à titre expérimental pendant l'exercice biennal 2016-2017, et sans amender le Règlement intérieur, des réunions des membres du Conseil exécutif d'une durée d'une journée, en principe six fois par an. Ces réunions étaient ouvertes aux États membres qui siègent au Conseil exécutif, à ceux qui ne sont pas membres du Conseil exécutif, en qualité d'observateurs bénéficiant du statut de participant renforcé, et au Secrétariat. En outre, cette décision a entraîné, à titre expérimental pendant cette même période, la suspension du Groupe préparatoire et des réunions d'information de la Directrice générale avec le Conseil exécutif. Aux termes de ladite décision, ces réunions d'une journée n'avaient aucun pouvoir de décision et étaient destinées à favoriser les discussions en vue des sessions ordinaires du Conseil exécutif tenues officiellement pendant l'exercice biennal.
- 00108** Le Secrétariat des organes directeurs (GBS) est le point focal et un acteur majeur du bon fonctionnement et de la coordination de la Conférence générale et du Conseil exécutif. Il donne des orientations et offre un soutien global de qualité aux États membres, au Président de la Conférence générale, au Président du Conseil exécutif, au Directeur général et au Secrétariat de l'UNESCO, ainsi qu'à certaines entités extérieures. Le Secrétariat des organes directeurs contribue au processus décisionnel et au suivi des décisions adoptées, assure une communication effective et efficace, veille à ce que les règlements et textes fondamentaux de l'UNESCO soient respectés et observés, et exerce des fonctions d'appui pour ce qui est de la forme et des processus.
- 00109** GBS est placé sous la conduite générale du Directeur du Secrétariat des organes directeurs, lequel exerce les fonctions de Secrétaire de chacun des organes directeurs. Le Directeur est secondé par un Secrétaire adjoint pour chaque organe directeur. Le rôle de GBS consiste à faciliter les réunions et discussions entre États membres. Il s'agit d'un rôle neutre, le Secrétariat ne défendant aucun intérêt particulier. Le Secrétariat des organes directeurs joue un rôle décisif en veillant à la bonne organisation de tous les aspects logistiques, afin de faciliter la prise de décisions, ainsi qu'en conduisant le processus le plus efficace pour parvenir au plus haut degré de consensus et de communication possible.

Résultat escompté 1 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale

Indicateur de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier (amélioration de la diffusion et de l'accessibilité en ligne de la documentation) - Poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, de la planification des séances et des méthodes de travail - Renforcement des outils afin d'améliorer les informations communiquées aux délégués 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier (amélioration de la diffusion et de l'accessibilité en ligne de la documentation) - Poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, de la planification des séances et des méthodes de travail - Renforcement des outils afin d'améliorer les informations communiquées aux délégués

Résultat escompté 2 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier grâce à de nouveaux moyens d'information électroniques mis à la disposition des États membres (accès facilité à la documentation en ligne grâce à des hyperliens) - Encourager les efforts visant à raccourcir la durée des sessions du Conseil exécutif, dans la mesure du possible, grâce à une planification adéquate et à une bonne gestion de la durée des interventions et des discussions - Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points en les regroupant et en les recentrant afin d'accroître l'efficacité et les économies - Meilleure planification des séances grâce à une planification préalable des créneaux horaires des séances prolongées et des séances nocturnes afin de réduire les coûts d'interprétation et autres frais 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier grâce à de nouveaux moyens d'information électroniques mis à la disposition des États membres (accès facilité à la documentation en ligne grâce à des hyperliens) - Encourager les efforts visant à raccourcir la durée des sessions du Conseil exécutif, dans la mesure du possible, grâce à une planification adéquate et à une bonne gestion de la durée des interventions et des discussions - Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points en les regroupant et en les recentrant afin d'accroître l'efficacité et les économies - Meilleure planification des séances grâce à une planification préalable des créneaux horaires des séances prolongées et des séances nocturnes afin de réduire les coûts d'interprétation et autres frais

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Poursuite de la modification des méthodes de travail en vue d'accroître l'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> – Optimisation de l'organisation des réunions thématiques et des réunions d'information grâce à une meilleure préparation et planification – Propositions pour permettre aux États membres qui le souhaitent de renoncer à recevoir une version papier des documents, les autres documents n'étant imprimés qu'en cas de nécessité – Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points dans les rapports sur le suivi des décisions du Conseil exécutif et des résolutions de la Conférence générale (document EX/5) grâce à des regroupements thématiques appropriés – Mise en place de mécanismes permettant d'éviter les demandes imprévues/non planifiées 	<ul style="list-style-type: none"> – Optimisation de l'organisation des réunions thématiques et des réunions d'information grâce à une meilleure préparation et planification – Propositions pour permettre aux États membres qui le souhaitent de renoncer à recevoir une version papier des documents, les autres documents n'étant imprimés qu'en cas de nécessité – Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points dans les rapports sur le suivi des décisions du Conseil exécutif et des résolutions de la Conférence générale (document EX/5) grâce à des regroupements thématiques appropriés – Mise en place de mécanismes permettant d'éviter les demandes imprévues/non planifiées

I.B – Direction

Chapitre 1 – Direction générale

00201 Le présent chapitre comprend essentiellement les coûts de fonctionnement associés aux fonctions de Directeur général et de Directeur général adjoint, ainsi qu'au Cabinet de la Directrice générale. Le Cabinet de la Directrice générale apporte un soutien global à la Directrice générale et au Directeur général adjoint dans l'exercice de leurs fonctions. Il entretient des relations étroites avec les États membres, les secteurs de programme, les services internes, les instituts et les bureaux de liaison de l'UNESCO, et d'autres parties prenantes, à l'appui du processus décisionnel, ainsi que de la gouvernance et de la gestion internes.

00202 Les paragraphes qui suivent exposent brièvement la stratégie de mise en œuvre pour chaque résultat escompté que la Direction générale entend réaliser au cours de la période quadriennale.

Résultat escompté 3 : Leadership et direction sur le plan exécutif

00203 La Direction générale poursuivra ses efforts visant à rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain, renforcer la participation et le leadership de l'Organisation au sein du système des Nations Unies dans ses domaines de compétence, ainsi que développer et consolider les partenariats mis en place, afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à un engagement proactif, une direction avisée et de solides mécanismes de contrôle et d'obligation redditionnelle en matière de gouvernance interne au sein de l'Équipe de direction (SMT).

00204 Des mécanismes plus solides, des processus de consultation, ainsi qu'un contrôle et un suivi étroits, permettront de renforcer la gouvernance interne au sein de l'Équipe de direction (SMT) et l'harmonisation de l'action de l'Organisation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à une interface active entre le Cabinet de la Directrice générale (CAB) et l'Équipe de direction.

00205 La préparation, la mise en œuvre et le suivi des décisions managériales et des missions de la Directrice générale continueront d'être effectués de façon rigoureuse avec la poursuite de la publication systématique de notes d'orientation, ainsi que des consultations et des dialogues réguliers, notamment grâce aux réunions de l'Équipe de direction, aux comptes rendus de ces réunions et au SMT Monitor.

Indicateur de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Poursuite du programme de réforme	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement d'une gouvernance et d'une gestion internes transparentes pour une utilisation efficace des ressources, mécanismes et outils de l'UNESCO afin d'aider la Directrice générale à accroître la performance dans toute l'Organisation – Expansion du Portail de transparence de l'UNESCO et utilisation de ce dernier par les bénéficiaires – Examen et actualisation de l'inventaire des risques – Amélioration de la performance interne en matière de mesure de l'impact 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement d'une gouvernance et d'une gestion internes transparentes pour une utilisation efficace des ressources, mécanismes et outils de l'UNESCO afin d'aider la Directrice générale à accroître la performance dans toute l'Organisation – Expansion du Portail de transparence de l'UNESCO et utilisation de ce dernier par les bénéficiaires – Examen et actualisation de l'inventaire des risques – Amélioration de la performance interne en matière de mesure de l'impact

Résultat escompté 4 : Maintien de la pertinence et de l'impact de l'UNESCO grâce à un leadership stratégique et à un engagement effectif auprès des États membres

00206 La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'instauration de la gestion axée sur les résultats (RBM), de la budgétisation axée sur les résultats (RBB) et du Dialogue structuré sur le financement nécessiteront de mettre considérablement l'accent sur les efforts visant à renforcer l'action menée pour répondre aux attentes des États membres et autres parties prenantes en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et des résultats escomptés de l'Organisation. Cette tâche impliquera la consolidation des flux de travail, non seulement au sein des secteurs de programme et des autres secteurs, mais également entre eux, pour une efficacité accrue et de meilleurs résultats.

00207 Le Cabinet de la Directrice générale défendra et appuiera la mise en œuvre de stratégies et initiatives visant à mettre en place une administration intégrée et tournée vers l'exécution du programme, notamment en conduisant les efforts déployés dans le cadre de l'initiative « Investir pour l'exécution efficace du programme » et dans le contexte plus général de la réforme, en renforçant l'obligation redditionnelle des responsables, le contrôle interne, ainsi que la connaissance et la gestion des risques, et en favorisant les comportements éthiques et une gouvernance responsable afin d'accroître l'efficacité dans toute l'Organisation.

00208

Cette stratégie se caractérisera essentiellement par le renforcement de la communication avec les États membres grâce au maintien de communications, de consultations et d'un dialogue réguliers et de qualité avec les États membres, ainsi qu'à une amélioration de la transparence et de l'obligation redditionnelle en ce qui concerne les activités de programme.

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Participation active et fourniture d'avis concernant les politiques, les stratégies et la gestion à l'intention des secteurs de programme et des autres secteurs	<ul style="list-style-type: none"> – Fourniture d'avis éclairés et de qualité pour une meilleure interface entre la Directrice générale et les organes directeurs et organes intergouvernementaux – Documents et activités de l'Organisation davantage conformes aux normes de qualité requises et aux décisions des organes directeurs 	<ul style="list-style-type: none"> – Fourniture d'avis éclairés et de qualité pour une meilleure interface entre la Directrice générale et les organes directeurs et organes intergouvernementaux – Documents et activités de l'Organisation davantage conformes aux normes de qualité requises et aux décisions des organes directeurs
2. Fourniture d'orientations et d'avis de qualité concernant les politiques à l'intention des hauts responsables	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité et de la qualité des documents établis à l'intention des États membres de l'Organisation, des organes directeurs, ainsi que des partenaires et autres parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité et de la qualité des documents établis à l'intention des États membres de l'Organisation, des organes directeurs, ainsi que des partenaires et autres parties prenantes

Résultat escompté 5 : Consolidation de la position stratégique tenue par l'Organisation en termes de leadership et d'activités au sein du système des Nations Unies, par une supervision des bureaux de liaison de l'UNESCO et des interactions effectives avec ces derniers, notamment pour ce qui est de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre efficace de la priorité globale Égalité des genres, conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies (ONU-SWAP), ainsi que des interventions d'urgence en faveur des pays

00209

Les bureaux de liaison continueront d'offrir à l'UNESCO une plate-forme lui permettant d'agir en tant qu'Organisation internationale s'acquittant de sa mission pertinente de manière efficace et efficiente et s'efforçant de mettre en œuvre ses priorités avec un maximum d'impact, grâce à une coopération plus étroite avec les États membres et les organisations partenaires, ainsi que d'autres parties prenantes et bénéficiaires. Les bureaux de liaison développeront et renforceront leur contribution à la réalisation de tous les objectifs stratégiques, en coordination avec le Siège. Ils seront des acteurs essentiels du positionnement stratégique et programmatique de l'UNESCO au sein des mécanismes du système des Nations Unies, œuvrant aux côtés des principales institutions partenaires, telles que l'Union européenne, dans des domaines stratégiques d'intérêt commun, l'Union africaine et ses institutions, ainsi que les communautés régionales africaines, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités, les compétences techniques, les politiques, la communication, l'accroissement de la visibilité et l'élargissement du champ d'action.

00210

La mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2014-2021) bénéficiera d'un appui renforcé, de même que l'harmonisation avec le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP), en vue de la réalisation des produits, résultats escomptés et cibles relatifs à l'égalité des genres.

Indicateur de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Amélioration effective du positionnement et de la pertinence de l'Organisation dans les États membres	– Représentation de l'UNESCO auprès des principales instances dans les États membres, ainsi qu'au sein des mécanismes internationaux, régionaux et intergouvernementaux ; accroissement de la participation et de la contribution aux processus et mécanismes communs du système des Nations Unies	– Représentation de l'UNESCO auprès des principales instances dans les États membres, ainsi qu'au sein des mécanismes internationaux, régionaux et intergouvernementaux ; accroissement de la participation et de la contribution aux processus et mécanismes communs du système des Nations Unies

Résultat escompté 6 : Gestion interne efficace de l'équipe de direction grâce au renforcement de la coordination, des interactions et du contrôle

- 00211** Le Cabinet de la Directrice générale axera ses efforts autour de trois grandes priorités : (i) assurer le leadership et la pertinence stratégiques de l'Organisation dans la mise en œuvre de son mandat et de ses priorités ; (ii) développer et consolider le positionnement de l'UNESCO au sein de ses États membres et du système des Nations Unies pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; (iii) accroître l'efficacité et la transparence de la gouvernance et de la gestion internes de l'Organisation grâce à la poursuite de son programme de réforme.
- 00212** Le Cabinet de la Directrice générale continuera de resserrer les liens entre la prise de décisions et l'exécution en renforçant l'engagement et l'obligation redditionnelle des hauts responsables ainsi qu'en améliorant les processus opérationnels et les mécanismes internes de l'Organisation pour assurer une coordination effective et des échanges réguliers entre tous les hauts responsables.
- 00213** Le Cabinet de la Directrice générale donnera également aux secteurs de programme et aux autres secteurs davantage d'orientations concernant les politiques. Il favorisera la coordination interne à l'appui d'une exécution efficace du programme grâce à des consultations utiles et de meilleure qualité.
- 00214** Les questions de gouvernance interne, de gestion et d'appui continueront d'être guidées par l'approche globale de l'Organisation en matière de gestion axée sur les résultats et d'obligation redditionnelle. L'utilisation efficace et efficiente de toutes les ressources de l'UNESCO et l'efficacité de la gouvernance interne de l'Organisation constitueront les deux objectifs primordiaux.
- 00215** Une attention particulière sera portée au renforcement de la gouvernance et de l'obligation redditionnelle de l'Organisation dans leur ensemble, grâce à une gestion des risques plus robuste avec la mise en place d'un cadre de gestion du risque institutionnel à tous les niveaux (planification stratégique, gestion, suivi et rapports).
- 00216** Afin de conforter la performance de l'Organisation et de réduire les risques, le Cabinet de la Directrice générale prendra la direction et la responsabilité des efforts déployés pour donner suite aux recommandations issues des audits internes et externes, assurant ainsi la cohérence des réponses apportées par les hauts responsables.

Indicateur de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Contrôle et examen des processus internes afin d'améliorer la performance de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des processus et outils afin d'améliorer la qualité et le bon déroulement des processus internes - Mise en œuvre des points d'action de suivi du SMT Monitor 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des processus et outils afin d'améliorer la qualité et le bon déroulement des processus internes - Mise en œuvre des points d'action de suivi du SMT Monitor

Chapitre 2 – Évaluation et audit

00301 Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) constitue un mécanisme de contrôle global qui a pour fonctions l'audit interne, l'évaluation, l'investigation et d'autres formes d'appui à la gestion, l'objectif étant d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation. IOS a pour mission de s'assurer que les programmes et les plans sont exécutés de façon efficiente et efficace, que l'information stratégique nécessaire à l'encadrement est fiable et fournie en temps voulu et qu'on s'attache continuellement à améliorer les méthodes, les procédures et le jeu des responsabilités afin que les activités de l'UNESCO gagnent en qualité et en efficacité.

00302 La stratégie d'IOS et son programme de travail découlent de l'application d'un modèle de définition des priorités basé sur les risques et incluent la couverture systématique du programme. Le programme de travail d'IOS a aussi une orientation stratégique du fait qu'il met l'accent sur des aspects essentiels des initiatives de réforme en cours à l'échelle de l'Organisation.

00303 Dans le cadre du mécanisme de contrôle global, les objectifs fonctionnels sont les suivants :

- **L'audit interne** offre des garanties et renforce la gouvernance, la gestion des risques, le contrôle, l'économie et la transparence dans la réalisation des objectifs de l'UNESCO. Les audits évaluent certaines opérations du Siège, des unités hors Siège et les systèmes de technologie de l'information et formulent des recommandations en vue d'améliorer l'administration, le contrôle de gestion et l'exécution des programmes de l'Organisation.
- **L'évaluation** vise à renforcer l'élaboration des politiques, améliore l'efficacité et l'efficacités des programmes, encourage l'apprentissage organisationnel, et renforce la responsabilité en matière d'obtention des résultats. Les évaluations mesurent la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des programmes, projets et politiques.
- **L'investigation** favorise le respect de l'obligation redditionnelle dans l'ensemble de l'UNESCO en examinant les allégations de faute et d'irrégularités (par exemple : escroquerie, gaspillage, actes illicites et abus de pouvoir).

00304 En outre, IOS fournit sur demande aux hauts responsables divers services consultatifs allant des conseils stratégiques en matière d'organisation aux orientations d'ordre opérationnel. Pour atteindre les résultats escomptés, IOS s'efforce en permanence de gérer et d'affiner ses procédures d'assurance qualité afin de s'aligner sur les meilleures pratiques, suit et facilite la mise en œuvre de ses recommandations et fait rapport à ce sujet. Les activités d'IOS sont soumises à vérification par le Comité consultatif de surveillance qui conseille la Directrice générale en ce qui concerne l'exercice de sa fonction de contrôle et fait rapport au Conseil exécutif une fois par an.

Résultat escompté 7 : Renforcement des pratiques de l'UNESCO en matière de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques, par le biais de recommandations pertinentes issues des audits et des activités de conseil, afin de permettre la réalisation systématique des objectifs approuvés, d'améliorer l'exécution du programme et d'accroître la confiance dont bénéficie l'Organisation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Étendue de l'audit des risques	– Vérification complète des risques prioritaires au Siège et dans les bureaux hors Siège tous les cinq ans	– Vérification complète des risques prioritaires au Siège et dans les bureaux hors Siège tous les cinq ans
2. Pourcentage de recommandations approuvées mises en œuvre par la direction dans un délai convenu	– Mise en œuvre de 70 % des recommandations dans le délai imparti	– Mise en œuvre de 70 % des recommandations dans le délai imparti

Résultat escompté 8 : Renforcement de la prise de décisions fondées sur des données factuelles, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité en matière de résultats et de l'efficacité des programmes, grâce à l'utilisation des résultats des évaluations et à l'application des recommandations qui en découlent

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Pourcentage de recommandations approuvées émanant d'évaluations institutionnelles et mises en œuvre dans un délai convenu	– Mise en œuvre de 80 % des recommandations approuvées dans un délai de 18 mois	– Mise en œuvre de 80 % des recommandations approuvées dans un délai de 18 mois
2. Pourcentage de rapports d'évaluation respectant les normes de qualité minimales	– 75 % des rapports	– 75 % des rapports
3. Pourcentage des dépenses du budget de fonctionnement consacrées à l'évaluation (programme ordinaire et extrabudgétaire)	– 3 %	– 3 %

Résultat escompté 9 : Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Pourcentage de plaintes qui sont prises en charge et ont commencé à être examinées dans un délai de 10 jours ouvrables	– 100 % des plaintes reçues sont prises en charge et ont commencé à être examinées dans un délai de 10 jours ouvrables	– 100 % des plaintes reçues sont prises en charge et ont commencé à être examinées dans un délai de 10 jours ouvrables
2. Pourcentage d'investigations menées à bien en temps utile	– Au moins 90 % d'investigations menées à bien moins de six mois après réception des plaintes	– Au moins 90 % d'investigations menées à bien moins de six mois après réception des plaintes

Chapitre 3 – Normes internationales et affaires juridiques

00401

L'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) est un service interne qui relève directement de la Directrice générale. Les responsabilités de cet Office sont les suivantes :

- (i) donner des avis juridiques à la Conférence générale, au Conseil exécutif et aux différentes réunions convoquées par l'UNESCO, ainsi qu'à tous les organes intergouvernementaux créés par la Conférence générale et le Conseil exécutif et ceux créés pour la mise en œuvre des conventions ;
- (ii) donner des avis juridiques sur les questions se posant à l'Organisation en ce qui concerne son Acte constitutif, ses textes statutaires et réglementaires et ses privilèges et immunités ; donner des avis sur la conclusion et l'application d'accords avec les États membres ou d'autres organisations ainsi que sur les contrats auxquels l'Organisation est partie ;
- (iii) représenter l'Organisation devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et d'autres tribunaux internationaux ou commissions de règlement des différends ;
- (iv) contribuer à l'élaboration et à l'application des instruments normatifs internationaux ainsi qu'exercer les fonctions de dépositaire au nom de la Directrice générale en matière de traités internationaux ;
- (v) assurer le secrétariat du Comité du Conseil exécutif sur les conventions et recommandations ainsi que du Comité de vérification des pouvoirs et du Comité juridique de la Conférence générale.

00402

L'Office continuera de protéger les intérêts de l'Organisation et maintiendra ses efforts autour des deux axes principaux suivants :

- (i) veiller à l'observation des règles, règlements et procédures de l'Organisation ;
- (ii) poursuivre l'amélioration de la sécurité juridique des activités menées par l'Organisation.

Résultat escompté 10 : Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Avis juridiques de qualité donnés à l'Organisation et à ses organes directeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité des documents rédigés pour les organes directeurs de l'Organisation - Secrétariat du Comité CR du Conseil exécutif - Secrétariat du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale - Participation de LA aux réunions des organes directeurs de l'Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité des documents rédigés pour les organes directeurs de l'Organisation - Secrétariat du Comité CR du Conseil exécutif - Secrétariat du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale
2. Protection efficace des droits de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des privilèges et immunités en réponse aux actes de procédures judiciaires - Protection du nom de l'UNESCO lors de la conclusion d'accords - Représentation de l'UNESCO dans le cadre de différends de droit privé - Vérification du respect des règles concernant les activités et le personnel - Représentation auprès du TAOIT 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des privilèges et immunités en réponse aux actes de procédures judiciaires - Protection du nom de l'UNESCO lors de la conclusion d'accords - Représentation de l'UNESCO dans le cadre de différends de droit privé - Vérification du respect des règles concernant les activités et le personnel
3. Révision et amélioration des règles internes de l'Organisation relatives à ses activités, ses finances et ses biens afin de mieux protéger ses intérêts	<ul style="list-style-type: none"> - Participation active et fourniture d'avis juridiques aux services internes lors de la révision du volume I du Manuel administratif - Assistance continue à HRM pour une meilleure formulation des circulaires administratives relatives au personnel, ainsi que des points du Manuel des ressources humaines - Contribution active à une meilleure gestion des instituts de catégorie 1 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des révisions du Manuel administratif - Vérification des révisions du Manuel des ressources humaines
4. Conseils juridiques avisés pour la mise en place et le fonctionnement des organes intergouvernementaux chargés de la mise en œuvre des conventions	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité juridique des documents de travail des principales conventions - Fourniture d'avis juridiques aux réunions des principales conventions (uniquement « sur demande ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la conformité juridique des documents de travail des principales conventions

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Coordination du suivi des instruments normatifs de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la vérification du respect des procédures adoptées par le Conseil en matière de suivi – Meilleure harmonisation des avis juridiques lors de la préparation des documents des sessions des organes institutionnels de suivi des conventions 	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la vérification du respect des procédures adoptées par le Conseil en matière de suivi

Chapitre 4 – Éthique

00501 L'objectif du Bureau de l'éthique est d'aider l'Organisation à instaurer et à maintenir un environnement de travail respectueux de l'éthique. Le Bureau de l'éthique joue un rôle préventif et consultatif important en donnant à tous les membres du personnel de l'UNESCO et à l'Organisation des avis et des conseils confidentiels sur des préoccupations en rapport avec l'éthique, de manière à assurer la conformité avec les valeurs, principes et normes de conduite de l'Organisation. Il apporte notamment un appui et des orientations à ceux qui exercent des fonctions de direction afin de garantir leur exemplarité. En outre, le Bureau est chargé de recevoir les plaintes concernant des comportements contraires à l'éthique et d'aider le personnel de l'UNESCO à respecter des normes professionnelles et éthiques élevées, ainsi que de lui fournir des informations et des conseils.

00502 Le Bureau de l'éthique est chargé de fournir un dispositif complet d'informations et de normes à l'Organisation, ce qui englobe à la fois l'élaboration de politiques (protection des personnes signalant des pratiques irrégulières, programme de divulgation des informations financières) et la formulation de conseils et d'orientations à l'intention des acteurs internes chargés d'élaborer les politiques et les procédures afin de garantir la prise en compte des normes éthiques dans le cadre de l'Organisation. Par ailleurs, le Bureau élabore et dispense des formations à l'intention de l'ensemble des employés de l'UNESCO afin de les sensibiliser activement aux normes éthiques. Il oriente individuellement les employés et les parties prenantes pour toute question relative à un comportement contraire à l'éthique, comme les conflits d'intérêt, le harcèlement, l'abus de pouvoir et les discriminations, et il est chargé de l'examen *prima facie* des plaintes pour harcèlement, à la fois moral et sexuel, du renvoi pour enquête et de la formulation d'avis. Le Bureau de l'éthique est indépendant de tous les secteurs de programme, services liés au programme et services internes ; il relève directement de la Directrice générale.

00503 Le Bureau de l'éthique gère également le Programme de divulgation des informations financières et la politique de protection des personnes signalant des pratiques irrégulières, ainsi que la prise en charge des allégations de représailles.

00504 Les principales missions du Bureau de l'éthique sont les suivantes :

- application d'un système de déclaration spontanée des irrégularités : ce système permet aux employés de l'UNESCO, aux parties prenantes extérieures et aux membres du public qui soupçonnent des irrégularités ou des actes répréhensibles de les signaler à titre confidentiel ;

- mise en œuvre d'une « politique de protection des personnes dénonçant des pratiques irrégulières » : cette politique offre une protection renforcée contre les représailles aux personnes qui signalent un manquement ou qui coopèrent aux audits ou aux enquêtes ;
- fourniture d'avis et de conseils : le Bureau donne, à titre confidentiel, des avis à tous les employés et reçoit les plaintes concernant des questions d'ordre déontologique afin de créer un environnement de travail où l'éthique est respectée ;
- élaboration de politiques : il met en œuvre des réglementations relatives au harcèlement et communique des informations sur les comportements contraires à l'éthique et les conflits d'intérêts (activités extérieures ; dons et rémunérations ; utilisation d'informations confidentielles : utilisation des biens et avoirs de l'UNESCO, notamment communication d'informations financières) ;
- information et communication : il défend les valeurs éthiques et les normes de conduite à l'UNESCO et les fait mieux connaître ; il fournit un module de formation à l'éthique obligatoire pour tous les employés (quel que soit leur statut contractuel), au Siège et hors Siège (y compris dans les instituts de catégorie 1), et propose un module de formation à la lutte contre le harcèlement.

Résultat escompté 11 : Soutien à l'Organisation dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail respectueux de l'éthique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Avis confidentiels dispensés à tous les employés de l'UNESCO sur des questions générales et spécifiques liées à l'éthique	– Les employés reçoivent en temps voulu des avis et une assistance pour toute question soumise	– Les employés reçoivent en temps voulu des avis et une assistance pour toute question soumise
2. Traitement confidentiel par le Bureau de l'éthique des allégations de faute ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique imputés à des employés de l'UNESCO afin de donner suite aux plaintes officielles et officielles	– Le Bureau de l'éthique donne suite à toutes les allégations de fautes ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique. La confidentialité est respectée dans tous les cas, à moins qu'une autorisation préalable spécifique ne soit accordée par les plaignants	– Le Bureau de l'éthique donne suite à toutes les allégations de fautes ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique. La confidentialité est respectée dans tous les cas, à moins qu'une autorisation préalable spécifique ne soit accordée par les plaignants
3. Les employés concernés produiront une déclaration d'intérêts en communiquant au Bureau de l'éthique des informations concernant la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	– Les déclarations annuelles sont recueillies avant la fin de chaque 1 ^{er} trimestre qui suit l'année considérée auprès de toutes les personnes censées communiquer ces informations, à moins qu'une dérogation spéciale ne soit accordée. Toutes les déclarations sont examinées et des discussions consultatives s'ensuivent avec chaque employé se trouvant potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts	– Les déclarations annuelles sont recueillies avant la fin de chaque 1 ^{er} trimestre qui suit l'année considérée auprès de toutes les personnes censées communiquer ces informations, à moins qu'une dérogation spéciale ne soit accordée. Toutes les déclarations sont examinées et des discussions consultatives s'ensuivent avec chaque employé se trouvant potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2019</i>	
	<i>595,2 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
4. <i>Sensibilisation accrue des membres du personnel aux questions d'éthique</i>	<i>– Des sessions de formation sont régulièrement organisées au Siège et hors Siège à l'intention de tous les employés et des bulletins périodiques sont publiés sur des sujets se rapportant spécifiquement à des questions d'ordre éthique</i>	<i>– Des sessions de formation sont régulièrement organisées au Siège et hors Siège à l'intention de tous les employés et des bulletins périodiques sont publiés sur des sujets se rapportant spécifiquement à des questions d'ordre éthique</i>

I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

00601

L'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement du système des Nations Unies conformément aux accords qui prévoient les arrangements financiers et budgétaires correspondants. Le montant de 20 994 600 dollars inscrit au budget pour le Titre I.C représente une estimation. Le montant effectif des diverses contributions de l'UNESCO ne sera connu que lorsque les différents organes auront approuvé leur budget et demanderont aux institutions du système des Nations Unies qui y participent de les régler. Différents secteurs au sein du Secrétariat sont responsables de divers éléments de la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies, dont le budget provisoire se répartit comme suit :

Responsabilité de HRM :

- Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : 680 000 dollars
- École des cadres du système des Nations Unies : 50 000 dollars
- Réseau des médecins des Nations Unies : 10 000 dollars
- Réseau gestion des ressources humaines du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 110 000 dollars
- Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail : 374 000 dollars

Responsabilité d'ERI :

- Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU : 3 604 000 dollars
- Sécurité du personnel hors Siège : 10 686 500 dollars
- Assurance contre les actes de malveillance : 249 700 dollars

Responsabilité de KMI :

- Activités de coordination relatives aux TIC du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 70 000 dollars

Responsabilité de BFM :

- Réseau finances et budget du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 75 000 dollars

Responsabilité de BSP :

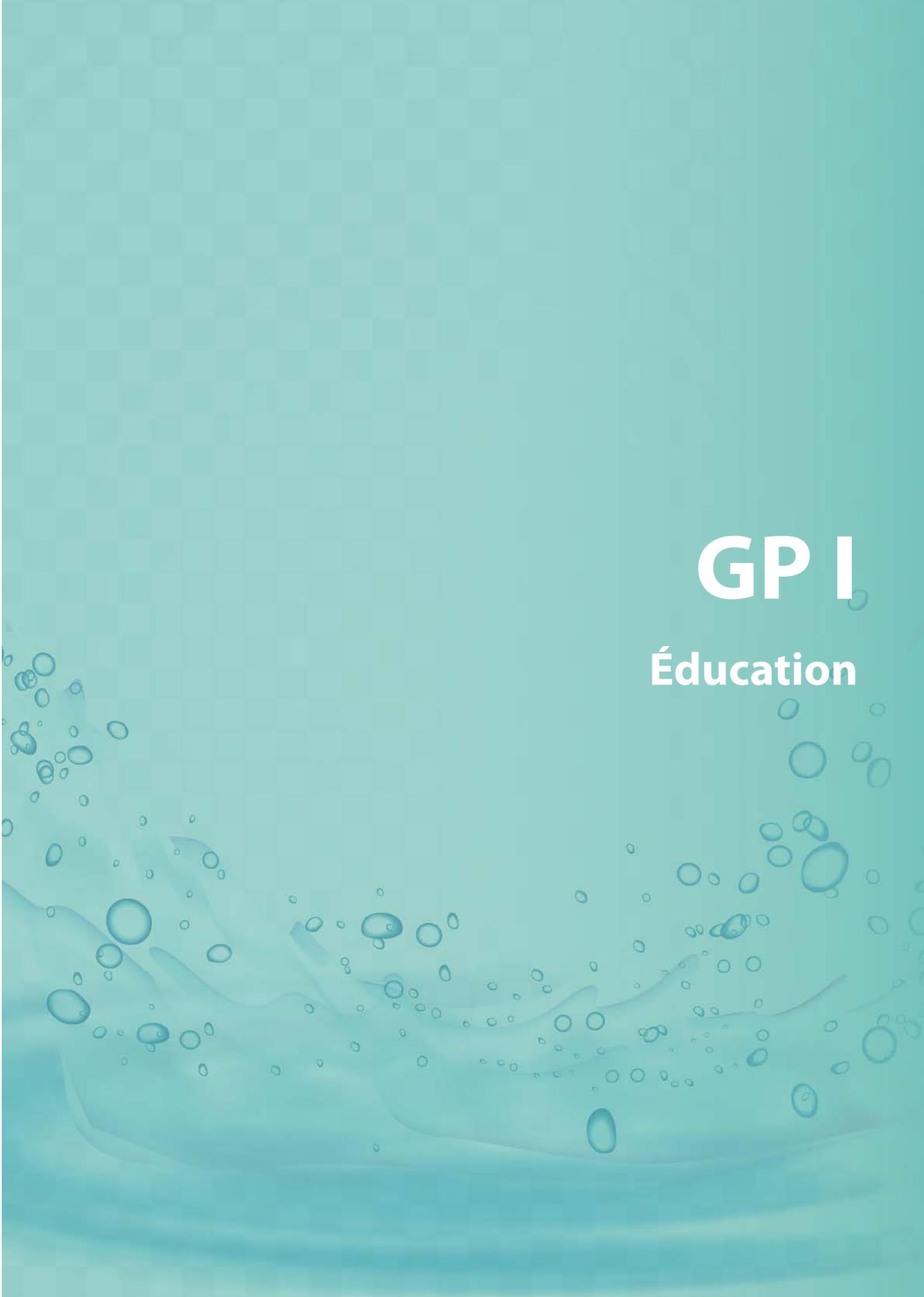
- Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes : 44 000 dollars
- Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents : 4 571 400 dollars

Responsabilité d'IOS :

- Corps commun d'inspection des Nations Unies : 450 000 dollars
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation : 20 000 dollars

Titre II – Programmes et Services liés au programme

II.A – Programmes

The background is a solid teal color with a subtle checkered pattern. In the lower half, there are stylized, wavy lines representing water or bubbles, with various sized circles scattered throughout, some appearing as if they are rising or floating.

GP I

Éducation

Grand programme I

Éducation

ED – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

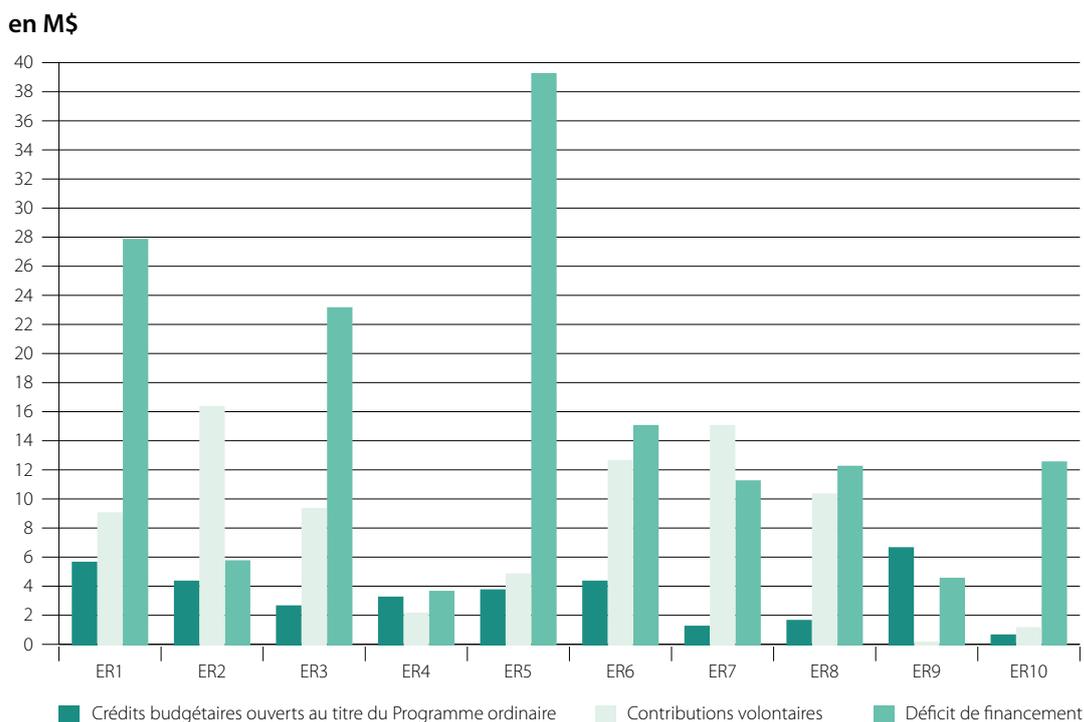
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		51 865 400	51 865 400	51 865 400		–	–	–	51 865 400
Budget opérationnel									
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'PODD 4	243 689 400		243 689 400	26 602 300	–	–	79 424 800	137 662 300	243 689 400
ER1 Amélioration des politiques et plans éducatifs nationaux afin de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité grâce à une approche d'ensemble de l'apprentissage tout au long de la vie	42 342 300		42 342 300	5 551 600	–	–	9 004 100	27 786 600	42 342 300
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	26 349 100		26 349 100	4 336 600	–	–	16 300 000	5 712 500	26 349 100
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	35 026 400		35 026 400	2 629 400	–	–	9 330 500	23 066 500	35 026 400
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	8 916 500		8 916 500	3 248 900	–	–	2 085 000	3 582 600	8 916 500
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	47 656 000		47 656 000	3 678 100	–	–	4 806 900	39 171 000	47 656 000
ER6 Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	31 831 400		31 831 400	4 272 100	–	–	12 608 600	14 950 700	31 831 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

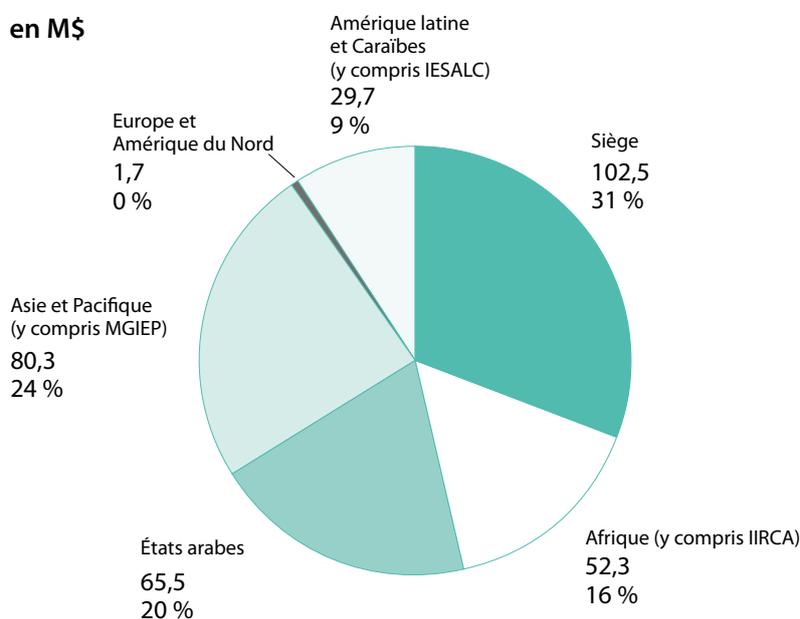
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit de financement	
ER7 Renforcement des capacités nationales pour traiter la question de l'égalité des genres de manière holistique dans les systèmes éducatifs nationaux	27 426 500		27 426 500	1 236 200	-	-	15 011 300	11 179 000	27 426 500
ER8 Amélioration des politiques, plans et possibilités d'apprentissage pour une éducation plus inclusive à l'égard des populations vulnérables, une attention particulière étant portée aux personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps, et aux populations touchées par une crise	24 141 200		24 141 200	1 649 400	-	-	10 278 400	12 213 400	24 141 200
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	25 459 100		25 459 100	7 185 300	-	-	1 233 600	17 040 200	25 459 100
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	11 294 400		11 294 400	6 634 200	-	-	135 800	4 524 400	11 294 400
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	14 164 700		14 164 700	551 100	-	-	1 097 800	12 515 800	14 164 700
Sous-total, Budget opérationnel	269 148 500	-	269 148 500	33 787 600	-	-	80 658 400	154 702 500	269 148 500
Sous-total, Siège et hors Siège	269 148 500	51 865 400	321 013 900	85 653 000	-	-	80 658 400	154 702 500	321 013 900
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation									
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	10 217 200	-	10 217 200	5 069 400	-	-	1 247 800	3 900 000	10 217 200
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPPE)	44 201 900	-	44 201 900	5 360 000	-	-	5 355 000	33 486 900	44 201 900
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	8 479 700	-	8 479 700	1 962 900	-	-	533 500	5 983 300	8 479 700
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 898 700	-	1 898 700	898 700	-	-	-	1 000 000	1 898 700
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	4 480 700	-	4 480 700	2 480 700	-	-	-	2 000 000	4 480 700
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	3 170 000	-	3 170 000	2 170 000	-	-	-	1 000 000	3 170 000
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	3 353 800	-	3 353 800	353 800	-	-	2 000 000	1 000 000	3 353 800
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	75 802 000	-	75 802 000	18 295 500	-	-	9 136 300	48 370 200	75 802 000
Total, Grand programme I	344 950 500	51 865 400	396 815 900	103 948 500	-	-	89 794 700	203 072 700	396 815 900

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	43,5	13 %	53,5	15 %

Contribution des instituts de l'UNESCO pour l'éducation aux résultats escomptés du grand programme I

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	BIE	IPE	UIL	ITIE	IIRCA	IESALC	MGIEP	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	10 217 200	38 013 600	7 970 900	1 898 700	4 480 700	3 170 000	2 515 300	68 266 400
ER1 Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	10 217 200	38 013 600	3 222 200	1 898 700	-	-	-	53 351 700
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	-	-	-	-	-	-	-	-
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	-	-	4 748 700	-	-	-	-	4 748 700
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	-	-	-	-	-	3 170 000	-	3 170 000
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	-	-	-	-	4 480 700	-	-	4 480 700
ER6 Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	-	-	-	-	-	-	2 515 300	2 515 300
ER7 Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
ER8 Amélioration des politiques, plans et possibilités d'apprentissage pour une éducation plus inclusive à l'égard des populations vulnérables, une attention particulière étant portée aux personnes présentant des difficultés d'apprentissage, y compris des handicaps, et aux populations touchées par une crise	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	-	6 188 300	508 800	-	-	-	838 500	7 535 600
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	-	-	-	-	-	-	-	-
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	-	6 188 300	508 800	-	-	-	838 500	7 535 600
TOTAL	10 217 200	44 201 900	8 479 700	1 898 700	4 480 700	3 170 000	3 353 800	75 802 000

SECTEUR DE L'ÉDUCATION (ED) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	58
Cadre de service et de bureau (G)	30

HORS SIÈGE

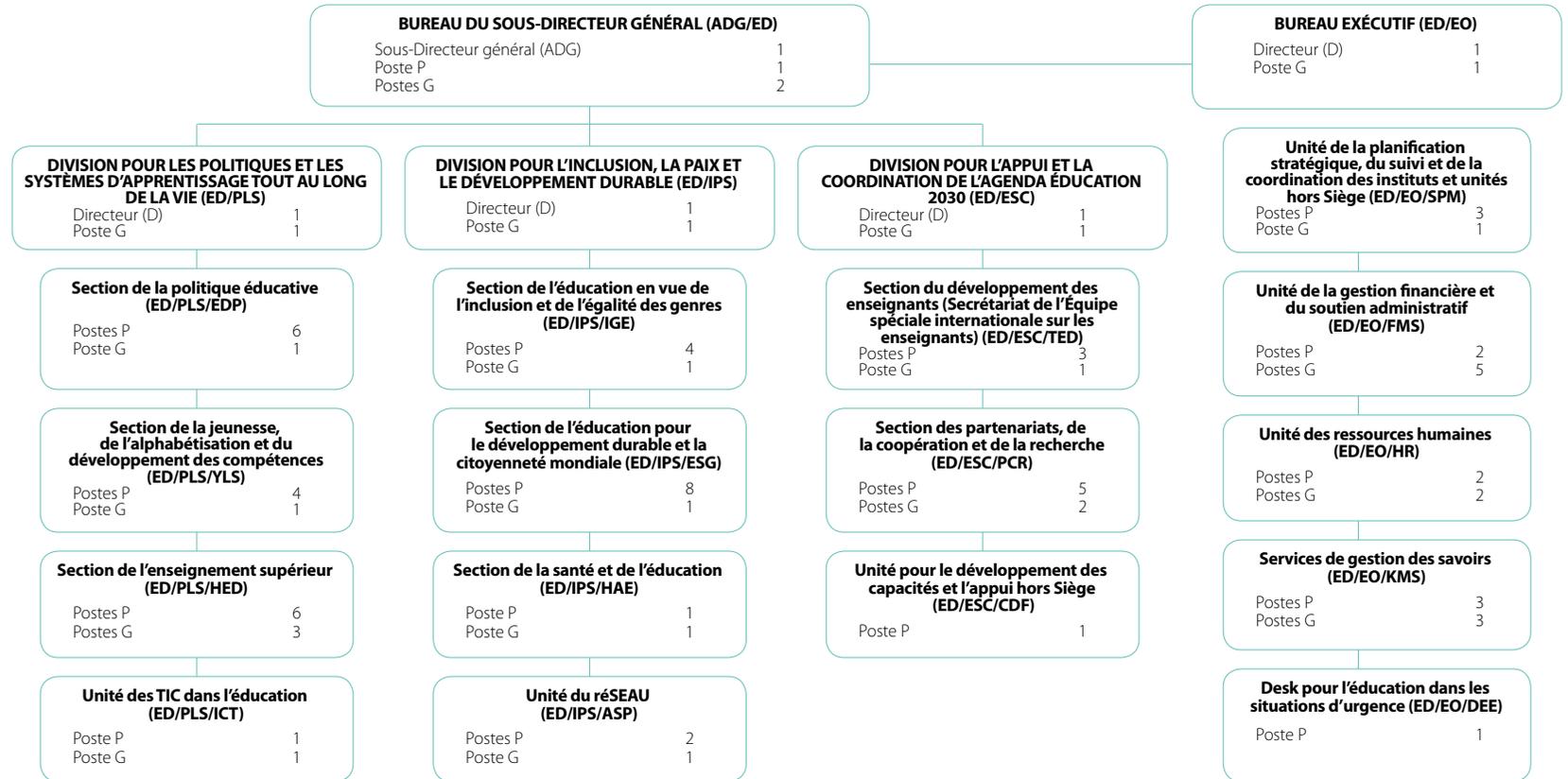
Cadre organique (P)	68
Administrateurs nationaux (NPO)	34
Cadre de service et de bureau (G)	10

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	126
Administrateurs nationaux (NPO)	34
Cadre de service et de bureau (G)	40

TOTAL 200

TOTAL INSTITUTS 54



BUREAUX HORS SIÈGE ET INSTITUTS RÉGIONAUX POUR L'ÉDUCATION

AFRIQUE	ÉTATS ARABES	ASIE ET PACIFIQUE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD
Postes P 20 NPO 13 Postes G 2	Directeur (D) 1 Postes P 14 NPO 2 Poste G 1	Postes P 19 NPO 9 Postes G 5	Postes P 9 NPO 10 Postes G 2	Postes P 5
Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), Addis-Abeba, Éthiopie Directeur (D) 1 Poste P 1 Postes G 5		Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), New Delhi, Inde Directeur (D) 1	Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), Caracas, Venezuela Directeur (D) 1 Poste P 1 Postes G 2	

INSTITUTS MONDIAUX POUR L'ÉDUCATION

Bureau international d'éducation (BIE), Genève, Suisse Directeur (D) 1 Postes P 4 Postes G 2	Institut international pour la planification de l'éducation (IIEP), Paris, France Directeurs (D) 2 Postes P 15 Postes G 10	Institut pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), Moscou, Fédération de Russie Directeur (D) 1 Poste G 1	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), Hambourg, Allemagne Directeur (D) 1 Postes P 3 Postes G 2
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ED – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit de financement	Total
Budget de personnel		51 696 700	51 696 700	51 696 700	-	-	-	-	51 696 700
Budget opérationnel									
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	233 961 300		233 961 300	12 679 900	-	-	79 424 800	141 856 600	233 961 300
ER1 Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	40 312 000		40 312 000	2 646 100	-	-	9 004 100	28 661 800	40 312 000
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	24 763 200		24 763 200	2 067 100	-	-	16 300 000	6 396 100	24 763 200
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	34 065 000		34 065 000	1 253 300	-	-	9 330 500	23 481 200	34 065 000
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	7 728 500		7 728 500	1 548 600	-	-	2 085 000	4 094 900	7 728 500
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	46 311 000		46 311 000	1 753 200	-	-	4 806 900	39 750 900	46 311 000
ER6 Renforcement des capacités nationales pour doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	30 269 100		30 269 100	2 036 300	-	-	12 608 600	15 624 200	30 269 100
ER7 Renforcement des capacités nationales pour traiter la question de l'égalité des genres de manière holistique dans les systèmes éducatifs nationaux	26 974 600		26 974 600	589 300	-	-	15 011 300	11 374 000	26 974 600
ER8 Amélioration des politiques, plans et possibilités d'apprentissage pour une éducation plus inclusive à l'égard des populations vulnérables, une attention particulière étant portée aux personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps, et aux populations touchées par une crise	23 537 900		23 537 900	786 000	-	-	10 278 400	12 473 500	23 537 900

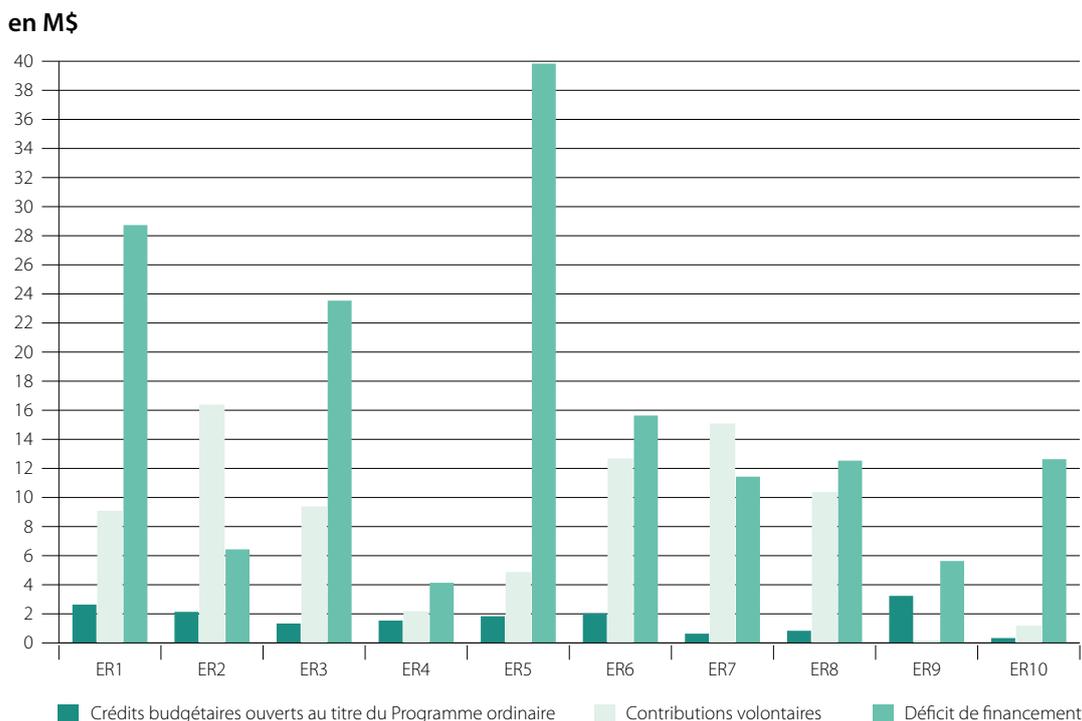
¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volon- taires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	22 828 200		22 828 200	3 425 300	–	–	1 233 600	18 169 300	22 828 200
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	8 872 400		8 872 400	3 162 600	–	–	135 800	5 574 000	8 872 400
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	13 955 800		13 955 800	262 700	–	–	1 097 800	12 595 300	13 955 800
Sous-total, Budget opérationnel	256 789 500	–	256 789 500	16 105 200	–	–	80 658 400	160 025 900	256 789 500
Sous-total, Siège et hors Siège	256 789 500	51 696 700	308 486 200	67 801 900	–	–	80 658 400	160 025 900	308 486 200
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation									
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	9 195 900	–	9 195 900	4 048 100	–	–	1 247 800	3 900 000	9 195 900
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPPE)	43 122 100	–	43 122 100	4 280 200	–	–	5 355 000	33 486 900	43 122 100
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	8 084 200	–	8 084 200	1 567 400	–	–	533 500	5 983 300	8 084 200
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 717 600	–	1 717 600	717 600	–	–	–	1 000 000	1 717 600
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 980 900	–	3 980 900	1 980 900	–	–	–	2 000 000	3 980 900
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 732 800	–	2 732 800	1 732 800	–	–	–	1 000 000	2 732 800
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	3 493 000	–	3 493 000	493 000	–	–	2 000 000	1 000 000	3 493 000
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	72 326 500	–	72 326 500	14 820 000	–	–	9 136 300	48 370 200	72 326 500
Total, Grand programme I	329 116 000	51 696 700	380 812 700	82 621 900	–	–	89 794 700	208 396 100	380 812 700

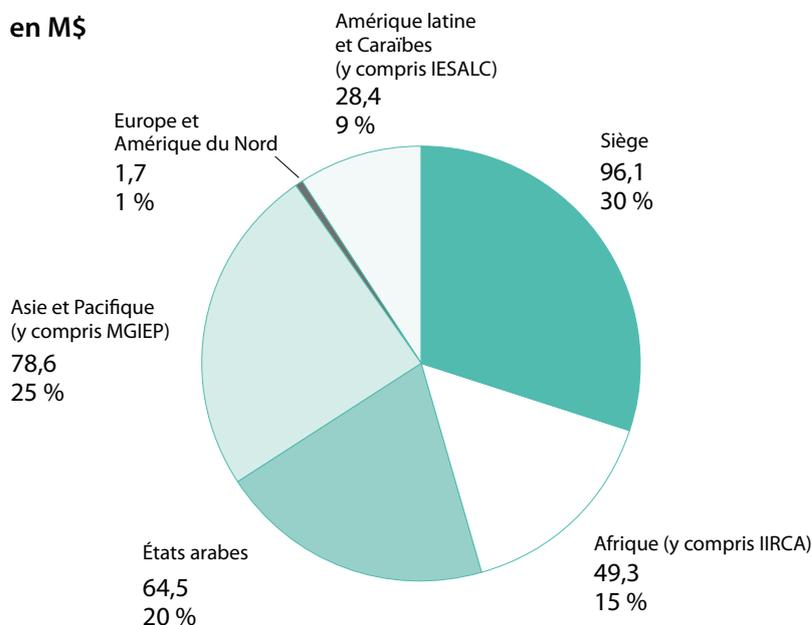
¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Total du budget opérationnel par résultat escompté

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	40,5	12 %	51,5	16 %

Contribution des instituts de l'UNESCO pour l'éducation aux résultats escomptés du grand programme I

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	BIE	IPE	UIL	ITIE	IIRCA	IESALC	MGIEP	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	9 195 900	37 085 000	7 599 200	1 717 600	3 980 900	2 732 800	2 619 800	64 931 200
ER1 Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	9 195 900	37 085 000	3 072 000	1 717 600	-	-	-	51 070 500
ER2 Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	-	-	-	-	-	-	-	-
ER3 Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	-	-	4 527 200	-	-	-	-	4 527 200
ER4 Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	-	-	-	-	-	2 732 800	-	2 732 800
ER5 Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés	-	-	-	-	3 980 900	-	-	3 980 900
ER6 Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables	-	-	-	-	-	-	2 619 800	2 619 800
ER7 Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux	-	-	-	-	-	-	-	-
ER8 Amélioration des politiques, plans et possibilités d'apprentissage pour une éducation plus inclusive à l'égard des populations vulnérables, une attention particulière étant portée aux personnes présentant des difficultés d'apprentissage, y compris des handicaps, et aux populations touchées par une crise	-	-	-	-	-	-	-	-
MLA 2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	-	6 037 100	485 000	-	-	-	873 200	7 395 300
ER9 Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale	-	-	-	-	-	-	-	-
ER10 Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4	-	6 037 100	485 000	-	-	-	873 200	7 395 300
TOTAL	9 195 900	43 122 100	8 084 200	1 717 600	3 980 900	2 732 800	3 493 000	72 326 500

SECTEUR DE L'ÉDUCATION (ED) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	58
Cadre de service et de bureau (G)	30

HORS SIÈGE

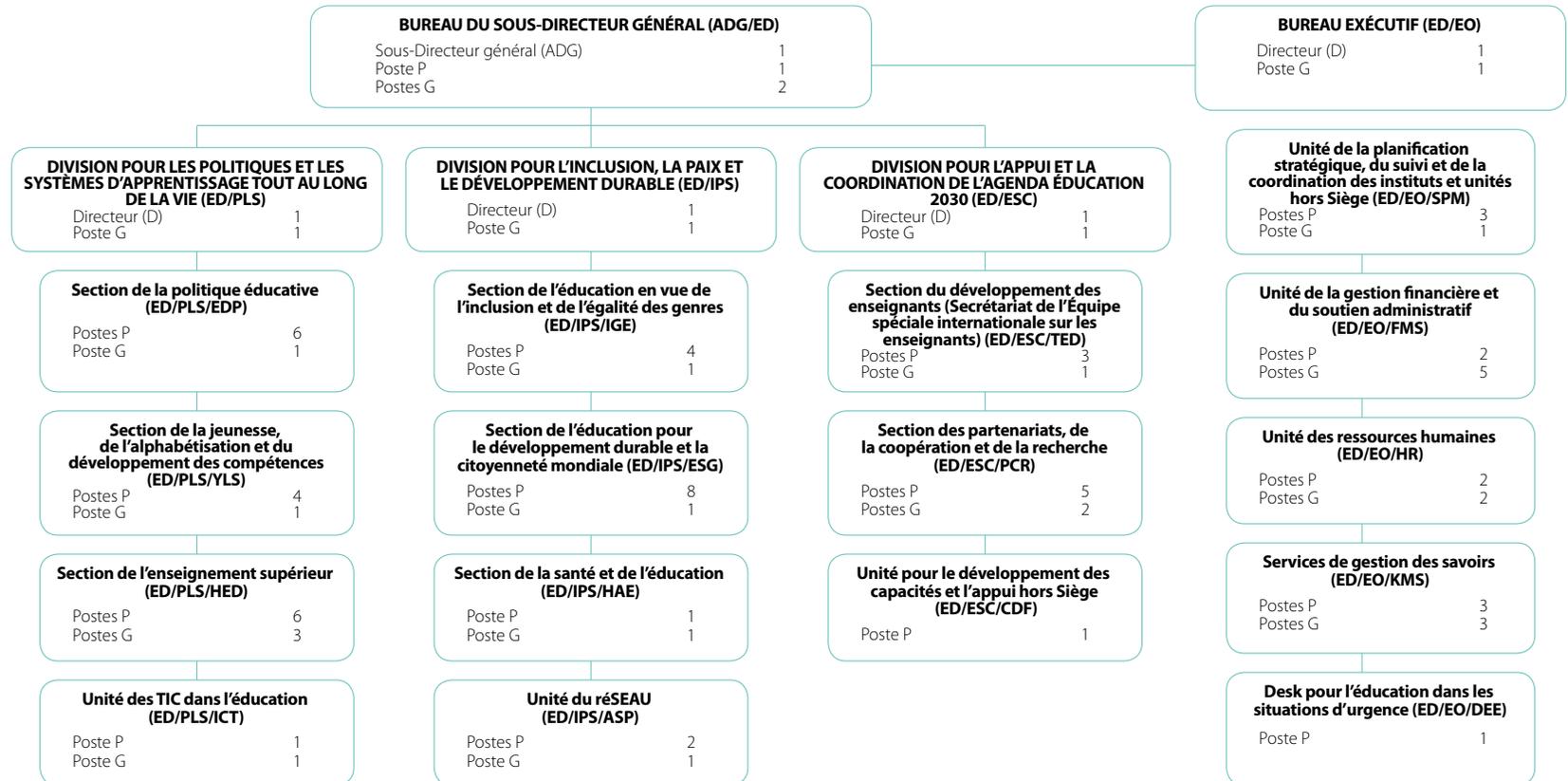
Cadre organique (P)	68
Administrateurs nationaux (NPO)	34
Cadre de service et de bureau (G)	10

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	126
Administrateurs nationaux (NPO)	34
Cadre de service et de bureau (G)	40

TOTAL 200

TOTAL INSTITUTS 54



BUREAUX HORS SIÈGE ET INSTITUTS RÉGIONAUX POUR L'ÉDUCATION

AFRIQUE	ÉTATS ARABES	ASIE ET PACIFIQUE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD
Postes P 20 NPO 13 Postes G 2	Directeur (D) 1 Postes P 14 NPO 2 Poste G 1	Postes P 19 NPO 9 Postes G 5	Postes P 9 NPO 10 Postes G 2	Postes P 5
Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), Addis-Abeba, Éthiopie Directeur (D) 1 Poste P 1 Postes G 5		Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), New Delhi, Inde Directeur (D) 1	Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), Caracas, Venezuela Directeur (D) 1 Poste P 1 Postes G 2	

INSTITUTS MONDIAUX POUR L'ÉDUCATION

Bureau international d'éducation (BIE), Genève, Suisse Directeur (D) 1 Postes P 4 Postes G 2	Institut international pour la planification de l'éducation (IIPÉ), Paris, France Directeurs (D) 2 Postes P 15 Postes G 10	Institut pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), Moscou, Fédération de Russie Directeur (D) 1 Poste G 1	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), Hambourg, Allemagne Directeur (D) 1 Postes P 3 Postes G 2
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Grand programme I

Éducation

01000 Résolution 39 C/2 de la Conférence générale pour le grand programme I

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, pour le grand programme I, le plan d'action organisé autour des trois objectifs stratégiques ci-après et des deux axes d'action correspondants, en s'inspirant des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier de l'ODD 4 – Éducation 2030, pour « assurer à tous une éducation équitable et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » ; soutenir les pays dans la réalisation de l'ODD 4 – Éducation 2030 ; et s'acquitter de la mission confiée à l'UNESCO par la communauté internationale de mener la coordination de l'agenda et d'examiner/suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) relatif à l'éducation convenu au niveau international ;
- (b) à contribuer aux priorités globales de l'Organisation pour promouvoir l'égalité des genres et répondre aux besoins de l'Afrique, en prêtant une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que répondre aux besoins des jeunes et atteindre les exclus et les groupes sociaux les plus vulnérables, en reconnaissance du rôle de l'éducation dans la promotion de transformations sociales positives, de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, afin de :

Objectif stratégique 1 : Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité

Objectif stratégique 2 : Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables

- (i) aider les États membres à réaliser l'ODD 4 – Éducation 2030 au niveau national : en développant des systèmes éducatifs qui permettent l'autonomisation par l'apprentissage, qui créent des parcours exhaustifs et flexibles, associant l'apprentissage formel, non formel et informel et qui soient axés sur le concept d'apprentissage tout au long de la vie en tant que principe fondamental d'une réforme globale et sectorielle de l'éducation et réponse aux nouveaux défis socioéconomiques ; en procurant aux enfants, aux jeunes et aux adultes les connaissances, les compétences et les valeurs dont ils ont besoin pour devenir des citoyens éclairés, responsables et actifs, trouver un emploi décent et contribuer à une croissance durable et à des sociétés pacifiques ; en remédiant à la pénurie aiguë d'enseignants qualifiés, en tant que stratégie essentielle pour améliorer la qualité de

l'éducation ; en prêtant une attention particulière à la promotion de l'éducation des filles et des femmes ; en offrant des possibilités d'éducation de qualité aux populations vulnérables, notamment aux personnes handicapées et aux populations en situation de crise ; en mettant à profit le potentiel des technologies de l'information et de la communication et les nouveaux modes d'apprentissage dans l'éducation ; en maintenant une approche holistique de l'éducation, tout en donnant la priorité à quatre domaines – politiques et planification sectorielles, alphabétisation, enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) et enseignants ;

Objectif stratégique 3 : Conduire et coordonner l'agenda Éducation 2030

- (ii) conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030 aux niveaux mondial et régional selon deux axes de travail : premièrement, faciliter la coordination mondiale et régionale dans le cadre de l'évolution de la structure de gouvernance mondiale de l'éducation ; nouer et consolider des partenariats avec d'autres institutions du système des Nations Unies, des organisations internationales et la société civile ; et mener un plaidoyer de haut niveau en faveur de l'agenda Éducation 2030 ; deuxièmement, examiner et suivre l'application de l'ODD 4 – Éducation 2030 et exercer une fonction d'observatoire mondial de l'agenda Éducation 2030 par le biais de la recherche et de la prospective pour orienter les politiques mondiales et éclairer le dialogue sur l'avenir de l'éducation ;
- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2018-2019, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 396 815 900 dollars, dont 75 802 000 dollars à allouer aux sept instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation.

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme I soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4

- (1) Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) ;
- (2) Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.3, 4.4 et 8.6) ;
- (3) Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes (contribution à la cible ODD 4.6) ;

- (4) Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études (contribution à la cible ODD 4.3) ;
- (5) Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés (contribution aux cibles ODD 4.c, 4.1 et 4.2) ;
- (6) Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables (contribution aux cibles ODD 4.7, 4.a, 12.8 et 13.3 ainsi qu'à l'ODD 3) ;
- (7) Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux (contribution à la cible ODD 4.5 et à l'ODD 5) ;
- (8) Amélioration des politiques, plans et possibilités d'apprentissage pour une éducation plus inclusive à l'égard des populations vulnérables, une attention particulière étant portée aux personnes présentant des difficultés d'apprentissage, y compris des handicaps, et aux populations touchées par une crise (contribution aux cibles ODD 4.5 et 4.a) ;

Axe d'action 2 : Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030

- (9) Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale (contribution aux ODD 4 et 17) ;
 - (10) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) ;
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
- (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

Grand programme I

Éducation

01001 L'UNESCO contribue au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. L'éducation est un droit humain fondamental qui contribue grandement à l'exercice d'autres droits. Il s'agit d'un bien public, dont l'État est le garant. L'éducation est également un fondement de l'épanouissement de la personne, de la paix, du développement durable, de la croissance économique, du travail décent, de l'égalité des genres et d'une citoyenneté mondiale responsable. Sur la base de ces principes, le rôle de l'UNESCO en matière d'éducation consiste à promouvoir une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, ainsi qu'à faire en sorte que ces principes soient au cœur de tous ses programmes et opérations.

01002 En sa qualité de chef de file du mouvement de l'Éducation pour tous (EPT) et du mécanisme de coordination de l'EPT pendant la période 2000-2015, l'UNESCO a pris la mesure des avancées et des contraintes en matière d'éducation pour assurer un engagement et une action continue en faveur de la réalisation de l'EPT. En élaborant l'agenda mondial post-2015 pour l'éducation, l'UNESCO a joué un rôle décisif dans la formulation de l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4), qui s'appuie sur une vision globale et intégrée du mouvement de l'EPT tout en élargissant la portée, l'orientation stratégique et la couverture géographique de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement correspondants. L'ODD 4 reflète l'ambition commune de la communauté internationale ainsi que l'engagement intergouvernemental en faveur de l'éducation jusqu'à l'échéance de 2030.

01003 Pour le grand programme I (GP I), la période 2018-2021 sera primordiale car elle correspond à la première période quadriennale pour laquelle l'UNESCO mettra pleinement en adéquation ses ressources et ses programmes afin d'atteindre l'ambitieux ODD 4 et les cibles d'autres ODD en rapport avec l'éducation. Le GP I suivra une double approche articulée autour de deux axes d'action ayant pour objet : (a) de soutenir la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030 au niveau des pays, avec huit résultats escomptés ; et (b) de conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030 aux niveaux mondial et régional, avec deux résultats escomptés.

Grand programme I – Éducation	
Objectifs stratégiques 1 et 2 du 37 C/4 Axe d'action 1 : Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	Objectif stratégique 3 du 37 C/4 Axe d'action 2 : Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030
Domaines thématiques des résultats escomptés :	
1. EPPE, enseignement primaire et secondaire 2. EFTP 3. Alphabétisation et éducation des adultes 4. Enseignement supérieur 5. Enseignants 6. Éducation en vue du développement durable et éducation à la citoyenneté mondiale 7. Égalité des genres 8. Inclusion et éducation dans les situations d'urgence	9. Coordination mondiale/régionale 10. Examen et suivi de la mise en œuvre de l'ODD 4

Appui aux États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030

01004

En pleine adéquation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le grand programme I a défini ses dix résultats escomptés de sorte à apporter une contribution directe à neuf des dix cibles/modalités de mise en œuvre de l'ODD 4, ainsi qu'à d'autres Objectifs de développement durable, notamment ceux liés aux enjeux suivants : santé et bien-être (ODD 3), égalité des genres (ODD 5), travail décent (ODD 8), consommation et production responsables (ODD 12), action face au changement climatique (ODD 13) et partenariats (ODD 17). En outre, compte tenu du rôle crucial que joue l'éducation pour rompre le cycle de la pauvreté, tout en prêtant attention aux besoins des populations défavorisées et marginalisées, le grand programme I contribuera également, à travers l'ensemble de ses programmes, à l'élimination de la pauvreté (ODD 1) et à la réduction des inégalités (ODD 10).

Grand programme I – Contribution aux ODD et cibles

Résultats escomptés du GP I	Objectifs de développement durable et cibles
ER 1 : Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie	 <p>4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile</p> <p>4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire</p>
ER 2 : Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie	 <p>4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p>  <p>4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat</p> <p>8.6 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>
ER 3 : Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes	 <p>4.6 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter</p>
ER 4 : Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études	 <p>4.3 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable</p>

<p>ER 5 : Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés</p>		<p>4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement</p> <p>4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile</p> <p>4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire</p>
<p>ER 6 : Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables</p>	   	<p>4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable</p> <p>3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> <p>12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature</p> <p>13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>
<p>ER 7 : Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux</p>	 	<p>4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>
<p>ER 8 : Amélioration des politiques, plans et possibilités d'apprentissage pour une éducation plus inclusive à l'égard des populations vulnérables, une attention particulière étant portée aux personnes présentant des difficultés d'apprentissage, y compris des handicaps, et aux populations touchées par une crise</p>		<p>4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>4.a : Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous</p>

<p>ER 9 : Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale</p>	 	<p>4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <p>17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>
<p>ER 10 : Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4</p>	 	<p>4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <p>17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>

01005

Afin d'aider les États membres à atteindre les cibles de l'ODD 4 et les autres objectifs en rapport avec l'éducation, le grand programme I agira dans le cadre des cinq grandes fonctions de l'Organisation énoncées dans sa Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 : (a) servir de laboratoire d'idées ; (b) réaliser l'analyse, le suivi et l'étude comparative des politiques ; (c) définir des normes et standards et en soutenir et suivre la mise en œuvre ; (d) renforcer la coopération internationale et régionale et promouvoir le partage des connaissances et les partenariats opérationnels ; (e) donner des orientations pour l'élaboration de politiques et développer les capacités humaines et institutionnelles.

01006

Parallèlement, le grand programme I axera sa stratégie sur les quatre domaines prioritaires du Secteur de l'éducation, à savoir les politiques et la planification sectorielles, l'alphabétisation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et les enseignants, en particulier en termes d'exécution du programme au niveau des pays. L'UNESCO visera à conserver son avantage comparatif dans ces domaines d'action, notamment par le biais des fonctions essentielles de ses instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation ainsi que des cadres normatifs relevant de sa compétence. S'appuyant sur ses réalisations antérieures reconnues, le grand programme I renforcera l'appui fourni aux États membres dans ces domaines prioritaires essentiels pour faire progresser les cibles de l'ODD 4.

Priorité globale Afrique

01007

Pour ce qui est de la priorité globale Afrique, de nombreux pays ont progressé dans la réalisation des objectifs de l'EPT. Les progressions les plus sensibles en valeur absolue du taux net de scolarisation ajusté ont été observées en Afrique subsaharienne, passant de 59 % en 1999 à 79 % en 2012. Pourtant, de nombreux défis restent à relever ; quelque 35 % des enfants ne sont toujours pas scolarisés. En Afrique subsaharienne, moins des trois-quarts des enseignants du préprimaire et de la moitié des enseignants du deuxième cycle du secondaire reçoivent une formation.

01008

En conséquence, l'Afrique restera une priorité du GP I en 2018-2021. L'accent sera mis sur la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique (2014-

2021) et de ses programmes phares, en particulier le programme phare 2 – Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence –, en étroite collaboration avec le Département Afrique, mettant à profit les réalisations de la précédente période quadriennale pour la priorité Afrique. Une particulière attention sera accordée au soutien de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à son Plan décennal de mise en œuvre 2013-2023, spécialement en ce qui concerne les objectifs 2 (Éducation), 17 (Égalité des genres) et 18 (Les jeunes et les enfants).

01009

Afin de relever ces défis, le grand programme I allouera les ressources financières et humaines appropriées de son Programme ordinaire et recherchera des fonds extrabudgétaires en tant que de besoin, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes/initiatives clés sectoriels/intersectoriels dans les quatre domaines prioritaires des politiques et de la planification sectorielles, de l'EFTP, de l'alphabétisation et des enseignants. De plus, le GP I fournira un soutien régional aux États membres africains en vue de créer des synergies par la coordination de leurs efforts visant à atteindre l'ODD 4 et de garantir la représentation de l'Afrique et le soutien à l'Afrique dans la gouvernance mondiale de l'éducation. L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) continuera à jouer un rôle clé dans la fourniture d'un soutien concernant les politiques afin de développer les capacités des États membres en matière de formation, de rétention et de gestion d'enseignants motivés et qualifiés.

01010

Le GP I utilisera au mieux le cadre actuel du réseau des unités hors Siège en Afrique en renforçant la collaboration avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales, et en participant efficacement aux groupes thématiques appropriés des Nations Unies (dont le Mécanisme de coordination régionale ONU/UA) afin d'identifier des projets et programmes stratégiques ciblant le développement des capacités institutionnelles.

Priorité globale Égalité des genres

01011

Grâce aux efforts concertés des États membres et de la communauté internationale dans le cadre de l'agenda de l'EPT, de grands progrès ont été accomplis en matière de promotion de la parité entre les genres dans l'éducation, en particulier dans l'enseignement primaire. Tous les 43 pays dans lesquels moins de 90 femmes pour 100 hommes étaient alphabètes en 2000 ont progressé vers la parité. Parmi les enfants non scolarisés, les filles risquent davantage que les garçons de ne jamais aller à l'école (48 % contre 37 %), tandis que les garçons risquent davantage de quitter l'école (26 % contre 20 %). Une fois scolarisées, les filles ont plus de chances d'accéder aux années d'études supérieures. Cependant, des efforts supplémentaires sont requis pour réaliser l'égalité des genres dans l'éducation en vue d'atteindre l'ODD 4 et les ODD dans leur ensemble.

01012

Le GP I continuera d'intégrer la promotion de l'égalité des genres dans tous ses programmes, dans le cadre du *Plan d'action pour l'égalité des genres (GEAP II, 2018-2021)*. Si l'égalité des genres est un thème transversal des activités du Secteur de l'éducation, elle figure aussi comme résultat escompté distinct du GP I, ce qui aidera à centrer l'action programmatique visant à la réalisation de la cible 4.5 de l'ODD 4 et la réalisation de l'ODD 5.

01013

De plus, des interventions ciblées visant à promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation, en particulier dans les cas de persistance du désavantage et de la discrimination entre les genres,

compléteront les efforts d'intégration du genre. Une particulière attention sera portée à l'égalité des genres dans les activités d'alphabétisation et dans l'enseignement post-primaire, y compris l'EFTP. Les programmes concernant les politiques et la planification sectorielles ainsi que les programmes relatifs aux enseignants continueront de mettre fortement l'accent sur les questions d'égalité des genres et d'aider les États membres à intégrer des dispositions mettant en œuvre l'égalité des genres dans leurs cadres juridiques intéressant l'éducation. L'égalité des genres restera une préoccupation clé des programmes de l'UNESCO en matière d'éducation à la santé, notamment en relation avec le VIH/SIDA et dans la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM).

01014 Une aide continuera d'être apportée aux États membres dans leurs efforts pour éliminer les disparités entre les genres dans l'éducation au moyen du partenariat *Une vie meilleure, un avenir meilleur : Partenariat mondial de l'UNESCO pour l'éducation des filles et des femmes*, établi en 2011, et pour collaborer avec l'*Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI)*. Le Programme conjoint de l'UNESCO sur l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation, mené avec d'autres organismes des Nations Unies tels que l'UNFPA et ONU-Femmes, continuera de mobiliser les partenaires afin de faciliter une programmation holistique et multisectorielle au-delà de l'éducation.

Coopération intersectorielle

01015 Pour progresser vers la réalisation des ODD, il faut des approches intersectorielles qui apportent des solutions intégrées aux problèmes mondiaux et locaux. Les ODD sont interdépendants et il est largement établi que l'éducation est un vecteur pour atteindre tous les objectifs de développement. C'est pourquoi, tandis qu'est reconnue l'importance de l'éducation avec l'adoption d'un objectif consacré spécialement à l'éducation dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir l'ODD 4 – Éducation 2030 va au-delà d'une approche en silo. Le mandat interdisciplinaire de l'UNESCO est un puissant avantage comparatif pour aider efficacement les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et affronter la complexité des défis connexes. L'UNESCO mobilisera cet avantage en concevant des programmes intersectoriels qui seront mis en œuvre par ses bureaux hors Siège avec le soutien technique des unités du Siège.

01016 Les deux domaines suivants d'activités intersectorielles seront conduits par le GP I, en étroite coopération avec les autres grands programmes :

- **Prévention de l'extrémisme violent par l'éducation (PVE-E)** : L'UNESCO aide ses États membres à mettre en œuvre des programmes d'éducation qui renforcent la résilience des jeunes face aux messages extrémistes violents et favorisent un sentiment positif d'identité et d'appartenance. Le Secteur de l'éducation intensifiera ses efforts pour renforcer les capacités des États membres dans les domaines des politiques d'éducation, de l'élaboration des programmes d'études et de la formation des enseignants par ses activités relevant du résultat escompté 6. Les analyses en fonction du genre en matière de PVE-E feront l'objet d'une attention particulière. De fortes synergies seront créées par la coopération avec le Secteur de la communication et de l'information en relation avec la PVE-E sur l'Internet, avec le Secteur des sciences sociales et humaines en relation avec l'éducation non formelle et informelle des jeunes et avec le Secteur de la culture par l'éducation au patrimoine.
- **Les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation et les Ressources éducatives libres (REL)** : Les opportunités d'apprentissage flexibles et accessibles offertes par les TIC

et les REL présentent un grand potentiel pour ce qui est de contribuer aux ODD et à l'éducation pour tous. Le GP I conduira cette action en promouvant la coopération internationale, en élaborant des politiques, en promouvant des normes et en facilitant la diffusion des bonnes pratiques, dont les modèles efficaces d'école en ligne, par ses activités relevant du résultat escompté 1. Une étroite collaboration sera recherchée avec le Secteur de la communication et de l'information sur les travaux concernant le Cadre de compétence des enseignants en matière de technologies de l'information et de la communication (ICT-CFT), les REL et la Commission sur le large bande. Le Secteur de l'éducation poursuivra son interaction avec l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) afin de contribuer au développement de la coopération et à l'échange des meilleures pratiques concernant l'introduction des TIC à tous les niveaux de l'enseignement.

01017

Le GP I coopérera aussi dans les domaines d'activité suivants avec le Secteur des sciences exactes et naturelles :

- Le Secteur de l'éducation contribuera aux efforts déployés par l'Organisation pour atténuer les effets du **changement climatique** par son Programme d'action global pour l'EDD au titre du résultat escompté 6.
- Il s'attachera aussi à promouvoir l'équité et l'égalité entre les genres dans le domaine de l'enseignement des **sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM)**, spécialement dans l'enseignement secondaire, par ses activités dans le cadre du résultat escompté 7. De par son mandat interdisciplinaire et sa priorité égalité des genres, l'UNESCO jouit d'un avantage comparatif clé dans le domaine de l'enseignement des STEM. Les STEM sous-tendent tout le Programme 2030, en particulier les ODD 9 (cible 9.5) et 12 (cible 12a) tout comme les sciences fondamentales requises pour atténuer le changement climatique et s'y adapter.

Exécution du programme

01018

Le GP I sera mis en œuvre au moyen des mécanismes et opérations de coordination entre le Siège, les bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 s'occupant d'éducation. Un taux élevé de décentralisation en termes de ressources tant humaines que financières sera maintenu durant la période quadriennale, afin d'assurer une plus grande exécution du programme et fournir plus de services au niveau des pays. Les unités du Siège fourniront une guidance stratégique globale et un soutien programmatique aux bureaux hors Siège et se chargeront des activités concernant le suivi des progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 4, le suivi des instruments normatifs, l'élaboration de politiques globales d'éducation, et elles offriront des plates-formes de dialogue, d'échange et de partenariat. Les bureaux régionaux apporteront un soutien direct aux bureaux hors Siège de leurs régions respectives et conduiront les mécanismes de coordination et partenariats régionaux à la lumière de l'ODD 4. Les bureaux de pays fourniront directement des conseils sur les politiques, une assistance technique et une aide pour le développement des capacités aux gouvernements, et ils aideront à intégrer l'ODD 4 dans les politiques et plans nationaux en conjonction avec d'autres parties prenantes, y compris dans le contexte des opérations conjointes des Nations Unies conduites par les pays. Les instituts de catégorie 1 s'occupant d'éducation continueront à exercer leurs fonctions de base en matière de renforcement des capacités, de recherche orientée vers les politiques et de partage des connaissances, au niveau mondial comme au niveau des pays, dans leurs domaines de compétences respectifs.

Partenariats et mobilisation de ressources

01019

S'appuyant sur les partenariats établis, et œuvrant à travers et avec un large éventail de partenaires, dont les institutions qui ont formulé l'ODD 4 et les autres membres de la famille des Nations Unies, les parties prenantes de l'éducation au niveau mondial, les acteurs de la société civile ainsi que les groupes nationaux et locaux s'occupant d'éducation, le GP I cherchera à renforcer les engagements partagés en faveur de l'ODD 4 – Éducation 2030 et à aider à progresser vers les cibles de l'ODD 4, au moyen de partenariats axés sur le plaidoyer, la programmation conjointe et la mobilisation des ressources. Dans le contexte du cadre budgétaire intégré de l'UNESCO, le GP I rassemblera les diverses ressources issues du Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires afin d'exécuter un programme intégré. Il cherchera donc à diversifier les partenariats avec des donateurs émergents, à exploiter la coopération existante avec les donateurs et à étendre les programmes extrabudgétaires qui ont produit des résultats prometteurs.

Axe d'action 1 : Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4

01020

L'Objectif de développement durable 4, « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (ODD 4), est centré sur l'idée de l'apprentissage pour l'autonomisation et la création de cheminements complets et flexibles qui combinent les possibilités d'apprentissage formelles, non formelles et informelles. Il est aussi orienté vers le concept d'apprentissage tout au long de la vie, principe clé d'une réforme holistique de tout le secteur de l'éducation et réponse aux défis socioéconomiques émergents. L'éducation doit offrir aux enfants, aux jeunes et aux adultes les connaissances, les compétences et les valeurs dont ils ont besoin pour devenir des citoyens éclairés, responsables et actifs, trouver un travail décent et contribuer à une croissance durable et des sociétés pacifiques. Cette grande ambition, incarnée par l'ODD 4, a le potentiel pour produire des résultats importants à long terme, si les gouvernements et les partenaires clés maintiennent leur engagement. Dans la mise en œuvre de l'axe d'action 1 et de ses huit résultats escomptés, l'UNESCO, y compris ses instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation, cherchera à aider les États membres à progresser vers les sept cibles et les deux modalités de mise en œuvre de l'ODD 4 et de cinq autres ODD. Les actions relevant de ces résultats escomptés seront contextualisées afin d'être réactives et attentives à la diversité des besoins régionaux et des réalités locales. D'autre part, les États membres recevront une aide pour mettre en œuvre l'ODD 4 dans le cadre de la promotion de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, ainsi que de l'échange de bonnes pratiques visant à encourager la coopération transnationale à travers des projets et des réseaux.

Développement des capacités au niveau des pays :

Dans le Cadre d'action pour Éducation 2000, l'UNESCO a pour mandat de soutenir le développement des capacités nationales de mise en œuvre de l'ODD 4. En conséquence, l'UNESCO continuera à faciliter, coordonner et intensifier ses activités de développement des capacités pour mettre en œuvre les cibles de l'ODD 4. L'essentiel de ce travail sera accompli au niveau des pays et au moyen de mécanismes de financement extrabudgétaire, tels que le programme de développement des capacités pour l'éducation (CapED). Le Siège appuiera l'exécution du programme au niveau des pays. L'impact au niveau des pays sera renforcé par la facilitation du partage des connaissances entre les programmes de développement des capacités et en créant des synergies programmatiques par la planification, la conception et la mise en œuvre conjointes de programmes d'éducation. Les activités de l'UNESCO en matière de développement des capacités continueront d'être guidées par le principe d'une forte appropriation nationale, c'est-à-dire planifiées au sein des autorités nationales et mises en œuvre sous leur direction, alignées sur les objectifs du pays et ancrées dans le paysage institutionnel existant, tout en tenant compte des besoins de développement des capacités aux niveaux individuel, organisationnel et institutionnel. Une étroite coopération et coordination entre le Siège, les bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation, ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), sera recherchée afin de garantir que les interventions de développement des capacités au niveau des pays bénéficient du large réseau d'expertise technique de l'Organisation.

Garantir une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2)

01021 Les estimations montrent qu'en 2014, 263 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés, tandis que beaucoup d'enfants scolarisés n'atteignaient pas le niveau minimal de compétence en lecture et écriture. De plus, alors que la participation aux programmes d'EPPE contribue grandement à la création d'une base solide de l'apprentissage tout au long de la vie, moins de la moitié des enfants dans le monde étaient inscrits dans des programmes d'enseignement préprimaire en 2014. Pour relever ces défis, la cible 4.1 vise à un accès, une participation et un achèvement universels de l'enseignement primaire et secondaire en tant que voie pour accéder à un apprentissage tout au long de la vie qui soit pertinent et effectif, tandis que la cible 4.2 affirme la nécessité d'offrir un accès équitable à une EPPE de qualité à partir de la naissance, et au moins une année d'éducation préprimaire gratuite et obligatoire de bonne qualité. Les deux cibles mettent l'accent sur l'équité et sur des dispositions juridiques qui garantissent un accès plus large à une éducation gratuite et obligatoire. Elles tiennent compte des aspects qualitatifs, avec des indicateurs concernant la préparation à la scolarité, le développement de l'enfant et les résultats d'apprentissage.

01022 Le soutien de l'UNESCO à la réalisation des cibles 4.1 et 4.2 se concrétisera par des interventions en matière de **politiques et planification sectorielles, de systèmes de suivi et d'évaluation, dont les systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE), de droit à l'éducation, de programmes d'études, de résultats d'apprentissage et des TIC dans les politiques d'éducation et les normes.** Conformément à l'approche de l'éducation adoptée par l'UNESCO, holistique et marquée par l'apprentissage tout au long de la vie, le soutien à la réalisation des cibles 4.1 et 4.2 ne se limitera pas à l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire mais portera sur l'ensemble du système.

01023 À cet égard, les actions de l'UNESCO seront axées sur les domaines suivants :

- (a) **Intégration de l'ODD 4 dans les politiques et la planification sectorielles** : L'intégration de l'ODD 4 - Éducation 2030 implique un effort pour aligner les politiques et plans nationaux sur les cibles et les domaines cibles reflétés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. S'appuyant sur son avantage comparatif, l'UNESCO aidera les États membres à concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques, stratégies et plans d'éducation dans le Cadre d'action Éducation 2030. Pour répondre à la demande croissante de politiques fondées sur des données factuelles qui adoptent l'apprentissage tout au long de la vie comme concept directeur et principe de politique stratégique, le GP I collaborera avec l'Institut international pour la planification de l'éducation (IIPÉ) et l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). L'IIPÉ fournira un soutien technique spécialisé et un développement des capacités aux États membres pour la planification sectorielle et la mise en œuvre des politiques sectorielles. L'UIL contribuera à traduire le concept d'apprentissage tout au long de la vie dans des stratégies sectorielles spécifiques et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie formelles et non formelles spécifiques. L'Organisation continuera à promouvoir l'examen des politiques d'éducation afin d'encourager les dialogues sur les politiques, l'échange d'expériences et l'apprentissage par les pairs, autour de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques. Elle aidera aussi les États membres à intégrer l'EPPE (cible 4.2) dans leurs politiques et plans sectoriels, en insistant pour les encourager à instituer au moins une année d'éducation préprimaire gratuite et obligatoire de qualité conduisant à une préparation à la scolarité et une transition réussie vers le primaire, tout en prêtant attention à la nature multisectorielle et à la dimension interministérielle de ce domaine de la politique.
- (b) **Amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation sectoriels, dont les SIGE** : L'élaboration de politiques et plans solides, contextualisés, exige des analyses des données et des informations de qualité et plus ventilées. Le défi est double : (1) il faut que les parties prenantes participant au dialogue sur les politiques possèdent les capacités critiques minimales pour opérer dans un environnement riche en données, et (2) il faut que les pays actualisent leurs outils existants de gestion et d'analyse des informations tels que les SIGE, les modèles de simulation et les outils de cartographie scolaire, et les alignent sur l'ODD 4. Il faut aussi que les pays soient capables d'utiliser pleinement les données produites par les évaluations nationales et internationales pour guider l'élaboration et les réformes des politiques, conformément à l'accent que met l'ODD 4, et en particulier sa cible 4.1, sur des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces, et conformément à l'accent renouvelé mis sur l'équité. Utilisant les technologies et les approches de pointe et visant à combler les lacunes de l'information pour la prise des décisions à tous les niveaux, l'UNESCO documentera et analysera les tendances et les besoins émergents ainsi que les méthodes innovantes d'utilisation des technologies pour enrichir le dialogue sur les politiques et l'apprentissage mutuel. Les capacités nationales seront renforcées non seulement en vue de créer des environnements de données plus riches pour la prise des décisions mais aussi en vue de formuler et de mettre en œuvre des politiques qui soient mieux éclairées par les données factuelles et contextualisées.
- (c) **Promotion d'une approche de l'éducation fondée sur les droits** : Considérant que l'État est en dernière analyse le garant de la protection, du respect et de la mise en œuvre du droit à l'éducation, l'UNESCO guidera et aidera les États membres à examiner et actualiser leurs cadres juridiques pour refléter le droit à une éducation équitable et inclusive de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, mettant l'accent sur le suivi de la conformité aux instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'éducation. Une particulière attention sera portée à l'accroissement du nombre de pays ayant ratifié la Convention de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et à la promotion de sa mise en œuvre par les États membres, à la mise au point d'outils pour suivre le droit à

l'éducation dans le contexte de l'ODD 4 et aux activités ayant pour but de guider l'intégration du droit à l'éducation dans les cadres juridiques nationaux. Ces actions sont des avancées critiques vers la réalisation de l'ODD 4, et concernent le plus directement les cibles relatives à l'égalité des genres, à l'égalité d'accès à une éducation de qualité et inclusive ainsi qu'aux possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les personnes dans des situations de vulnérabilité telles que les populations touchées par des crises.

- (d) **Innovation dans les programmes d'études et amélioration de l'alignement sur la vision de l'ODD 4 :** L'UNESCO, en particulier son institut de catégorie 1, le Bureau international d'éducation (BIE), élaborera des instruments destinés à guider l'avenir des programmes d'études, y compris ce qui constitue un programme d'études efficace. Le Réseau mondial du curriculum (GCN), composé de 127 États membres et autres parties prenantes clés, participera activement à la conception et à l'application d'instruments mondiaux. Dans le même temps, l'UNESCO offrira des forums de débat sur les stratégies de réforme efficace des programmes d'études, sur des questions telles que les compétences de l'avenir, les valeurs en tant que moyen de la PVE-E et les pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur les recherches sur le cerveau/ connaissances en neurosciences les plus récentes concernant l'apprentissage. Le développement des capacités et le soutien technique aux processus de réforme des programmes d'études et à l'innovation dans ce domaine seront mis en œuvre selon une approche holistique intégrant les compétences de l'avenir dans les programmes d'études nationaux et adoptant une perspective de TIC pour ces programmes et les questions connexes. Ils peuvent aussi résulter de besoins spécifiques tels que la lecture ou l'EPPE, ainsi que l'intégration de questions transversales telles que la PVE-E, l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, l'EDD, l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), l'égalité des genres, la compréhension interculturelle et l'entrepreneuriat. De plus, des possibilités de développement des capacités à court et à long terme en matière de programmes d'études et d'apprentissage seront offertes par la délivrance de certificats, de diplômes d'études universitaires supérieures et de grades de master.
- (e) **Accroissement du soutien à des résultats d'apprentissage améliorés, pertinents et effectifs :** Pour renforcer les capacités nationales d'évaluation de l'éducation dans le préprimaire, le primaire et le secondaire à l'appui des cibles ODD 4.1 et 4.2, le GP I apportera aux États membres un soutien au développement des capacités à travers les opérations en cours de ses réseaux établis aux niveaux régional et national, ainsi que des mécanismes régionaux existants en matière d'évaluation de l'apprentissage², y compris dans le cadre des activités des instituts de catégorie 1 s'occupant d'éducation et de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), sur l'évaluation des résultats d'apprentissage. De plus, s'appuyant sur les activités menées durant la période quadriennale précédente, l'UNESCO continuera à dialoguer avec les autres partenaires et à renforcer la cohérence et la synergie entre les acteurs de l'UNESCO dans leurs efforts pour aider les États membres à mettre en œuvre les cibles ODD 4.1 et 4.2. Une attention particulière sera prêtée à la facilitation de la coordination et des mécanismes de soutien mondiaux et régionaux ainsi qu'à la création de possibilités et de plates-formes pour la mise en réseau, le partage et le courtage des connaissances dans le domaine des évaluations des apprentissages, en renforçant la participation de l'UNESCO à un large éventail de parties prenantes et d'initiatives. L'accent sera aussi mis sur la production de connaissances, visant à fournir aux politiques des orientations sur le rôle des évaluations des apprentissages dans l'amélioration de l'équité et de la qualité au niveau des systèmes, ainsi que des recherches sur les leçons tirées de l'utilisation (ou du mauvais usage) des protocoles et des résultats des évaluations au niveau national, sous-régional ou régional.

2 Tels que le Laboratoire latino-américain pour l'évaluation de la qualité de l'éducation (LLECE).

- (f) **Développement des TIC dans les politiques d'éducation et normes pertinentes** : Sur la base de la *Déclaration de Qingdao* relative à la mobilisation des TIC pour réaliser l'agenda Éducation 2030, l'UNESCO, avec son Institut de catégorie 1 pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), renforcera son engagement en faveur de la formulation et de la mise en œuvre de TIC dans les plans, politiques et normes d'éducation nationales. Les initiatives de soutien en matière de politiques seront complétées par l'élaboration de normes pour les environnements d'apprentissage innovants, tandis que des efforts supplémentaires seront faits pour promouvoir l'ICT-CFT récemment actualisé. Reconnaissant la nécessité de prendre davantage en compte les questions de sécurité et d'éthique en relation avec l'utilisation des TIC dans l'éducation des jeunes enfants, l'UNESCO produira aussi des directives et des normes dans ce domaine, tenant compte des derniers résultats de recherche. Elle facilitera l'établissement de données de référence et l'apprentissage par les pairs parmi les États membres et contribuera à la définition d'un ensemble d'indicateurs et de méthodologies comparables au niveau international sur la collecte des données. De plus, l'Organisation continuera à jouer un rôle majeur dans le domaine des REL et des pratiques d'éducation ouvertes en appuyant l'élaboration de politiques et stratégies nationales d'adoption des REL, en promouvant le partage des connaissances et des ressources, ainsi qu'en suivant l'adoption des REL par les pays et la contribution des REL à la réalisation des cibles de l'agenda Éducation 2030. Enfin, l'UNESCO s'attachera à promouvoir des possibilités d'apprentissage flexibles et accessibles pour tous à tous les niveaux d'enseignement au moyen des TIC.

Résultat escompté 1 : Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays dont les politiques et les plans sectoriels d'éducation (PSE) ont été examinés pour vérifier leur alignement sur l'ODD 4	D1 pour les examens des politiques : 8 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID) D2 pour les PSE : 20 pays (dont 10 en Afrique et 1 PEID)	<ul style="list-style-type: none"> - C1 pour les examens des politiques : 11 pays (dont 6 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre - C2 pour les PSE : 22 pays (dont 11 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre et de PSE tenant compte des questions de genre (GEAP II ; ER 1, PI 1) 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 pour les examens des politiques : 10 pays (dont 6 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre - C2 pour les PSE : 20 pays (dont 10 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous d'une analyse en fonction du genre et de PSE tenant compte des questions de genre (GEAP II ; ER 1, PI 1)

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre de pays qui ont amélioré leurs systèmes sectoriels de suivi et d'évaluation, y compris les SIGE, et qui ont intégré une perspective de genre	18 pays (dont 10 en Afrique et 1 PEID)	– 22 pays (dont 11 en Afrique et 2 PEID), promotion dans tous de données ventilées par sexe et d'indicateurs additionnels pertinents tenant compte des questions de genre	– 20 pays (dont 10 en Afrique et 2 PEID), promotion dans tous de données ventilées par sexe et d'indicateurs additionnels pertinents tenant compte des questions de genre
3. Nombre de pays qui ont examiné ou adapté des cadres juridiques adhérent aux instruments normatifs de l'UNESCO en conformité avec l'ODD 4 et intégrant une perspective de genre	1 pays (dont aucun en Afrique et aucun PEID)	– 4 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous de l'égalité des genres et de l'égalité d'accès et de chances dans l'éducation (GEAP II ; ER 1, PI 7)	– 5 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID), promotion dans tous de l'égalité des genres et de l'égalité d'accès et de chances dans l'éducation (GEAP II ; ER 1, PI 7)
4. Nombre de pays qui ont suivi une approche systémique des programmes d'études et ont élaboré et/ou mené à bien des réformes des programmes d'études	D1 : 18 pays D2 : 50 pays	– C1 : 22 pays menant une réforme des programmes d'études et un processus d'élaboration de programmes d'études à tous les niveaux du système éducatif et couvrant un large éventail de questions relatives à plusieurs cibles de l'ODD 4 (c'est-à-dire ECM et enseignement des STEM) – C2 : 67 pays où les praticiens sont formés aux programmes d'études et à l'apprentissage	– C1 : 20 pays menant une réforme des programmes d'études et un processus d'élaboration de programmes d'études à tous les niveaux du système éducatif et couvrant un large éventail de questions relatives à plusieurs cibles de l'ODD 4 (c'est-à-dire ECM et enseignement des STEM) – C2 : 60 pays où les praticiens sont formés aux programmes d'études et à l'apprentissage

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Nombre de pays où les capacités nationales ont été renforcées pour évaluer, suivre et améliorer les résultats d'apprentissage, y compris au moyen d'une orientation des politiques globales pour améliorer les systèmes	D1 : 35 pays [TERCE, troisième Étude explicative et comparative régionale : 15 pays ; NEQMAP, Réseau de suivi de la qualité de l'éducation dans la région Asie-Pacifique : 20 pays] D2 : 1 note sur les politiques globales concernant les évaluations à grande échelle des apprentissages [2017]	– C1 : 43 pays – C2 : production de 4 notes sur les politiques globales concernant les évaluations à grande échelle des apprentissages	– C1 : 40 pays – C2 : production de 4 notes sur les politiques globales concernant les évaluations à grande échelle des apprentissages
6. Nombre de pays où des politiques sectorielles et un plan directeur ou des programmes nationaux sur l'utilisation des TIC dans l'éducation ont été élaborés pour mobiliser les TIC afin d'atteindre l'ODD 4	D1 : 15 pays D2 : 10 pays	– C1 : 16 pays (dont au moins 6 en Afrique et 1 PEID) où des politiques et des plans directeurs sectoriels sur l'utilisation des TIC dans l'éducation ont été élaborés ou actualisés – C2 : 11 pays qui ont mobilisé les REL au service de l'ODD 4	– C1 : 15 pays (dont au moins 5 en Afrique et 1 PEID) où des politiques et des plans directeurs sectoriels sur l'utilisation des TIC dans l'éducation ont été élaborés ou actualisés – C2 : 10 pays qui ont mobilisé les REL au service de l'ODD 4

Accès sur un pied d'égalité à un système d'EFTP abordable et de qualité, notamment au niveau de l'enseignement supérieur, pour l'emploi et l'entrepreneuriat (contribution aux cibles ODD 4.3, 4.4 et 8.6)

01024

Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'acquisition de compétences techniques et professionnelles pour l'emploi, un travail décent et l'entrepreneuriat devient de plus en plus importante et pertinente. De nombreux pays sont encore confrontés à des défauts d'équité en termes de mise en œuvre de l'EFTP, et les possibilités d'enseignement et de formation professionnels, notamment au niveau de l'enseignement supérieur, restent inégales selon les pays. La part de l'EFTP dans les effectifs du deuxième cycle de l'enseignement secondaire était d'environ 23 % en 2013. L'accès à un système d'EFTP abordable et de qualité est censé répondre aux multiples demandes de nature économique, sociale et environnementale en aidant les jeunes et les adultes à développer les compétences dont ils ont besoin pour l'emploi, un travail décent et l'entrepreneuriat, en promouvant une croissance économique équitable, inclusive et durable, et en soutenant les transitions vers des économies vertes et la durabilité environnementale.

01025

En 2018-2021, la contribution de l'UNESCO à l'ODD 4 – Éducation 2030 dans le domaine de l'EFTP et le soutien des efforts des États membres pour améliorer la pertinence de leurs systèmes d'EFTP et équiper tous les jeunes et adultes des compétences requises pour l'emploi, un travail décent, l'entrepreneuriat et l'apprentissage tout au long de la vie se matérialiseront par la mise en œuvre de la Stratégie pour

l'EFTP et de sa Feuille de route adoptées par le Conseil exécutif. Conformément à la stratégie de l'UNESCO, le GP I couvrira les domaines suivants, tout en accordant une attention particulière aux questions concernant l'anticipation, le suivi et l'évaluation des compétences, et la nécessité de rendre les compétences plus transparentes, visibles et comparables au niveau international :

- (a) **Favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat chez les jeunes** : L'UNESCO continuera à fournir des conseils sur les politiques fondées sur des données factuelles en vue de la transformation des systèmes d'EFTP. Au niveau national, l'examen des politiques d'EFTP et les initiatives d'apprentissage relatif aux politiques, d'élaboration des politiques et de développement des capacités des institutions et décideurs nationaux viseront à renforcer les systèmes d'EFTP. Au niveau régional, le GP I soutiendra l'émergence d'agendas régionaux pour l'EFTP, l'apprentissage par les pairs et le partage des connaissances. Au niveau mondial, les initiatives multilatérales qui promeuvent l'EFTP dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie à travers le monde seront promues et soutenues. L'accent sera aussi mis sur l'aide au développement de leaders de l'EFTP et au développement des capacités du personnel enseignant. À cet effet, le Centre international UNESCO-UNEVOC étendra son Programme d'encadrement de l'EFTP visant à renforcer les capacités des établissements de formation des enseignants de l'EFTP. De plus, ces établissements devraient être équipés et autonomisés pour bien utiliser les TIC.

- (b) **Promouvoir l'équité et l'égalité des genres** : L'UNESCO aidera les États membres à définir des mesures propres à promouvoir l'équité dans et par l'EFTP. Elle élaborera aussi des directives et elle collectera et fera connaître les mesures et solutions prometteuses s'agissant d'intégrer les groupes défavorisés dans les systèmes d'EFTP. De plus, des conseils sur les politiques et un développement des capacités seront fournis pour aider les États membres à faciliter l'accès à l'EFTP de tous les groupes défavorisés et vulnérables, notamment en investissant dans les TIC comme moyen innovant d'élargir l'accès et d'augmenter les taux d'accès et de participation. De plus, un soutien sera apporté à l'intégration de l'égalité des genres lors de l'examen et de l'élaboration des politiques, stratégies et activités d'EFTP, à titre de contribution directe à la cible 5 de l'ODD 4 et à l'ODD 5.

- (c) **Faciliter la transition vers des économies vertes et des sociétés durables** : L'UNESCO aidera les États membres à établir des stratégies et des coalitions nationales sur les compétences vertes créant des liens entre les autorités publiques, les entreprises, l'éducation, la formation et les parties prenantes du marché de l'emploi. Le Centre international UNESCO-UNEVOC mettra en place des cours de formation appropriés dans son Programme d'encadrement de l'EFTP. De plus, un soutien sera apporté aux États membres pour mobiliser les technologies numériques. Priorité sera donnée à l'établissement de mécanismes sectoriels/nationaux de coordination reliant différentes parties prenantes et identifiant des mesures destinées à introduire les compétences numériques dans l'EFTP. Enfin, l'Organisation mettra au point des outils pratiques pour aider les États membres à concevoir et appliquer des stratégies appropriées et efficaces concernant l'exigence, l'offre et l'utilisation de compétences pour obtenir les résultats de développement escomptés dans d'autres domaines pertinents, tels que la santé, l'eau, l'industrialisation, l'énergie et l'agriculture durables, en coopération avec les organisations internationales appropriées telles que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et autres institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Résultat escompté 2 : Mise en place de systèmes d'EFTP équitables et réactifs pour doter les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent, à l'entrepreneuriat et à l'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays dotés de politiques révisées visant à équiper les jeunes et les adultes, femmes et hommes, des compétences requises pour l'emploi, un travail décent, l'entrepreneuriat et l'apprentissage tout au long de la vie, conformément à la Recommandation de 2015 concernant l'EFTP	8 pays (dont 5 en Afrique et 1 PEID) Note : La Stratégie pour l'EFTP (2016-2021) prévoit 30 pays, soit 10 pays par exercice biennal)	- 33 pays (dont 18 en Afrique et 4 PEID)	- 30 pays (dont 15 en Afrique et 3 PEID)
2. Nombre de pays qui ont pris des mesures pour élargir l'accès à l'EFTP des groupes défavorisés et pour intégrer l'égalité des genres dans l'EFTP	8 pays (dont 5 en Afrique et 1 PEID)	- 11 pays (dont 6 en Afrique et 3 PEID)	- 10 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)
3. Nombre de pays ayant renforcé leurs capacités et élaboré des stratégies de développement des compétences pour faciliter la transition vers des économies vertes	8 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID)	- 11 pays (dont 6 en Afrique et 3 PEID)	- 10 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)
4. Nombre de centres UNEVOC ayant bénéficié du programme EFTP et amélioré le partage des connaissances et l'apprentissage parmi les États membres	22 centres UNEVOC (dont 5 en Afrique et 2 dans des PEID) Note : La Stratégie pour l'EFTP (2016-2021) prévoit 100 centres UNEVOC, soit environ 30 centres par exercice biennal	- 100 centres UNEVOC (dont 30 en Afrique et 10 dans des PEID)	- 100 centres UNEVOC (dont 30 en Afrique et 10 dans des PEID)

Acquisition des compétences fondamentales par les jeunes et les adultes (contribution à la cible ODD 4.6)

01026

Malgré les efforts déployés durant les décennies écoulées pour instaurer une société plus alphabète, les progrès réalisés n'ont pas été suffisants et sont restés inégaux selon les pays et les régions. L'objectif de l'EPT consistant à obtenir une amélioration de 50 % des niveaux d'alphabétisation des adultes en 2015 au plus tard n'a pas été atteint par la majorité des pays. En fait, les données les plus récentes de l'ISU montrent qu'il y a encore dans le monde 758 millions d'adultes qui sont dépourvus de compétences de base en lecture et en écriture, dont deux tiers de femmes. L'UNESCO continuera donc à affronter le défi de l'alphabétisation en tant que partie intégrante de l'apprentissage tout au long de la vie et en tant que composante du droit à l'éducation pour tous, l'accent étant mis sur les jeunes et les adultes. Elle cherchera à promouvoir une éducation et une formation des adultes qui permettent aux jeunes et aux adultes d'atteindre des niveaux appropriés et reconnus de compétence en matière d'alphabétisme fonctionnel, y compris en lecture, écriture, numératie et compétences numériques des adultes, ainsi que par la formation professionnelle, la formation continue et le perfectionnement professionnel. Ce faisant, l'UNESCO se souciera spécialement de l'égalité des genres et du ciblage de l'Afrique et des PEID. Les actions de l'UNESCO en matière d'alphabétisation des jeunes et des adultes et d'éducation des adultes viseront à :

- (a) **Renforcer les capacités de développement, de planification et d'exécution des programmes en matière d'alphabétisation, de numératie, de compétences numériques et autres compétences fondamentales telles que la créativité, la résolution des problèmes, l'empathie, les compétences sociales et l'aptitude à continuer d'apprendre :** En conjonction avec l'UIL, l'UNESCO continuera à fournir des conseils sur les politiques fondées sur des données factuelles concernant l'alphabétisme, la numératie, les compétences numériques et autres compétences fondamentales de la vie courante. Les capacités nationales seront renforcées en vue de la conception, de la gestion, du suivi et de l'évaluation de programmes de grande qualité et inclusifs, et pour soutenir le développement des compétences d'alphabétisme, de numératie, des compétences numériques et autres compétences fondamentales tant chez les femmes que chez les hommes. Un soutien sera apporté en particulier aux États membres pour l'élaboration de politiques et programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes, y compris de systèmes et de mécanismes de reconnaissance, de validation et d'accréditation des résultats d'apprentissage non formels et informels concernant (a) les compétences d'alphabétisme, de numératie, les compétences numériques et autres compétences fondamentales (cible ODD 4.6) ; (b) l'insertion de l'alphabétisation et de la numératie dans la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel (cibles ODD 4.3 et 4.4) ; et (c) l'établissement du lien entre l'alphabétisation et l'éducation des adultes, d'une part, et la citoyenneté active, dont l'ECM, l'EDD et l'éducation à la santé (cible ODD 4.7). Les concepts et pratiques qui favorisent les approches intersectorielles de l'apprentissage et de l'éducation des adultes, notamment dans des secteurs tels que la santé et le développement rural, feront l'objet d'un intérêt particulier. L'UNESCO engagera les États membres à tirer des enseignements des pratiques efficaces au moyen de sa Base de données de pratiques efficaces d'alphabétisation et de numératie – afin d'atteindre la cible de l'agenda Éducation 2030 relative à l'alphabétisation et la numératie.
- (b) **Mobiliser les TIC pour améliorer la qualité des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes et les intensifier :** Dans le cadre de ses activités visant à une utilisation innovante et créative des TIC, l'Organisation fournira une aide à la création de REL et de cours ouverts en ligne pour le personnel de l'éducation des adultes et pour les apprenants, femmes et hommes, qui veulent développer leur alphabétisme, leur numératie et leurs compétences numériques. L'accent sera mis plus fortement sur l'encouragement d'environnements favorables et la promotion de la

création et du partage de contenus numériques pertinents, dont des applications mobiles et des tutoriels pour répondre à la diversité des besoins des apprenants dans les langues appropriées.

- (c) **Mobiliser les efforts mondiaux en vue de créer un monde plus alphabète:** L'UNESCO continuera à faciliter l'action de l'Alliance mondiale pour l'alphabétisation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (GAL), l'accent étant mis sur la coordination des partenariats multiples et les actions innovantes concertées. De plus, elle renforcera les partenariats consacrés au financement de l'éducation des adultes et soutiendra la promotion de mécanismes de financement dans ce but. Le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes jouera un rôle important dans le soutien aux autorités locales afin qu'elles mobilisent efficacement les ressources de tout le secteur pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et suivent les progrès accomplis. Les occasions majeures de plaidoyer concernant la valeur et les défis de l'alphabétisation continueront d'inclure la Journée internationale de l'alphabétisation, organisée par l'UNESCO et ses partenaires, ainsi que d'autres événements importants tels que la Semaine de l'apprentissage mobile et la Journée mondiale des enseignants. Les deux Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO resteront aussi des instruments clés pour promouvoir l'alphabétisation et les environnements alphabètes.
- (d) **Suivre et évaluer l'apprentissage et l'éducation des adultes :** Le GP I mettra l'accent sur l'élaboration de cadres et d'outils pour le suivi et l'évaluation, ainsi que pour la mesure des résultats des programmes d'alphabétisation, d'apprentissage et d'éducation des adultes, femmes et hommes. Le suivi des progrès enregistrés dans l'apprentissage et l'éducation des adultes au moyen du *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE)* de l'UNESCO servira à ouvrir la voie vers la 7^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VII, 2021). L'UNESCO suivra la mise en œuvre par les États membres de la *Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (2015)* grâce au quatrième *GRALE*. De plus, l'UNESCO aidera les États membres à collecter et analyser les données sur l'alphabétisation, la numératie et les résultats de l'éducation des adultes au moyen d'un cadre d'évaluation et d'outils pour l'évaluation de l'alphabétisation à mettre en place, visant à améliorer l'aptitude des États membres à suivre les progrès vers la réalisation de l'ODD 4.
- (e) **Implanter durablement des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie dans les politiques et plans nationaux d'éducation :** L'UNESCO s'est attachée à promouvoir l'examen des politiques d'éducation comme processus stratégique de promotion du dialogue, de l'échange et de l'apprentissage par les pairs autour des défis de l'éducation et de l'apprentissage et des réponses connexes, l'élargissement de la base de connaissances, le renforcement des capacités nationales et la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie. Cela passe par des interventions concernant le Répertoire des politiques d'apprentissage tout au long de la vie, l'Observatoire mondial de la reconnaissance, de la validation et de l'accréditation de l'apprentissage non formel et informel, et la revitalisation de l'apprentissage dans les familles, les communautés et les villes. Ses activités visent à aider les États membres à encourager les réformes nationales de l'éducation en établissant des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie et à soutenir leur suivi et leur mise en œuvre. L'UNESCO continuera à apporter un soutien effectif aux États membres dans leurs efforts pour atteindre l'ODD 4 en mettant en œuvre l'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Résultat escompté 3 : Amélioration des politiques et des plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux technologies de l’information et de la communication (TIC) – et contrôler l’acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays dont les politiques, stratégies et plans attentifs à l'égalité des genres ont été révisés pour intégrer l'alphabétisation et la numératie	8 pays	– 11 pays (dont 4 en Afrique et 1 PEID)	– 10 pays (dont 3 en Afrique et 1 PEID)
2. Nombre de pays dont les capacités ont été renforcées en matière de conception, de gestion, de suivi et d'évaluation de programmes d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes inclusifs, de grande qualité et attentifs à l'égalité des genres	15 pays	– 21 pays (dont 6 en Afrique et 2 PEID)	– 20 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)
3. Nombre de pays dotés de cadres et d'outils conçus pour suivre et évaluer les résultats de l'apprentissage des programmes d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes, femmes et hommes	10 pays	– 21 pays (dont 6 en Afrique et 2 PEID)	– 20 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)
4. Nombre de pays dans lesquels les TIC sont mises à profit pour améliorer et élargir les programmes d'alphabétisation et d'éducation des jeunes et des adultes, femmes et hommes	8 pays	– 21 pays (dont 6 en Afrique et 2 PEID)	– 20 pays (dont 5 en Afrique et 2 PEID)
5. Nombre de pays s'inspirant de la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes pour élaborer leurs politiques et programmes d'éducation des adultes	30 pays	– 53 pays (dont 17 en Afrique et 6 PEID)	– 50 pays (dont 15 en Afrique et 5 PEID)

Offre d'un enseignement supérieur de qualité (contribution à la cible ODD 4.3)

01027

Pour la toute première fois, l'enseignement supérieur a été pris en considération dans les programmes internationaux consacrés à l'éducation et au développement. Les exigences des marchés du travail locaux et internationaux continuent d'évoluer rapidement, tout comme les attentes à l'égard des universités et autres établissements d'enseignement supérieur, lesquels doivent former les diplômés et les préparer à contribuer au développement durable et à la citoyenneté mondiale. Cependant, il reste d'importantes disparités dans de nombreuses régions du monde en termes d'accès aux possibilités d'enseignement supérieur en lien avec le genre, le statut socioéconomique et le lieu. En outre, afin de faire face aux réalités du monde du travail, il est de plus en plus demandé aux systèmes et établissements d'enseignement supérieur d'élaborer des curricula, programmes d'étude et filières d'apprentissage non traditionnels innovants afin de combler l'écart entre l'apprentissage traditionnel et les apprenants et d'ouvrir des accès à l'enseignement supérieur grâce à diverses modalités d'éducation en ligne, à distance et ouverte, aux modèles d'enseignement mixtes et aux formations brèves fondées sur les compétences telles que les cours en ligne ouverts à tous (MOOC) et les Ressources éducatives libres (REL). Ces nouvelles dynamiques et ces nouveaux défis de l'enseignement supérieur exigent des approches inédites pour améliorer la pertinence et la crédibilité de l'apprentissage en ligne, et soutenir le perfectionnement professionnel et la mobilité. Il devient urgent de garantir une assurance qualité de l'enseignement et de l'apprentissage renforcés par le numérique, qui reflète la rigueur attendue des processus d'amélioration de la qualité concernant l'enseignement traditionnel dispensé sur les campus. De plus en plus, on considère les approches innovantes en matière de diplômes et crédits transfrontières comme des outils souhaitables pour élargir l'accès des apprenants à l'emploi et à l'accomplissement personnel.

01028

Pour répondre à ces exigences, l'UNESCO coopérera avec les parties prenantes de l'enseignement supérieur et fournira des conseils et des orientations sur les questions stratégiques traitant des priorités susmentionnées qui apparaissent dans le secteur de l'enseignement supérieur. À cette fin, elle collaborera notamment avec son Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), institut de catégorie 1, dans cette région spécifique. En outre, grâce au Programme UNITWIN et chaires UNESCO, l'Organisation continuera de faciliter l'échange de connaissances et de travaux de recherche pertinents entre pays en vue de favoriser la réalisation des ODD. À cette fin, un soutien actif sera apporté à la mise en place d'une collaboration Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. Le grand programme I donnera la priorité à trois domaines clés pour aider les États membres à accroître la pertinence et l'efficacité de leurs systèmes d'enseignement supérieur :

- (a) **Accès et parcours d'apprentissage tout au long de la vie vers l'enseignement supérieur :** L'UNESCO fournira une assistance technique et des conseils sur les approches innovantes à adopter pour élargir l'accès aux formations, cours et programmes d'enseignement supérieur, en mettant l'accent sur l'élaboration de nouvelles formes et de nouveaux types d'apprentissage *sur le campus* comme *en ligne*, notamment par la réforme des programmes d'étude dans le contexte de l'évolution des marchés du travail et du développement durable. Une aide sera apportée au personnel et aux enseignants des universités en vue de l'adaptation et de l'élargissement de l'offre traditionnelle en matière d'enseignement supérieur pour les modalités d'apprentissage en ligne, à distance et mixtes.
- (b) **Renforcement de la qualité et assurance qualité de l'enseignement supérieur :** L'UNESCO s'efforcera d'éclairer les politiques nationales sur le suivi interne et externe de la qualité des modalités et prestataires toujours plus variés en matière d'enseignement supérieur. En outre, une aide technique sera apportée à un certain nombre de pays en développement pour qu'ils mettent en place des mécanismes d'assurance qualité systématiques, alignés sur les cadres de qualification,

et des orientations stratégiques internationales seront fournies concernant l'assurance qualité de l'enseignement supérieur transfrontière. L'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ) soutiendra ces efforts par le biais d'activités de recherche appliquée et de développement des capacités. Des consultations seront organisées au sujet des conventions sur la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur à différents niveaux, ce qui contribuera aussi à l'assurance qualité.

- (c) **Mobilité internationale de l'apprentissage, des apprenants et qualifications :** Pour faciliter l'échange et la mobilité au niveau international des connaissances, des enseignants, des chercheurs, de l'apprentissage et des apprenants, l'UNESCO continuera de faciliter la révision et la mise en œuvre des six instruments normatifs régionaux concernant la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur et des crédits d'étude, notamment pour les réfugiés et personnes déplacées dans le cadre de l'éducation inclusive. Sur la base des conventions régionales, la poursuite de la formulation d'une convention mondiale sur la reconnaissance des titres de l'enseignement supérieur est envisagée pour renforcer cette priorité.

Résultat escompté 4 : Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays et d'établissements de l'enseignement supérieur dotés de politiques et de programmes élargissant l'accès à un enseignement supérieur équitable, sensible au genre et à la qualité garantie, notamment grâce à des modèles d'enseignement en ligne/fondé sur les TIC et à la formation des enseignants	10 pays dotés de politiques nouvelles/ révisées en matière d'enseignement supérieur, avec l'appui technique de l'UNESCO	– 23 pays, dont 7 ayant entrepris une analyse des questions relatives au genre et pris des mesures pour réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement supérieur	– 20 pays (dont 5 en Afrique), dont 5 ayant entrepris une analyse des questions relatives au genre et pris des mesures pour réduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement supérieur
2. Nombre de pays ayant pris des mesures visant à mettre en place des mécanismes d'assurance qualité cohérents avec les cadres des qualifications	5 pays ayant mis en place ou amélioré des organismes ou mécanismes d'assurance qualité, avec l'appui technique de l'UNESCO	– 11 pays	– 10 pays (dont 5 en Afrique)

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Adoption officielle d'instruments normatifs suite à l'organisation de conférences internationales et régionales pour favoriser le renforcement de la qualité, l'apprentissage tout au long de la vie et l'accès à l'enseignement supérieur	D1 : Il n'existe aucun instrument normatif mondial et les travaux préparatoires pour une convention mondiale ont débuté D2 : Révision de deux conventions régionales	– C1 : Adoption d'une convention mondiale – C2 : Révision d'une convention régionale	– C1 : Adoption d'une convention mondiale – C2 : Révision d'une convention régionale
4. Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs de l'UNESCO concernant la reconnaissance des titres et des crédits de l'enseignement supérieur	5 pays	– 16 pays	– 15 pays (dont 10 en Afrique)

Accroissement du nombre d'enseignants qualifiés et renforcement du soutien apporté à ces enseignants (contribution aux cibles ODD 4 c, 4.1 et 4.2)

01029

La pénurie d'enseignants qui touche de nombreuses régions du monde suscite une préoccupation croissante. Selon l'ISU, d'ici à 2030, les pays devront recruter au total 68,8 millions d'enseignants – 24,4 millions dans le primaire et 44,4 millions dans le secondaire – s'ils veulent assurer l'accès universel à l'enseignement primaire et secondaire. Si certains pays ont pris des mesures pour faire face à la pénurie et ont augmenté le nombre de leurs enseignants au cours des dernières années, le niveau de formation des nouveaux enseignants n'est pas conforme aux normes nationales. Il est essentiel de consacrer des investissements aux enseignants ; ce besoin urgent est reconnu dans l'ODD 4, dans le cadre duquel l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés est considérée comme l'un des moyens d'atteindre les sept cibles de l'ODD 4. Les systèmes éducatifs ont besoin d'un corps enseignant en nombre suffisant, mais aussi d'enseignants dotés des qualifications adéquates pour relever les défis environnementaux, économiques, culturels et sociaux.

01030

Le grand programme I, par l'intermédiaire notamment de son institut de catégorie 1, l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), et de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'Éducation 2030, aidera les États membres à transposer la cible ODD 4.c en politiques et plans nationaux visant l'élaboration de stratégies au service de l'ODD 4. Une attention particulière sera accordée aux enseignants à tous les niveaux (du préprimaire à l'enseignement supérieur) et dans tous les types d'enseignement (formel, non formel), y compris à la formation des chefs d'établissements et autres responsables d'écoles en vue du renforcement de la gestion des enseignants dans le cadre de systèmes éducatifs administrés de manière efficace et efficiente. D'autre part, l'accent sera placé sur les politiques qui favorisent les matières dans lesquelles la pénurie

d'enseignants qualifiés est la plus forte (mathématiques, science, sciences de l'ingénieur et technologie), en particulier pour les filles et les femmes, ainsi que sur l'exploitation du potentiel des TIC au service de l'enseignement et de l'apprentissage. S'appuyant sur son travail existant, l'UNESCO mènera les actions ci-après pendant la période 2018-2021 :

- (a) **Formulation et révision de politiques relatives aux enseignants** : La programmation de l'UNESCO insistera sur l'élaboration de politiques relatives aux enseignants fondées sur des éléments factuels, ainsi que sur leur mise en œuvre et leur suivi, grâce à divers guides et outils³ dans ce domaine, une attention particulière étant accordée à l'amélioration des compétences et des normes relatives à la formation des enseignants. L'UNESCO travaillera avec ses États membres à renforcer les capacités des organisations d'enseignants pour qu'elles participent efficacement au dialogue social engagé avec les gouvernements nationaux en vue d'améliorer l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage. D'autre part, l'IPE fournira des orientations au sujet des structures de carrière des enseignants par le biais de projets de recherche appliquée et de formations. L'UNESCO continuera de collaborer avec l'OIT et le Comité d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) en vue de promouvoir, d'encourager et de suivre la mise en œuvre des instruments normatifs que sont la *Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant* et la *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur* (1997).
- (b) **Soutien des institutions de formation des enseignants** : L'UNESCO renforcera les capacités des principales institutions de formation des enseignants pour qu'elles élaborent des stratégies et des programmes susceptibles d'accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés. Cela supposera d'aider à élaborer ou améliorer les programmes de formation pédagogique initiale, et de soutenir le perfectionnement professionnel continu des enseignants et le perfectionnement professionnel visant à intégrer les TIC dans l'ensemble du processus pédagogique. Un soutien sera apporté aux établissements de formation des enseignants afin de les équiper et de les préparer à utiliser les TIC de façon appropriée, pour qu'ils servent de modèles concernant l'utilisation des innovations en matière de TIC dans l'éducation et fassent bénéficier tous les enseignants des programmes de formation et de perfectionnement professionnel.
- (c) **Création du savoir, communication et plaidoyer** : L'UNESCO conduira des études, des examens thématiques et des synthèses des recherches existantes sur les sujets novateurs liés à l'élaboration de politiques relatives aux enseignants, à la formation pédagogique et au perfectionnement professionnel continu, et réunira des groupes d'experts internationaux pour qu'ils partagent leurs expériences compte tenu des progrès accomplis au niveau régional. Un soutien continuera d'être apporté à la plate-forme dédiée à l'échange de connaissances par le biais de sites Web spécialisés, de bulletins d'information et de la réunion annuelle de l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'Éducation 2030 et de ses forums de dialogue sur les politiques. La célébration annuelle de la Journée mondiale des enseignants et la remise tous les deux ans du Prix de l'UNESCO récompensant des enseignants continueront de renforcer le plaidoyer et l'engagement en faveur des enseignants dans le contexte de l'Éducation 2030, et serviront à sensibiliser les partenaires au sujet de l'importance des enseignants dans la réalisation de l'ensemble des ODD.

³ Ils incluent l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'Éducation 2030, le *Teacher Policy Development Guide* (Guide pour l'élaboration de politiques relatives aux enseignants) et le *Guide for Gender Equality in Teacher Education Policy and Practice* (Guide pour l'égalité des sexes dans les politiques et pratiques de formation des enseignants), ainsi que tous les documents produits dans le cadre de la Stratégie régionale relative aux enseignants dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Résultat escompté 5 : Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Nombre de pays dotés de capacités renforcées pour améliorer/formuler des politiques et des normes relatives aux enseignants conformément à des instruments normatifs tels que la Recommandation de 1966 de l'OIT/UNESCO</p>	<p>D1 : 20 pays (dont 12 en Afrique subsaharienne et 1 PEID) mènent actuellement une réforme de leur politique relative aux enseignants D2 : 6 pays (en Asie) (outil de l'ISU mis à l'essai)</p>	<p>– C1 : 10 pays dotés de capacités renforcées pour élaborer ou réformer des politiques et/ou des normes relatives aux enseignants par le biais du dialogue social (dont 5 en Afrique) – C2 : 10 pays dotés de capacités renforcées pour suivre l'accroissement du nombre d'enseignants qualifiés et motivés (dont 5 en Afrique)</p>	<p>– C1 : 10 pays dotés de capacités renforcées pour élaborer ou réformer des politiques et/ou des normes relatives aux enseignants par le biais du dialogue social (dont 5 en Afrique) – C2 : 10 pays dotés de capacités renforcées pour suivre l'accroissement du nombre d'enseignants qualifiés et motivés (dont 5 en Afrique)</p>
<p>2. Nombre d'établissements nationaux de formation des enseignants dotés de capacités renforcées et dispensant une formation initiale et un perfectionnement professionnel continu de qualité et sensibles au genre, notamment grâce à l'utilisation des TIC</p>	<p>D1 : 20 établissements de formation des enseignants dotés de capacités renforcées pour un recours aux TIC dans la formation des enseignants D2 : 30 pays dans 3 régions dotés d'une formation sur les programmes d'enseignement et la pédagogie</p>	<p>– C1 : 47 établissements de formation des enseignants (dont au moins 17 en Afrique et 2 dans des PEID) dotés de capacités renforcées et intégrant des concepts liés au genre, ainsi qu'une pédagogie et une gestion de la classe tenant compte de la question du genre – C2 : 6 pays dotés de capacités renforcées et intégrant des concepts liés au genre, une pédagogie et une gestion de la classe tenant compte de la question du genre dans la formation initiale et le perfectionnement professionnel continu des enseignants</p>	<p>– C1 : 45 établissements de formation des enseignants (dont au moins 15 en Afrique et 2 dans des PEID) dotés de capacités renforcées et intégrant des concepts liés au genre, ainsi qu'une pédagogie et une gestion de la classe tenant compte de la question du genre – C2 : 5 pays dotés de capacités renforcées et intégrant des concepts liés au genre, une pédagogie et une gestion de la classe tenant compte de la question du genre dans la formation initiale et le perfectionnement professionnel continu des enseignants</p>

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. 3Plaidoyer, production de connaissances et création de partenariats pour accroître le soutien et l'engagement en faveur de la réalisation de l'ODD 4.c	<p>D1 : 4 activités de plaidoyer et remise d'un prix récompensant des enseignants (2 éditions de la Journée mondiale des enseignants, 2 forums de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale et 1 remise du Prix UNESCO-Hamdan)</p> <p>D2 : 2 rapports mondiaux (les deux premiers rapports mondiaux d'une série sur la réalisation de l'ODD 4.c sont en cours de rédaction sur les thèmes : « Exigences de la profession enseignante » et « Motivation des enseignants »)</p> <p>300 participants par forum sur les politiques chaque année</p>	<p>– C1 : Organisation et accueil de 4 activités de plaidoyer et de la remise d'un prix récompensant des enseignants grâce à des partenariats (2 éditions de la Journée mondiale des enseignants, 2 forums de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale et 1 remise du Prix UNESCO-Hamdan)</p> <p>– C2 : Production et diffusion d'un rapport mondial sur la profession enseignante</p> <p>– C3 : Augmentation de la participation des parties prenantes au forum de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale</p>	<p>– C1 : Organisation et accueil de 4 activités de plaidoyer et de la remise d'un prix récompensant des enseignants grâce à des partenariats (2 éditions de la Journée mondiale des enseignants, 2 forums de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale et 1 remise du Prix UNESCO-Hamdan)</p> <p>– C2 : Production et diffusion d'un rapport mondial sur la profession enseignante</p> <p>– C3 : Augmentation de la participation des parties prenantes au forum de dialogue sur les politiques de l'Équipe spéciale internationale</p>

Acquisition des connaissances, compétences, valeurs et comportements nécessaires à la promotion du développement durable (contribution aux cibles ODD 4.7, 4.a, 12.8, 13.3 et à l'ODD 3)

01031

L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation est au centre de l'attention, signe d'une évolution de l'objet et du rôle de l'éducation. Plus que jamais, les responsables de pays, les éducateurs, les groupes de la société civile, les parents et les apprenants soulignent l'importance des valeurs, attitudes et compétences qui favorisent le développement durable, la coexistence pacifique, la santé et le bien-être. Le rôle humaniste et moral de l'éducation propice à l'instauration de valeurs démocratiques, à la participation sociale et politique et à l'édification de la paix revêt une importance particulière alors que des bouleversements politiques, la montée de l'extrémisme et les conflits touchent de nombreuses régions du monde. Dans ce contexte, il est de plus en plus demandé que les systèmes éducatifs développent les compétences socio-affectives, cognitives et comportementales des apprenants, créant ainsi de nouvelles possibilités d'améliorer la qualité et la pertinence de l'apprentissage.

01032

Les interventions de l'UNESCO aideront les États membres à doter les apprenants, tout au long de leur vie, des connaissances, compétences, valeurs, attitudes et comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et s'engager en tant que citoyens du monde responsables. Son action permettra de progresser vers les cibles ODD 4.7 et 4.a et contribuera à la réalisation des autres ODD en lien avec la santé, la consommation durable et le changement climatique. Pour ce faire, il conviendra de mobiliser des soutiens en faveur d'une nouvelle perspective mondiale

sur l'éducation qui insiste sur les dimensions socio-affectives et cognitives de l'apprentissage, ainsi que d'aider les pays à intégrer le développement durable, la citoyenneté mondiale, les droits de l'homme, la santé et le bien-être dans les politiques éducatives, les programmes d'étude, la formation des enseignants et l'évaluation des élèves. À cette fin, les stratégies de mise en œuvre suivantes seront appliquées : plaidoyer et dialogue sur les politiques ; partenariats et réseaux ; orientations normatives, soutien technique et renforcement des capacités ; recherche et suivi des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation de la cible ODD 4.7.

01033

En tant que facteur d'innovation et de qualité, le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU) mobilisera et soutiendra les écoles et les enseignants et facilitera un enseignement et un apprentissage fondés sur la collaboration entre ses 11 000 établissements membres. L'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), institut de catégorie 1 de l'UNESCO, initiera et favorisera le leadership de la jeunesse et recommandera des pédagogies numériques innovantes dans les domaines de l'éducation en vue du développement durable (EDD), de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et de la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation (PVE-E). Le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) fournira aux États membres une aide technique pour l'élaboration de programmes d'ECM et l'intégration de l'ECM dans les programmes d'étude nationaux, et renforcera encore le rôle et le potentiel du programme d'étude relatif à la PVE-E. L'UNESCO concentrera particulièrement son attention sur les domaines suivants :

- (a) **L'éducation en vue du développement durable** : L'accent restera placé sur la direction de l'agenda mondial en matière d'EDD et sur la sensibilisation à l'EDD en tant que partie intégrante d'une éducation de qualité et facteur clé du développement durable (*résolution 70/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies*) à travers la coordination du Programme d'action global pour l'EDD, instrument officiel du suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (*résolution 69/211 de l'Assemblée générale des Nations Unies*). Le Programme d'action global compte cinq domaines d'action prioritaires – les politiques, les établissements éducatifs, les éducateurs, la jeunesse et les communautés locales – et sera appliqué d'ici à 2019. En outre, des actions d'EDD innovantes et à fort impact continueront d'être encouragées grâce au Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable. Pendant la première moitié de la période quadriennale, l'UNESCO préparera les bases du programme d'EDD pour l'après 2019, lorsque la phase de cinq ans du Programme d'action global sera achevée. Outre ce Programme, l'UNESCO définira et dirigera le programme d'EDD en mettant l'accent sur l'innovation dans le contexte des ODD. Afin d'assurer l'intégration des différents ODD dans l'enseignement et l'apprentissage, l'UNESCO soutiendra les États membres dans les domaines des politiques, de la planification, du programme scolaire, des enseignants et de l'apprentissage communautaire en lien avec l'EDD. Dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris de 2015, le changement climatique reste un domaine thématique important de l'EDD. Les valeurs et attitudes nécessaires à la durabilité des modes de vie bénéficieront en outre d'une attention particulière.
- (b) **L'éducation à la citoyenneté mondiale** : Après avoir jeté les bases conceptuelles de l'ECM et affirmé son rôle de chef de file dans ce domaine, l'UNESCO continuera de promouvoir l'ECM, qui englobe l'éducation à la paix et aux droits de l'homme, et maintiendra la dynamique mondiale en organisant des forums internationaux biennaux sur l'ECM et en participant à d'autres événements internationaux et régionaux majeurs relatifs à l'éducation. Au niveau des pays, l'UNESCO intensifiera ses efforts visant à appuyer la mise en œuvre de l'ECM dans les politiques éducatives, l'élaboration des programmes scolaires et la formation des enseignants. Cela inclut une assistance technique au développement des capacités dans le domaine de la PVE-E. L'enseignement de l'histoire des génocides est un élément important que l'UNESCO

continuera de promouvoir. S'agissant du suivi des progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation de la cible ODD 4.7, l'UNESCO fournira aux États membres, et plus généralement au grand public, un accès en ligne facile aux analyses stratégiques pertinentes concernant la cible 4.7. À l'appui de ce processus, et dans le contexte de son rôle en matière de normalisation et de suivi, l'Organisation lancera le septième processus de consultation des pays sur l'application de la *Recommandation de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales*.

- (c) **L'éducation au service de la santé et du bien-être** : L'UNESCO promouvra ce domaine en adoptant une approche de la santé scolaire qui englobe les politiques, les systèmes, l'éducation à la santé fondée sur les compétences, les environnements d'apprentissage sûrs et favorables et les liens avec les services de santé. Conformément aux engagements qu'elle a pris en sa qualité d'institution coparrainante du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), l'UNESCO s'attachera tout particulièrement à aider les États membres à dispenser une éducation de qualité concernant le VIH et une éducation sexuelle complète qui abordent les inégalités entre les genres, les grossesses précoces ou non désirées, la puberté et la menstruation, ce qui impliquera de diffuser largement avant la fin de 2017 des orientations techniques actualisées avec d'autres institutions du système des Nations Unies. En outre, la priorité sera donnée à l'accès des apprenants à des environnements d'apprentissage sûrs, inclusifs et propres à promouvoir la santé d'où la violence, la discrimination et le harcèlement scolaires sont absents, ainsi qu'aux efforts visant à suivre la prévention de la violence et du harcèlement en milieu scolaire et à en rendre compte. Une nouvelle plate-forme sur le suivi de la violence et du harcèlement à l'école constituera la base des futures actions des partenaires clés visant à renforcer la collecte des données existantes et de nouvelles données sur cette question, aux fins de leur inclusion dans un rapport thématique élaboré tous les deux ans.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays dotés de capacités renforcées pour intégrer l'ECM et l'EDD, y compris les droits de l'homme, dans les politiques nationales, les programmes scolaires, la formation des enseignants et les évaluations des élèves à tous les niveaux	26 pays (dont 8 en Afrique et 5 PEID)	– 53 pays (dont 12 PEID)	– 50 pays (dont 10 PEID)

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre de pays manifestant un engagement politique en faveur de l'ECM et de l'EDD et la volonté de prendre des mesures visant à garantir l'intégration de l'ECM et de l'EDD dans les politiques nationales, les programmes scolaires, la formation des enseignants et les évaluations des élèves	57 pays (dont 14 en Afrique et 1 PEID)	- 70 pays	- 70 pays
3. Établissements membres du réSEAU participant à des programmes et des projets innovants en matière d'EDD et d'ECM, notamment à l'apprentissage interculturel et à l'éducation aux droits de l'homme	2 000 membres du réSEAU	- 5 000 membres du réSEAU	- 5 000 membres du réSEAU
4. Nombre de pays dotés de capacités renforcées pour améliorer l'éducation à la sexualité et au VIH fondée sur les compétences nécessaires dans la vie courante, et promouvoir des environnements d'apprentissage sûrs et équitables du point de vue du genre, ainsi que la santé et le bien-être de tous les apprenants	60 pays	- 60 pays (dont 30 en Afrique et 4 PEID)	- 60 pays (dont 30 en Afrique et 4 PEID)
5. Nombre de pays manifestant un engagement politique en faveur de la promotion de l'égalité des genres par le biais de l'ECM (GEAP II ; ER 1, PI 5)	0	- 10 pays	- 10 pays

L'égalité des genres dans l'éducation (contribution à la cible ODD 4.5 et à l'ODD 5)

01034 Malgré les progrès accomplis vers la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire, les disparités et les inégalités entre les genres dans l'éducation persistent, et les filles sont toujours confrontées à de graves désavantages dans le système éducatif tout au long de leur vie. Les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire persistent dans plus d'un tiers des pays du monde, et 80 % d'entre elles sont au détriment des filles. L'écart entre les sexes se creuse au niveau du secondaire, l'interaction du lieu, du genre et de la pauvreté agissant comme une source d'exclusion importante pour les adolescents, garçons et filles. Les filles représentent 53 % de la population mondiale d'enfants non scolarisés, et selon les estimations, 15 millions de filles ne seront jamais scolarisées. Deux tiers des adultes analphabètes sont des femmes, et cette proportion a peu évolué depuis 2000. Les disparités entre les sexes s'observent également dans les résultats d'apprentissage et sont liées à la socialisation, aux attentes sexospécifiques ainsi qu'aux préjugés et aux violences sexistes.

01035 L'éducation et l'égalité des genres sont des préoccupations centrales du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme le montrent en particulier l'ODD 4 (cible 4.5) et l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes. Pour que l'égalité des genres dans l'éducation devienne réalité, nous devons combattre des discriminations et des relations de pouvoir déséquilibrées qui sont profondément ancrées dans les mentalités, notamment en intégrant les questions de genre dans les systèmes éducatifs et en adoptant une programmation spécifique en la matière afin de réduire les écarts entre les garçons et les filles en termes d'accès, de participation, d'achèvement et de résultats d'apprentissage. À cet égard, l'UNESCO apportera sa contribution dans les domaines suivants :

- (a) **Faire progresser l'intégration des questions de genre dans tous les programmes de l'UNESCO relatifs à l'éducation** : Consciente du fait qu'on ne peut atteindre les ODD qu'en tenant compte des questions relatives à l'égalité des sexes, l'UNESCO fera en sorte que ses programmes intègrent la dimension de genre et que les questions liées à l'égalité entre les sexes soient prises en compte tout au long du cycle du programme – surtout lors des phases d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Le grand programme I, notamment par le biais de ses instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation, veillera à l'intégration systématique des perspectives de genre dans l'éducation au moyen de mécanismes de coordination internes.
- (b) **Plaidoyer et création de partenariats** : L'UNESCO concentrera ses efforts de plaidoyer politique sur les investissements ayant le plus d'impact sur l'égalité des genres dans l'éducation, et élargira ses partenariats avec les autres agences des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les fondations et le secteur privé. L'UNESCO continuera de soutenir les États membres dans leurs efforts visant à éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation par le biais de son Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, « Une vie meilleure, un avenir meilleur », créé en 2011, et poursuivra également ses travaux avec l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI). Le Programme conjoint de l'UNESCO sur l'autonomisation des adolescentes par l'éducation, qui est mené avec d'autres agences des Nations Unies telles que l'UNFPA et ONU-Femmes, continuera de mobiliser les partenaires afin d'encourager une programmation holistique et multisectorielle au-delà du domaine de l'éducation.
- (c) **Soutenir la programmation spécifiquement axée sur le genre** : Il existe un besoin constant de compléter l'intégration de la dimension de genre par des interventions ciblées visant à promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation, en particulier dans les cas où les désavantages et les discriminations liés au genre persistent. Il s'agit de soutenir des changements au niveau des systèmes afin de lutter contre les disparités entre les filles et les garçons en termes d'accès,

de participation et d'achèvement, ainsi que d'apprentissage et de résultats de l'apprentissage. Un thème prioritaire pour l'UNESCO sera l'élimination des différences entre les sexes quant au choix des matières et à l'achèvement, en identifiant par un travail analytique et programmatique les disciplines où les écarts sont les plus importants, les facteurs qui en sont la cause et les interventions qui ont le plus de chances d'être efficaces.

Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales pour apporter une réponse globale à la question de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs nationaux

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays ayant pris des mesures ciblées afin d'éliminer les désavantages liés au genre en termes d'accès, de participation, d'achèvement et de résultats d'apprentissage	13 pays	– 20 pays (dont 10 en Afrique et 2 PEID)	– 20 pays (dont 10 en Afrique et 2 PEID)
2. Nombre de pays mettant en œuvre des programmes holistiques et multisectoriels en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation par le biais de partenariats stratégiques et d'activités de plaidoyer basées sur des données factuelles	3 pays	– 6 pays (dont 3 en Afrique)	– 6 pays (dont 3 en Afrique)
3. Production de connaissances et dialogue politique sur les investissements stratégiques en faveur de l'égalité des genres dans l'éducation pour éclairer et influencer les décideurs et les parties prenantes issues ou non de la sphère éducative	D1 : 3 événements de plaidoyer et 2 remises de prix D2 : 2 rapports mondiaux D3 : Plus de 200 participants à 4 forums mondiaux de dialogue sur les politiques	– C1 : 6 événements de plaidoyer et 2 remises de prix préparés et organisés par le biais de partenariats – C2 : 2 rapports mondiaux sur l'égalité des genres dans l'éducation produits et diffusés – C3 : Participation accrue des partenaires aux forums de dialogue sur les politiques d'égalité des genres	– C1 : 6 événements de plaidoyer et 2 remises de prix préparés et organisés par le biais de partenariats – C2 : 2 rapports mondiaux sur l'égalité des genres dans l'éducation produits et diffusés – C3 : Participation accrue des partenaires aux forums de dialogue sur les politiques d'égalité des genres

Accès à une éducation de qualité assuré pour les populations vulnérables, une attention particulière étant portée aux personnes ayant des difficultés pour apprendre, y compris des handicaps, et aux populations touchées par une crise (contribution aux cibles ODD 4.5 et 4.a)

01036 Presque tous les pays sont encore confrontés au défi consistant à faire en sorte que chaque individu ait les mêmes chances de progrès en matière d'éducation. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'attache à ne laisser personne de côté, reconnaît que l'expansion de l'éducation depuis 2000 ne s'accompagne pas *de facto* d'une amélioration et d'une démocratisation des possibilités, des processus et des résultats d'apprentissage pour tous les élèves. Généralement, les enfants considérés comme handicapés sont représentés de façon disproportionnée parmi les enfants privés d'éducation. Bien que le manque de données ventilées sur les enfants handicapés constitue l'un des principaux facteurs entravant la compréhension des obstacles auxquels se heurtent les enfants souffrant de handicaps, on estime que dans les pays en développement, près de la moitié des 65 millions d'enfants handicapés en âge d'être scolarisés dans le primaire ou le premier cycle du secondaire ne vont pas à l'école.

01037 Dans le même temps, on reconnaît largement l'urgence de répondre aux besoins éducatifs complexes des populations touchées par des crises dans le contexte mondial actuel où de nombreux pays sont en situation de conflit, tandis que d'autres font face aux graves conséquences des catastrophes naturelles. Selon des données de 2016, on observe un nombre sans précédent de déplacements forcés de populations, ce qui pèse lourdement sur les systèmes éducatifs, si l'on considère qu'environ 50 % des enfants réfugiés et 75 % des jeunes réfugiés dans le monde ne sont pas scolarisés. Les groupes marginalisés, tels que les filles et les personnes handicapées, sont les plus touchés. Le nombre d'attaques contre des institutions éducatives augmente également, privant d'éducation des centaines de milliers d'élèves. Beaucoup trop d'enfants, de jeunes, d'enseignants et de membres du personnel éducatif vivent dans la peur d'une attaque.

01038 Pour répondre à ces défis, l'UNESCO s'attachera à promouvoir l'inclusion des groupes vulnérables et marginalisés au sein de ses États membres, en particulier les enfants souffrant de handicaps et de difficultés d'apprentissage. L'Organisation déploiera des efforts permanents afin de répondre aux situations de crise, et apportera son soutien à leur prévention et à l'atténuation de leurs effets dans et par l'éducation, contribuant ainsi à la réalisation des cibles 4.5 et 4.a. Elle poursuivra ses actions dans les domaines clés suivants :

- (a) **Éducation inclusive** : En sa qualité d'organisme initiateur, l'UNESCO renforcera les partenariats et les réseaux et encouragera le dialogue politique et technique sur l'éducation inclusive dans le cadre des forums pertinents, en tant que moyen de promouvoir les politiques et les programmes d'éducation inclusive. L'Organisation aidera également les pays à réformer leurs politiques relatives aux programmes scolaires, à la pédagogie et aux enseignants, à travers l'opérationnalisation des *Principes directeurs de l'UNESCO pour l'inclusion et l'équité dans l'éducation* et le suivi des instruments normatifs tels que la *Convention de l'UNESCO de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* et la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*. Au moyen de travaux de recherche fondés sur des données factuelles, l'UNESCO comblera les lacunes dans les connaissances en identifiant les facteurs liés à la qualité qui permettent l'inclusion dans l'éducation. Elle appuiera également les efforts visant à rendre compte du niveau d'instruction des enfants et des jeunes handicapés, qui font face à des obstacles multiples en termes d'accès, de participation et de réussite scolaire.

- (b) **Éducation dans les situations d'urgence et pour les populations touchées par des crises :** L'UNESCO renforcera la capacité des systèmes éducatifs nationaux d'inclure les enfants et les jeunes déplacés, ainsi que la fourniture de possibilités d'éducation souples pour répondre aux besoins spécifiques et variés des étudiants dans les situations de crise, y compris les catastrophes naturelles. Il s'agira d'encourager la formation d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et de recueillir des données fiables pour éclairer les politiques et la planification. L'UNESCO participera à la réponse humanitaire dans les situations de crise en mettant l'accent sur les possibilités d'apprentissage formel et non formel, en particulier pour les jeunes touchés par des crises et/ou déplacés de force, notamment dans le domaine de l'EFTP, qui soient adaptées aux différents contextes. L'Organisation s'efforcera de promouvoir des possibilités d'accès à l'enseignement supérieur dans les situations de crise, surtout dans les situations de crise prolongée. L'un des thèmes prioritaires pour l'UNESCO sera le droit à l'éducation pour les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP) et les demandeurs d'asile, dans le cadre duquel un ensemble de principes directeurs seront fournis à l'intention des États membres, s'appuyant sur les réglementations internationales ainsi que sur une analyse des enjeux actuels et des réponses politiques apportées dans les différentes régions. L'IPE aidera les pays à intégrer les populations touchées par des crises, notamment les personnes déplacées, dans la planification de l'éducation, au moyen d'une assistance technique, d'activités de renforcement des capacités et de travaux normatifs.

Résultat escompté 8 : Amélioration des politiques, plans et possibilités d'apprentissage pour une éducation plus inclusive à l'égard des populations vulnérables, une attention particulière étant portée aux personnes présentant des difficultés d'apprentissage, y compris des handicaps, et aux populations touchées par une crise

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays ayant pris des mesures en faveur de l'inclusion dans l'éducation, en ciblant les personnes ayant diverses difficultés d'apprentissage, notamment des handicaps, conformément à la Convention de l'UNESCO de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées	7 pays	- 14 pays	- 14 pays
2. Production de connaissances et renforcement des partenariats sur l'inclusion pour éclairer et influencer les décideurs et les principales parties prenantes	D1 : 2 outils de savoir et de plaidoyer créés D2 : 2 réseaux	- C1 : 5 outils de savoir et de plaidoyer créés - C2 : 5 partenariats et réseaux mondiaux et régionaux renforcés ou créés	- C1 : 5 outils de savoir et de plaidoyer créés - C2 : 5 partenariats et réseaux mondiaux et régionaux renforcés ou créés

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Nombre de pays ayant mis en place des mesures visant à répondre aux besoins d'apprentissage des populations touchées par des crises, provoquées par des conflits ou des catastrophes naturelles, dans le cadre d'une intervention d'urgence internationale	Sans objet (Note : compte tenu du caractère imprévisible des situations d'urgence, aucun point de référence ne peut être déterminé)	– La cible ne peut être fixée à l'avance. (Note : l'UNESCO répondra aux situations d'urgence déclarées de niveau 3 par les Nations Unies ainsi qu'aux situations de crise prolongée, en fonction des ressources disponibles)	– La cible ne peut être fixée à l'avance. (Note : l'UNESCO répondra aux situations d'urgence déclarées de niveau 3 par les Nations Unies ainsi qu'aux situations de crise prolongée, en fonction des ressources disponibles)

Axe d'action 2 : Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030

01039 Suite aux travaux menés dans le cadre de l'axe d'action 1 visant à aider les États membres à mettre en œuvre l'ODD 4 – Éducation 2030, l'UNESCO coordonnera et assurera l'examen/le suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030 à l'échelle mondiale et régionale. Au titre de l'axe d'action 2, les travaux mettront l'accent sur deux domaines. Tout d'abord, en conduisant l'agenda Éducation 2030, l'UNESCO facilitera la coordination mondiale et régionale dans le contexte de l'évolution de la structure de gouvernance mondiale de l'éducation, établira et renforcera les partenariats avec les agences des Nations Unies, les organisations internationales et la société civile, conduira des activités de plaidoyer de haut niveau en faveur d'Éducation 2030 et fera rapport sur l'ODD 4 dans le cadre des rapports des Nations Unies sur les ODD. Deuxièmement, l'Organisation assumera une fonction d'observatoire mondial de l'agenda Éducation 2030 à travers des activités de recherche et de prospective visant à orienter les politiques mondiales et à éclairer le dialogue sur l'avenir de l'éducation, ainsi qu'une fonction d'examen et de suivi pour la mise en œuvre de l'ODD 4 – Éducation 2030. Le travail réalisé au titre de cet axe d'action contribuera à la réalisation globale des ODD 4 et 17.

Conduire l'agenda Éducation 2030 (contribution aux ODD 4 et 17)

01040 Suite à l'adoption des ODD en septembre 2015, l'UNESCO a été chargée de la tâche ambitieuse de conduire et coordonner l'ODD 4 – Éducation 2030 en plaidant pour la poursuite de l'engagement politique, en facilitant le dialogue sur les politiques, le partage des connaissances et l'action normative, en suivant les progrès vers la réalisation des cibles de l'éducation, en réunissant les parties prenantes mondiales, régionales et nationales afin d'orienter la mise en œuvre de l'agenda, et en faisant office de point focal pour l'éducation au sein de l'architecture globale de coordination des objectifs de développement durable (ODD).

01041 En 2018-2021, l'UNESCO rendra plus effectif le rôle de coordination dans le cadre de l'agenda mondial de l'éducation. Les activités ne consisteront plus à contribuer aux stratégies de mise en œuvre à l'échelle mondiale, régionale et nationale ni à mettre en contexte les cibles de l'ODD 4, mais à appuyer le passage à la mise en œuvre opérationnelle de l'ODD 4 – Éducation 2030 à tous les niveaux, ainsi qu'à mobiliser d'autres engagements. Les activités seront axées sur les domaines suivants :

- (a) **Coordination mondiale et régionale :** La stratégie adoptée pour conduire le Programme 2030 repose sur une solide plate-forme mondiale de coordination multipartite guidant les actions de communication et de sensibilisation, la coordination sectorielle, la mise en œuvre et le suivi au niveau des pays. Le Comité directeur ODD-Éducation 2030 est la principale instance mondiale qui coordonne le soutien apporté aux efforts d'éducation menés partout dans le monde. L'UNESCO continuera de réunir le Comité directeur ODD-Éducation 2030 une fois par an, sur la base des résultats du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM), dans le but de fournir des orientations stratégiques aux partenaires de l'éducation conformément à l'agenda Éducation 2030, et de passer en revue les progrès réalisés. Le Comité directeur organisera une Réunion mondiale sur l'éducation en 2018 (puis une autre à une date qui reste à confirmer) afin d'évaluer périodiquement les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 4, d'identifier les lacunes et de fournir des données qui éclaireront le cycle de rapports sur les ODD dans le cadre du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable. Afin de veiller à la bonne articulation des niveaux mondial et national, l'UNESCO prendra la tête des groupes de partenaires régionaux ou sous-régionaux. La coordination régionale et sous-régionale, pour être inclusive et effective, se concentrera sur des aspects tels que l'évaluation par des pairs d'un pays à l'autre ; l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques ; le dialogue et les partenariats avec tous les acteurs compétents ; les stratégies de plaidoyer régional et la mobilisation de ressources ; le renforcement des capacités et la mise en œuvre de projets conjoints.
- (b) **Partenariats :** Toutes les entités et plates-formes de l'UNESCO joueront un rôle actif dans la mise en œuvre des engagements d'Éducation 2030 en coopération avec la communauté de l'éducation. L'Organisation continuera de travailler en liaison étroite avec les agences initiatrices (PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF, ONU-Femmes, Banque mondiale et OIT) et les partenaires (Partenariat mondial pour l'éducation et OCDE), ainsi qu'avec les organisations régionales. La coopération avec les acteurs clés de la société civile se poursuivra et sera renforcée par le biais de la Consultation collective des ONG (CCONG), en tant que principal mécanisme de coopération avec les organisations de la société civile dans l'éducation.
- (c) **Plaidoyer :** L'UNESCO continuera à jouer un rôle de premier plan dans les efforts mondiaux de plaidoyer visant à faire mieux connaître et comprendre aux décideurs et aux parties prenantes l'ODD 4 – Éducation 2030 en vue d'influencer les politiques, la planification et l'allocation des ressources, en particulier par le biais du Comité directeur multipartite ODD-Éducation 2030, dont les travaux seront largement axés sur le plaidoyer en faveur de l'ODD 4. À cette fin, l'UNESCO, en collaboration avec ses partenaires, organisera et contribuera aux principales actions de plaidoyer de haut niveau menées à l'échelle mondiale, régionale et nationale. L'Organisation facilitera le dialogue sur les politiques, notamment en organisant des forums internationaux de premier plan et en développant davantage les canaux et les plates-formes de communication traditionnels et récents (site Web ODD 4-Éducation 2030, blogs, campagnes sur les réseaux sociaux, etc.).

Résultat escompté 9 : Coordination effective de l'ODD 4 – Éducation 2030 grâce au leadership et au mandat de l'UNESCO à l'échelle mondiale

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Partenariats multipartites et mécanismes de coordination pour l'ODD 4 – Éducation 2030 renforcés aux niveaux mondial et régional</p>	<p>D1 : 3 réunions du Comité directeur (2 en 2016 ; 1 en 2017) D2 : 8 consultations (sous) régionales sur Éducation 2030 D3 : 1 CCNGO mondiale organisée (2017)</p>	<p>– C1 : Au moins 1 réunion annuelle du Comité directeur ODD - Éducation 2030 organisée – C2 : 1 consultation sur Éducation 2030 organisée dans chaque région – C3 : Organisation d'une Réunion mondiale sur l'éducation (2018) et d'une CCONG mondiale (2019)</p>	<p>– C1 : Au moins 1 réunion annuelle du Comité directeur ODD - Éducation 2030 organisée – C2 : 1 consultation sur Éducation 2030 organisée dans chaque région – C3 : Organisation d'une Réunion mondiale sur l'éducation (2018) et d'une CCONG mondiale (2019)</p>
<p>2. Plaidoyer mondial pour l'ODD 4 – Éducation 2030 afin d'assurer un engagement politique et financier continu en faveur de l'éducation en tant qu'élément essentiel à la réalisation du Programme 2030</p>	<p>D1 : 1 stratégie de plaidoyer mondial pour ED élaborée D2 : sans objet</p>	<p>– C1 : Stratégie de plaidoyer mondial pour l'ODD 4 – Éducation 2030 conçue par le Comité directeur mondial et mise en œuvre – C2 : Manifestation de haut niveau organisée à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable</p>	<p>– C1 : Stratégie de plaidoyer mondial pour l'ODD 4 - Éducation 2030 conçue par le Comité directeur mondial et mise en œuvre – C2 : Manifestation de haut niveau organisée à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable</p>
<p>3. Soutien fourni pour renforcer la coordination de l'ODD 4 – Éducation 2030 ainsi que les partenariats aux niveaux national et régional</p>	<p>D1 : 1 guide sur la mise en œuvre de l'ODD 4 + 1 série de directives techniques sur l'ODD 4 D2 : 3 groupes de partenaires d'appui régionaux pour Éducation 2030 opérationnels [États arabes, Asie-Pacifique, Afrique centrale et de l'Ouest]</p>	<p>– C1 : Documents d'orientation stratégique sur l'ODD 4 – Éducation 2030 élaborés – C2 : Coordination et appui des groupes de partenaires régionaux/sous-régionaux pour Éducation 2030</p>	<p>– C1 : Documents d'orientation stratégique sur l'ODD 4 - Éducation 2030 élaborés – C2 : Coordination et appui des groupes de partenaires régionaux/sous-régionaux pour Éducation 2030</p>

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Examen et établissement de rapports sur l'ODD 4, conformément au mécanisme global de coordination des Nations Unies	D1 : contribution annuelle au rapport mondial sur les ODD D2 : Rapport mondial sur l'ODD 4 : sans objet	– C1 : Contribution obligatoire aux rapports régionaux/mondiaux sur les ODD fournie – C2 : Rapport mondial sur l'ODD 4 préparé en vue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2019	– C1 : Contribution obligatoire aux rapports régionaux/mondiaux sur les ODD fournie – C2 : Rapport mondial sur l'ODD 4 préparé en vue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2019

Examen et suivi de la mise en œuvre de l'agenda Éducation 2030 (contribution aux ODD 4 et 17)

01042

En s'appuyant sur les travaux de l'ISU, l'UNESCO continuera de suivre les tendances et de passer en revue les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 4 et des autres ODD relatifs à l'éducation, par le biais du Rapport GEM. En outre, dans le contexte de l'agenda Éducation 2030, la multiplicité des parties prenantes, la complexité croissante des systèmes d'éducation et d'apprentissage ainsi que l'évolution de la structure de gouvernance mondiale de l'éducation exigent des idées neuves et des perspectives variées que la recherche peut apporter. La dynamique du changement sociétal et son impact sur le bien-être humain et social appellent non seulement à mieux comprendre, mais aussi à anticiper la façon dont ces processus affectent le rôle du savoir et la nature des systèmes d'apprentissage. Sur la base de l'examen continu des résultats de la recherche, d'une analyse à la fois des politiques mondiales de l'éducation et des grandes tendances émergentes, l'UNESCO renforcera sa fonction d'observatoire mondial de l'agenda Éducation 2030 à travers la recherche et la prospective afin d'orienter les politiques mondiales et d'éclairer le dialogue sur l'avenir de l'éducation.

- (a) **Rapport GEM** : Le Cadre d'action Éducation 2030 a défini précisément le nouveau mandat du Rapport GEM en tant que « mécanisme qui permettra d'assurer le suivi et l'établissement des rapports sur l'ODD 4 et sur les aspects relatifs à l'éducation des autres ODD ». En 2018-2021, les rapports GEM continueront d'examiner les nouveaux enjeux, d'analyser les tendances mondiales de l'éducation et de plaider pour des politiques et pratiques efficaces en matière d'éducation au cours des dix prochaines années et au-delà, avec pour objectif de devenir un outil essentiel pour tous les pays. Des matériels de recherche et de plaidoyer complémentaires seront également publiés pour accompagner le Rapport, ciblant des questions politiques spécifiques, notamment l'équité, le genre et l'aide à l'éducation. Un événement marquant dans le processus de suivi et d'examen de l'architecture des ODD durant cette période quadriennale sera le Forum politique de haut niveau 2019, qui mettra également l'accent sur l'ODD 4.
- (b) Par l'intermédiaire de l'ISU, l'UNESCO continuera de diriger les efforts mondiaux visant à **élaborer des indicateurs et à affiner les cadres** de suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030.
- (c) **Production de connaissances sur les politiques mondiales de l'éducation** : En tant qu'agence technique, l'UNESCO produit d'innombrables connaissances par le biais de la recherche sur

l'éducation comparée et des examens sous-sectoriels qui fournissent des données essentielles pour la formulation des politiques et l'assistance technique au niveau national. Toutefois, dans son rôle de chef de file pour la coordination d'Éducation 2030 au niveau mondial, l'UNESCO ne doit pas simplement produire des données de recherche pour l'élaboration des politiques, mais aussi des recherches sur les politiques pouvant alimenter et orienter les débats mondiaux sur l'éducation. La recherche *de* politiques, en particulier à l'échelle mondiale, est un complément indispensable de la recherche *pour* les politiques qui caractérise la production de connaissances de l'UNESCO sur l'éducation. En outre, l'Organisation continuera de publier la série *L'éducation en devenir*, qui aborde les problèmes cruciaux auxquels se heurte l'éducation aujourd'hui.

- (d) **Réalisation de recherches tournées vers l'avenir et d'études prospectives** : Sur la base d'une stratégie UNESCO pour la recherche sur l'éducation qui sera élaborée au début de la période quadriennale, l'Organisation réalisera, avec le soutien de ses instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation, des recherches tournées vers l'avenir, en tant que contribution essentielle aux débats mondiaux sur l'éducation dans un monde de plus en plus complexe et incertain. Pour conduire des études sur les nouveaux enjeux relatifs aux connaissances et à l'apprentissage dans un contexte de complexité croissante, il faudra à la fois mener des recherches interdisciplinaires internes en collaboration avec l'ensemble des secteurs de l'UNESCO, et renforcer et élargir les réseaux de partenaires de recherche existants.

Résultat escompté 10 : Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Orientations pour les politiques et la recherche fournies à travers la production de connaissances sur les questions stratégiques mondiales concernant le développement de l'éducation	D1 : Inventaire des travaux de recherche de l'UNESCO en matière d'éducation en 2010-2016 D2 : 15 études mondiales/ régionales en 2016-2017 D3 : Notes d'orientation semestrielles sur Éducation 2030	– C1 : Stratégie UNESCO pour la recherche sur l'éducation élaborée – 10 études mondiales/ régionales menées sur les principales questions émergentes dans le domaine de l'éducation – C3 : Articles semestriels Éducation 2030 sur les politiques éducatives mondiales publiés	– C1 : Stratégie UNESCO pour la recherche sur l'éducation élaborée – 10 études mondiales/ régionales menées sur les principales questions émergentes dans le domaine de l'éducation – C3 : Articles semestriels Éducation 2030 sur les politiques éducatives mondiales publiés
2. Dialogue politique sur l'avenir de l'éducation éclairé par la prospective mondiale dans ce domaine	D1 : Documents de travail Recherche et prospective en éducation (ERF) publiés tous les deux mois (12 en 2016-2017) D2 : Un rapport mondial sur les systèmes d'apprentissage dans un monde complexe (2017)	– C1 : Documents de travail semestriels Recherche et prospective en éducation (ERF) publiés sur l'avenir de l'éducation – C2 : Un rapport mondial sur la prospective publié sur la base du document <i>Repenser l'éducation</i> (2015)	– C1 : Documents de travail semestriels Recherche et prospective en éducation (ERF) publiés sur l'avenir de l'éducation – C2 : Un rapport mondial sur la prospective publié sur la base du document <i>Repenser l'éducation</i> (2015)

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>3. Le mécanisme mondial de suivi et d'établissement de rapports sur l'ODD 4 éclaire et influence les décideurs et les parties prenantes issues ou non de la sphère éducative</p>	<p>D1 : Rapports 2016 et 2017 publiés, et 2 analyses sous l'angle de l'égalité des genres préparées au cours de l'exercice biennal</p> <p>D2 : 8 par an</p> <p>D3 : Augmentation annuelle de 4 % du nombre de téléchargements et de 3 % du nombre d'articles dans les médias</p>	<p>– C1 : Rapports GEM 2018 et 2019 et 2 analyses sous l'angle de l'égalité des genres au cours de l'exercice biennal</p> <p>– C2 : 8 exemples d'impact sur les politiques par an</p> <p>– C3 : Augmentation annuelle de 5 % du nombre de téléchargements et d'articles dans les médias par rapport aux indicateurs de l'année précédente</p>	<p>– C1 : Rapports GEM 2018 et 2019 et 2 analyses sous l'angle de l'égalité des genres au cours de l'exercice biennal</p> <p>– C2 : 8 exemples d'impact sur les politiques par an</p> <p>– C3 : Augmentation annuelle de 5 % du nombre de téléchargements et d'articles dans les médias par rapport aux indicateurs de l'année précédente</p>
<p>4. Cadre d'indicateurs mondiaux et thématiques élaboré pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 – Éducation 2030</p>	<p>D1 : Cadre d'indicateurs mondiaux adopté</p> <p>D2 : Cadre d'indicateurs thématiques proposé</p>	<p>– C1 : Ensemble complet d'indicateurs mondiaux pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 élaborés et adoptés</p> <p>– C2 : Ensemble complet d'indicateurs thématiques élaborés pour renforcer le suivi et l'établissement de rapports nationaux/régionaux sur l'ODD 4</p>	<p>– C1 : Ensemble complet d'indicateurs mondiaux pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'ODD 4 élaborés et adoptés</p> <p>– C2 : Ensemble complet d'indicateurs thématiques élaborés pour renforcer le suivi et l'établissement de rapports nationaux/régionaux sur l'ODD 4</p>

Instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine de l'éducation

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

01100 Résolution 39 C/3 de la Conférence générale pour le BIE

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice biennal 2016-2017 (39 C/REP/1),

Reconnaissant l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle du BIE afin que celui-ci puisse fournir des services aux États membres de manière proactive, souple, efficace et efficiente, en temps voulu et dans la durée,

Se félicitant de l'application de la stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO pour les curriculums et les questions connexes, adoptée à la 36^e session de la Conférence générale (résolution 36 C/10), ainsi que des efforts concertés accomplis pour asseoir durablement ce statut de centre d'excellence,

1. *Souligne* la contribution spécialisée du BIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des domaines thématiques du grand programme I, notamment en ce qui concerne le curriculum, l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, ainsi que l'environnement systémique permettant la mise en œuvre effective des curriculums, par :
 - (a) la mise en œuvre de cours de formation accrédités par des établissements universitaires, spécialement adaptés aux responsables et praticiens des curriculums, ainsi que l'élaboration d'outils didactiques et de matériels de formation sur mesure ;
 - (b) l'extension de l'assistance technique et des conseils fournis aux organismes et spécialistes nationaux chargés des curriculums dans les États membres ;
 - (c) la consolidation de sa base de connaissances relative aux curriculums, ainsi que de ses capacités de gestion et de diffusion des connaissances ;
 - (d) le renforcement de ses fonctions d'autorité intellectuelle, de courtier du savoir et de centre d'échange d'informations en matière de recherche de pointe sur la pertinence pour l'élaboration des curriculums, les sciences de l'apprentissage et l'évaluation ;
 - (e) la facilitation du dialogue international sur les politiques reposant sur des éléments factuels, ainsi que des interventions, en vue de promouvoir une éducation de qualité équitable et inclusive pour tous ;
 - (f) le renforcement de la fonction normative à l'échelle mondiale s'agissant des curriculums et questions connexes et la mise en place du Réseau mondial du curriculum chargé de valider et de reconnaître les instruments normatifs qui définiront l'orientation future des curriculums ;
2. *Prie* le Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget du BIE :

- (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du BIE restent conformes aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux axes d'action et résultats escomptés du grand programme I ;
 - (b) d'appuyer les initiatives fondamentales du BIE afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 6 ci-après ;
 - (c) de renforcer la collaboration avec la Directrice générale en vue de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse continuer d'accomplir son mandat en tant que centre d'excellence pour les curriculums et les questions connexes ;
3. *Note* que le budget intégré pour le BIE s'élève à 10 217 200 dollars pour la période 2018-2019 et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au Bureau en lui accordant une allocation financière de 5 069 400 dollars au titre des crédits du budget ordinaire ouverts pour le grand programme I ;
 4. *Exprime sa gratitude* aux Gouvernements du Nigéria, des Seychelles et de la Suisse et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du BIE, et les invite à maintenir leur soutien en 2018-2019 et au-delà ;
 5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre et au développement efficaces des activités du BIE au service des États membres, conformément à son mandat en tant que centre d'excellence pour les curriculums et les questions connexes, aux axes d'action et résultats escomptés du grand programme I, et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
 6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du BIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Amélioration des politiques et plans éducatifs nationaux dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité grâce à une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
 - (b) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)

01200 Résolution 39 C/4 de la Conférence générale pour l'IPE

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE) pour l'exercice biennal 2016-2017 (39 C/REP/2),

Reconnaissant l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'IPE afin qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive, souple, efficace et efficiente, en temps voulu et dans la durée,

Reconnaissant également le rôle majeur de l'IPE dans la mise en œuvre du grand programme I,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IPE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2018-2019 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IPE correspondent aux objectifs stratégiques et aux priorités et résultats escomptés du grand programme I ;
 - (b) de renforcer les capacités des États membres pour la planification, la gestion et l'administration des systèmes éducatifs ;
 - (c) de renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation à la planification, à l'administration, à l'évaluation et au suivi de l'éducation, en coopération avec les autres instituts de catégorie 1 de l'UNESCO relatifs à l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les bureaux hors Siège de l'Organisation ;
 - (d) d'effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation, ainsi que sur la production, le partage et le transfert des connaissances et l'échange d'expériences et d'informations en matière de planification et d'administration de l'éducation entre les États membres ;
 - (e) de conduire des projets d'assistance technique dans son domaine de compétence dans les États membres ;
2. *Note* que le budget intégré pour l'IPE s'élève à 44 201 900 dollars pour la période 2018-2019 et *autorise* la Directrice générale à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant une allocation financière de 5 360 000 dollars au titre des crédits du budget ordinaire ouverts pour le grand programme I ;
3. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'IPE par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'aux Gouvernements argentin et français, qui fournissent gracieusement à l'Institut ses locaux et en financent périodiquement l'entretien, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2018-2019 et au-delà ;
4. *Demande instamment* aux États membres de verser, renouveler ou augmenter leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IPE, conformément à l'article VIII de ses Statuts, de sorte que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux mis à sa disposition par les Gouvernements français et argentin, puisse mieux répondre aux besoins des États membres en ce qui concerne les priorités du grand programme I et les objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;

5. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IIPE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
- (a) Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
 - (b) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)

01300 Résolution 39 C/5 de la Conférence générale pour l'UIL

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) pour l'exercice biennal 2016-2017 (39 C/REP/3),

Reconnaissant le rôle de l'UIL en tant que l'un des principaux instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et ses contributions aux fonctions de l'UNESCO (laboratoire d'idées, organisme normatif, centre d'échange d'informations, organisme de développement des capacités et catalyseur de la coopération internationale) dans ses domaines d'expertise, ainsi que les efforts qu'il déploie pour se repositionner en tant que centre d'excellence mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie sur la scène internationale de l'éducation,

Reconnaissant également l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'UIL pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive, souple, efficace et efficiente, en temps voulu et dans la durée,

Reconnaissant en outre l'importance du concept fondamental d'apprentissage tout au long de la vie pour le grand programme I de l'UNESCO, et *réaffirmant* l'engagement en faveur du Cadre d'action de Belém adopté à la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI),

1. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'UIL à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous par des activités de plaidoyer, le développement des capacités, la recherche et la constitution de réseaux, l'accent étant mis sur les politiques et les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, l'alphabétisation et les compétences de base, ainsi que sur l'apprentissage et la formation des adultes ;
2. *Prie* le Conseil d'administration de l'UIL, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'UIL pour 2018-2019 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'UIL correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et aux axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de consolider et développer les programmes de l'UIL afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 6 ci-après ;
 - (c) d'accroître les capacités de l'Institut en tant que centre d'excellence mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que ses responsabilités particulières en matière d'alphabétisation et d'apprentissage et d'éducation des adultes ;
 - (d) de prendre les mesures requises pour donner effet au Cadre d'action de Belém et en suivre l'application ;
 - (e) de continuer de s'employer, avec la Directrice générale, à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'UIL puisse s'acquitter de sa mission ;
3. *Note* que le budget intégré pour l'UIL s'élève à 8 479 700 dollars pour la période 2018-2019 et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 962 900 dollars au titre des crédits du budget ordinaire ouverts pour le grand programme I ;

4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement allemand pour le soutien constant qu'il apporte à l'UIL sous la forme d'une importante contribution financière et de la mise à disposition gracieuse de ses locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations, en particulier la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), le Gouvernement norvégien et le Gouvernement fédéral du Nigéria, qui ont contribué intellectuellement et financièrement aux activités de l'UIL, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2018-2019 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur appui financier et de fournir d'autres contributions appropriées pour que l'UIL puisse répondre aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du BIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
 - (b) Amélioration des politiques et plans et mobilisation des efforts mondiaux destinés à consolider, développer – notamment grâce aux TIC – et contrôler l'acquisition des compétences fondamentales et les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour les jeunes et les adultes, femmes et hommes (contribution à la cible ODD 4.6) (Axe d'action 1 – résultat escompté 3) ;
 - (c) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

01400 Résolution 39 C/6 de la Conférence générale pour l'ITIE

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2016-2017 (39 C/REP/4),

Se félicitant de l'évolution positive qui a fait de l'ITIE un centre de recherche de pointe et de promotion des politiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière d'éducation au cours de l'exercice biennal, et *reconnaissant* l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'Institut pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

1. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'ITIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents de l'UNESCO et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne le plaidoyer sur les politiques, le renforcement des capacités et les services relatifs aux connaissances en matière de TIC dans l'éducation, par :
 - (a) la recherche sur les politiques fondée sur des éléments factuels, les études analytiques, et la collecte et la diffusion des meilleures pratiques concernant l'utilisation des TIC au service de l'éducation ;
 - (b) l'offre d'une assistance technique ainsi que le partage d'informations et de connaissances relatifs à l'application des TIC dans l'éducation, l'accent étant mis sur les enseignants et sur le contenu numérique des programmes d'enseignement ;
2. *Prie* le Conseil d'administration de l'ITIE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'ITIE pour 2018-2019 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'ITIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de continuer de s'employer, avec la Directrice générale, à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'ITIE puisse s'acquitter de sa mission ;
3. *Note* que le budget intégré pour l'ITIE s'élève à 1 898 700 dollars pour la période 2018-2019 et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière d'un montant de 898 700 dollars au titre des crédits du budget ordinaire ouverts pour le grand programme I ;
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement de la Fédération de Russie pour sa contribution financière et la mise à disposition gracieuse de locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations qui ont soutenu les activités de l'Institut sur les plans intellectuel et financier, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2018-2019 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à l'exécution efficace des activités de l'ITIE au service des États membres, conformément à la mission de l'Institut, de sorte qu'il puisse mieux répondre aux priorités du grand programme I ;

6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'ITIE à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I ci-dessous :
- (a) Amélioration des politiques et des plans nationaux de l'éducation dans le but de promouvoir l'accès à une éducation et protection de la petite enfance (EPPE) et à un enseignement primaire et secondaire équitables et de qualité par une approche globale d'apprentissage tout au long de la vie (contribution aux cibles ODD 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
 - (b) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

01500 Résolution 39 C/7 de la Conférence générale pour l'IIRCA

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2016-2017 (39 C/REP/6),

Reconnaissant l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'IIRCA afin qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Reconnaissant également le rôle majeur joué par les enseignants pour ce qui est d'offrir une éducation de qualité et de répondre aux besoins des États membres, en particulier en Afrique, qui sont soucieux de développer les capacités nationales pour former, retenir et gérer des enseignants de qualité,

1. *Recommande* que l'IIRCA joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des activités du grand programme I en faveur de la priorité globale Afrique ;
2. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'IIRCA à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents de l'UNESCO et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'éducation et le perfectionnement professionnel des enseignants, par :
 - (a) les activités de soutien axées à la fois sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques des enseignants efficaces, notamment dans le cadre de la Stratégie de l'UNESCO relative aux enseignants et de l'initiative de l'UNESCO concernant les enseignants, ainsi que d'autres outils de l'UNESCO visant à améliorer la qualité des programmes de formation des enseignants, des cadres de qualification, des analyses des questions relatives au genre et de la formation de formateurs d'enseignants – à tous les niveaux – à des méthodes de perfectionnement novatrices ;
 - (b) le renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants s'agissant de la gestion et de l'assurance qualité, notamment en ce qui concerne les normes d'enseignement amélioré par les TIC, la planification des TIC dans les stratégies d'éducation, et l'élaboration de programmes de formation fondés sur les TIC et l'apprentissage ouvert et à distance ainsi que de programmes de perfectionnement en ligne des enseignants sanctionnés par un certificat ;
3. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIRCA, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'IIRCA pour 2018-2019 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IIRCA correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de consolider et développer les programmes et projets de l'IIRCA afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 7 ci-après ;
 - (c) de continuer de s'employer, avec la Directrice générale, à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'IIRCA puisse s'acquitter de sa mission ;

4. *Note* que le budget intégré pour l'IIRCA s'élève à 4 480 700 dollars pour la période 2018-2019 et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 480 700 dollars au titre des crédits du budget ordinaire ouverts pour le grand programme I.
5. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités de l'IIRCA, et les invite à maintenir leur soutien en 2018-2019 et au-delà ;
6. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à l'exécution efficace des activités de l'IIRCA au service des États membres, conformément à sa mission, aux priorités du grand programme I, aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021, et au plan stratégique de l'Institut pour 2014-2021 ;
7. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IIRCA à la réalisation du résultat escompté suivant du grand programme I :
 - (a) Élaboration et/ou mise en œuvre de politiques nationales relatives aux enseignants et amélioration des programmes de formation des enseignants pour accroître le nombre d'enseignants qualifiés et motivés (contribution aux cibles ODD 4.c, 4.1 et 4.2) (Axe d'action 1 – résultat escompté 5).

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

01600 Résolution 39 C/8 de la Conférence générale pour l'IESALC

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2016-2017 (39 C/REP/5),

Reconnaissant l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'Institut afin sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Reconnaissant également le rôle stratégique joué par l'IESALC dans le renouveau de l'enseignement supérieur et la promotion du développement scientifique et technologique dans les États membres de la région Amérique latine et Caraïbes,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'IESALC à donner la priorité aux objectifs suivants dans le programme de l'Institut :
 - (a) offrir une plate-forme régionale pour la promotion de la coopération interuniversitaire, ainsi que la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, notamment en facilitant la participation active des chaires UNESCO consacrées à l'enseignement supérieur dans la région et les partenariats intellectuels entre elles ;
 - (b) relever les défis liés à l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans la région en suivant et en orientant le développement futur de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes de 1974 ;
2. *Invite également* le Conseil d'administration à suivre de près les orientations stratégiques et la mise en œuvre du programme afin d'assurer une action ciblée ; à harmoniser les orientations et activités de l'IESALC avec celles du Siège de l'UNESCO ainsi qu'avec celles des bureaux hors Siège de la région ; et à contribuer activement à obtenir un soutien régional et international pour les projets de l'Institut ;
3. *Note* que le budget intégré pour l'IESALC s'élève à 3 170 000 dollars pour la période 2018-2019 et autorise la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 170 000 dollars au titre des crédits du budget ordinaire ouverts pour le grand programme I ;
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, qui continue d'apporter son soutien à l'IESALC et met gracieusement des locaux à sa disposition ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IESALC pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour la période quadriennale 2018-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IESALC à la réalisation du résultat escompté suivant du grand programme I :
 - (a) Amélioration des politiques et des capacités nationales afin d'accroître l'accès de tous, femmes et hommes, à un enseignement supérieur équitable, financièrement abordable et de qualité certifiée, ainsi que de promouvoir la reconnaissance des études (contribution à la cible ODD 4.3) (Axe d'action 1 – résultat escompté 4).

Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)

01700 Résolution 39 C/9 de la Conférence générale pour le MGIEP

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut UNESCO-Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) pour l'exercice biennal 2016-2017 (39 C/REP/7),

Reconnaissant le rôle important du MGIEP pour la mise en œuvre du grand programme I, en particulier dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté mondiale, de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme et de l'éducation en vue du développement durable,

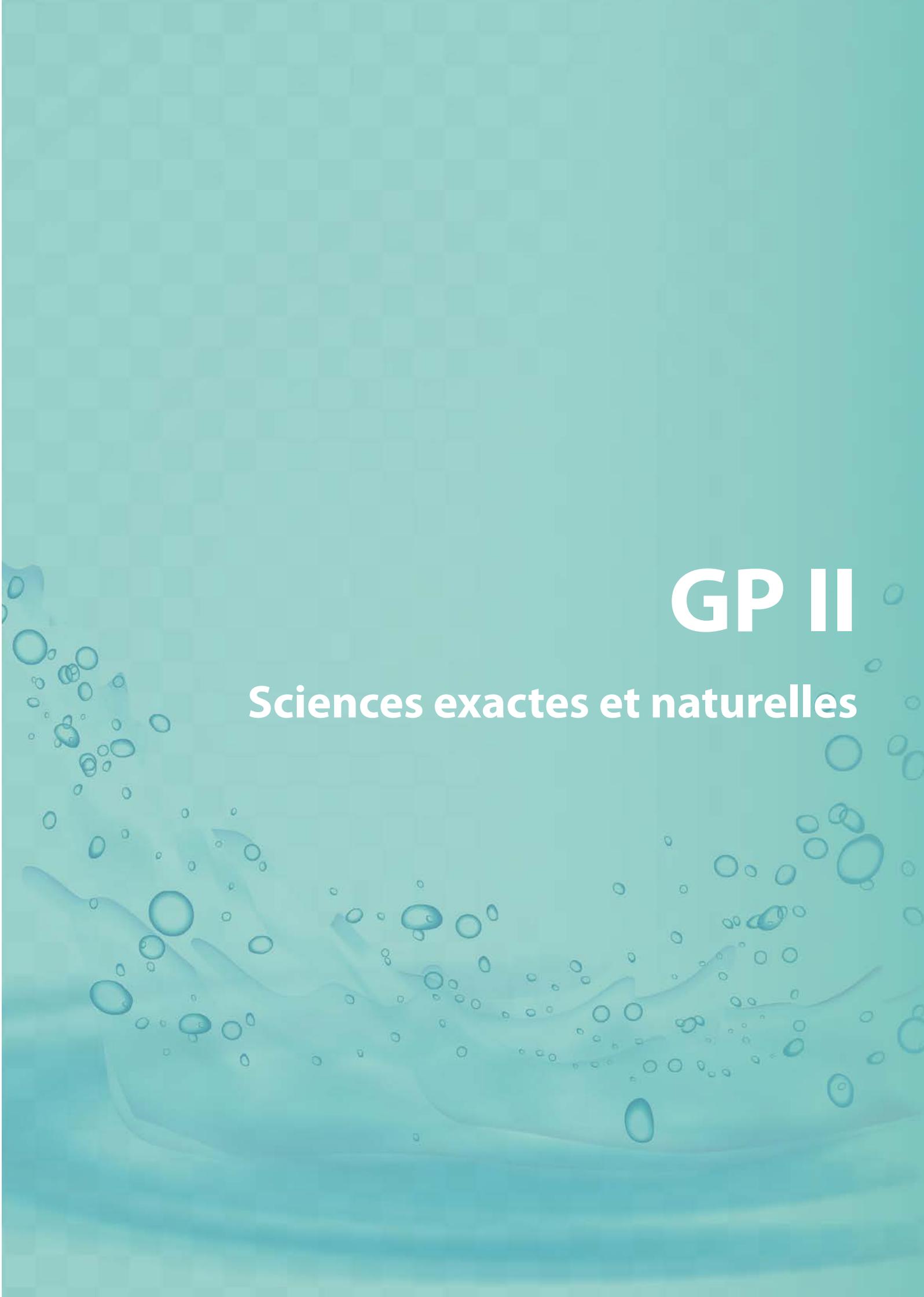
Reconnaissant également l'importance de maintenir l'autonomie fonctionnelle de l'Institut afin qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive, souple, efficace et efficiente,

Se félicitant du processus visant à faire du MGIEP un centre d'excellence en matière d'éducation pour la paix et le développement durable favorisant la formation de citoyens du monde,

1. *Souligne* la contribution spécialisée du MGIEP à la réalisation des objectifs stratégiques et priorités pertinents du grand programme I, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des États membres en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, d'éducation à la paix et aux droits de l'homme et d'éducation en vue du développement durable, ainsi que de recherches et d'études prospectives, par :
 - (a) l'inscription, dans les programmes d'enseignement existants, des compétences, des connaissances et des comportements propices à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale ;
 - (b) le soutien à l'innovation dans les processus pédagogiques et d'apprentissage, grâce à la recherche dans les domaines des sciences cognitives, de l'éducation transformatrice, des outils TIC et de l'apprentissage par l'expérience ;
 - (c) l'enrichissement de la base de recherches sur les politiques et pratiques éducatives, ainsi que le renforcement des capacités de gestion et de diffusion des connaissances sur l'éducation transformatrice pour la paix et le développement durable ;
 - (d) la facilitation d'un dialogue international sur les politiques éducatives qui soit inclusif et fondé sur des éléments factuels, ainsi que de programmes éducatifs en ligne destinés à la jeunesse et consacrés à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et des compétences des jeunes pour un engagement civique et social durable et actif ;
2. *Prie* le Conseil du MGIEP, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2018-2019 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du MGIEP correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux axes d'action et aux domaines thématiques du grand programme I ;
 - (b) d'appuyer les programmes et projets de l'UNESCO afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I ;
 - (c) de renforcer la collaboration avec la Directrice générale en vue de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le MGIEP puisse poursuivre sa mission en

tant que centre d'excellence en matière d'éducation pour la paix et le développement durable favorisant la formation de citoyens du monde ;

3. *Note* que le budget intégré pour le MGIEP s'élève à 3 353 800 dollars pour la période 2018-2019 et autorise la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 353 800 dollars au titre des crédits du budget ordinaire ouverts pour le grand programme I ;
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement indien, aux États membres et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du MGIEP, et les invite à poursuivre leur soutien en 2018-2019 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre efficace des activités de l'Institut au service des États membres et à la réalisation des priorités du grand programme I et des objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du MGIEP à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Renforcement des capacités nationales dans le but de doter les apprenants des connaissances, des compétences, des valeurs et des comportements nécessaires pour vivre en bonne santé, promouvoir le développement durable et agir en tant que citoyens du monde responsables (contribution aux cibles ODD 4.7, 4.a, 12.8 et 13.3 ainsi qu'à l'ODD 3) (Axe d'action 1 – résultat escompté 6) ;
 - (b) Par la recherche et la prospective, ainsi que le suivi et les rapports relatifs à l'ODD 4 – Éducation 2030, production effective d'éléments probants, de recommandations et de pistes de réflexion permettant de faire avancer la réalisation de l'ODD 4 (contribution aux ODD 4 et 17) (Axe d'action 2 – résultat escompté 10).

The background is a teal color with a subtle grid pattern. In the lower half, there are stylized water waves and numerous bubbles of various sizes, creating a dynamic and scientific feel.

GP II

Sciences exactes et naturelles

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

SC – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

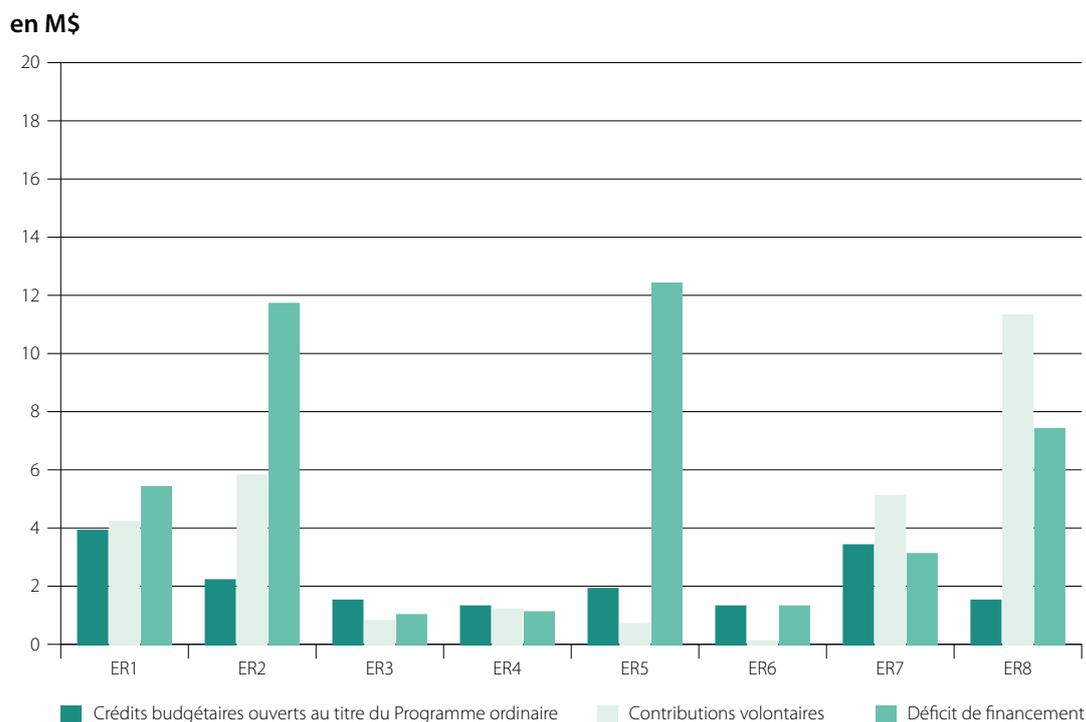
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		28 604 300	28 604 300	28 604 300	-	-	-		28 604 300
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	36 369 800		36 369 800	7 514 800	-	-	10 779 800	18 075 200	36 369 800
ER1 Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs	13 471 000		13 471 000	3 870 400	-	-	4 215 600	5 385 000	13 471 000
ER2 Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)	19 654 000		19 654 000	2 163 400	-	-	5 799 300	11 691 300	19 654 000
ER3 Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable	3 244 800		3 244 800	1 481 000	-	-	764 900	998 900	3 244 800
MLA 2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	21 205 500		21 205 500	4 392 600	-	-	2 059 200	14 753 700	21 205 500
ER4 Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants	3 633 600		3 633 600	1 262 000	-	-	1 244 200	1 127 400	3 633 600
ER5 Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique	14 971 100		14 971 100	1 858 300	-	-	740 000	12 372 800	14 971 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER6 Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable	2 600 800		2 600 800	1 272 300	-	-	75 000	1 253 500	2 600 800
MLA 3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	31 811 300		31 811 300	4 933 600	-	-	16 393 500	10 484 200	31 811 300
ER7 Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents	11 638 100		11 638 100	3 419 000	-	-	5 085 600	3 133 500	11 638 100
ER8 Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique	20 173 200		20 173 200	1 514 600	-	-	11 307 900	7 350 700	20 173 200
Sous-total, Budget opérationnel	89 386 600	-	89 386 600	16 841 000	-	-	29 232 500	43 313 100	89 386 600
Sous-total, Siège et hors Siège	89 386 600	28 604 300	117 990 900	45 445 300	-	-	29 232 500	43 313 100	117 990 900
Instituts de l'UNESCO pour la science									
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	54 775 200	-	54 775 200	875 200	-	-	53 900 000	-	54 775 200
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour la science	54 775 200	-	54 775 200	875 200	-	-	53 900 000	-	54 775 200
Total, Grand programme II	144 161 800	28 604 300	172 766 100	46 320 500	-	-	83 132 500	43 313 100	172 766 100

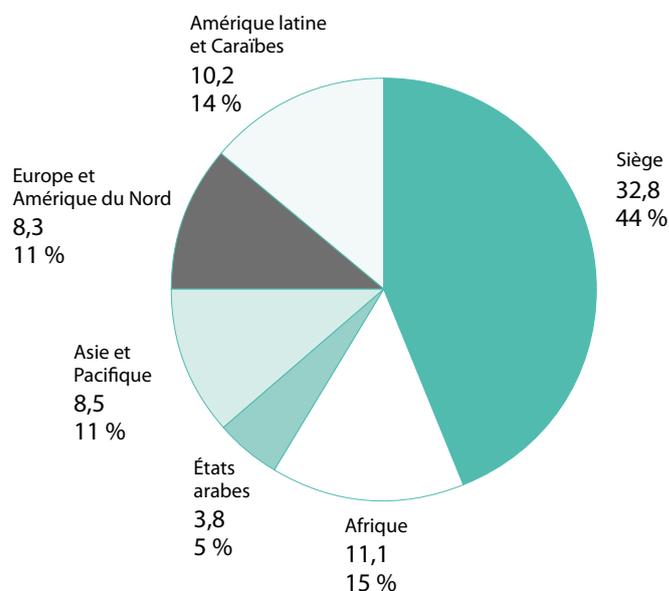
1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège, sauf CIPT et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)

en M\$



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	37,8	26 %	20,5	14 %

SECTEUR DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES (SC) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts
au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	45
Cadre de service et de bureau (G)	22

HORS SIÈGE

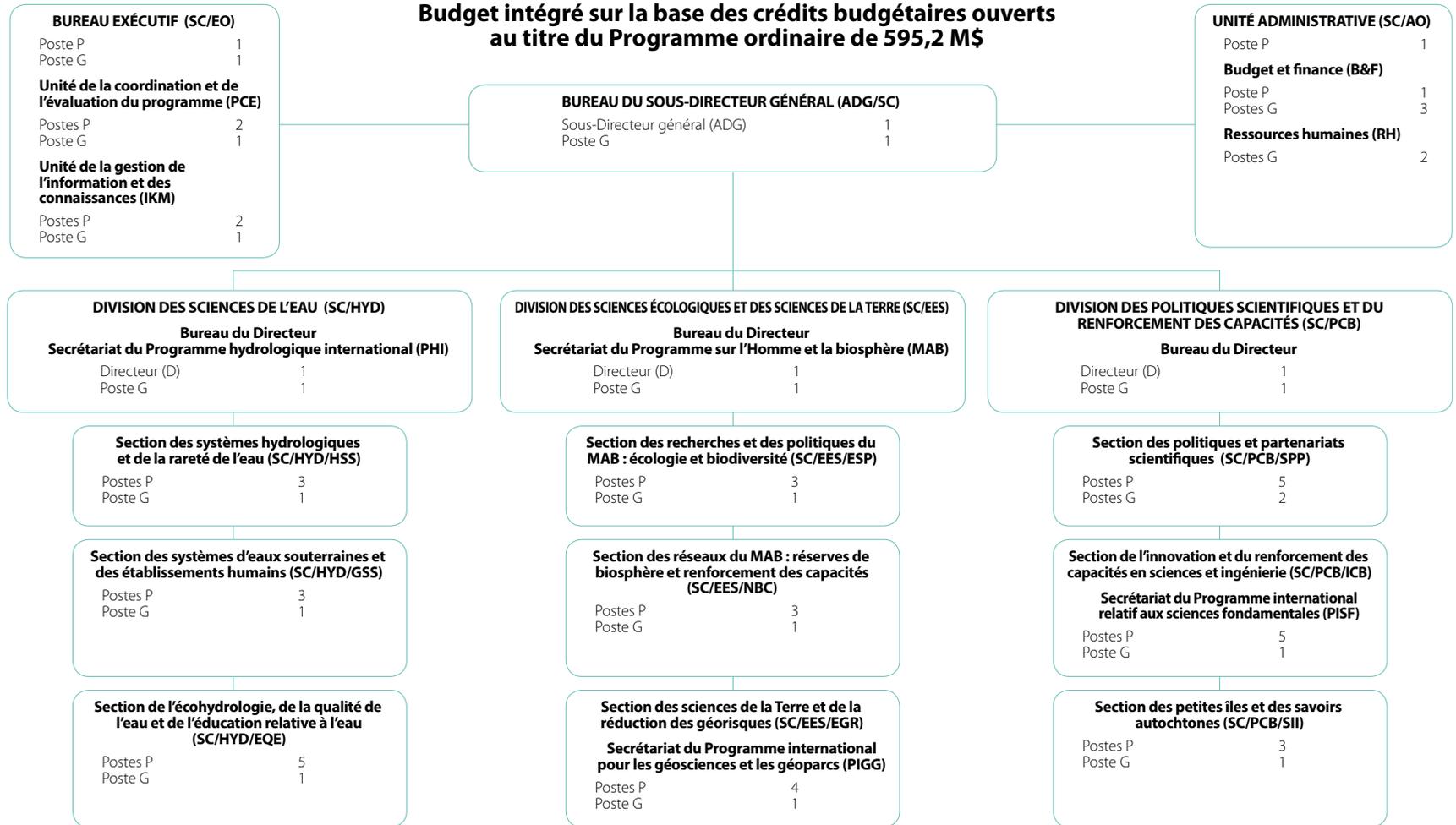
Cadre organique (P)	26
Administrateurs nationaux (NPO)	15,5
Cadre de service et de bureau (G)	2

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	71
Administrateurs nationaux (NPO)	15,5
Cadre de service et de bureau (G)	24

TOTAL 110,5

TOTAL INSTITUTS 2



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Postes P	9
NPO	6

ÉTATS ARABES

Postes P	3
NPO	3
Poste G	1

ASIE ET PACIFIQUE

Postes P	7
NPO	4,5*
Poste G	1

* 1 poste partagé avec la COI

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Postes P	5
NPO	2

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Postes P	2
----------	---

INSTITUTS SCIENTIFIQUES

CENTRE INTERNATIONAL DE PHYSIQUE THÉORIQUE (CIPT) / TRIESTE

Postes P	2
----------	---

SC – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

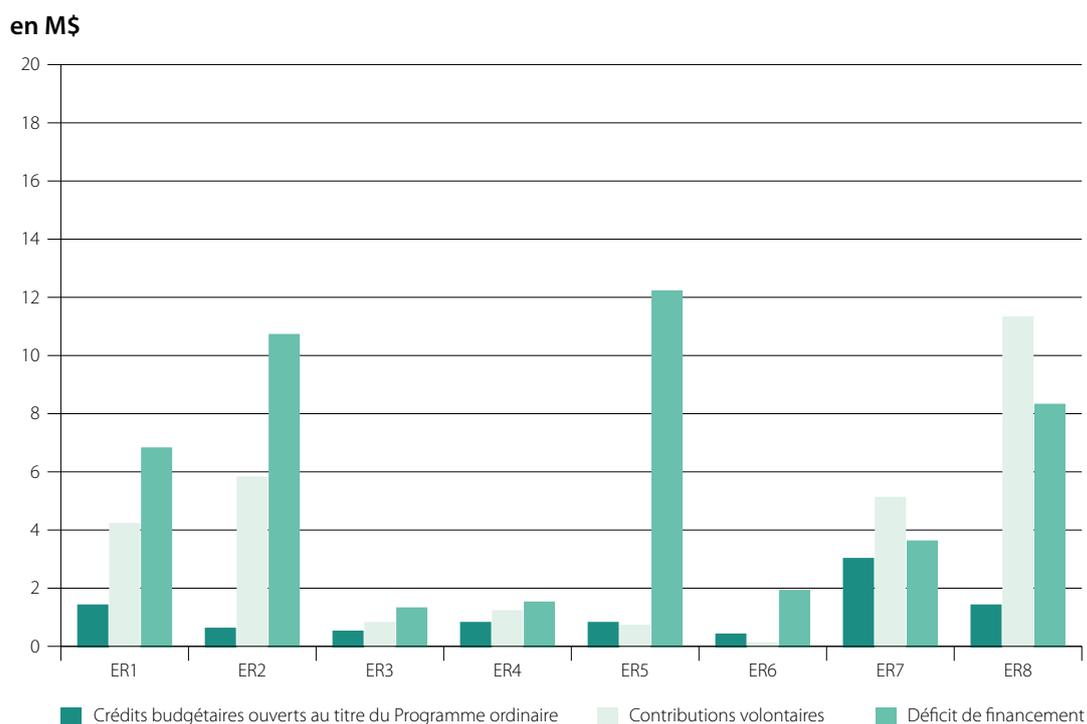
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		28 604 300	28 604 300	28 604 300	-	-	-		28 604 300
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	32 114 700		32 114 700	2 478 900	-	-	10 779 800	18 856 000	32 114 700
ER1 Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs	12 428 600		12 428 600	1 405 600	-	-	4 215 600	6 807 400	12 428 600
ER2 Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)	17 155 400		17 155 400	607 500	-	-	5 799 300	10 748 600	17 155 400
ER3 Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable	2 530 700		2 530 700	465 800	-	-	764 900	1 300 000	2 530 700
MLA 2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	19 614 000		19 614 000	2 021 200	-	-	2 059 200	15 533 600	19 614 000
ER4 Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants	3 496 500		3 496 500	796 900	-	-	1 244 200	1 455 400	3 496 500
ER5 Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique	13 744 800		13 744 800	834 900	-	-	740 000	12 169 900	13 744 800
ER6 Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable	2 372 700		2 372 700	389 400	-	-	75 000	1 908 300	2 372 700

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

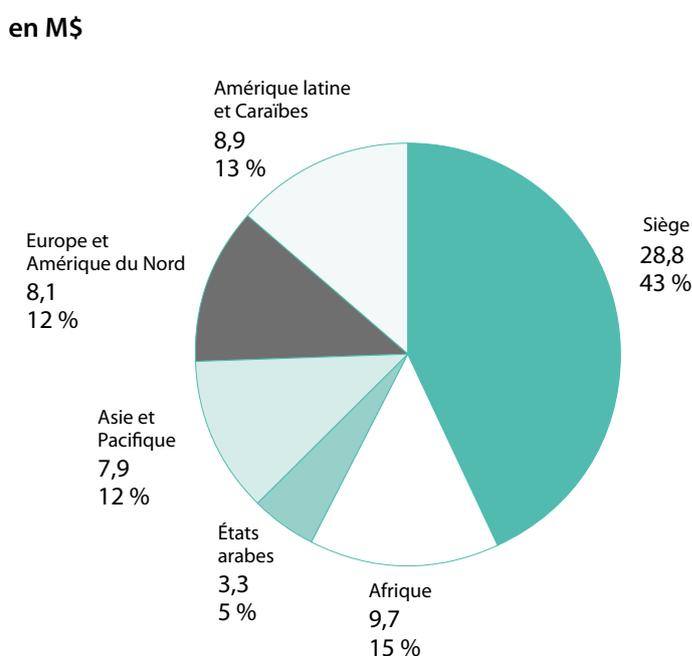
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	32 717 900		32 717 900	4 415 200	-	-	16 393 500	11 909 200	32 717 900
ER7 Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents	11 612 700		11 612 700	2 967 700	-	-	5 085 600	3 559 400	11 612 700
ER8 Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique	21 105 200		21 105 200	1 447 500			11 307 900	8 349 800	21 105 200
Sous-total, Budget opérationnel	84 446 600	-	84 446 600	8 915 300	-	-	29 232 500	46 298 800	84 446 600
Sous-total, Siège et hors Siège	84 446 600	28 604 300	113 050 900	37 519 600	-	-	29 232 500	46 298 800	113 050 900
Instituts de l'UNESCO pour la science									
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	54 719 400	-	54 719 400	819 400	-	-	53 900 000	-	54 719 400
Sous-total, Instituts de l'UNESCO pour la science	54 719 400	-	54 719 400	819 400	-	-	53 900 000	-	54 719 400
Total, Grand programme II	139 166 000	28 604 300	167 770 300	38 339 000	-	-	83 132 500	46 298 800	167 770 300

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège, sauf CIPT et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	34,5	25 %	19,2	14 %

SECTEUR DES SCIENCES EXACTES ET NATURELLES (SC) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts
au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	45
Cadre de service et de bureau (G)	22

HORS SIÈGE

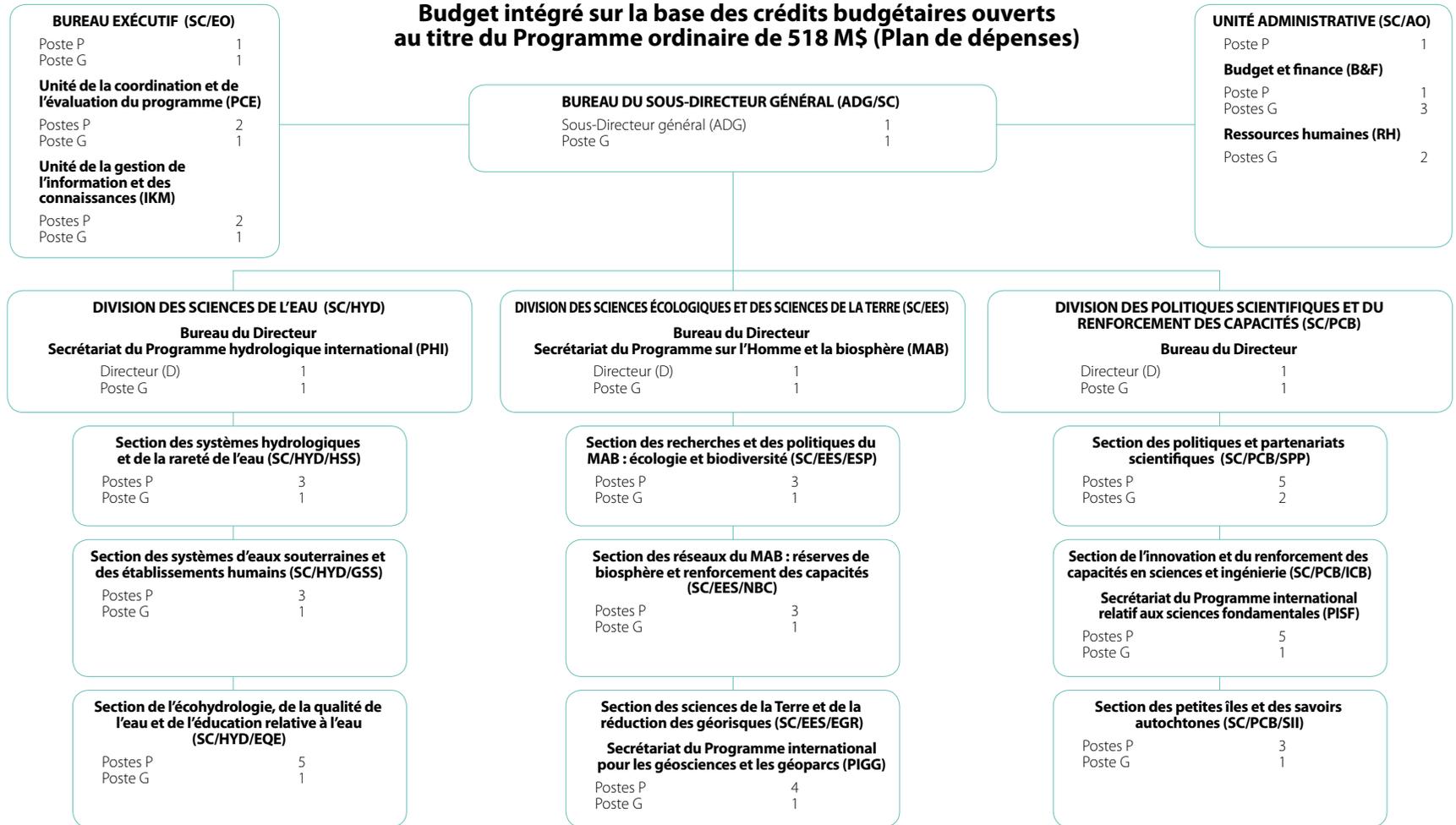
Cadre organique (P)	26
Administrateurs nationaux (NPO)	15,5
Cadre de service et de bureau (G)	2

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	71
Administrateurs nationaux (NPO)	15,5
Cadre de service et de bureau (G)	24

TOTAL 110,5

TOTAL INSTITUTS 2



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Postes P	9
NPO	6

ÉTATS ARABES

Postes P	3
NPO	3
Poste G	1

ASIE ET PACIFIQUE

Postes P	7
NPO	4,5*
Poste G	1

* 1 poste partagé avec la COI

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Postes P	5
NPO	2

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Postes P	2
----------	---

INSTITUTS SCIENTIFIQUES

CENTRE INTERNATIONAL DE PHYSIQUE THÉORIQUE (CIPT) / TRIESTE

Postes P	2
----------	---

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

02000 Résolution 39 C/13 de la Conférence générale pour le grand programme II

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour le grand programme II articulé autour des deux objectifs stratégiques ci-après et des trois axes d'action correspondants, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones ;
- (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme II, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer des partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial

- (i) aider à la création et au renforcement, dans les États membres, de contextes politiques favorables à la science, à la technologie et à l'innovation (STI) au service du développement durable, notamment en renforçant l'interface entre la science, les politiques et la société afin de promouvoir l'équité et l'inclusion sociale. Il s'agira notamment de mobiliser toute la gamme des sciences pour faire progresser le développement durable et relever les défis globaux complexes et interconnectés de manière transdisciplinaire. Une impulsion sera donnée au renforcement des capacités pour la recherche et l'enseignement dans les domaines des sciences et de l'ingénierie, notamment grâce au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), à l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement (TWAS), aux centres affiliés à l'UNESCO et aux chaires UNESCO, aux instituts et centres de l'UNESCO, ainsi qu'à des activités ciblées en collaboration avec un large éventail de partenaires publics et privés, l'accent étant mis en particulier sur le recours au potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;

Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable

- (ii) promouvoir la production et le partage de connaissances relatives aux ressources naturelles, et le renforcement des capacités, grâce à la collaboration scientifique internationale pour assurer la protection et la gestion durable des écosystèmes terrestres et de la biodiversité, ainsi que la sécurité de l'eau douce et la gestion rationnelle des ressources géologiques de la Terre. La mise en œuvre supposera, entre autres, de coordonner des activités de suivi, produire des évaluations scientifiques, catalyser des projets internationaux de collaboration, renforcer les capacités et désigner des exemples de développement durable propres à certains sites. La promotion de la réduction des risques de catastrophe naturelle se poursuivra, notamment par le renforcement des capacités en matière de systèmes d'alerte rapide et d'évaluations concernant les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain et autres géorisques, afin de réduire les risques et d'améliorer la préparation et la résilience ;
- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2018-2019, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 172 766 100 dollars, dont 54 775 200 dollars à allouer au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme II soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable

- (1) Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs ;
- (2) Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI) ;
- (3) Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable ;

Axe d'action 2 : Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique

- (4) Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants ;
- (5) Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique ;
- (6) Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable ;

Axe d'action 3 : Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau

- (7) Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents ;
 - (8) Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique ;
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
 - (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

02001 Le rôle central joué par la science, la technologie et l'innovation (STI), le partage des connaissances et le développement des capacités pour éradiquer la pauvreté et parvenir au développement durable a été confirmé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012) et approuvé en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La nécessité d'un renforcement de l'interface science-politiques-société a également été confirmée pour ce qui est de faire en sorte que la recherche scientifique, le développement technologique et les politiques en la matière répondent aux besoins de la société et relèvent les défis de la durabilité. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 intègre la STI comme un moyen de mettre en œuvre chacun des 17 Objectifs de développement durable (ODD), notamment avec la création d'un Mécanisme de facilitation des technologies, d'un Forum multipartite sur la STI pour la réalisation des ODD et d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la STI pour la réalisation des ODD, auquel l'UNESCO participe. Compte tenu du mandat qui lui revient en vertu des objectifs stratégiques du 37 C/4, le grand programme II (GP II) a un rôle important à jouer dans ces processus ainsi que dans la contribution à la réalisation et au suivi des progrès d'un grand nombre d'ODD.

02002 Dans ce contexte, pendant la période quadriennale 2018-2021 (39 C/5), et conformément aux objectifs stratégiques 4 et 5 de la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4), le grand programme II sera axé sur les résultats escomptés suivants :

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles			
Objectifs stratégiques du 37 C/4	Objectif stratégique 4 Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial	Objectif stratégique 5 Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable	
Axes d'action du 39 C/5	Axe d'action 1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	Axe d'action 2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	Axe d'action 3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles			
Résultats escomptés du 39 C/5	<p>ER 1 : Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs</p> <p>ER 2 : Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)</p> <p>ER 3 : Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable</p>	<p>ER 4 : Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants</p> <p>ER 5 : Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique</p> <p>ER 6 : Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable</p>	<p>ER 7 : Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents</p> <p>ER 8 : Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique</p>

Appui aux États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030

02003 Même si d'abondantes données empiriques démontrent que, gérées avec éthique, la science, la technologie et l'innovation (STI) jouent un rôle central dans le développement, ce n'est que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) que, pour la première fois, la communauté internationale reconnaît expressément en elles des moteurs essentiels du développement durable. Cela est vrai de tous les ODD considérés transversalement, et c'est ce sur quoi se concentrera l'axe d'action 1, répondant à l'objectif stratégique 4, qui contribue à la série complète des ODD, et tout spécialement les ODD 4 (éducation), 5 (égalité des genres), 9 (innovation) et 17 (moyens de mise en œuvre). L'UNESCO aidera les États membres à créer les conditions favorables à la mise en place de politiques et systèmes de STI complets, ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière de STI et d'ingénierie.

02004 Dans le même temps, la STI devra relever des défis spécifiques tels que les conséquences du changement climatique et des aléas naturels, la gestion des ressources limitées en eau douce, la perte de biodiversité et de services écosystémiques, la gestion des ressources minérales, la durabilité du développement économique, l'entrepreneuriat et l'emploi. L'application de la STI aux fins spécifiques de la réalisation des ODD 6 (eau), 11 (villes), 13 (changement climatique) et 15 (biodiversité) sera l'objet principal des axes d'action 2 et 3, relevant de l'objectif stratégique 5. Le portefeuille complet des projets du Programme hydrologique international (PHI), du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) et du Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG) dans les domaines de l'eau douce, de l'écologie et des sciences de la terre, ainsi que de la science au service de la réduction des risques de catastrophe et de l'action menée face au changement climatique, allié aux réseaux mondiaux sans équivalent de sites consacrés au développement durable (réserves de biosphère et géoparcs mondiaux UNESCO), confère à l'UNESCO un avantage comparatif et une certaine pertinence en vue de l'édification de sociétés résilientes.

- 02005** Les programmes du GP II seront conçus comme des plates-formes d'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD) qui y sont énoncés. Le Programme 2030 est étroitement lié à d'autres agendas, parmi lesquels le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité adoptés en 2011 au titre de la Convention sur la diversité biologique, les Orientations de Samoa pour les PEID, le Plan d'action d'Istanbul pour les PMA, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Tous ces agendas nécessitent de solides systèmes de STI ainsi que l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes sur la base de données factuelles. De même, ils reflètent comme il se doit l'interdépendance de tous les ODD au sein du Programme 2030 et avec les agendas pour le développement susmentionnés.
- 02006** Le tableau ci-après récapitule l'appui fourni par le GP II aux États membres en vue de la réalisation des ODD, y compris les impacts directs et additionnels sur certaines cibles des ODD en particulier, comme indiqué précédemment dans le tableau relatif aux résultats escomptés.
- 02007** Il convient de rappeler que l'ensemble du grand programme II et ses résultats escomptés sont destinés à contribuer à l'ODD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté et à l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités.

Récapitulatif de la contribution du grand programme II à la mise en œuvre du Programme 2030

GRAND PROGRAMME II																		
		ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17
Résultats escomptés du 39 C/5	ER 1 : Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs				4.7	5.5 5.b		8.3	9.5 9.b 9.3				13.3		15.1 à 15.5 15.9		17.6 à 17.8 17.14 17.16 à 17.19	
	ER 2 : Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)				4.3 à 4.5 4.b 4.c 4.7	5.5	7.a 7.b		9.5 9.b 9.c			12.a	13.3					17.9
	ER 3 : Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable	1.5	2.3 2.4 2.5		4.c 4.7						10.2	11.5 11.b 11.4	12.5 12.8	13.1 13.3 13.b 13.2	14.1 14.2	15.3 15.5 15.1 15.6		17.6 17.9 17.16 17.17
	ER 4 : Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants	1.5			4.7	5.5	6.5 6.6	8.3 8.9	9.1 9.5		11.4 11.5 11.b	12.2 12.1 12.b	13.1 13.3 13.b		15.3			17.9
	ER 5 : Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique		2.4 2.a 2.5			5.5	6.3 6.5 6.6 6.a	8.9				12.a 12.b	13.1 13.3 13.b 13.2		Tout			17.17
	ER 6 : Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable	1.4	2.5		4.7	5.5	6.6	7.b	8.4 8.9 8.3	9.3 9.1		11.4 11.b	12.2 12.5 12.b 12.1	13.1 13.3	14.2	15.1 to 15.5 15.9		
	ER 7 : Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents	1.5		3.9	4.5	5.5	Tout		9.5 9.a		11.1 11.5 11.b	12.a	13.1 13.3 13.b		15.3			17.18
	ER 8 : Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique	1.5		3.9	4.3 à 4.5	5.5	Tout		9.5 9.a		11.1 11.5 11.b		13.1 13.3 13.b		15.3			17.18

Priorité globale Afrique

- 02008** Le grand programme II continuera de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique (2014-2021) et de ses programmes phares, en particulier le programme phare 3 (Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique) et le programme phare 4 (Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe), en étroite collaboration avec le Département Afrique. Il veillera en particulier à accompagner l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et son Plan décennal de mise en œuvre (2013-2023) par rapport aux objectifs 2, 4, 6, 7 et 17¹.
- 02009** L'importance d'un cadre solide en matière de STI pour soutenir les stratégies nationales de développement durable en Afrique est clairement établie et les pays ayant fait progresser la recherche et le développement (R-D) connaissent une croissance des emplois verts et des revenus. Le grand programme II s'emploiera à soutenir les pays africains dans leurs politiques et cadres institutionnels en matière de production de connaissances et de systèmes de STI, en particulier grâce à l'Observatoire mondial des instruments de politique de science, de technologie et d'innovation (GO-SPIN) et à des activités ciblées de développement des capacités, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes, la création d'emplois durables et le recours croissant aux technologies de l'information et de la communication (TIC), y compris à travers le Réseau des universités scientifiques africaines, un réseau régional du Partenariat interacadémies. À cette fin, le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) portera essentiellement sur des activités conjointes avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement (TWAS), des centres de catégorie 2 et des chaires UNESCO. La TWAS possède elle-même un programme spécial pour les PMA d'Afrique. L'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), et en priorité aux filles, sera soutenu pour accroître les capacités universitaires de l'Afrique dans le domaine des sciences naturelles. Le grand programme II privilégiera également la mobilisation des savoirs locaux et autochtones au service du développement face aux changements planétaires.
- 02010** Le grand programme II cherchera à renforcer les institutions et réseaux scientifiques de l'Afrique tels que les réseaux du MAB, du PHI et du PIGG en vue d'éliminer la pauvreté par une gestion durable des ressources naturelles et s'appuiera sur la contribution active des comités du MAB et du PHI. La résilience face au changement climatique et aux risques naturels sera placée au cœur du PHI et de la réduction des risques de catastrophe. Le grand programme II abordera des questions liées à l'eau, y compris la prévision et la planification des sécheresses et des inondations.
- 02011** Le grand programme II tirera le meilleur parti de l'état actuel de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique en renforçant la collaboration avec les communautés économiques régionales et en participant aux groupes thématiques compétents des Nations Unies (c'est-à-dire aux mécanismes de coordination régionale) pour identifier les projets et programmes stratégiques en ciblant le développement des capacités institutionnelles. Les ressources financières du Programme ordinaire allouées à l'Afrique seront augmentées d'environ 20 % en valeur relative, les fonds supplémentaires étant en majorité décentralisés au bénéfice des bureaux hors Siège situés en Afrique. La mobilisation des ressources extrabudgétaires devrait s'intensifier suite à l'accent qui sera mis sur la formation par tous les grands programmes dans la région.

¹ Agenda 2063 de l'UA, objectif 2 : des citoyens instruits et révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation ; objectif 4 : économies transformées et emplois ; objectif 6 : économie bleue/maritime pour une croissance économique accrue ; objectif 7 : économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables ; objectif 17 : égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie.

Priorité globale Égalité des genres

02012

Le grand programme II est attaché à l'égalité des genres dans le domaine de la science et a prêté une attention accrue au rôle des femmes dans la science au cours des dernières périodes biennales, conformément au deuxième Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (GEAP II). Les travaux dans ce contexte contribueront directement à la réalisation des cibles 5.5, 5.a et 5.c de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ainsi qu'à d'autres cibles des ODD intégrant une composante de genre, notamment les cibles 1.4, 4.5, 4.7, 4.b, 6.2, 13.b et 17.18. Le projet en faveur des STEM et de la parité hommes-femmes (SAGA) mené avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) vise à déterminer les domaines dans lesquels les interventions des États membres et de l'Organisation seraient le plus efficaces pour accroître la participation des femmes à la science ; des indicateurs du genre dans la science continueront d'être élaborés et testés à cet égard. Le SAGA aidera également les États membres à améliorer l'appui aux femmes scientifiques en révisant les politiques nationales relatives aux STI. Le PHI augmentera le nombre d'activités ayant des effets transformateurs en la matière. Les indicateurs sur les femmes et l'eau du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) seront développés, partagés avec la communauté internationale et utilisés dans les activités du WWAP et du PHI. Le Programme MAB et le PIGG multiplieront les activités attentives à l'égalité des genres. L'ensemble des programmes scientifiques internationaux ou intergouvernementaux seront incités à renforcer la parité au sein de leurs organes directeurs et de leurs comités et à lancer des activités spécifiquement axées sur le genre.

02013

Le partenariat phare L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science visera à accroître sa visibilité et les synergies avec d'autres programmes pertinents. Tous les rapports scientifiques de l'Organisation, y compris les profils de pays du GO→SPIN, le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), le Rapport de l'UNESCO sur la science et les rapports sur l'ingénierie traiteront des femmes et de la science et comprendront des données ventilées par sexe. L'Organisation des femmes scientifiques du monde en développement (OWSD) sera davantage associée au grand programme II et verra sa visibilité et son rayonnement accrus. Les efforts de sensibilisation internationaux à l'importance de la participation des femmes à la science et de la triade science-développement-genre seront poursuivis sur le portail GenderInSITE et à travers les activités sur les femmes au service de la science du Partenariat interacadémies, tous deux gérés par la TWAS. Les ressources financières consacrées à l'égalité des genres augmenteront de 66 % en valeur relative.

Coopération intersectorielle

Coopération intersectorielle thématique coordonnée par le grand programme II

02014

Le grand programme II assure la coordination dans l'ensemble de l'Organisation et contribue aux efforts déployés à l'échelle des Nations Unies dans quatre domaines : changement climatique, réduction des risques de catastrophe, PEID et populations autochtones.

Changement climatique

02015

Le grand programme II concourt à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques ainsi qu'à l'atténuation de ceux-ci, notamment à travers le PHI, le Programme MAB et la Section des petites îles et des savoirs autochtones. Créée par la Directrice générale, l'Équipe spéciale de l'UNESCO sur

le changement climatique est chargée de favoriser la coopération et la coordination intersectorielles relatives à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et au suivi afférent. L'Équipe spéciale est appuyée par deux coprésidents (au sein de SC/MAB et de SHS). Elle assure également la coordination, la cohérence et les synergies avec l'ensemble du système des Nations Unies en ce qui concerne le changement climatique, y compris la CCNUCC et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et participe aux efforts de mobilisation des ressources pour intensifier les actions de l'Organisation liées au climat.

Réduction des risques de catastrophe

02016 Le grand programme II s'attache à façonner des systèmes de prévision et d'alerte portant sur les géorisques comme sur les hydorisques et permet aux communautés de se préparer aux catastrophes en renforçant leurs infrastructures et en répertoriant les installations d'urgence. Il s'assure que le mandat de l'UNESCO en matière de réduction des risques de catastrophe ainsi que la stratégie et le programme associés soient intégrés aux différentes actions et initiatives interinstitutions, à l'instar de celles élaborées dans le cadre du Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes chargé de la réduction des risques de catastrophe, des plates-formes thématiques du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) – les écosystèmes pour l'adaptation et la réduction des risques de catastrophe (Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophe (PERRC)) et l'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation (GADRRRES), ainsi que du Réseau international sur les systèmes d'alerte précoce multidangers (IN-MHEWS). Le groupe est dirigé par la Section des sciences de la Terre et de la réduction des géorisques.

PEID

02017 La Section des petites îles et des savoirs autochtones appuie les efforts des PEID en matière de développement durable et œuvre pour permettre aux peuples autochtones de valoriser leurs connaissances et de les transmettre aux générations futures. Au titre du grand programme II, la Section coordonne et accompagne également la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID, ainsi que les contributions apportées par l'Organisation au Programme d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement durable des PEID.

Populations autochtones

02018 Un groupe de travail intersectoriel sur les questions autochtones, animé par la Section des petites îles et des savoirs autochtones, coordonne les travaux de l'UNESCO portant sur les peuples autochtones et la politique d'engagement de l'Organisation auprès des populations autochtones. En outre, il élargira les synergies avec les partenaires et assurera la cohérence globale avec le système des Nations Unies sur les questions autochtones. Il s'agit notamment de la contribution de l'Organisation à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

02019 Les domaines d'action ci-après seront renforcés par la coopération avec un ou plusieurs secteurs, essentiellement par le biais d'activités intersectorielles à ce sujet :

- Grand programme I : enseignement des STEM et éducation en vue du développement durable (EDD) (ODD 4, 5 et 15) ;
- Commission océanographique intergouvernementale (COI) : gestion intégrée de la recherche sur l'eau et gestion des zones côtières (ODD 6, 11.5, 13, 14 et 15) ;

- Grand programme III : les jeunes et le Programme MOST pour l'élaboration de politiques de STI inclusives (cibles d'ODD 16.6 et 16.7), considérations éthiques (cibles d'ODD 4.7, 5.5 et 5.c) et science de la durabilité ;
- Grand programme IV : promotion du tourisme durable sur tous les sites désignés par l'UNESCO (cibles d'ODD 8.9, 15, 11.5 et 12.b), diversité culturelle et biologique et villes/zones urbaines durables suite à Habitat III ;
- Grand programme V : utilisation des réseaux sociaux et des TIC pour l'élaboration de programmes scientifiques citoyens (cibles d'ODD 9.c, 17.17 et 17.8), systèmes d'alerte rapide et prix et journées scientifiques.

Exécution du programme

Approche coordonnée à l'échelle régionale

02020 Il appartient aux États membres de prendre en main la réalisation du Programme 2030 et de ses 17 ODD, qui représente une approche multidimensionnelle et intégrée. Les approches régionales existantes seront poursuivies et améliorées pour adapter les réponses de l'UNESCO aux besoins régionaux et individuels des États membres, en donnant aux bureaux hors Siège le pouvoir de définir les priorités et orientations régionales et nationales et de planifier et mettre en œuvre les activités en conséquence, dans le respect du principe de subsidiarité. Pour chaque région, une masse critique de compétences sera constituée dans tous les domaines thématiques pour appliquer une approche intégrée en accord avec le Programme 2030 et les autres programmes internationaux de développement pertinents.

Siège, bureaux hors Siège et bureaux de liaison

02021 Au Siège, le grand programme II se concentrera sur le travail en amont, financé pour l'essentiel au titre du Programme ordinaire : concepts et stratégies, définition de critères de référence et travail normatif, suivi et établissement de rapports, projets d'envergure internationale, initiatives pilotes et soutien aux opérations sur le terrain. La majeure partie du programme mise en œuvre aux niveaux régional et national sera conduite par les bureaux hors Siège et reposera pour une bonne part sur des financements extrabudgétaires. Les bureaux hors Siège joueront un rôle essentiel dans la gestion des réseaux régionaux et de la coopération interrégionale Sud-Sud et Sud-Nord-Sud.

02022 Une attention accrue sera portée au rôle spécifique des bureaux de liaison et de certains bureaux hors Siège, en ce qui concerne en particulier l'anticipation, le suivi et l'échange d'informations et les contributions aux programmes des Nations Unies, de l'Union européenne (UE), de l'UA et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Dans le cas de l'UE, cela impliquera aussi un soutien proactif aux efforts de mobilisation de ressources, de la part du Siège comme des bureaux hors Siège.

02023 Tout ce qui précède nécessite une coordination efficace entre le Siège, les bureaux hors Siège et les bureaux de liaison aux fins de la mobilisation de ressources et de la mise en œuvre des programmes. Le grand programme II réfléchit à des moyens novateurs, y compris fondés sur les TIC, de faciliter la bonne coordination de toutes ses unités pour améliorer l'exécution de ses programmes et la visibilité de ses activités.

Réseaux scientifiques de l'UNESCO

02024 Outre les réseaux de sites désignés au niveau international, le grand programme II possède un réseau étendu et diversifié d'organisations professionnelles et d'organismes affiliés, dont plus de 65 centres de catégories 1 et 2, environ 170 chaires UNESCO, à quoi il faut ajouter les anciens élèves, lauréats et récipiendaires de prix. Il faudrait que ces réseaux, constitués au niveau régional autour de grands domaines thématiques, jouent un rôle plus prononcé dans la réalisation des objectifs programmatiques de l'UNESCO et aident les États membres à atteindre les ODD, et ce de concert avec les commissions nationales et les comités nationaux des programmes scientifiques internationaux.

Communication renforcée

02025 Le grand programme II réservera 2 % du budget intégré, au niveau des résultats escomptés, à des activités de communication. Cet élément revêt une acuité particulière dans le contexte du dialogue structuré sur le financement et de la mobilisation des ressources. L'envergure du mandat du grand programme II, y compris les journées internationales, les récompenses et les prix, sera retranscrite dans des supports de communication convaincants. La communication tiendra également compte de la contribution des sciences exactes et naturelles au Programme 2030, à l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC et à la réponse aux besoins de l'Afrique.

Partenariats

02026 Le grand programme II continuera à travailler avec de nombreux partenaires extérieurs. Dans les domaines des politiques relatives aux STI, il collaborera avec des organes des Nations Unies, à savoir l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), ONU-Femmes et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), ainsi qu'avec l'UE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Dans le domaine de l'hydrologie, ses principaux partenaires seront notamment ONU-Eau, les Gouvernements locaux pour le développement durable, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH). Dans le domaine de l'écologie et de la biodiversité, ils comprendront entre autres l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Dans le domaine des sciences de la Terre, ils incluront le Réseau mondial des géoparcs (GGN) et l'Union internationale des sciences géologiques (UISG). Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, les principaux partenaires seront notamment le PNUE, ONU-Habitat, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'UNISDR, l'OMM, la Banque mondiale – Fonds mondial de prévention des catastrophes et de relèvement, ainsi que les banques régionales de développement et les organismes de gestion des catastrophes. De manière générale, le Conseil international pour la science (CIUS), le Conseil international des sciences sociales (CISS)² et l'initiative *Future Earth*³ représentent des partenaires privilégiés.

² Le CIUS et le CISS ont prévu de fusionner d'ici à 2018.

³ *Future Earth* est une nouvelle initiative de recherche internationale qui permettra de développer les savoirs nécessaires pour répondre efficacement aux risques et possibilités liés au changement environnemental planétaire et accompagner l'évolution vers une durabilité mondiale dans les décennies à venir.

Mobilisation de ressources

02027 En 2018-2019, le grand programme II redoublera ses efforts de mobilisation de ressources conformément à ses stratégies sectorielles et régionales dans ce domaine. Des activités seront déployées pour mobiliser des ressources budgétaires de manière à s'assurer les fonds requis afin d'atteindre les cibles programmatiques fixées pour l'exercice biennal pour chaque résultat escompté, y compris dans les domaines de la coopération intersectorielle et en faveur des priorités globales. Dans le cadre de cet effort et de la stratégie de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation, le grand programme II lancera, en coopération avec ses partenaires ressources, des consultations bilatérales et collectives auprès des donateurs, qui mèneront à des dialogues structurés sur le financement, dans le but de travailler ensemble pour répondre aux besoins de financement.

02028 Dans ce contexte, des initiatives seront entreprises pour diversifier le cercle actuel de donateurs du grand programme II grâce à des efforts soutenus pour obtenir une (ré)accréditation et réussir à se voir attribuer les ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert pour le climat. De nouvelles fondations et d'autres sources de financement liées aux sciences exactes et naturelles seront également considérées pour mettre en place des arrangements plus pérennes et prévisibles avec les partenaires ressources. L'accent sera par ailleurs mis sur l'obtention d'une part croissante de ressources plus souples, sans affectation prédéfinie.

Axe d'action 1 : Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable

02029 L'axe d'action 1 comporte les résultats escomptés suivants : ER 1 : *Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs* ; ER 2 : *Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)* ; ER 3 : *Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable.*

02030 Favoriser la science, la technologie et l'innovation (STI) et les systèmes de savoirs en vue du développement durable sera l'objet de l'axe d'action 1, répondant à l'objectif stratégique 4, qui contribue à la série complète des ODD, et tout spécialement aux ODD 4, 5, 9 et 17. Dans cette optique, l'UNESCO s'attachera à aider ses États membres, en particulier les pays d'Afrique, les PMA et les PEID, à renforcer les systèmes, les politiques et les capacités relatifs à la STI. L'approche inclusive adoptée par l'UNESCO en ce qui concerne les politiques de STI vise à réduire les inégalités en termes d'accès et de participation à la STI. Elle intègre les questions d'égalité des genres dans la science et se concentre sur la jeunesse et la coproduction de savoirs, notamment le renforcement des savoirs autochtones, pour créer des systèmes de savoirs larges et inclusifs au service du développement durable.

02031 Sur la période 2018-2021, l'UNESCO renforcera la coopération scientifique en vue du développement durable, ainsi que les activités de renforcement des capacités et de suivi associées. L'UNESCO aidera les États membres à créer un environnement porteur pour des systèmes et des politiques de STI complets, et le développement des capacités institutionnelles et humaines dans le domaine de la STI, et une attention accrue sera prêtée à l'interface entre les politiques de STI et les politiques concernant d'autres secteurs – par exemple l'emploi, les transports, l'économie, l'environnement, l'agriculture et l'énergie. Les cadres de STI incluront l'ingénierie de façon synergique pour englober l'ensemble des

composantes essentielles des systèmes scientifiques performants, notamment la gouvernance de la science, les politiques scientifiques, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans la science et l'ingénierie, l'enseignement des sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) et l'initiation du public à la science. Parallèlement à l'aide apportée aux États membres pour élaborer des politiques de STI et des systèmes de suivi solides, des initiatives seront mises au point pour protéger les capacités de STI en cas de conflit violent ou de catastrophe naturelle.

02032 L'action importante menée au titre du grand programme II pour faire progresser l'égalité des genres dans le domaine des sciences se poursuivra dans le cadre du partenariat phare UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science, de l'Organisation des femmes scientifiques du monde en développement (OWSD) et de GenderInSITE, ainsi que de projets soucieux de l'égalité des genres tels que le projet en faveur des STEM et de la parité hommes-femmes (SAGA).

02033 Les programmes de l'UNESCO dans le domaine de l'ingénierie seront intégrés dans l'élaboration des politiques de STI, en prêtant une attention particulière au suivi et aux rapports réguliers associés au Rapport de l'UNESCO sur la science et au programme GO→SPIN. Un programme phare en ingénierie comprenant un partenariat stratégique à forte visibilité, tel que l'initiative « *Fly Your Ideas* » avec Airbus, sera encouragé. Les centres d'ingénierie de catégorie 2 et les chaires UNESCO joueront un rôle majeur tant dans la collecte de données que dans l'apprentissage fondé sur les problèmes. En outre, l'ingénierie sera intégrée dans les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux le cas échéant. Un point focal pour les énergies renouvelables coordonnera la coopération entre le Siège, les unités hors Siège, le CIPT, les centres de catégorie 2 sur les énergies renouvelables, les chaires UNESCO associées et ONU-Énergie.

02034 L'UNESCO est reconnue en tant que chef de file du système des Nations Unies pour la mobilisation de connaissances locales et autochtones à travers son projet relatif aux Systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS). Bien que les PEID représentent un ensemble de pays diversifié, nombre d'entre eux sont confrontés à des défis similaires, découlant de leur économie modeste, de leur isolement géographique et de leur vulnérabilité au changement climatique. Le grand programme II continuera de promouvoir ses activités relatives au Projet LINKS et aux PEID tout assurant le suivi des actions menées par l'UNESCO dans ses domaines de compétence concernant les peuples autochtones et les PEID et en en rendant compte.

Appuyer l'élaboration et le suivi de politiques de STI et de systèmes de savoirs inclusifs

02035 Les politiques de STI sont essentielles pour développer les capacités des États membres en vue de la réalisation des ODD. Si la cible 9.5 des ODD traite expressément de la nécessité de renforcer la science et l'innovation, la réalisation de la plupart des autres ODD est aussi directement liée à la mise en place de politiques de STI inclusives et fondées sur des données factuelles. C'est le cas de l'ODD 17, qui appelle à renforcer les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Au titre du résultat escompté 1, l'UNESCO contribuera à des initiatives adoptées à l'échelle du système des Nations Unies, telles que le Mécanisme de facilitation des technologies destiné à aider les pays en développement à accéder aux technologies appropriées, ou la Banque de technologies pour les pays les moins avancés chargée d'aider spécifiquement les PMA à examiner et formuler des politiques en matière de STI. Sur la base de l'expérience positive du Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général de l'ONU, l'UNESCO se tient prête à apporter son aide à tout futur mécanisme de conseil scientifique pour le Secrétaire général de l'ONU et le système des Nations Unies. Par ailleurs, le grand programme

II contribuera à l'élaboration du Rapport mondial sur le développement durable, comme demandé par les États membres dans la Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau 2016.

02036 L'UNESCO aidera les États membres – en particulier les pays africains, conformément aux objectifs de développement de l'Afrique 2, 4 et 17 de l'Agenda 2063, ainsi que les PEID – à élaborer et réviser des politiques de STI axées sur l'égalité des genres en tant qu'outils essentiels à la réalisation des ODD. Le grand programme II, en collaboration avec d'autres grands programmes, en particulier les grands programmes I et III, servira les missions de normalisation et de laboratoire d'idées de l'UNESCO en élaborant des principes directeurs pour la formulation des politiques de STI et la définition de priorités par les États membres. L'accent sera mis sur les instruments et les approches favorisant l'égalité entre les sexes par le biais d'initiatives telles que le projet SAGA sur l'égalité des genres dans les STEM. Une attention particulière sera accordée au soutien de la formulation de programmes de recherche nationaux inclusifs en faveur du développement durable dans le cadre de l'initiative *Future Earth*. Le grand programme II encouragera et appuiera les programmes de formation et de recherche dans le domaine des politiques de STI, lesquels seront dispensés principalement par les chaires et réseaux UNESCO, ainsi que par les centres de catégorie 2, afin de renforcer les capacités des États membres leur permettant de formuler des politiques de STI. Le grand programme II contribuera en outre au développement des capacités institutionnelles en soutenant, en coopération avec l'ISU, l'amélioration du suivi, de la gouvernance et de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles pour les systèmes de STI.

02037 L'UNESCO soutiendra l'application des politiques de STI s'agissant d'élaborer et de mettre en œuvre des instruments opérationnels dans le vaste domaine des politiques de STI inclusives favorisant le développement durable. Ces instruments concerneront en particulier la promotion de la STI et les investissements en la matière ; l'innovation et l'entrepreneuriat ; la participation des jeunes à la STI ; divers aspects de l'interface science-politiques-société, et en particulier de l'égalité des genres dans la STI, ainsi que la promotion de l'initiation et de la participation du public à la science. D'autre part, le grand programme II favorisera la constitution d'une base de données factuelles à l'appui de la mise en œuvre de telles politiques de STI dans les États membres grâce aux collectes de données et aux enquêtes réalisées par l'Observatoire mondial des instruments de politique de science, de technologie et d'innovation (GO→SPIN), à la préparation des rapports nationaux du GO→SPIN, ainsi qu'aux rapports mondiaux établis dans le cadre du Rapport de l'UNESCO sur la science et aux rapports sur l'ingénierie et d'autres questions relatives aux politiques de STI pertinentes pour les ODD. En conséquence, le grand programme II mettra en place des systèmes complets pour recueillir, suivre et mettre à disposition des données sur les instruments et les cadres juridiques relatifs aux politiques de STI afin d'évaluer et de partager les meilleures pratiques entre les États membres par le biais du programme GO→SPIN. En outre, le grand programme II soutiendra l'élaboration de principes directeurs à l'intention des États membres concernant l'élaboration d'instruments stratégiques en matière de STI.

02038 Le grand programme II élargira sa collaboration actuelle avec l'ISU et la Fondation L'Oréal sur l'utilisation des statistiques sur la STI et les femmes dans la science. Les données ventilées par sexe seront une composante fondamentale du suivi des systèmes de STI. Le grand programme II participera aux efforts déployés par le système des Nations Unies pour suivre les indicateurs thématiques s'agissant des contributions de la STI à la réalisation des cibles des ODD, ainsi que pour évaluer l'ensemble des progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

02039 La réalisation de l'égalité des genres dans le domaine des STEM est une priorité pour l'UNESCO, puisque cette question, en plus de relever des droits humains, permettra aux États membres de tirer le meilleur parti de leurs capacités humaines pour atteindre les ODD. L'UNESCO poursuivra et renforcera sa coopération avec la Fondation L'Oréal s'agissant de mettre en avant la carrière de

femmes scientifiques qui réussissent, ainsi que de promouvoir les jeunes talents prometteurs et de proposer des modèles d'identification et un mentorat pour les filles et les femmes dans le domaine des STEM. L'UNESCO renforcera également ses actions visant à mobiliser ses partenaires et le grand public en faveur des objectifs du Manifeste pour les femmes et la science en vue d'accroître l'égalité des genres dans les politiques de STI. Le grand programme II soutiendra l'amélioration des mesures et des politiques au service de l'égalité des genres par l'intermédiaire du projet SAGA et des rapports de données de l'OWSD. D'autre part, la célébration de la Journée internationale des femmes et des filles de science, organisée en partenariat avec les États membres, la société civile et toutes les parties prenantes concernées permettra de sensibiliser l'opinion mondiale, tout comme l'ouvrage publié conjointement avec la Fondation L'Oréal pour les femmes et la science dans le cadre de la collection des Rapports de l'UNESCO sur la science.

02040

Le grand programme II contribuera à renforcer les programmes mondiaux de recherche dans les domaines liés aux ODD. Les capacités des États membres d'atteindre les ODD sont en outre fortement liés à une interaction saine et pertinente entre les milieux de la STI, les responsables politiques et la société dans son ensemble, qui constitue le cadre de cette interaction (l'interface science-politiques-société), la favorise et l'oriente. Dans ce contexte, le grand programme II mettra à profit les journées internationales des Nations Unies relatives à la science, ainsi que les prix scientifiques de l'UNESCO en tant que moyens de renforcer cette interface pour chercher à mobiliser la population au service de la science pour le développement. Ce sont de puissants outils de plaidoyer qui permettent de sensibiliser les jeunes grâce à des initiatives de communication innovantes et au pouvoir des réseaux sociaux, en coopération avec le grand programme V. Les partenariats avec les réseaux de communication sur la science, notamment les musées et les centres scientifiques, constitueront un moyen d'obtenir un impact plus large et une portée mondiale. La participation à des sommets et des forums majeurs, tels que le Forum mondial de la science, les forums de l'initiative *Future Earth* et les forums régionaux sur la science ouverte permettront d'établir des dialogues impliquant de nombreuses parties prenantes, incluant, entre autres, des scientifiques, des innovateurs, des responsables politiques, des spécialistes de la communication scientifique, des jeunes, des collectivités, des éducateurs et des universités. L'UNESCO constitue une référence mondiale en matière de promotion et d'application de la science au service de la paix.

02041

La création de passerelles entre la science et les politiques est un autre élément clé pour atteindre les ODD. Dans tous les domaines, la science doit éclairer la formulation de politiques rigoureuses. En conséquence, l'UNESCO encouragera la mise en place de mécanismes de conseil scientifique au niveau le plus élevé au sein des gouvernements et d'autres institutions étatiques, à destination en particulier des parlementaires, et aidera à renforcer les capacités utiles en coopération avec le Réseau international de conseil scientifique aux gouvernements et le Partenariat interacadémies.

Résultat escompté 1 : Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs⁴

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, suivi ou révisé des politiques de STI inclusives et tenant compte des questions de genre	30 dont 22 en Afrique et 2 PEID	- 13 dont 4 en Afrique et 2 PEID	- 7 dont 4 en Afrique et 1 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus ayant mis en œuvre des instruments de politique de STI nouveaux ou renforcés et tenant compte des questions de genre	11 dont 10 en Afrique	- 11 dont 5 en Afrique et 1 région de PEID	- 8 dont 3 en Afrique
3. Nombre d'États membres ayant utilisé les rapports mondiaux de l'UNESCO relatifs à l'évaluation et au suivi des systèmes de STI, y compris du point de vue des questions de genre	11 dont 4 en Afrique	- 11 dont 5 en Afrique et 2 PEID	- 11 dont 5 en Afrique et 1 PEID
4. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé l'interface science-politiques-société, notamment en tenant compte des questions de genre	30 dont 22 en Afrique et 2 PEID	- 13 dont 4 en Afrique et 2 PEID	- 7 dont 4 en Afrique et 1 PEID

Renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour produire, diffuser et appliquer la STI

02042

Aujourd'hui, la plupart des opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes hommes et femmes, se situent dans des secteurs qui exigent un certain niveau d'éducation en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM). Au titre du grand programme II, des efforts accrus seront déployés pour assurer l'enseignement en STEM grâce à la coordination avec le grand programme I et avec des partenaires tels que l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), le CIPT et les chaires UNESCO concernées, et en utilisant le Conseil scientifique du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) et le Conseil mondial du Programme d'enseignement des sciences

⁴ Pour voir tous les résultats escomptés et les indicateurs de performance correspondants, se reporter aux informations complémentaires présentées à la fin du chapitre consacré au grand programme II.

du Partenariat interacadémies en tant que plates-formes pour la consultation. Conjointement avec le grand programme I, le grand programme II mettra l'accent sur une formation des enseignants en STEM sensible à la question du genre pour améliorer la qualité de l'éducation et de l'enseignement dans ces matières dans le contexte des programmes scolaires formels, et collaborera avec le grand programme V dans le cadre du Programme de solutions ouvertes.

02043 Les sciences fondamentales et appliquées constituent l'un des principaux facteurs d'innovation scientifique en faveur du développement durable. L'UNESCO poursuivra donc ses efforts en matière de renforcement des capacités dans ces domaines en soutenant, renforçant et développant son réseau d'instituts de recherche et de centres affiliés dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Si le rôle normatif de l'UNESCO s'agissant de définir des politiques pour les sciences, notamment les sciences fondamentales, est essentiel afin d'élaborer des cadres appropriés pour la réalisation d'interventions portant sur les capacités scientifiques, les conditions nécessaires à la mise en place de capacités institutionnelles et humaines durables requièrent aussi des interventions adéquates de la part de l'UNESCO. En conséquence, le grand programme II appliquera une approche fondée sur des réseaux pour mettre en œuvre ses activités de sorte que celles-ci soient élaborées et exécutées conjointement par le PISF, le CIPT, les centres de catégorie 2 pour les sciences et les chaires UNESCO, ainsi que par d'autres partenaires.

02044 La mise en œuvre de formations fondées sur des approches de développement des capacités par le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement (TWAS) et l'Organisation des femmes scientifiques du monde en développement (OWSD) sera poursuivie et étendue et mettra particulièrement l'accent sur la coopération Sud-Sud, l'Afrique et les PEID, ainsi que sur la formation des femmes dans le domaine des sciences.

02045 Le CIPT continuera d'encourager le développement des capacités et des connaissances scientifiques par de solides activités de recherche et de formation avancée destinées aux jeunes scientifiques des pays en développement. Le CIPT améliorera son activité de sensibilisation en redynamisant son rôle de soutien et de création de nouveaux partenariats et institutions scientifiques dans des pays émergents sélectionnés et en intensifiant ses programmes d'apprentissage en ligne et de diffusion de la science par Internet. Le CIPT continuera : (i) de multiplier les études et travaux de recherche de pointe dans les domaines des sciences physiques et mathématiques, de la biologie quantitative, des énergies renouvelables et du calcul de haute performance, en particulier pour encourager l'excellence dans les pays en développement ; (ii) d'élaborer des programmes scientifiques de haut niveau en tenant compte des besoins des pays en développement et d'être un forum international pour les contacts entre scientifiques de tous les pays ; (iii) de mener des recherches selon les normes internationales les plus élevées et de procurer à toute la communauté du CIPT et d'ailleurs un environnement propice au questionnement scientifique. La TWAS et l'OWSD continueront de promouvoir l'excellence scientifique, l'émergence d'une jeune génération de scientifiques, et le renforcement du dialogue et de l'exploitation des enseignements tirés de l'expérience parmi les femmes scientifiques des pays du Sud, par l'intermédiaire de subventions à la recherche, de bourses et d'activités de développement des capacités.

02046 Outre les activités du CERN et du CIPT, le Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) jouera un rôle important de plate-forme pour le développement des capacités et la diplomatie scientifique dans la région des États arabes.

02047 La stratégie du grand programme II pour la mobilisation de ressources inclura des projets autofinancés pour les pays qui sortent d'un conflit et souhaitent investir dans des infrastructures et l'enseignement des STEM comme moyen d'obtenir une organisation et une stabilité sociales, de mettre en place une économie pérenne et de créer des emplois.

La pertinence de toutes les activités créées et mises en œuvre sera évaluée, lors de la phase de conception puis lors de la phase de suivi, par rapport aux cibles pertinentes des ODD 4, 9, 12, 17 et, indirectement, 5, 7 et 13.

Résultat escompté 2 : Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant pris des mesures afin d'améliorer l'accès à l'enseignement des STEM et la qualité de ce dernier, avec une attention particulière pour les filles et les femmes	16 dont 9 en Afrique et 3 PEID	- 30 dont 13 en Afrique et 7 PEID*	- 20 dont 10 en Afrique et 5 PEID*
2. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé leurs capacités en sciences et ingénierie en collaboration avec l'UNESCO, notamment les centres de catégorie 2, les chaires UNESCO, le PISF et ses partenaires	14 dont 10 en Afrique et 2 PEID	- 30 dont 13 en Afrique et 7 PEID*	- 20 dont 10 en Afrique et 5 PEID*
3. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré les capacités et les connaissances dans les domaines scientifiques prioritaires du CIPT, de manière attentive aux questions de genre	130 dont 30 en Afrique et 5 PEID	- 130 dont 30 en Afrique et 5 PEID	- 130 dont 30 en Afrique et 5 PEID
4. Nombre d'États membres soutenus, en particulier en Afrique, ayant mis en œuvre des activités de renforcement des capacités tenant compte des questions de genre conformément aux approches de la TWAS, en mettant l'accent sur les femmes et la coopération Sud-Sud	12 dont 5 en Afrique et 1 PEID	- 35 dont 18 en Afrique et 8 PEID*	- 20 dont 8 en Afrique et 4 PEID*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Mobiliser les systèmes de savoirs locaux et créer des synergies avec la science, notamment dans les PEID

- 02049** Les processus des changements environnementaux mondiaux menacent l'avenir durable des populations autochtones, des communautés locales et des PEID de toutes les régions du monde. Ces groupes clés, comme l'a souligné la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021, sont très vulnérables aux changements environnementaux tels que la perte de biodiversité, le changement climatique ou l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes liées aux aléas naturels. Cette vulnérabilité est accentuée par leur dispersion géographique et leur isolement, leur densité de population faible mais croissante, et leur statut souvent marginalisé dans les sociétés nationales ou mondiales.
- 02050** Face à cette adversité, les populations autochtones, les communautés locales et les PEID ont démontré leur résilience exceptionnelle, qui prend racine dans leur connaissance intime de l'environnement, leur capacité d'innover, ainsi que leurs réseaux socioculturels et leur solidarité. Leurs capacités endogènes de résilience et le rôle pionnier que joue l'UNESCO pour promouvoir les savoirs autochtones dans les politiques relatives aux sciences de l'environnement, ont attiré l'attention au plus haut niveau des processus intergouvernementaux mondiaux tels que le GIEC, la CCNUCC et la CDB, avec lesquels l'Organisation collabore activement. Cette collaboration inclut également le rôle de l'UNESCO en tant qu'Unité de soutien technique auprès de l'Équipe spéciale sur les systèmes de savoirs locaux et autochtones pour l'IPBES. Afin de relever ces défis mondiaux liés aux changements environnementaux, les capacités des États membres de l'UNESCO et des groupes vulnérables seront renforcées en vue de mobiliser les connaissances des populations locales et autochtones et de créer des synergies avec les scientifiques et les décideurs. Cette approche holistique soutient les efforts déployés par les États membres pour atteindre les ODD 1, 13 et 15, et mettre en œuvre l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC.
- 02051** Des ateliers de discussion seront organisés pour rassembler les détenteurs de savoirs locaux et autochtones, les chercheurs en sciences naturelles et sociales et les décideurs. L'accent est mis sur les PMA situés en Afrique subsaharienne où les populations pastorales luttent pour s'adapter aux changements climatiques, afin de contribuer à la priorité Afrique et aux objectifs 6 et 7 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et dans les PEID où les communautés locales sont aux prises avec l'érosion du littoral, les intrusions d'eau salée et l'élévation du niveau de la mer. Ces discussions transdisciplinaires fourniront une base pour trouver des solutions conjointes aux défis environnementaux, combinant les connaissances locales et scientifiques et encourageant la participation directe des membres des communautés locales, hommes et femmes, à la prise de décisions concernant l'adaptation au changement climatique. Les jeunes et les membres des communautés dans les PEID contribueront à la compilation des observations et des données environnementales par le biais d'initiatives scientifiques citoyennes, tandis que les États membres et les populations autochtones renforceront les connaissances des populations locales en favorisant leur transmission intergénérationnelle au moyen de ressources pédagogiques élaborées en langues autochtones et basées sur les savoirs autochtones. Ces initiatives sont toutes sensibles au genre, reconnaissant que les femmes aussi bien que les hommes peuvent partager des connaissances et détenir des savoirs distincts.
- 02052** La mise en œuvre optimale du Plan d'action pour les PEID continuera d'être assurée au travers du rôle de coordination du grand programme II à l'échelle de l'Organisation en faveur des PEID. Cela suppose d'adopter une approche intersectorielle qui conduira à l'élaboration d'actions concrètes sur le terrain ainsi que de politiques concernant les cinq domaines prioritaires énoncés dans le Plan d'action : améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement, notamment par le biais de l'éducation en vue du développement durable et de l'enseignement technique et professionnel ; accroître la résilience

grâce à la recherche sur l'environnement, les eaux douces et les océans ; gérer les transformations sociales et promouvoir l'inclusion et la justice sociales ; préserver le patrimoine culturel matériel et immatériel ; et améliorer la connectivité, la gestion de l'information et le partage des connaissances. Le grand programme II coordonnera également l'application, à l'échelle de l'Organisation, de la Politique d'engagement de l'UNESCO auprès des populations autochtones. À cette fin, il apportera son soutien à la coordination intersectorielle dans la communication, la sensibilisation et le renforcement des capacités concernant les populations autochtones et leurs problématiques.

Résultat escompté 3 : Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres qui sont des PEID ayant renforcé leurs capacités de surveillance de l'environnement et de résilience, notamment par le biais de la science citoyenne et de l'enseignement des sciences	3	- 10 dont 2 en Afrique*	- 6 dont 1 en Afrique*
2. Nombre d'États membres qui sont des PEID ayant pris des mesures pour appliquer le Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID en tant que contribution à la mise en œuvre des Orientations de Samoa	10	- 13 dont 3 en Afrique*	- 10 dont 2 en Afrique*
3. Nombre de communautés locales, de populations autochtones et d'États membres mobilisant, sauvegardant et renforçant la transmission des savoirs locaux et autochtones, en mettant l'accent sur les régions vulnérables au changement climatique telles que l'Afrique subsaharienne, les PEID et l'Arctique	10 communautés locales, populations autochtones et États membres, dont 6 en Afrique	- 15 communautés locales, populations autochtones et États membres dont 8 en Afrique, 2 PEID*	- 10 communautés locales, populations autochtones et États membres dont 6 en Afrique et 2 PEID* -

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre de processus et de directives élaborés conjointement par les États membres et les populations autochtones afin de renforcer la reconnaissance et la mobilisation mondiales des savoirs locaux et autochtones en vue de répondre aux changements environnementaux	2	- 13*	- 8*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Axe d'action 2 : Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique

02053 L'axe d'action 2 comporte les résultats escomptés suivants : ER 4 : *Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants* ; ER 5 : *Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique* ; ER 6 : *Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable.*

02054 La science joue un rôle essentiel pour accroître la résilience et donner aux États membres les moyens de relever des défis spécifiques tels que les conséquences du changement climatique et des aléas naturels, la gestion des ressources en eau douce et des ressources minérales limitées, et la perte de biodiversité et de services écosystémiques. Elle permet également aux États membres de parvenir à un développement économique durable, de conserver les bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles et de créer des opportunités d'emplois verts. L'application de la STI aux fins spécifiques de la réalisation des ODD 6, 11, 13 et 15 sera l'objet principal de l'axe d'action 2, relevant de l'objectif stratégique 5. Le portefeuille complet des projets du MAB et du PIGG dans les domaines de l'eau douce, de l'écologie et des sciences de la terre, ainsi que des applications de la science en vue de la réduction des risques de catastrophe et de la réponse au changement climatique, allié aux réseaux mondiaux sans équivalent de sites consacrés au développement durable (réserves de biosphère et géoparcs mondiaux UNESCO), confère à l'UNESCO un avantage comparatif et pertinence dans ces domaines.

02055 Le MAB et le PIGG de l'UNESCO sont idéalement placés pour renforcer la coopération scientifique et fournir des connaissances et des données sur l'eau douce, la biodiversité, les services écosystémiques, les sciences de la Terre et la réduction des risques de catastrophe en vue de l'élaboration des politiques. À travers le MAB et le PIGG, ainsi que le projet LINKS et le PHI (voir l'axe d'action 3), le grand programme II renforcera l'interface entre la science et les politiques concernant les ressources naturelles dans des forums tels que l'IPBES et l'initiative *Future Earth*. En outre, le grand programme II continuera de jouer son rôle dans la promotion et l'application de disciplines émergentes telles que la

science de la durabilité, en collaboration avec le grand programme III. L'enseignement et la formation dans le domaine de l'ingénierie s'inscriront dans le cadre des résultats escomptés 4, 5 et 6, selon qu'il conviendra.

Renforcer la gestion des ressources géologiques et des géorisques

02056 Il est essentiel de comprendre la structure et le fonctionnement de la Terre pour aider les États membres à faire face à nombre des défis auxquels les sociétés sont aujourd'hui confrontées. De la lutte contre les changements climatiques à la nécessité de mieux gérer l'utilisation de nos ressources naturelles et de comprendre les risques liés aux aléas géologiques tels que les séismes, les glissements de terrain et les éruptions volcaniques, les sciences de la Terre ont un rôle clé à jouer.

02057 Le Programme international pour les géosciences et les géoparcs (PIGG), qui a été approuvé par la Conférence générale à sa 38^e session, aidera les scientifiques des États membres à prendre part à la collaboration scientifique internationale afin d'élaborer des modalités communes pour mieux comprendre le fonctionnement de la Terre, et favoriser ainsi une meilleure gestion de ses ressources et une augmentation des bénéfices économiques. Il rendra également possible la désignation de sites ayant une valeur exceptionnelle du point de vue géologique et en termes de géodiversité, qui servent de base pour le développement durable local. Le Programme international de géosciences (PICG) continuera de soutenir la coopération scientifique dans le domaine des sciences de la Terre en ce qui concerne les géorisques, l'hydrogéologie, les changements mondiaux et les ressources et la structure terrestres, mais élargira son champ d'action au soutien de projets dans un éventail plus vaste de sciences de la Terre, afin d'aider les États membres, en particulier en Afrique et dans les PMA, à renforcer leurs capacités nationales en géosciences. Une attention spécifique sera consacrée à l'augmentation du nombre de femmes et de jeunes, ainsi que de spécialistes des sciences de la Terre en début de carrière, participant à la mise en œuvre et à la direction de projets du PICG. Le PICG contribue à la réalisation des ODD 1, 4, 5, 6, 9, 13 et 17.

02058 Les géoparcs mondiaux UNESCO constituent un autre instrument d'action en faveur du développement durable. Ils contribuent à la réalisation des ODD 1, 4, 5, 8, 11, 12, 13 et 17, et seront une aide essentielle pour renforcer les capacités des États membres à gérer durablement leurs ressources naturelles. Une attention particulière sera accordée aux régions du monde où les géoparcs mondiaux UNESCO sont peu nombreux ou inexistantes, notamment en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, surtout dans les PEID. Avec l'aide du Réseau mondial des géoparcs, l'UNESCO organisera des événements de développement des capacités dans ces régions.

02059 Le Réseau africain des institutions en sciences de la Terre récemment créé (ANESI), qui améliore la collaboration et les partenariats entre les institutions, sera élargi et renforcé en tant que plate-forme pour atteindre l'objectif de l'UNESCO de promouvoir l'éducation, la recherche et la formation dans le domaine des sciences de la Terre en Afrique. L'UNESCO aidera les institutions à accroître leur visibilité, à créer et à mettre en place des bourses de mobilité pour les géoscientifiques africains ainsi que des bourses spéciales pour le développement des capacités afin d'améliorer la formation en cartographie géologique. Cela contribuera directement à la priorité globale Afrique et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment à sa Vision minière africaine. L'un des objectifs de l'ANESI consiste à intégrer une formation à l'éthique pour les géoscientifiques de sorte que les bénéfices économiques tirés des ressources géologiques de l'Afrique puissent profiter à la population africaine.

L'action de l'UNESCO dans le domaine de la réduction des risques liés aux aléas géologiques est unique, en raison de son approche multidisciplinaire et globale, qui est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la réduction des risques de toutes natures. L'action de l'UNESCO est essentielle pour aider les États membres à améliorer leur connaissance des aspects aussi bien techniques que politiques. Elle englobe notamment la promotion des systèmes d'alerte rapide pour les risques géologiques, par l'intermédiaire de la Plate-forme internationale pour les systèmes d'alerte rapide aux séismes récemment créée, ainsi que du Consortium international sur les glissements de terrain, entre autres ; l'évaluation du risque et de la vulnérabilité des infrastructures essentielles, notamment des établissements scolaires, qui servent souvent de centres communautaires en situation de catastrophe ; le plaidoyer sur la sécurité de l'environnement bâti, en particulier des constructions qui n'ont pas été réalisées par des ingénieurs, autant du point de vue du génie sismique que culturel ; et le renforcement de la résilience des sites désignés par l'UNESCO et de la capacité à faire face aux aléas naturels à l'aide des TIC. Toutes les activités seront conformes au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et aideront les États membres à mettre en œuvre les cibles des ODD 1, 4, 9, 11, 13 et 15. Les efforts de l'UNESCO se concentrent principalement sur le renforcement des capacités des pays en développement, en particulier des PEID et des pays d'Afrique.

Résultat escompté 4 : Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé leurs capacités nationales en géosciences, en tenant compte des questions de genre	123 dont 33 en Afrique	– 135 dont 35 en Afrique et 6 PEID*	– 125 dont 35 en Afrique et 5 PEID*
2. Nombre d'États membres ayant créé de nouveaux géoparcs mondiaux UNESCO	33 États membres (119 géoparcs mondiaux UNESCO)	– 14 dont 2 en Afrique	– 14 dont 1 en Afrique
3. Nombre d'États membres africains soutenus ayant développé l'enseignement, la recherche et la formation en matière de géoscience dans le cadre du Réseau africain des institutions en sciences de la Terre	30	– 43*	– 40*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé leur résilience en prévenant de nouveaux risques de catastrophe et en réduisant les risques existants d'une manière qui tienne compte des questions de genre	60 dont 4 en Afrique et 7 PEID	- 76 dont 7 en Afrique et 9 PEID*	- 70 pays dont 6 en Afrique et 8 PEID*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Renforcer la gestion des ressources naturelles

02061 Pour accroître au maximum les contributions du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC, les États membres ont revu la Stratégie du MAB 2015-2025 en lui imprimant une vision et une mission nouvelles, et en lui associant le Plan d'action de Lima 2016-2025 pour le Programme MAB et son Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR). Ce cadre général et le nouvel engagement des États membres guideront le Programme MAB dans ses efforts pour mieux intégrer, promouvoir et appliquer la contribution des sciences à des solutions de développement durable et pour consolider le WNBR en tant que mécanisme mondial d'articulation des cibles des ODD avec des écosystèmes particuliers, ainsi qu'avec les communautés humaines qui gèrent la biodiversité et les ressources naturelles dans divers contextes de développement économique, social et culturel.

02062 Conformément à la Stratégie du MAB et au Plan d'action de Lima, les contributions spécifiques du MAB et du WNBR aux ODD aideront les États membres à atteindre les neuf cibles de l'ODD 15 sur la préservation de la biodiversité, la gestion durable, la restauration et le partage des bénéfices, l'ODD 13 et ses cibles 13.1, 13.2 et 13.3.b sur la résilience et la capacité d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, et les cibles 17.9 et 17.14 à 17.17 de l'ODD 17. Le Programme MAB et le WNBR sont aussi pour les États membres un outil stratégique majeur pour la mise en œuvre des principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME), en particulier la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la CCNUCC. Cette fonction est renforcée par la coopération intersectorielle avec d'autres programmes et secteurs dans les domaines de l'eau, de la diversité biologique et culturelle, de l'éducation en vue du développement durable, de l'économie verte, de l'inclusion sociale, du tourisme durable, de l'autonomisation des jeunes et des femmes, des conventions relatives au patrimoine et de la promotion d'une culture de la paix.

02063 Le Plan d'action de Lima énonce une série succincte mais complète de mesures ainsi que des résultats assortis d'indicateurs de performance en vue d'assurer l'application efficace de la Stratégie du MAB par les principales catégories d'acteurs sur les sites et aux niveaux national et régional. À travers son assistance technique et ses conseils sur la formulation des politiques, le Secrétariat du MAB soutiendra la mise en œuvre du Plan d'action de Lima par la sensibilisation, la production de connaissances et le renforcement des capacités et des compétences, ainsi que par l'amélioration du système de réseaux. Un soutien particulier sera apporté aux pays africains de façon qu'ils puissent participer pleinement

à la réalisation des objectifs de la Stratégie du MAB. Cela permettra aussi de solides contributions à la réalisation de l'objectif 7 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Afin d'améliorer l'égalité des genres au sein de la communauté du MAB, le Programme visera la parité entre hommes et femmes dans la sélection des candidatures au Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques, au Prix du Sultan Qabus et à la Bourse Michel Batisse.

02064

Le Programme MAB mettra à profit les enseignements tirés de la science de la durabilité et de l'éducation au développement durable, et communiquera et partagera les connaissances et les informations relatives aux meilleures pratiques et aux solutions novatrices de façon ouverte, moderne et transparente. L'un de ses objectifs principaux sera de veiller à ce que le WNBR regroupe des modèles de développement durable qui fonctionnent, notamment en améliorant la gouvernance, la collaboration et le travail en réseau au sein du MAB et du WNBR ; en répondant aux besoins des PMA, des PEID, des femmes, des groupes vulnérables et des jeunes ; en établissant des partenariats externes efficaces qui assurent la viabilité à long terme, et en mettant en œuvre un processus d'assurance qualité efficace de façon que tous les membres du réseau adhèrent aux normes définies dans le Cadre statutaire du WNBR.

02065

Les ressources du Programme ordinaire ne seront utilisées que comme fonds d'amorçage pour assurer les fonctions essentielles du Programme MAB et du WNBR. La mise en valeur des réserves de biosphère transfrontières rendra opérationnels les efforts de diplomatie scientifique faits dans le cadre du GP II et les activités relatives aux énergies renouvelables seront intégrées dans le MAB, en particulier dans le cas des réserves de biosphère financées par des ressources extrabudgétaires.

Résultat escompté 5 : Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant créé de nouvelles réserves de biosphère, y compris des réserves transfrontières, en particulier parmi les États membres qui n'en possèdent pas actuellement	120 ayant des réserves de biosphère, dont 28 en Afrique et 9 PEID	– 12 dont 6 en Afrique et 4 PEID	– 10 dont 3 en Afrique et 2 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la parité entre les genres pour l'attribution des bourses et prix liés au MAB	29 dont 4 pays sans candidatures féminines	– 43 pays où au moins 40 % des bénéficiaires d'une bourse ou d'un prix sont des femmes*	– 29 pays où au moins 40 % des bénéficiaires d'une bourse ou d'un prix sont des femmes*
3. Nombre d'États membres soutenus qui ont mis en œuvre des projets scientifiques pilotes visant à améliorer la gestion des ressources naturelles	5 dont 1 en Afrique et 2 PEID	– 22 dont 4 en Afrique et 1 PEID* –	– 18 dont 2 en Afrique et 2 PEID*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur connaissance des principes du MAB en matière de préservation, de recherche et de durabilité	15	– 22 dont 5 en Afrique et 5 PEID*	– 15 dont 3 en Afrique et 3 PEID*
5. Nombre de réseaux régionaux et thématiques du MAB pleinement fonctionnels qui ont promu l'innovation, la recherche et la coopération sur la gestion des ressources naturelles conformément à la Stratégie du MAB et au Plan d'action de Lima	9 réseaux régionaux/ sous-régionaux et 7 réseaux thématiques	– Au moins 5 réseaux régionaux/sous-régionaux, dont 1 en Afrique et 1 pour les PEID – Au moins 4 réseaux thématiques, dont 2 en Afrique et 1 intéressant les PEID	– Au moins 5 réseaux régionaux/sous-régionaux, dont 1 en Afrique et 1 pour les PEID – Au moins 2 réseaux thématiques en Afrique et/ou intéressant les PEID
6. Nombre d'États membres qui ont amélioré leur résilience au changement climatique, y compris à travers la coordination à l'échelle de l'Organisation de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique	63 utilisant soit les réserves de biosphère soit les géoparcs mondiaux UNESCO comme observatoires du changement climatique	– 100, dont 25 en Afrique et 15 PEID*	– 80 dont 15 en Afrique et 11 PEID*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Faire des sites désignés par l'UNESCO des sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable

02066

Les réserves de biosphère sont désignées conformément au Cadre statutaire du WNBR adopté par l'UNESCO et gérées dans le cadre du Plan d'action de Lima. Les géoparcs mondiaux UNESCO sont désignés conformément aux directives opérationnelles les concernant. Au titre de la Convention sur le patrimoine mondial, l'UNESCO inscrit les sites qui présentent une valeur universelle exceptionnelle pour l'humanité, et elle est la dépositaire de la Convention de Ramsar relative aux zones humides. Au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO est l'organisation qui maintient et gère les plus vastes programmes de désignation de sites, et ces sites aident à faire progresser la compréhension des valeurs liées à la diversité et au patrimoine, suscitant de profonds changements dans les attitudes et comportements humains et contribuant aux transformations sociales que nécessite la réalisation des ODD. La coordination avec le Centre du patrimoine mondial, la FAO, la Convention sur la diversité biologique et le PNUE est essentielle pour assurer le meilleur usage possible de tous les sites qui font l'objet de telles inscriptions.

- 02067** On dénombre actuellement 669 réserves de biosphère, couvrant la totalité des principaux types d'écosystèmes et articulant la mission globale de l'UNESCO concernant l'ODD 15, sur la biodiversité, et les cibles 4.7, 11.4, 13.1 et 14.2 avec les réalités du terrain et les contextes de développement particuliers. Il existe 120 géoparcs mondiaux UNESCO, qui constituent un système international nouveau et en expansion rapide mis au service de la préservation de la géodiversité, de l'enseignement de la science et du développement durable local, à travers principalement le tourisme durable.
- 02068** En fournissant une assistance technique et une aide à la formulation des politiques, les secrétariats du MAB et des géoparcs mondiaux UNESCO, suivant les orientations données par leurs organes directeurs respectifs, soutiendront les États membres dans l'utilisation des sites désignés pour en faire des sites d'apprentissage du développement durable. Cela sera accompli en particulier par des activités de sensibilisation, la production de connaissances et le renforcement des capacités et des compétences, ainsi que par l'amélioration des systèmes de réseaux. Il sera accordé une attention particulière à l'égalité entre les genres et à la réponse aux besoins de l'Afrique, des PEID, des groupes vulnérables et des jeunes au niveau des sites. Les sites transfrontières seront particulièrement encouragés dans les domaines où le dialogue interculturel et la coopération pour la paix sont nécessaires. Un soutien particulier sera apporté aux pays africains afin qu'ils participent pleinement aux activités en rapport avec les sites désignés par l'UNESCO et avec le Programme 2030, et contribuent également à la réalisation des objectifs 7 et 17 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
- 02069** La Stratégie du MAB 2015-2025 et le Plan d'action de Lima ont défini des résultats attendus et des indicateurs de performance clairs pour faire en sorte que le WNBR regroupe des modèles de développement durable qui fonctionnent, notamment en étudiant et en mettant à l'essai des politiques, des technologies et des innovations pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.
- 02070** Des efforts spécifiques seront consacrés à la communication et à la sensibilisation, notamment sous la forme d'études de cas et de compilations des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, sur la contribution de ces sites à la mise en œuvre des ODD et des AME et à la constitution de nouveaux partenariats institutionnels à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Les ressources du Programme ordinaire ne seront utilisées que comme fonds d'amorçage pour financer les fonctions centrales des sites désignés par l'UNESCO.

Résultat escompté 6 : Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres qui ont fait un usage efficace des sites désignés par l'UNESCO comme sites de démonstration de solutions de développement durable, y compris les économies vertes et inclusives répondant aux besoins des groupes vulnérables et promouvant l'égalité des genres	(D1) : 155 ont des réserves de biosphère et/ou des géoparcs mondiaux UNESCO (D2) : 120 ont des réserves de biosphère (D3) : 35 ont des géoparcs mondiaux UNESCO	– 143 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère et des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 8 en Afrique et 6 PEID* – 80 % de l'ensemble des réserves de biosphère sont consacrées au développement durable – 40 États membres possédant des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 2 en Afrique et 1 PEID*	– 130 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère et des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 7 en Afrique et 5 PEID* – 75 % de l'ensemble des réserves de biosphère sont consacrées au développement durable – 37 États membres possédant des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 1 en Afrique et 1 PEID*
2. Nombre d'États membres qui utilisent les réserves de biosphère et/ou les géoparcs mondiaux UNESCO comme un réseau intégré d'observatoires de la résilience au changement climatique et aux aléas naturels, en mettant à profit la science citoyenne	155 ont des réserves de biosphère et/ou des géoparcs mondiaux UNESCO 120 ont des réserves de biosphère 35 ont des géoparcs mondiaux UNESCO	– 60 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère, dont 7 en Afrique et 5 PEID – 37 États membres faisant un tel usage des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 2 en Afrique et 1 PEID	– 50 États membres faisant un tel usage des réserves de biosphère, dont 7 en Afrique et 5 PEID – 37 États membres faisant un tel usage des géoparcs mondiaux UNESCO, dont 1 en Afrique et 1 PEID
3. Nombre d'États membres ayant établi des sites transfrontières	24 ont des sites UNESCO transfrontières, dont 4 ayant à la fois des réserves de biosphère transfrontières et des géoparcs mondiaux UNESCO transfrontières	– 35 ayant établi de tels sites	– 30 ayant établi de tels sites, dont 4 en Afrique

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Axe d'action 3 : Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau

02071

L'axe d'action 3 comporte les résultats escomptés suivants : ER 7 : Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable

(ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents ; ER 8 : Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique.

02072 L'axe d'action 3, qui s'inscrit dans l'objectif stratégique 5, accorde une importance particulière à la gestion durable des ressources en eau douce, comme indiqué précédemment sous l'axe d'action 2 pour les ressources naturelles autres que l'eau. Il apporte une contribution à toutes les cibles des ODD en rapport avec l'eau, notamment celles de l'ODD 6. Le Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO est idéalement placé pour renforcer la coopération scientifique et fournir des connaissances et des données sur l'eau douce et les risques liés à l'eau en vue de l'élaboration de politiques. L'accent sera mis en particulier sur les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'eau douce, par l'intermédiaire du PHI et de sa « famille de l'eau ». Le PHI poursuivra ses travaux hautement reconnus dans le cadre des six thèmes actuels de sa huitième phase (PHI-VIII) visant à améliorer la sécurité de l'eau en réponse aux défis locaux, régionaux et mondiaux, qui sont pleinement en adéquation avec l'ensemble des cibles de l'ODD 6, ainsi que d'autres cibles du Programme 2030. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), qui est hébergé par l'UNESCO, est le mieux à même de coordonner les rapports sur le suivi de l'ODD 6 à travers la publication du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) et du rapport de synthèse sur l'ODD 6.

02073 Les efforts du PHI seront inclusifs, et prendront en considération la priorité Égalité des genres de l'UNESCO ainsi que les besoins des jeunes et des groupes vulnérables, conformément à l'accent mis par l'Organisation sur les préoccupations environnementales et sociales. Le PHI s'attachera à renforcer l'égalité des genres dans les sciences, la gouvernance et la gestion de l'eau. La méthode de ventilation des données par sexe conçue par le WWAP sera mise à profit pour promouvoir l'égalité des genres dans les politiques relatives à l'eau qui seront élaborées par les États membres. La priorité Afrique sera prise en compte en aidant les États membres dans leurs efforts visant à offrir un accès durable à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement adéquats afin de répondre à leurs besoins essentiels, d'encourager le développement et de protéger l'environnement, comme le prévoient la Vision africaine de l'eau pour 2025 et l'objectif 7 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Par ailleurs, le PHI prêtera une attention particulière aux besoins des PEID relatifs à l'eau.

Renforcer les réponses aux défis locaux, nationaux et régionaux en matière de sécurité de l'eau

02074 Par la mise en œuvre d'activités spécifiques sous le thème 1 du PHI-VIII, intitulé « Les catastrophes liées à l'eau et le changement hydrologique », le PHI aidera les États membres dans leurs efforts visant à atteindre les cibles fixées dans le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ainsi que les cibles des ODD 11.5, 13.1 et 13.3, en améliorant leurs moyens de prévision et en renforçant leur capacité de réponse. Sous le thème 2 « Les eaux souterraines dans un environnement en évolution », l'UNESCO et la Commission économique pour l'Europe étant les garants de l'indicateur 6.5.2 : « Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel », le PHI de l'UNESCO aidera les États membres à mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière, selon qu'il convient (cible 6.5). Sous le thème 3 « Rareté et qualité de l'eau », le PHI fournira des connaissances et des données améliorées sur la gestion et la réutilisation des eaux usées, ainsi que les capacités nécessaires pour conduire des évaluations de la qualité de l'eau, en aidant les États membres à suivre les cibles des ODD 6.1 et 6.3 ainsi que la cible 3.3 pour ce qui concerne les maladies transmises par l'eau. Dans le cadre du thème 4 « L'eau et les établissements humains du futur », le PHI encouragera les États membres à réduire leur empreinte eau et à gérer durablement leurs ressources en eau dans les

environnements urbains et ruraux, et appuiera leurs efforts de suivi des cibles 6.1, 6.2, 6.3, 11.5 et 13.3. Sous le thème 5 « L'écohydrologie, pour une harmonie au service d'un monde durable », le PHI aidera les pays à améliorer leur compréhension scientifique des processus hydrologiques et biologiques en coopération avec les chaires d'écohydrologie et les centres de catégorie 2 de l'UNESCO, et à tirer parti de la création de sites de démonstration d'écohydrologie qui serviront d'instrument de suivi des cibles des ODD 6.6 et 15.1.

02075 En mettant en œuvre la huitième phase du Programme hydrologique international (PHI-VIII), l'UNESCO contribuera à l'application de l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la CCNUCC à différents égards, notamment en appuyant les stratégies d'adaptation au changement climatique (thème 1 du PHI-VIII), la recharge contrôlée des aquifères (thème 2), la diversification des options en matière de ressources en eau (thème 3), la réduction des empreintes eau et énergie des villes (thème 4) et le développement des capacités (thème 6). Les activités liées à la gestion durable des ressources en eau viendront enrichir le lien entre l'eau, l'alimentation et l'énergie et seront complétées par les stratégies élaborées et les activités mises en œuvre sur le terrain.

02076 Pour répondre à l'ODD 13 et en particulier aux cibles 13.1 et 13.3, le soutien du PHI visera notamment à améliorer la résilience des États membres face aux inondations et aux sécheresses qui s'annoncent plus fréquentes et intenses, à leur fournir des alternatives en cas de pénurie d'eau (la répartition des ressources en eau disponibles en utilisant les eaux souterraines, la collecte des eaux, le recyclage des eaux usées, etc.), ainsi que des innovations technologiques leur permettant de réduire leur empreinte eau et énergie dans un environnement urbain. Le PHI continuera d'apporter sa contribution substantielle au Cadre mondial pour les services climatologiques, qui facilite l'accès des États membres et des bénéficiaires locaux aux prévisions des phénomènes extrêmes liés à l'eau en tenant compte de la dimension de genre. En ce qui concerne les risques liés à l'eau, le PHI et la famille de l'eau de l'UNESCO sont bien placés pour aider à atteindre la cible de l'ODD 11.5, grâce à leurs contributions essentielles en matière de suivi des sécheresses et des inondations et de préparation à ces dernières. L'UNESCO continuera de collaborer avec l'UNISDR et l'OMM afin d'améliorer les systèmes d'alerte rapide multirisques.

02077 Le PHI se penchera sur le rôle du comportement humain, des croyances culturelles et des attitudes à l'égard de l'eau, ainsi que sur les recherches socioéconomiques afin de mieux comprendre l'évolution de la disponibilité de l'eau et d'élaborer des outils pour s'y adapter, ce qui offrira de vastes opportunités de coopération intersectorielle. Celle-ci mettra l'accent sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et l'environnement urbain, conformément au Cadre d'action de Sendai et au Nouveau Programme pour les villes. La coopération intrasectorielle continuera d'intégrer les activités sur l'hydrologie urbaine et les catastrophes liées à l'eau dans celles de l'équipe sur la réduction des risques de catastrophe, les activités sur l'écohydrologie dans le Programme MAB, et les activités sur les eaux souterraines dans le PIGG.

02078 Plusieurs initiatives du PHI telles que l'Initiative sur les grands fleuves du monde, les aquifères transfrontières, l'Alliance des mégapoles, FREEWAT ainsi que les 13 initiatives internationales établies⁵ permettront de mobiliser les efforts de diplomatie scientifique du grand programme II, tout en faisant progresser la base scientifique pour l'élaboration des politiques et la coopération dans le domaine de l'eau.

⁵ Initiative internationale sur les inondations (IFI), Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux (FRIEND), Initiative internationale sur la sécheresse (IDI), Initiative internationale relative à la sédimentation (ISI), Évaluation des ressources en eaux souterraines soumises aux pressions liées à l'activité humaine et au changement climatique (GRAPHIC), Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux (ISARM), Réseau mondial d'information sur l'eau et le développement dans les zones arides (G-WADI), L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation des politiques (HELP), Gestion de la recharge des aquifères (MAR), Programme international mixte d'application des isotopes à l'hydrologie (JIHP), Du conflit potentiel au potentiel de coopération (PCCP), Programme mondial d'évaluation et de cartographie hydrogéologiques (WHYMAP), Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), Initiative internationale sur la qualité de l'eau (IIWQ), Programme de gestion des eaux urbaines (UWMP).

Résultat escompté 7 : Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur résilience face aux changements climatiques, aux risques liés à l'eau et aux pénuries d'eau, en tenant compte des questions de genre	20	– 22 dont 6 en Afrique et 1 PEID	– 20 dont 5 en Afrique et 1 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la gestion et la gouvernance des ressources en eaux souterraines, notamment au niveau transfrontalier, en tenant compte des questions de genre	30	– 12 dont 6 en Afrique	– 10 dont 5 en Afrique
3. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé la résilience de leurs établissements humains, en tenant compte des questions de genre	10	– 73 dont 2 en Afrique	– 5 dont 2 en Afrique
4. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté des approches scientifiques de la qualité de l'eau, ainsi que des solutions d'écohydrologie et d'ingénierie, en tenant compte des questions de genre	30	– 22 dont 2 en Afrique et 1 PEID	– 15 dont 2 en Afrique et 1 PEID

Amélioration des politiques et renforcement des capacités institutionnelles et humaines au service de la sécurité de l'eau

02079 Les pays en développement sont confrontés à de nombreux défis liés à l'eau, notamment en ce qui concerne le changement climatique et ses effets sur le développement économique. Le plus souvent, ces pays ne disposent pas du cadre politique, des institutions et du personnel adaptés pour apporter une réponse adéquate à leurs besoins.

02080 Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) de l'UNESCO continuera d'assurer la coordination avec les membres d'ONU-Eau pour produire le rapport phare des Nations Unies en la matière, à savoir le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). Avec son optique thématique annuelle, le Rapport mettra en exergue le rôle de la gestion durable des

ressources en eau douce pour relever efficacement les défis mondiaux actuels, tels que les migrations, la création d'emplois et l'inclusion (« ne laisser personne de côté »). Le WWAP, en tant que coordonnateur d'une équipe spéciale pour ONU-Eau, produira le rapport de synthèse sur l'ODD 6, qui apportera une contribution essentielle au Forum politique de haut niveau. Il continuera également d'appuyer les efforts déployés par les États membres pour développer les actions qui ont un effet transformateur en matière d'égalité des genres dans les politiques nationales relatives à l'eau, notamment grâce à sa méthode de collecte et d'analyse des données relatives à l'eau ventilées par sexe.

02081 Pour faire face aux défis susmentionnés, il faudra identifier les lacunes et renforcer les capacités humaines des pays en développement, ainsi que les politiques qui assureront la sécurité de l'eau.

02082 Les cinq thèmes du PHI qui intéressent le résultat escompté 7 intègrent une composante importante de renforcement des capacités sous la forme d'activités d'élaboration d'outils et de formations, et parallèlement au thème 6 « L'éducation relative à l'eau, clé de la sécurité de l'eau », aideront les États membres à développer les capacités des ressources humaines souhaitées en mettant l'accent sur l'amélioration des connaissances et des compétences des jeunes (notamment dans l'utilisation des logiciels libres pour la gestion de l'eau) afin d'améliorer leurs chances de trouver un emploi. L'enseignement du génie civil, chimique et hydraulique est également intégré au thème 6.

02083 L'UNESCO continuera de renforcer la coopération internationale et régionale dans le domaine de l'eau en consolidant et en promouvant les alliances et les échanges scientifiques, ainsi qu'en encourageant le partage des connaissances et les partenariats opérationnels pour la sécurité de l'eau. Cela passe notamment par la mobilisation de différents membres de la « famille de l'eau » de l'UNESCO, et la coopération entre ces derniers, tels que les comités nationaux du PHI, le WWAP, les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, les chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN. Il est également essentiel de prendre en compte les contributions des initiatives internationales du PHI et de la communauté scientifique afin de développer les connaissances, les capacités et les politiques relatives à la sécurité de l'eau. Le PHI apportera également son soutien aux États membres à travers son Système de réseau d'information sur l'eau (PHI-WINS), plate-forme Internet mise gratuitement à la disposition des pays dans le but de leur fournir des données et informations sur les questions liées à l'eau, à tous les niveaux. Le PHI-WINS contribuera à combler l'écart entre le Sud et le Nord, en termes de connaissances, ainsi qu'à accroître le nombre de publications émanant de pays en développement.

Résultat escompté 8 : Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté des bonnes pratiques et des politiques inspirées des publications du WWAP (WWDR, rapport de synthèse sur l'ODD 6, kit d'outils sur l'eau et les questions de genre, les migrations et l'emploi, etc.)	20	- 7 dont 2 en Afrique et 2 PEID	- 5 dont 1 en Afrique et 1 PEID

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Données initiales</i>	<i>Cibles pour 2019</i>	
		<i>595,2 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
2. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé les approches de l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux et nombre d'hommes et de femmes formés, à tous les niveaux, dotés des compétences nécessaires pour assurer la sécurité de l'eau et la réalisation des cibles des ODD relatives à l'eau	20 10 000 (dont 40 % de femmes)	– 36 dont 5 en Afrique et 1 PEID – 10 000 (dont 40 % de femmes)	– 30 dont 4 en Afrique et 1 PEID – 9 000 (dont 40 % de femmes)
3. Nombre d'États membres soutenus ayant favorisé la création de réseaux internationaux destinés à améliorer la sécurité de l'eau, en tenant compte des questions de genre, en particulier dans le cadre du Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS)	68	– 12 dont 4 en Afrique et 1 PEID	– 10 dont 3 en Afrique et 1 PEID

Informations complémentaires concernant les résultats escomptés et les indicateurs de performance correspondants pour le grand programme II

Résultat escompté 1 : Les États membres renforcent leur capacité d'élaborer et d'assurer le suivi des politiques relatives à la science, la technologie et l'innovation (STI) ainsi que des systèmes de savoirs inclusifs

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, suivi ou révisé des politiques de STI inclusives et tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – élaboration de politiques et programmes de recherche de STI nouveaux ou révision des politiques et programmes de STI existants – renforcement ou mise en place de programmes de formation et de recherche sur les politiques de STI, y compris de chaires et réseaux UNESCO – application par les États membres de nouvelles directives en matière de formulation de politiques de STI et d'établissement des priorités – création de capacités et outils nouveaux ou améliorés en matière de suivi, de gouvernance et d'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles
<p>2. Nombre d'États membres soutenus ayant mis en œuvre des instruments de politique de STI nouveaux ou renforcés et tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – mise en œuvre d'instruments de promotion de la STI et d'investissement dans ce domaine – rapports GO→SPIN et données collectées sur les instruments utilisés – information fournie dans le Rapport de l'UNESCO sur la science – instruments de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat – instruments de promotion de la participation des jeunes à la STI – application de nouvelles directives pour la mise en œuvre des politiques de STI et la conception d'instruments – utilisation de nouveaux outils de promotion de l'égalité des genres dans l'élaboration de politiques de STI – engagement des secteurs public et privé en faveur des objectifs du manifeste pour les femmes et la science
<p>3. Nombre d'États membres ayant utilisé les rapports mondiaux de l'UNESCO relatifs à l'évaluation et au suivi des systèmes de STI, y compris du point de vue des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – références dans les documents officiels nationaux au Rapport de l'UNESCO sur la science – références dans les documents officiels nationaux aux rapports sur l'ingénierie

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>4. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé l'interface science-politiques-société, notamment en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – création et renforcement de mécanismes et de capacités en matière de conseils scientifiques – mise en place et renforcement de mécanismes en matière de diplomatie scientifique – promotion d'un programme mondial de recherche dans des domaines en rapport avec les ODD – mise en place de mécanismes de vulgarisation scientifique et renforcement de la participation de la société civile à la science

Résultat escompté 2 : Les États membres renforcent leurs capacités institutionnelles et humaines de produire, diffuser et appliquer la science, la technologie et l'innovation (STI)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré les capacités et les connaissances dans les domaines scientifiques prioritaires du CIPT</p>	<ul style="list-style-type: none"> – développement de nouveaux domaines de recherche – amélioration du niveau de formation des scientifiques (données ventilées par sexe) – accès à l'information scientifique

Résultat escompté 3 : Les États membres qui sont des PEID, les communautés locales et les populations autochtones renforcent leur capacité de mobiliser les systèmes locaux de connaissances, ainsi que de créer des synergies avec la science, afin de relever les défis du développement durable

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Nombre d'États membres qui sont des PEID ayant renforcé leurs capacités de surveillance de l'environnement et de résilience, notamment par le biais de la science citoyenne et de l'enseignement des sciences</p>	<ul style="list-style-type: none"> – programmes visant à renforcer le suivi au niveau local des changements de l'environnement, y compris le changement climatique – solutions d'adaptation conçues de concert par les communautés et les décideurs qui renforcent la résilience et contribuent aux évaluations nationales et mondiales – niveau de la coopération entre acteurs sociaux (jeunes, ONG, scientifiques, décideurs)
<p>2. Nombre d'États membres ayant pris des mesures pour appliquer le Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID en tant que contribution à la mise en œuvre des Orientations de Samoa</p>	<ul style="list-style-type: none"> – interventions ciblées dans tous les domaines relevant du mandat de l'UNESCO en faveur du développement durable et de la résilience dans les PEID

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>3. Nombre de communautés locales, de populations autochtones et d'États membres mobilisant, sauvegardant et renforçant la transmission des savoirs locaux et autochtones, en mettant l'accent sur les régions vulnérables au changement climatique telles que l'Afrique subsaharienne, les PEID et l'Arctique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – projets à ancrage local de surveillance des changements de l'environnement faisant appel aux observations et savoirs locaux et autochtones – participation des détenteurs d'un savoir, des scientifiques et des décideurs locaux à des ateliers de dialogue transdisciplinaire – participation des femmes en tant que détentrices d'un savoir – accès des détenteurs de savoirs locaux aux organes et processus de prise de décision – initiatives renforçant la transmission des savoirs locaux entre les générations

Résultat escompté 4 : Les États membres renforcent la gestion des ressources géologiques et des géorisques en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles correspondants

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé leurs capacités nationales en géosciences, en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – niveau d'engagement des femmes et des jeunes en tant que participants à des projets du PICG – niveau d'engagement des femmes et des jeunes en tant que chefs de file de projets du PICG – nombre de travaux scientifiques produits par les équipes de projet du PICG
<p>2. Nombre d'États membres africains soutenus ayant développé l'enseignement, la recherche et la formation en matière de géoscience dans le cadre du Réseau africain des institutions en sciences de la Terre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – nombre d'initiatives conjointes d'institutions membres – nombre d'échanges de bonnes pratiques entre institutions membres – niveau de participation de géoscientifiques africaines
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé leur résilience en prévenant de nouveaux risques de catastrophe et en réduisant les risques existants de manière attentive à l'égalité des genres</p>	<ul style="list-style-type: none"> – échange de connaissances scientifiques pertinentes – création et/ou renforcement de systèmes d'alerte rapide aux géorisques – renforcement des constructions non conformes aux normes techniques et amélioration de la formulation de politiques en la matière – amélioration de l'évaluation et de l'atténuation des risques et sensibilisation des communautés sur des sites désignés par l'UNESCO – réalisation d'évaluations de la vulnérabilité des infrastructures essentielles et actions d'atténuation des risques

Résultat escompté 5 : Les États membres renforcent la gestion des ressources naturelles en vue de la réalisation des ODD et cibles relatifs à la biodiversité et la résilience face au changement climatique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Nombre d'États membres soutenus ayant créé de nouvelles réserves de biosphère, y compris des réserves transfrontières, en particulier parmi les États membres qui n'en possèdent pas actuellement</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>dossiers de candidature et décisions du CIC-MAB</i>
<p>2. 2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la parité entre les genres pour l'attribution des bourses et prix liés au MAB</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>ratio hommes/femmes parmi les bénéficiaires des Bourses MAB pour jeunes scientifiques, du Prix du Sultan Qabus et de la Bourse Michel Batisse</i>
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui ont mis en œuvre des projets scientifiques pilotes visant à améliorer la gestion des ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>rapports nationaux au CIC-MAB sur la mise en œuvre du Plan d'action de Lima</i> – <i>valorisation de projets pilotes par les rapports sur les Bourses MAB pour jeunes scientifiques</i> – <i>mise en relief des bonnes pratiques identifiées dans des publications scientifiques et des notes d'orientation</i>
<p>4. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur connaissance des principes du MAB en matière de préservation, de recherche et de durabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>développement de la communication et de l'échange d'informations entre États membres à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté du MAB</i> – <i>niveau d'engagement et d'appropriation des différentes catégories de parties prenantes à la mise en œuvre de la Stratégie du MAB et du Plan d'action de Lima</i>
<p>5. Nombre d'États membres qui ont amélioré leur résilience au changement climatique, y compris à travers la coordination à l'échelle de l'Organisation de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>rapports des États membres au CIC-MAB sur la mise en œuvre de l'action A1.4 du Plan d'action de Lima</i> – <i>contribution des sites désignés par l'UNESCO au renforcement de la résilience en tant qu'observatoires du changement climatique</i> – <i>rapports des États membres sur le renforcement de la résilience au changement climatique</i>

Résultat escompté 6 : Les États membres transforment les sites désignés par l'UNESCO en sites d'apprentissage pour une approche inclusive et globale des aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
1. Nombre d'États membres qui ont fait un usage efficace des sites désignés par l'UNESCO comme sites de démonstration de solutions de développement durable, y compris les économies vertes et inclusives répondant aux besoins des groupes vulnérables et promouvant l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> – rapports d'examen périodique et autres rapports au CIC-MAB conformes au Plan d'action de Lima – rapports d'examen périodique au Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO
2. Nombre d'États membres qui utilisent les réserves de biosphère et/ou les géoparcs mondiaux UNESCO comme un réseau intégré d'observatoires de la résilience au changement climatique et aux aléas naturels, en mettant à profit la science citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> – rapports au CIC-MAB conformes au Plan d'action de Lima – rapports au Conseil des géoparcs mondiaux UNESCO
3. Nombre d'États membres ayant créé des sites transfrontières	<ul style="list-style-type: none"> – dossiers de candidature et rapports au CIC-MAB – dossiers de candidature et rapports au Conseil des géoparcs mondiaux

Résultat escompté 7 : Les États membres renforcent leur action face aux défis liés à la sécurité de l'eau en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles relatifs à l'eau, ainsi que d'autres cibles de programmes internationaux relatifs à l'eau pertinents

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
1. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré leur résilience face aux changements climatiques, aux risques liés à l'eau et aux pénuries d'eau, en tenant compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> – élaboration et/ou mise en œuvre de stratégies inclusives, attentives à l'égalité des genres et fondées sur la science – application d'outils et de méthodes de coopération innovants pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) – élaboration et/ou mise en œuvre d'initiatives de coopération dans le domaine de l'eau – niveaux de participation des femmes et des scientifiques
2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré la gestion et la gouvernance des ressources en eaux souterraines, notamment au niveau transfrontalier, en tenant compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> – échange de connaissances (cas exemplaires, directives, etc.) sur une plate-forme commune de coopération pour les établissements humains – renforcement de la résilience des ressources en eaux souterraines dans les zones terrestres et côtières – amélioration de la gestion et de la gouvernance des aquifères transfrontières

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
3. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé la résilience de leurs établissements humains, en tenant compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> – <i>échange de connaissances (cas exemplaires, directives, etc.) sur une plate-forme commune de coopération pour les établissements humains</i>
4. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté des approches scientifiques de la qualité de l'eau, ainsi que des solutions d'écohydrologie et d'ingénierie, en tenant compte des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> – <i>réalisation d'évaluations de la qualité de l'eau, de travaux méthodologiques et d'études de cas sur la gestion des eaux usées et leur réutilisation sans danger</i> – <i>création de sites de démonstration écohydrologiques et application des principes directeurs en la matière</i> – <i>personnes formées par la « famille de l'eau » du PHI (données ventilées par sexe, âge, institut et pays)</i> – <i>groupes de jeunes et de jeunes spécialistes de l'eau participant aux processus de formulation des politiques</i>

Résultat escompté 8 : Les États membres améliorent les politiques et renforcent les capacités institutionnelles et humaines des États membres au service de la sécurité de l'eau grâce à la coopération scientifique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
1. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté des bonnes pratiques et des politiques inspirées des publications du WWAP (WWDR, rapport de synthèse sur l'ODD 6, kit d'outils sur l'eau et les questions de genre, les migrations et l'emploi, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> – <i>compilation et publication d'études de cas par le WWAP</i> – <i>États membres ayant appliqué la méthodologie fondée sur des données et indicateurs ventilés par sexe élaborée par le WWAP</i>
2. Nombre d'États membres soutenus ayant renforcé les approches de l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux et nombre d'hommes et de femmes formés, à tous les niveaux, dotés des compétences nécessaires pour assurer la sécurité de l'eau et la réalisation des cibles des ODD relatives à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> – <i>personnes formées par la « famille de l'eau » du PHI (données ventilées par sexe, âge, institut et pays)</i> – <i>groupes de jeunes et de jeunes spécialistes de l'eau participant aux processus de formulation des politiques</i>
3. Nombre d'États membres soutenus ayant favorisé la création de réseaux internationaux destinés à améliorer la sécurité de l'eau, en tenant compte des questions de genre, en particulier dans le cadre du Système de réseau d'information sur l'eau du PHI (PHI-WINS)	<ul style="list-style-type: none"> – <i>comités nationaux du PHI opérationnels</i> – <i>contribution des chaires UNESCO et des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau à la mise en œuvre de projets de recherche scientifique ou à des activités communes</i> – <i>réunions régionales de comités nationaux du PHI, de centres de catégorie 2 et de chaires UNESCO</i> – <i>définition et/ou application avec la « famille de l'eau » de l'UNESCO de feuilles de route (sous-)régionales et/ou mondiales pour la réalisation de l'ODD 6 et d'autres cibles relatives à l'eau</i> – <i>niveau de collaboration avec les institutions de la « famille de l'eau » de l'UNESCO</i>

The background is a teal color with a subtle grid pattern. In the lower half, there are stylized water waves and numerous bubbles of various sizes, creating a dynamic, aquatic feel.

COI

**Commission océanographique
intergouvernementale**

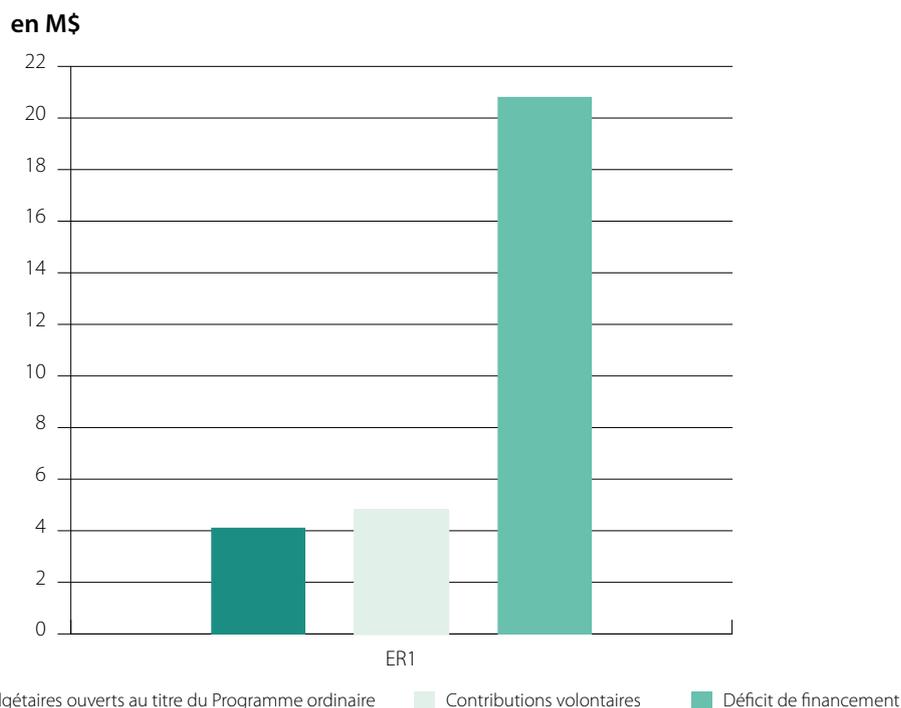
Commission océanographique intergouvernementale

COI – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

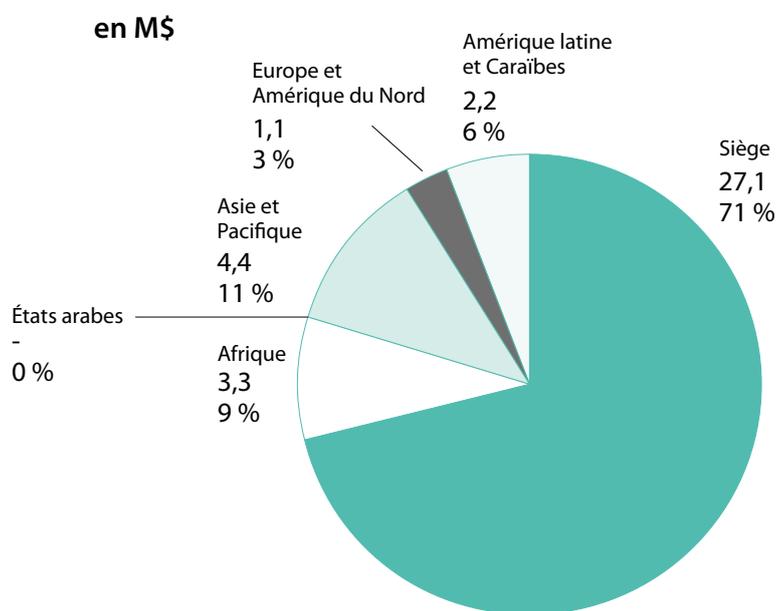
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		8 487 100	8 487 100	8 487 100	-	-	-	-	8 487 100
Budget opérationnel									
MLA 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	29 694 500		29 694 500	4 121 100	-	-	4 800 000	20 773 400	29 694 500
ER1 Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030	29 694 500		29 694 500	4 121 100	-	-	4 800 000	20 773 400	29 694 500
Sous-total, Budget opérationnel	29 694 500	-	29 694 500	4 121 100	-	-	4 800 000	20 773 400	29 694 500
Total, COI	29 694 500	8 487 100	38 181 600	12 608 200	-	-	4 800 000	20 773 400	38 181 600

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	7,7	26 %	1,5	5 %

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (COI) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

**Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts
au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$**

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	15
Cadre de service et de bureau (G)	6

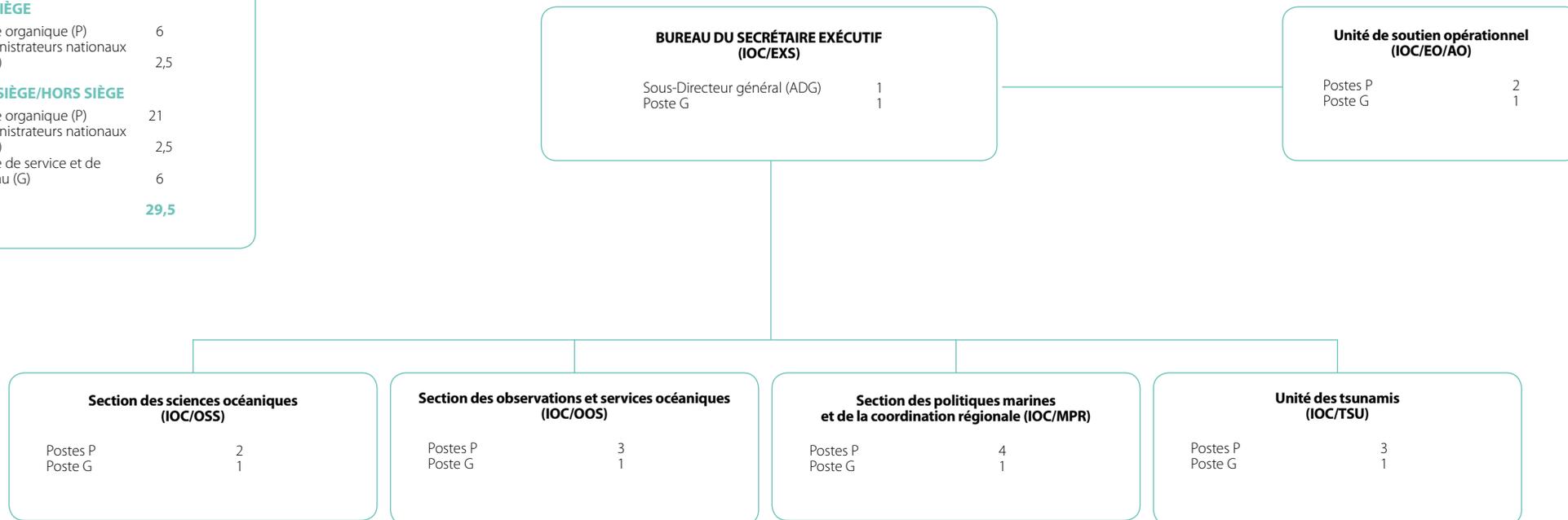
HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	6
Administrateurs nationaux (NPO)	2,5

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	21
Administrateurs nationaux (NPO)	2,5
Cadre de service et de bureau (G)	6

TOTAL 29,5



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Poste P	1
---------	---

ASIE ET PACIFIQUE

Poste P	1
NPO	1,5*

* poste partagé avec SC

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Postes P	3
----------	---

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

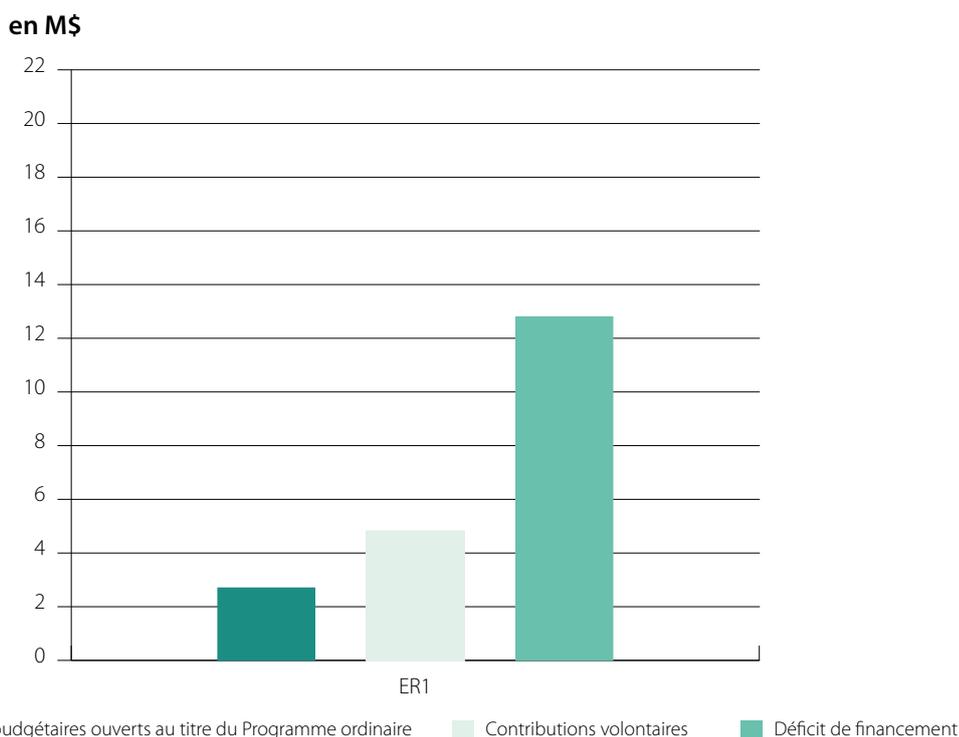
Poste P	1
NPO	1

COI – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

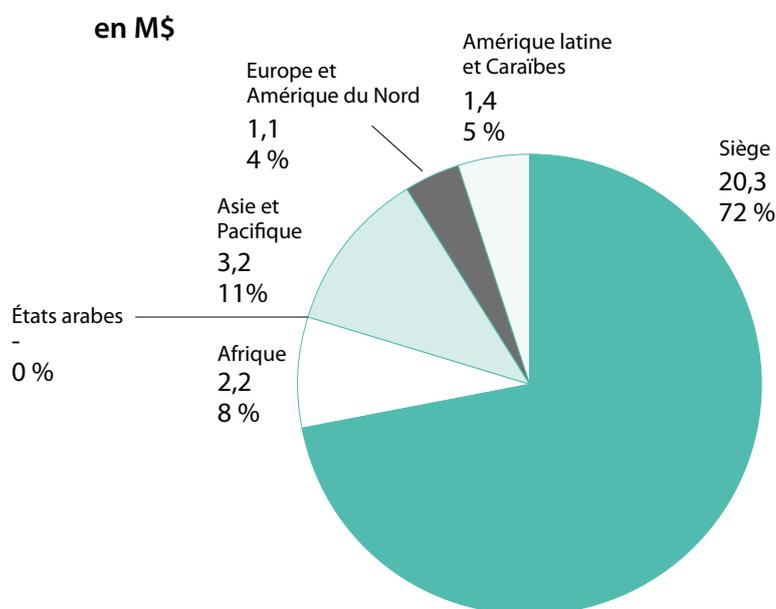
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		8 022 200	8 022 200	8 022 200	-	-	-	-	8 022 200
Budget opérationnel									
MLA 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	20 235 500		20 235 500	2 659 100	-	-	4 800 000	12 776 400	20 235 500
ER1 Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030	20 235 500		20 235 500	2 659 100			4 800 000	12 776 400	20 235 500
Sous-total, Budget opérationnel	20 235 500	-	20 235 500	2 659 100	-	-	4 800 000	12 776 400	20 235 500
Total, COI	20 235 500	8 022 200	28 257 700	10 681 300	-	-	4 800 000	12 776 400	28 257 700

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	4,7	23 %	0,6	3 %

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (COI) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

**Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts
au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)**

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	14
Cadre de service et de bureau (G)	5

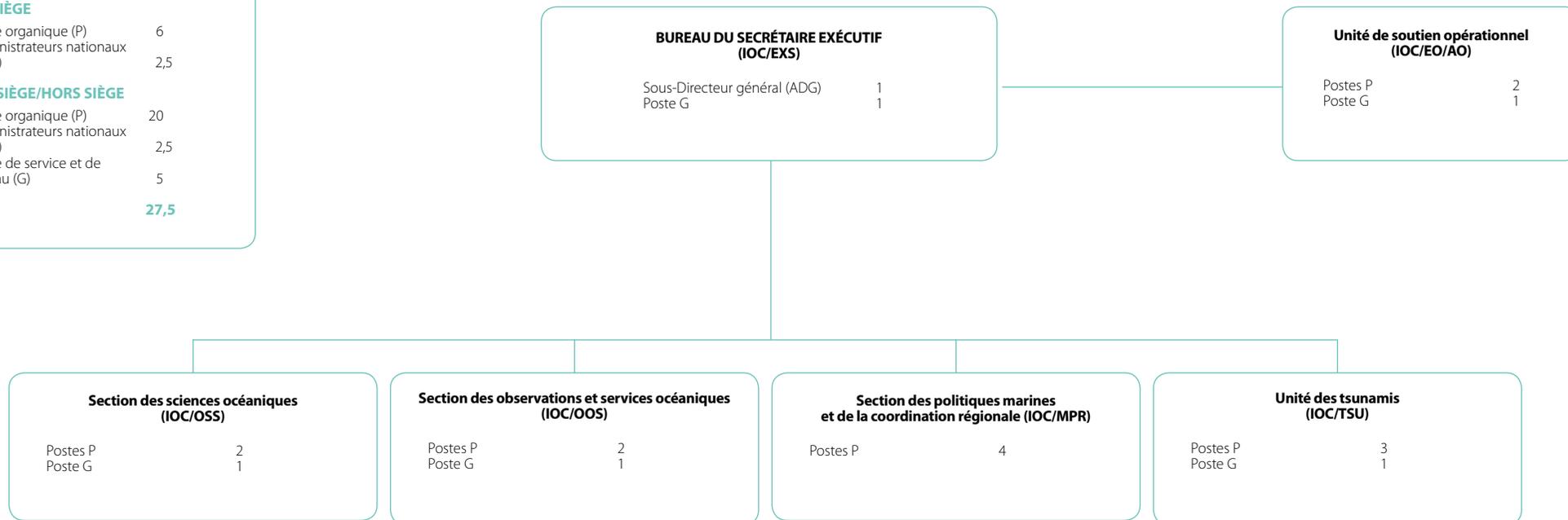
HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	6
Administrateurs nationaux (NPO)	2,5

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	20
Administrateurs nationaux (NPO)	2,5
Cadre de service et de bureau (G)	5

TOTAL 27,5



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Poste P 1

ASIE ET PACIFIQUE

Poste P 1
NPO 1,5*

* poste partagé avec SC

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Postes P 3

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Poste P 1
NPO 1

Commission océanographique intergouvernementale

03000 Résolution 39 C/24 de la Conférence générale pour la Commission océanographique intergouvernementale

La Conférence générale,

Consciente du rôle important que joue la Commission océanographique intergouvernementale (COI), en tant qu'organe jouissant de l'autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO, pour promouvoir la coopération internationale et coordonner les programmes de recherche, les services et le renforcement des capacités afin d'accroître les connaissances relatives à la nature et aux ressources des océans et des zones côtières et d'appliquer ces connaissances à l'amélioration de la gestion, au développement durable, à la protection du milieu marin et aux processus de prise de décisions par ses États membres,

Rappelant que le Plan d'action de la COI pour la période 2018-2021 contribue aux deux objectifs stratégiques ci-après, énoncés dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021 et repris dans la Stratégie à moyen terme de la COI :

Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial

Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable

Rappelant également que, conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2014-2021 et à la résolution XXVIII-3 de l'Assemblée de la COI, le plan d'action pour la Commission est axé sur les quatre grands domaines thématiques suivants (objectifs de haut niveau), une attention particulière étant portée à la capacité des États membres d'atteindre ces objectifs :

- (i) Veiller à la santé des écosystèmes océaniques et à la durabilité des services écosystémiques
- (ii) Assurer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide aux aléas liés aux océans, notamment les tsunamis
- (iii) Accroître la résilience et l'adaptation au changement et à la variabilité climatiques
- (iv) Améliorer la connaissance des nouvelles problématiques, et s'appuyer sur un cadre conceptuel regroupant différentes fonctions :
 - A. Favoriser la recherche océanographique pour renforcer la connaissance des processus océaniques et côtiers ainsi que des effets de l'activité humaine sur ces processus (*recherche océanographique*)

- B. Entretien, renforcer et intégrer les systèmes mondiaux d'observation, de données et d'information relatifs à l'océan (*systèmes d'observation et gestion des données*)
 - C. Développer les systèmes d'alerte rapide et les mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunami et autres aléas liés aux océans (*alerte rapide et services*)
 - D. Soutenir l'évaluation et l'information pour améliorer l'interface entre sciences et politiques (évaluation et information pour l'élaboration de politiques)
 - E. Renforcer la gouvernance des océans grâce à une base de connaissances partagée et à l'amélioration de la coopération régionale (*gestion et gouvernance durables*)
 - F. Développer les capacités institutionnelles dans toutes les fonctions susmentionnées, en tant que fonction transversale (*développement des capacités*),
1. *Prie* les organes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), conformément aux Statuts de la COI, entrés en vigueur le 16 novembre 1999 par l'adoption de la résolution 30 C/22 de la Conférence générale, ainsi qu'à la présente résolution, lorsqu'ils approuveront le programme et budget de la Commission pour 2018-2019 :
 - (a) de mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour la COI articulé autour des deux objectifs stratégiques susmentionnés et d'un axe d'action, en mettant l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones, à l'appui du résultat escompté ci-après adopté par le Conseil exécutif de la COI dans sa résolution EC-XLIX.2 ;
 - (b) de recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour la COI, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité de l'exécution du programme, et de continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue d'atteindre les objectifs de haut niveau de la COI et conformément aux buts et fonctions de la Commission tels que définis dans ses Statuts ;
 - (c) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le domaine de compétence de la COI soient eux aussi pleinement atteints ;
 2. *Autorise* la Directrice générale à allouer à cette fin, pour la période 2018-2019, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 38 181 600 dollars ;
 3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation du résultat escompté suivant :

Axe d'action 1 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

- (1) Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030 ;
4. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'apporter ou de renouveler leur soutien à la COI pour qu'elle puisse mettre en œuvre et développer les activités prévues.

Commission océanographique intergouvernementale

03001 Les dernières années ont été marquées par des évolutions importantes de la gouvernance environnementale internationale, la question sensible des océans ayant bénéficié d'une forte visibilité. Dans une certaine mesure, ces années ont permis à la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO d'éprouver sa pertinence et son impact. La participation active de l'UNESCO et de sa COI à la Conférence Rio + 20 (2012) et aux activités de suivi de cette dernière a fortement contribué à l'adoption de l'Objectif de développement durable (ODD) 14 expressément consacré aux océans. L'ODD 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) reconnaît le rôle de l'océanographie ainsi que le rôle normatif de la COI en tant que contributions essentielles pour aborder l'ensemble des défis ou dimensions de la durabilité des océans (par exemple la pollution, l'acidification de l'océan, la pêche, les moyens de subsistance en zone côtière). La Commission s'est efforcée de mettre à profit cette reconnaissance pour remplir son mandat en tant que dispositif essentiel des Nations Unies chargé d'orchestrer la coopération mondiale dans le domaine des sciences océaniques.

À sa 72^e session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, dans la Partie XI de la résolution d'ensemble sur les océans et le droit de la mer, relative aux sciences de la mer, de proclamer

« la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, pour la période commençant le 1^{er} janvier 2021, dans les structures et la limite des ressources disponibles, et demande à la Commission océanographique intergouvernementale d'élaborer un plan de concrétisation de la Décennie en concertation avec les États membres, les institutions spécialisées, les fonds, les programmes et les organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et les parties prenantes concernées. »

03002 La décision de l'Assemblée générale des Nations Unies a été le point d'orgue d'un travail préparatoire de deux ans, mené par la COI, au cours duquel les États membres et d'autres parties concernées ont été consultés sur le principe et l'intérêt potentiel d'une décennie pour les sciences océaniques à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. La période 2018-2020 sera axée sur l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour la Décennie.

03003 Conformément à la résolution EC-XLIX.2 adoptée par le Conseil exécutif de la COI en juin 2016, les travaux de la Commission viseront à atteindre le résultat suivant : « Élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030 ».

03004 Conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI et à la résolution XXVIII-3 de l'Assemblée de la COI, pour la période quadriennale 2018-2021, la Commission mettra l'accent sur les quatre grands domaines thématiques suivants, en veillant notamment à ce que tous ses États membres disposent des capacités nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Ces domaines sont brièvement exposés ci-dessous.

Veiller à la santé des écosystèmes océaniques et à la durabilité des services écosystémiques

03005 Afin de générer les connaissances relatives au fonctionnement des écosystèmes marins au moment et avec la résolution voulus, il est essentiel de renforcer les capacités et de constituer une base de connaissances dont la gestion et le contrôle de la qualité sont assurés au niveau mondial. Les activités de la COI dans ce domaine incluront : la coordination de recherches fondamentales sur la santé des écosystèmes océaniques ; l'extension des systèmes d'observation de l'océan à la biologie et aux variables écosystémiques ; l'octroi d'une place privilégiée au renforcement de l'actuel réseau mondial de centres de données et d'information, l'accent étant mis sur l'élaboration de produits/services de données/informations contribuant au suivi continu des indicateurs identifiés ; le soutien à l'Évaluation mondiale de l'océan et autres processus connexes ; le développement des capacités afin de garantir la solidité des interfaces science-politiques en matière de gestion des océans.

Assurer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide aux aléas liés aux océans, notamment les tsunamis

03006 Les activités de la COI à cet égard continueront de mettre l'accent sur quatre domaines : (i) le soutien à la coordination intergouvernementale de systèmes d'alerte aux tsunamis harmonisés sur le plan régional ; (ii) le renforcement de l'action des centres régionaux d'information sur les tsunamis, qui constituent des centres d'échange d'informations pour l'élaboration de matériels éducatifs et de préparation ; (iii) un développement des capacités et une aide technique ciblés visant à accroître la faculté des États membres à mettre au point des mécanismes de préparation et de sensibilisation dans un cadre multirisques ; (iv) la fourniture d'un soutien pour permettre des recherches et l'élaboration de politiques qui mènent à l'amélioration des systèmes d'alerte et de la préparation aux tsunamis et aux aléas liés aux océans.

Accroître la résilience et l'adaptation au changement et à la variabilité climatiques

03007 La COI cherchera à atteindre cet objectif grâce à des services et des stratégies d'adaptation et de mitigation scientifiquement fondés en menant une action de bout en bout qui :

- commence par un système d'observation de l'océan qui assure un suivi durable des principales échelles du climat mondial (physique, carbone océanique), prépare et renforce les capacités en fournissant les informations locales nécessaires à une adaptation des côtes et pour faire face aux effets du changement climatique et de l'acidification des océans sur les écosystèmes marins et côtiers, ce système étant lié à un système de gestion des données qui s'appuie sur les normes internationales et les bonnes pratiques ;
- coordonne des recherches sur le climat des océans qui améliorent la compréhension du système climatique et la prédiction de sa variabilité et de ses changements et qui constituent une base de connaissances sur les modifications des écosystèmes océaniques et les stratégies d'adaptation qui y sont associés ;
- établit des partenariats au sein du Cadre mondial pour les services climatologiques et éclaire la COI et d'autres processus d'évaluation ;

- utilise les connaissances scientifiques pour améliorer la gestion et la gouvernance régionales des stratégies de mitigation du climat et d'adaptation à ses effets, en renforçant les capacités grâce à des projets de démonstration et à des outils communs.

Améliorer la connaissance des nouvelles problématiques

03008 De nombreux enjeux environnementaux sont apparus récemment tels que, notamment, les nouveaux polluants, les espèces envahissantes, les énergies marines renouvelables, l'expansion et l'intensification de l'utilisation des ressources marines, et les effets cumulés des activités maritimes de l'homme. La COI s'attachera en particulier à améliorer la compréhension des possibilités qu'offrent les océans et les changements qui y sont à l'œuvre, notamment en haute mer. Il sera important d'assurer la coordination continue de la recherche scientifique et de présenter ces problèmes d'une manière qui puisse être communiquée aux responsables de l'élaboration des politiques, afin d'illustrer et de promouvoir le principe des économies bleues durables fondées sur la science/le concept de « croissance bleue ».

Commission océanographique intergouvernementale : « Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières »	
Objectifs stratégiques du 37 C/4	<p>Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial</p> <p>Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable</p>
Résultat escompté du 39 C/5 pour la COI (tel qu'approuvé par le Conseil exécutif de la COI en juin 2016)	Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030
Domaines thématiques proposés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à la santé des écosystèmes océaniques et à la durabilité des services écosystémiques (ODD 14, ainsi que les ODD 2, 4, 6, 8, 12 et 15) 2. Assurer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide aux aléas liés aux océans, notamment les tsunamis (ODD 11, 13, 1, 2 et 3) 3. Accroître la résilience et l'adaptation au changement et à la variabilité climatiques (ODD 14, 13, 1, 2 et 11) 4. Améliorer la connaissance des nouvelles problématiques (ODD 14, 13 et 9) <p>Appuyés par le développement des capacités institutionnelles en tant que fonction transversale, l'accent étant mis sur les priorités globales Afrique et Égalité des genres (conformément à la cible 5.5 de l'ODD 5) et sur les PEID (tous les ODD mentionnés ci-dessus)</p>

Appui aux États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres programmes mondiaux relatifs aux océans

03009 L'approche de la COI est conforme à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Programme 2030, qui reconnaît le « caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux », ainsi que la nécessité pour les organes et les mécanismes intergouvernementaux tels que la COI d'appuyer les examens thématiques de l'état d'avancement des ODD, y compris des questions transversales telles que l'océan et son rôle dans l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces effets, en mettant à contribution « toutes les parties concernées et [en s'inscrivant], dans la mesure du possible, dans le cycle d'activité du Forum politique de haut niveau tout en cadrant avec celui-ci ».

03010

Avec ses objectifs larges intéressant le Programme 2030, la COI possède une solide expertise et joue un rôle de coordination majeur dans le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des cibles des ODD pertinentes. Ainsi, la Commission a été désignée « organisme responsable », dans le cadre de l'ODD 14, pour deux cibles relatives à l'acidification des océans (cible 14.3) et aux capacités dans le domaine des sciences de la mer (cible 14.a). La Commission est également reconnue comme un partenaire technique essentiel pour les cibles concernant la pollution marine (cible 14.1) et la gestion écosystémique (cible 14.2). Au-delà de l'ODD 14, la plupart des Objectifs dépendent de l'océan, en particulier l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, l'ODD 4 sur les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, l'ODD 8 sur la croissance économique et l'emploi productif, l'ODD 11 sur les villes résilientes et durables, et l'ODD 13 sur les changements climatiques. Le tableau ci-dessous fournit un aperçu de la pertinence des domaines thématiques de la COI au regard de chaque ODD, ainsi qu'une répartition détaillée au niveau des cibles de l'ODD 14. Il convient de rappeler que l'ensemble des programmes de la Commission et son résultat escompté sont destinés à contribuer à l'ODD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté et à l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités.

Récapitulatif de la contribution de la COI à la mise en œuvre du Programme 2030

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (COI)		 ODD 1	 ODD 2	 ODD 3	 ODD 4	 ODD 5	 ODD 6	 ODD 7	 ODD 8	 ODD 9	 ODD 10	 ODD 11	 ODD 12	 ODD 13	 ODD 14	 ODD 15	 ODD 16	 ODD 17	
Domaines thématiques et résultats escomptés du 39 C/5 pour la COI	1. Veiller à la santé des écosystèmes océaniques et à la durabilité des services écosystémiques COI-ER		2.4		4.7		6.5		8.4				12.2		14.1 14.2 14.3 14.5 14.7 14.a 14.c	15.5			
	2. Assurer l'efficacité des systèmes d'alerte rapide aux aléas liés aux océans, notamment les tsunamis COI-ER	1.5	2.4	3.9 3.d								11.b		13.1 13.3					
	3. Accroître la résilience et l'adaptation au changement et à la variabilité climatiques COI-ER	1.5	2.4										11.b		13.1 13.2 13.3 13.b	14.2 14.3			
	4. Améliorer la connaissance des nouvelles problématiques COI-ER									9.5					13.3	14.3 14.5 14.a			
	Développement des capacités (domaine thématique transversal) COI-ER	1.5		3.9 3.d	4.7	5.5	6.5		8.4	9.5			11.b	12.2 12.8 12.a	13.1 13.2 13.3 13.b	14.1 14.2 14.3 14.5 14.7 14.a 14.c	15.5		17.6 17.9 17.16

03011

La COI pourra contribuer à la mise en œuvre des ODD et à l'établissement de rapports à ce sujet par le biais de ses programmes régionaux et de ses initiatives mondiales, tels que le Rapport mondial de la COI sur les sciences océaniques, ainsi que de son réseau mondial de centres nationaux de données océaniques dans le cadre de l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE).

03012

Bien que le rôle de l'océan ne soit toujours pas suffisamment reconnu dans le débat sur le changement climatique, malgré une visibilité accrue durant les réunions de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le fait que le monde se soit mis d'accord sur un régime climatique universel donne à l'UNESCO et à sa COI l'occasion de participer et de contribuer au processus de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Les observations systématiques étant explicitement reconnues comme étant essentielles pour renforcer les connaissances scientifiques sur le climat et appuyer la prise de décisions, la COI continuera de se pencher sur les problématiques relatives au changement climatique principalement par le biais de contributions, en termes d'observation océanographique, au Système mondial d'observation du climat (SMOC) – par le biais du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) – et de contributions scientifiques au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) par le biais du Programme mondial de recherche sur le climat et de ses propres programmes scientifiques. La pertinence future de la Commission dépendra de sa capacité à mobiliser les États membres et à s'associer à la communauté scientifique et à la société civile pour mettre en évidence les liens étroits entre l'océan et le climat dans le cadre des prochaines Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La récente décision du GIEC de faire paraître un rapport spécial sur les océans et la cryosphère donnera à la COI l'occasion d'apporter, en tant qu'organisme chef de file des Nations Unies pour les observations mondiales de l'océan, une source essentielle de données et d'informations pour tous les aspects des travaux menés sur le climat. Dans ce contexte, sa coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), par l'intermédiaire de la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie marine (JCOMM) – un exemple unique de commission mixte de deux institutions des Nations Unies – et du coparrainage du Programme mondial de recherche sur le climat, le principal organe de recherche international axé sur les connaissances et les prédictions climatiques et les applications basées sur la recherche, est de la plus haute importance.

03013

Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) de 2014 mettent l'accent sur les risques importants que crée l'élévation du niveau de la mer et les autres conséquences négatives du changement climatique, et sur le fait que les perspectives de croissance des petits États insulaires en développement (PEID) ont été affectées par les catastrophes naturelles et la dégradation des écosystèmes côtiers et marins. Elles engagent la communauté internationale à prêter une attention accrue aux événements météorologiques extrêmes, à l'élévation du niveau de la mer, à l'érosion des côtes et à l'acidification des océans. En outre, elles appellent instamment à intensifier les soutiens en matière de technologie, de finance et de renforcement des capacités en rapport avec l'adaptation au changement climatique, ainsi que l'assistance en vue d'améliorer le suivi des données de référence relatives aux systèmes insulaires. L'engagement de la COI en faveur des PEID s'appuiera sur le Plan d'action et la Stratégie pour les PEID adoptés par ses États membres en juin 2016 en réponse aux Orientations de Samoa, et mettra l'accent en particulier sur le renforcement des actions des PEID relatives aux systèmes d'alerte rapide aux tsunamis, sur le développement des capacités scientifiques et technologiques marines des PEID, et sur l'amélioration de la coopération pour évaluer les impacts de l'acidification des océans.

03014

Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 met lui aussi l'accent sur la coopération internationale, régionale, sous-régionale et transfrontières et préconise une approche préventive plus large privilégiant davantage la dimension humaine. Il fixe sept cibles mondiales, parmi lesquelles la nécessité, d'ici à 2030, de renforcer substantiellement l'assistance aux pays en développement afin de compléter leurs actions nationales et de garantir l'accès aux systèmes d'alerte multi-aléas ainsi qu'aux informations et évaluations sur les risques de catastrophe. À l'heure actuelle, avec un budget très modeste, la COI coordonne un système mondial d'alerte aux tsunamis valant plusieurs centaines de millions de dollars, appuyé par quatre systèmes régionaux d'alerte aux

tsunamis dans toutes les régions de l'océan exposées au risque de tsunamis. Le système d'alerte aux aléas de la COI est pleinement conforme au Cadre d'action de Sendai et particulièrement utile dans le cas des PEID et des pays côtiers de faible altitude. La Commission continuera d'élaborer des services en vue de répondre aux besoins des gouvernements et du grand public en matière d'alerte et d'atténuation des risques côtiers, notamment les tsunamis, les conditions de vagues extrêmes et les inondations, les efflorescences algales nuisibles et les incidents provoquant une pollution marine, avec l'appui de la gestion des observations continues, des données et de l'information, par exemple sur le niveau des mers dans le cadre du Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS).

03015 En ce qui concerne les évaluations mondiales et les données scientifiques devant servir de base aux politiques, l'avantage comparatif de la COI réside dans la position unique qu'elle occupe en tant que cadre intergouvernemental destiné à faire avancer la recherche et à recenser les nouvelles problématiques scientifiques grâce à des actions collaboratives. Le programme océanographique de la Commission s'attache à aider ses États membres à répondre aux questions émergentes relatives à la désoxygénation, au changement climatique et à l'évolution mondiale du phytoplancton et du carbone bleu, tout en maintenant son rôle de chef de file dans la coordination de la recherche sur l'acidification de l'océan, les séries chronologiques d'écologie marine, la pollution marine (y compris par les plastiques et microplastiques), l'enrichissement en nutriments et les efflorescences algales nuisibles. Dans ces domaines, la COI apportera des contributions essentielles aux processus d'élaboration des politiques scientifiques tels que le deuxième cycle de l'Évaluation mondiale des océans des Nations Unies (WOA-II) et la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

03016 L'évaluation mondiale et régionale des océans s'appuiera également sur l'IODE de la COI, seul cadre organisationnel à traiter exclusivement de l'échange international de données océanographiques, sur le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), la principale base de données mondiale sur la biodiversité océanique, qui contribue à au moins 20 objectifs des Nations Unies concernant la biodiversité, et sur leur réseau mondial de centres de données et d'information. L'IODE et l'OBIS seront essentiels pour renforcer les capacités nécessaires et constituer une base de connaissances dont la gestion et le contrôle de la qualité sont assurés au niveau mondial.

03017 La COI continuera de jouer son rôle reconnu en tant qu'organisation chef de file des Nations Unies en matière d'aménagement de l'espace marin, comme l'a déjà démontré l'adoption des directives de la COI par plus de 40 pays qui se sont lancés dans la gestion des océans. Par le biais de son programme relatif à la gestion intégrée des zones côtières, la Commission collaborera étroitement avec d'autres partenaires des Nations Unies afin de fournir un appui technique aux États membres participant à 17 projets régionaux relatifs aux grands écosystèmes marins du FEM, mis en œuvre principalement dans le monde en développement, et élaborera de nouveaux outils et renforcera les capacités en matière de gestion écosystémique à l'échelle nationale et régionale.

03018 La COI participera à l'élaboration d'un nouvel instrument juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (en « haute mer » et aux alentours), dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), qui devrait être adopté en 2020, notamment en ce qui concerne la recherche en sciences marines, le développement des capacités et le transfert de techniques marines.

Priorité globale Afrique

03019

L'Agenda 2063 de l'Union africaine reconnaît que « l'économie bleue de l'Afrique sera un contributeur majeur à la transformation continentale et de la croissance, en permettant les progrès des connaissances sur la biotechnologie marine et aquatique, la croissance d'une industrie maritime à l'échelle de l'Afrique, le développement du transport maritime, fluvial et lacustre ainsi que de la pêche, et l'exploitation et la valorisation des minerais qui ne sont pas encore exploités ainsi que d'autres ressources ». L'Union africaine a également adopté la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (AIMS 2050), qui décrit les mesures à mettre en œuvre pour promouvoir la création de plus de richesses grâce aux océans et aux mers de l'Afrique en mettant en place une économie bleue prospère et viable de manière à préserver durablement l'environnement. La Stratégie AIMS 2050 comme les ODD reconnaissent explicitement le rôle que joue la COI dans la promotion de la recherche scientifique et le développement des capacités, ainsi que dans le transfert de technologies en sciences de la mer.

03020

La Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) a coordonné l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives visant l'avènement de citoyens possédant des notions en sciences océaniques en Afrique en ciblant tous les pans de la société et en favorisant la collaboration entre les chercheurs en sciences de la mer, les éducateurs et d'autres parties prenantes, telles que les décideurs et le secteur privé.

03021

Au cours de la prochaine période quadriennale, le Secrétariat d'IOCAFRICA, basé au Bureau de l'UNESCO à Nairobi, centrera ses efforts sur la mise en place d'un grand projet sur ce thème, conjointement avec le Bureau de l'Organisation à Venise et en collaboration avec le Secteur de l'éducation. Les principaux objectifs de cette initiative intersectorielle liée à la priorité globale Afrique seront les suivants : (i) fournir des informations scientifiques à l'intention de diverses catégories d'utilisateurs, notamment les gestionnaires des ressources, les instituts de recherche et établissements universitaires ainsi que les programmes régionaux et internationaux, afin de faciliter la gestion intégrée des milieux marins et côtiers et de leurs ressources ; (ii) instaurer et renforcer les liens entre la communauté scientifique et les gouvernements, les organismes et programmes régionaux et internationaux (dont les institutions des Nations Unies et les ONG) et d'autres utilisateurs potentiels des résultats de la recherche océanographique (y compris le grand public) ; et (iii) améliorer l'interface science-politiques pour les sciences de la mer en Afrique.

03022

La COI affectera, à partir du budget qui lui est alloué au titre du Programme ordinaire, des ressources financières et humaines appropriées pour l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives clés susmentionnées, et cherchera à obtenir des fonds extrabudgétaires, au besoin. Elle tirera le meilleur parti de son dispositif hors Siège en Afrique par l'intermédiaire d'IOCAFRICA, tout en renforçant sa collaboration avec les communautés économiques régionales et en participant aux groupes thématiques des Nations Unies pertinents (c'est-à-dire aux mécanismes de coordination régionale), afin d'identifier des projets et programmes stratégiques en ciblant le développement des capacités institutionnelles.

Priorité globale Égalité des genres

03023 La COI continuera de mettre en œuvre la priorité globale Égalité des genres de l'Organisation, notamment à travers les informations qui seront publiées dans le Rapport mondial sur les sciences océaniques, dont le lancement aura lieu lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans en juin 2017. Le Rapport présente une vue d'ensemble ventilée par sexe de la répartition des chercheurs dans différents domaines des sciences océaniques. Ces données serviront de référence pour élaborer des cibles et des indicateurs de performance biennaux pertinents pour la prochaine période quadriennale des activités menées par la COI en appui à la cible 5.5 de l'ODD 5.

03024 Les réseaux océanographiques internationaux sont importants pour encourager la recherche océanographique à l'échelle mondiale, notamment dans les PEID, dans les pays en développement et en Afrique. Durant la prochaine période quadriennale, un ensemble complet de mesures sera élaboré pour favoriser l'égalité des genres dans la composition et la direction des réseaux de la COI.

Coopération intersectorielle

03025 Sur le plan de la coopération intersectorielle, la COI contribue activement à la coopération menée à l'échelle de l'Organisation dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, des PEID et du changement climatique, sous la coordination du Secteur des sciences exactes et naturelles. Outre cette coopération et la collaboration historiquement forte de la Commission avec le Programme hydrologique international (PHI) en matière de gestion intégrée des ressources en eau, et avec le Secteur de la culture (CLT) dans le domaine de l'aménagement de l'espace marin, la COI s'emploiera à renforcer sa coopération avec le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) concernant l'éthique et les océans. Les différents secteurs de l'UNESCO seront également invités à contribuer à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, placée sous la coordination de la COI.

03026 Par ailleurs, des initiatives intersectorielles seront mises en place au niveau régional, en particulier en Afrique (voir la section ci-dessus sur la priorité globale Afrique).

Exécution du programme

Partenariats

03027 La COI a l'intention de renforcer et d'élargir davantage ses partenariats, en améliorant sa coopération avec les ONG, les organisations scientifiques régionales, les praticiens et le grand public par l'intermédiaire des organes subsidiaires régionaux et autres. Pour ce faire, la Commission devra mettre en œuvre une stratégie de communication adaptée et efficace, lui permettant de démontrer pleinement l'impact de son travail. Étant donné que les affaires océaniques et maritimes génèrent de nombreuses activités socioéconomiques, la COI mobilisera le soutien des États membres et des institutions économiques internationales en vue de sensibiliser les acteurs concernés à l'importance des activités océaniques pour

l'économie et la croissance nationales. En matière d'initiation à l'océan, la COI doit en outre réaffirmer son rôle de médiateur entre les communautés scientifique et politique. Dans le cadre d'ONU-Océans, la Commission collaborera avec d'autres membres tels que le PNUE, la FAO et l'OMM pour mettre en place des « activités favorables aux ODD ». Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, la COI encouragera le développement d'activités intersectorielles conjointes à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), du Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID et des réunions de la Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC, afin de maximiser l'avantage comparatif de l'approche interdisciplinaire globale de l'UNESCO vis-à-vis des grandes questions sociétales.

Mobilisation de ressources

03028 Afin de garantir une mobilisation de ressources suffisante pour ses activités principales, la COI envisagera la gestion et la coordination des projets extrabudgétaires ainsi que la prestation de services sous un angle plus stratégique. Alors que la Commission tend à mettre en place des systèmes océanographiques essentiels, une mission difficile qui requiert des efforts durables et ciblés, de nombreuses autres organisations dans le monde utilisent aujourd'hui les données et observations océaniques pour créer des produits qui améliorent leur propre visibilité. De ce fait, le rôle que la COI joue en amont dans le processus de diffusion de l'information est parfois difficile à expliquer aux principaux partenaires et bailleurs de fonds, et plus encore au grand public. Pour y parvenir, la Commission procédera avec soin au choix et à la hiérarchisation de ses cibles en matière de collecte de fonds et mettra en place une stratégie de communication efficace, personnalisée et productive afin d'atteindre ses objectifs organisationnels généraux, de collaborer efficacement avec les parties prenantes concernées et de mettre en évidence l'impact de ses activités.

03029 Dans le cadre de cette démarche et de la stratégie de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation, la COI continuera de collaborer avec ses partenaires financiers lors de consultations bilatérales et collectives avec les donateurs qui, une fois le C/5 approuvé, déboucheront sur des dialogues structurés sur le financement en vue de répondre ensemble aux besoins en la matière.

03030 Dans ce contexte, des efforts seront consentis pour diversifier l'actuelle base de donateurs de la COI et mettre en place des arrangements prévisibles à plus long terme avec les partenaires financiers. On s'attachera en outre à obtenir une proportion croissante de fonds plus flexibles, affectés d'une manière moins contraignante.

Viabilité du programme

03031 Alors que les activités et compétences de la COI sont très demandées, comme l'ont confirmé les réponses au questionnaire sur le 39 C/5, qui placent l'ODD 14 sur l'océan et l'ODD 13 sur les changements climatiques parmi les cinq plus hautes priorités pour plus de la moitié des États membres ayant répondu, la Commission s'est lancée dans un vaste exercice d'évaluation comparant les aspects clés de son mandat et de ses fonctions essentielles aux nouveaux cadres stratégiques internationaux et à l'actuelle proposition de Projet de programme et de budget de la COI pour 2018-2021. Cet exercice s'appuie également sur les priorités et les orientations convenues par les organes directeurs de la Commission, y compris l'examen du Rapport stratégique sur les résultats par le Conseil exécutif de la COI à sa 49e session en juin 2016, la feuille de route directrice sur « L'avenir de la COI », et la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes de l'UNESCO dans son rapport sur l'audit de la COI effectué en avril 2016. Ces examens stratégiques et l'application des recommandations permettront d'accroître la visibilité de la Commission dans son mandat central et unique en matière d'observations continues

à long terme et de gestion des données et de l'information connexes, de systèmes d'alerte rapide pour les risques côtiers, de renforcement des capacités, de recherche scientifique marine, de transfert des techniques marines et d'interface science-politiques, en articulant les priorités mondiales avec les priorités régionales et nationales.

03032

L'océan et ses ressources sont de plus en plus reconnus comme indispensables pour relever les multiples défis auxquels la planète fera face dans les prochaines décennies. Cette reconnaissance s'est tout récemment manifestée par l'élaboration d'accords mondiaux adoptés en 2014-2015, dans le cadre desquels les questions liées à l'océan ont bénéficié d'une forte visibilité et d'une grande attention. Dans une certaine mesure, ces années ont permis à la Commission océanographique de l'UNESCO d'éprouver sa pertinence, son impact et sa stabilité. Les éléments attestant que la COI a largement contribué à l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, des ODD (Programme 2030) et, en particulier, de l'Objectif 14, portant spécifiquement sur les océans, ainsi qu'à la reconnaissance du rôle de l'océan dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques de la CCNUCC (2015), le Cadre de réduction des risques de catastrophe de Sendai et les Orientations de Samoa montrent de manière convaincante que la COI propose, en ce qui concerne les océans, des solutions adaptées aux grands défis de notre temps. Ce « rôle actif, parfois très en amont » a été mis en évidence par le Commissaire aux comptes dans son rapport (200 EX/20.INF.2).

03033

La proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 72^e session, de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, placée sous la coordination de la COI, a été le couronnement de deux années de travaux et témoigne une fois encore de la reconnaissance du rôle et de l'intérêt de la COI. Elle vient mettre en exergue le rôle central des sciences et observations océaniques dans la mise en œuvre du Programme 2030 et, d'une manière plus générale, dans l'agenda mondial relatif aux océans.

03034

Dans le même temps, il est établi que la COI a été fortement touchée par la crise financière traversée par l'UNESCO. Elle a subi non seulement une réduction de son budget ordinaire, mais aussi la perte des importantes contributions volontaires qui constituaient auparavant une base de financement solide pour ses programmes internationaux. Au cours des trois précédents exercices biennaux, afin de préserver dans la mesure du possible sa capacité d'exécution du programme, la COI a considérablement réduit ses coûts de personnel, d'administration et de coordination, ce qui l'a conduit à une « situation chronique de sous-effectifs » (200 EX/20.INF.2). Même après l'augmentation récente des crédits alloués à la COI dans le cadre du 38 C/5 approuvé, le budget de la COI ne représente que 1,96 % du budget total de l'UNESCO, alors que la portée des attentes et des demandes des États membres auxquelles la COI doit répondre ne cessent d'augmenter. Dans leurs observations sur les propositions préliminaires relatives au 39 C/5, la majorité des États membres (près de deux tiers) ont jugé satisfaisants la pertinence et l'avantage comparatifs de la COI dans ses domaines de compétence thématiques (200 EX/13 Partie I (A)).

03035

À ce stade, cependant, alors que l'Organisation entame un quatrième exercice biennal marqué par les restrictions budgétaires, la capacité d'exécution de la COI est en jeu. Le secrétariat très réduit de la COI est censé superviser la mise en œuvre du programme et fournir une assistance administrative aux groupes d'experts et aux organes directeurs de la Commission, et doit également répondre aux exigences de l'UNESCO en matière de contrôle de l'exécution du programme, de gouvernance et d'établissement de rapports. L'inadéquation entre la taille actuelle du secrétariat et l'étendue de ses activités constitue le risque principal pour la bonne exécution du programme. Pour citer l'expression tout à fait appropriée du Commissaire aux comptes de l'UNESCO, « *la COI est à la croisée des chemins. Elle doit se relever du choc de la crise financière de 2011 tout en faisant face aux très importants défis posés par les récents développements internationaux relatifs au changement climatique, au développement*

durable ou aux espaces marins ». Le rôle de la COI dans la coordination et la préparation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable représente une tâche supplémentaire considérable qui pèsera encore davantage sur le Secrétariat.

03036 Compte tenu du contexte décrit plus haut, la réduction du budget entrave la capacité du Secrétariat et des organes directeurs de la COI (y compris les organes subsidiaires régionaux et techniques) de remplir leurs obligations statutaires minimales et d'offrir les services de base aux États membres.

03037 Elle compromet également la capacité de l'UNESCO d'assumer le rôle de chef de file qui lui a été confié par l'intermédiaire de la COI, notamment en ce qui concerne l'ODD 14. La COI travaille activement en collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents afin d'orienter l'élaboration d'indicateurs de performance pour les cibles. La COI de l'UNESCO a été désignée organisme responsable de deux des cibles relevant de l'ODD 14, à savoir lutter contre les effets de l'acidification de l'océan et renforcer les capacités des États membres en matière de sciences océaniques. Ces responsabilités ont des incidences directes sur le programme et nécessiteront d'établir un nouveau cadre mondial de suivi relevant de la COI afin de collecter, synthétiser, évaluer et communiquer les données relatives à l'ODD 14 transmises par les pays. La Commission contribue aussi largement à guider le processus des Nations Unies tendant à créer un nouveau régime juridique sur la conservation de la biodiversité marine au-delà des zones de la juridiction nationale dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) de la COI est la principale base de données mondiale sur la biodiversité océanique. Il contribue à au moins 2 des 20 cibles des Nations Unies relatives à la biodiversité.

03038 La COI coordonne les systèmes régionaux d'alerte aux tsunamis dans les quatre régions de l'océan exposées au risque de tsunami. Les activités de sensibilisation et d'éducation, y compris l'organisation d'exercices réguliers d'alerte aux tsunamis, représentent un aspect essentiel de ces systèmes d'alerte. Le travail de la COI constitue une contribution très importante au Cadre de réduction des risques de catastrophe des Nations Unies, adopté en mars 2015 par la Conférence de Sendai. Avec un budget très modeste, la COI coordonne un système mondial d'alerte aux tsunamis valant plusieurs centaines de millions de dollars.

03039 Les observations systématiques étant explicitement reconnues comme essentielles pour renforcer les connaissances scientifiques sur le climat et appuyer la prise de décision, la COI est principalement intervenue sur les problématiques relatives au changement climatique par le biais de l'observation systématique de l'océan et des contributions scientifiques aux évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les contributions au Système mondial d'observation du climat (SMOC) en termes d'observation systématique de l'océan sont coordonnées par le biais du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), qui collabore avec les États membres dans le cadre de leur investissement annuel d'un montant de 1-2 milliards de dollars en vue de produire des observations systématiques communes de l'océan à la disposition de tous ; d'étudier le climat mondial, les services océanographiques opérationnels et d'examiner de façon accrue les questions liées aux menaces que font peser les pressions humaines croissantes, notamment le changement climatique, sur la santé des océans. La récente décision du GIEC de faire paraître un rapport spécial sur les océans et la cryosphère peut donner à la COI l'occasion d'apporter, en tant qu'organisme chef de file des Nations Unies pour les observations de l'océan, une source essentielle de données et d'informations concernant tous les aspects des travaux relatifs au climat. Dans le cadre de la COI, la gestion des données et de l'information est effectuée par l'IODE (Échange international des données et de l'information océanographiques).

03040 La pérennité de ces activités et la capacité même de l'UNESCO de répondre de manière appropriée aux défis mondiaux et régionaux par l'intermédiaire de sa COI peuvent être et sont à juste titre mises en doute par les États membres et le Commissaire aux comptes de l'Organisation. Un nouvel exercice biennal avec un budget réduit ne permettra pas à la Commission de renforcer sa présence régionale ni de rendre pleinement opérationnelle sa Stratégie pour le développement des capacités (2015-2021).

03041 Les difficultés budgétaires des trois derniers exercices biennaux ont placé la Commission devant la même grande gageure, à savoir trouver l'équilibre entre le maintien de ses activités opérationnelles de base et la mise en œuvre de son mandat fondamental dans les sciences océaniques et le transfert des techniques marines. En parallèle, les États membres continuent de réaliser des investissements considérables dans les sciences océaniques et les infrastructures d'observation de l'océan. Si, en raison de contraintes financières, la COI ne parvient pas à en tirer parti pour élaborer un système mondial coordonné d'observation de l'océan et fournir les flux de données nécessaires à l'évaluation mondiale de l'état de l'océan, cela conduira à la perte de son rôle de chef de file et sera très préjudiciable à la discipline de l'océanographie et des sciences marines. Dans le domaine de l'océanographie (comme dans beaucoup d'autres domaines des géosciences), on observe une tendance à la mise en place de systèmes d'observation continue (aux niveaux local, régional et mondial). Si la COI et l'UNESCO doivent traiter efficacement de l'avenir des sciences et services océaniques et du renforcement des capacités dans ces domaines, nous devons veiller à ce que l'organe chargé des observations continues de l'océan et de l'océanographie opérationnelle, le Secrétariat de la COI, soit financé comme il convient et que ces responsabilités ne soient pas confiées à une autre organisation. Sans conserver une rôle moteur légitime à cet égard, nous ne pouvons prétendre mener des activités de développement des capacités dans ces domaines car nous ne serions plus en contact avec les communautés concernées. Cette recherche d'équilibre n'est pas viable à long terme et conduira au financement de la plupart de nos activités de développement des capacités par des sources extrabudgétaires, qui sont extrêmement volatiles, à l'heure où les États membres ont particulièrement besoin d'aide technique et de transfert de technologies afin de parvenir à atteindre les objectifs du Programme 2030 et des autres conventions relatives aux océans.

03042 Malgré le fait que les principales difficultés sous-jacentes décrites plus haut persisteront et seront toujours à résoudre, la marge de manœuvre minimale dégagée grâce aux efforts déployés par la Directrice générale pour préserver le budget de la COI en dépit de toutes ces contraintes permettrait à la Commission de traiter le problème d'effectif le plus urgent, qui concerne le Centre caribéen d'information sur les tsunamis tant attendu par les PEID de la région, et de renforcer l'effectif de la Section des politiques marines et de la coordination régionale afin d'optimiser l'exécution du programme. Il s'agira surtout de mettre en place un programme de développement des capacités adapté pour soutenir les États membres, en particulier les PEID, les PMA et les pays africains, en : (i) évaluant les besoins en capacités pour la mise en œuvre de l'ODD 14, sur la base du Rapport mondial sur les sciences océaniques de la COI ; (ii) renforçant les capacités nationales statistiques et de gestion de données et en améliorant le mécanisme national de communication des données sur les cibles relatives à l'océan ; (iii) créant des plates-formes régionales par le biais des sous-commissions régionales de la COI pour faciliter le transfert des techniques marines. Mais ce renforcement ne sera possible qu'en supprimant un autre poste de classe G au sein de l'Unité de soutien opérationnel de la COI (IOC/EO/AO) en 2017. Cela ramènera les effectifs de l'Unité à deux postes au total, et accentuera d'autant plus la charge de travail des quatre Chefs de section (P-5) au Siège en matière de présentation de rapports et d'encadrement.

03043

La Commission continuera de prendre appui sur les atouts dont elle dispose déjà dans certaines fonctions et certains programmes qui mobilisent, avec une base de ressources très restreinte, un investissement annuel des États membres de plusieurs milliards de dollars dans l'océanographie, les observations océaniques, les systèmes de données et la fourniture d'informations océanographiques utiles à la société. Afin de maximiser l'exécution et l'impact de ses activités en vue de la réalisation du Programme 2030 et de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, la Commission recentrera ses programmes et ses ressources sur les axes exposés ci-après : (i) développer les capacités, promouvoir l'innovation et l'apprentissage et faciliter le transfert des techniques marines ; (ii) apporter un soutien normatif aux pays pour mettre en place, exécuter et suivre des activités et rendre compte de la mise en œuvre de l'ODD 14 et des cibles correspondantes ; (iii) fournir des conseils scientifiquement fondés sur les politiques à suivre pour instaurer une gouvernance et une gestion intégrées des océans ; (iv) maximiser le rôle de mobilisation de la COI en rassemblant les acteurs des sphères publique, privée, politique et scientifique pour mettre en œuvre et suivre des activités liées aux océans et en rendre compte ; (v) continuer de rendre opérationnelle la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2015-2021), sur la base des conclusions du premier Rapport mondial de la COI sur les sciences océaniques.

Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

03044

Une version aboutie du Projet de programme et de budget de la COI couvrant tous les aspects susmentionnés et contenant une stratégie de mise en œuvre complète, à travers un cadre conceptuel de fonctions, d'indicateurs de performance et d'indicateurs de référence assorti d'une approche conceptuelle conjointe de la programmation, passant par l'intégration des priorités régionales dans les objectifs du programme mondial, a été établie en consultation avec les organes subsidiaires régionaux de la COI et approuvée par l'Assemblée de la Commission à sa 29^e session, en juin 2017.

03045

Le cadre de résultats de la COI présenté ci-après est articulé autour des six fonctions de la Commission définies dans sa Stratégie à moyen terme pour 2014-2021. Ces fonctions sont exposées dans les paragraphes ci-après, lesquels contiennent également des informations utiles sur les propositions d'interventions et d'activités clés de la COI pour la période quadriennale 2018-2021, en vue de la mise en œuvre des six fonctions.

Fonction A de la COI : recherche océanique

03046

Le Programme mondial OMM-COI-CIUS de recherche sur le climat (PMRC) mène des projets à grande échelle et à long terme dans les domaines de l'observation et de la modélisation en climatologie, et offre un cadre international très reconnu pour évaluer les progrès et définir de nouveaux axes de recherche en vue d'améliorer les connaissances sur le climat et de les convertir en de multiples applications pratiques profitant directement à la société. Grâce à cette coopération, la COI et le PMRC font avancer les connaissances scientifiques nécessaires pour prédire les changements climatiques régionaux et mieux comprendre et quantifier le rôle de l'océan en tant que puits naturel de CO₂, ce qui est capital pour établir des scénarios de stabilisation des émissions à l'échelle internationale et prévoir l'évolution du climat en tenant compte des processus océaniques. Une coopération et une coordination scientifiques internationales soutenues sont nécessaires pour donner une vue d'ensemble des changements climatiques à l'échelle planétaire. Grâce aux activités de recherche menées sur les sources et les puits

de carbone océanique par l'intermédiaire, par exemple, du Projet international de coordination des données sur le carbone océanique (IOCCP), sur l'acidification des océans par le biais du partenariat international qu'est le Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON), et sur les écosystèmes à carbone bleu à travers l'initiative Carbone bleu, les États membres de la COI reçoivent des conseils scientifiques et techniques sur les questions relatives au carbone océanique, à l'acidification des océans, au carbone bleu et à l'atténuation des effets du changement climatique. La Commission est l'organisme responsable pour l'indicateur de la cible de l'ODD 14 relative à l'acidification des océans (14.3). Pour s'acquitter de cette tâche, elle centralise par le biais du Portail de données GOA-ON toutes les données d'observation disponibles sur l'acidification des océans ayant fait l'objet d'un contrôle de la qualité. Par ailleurs, diverses initiatives scientifiques internationales dirigées par la COI émettent des avis pertinents et fournissent de nouveaux outils afin de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins, ainsi que les effets sur les services écosystémiques du changement et de la variabilité climatiques et de l'acidification et la désoxygénation des océans (Groupe international pour les séries chronologiques d'écologie marine – IGMETS –, Groupe d'experts sur les changements climatiques et les tendances internationales de phytoplancton dans l'océan – TrendsPO –, Réseau de suivi de la concentration en oxygène dans l'océan mondial – GO2NE). Ces groupes permettent aux instituts de recherche nationaux de collaborer et de renforcer la base de connaissances aux fins de la formulation de politiques et de la prise de décisions.

Fonction B de la COI : systèmes d'observation et gestion des données

03047 Les avantages générés par les données océaniques pour la société dépendent d'une chaîne de valeur qui aboutit à des services axés sur l'utilisateur opérationnels (alertes rapides) ou stratégiques (évaluations), associe la prévision ou l'analyse scientifiques ainsi que les systèmes interopérables de gestion des données et de l'information, et requiert des activités continues d'observation des océans pour alimenter ces systèmes. Les utilisateurs potentiels des services océaniques sont nombreux, des domaines liés au climat (dans lesquels le Système mondial d'observation du climat – SMOC – opère de manière transversale) aux services océaniques opérationnels et à la santé des océans. La mise en place de systèmes intégrés pour l'observation continue des océans et pour la gestion des données maximise l'utilité de ces informations pour les États membres. Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et ses alliances régionales (GRA) et le domaine d'activité relatif aux observations de la JCOMM et son Centre de soutien aux programmes d'observation *in situ* (JCOMMOPS) sont les programmes essentiels de la COI. Ils coordonnent un système d'observation continue des océans, en appliquant un cadre sur l'observation océanique pour définir des exigences communes, coordonner les observations – y compris en promouvant les normes et les bonnes pratiques – et assurer des interfaces appropriées avec les systèmes de gestion des données océaniques. Ces observations doivent être coordonnées selon des normes communes et intégrées pour obéir à de multiples objectifs. Les nouvelles techniques et variables d'observation devront être prises en compte quand elles seront prêtes, et les capacités mondiales réalisant ces observations devront être renforcées, en particulier par le biais d'activités à l'échelon régional.

03048 Ces programmes prennent appui sur des réseaux d'observation financés par les États membres et mobilisent un important effectif scientifique d'opérateurs du système d'observation continue des océans, lequel bénéficie essentiellement de financements de durée limitée consacrés à la recherche. Grâce à ces programmes, le système d'observation continue des océans fourni aux États membres est mieux coordonné, plus intégré et plus réactif.

03049 Les produits intermédiaires à mettre en œuvre pour s'acquitter de cette fonction comprennent : les exigences communes et les orientations stratégiques énoncées dans les spécifications des variables océaniques essentielles ;

- le suivi des mesures des progrès, des activités et des risques, avec la possibilité de ventiler les données par bassin, région et État membre ainsi qu'en fonction des objectifs convenus au niveau mondial ;
- la promotion des normes et des bonnes pratiques, y compris le développement des capacités ;
- l'interopérabilité et l'application des bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des données en réseau ;
- la fourniture de services de coordination technique continus pour les opérateurs du système d'observation basés dans les États membres ;
- la mise en place d'une plate-forme de communication et d'information pour les observations continues.

03050 Tandis que de nombreux États membres ont contribué au GOOS par le biais des activités de ses alliances régionales (« sur le papier », 104 États membres, dont 5 en Afrique et 39 parmi les PEID), les alliances régionales pour le GOOS et les structures d'évaluation scientifique et de coordination des observations ont une portée plus limitée. Le plus grand réseau d'observation du GOOS et de la JCOMM compte une soixantaine d'États membres actifs, alors que quelque 30 États membres peuvent utiliser une gamme plus étendue de services de coordination et d'orientations stratégiques dans le cadre du GOOS et de la JCOMM.

03051 Avec ce niveau de financement (Programme ordinaire et intégralité des ressources extrabudgétaires requises), le GOOS et la JCOMM seront en mesure de répondre pleinement à un éventail plus large d'utilisateurs et de besoins, suivant les axes ci-après :

- maintenir les observations physiques pour les projections et services climatiques ;
- développer les réseaux d'observation vers le littoral de façon à mieux répondre aux besoins locaux ;
- amplifier les observations des variables biologiques et écosystémiques relatives à la santé des océans et à l'ODD 14 en mettant en place la coordination, les normes et les bonnes pratiques nécessaires dans ces réseaux d'observation, et participer énergiquement à l'élaboration d'indicateurs et d'évaluations aux niveaux régional et mondial ;
- encourager vivement le développement des alliances régionales pour le GOOS en investissant conjointement dans des projets.

03052 Dans cette chaîne de valeur, l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) s'occupe de la gestion et de l'échange mondial de données océanographiques. D'importants volumes de jeux de données fiables concernant de nombreuses variables océaniques, collectés via les systèmes d'observation susmentionnés, doivent être gérés et mis en commun au niveau mondial. Le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS) fera partie de cette architecture de données reliées entre elles, ce qui permettra d'intégrer des données sur l'environnement et la biodiversité. Bien que l'IODE ait créé son Portail des données océanographiques, ce système n'est pas encore mondial, mais relie un nombre limité de nœuds. Il n'a pas été possible pour le moment de créer des nœuds dans les pays en développement.

03053 À ce jour, les États membres ont accès et recours à 48 millions d'enregistrements de la base de données OBIS pour ce qui est des données scientifiques et d'évaluation, à 6 900 documents partagés dans des

fonds documentaires de l'IODE sur le savoir-faire en matière de recherche, et à 500 jeux de données dans le Portail IODE des données océanographiques. Il n'existe pas de portail mondial de données.

03054 Avec ce niveau de financement (Programme ordinaire et intégralité des ressources extrabudgétaires requises), l'IODE pourra entamer la mise en place d'un système de portail de données océanographiques véritablement mondial, qui regroupera les systèmes de données nationaux et régionaux existants. En outre, le réseau de l'IODE sera agrandi d'environ 75 % et couvrira la plupart des États membres.

03055 La deuxième Expédition internationale de l'océan Indien (EIOI-2) est un programme scientifique mondial de premier plan qui amènera la communauté scientifique internationale à participer, sur la période 2015-2020, à des travaux de recherche océanographique et atmosphérique collaboratifs en partant des milieux côtiers vers la haute mer, et fournira de nouvelles données sur l'océan Indien qui seront cruciales pour le futur développement durable et l'expansion de l'économie bleue de cet océan. Les activités de l'EIOI-2 accorderont une place de choix au développement des capacités de tous les pays qui bordent l'océan Indien, pour leur permettre de comprendre et mettre en application les données d'observation ou les résultats de la recherche, et ainsi de répondre à leurs besoins et prendre des décisions sur le plan socioéconomique. Avec ce niveau de financement, d'importants investissements conjoints pourront être effectués dans des projets de développement des capacités individuelles abordant les thèmes scientifiques de l'EIOI-2 et répondant à ses besoins opérationnels.

Fonction C de la COI : alerte rapide et services

03056 La résilience de la société aux aléas liés à l'océan dépend de l'utilisation efficace du corpus de connaissances scientifiques dans les services continus d'alerte rapide pour la protection de la vie, de la santé et des biens sur les côtes et en mer, et de l'éducation aux risques dans ce domaine.

03057 Le programme de la COI relatif aux tsunamis, parce qu'il coordonne au niveau intergouvernemental les systèmes régionaux d'alerte et les actions de développement des capacités et soutient les projets nationaux et régionaux, est un acteur clé de la mitigation des risques de tsunami au niveau mondial. La formation et l'éducation des parties prenantes constituent l'une de ses principales activités. Réduire les pertes en vie humaines et la dégradation des moyens de subsistance engendrées par les tsunamis nécessite d'évaluer le risque de tsunami, de mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide aux tsunamis et d'enseigner les mesures de préparation aux populations exposées.

03058 La prestation de services d'alerte rapide pour les aléas liés à l'océan (glaces de mer, vagues, ondes de tempête et efflorescences algales nuisibles) exige une coordination intergouvernementale et la promotion de normes et de bonnes pratiques communes. Beaucoup de ces services reposent sur le développement de systèmes de prévision océanique opérationnels. Les services relatifs aux glaces de mer, vagues, ondes de tempête ainsi qu'aux systèmes opérationnels de prévision océanique sont coordonnés au niveau intergouvernemental par le biais de la Commission technique mixte OMM-COI (JCOMM), avec le concours d'organismes océaniques et de services météorologiques partout dans le monde. L'élaboration de guides de bonnes pratiques est utile aux nouveaux venus, et ces guides peuvent servir de base aux activités de développement des capacités.

03059 Bien que naturellement présentes dans les écosystèmes marins, l'apparition de certaines microalgues dans les eaux marines ou saumâtres constitue un risque important qui peut provoquer une mortalité massive des poissons, contaminer les fruits de mer par des toxines, menacer la santé publique et modifier

les écosystèmes d'une manière que les humains considèrent comme préjudiciable. Les conséquences économiques et sociales pourraient être considérables. En outre, le développement de certaines algues nocives est lié à l'eutrophisation et autres modifications anthropiques. Le Programme international sur les efflorescences algales nuisibles (I-HABP) de la COI constitue une plate-forme de coopération de premier plan pour élaborer des produits fondés sur les connaissances en vue de renforcer les capacités des États membres dans les domaines de l'observation, de la modélisation et de la gestion des apports en nutriments et des événements algaux nuisibles à échelle locale et régionale.

Fonction D de la COI : évaluation/information pour l'élaboration de politiques

03060

L'existence d'interfaces solides entre sciences océaniques et politiques aux niveaux mondial, régional et national est essentielle pour la formulation de politiques et la prise de décisions reposant sur des données factuelles. La COI contribue à plusieurs processus mondiaux d'évaluation visant à surveiller les océans et repérer les modifications des conditions océaniques, notamment l'Évaluation mondiale des océans des Nations Unies, la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques et le rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère, nouvellement établi. Le rôle d'organisme responsable dévolu à la Commission pour plusieurs cibles de l'ODD 14 confère à ses programmes scientifiques, de gestion de données et de développement des capacités une nouvelle responsabilité concernant la fourniture d'un appui normatif aux pays pour le suivi de la mise en œuvre de l'ODD sur les océans et l'établissement de rapports à ce sujet. Des outils spécifiques sont nécessaires pour aider les États membres à atténuer les menaces liées aux océans. Plus précisément, l'augmentation des apports en nutriments liée à la hausse de la production primaire peut provoquer le développement d'efflorescences algales nuisibles, entraînant une anoxie et des effets néfastes sur les ressources halieutiques, les services écosystémiques, la santé humaine ou les activités de loisir. Les rejets de phosphore dans l'océan ont triplé par rapport à leurs niveaux préindustriels, et ceux d'azote ont augmenté dans des proportions encore plus grandes, surtout depuis quarante ans. Afin d'aider les responsables politiques et techniques à concevoir et appliquer des stratégies efficaces pour améliorer la gestion de l'utilisation des nutriments à la source, notamment dans le secteur agricole, et réduire les rejets d'excédents de nutriments provenant de diverses sources dans le milieu naturel, ce qui peut entraîner une dégradation des terres et des ressources en eau et ainsi menacer la santé des écosystèmes et la santé humaine, la capacité des États membres à gérer la charge en nutriments des environnements côtiers est renforcée par le biais d'une formation technique contenue dans la boîte à outils sur la gestion mondiale des nutriments, élaborée dans le cadre d'une collaboration interinstitutions pour le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments (GPNM) et de la mise au point ciblée de l'indicateur du potentiel d'eutrophisation des zones côtières (ICEP) en tant qu'indicateur pour la cible ODD 14.1. Par ailleurs, conjointement avec l'Organisation hydrographique internationale (OHI), la COI investira dans des activités de soutien à l'élaboration de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), qui permettront d'étendre les connaissances sur la profondeur et les caractéristiques du plancher océanique – ce qui est essentiel pour appuyer la recherche océanographique – et de produire des modèles d'inondations dues aux tsunamis pour les zones côtières. Les États membres s'appuieront sur des cartes à haute résolution pour définir des plans de gestion des zones côtières et marines situées dans leurs eaux nationales. Une aide technique leur sera fournie, en particulier aux États membres les plus vulnérables face aux aléas côtiers et au changement climatique, afin d'évaluer, de concevoir et mettre en œuvre des plans fondés sur la science pour la mitigation des aléas côtiers et l'adaptation à ces derniers, sur la base des outils de la COI existants. On cherchera en outre à accéder à des mécanismes de financement tels que le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert.

Fonction E de la COI : gestion et gouvernance durables

03061 En servant de point focal pour les sciences océaniques au sein du système des Nations Unies, la COI continuera de participer aux activités interinstitutions pertinentes visant à aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030, conformément à son rôle d'organisme responsable pour l'ODD 14, ainsi qu'à appliquer l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les Orientations de Samoa et le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Des directives sur la politique générale et les grandes lignes de l'activité de la Commission seront fournies par les organes directeurs de la COI (Assemblée et Conseil exécutif), et mises en œuvre par les organes subsidiaires régionaux, à savoir la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA), la Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE), le Secrétariat régional de la COI pour la Sous-Commission pour le Pacifique occidental (WESTPAC) et le Comité régional de la COI pour l'océan Indien central (IOCINDIO), récemment relancé. On s'emploiera à renforcer la coordination entre les programmes et les organes subsidiaires de la Commission afin d'atteindre les objectifs prioritaires mondiaux qu'elle s'est fixés. La COI prendra la tête de l'élaboration d'outils d'aide à la décision et renforcera la capacité des États côtiers à gérer leurs ressources marines et côtières à l'intérieur d'un cadre écosystémique. La stratégie de la Commission concernant l'aménagement de l'espace marin reposera sur une double approche consistant à accroître les possibilités de développement d'économies fondées sur l'océan tout en veillant à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques marins et côtiers. À cette fin, un soutien technique et des activités habilitantes seront mises en œuvre pour aider les pays à lancer le processus d'aménagement de l'espace marin, et des activités de suivi des bonnes pratiques et d'établissement de rapports sur ces dernières seront menées par un réseau renforcé de responsables de l'aménagement de l'espace marin et de la gestion écosystémique. Des outils d'aide à la décision, qui prendront la forme d'atlas marins assortis de systèmes de données intégrés, seront également mis en place dans au moins deux régions pour appuyer la gestion des zones côtières et des écosystèmes. La gouvernance écosystémique à l'échelle mondiale des grands écosystèmes marins et de leurs côtes sera assurée en générant des connaissances, renforçant les capacités, mobilisant des partenaires publics et privés et favorisant l'apprentissage Sud-Sud et Nord-Sud. Ces activités seront soutenues par une collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Fonction F de la COI : développement des capacités (fonction transversale)

03062 En vue de parvenir à une participation équitable de l'ensemble des États membres de la COI aux programmes mondiaux de la Commission et de faire en sorte que tous ces États disposent des capacités nécessaires pour traiter les questions nationales et régionales liées à l'océan, un vaste programme coordonné de développement des capacités à l'échelle de la COI est en train d'être mis en place.

03063 La stratégie de la COI pour le développement des capacités et les plans d'exécution qui s'y rapportent (mondiaux et régionaux) répondront à ces besoins. À ce niveau de soutien financier, et grâce à des efforts fructueux de mobilisation de fonds extrabudgétaires, la COI sera en mesure de réunir les moyens financiers nécessaires pour mettre ces plans en œuvre. Une formation et un enseignement seront dispensés par le biais d'un réseau mondial de centres régionaux de formation (et de recherche) qui pourrait s'appuyer sur une plate-forme commune d'apprentissage en ligne.

Avant la publication par la COI de l'UNESCO, en 2017, du premier Rapport mondial sur les sciences océaniques, les États membres, leurs institutions et leurs responsables politiques ne disposaient d'aucune source intégrée d'informations sur la disponibilité et l'emplacement des capacités en la matière. Cela représentait un handicap majeur pour la planification et la prise de décision ainsi que pour répondre aux défis environnementaux du milieu marin. Le Rapport mondial permettra d'aider les autorités locales et nationales, les institutions universitaires et de recherche ainsi que les organisations internationales et les donateurs à prendre des décisions éclairées, par exemple sur les futurs investissements en matière de recherche. Pour faciliter l'accès de tous à ces données et analyses, et pour favoriser une utilisation plus étendue de l'ensemble de ces données, le Rapport mondial a été conçu comme une ressource permanente en ligne. La COI est l'organisme responsable de l'indicateur a.1 de l'ODD 14 : les définitions et mécanismes à partir desquels a été élaboré cet indicateur reposent sur les Critères et principes directeurs de la COI concernant le transfert de techniques marines et font l'objet de collectes et d'analyses de données dans le cadre du Rapport mondial. Le Rapport et les compilations de données qui l'accompagnent aideront à ce titre les États membres de la COI à faire rapport sur les cibles de l'ODD.

Résultat escompté : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques fondées sur la science au service d'une réduction de la vulnérabilité aux aléas liés aux océans, de la conservation mondiale et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'un accroissement de la résilience et de l'adaptation au changement climatique, en vue de la réalisation du Programme 2030

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus qui ont mené des recherches océanographiques de pointe afin de répondre aux enjeux spécifiques des impacts océaniques et humains sur les zones côtières	(i) 50, dont 5 en Afrique et 5 PEID, participent à des initiatives internationales de recherche dans le cadre du PMRC	(i) 55, dont 8 en Afrique et 8 PEID	(i) 52, dont 7 en Afrique et 7 PEID
	(ii) 89, dont 22 en Afrique et 11 PEID, combinent les meilleures pratiques, normes et méthodes aux fins d'observation de l'acidification de l'océan et des écosystèmes à carbone bleu	(ii) 96, dont 26 en Afrique et 14 PEID	(ii) 91, dont 24 en Afrique et 13 PEID
	(iii) 76, dont 6 en Afrique et 2 PEID, contribuent à mieux faire comprendre le fonctionnement de l'écosystème marin et les effets du changement sur les services écosystémiques	(iii) 82, dont 8 en Afrique et 4 PEID	(iii) 80, dont 8 en Afrique et 4 PEID

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'États membres soutenus qui ont entretenu, renforcé et intégré un système mondial d'observation, de données et d'informations relatif à l'océan afin de réduire la vulnérabilité aux aléas liés aux océans et de bénéficier des produits obtenus	(i) 104, dont 5 en Afrique et 39 PEID, appartiennent à des alliances régionales pour le GOOS. Les niveaux de participation et d'engagement varient, on estime à 60 le nombre d'EM actifs, dont 5 en Afrique et 8 PEID	(i) 73, dont 10 en Afrique et 16 PEID	(i) 60, dont 5 en Afrique et 8 PEID
	(ii) 13, dont 5 en Afrique et 1 PEID, participent à l'IO-GOOS, un indicateur de contribution à l'EIOI-2	(ii) 17, dont 7 en Afrique et 3 PEID	(ii) 13, dont 5 en Afrique et 1 PEID
	(iii) 20 contribuent au JCOMMOPS	(iii) 25	(iii) 20
	(iv) 84, dont 19 en Afrique, participent au réseau de l'IODE et collaborent à la gestion des données et de l'information	(iv) 110, dont 22 en Afrique	(iv) 90, dont 22 en Afrique
3. Nombre d'États membres soutenus qui ont mis en place des systèmes d'alerte rapide et des mécanismes de préparation pour atténuer les risques de tsunami et autres aléas liés à l'océan, de façon à renforcer la résilience	(i) 72, dont 14 PEID et 6 en Afrique, disposent de centres nationaux d'alerte aux tsunamis	(i) 78, dont 16 PEID et 6 en Afrique	(i) 75, dont 15 PEID et 6 en Afrique
	(ii) 5, tous des PEID, ont renforcé le degré de préparation des populations	(ii) 12, dont 5 PEID	(ii) 9, dont 5 PEID
	(iii) 3, dont 1 PEID, ont développé des capacités d'évaluation des risques de tsunami et autres risques côtiers	(iii) 6, dont 2 PEID	(iii) 5, dont 1 PEID
	(iv) 9 participent activement au système opérationnel de prévision océanique (0 en Afrique, 0 PEID)	(iv) 19, dont 5 en Afrique et 5 PEID	(iv) 13, dont 2 en Afrique et 2 PEID
	(v) 45 ont développé des capacités de recherche et de gestion en matière d'algues nuisibles	(v) 55, dont 8 en Afrique et 5 PEID	(v) 45, dont 6 en Afrique et 5 PEID

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Nombre d'États membres soutenus qui disposent de mécanismes d'interface science-politiques dans le domaine des océans propres à soutenir la bonne santé des écosystèmes océaniques, conformément au Programme 2030	(i) 8 contribuent aux ensembles de données bathymétriques et les utilisent dans le cadre du projet GEBCO	(i) 15, dont 1 PEID et 1 en Afrique	(i) 12
	(ii) 25, dont 5 PEID et 5 en Afrique, ont désigné des experts auprès du Pool d'experts de l'Évaluation mondiale des océans ainsi que pour les évaluations de la Plate-forme IPBES et du GIEC	(ii) 30, dont 6 PEID et 6 en Afrique	(ii) 25, dont 5 PEID et 5 en Afrique
	(iii) Nombre d'États membres contribuant aux ensembles de données nationales sur l'ODD relatif aux océans par le biais de l'IODE – indicateur de référence inexistant	(iii) 45, dont 7 en Afrique	(iii) 45, dont 6 en Afrique
	(iv) 25 participent à des programmes scientifiques et de développement des capacités sur l'évaluation et la gestion des nutriments	(iv) 40, dont 5 PEID et 10 en Afrique	(iv) 35, dont 5 PEID et 7 en Afrique
	(v) 5 en Afrique appliquent des directives étayées par la science en ce qui concerne l'atténuation des risques côtiers/l'adaptation au changement climatique	(v) 10, dont 5 en Afrique et 1 PEID	(v) 9, dont 5 en Afrique et 1 PEID
5. Nombre d'États membres soutenus qui appliquent une gestion des écosystèmes fondée sur la science et mesurent les progrès accomplis en faveur de la réalisation de l'ODD 14	(i) 74, dont 16 en Afrique et 8 PEID, contribuent à la mise en œuvre des plans de travail des organes directeurs ou organes régionaux subsidiaires	(i) 95, dont 18 en Afrique et 12 PEID	(i) 88, dont 13 en Afrique et 10 PEID
	(ii) 40, dont 5 en Afrique et 3 PEID, élaborent des plans d'aménagement de l'espace marin et des programmes en faveur d'une économie océanique durable	(ii) 48, dont 8 en Afrique et 6 PEID	(ii) 45, dont 6 en Afrique et 5 PEID
	(iii) 10, dont 3 PEID, participent à la mise en œuvre d'activités et de programmes de sensibilisation interinstitutions	(iii) 15, dont 5 PEID	(iii) 13, dont 4 PEID

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
6. Nombre d'États membres soutenus qui ont développé des capacités institutionnelles et les mettent à profit pour atteindre les objectifs de haut niveau de la COI	(i) Nombre d'États membres contribuant à l'évaluation des besoins régionaux et à l'application de techniques marines – indicateur de référence inexistant	(i) 12, dont 2 en Afrique et 1 PEID	(i) 10, dont 1 en Afrique et 1 PEID
	(ii) 34, dont 6 en Afrique et 2 PEID, contribuent au premier Rapport mondial sur les sciences océaniques	(ii) 70, dont 10 en Afrique et 10 PEID, avec des données ventilées par sexe pour 60 États membres	(ii) 60, dont 8 en Afrique et 8 PEID, avec des données ventilées par sexe pour 45 États membres
	(iii) (a) Nombre d'États membres mettant en œuvre des plans de travail en matière de développement des capacités par le biais de IOCAFRICA, IOCARIBE, WESTPAC et IOCINDIO – sans objet car aucun plan de développement des capacités n'a été adopté	(iii) (a) plans de mise en œuvre de développement des capacités adoptés et mise en œuvre entamée	(iii) (a) plans de mise en œuvre de développement des capacités adoptés et mise en œuvre entamée
	(b) 80 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et 4 de PEID, formés à des thématiques prioritaires désignées par le biais des sous-commissions régionales	(b) 160 professionnels, dont 40 originaires d'Afrique et 10 des PEID	(b) 120 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et 5 des PEID
(iv) 80 professionnels, dont 20 originaires d'Afrique et aucun des PEID, formés à des thématiques prioritaires désignées dans le cadre d'évaluations régionales	(iv) 280 professionnels, dont 60 originaires d'Afrique et 10 des PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (7 centres de formation régionaux créés)	(iv) 100 professionnels, dont 30 originaires d'Afrique et aucun des PEID, avec un objectif de 40 % de femmes (5 centres de formation régionaux créés)	

GP III

Sciences sociales et humaines

Grand programme III

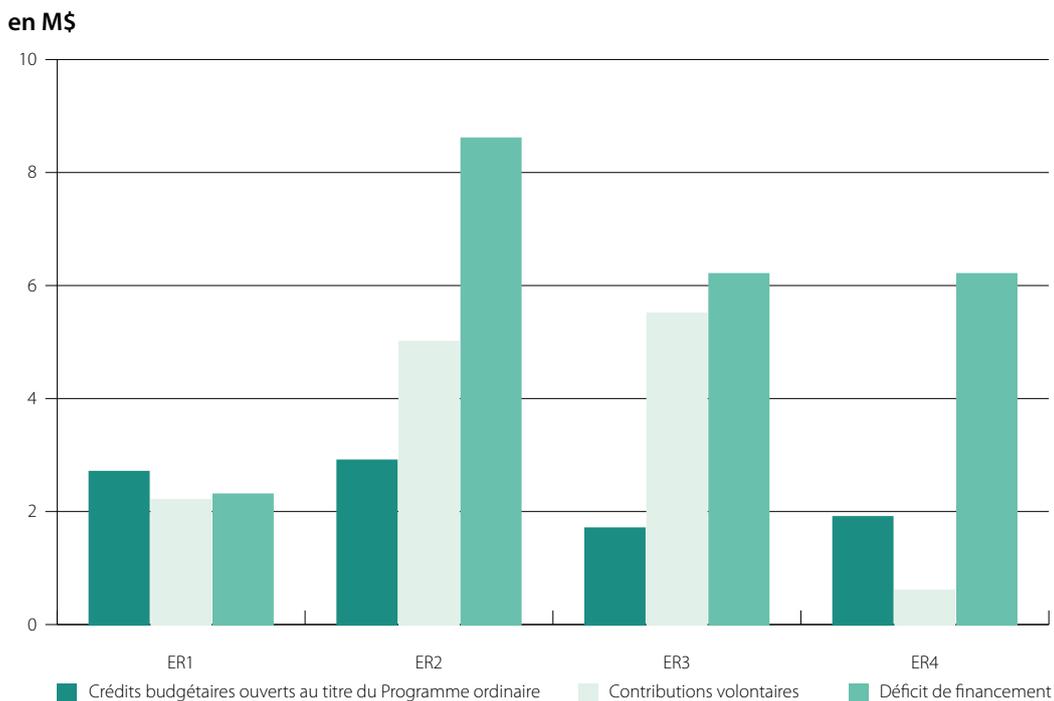
Sciences sociales et humaines

SHS – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		22 896 400	22 896 400	22 896 400	-	-	-	-	22 896 400
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	23 653 200		23 653 200	5 577 500	-	-	7 190 700	10 885 000	23 653 200
ER1 Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme	7 229 800		7 229 800	2 715 700		-	2 189 100	2 325 000	7 229 800
ER2 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme	16 423 400		16 423 400	2 861 800		-	5 001 600	8 560 000	16 423 400
MLA 2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	22 072 400		22 072 400	3 552 400	-	-	6 105 000	12 415 000	22 072 400
ER3 Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix	13 401 500		13 401 500	1 691 500		-	5 500 000	6 210 000	13 401 500
ER4 Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées	8 670 900		8 670 900	1 860 900		-	605 000	6 205 000	8 670 900
Sous-total, Budget opérationnel	45 725 600	-	45 725 600	9 129 900	-	-	13 295 700	23 300 000	45 725 600
Total, Grand programme III	45 725 600	22 896 400	68 622 000	32 026 300	-	-	13 295 700	23 300 000	68 622 000

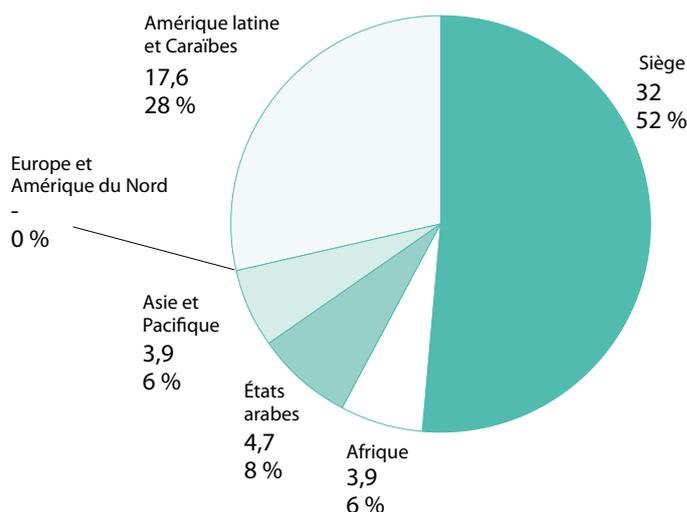
¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)

en M\$

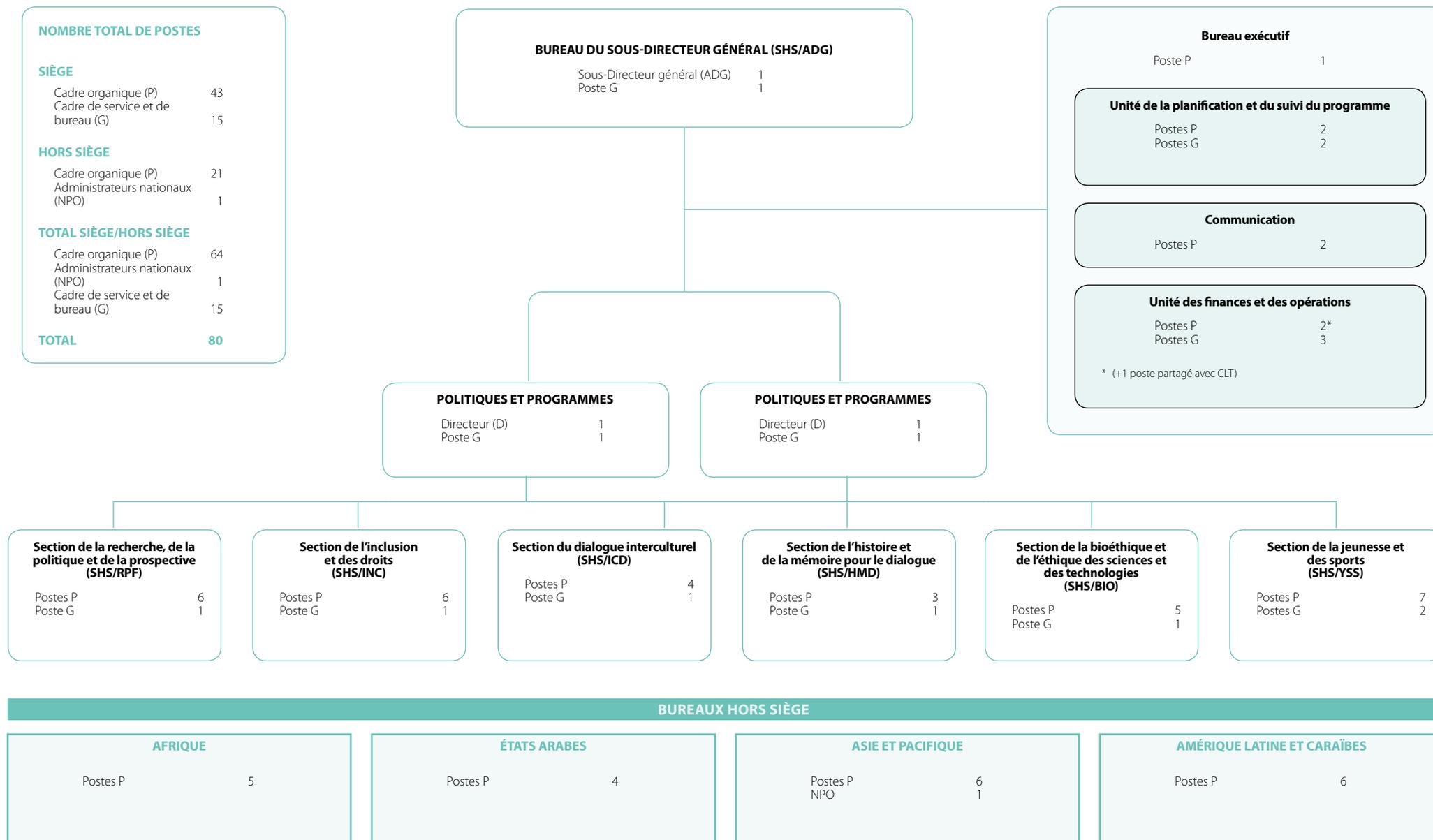


Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	2,9	6 %	5,5	12 %

SECTEUR DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES (SHS) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

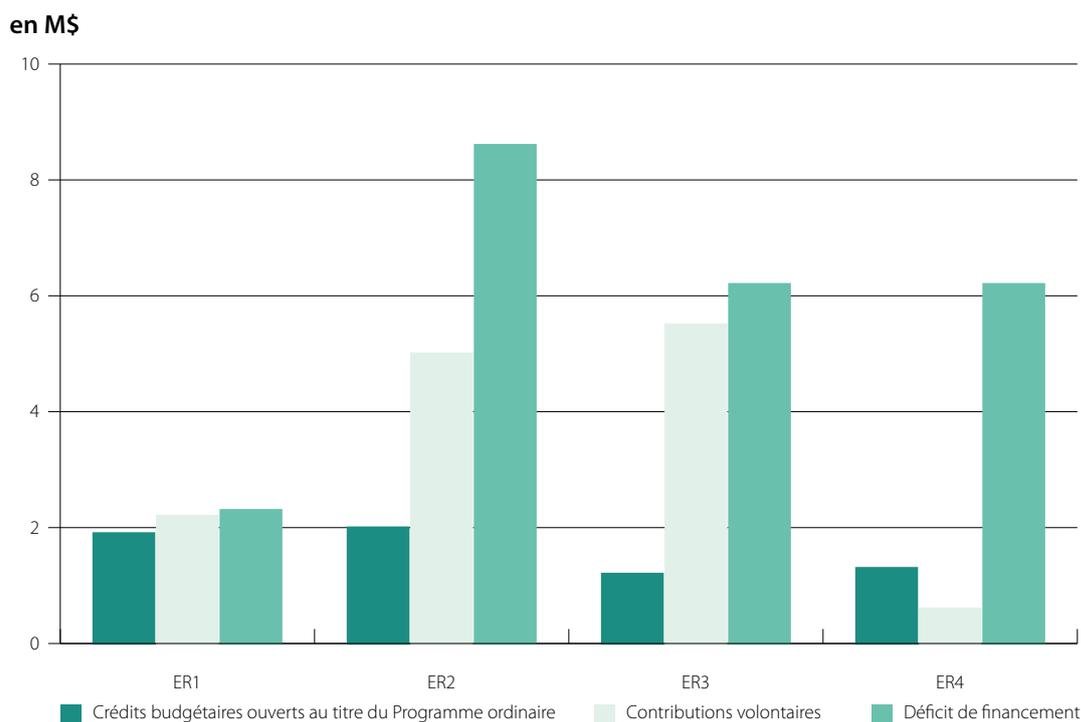


SHS – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

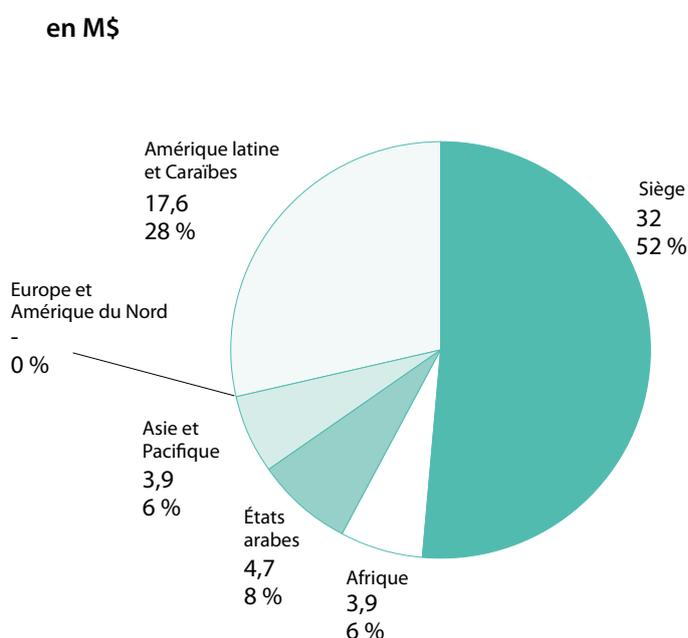
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		19 143 400	19 143 400	19 143 400	-		-	-	19 143 400
Budget opérationnel									
MLA 1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	21 927 100		21 927 100	3 851 400	-		7 190 700	10 885 000	21 927 100
ER1 Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme	6 389 500		6 389 500	1 875 400			2 189 100	2 325 000	6 389 500
ER2 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme	15 537 600		15 537 600	1 976 000			5 001 600	8 560 000	15 537 600
MLA 2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	20 973 400		20 973 400	2 453 400	-		6 105 000	12 415 000	20 973 400
ER3 Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix	12 878 100		12 878 100	1 168 100			5 500 000	6 210 000	12 878 100
ER4 Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées	8 095 300		8 095 300	1 285 300			605 000	6 205 000	8 095 300
Sous-total, Budget opérationnel	42 900 500	-	42 900 500	6 304 800	-		13 295 700	23 300 000	42 900 500
Total, Grand programme III	42 900 500	19 143 400	62 043 900	25 448 200	-		13 295 700	23 300 000	62 043 900

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	2,3	5 %	4,0	9 %

SECTEUR DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES (SHS) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	35
Cadre de service et de bureau (G)	14

HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	17
Administrateurs nationaux (NPO)	1

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	52
Administrateurs nationaux (NPO)	1
Cadre de service et de bureau (G)	14

TOTAL 67

BUREAU DU SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL (SHS/ADG)

Sous-Directeur général (ADG)	1
Poste G	1

Bureau exécutif

Poste P	1
---------	---

Unité de la planification et du suivi du programme

Poste P	1
Postes G	2

Communication

Postes P	2
----------	---

Unité des finances et des opérations

Postes P	2*
Postes G	2

* (+1 poste partagé avec CLT)

POLITIQUES ET PROGRAMMES

Directeur (D)	1
Poste G	1

POLITIQUES ET PROGRAMMES

Directeur (D)	1
Poste G	1

Section de la recherche, de la politique et de la prospective (SHS/RPF)

Postes P	5
Poste G	1

Section de l'inclusion et des droits (SHS/INC)

Postes P	4
Poste G	1

Section du dialogue interculturel (SHS/ICD)

Postes P	4
Poste G	1

Section de l'histoire et de la mémoire pour le dialogue (SHS/HMD)

Postes P	2
Poste G	1

Section de la bioéthique et de l'éthique des sciences et des technologies (SHS/BIO)

Postes P	5
Poste G	1

Section de la jeunesse et des sports (SHS/YSS)

Postes P	6
Postes G	2

BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Postes P	5
----------	---

ÉTATS ARABES

Postes P	3
----------	---

ASIE ET PACIFIQUE

Postes P	5
NPO	1

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Postes P	4
----------	---

Grand programme III

Sciences sociales et humaines

04000 Résolution 39 C/27 de la Conférence générale pour le grand programme III

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour le grand programme III articulé autour de l'objectif stratégique ci-après et des deux axes d'action correspondants, en mettant l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones ;
 - (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme III, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les établissements de recherche, les milieux universitaires – notamment les chaires UNESCO –, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 6 : Soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques

- (i) Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables :
 - en resserrant les liens entre recherche, pratique et formulation de politiques sur la base des connaissances en sciences sociales et humaines, en favorisant la prise de décisions éclairées par des données factuelles, et en soutenant la maîtrise de la prospective face aux défis sociaux et éthiques nouveaux et émergents ;
 - en associant les États membres et d'autres parties prenantes à la promotion des droits de l'homme, de l'égalité des genres et de la citoyenneté mondiale, notamment par des politiques et pratiques mises en œuvre au niveau des villes ;
 - en soutenant la mise en place, au niveau national, d'organismes, d'institutions et de politiques propres à aider les pays en développement à relever des défis éthiques, notamment dans le domaine de la bioéthique ;
 - en fournissant en amont des conseils sur l'élaboration et le réexamen de politiques publiques transversales et inclusives, ainsi que sur la consolidation des savoirs nécessaires à cette fin ;

- en soutenant l'élaboration de politiques inclusives pour le sport et une éducation physique de qualité, ainsi qu'en protégeant l'intégrité du sport, notamment à travers la lutte contre le dopage, par l'application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport ;
 - en fournissant des analyses, des avis et un suivi pour ce qui est des politiques dans les domaines du dialogue interculturel, de l'histoire et de la mémoire.
- (ii) Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives :
- en mobilisant pleinement les jeunes femmes et les jeunes hommes en tant qu'agents du changement ;
 - en s'attachant à promouvoir et renforcer le dialogue interculturel par la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures, qui offre un cadre global pour la formulation et la promotion du dialogue et l'évaluation de ses résultats ;
 - en favorisant la compréhension mutuelle et le dialogue interculturel par la promotion de l'histoire, de la mémoire et du patrimoine communs, en relation étroite avec le renforcement des sciences humaines ;
- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2018-2019, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 68 622 000 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme III soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables

- (1) Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme ;
- (2) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme ;

Axe d'action 2 : Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives

- (3) Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix ;

- (4) Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées.
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
- (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

Grand programme III

Sciences sociales et humaines

04001 Les sciences sociales et humaines permettent de mieux comprendre les défis contemporains et aident la communauté internationale à relever ces défis de manière plus efficace en s'attachant à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. À travers son grand programme III (GP III), l'UNESCO soutient le développement durable et inclusif, encourage le dialogue interculturel et aide les États membres à intégrer les droits de l'homme, les valeurs et l'éthique dans les développements sociaux, scientifiques et technologiques qui transforment nos sociétés contemporaines de plus en plus complexes et diversifiées, caractérisées par une population plus jeune. Pourtant, alors que le monde possède plus de connaissances, de technologies et de ressources qu'auparavant pour faire face aux défis mondiaux, les violations des droits de l'homme, les inégalités, l'exclusion, les discriminations et la violence continuent de saper la mission de l'UNESCO visant à édifier une paix durable, comme énoncé dans l'Objectif stratégique 6 de la Stratégie à moyen terme (37 C/4).

04002 Le grand programme III aura pour fil conducteur la mobilisation des savoirs et des valeurs par le dialogue avec nos parties prenantes afin de mieux équiper nos sociétés pour comprendre les défis auxquels elles sont confrontées et y répondre. L'efficacité globale du grand programme III sera renforcée par la poursuite de l'approche interdisciplinaire des sciences sociales et humaines afin de saisir toute la complexité des défis éthiques et des transformations sociales d'aujourd'hui.

04003 Dans toutes ses composantes, le grand programme III consolidera donc les méthodes de travail intra et intersectorielles, notamment les approches transversales mises en place dans le cadre de l'exécution du 38 C/5. Les deux axes d'action et les résultats escomptés correspondants s'articulent autour de modalités communes et sont formulés de manière intégrée, recouvrant tous les domaines thématiques du Secteur des sciences sociales et humaines.

Grand programme III – Sciences sociales et humaines		
Objectif stratégique du 37 C/4	Objectif stratégique 6 Soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques	
Axes d'action du 39 C/5	Axe d'action 1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	Axe d'action 2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives
Résultats escomptés du 39 C/5	ER 1 : Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme ER 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme	ER 3 : Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix ER 4 : Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées

04004 Les dimensions sociales du Programme 2030 – et ses cibles en rapport avec l'inclusion sociale, l'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités, les politiques inclusives pour les villes, ainsi que la prise de décisions inclusive et participative – trouvent un écho dans le mandat de l'UNESCO, notamment pour ce qui est de l'appui aux États membres dans la gestion des transformations sociales du monde contemporain. Le dialogue interculturel est essentiel pour comprendre ces transformations et construire des sociétés pacifiques. L'UNESCO, en coopération avec les organisations apparentées et d'autres partenaires, continuera d'aider les États membres à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cela nécessite que les chercheurs et les responsables des politiques, ainsi que les professionnels et différents acteurs concernés, puissent échanger des informations fiables, dans un cadre intellectuel cohérent, à propos des évolutions que connaissent les sociétés visées par leur action.

04005 Parallèlement à la participation des États membres à la production de connaissances, l'utilisation efficace de la recherche au moyen d'une interface renforcée entre cette dernière et les politiques peut favoriser l'élaboration de politiques publiques éclairées par des données factuelles et guidées par des valeurs universelles fondées sur les droits de l'homme et les principes éthiques. Elle peut également renforcer les services publics et élever la qualité des débats publics. La nature intégrée du Programme 2030 et de ses 17 ODD nécessite une plus grande cohérence des politiques aux niveaux national, régional et international, qui peut être obtenue en resserrant les liens entre la recherche en sciences sociales et l'élaboration des politiques publiques. Dans le même temps, à l'échelle des Nations Unies, une meilleure collaboration entre les différentes institutions, des mécanismes de mise en œuvre innovants et une évaluation plus précise des impacts aideront les États membres à décider comment allouer au mieux les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme 2030.

04006 Les activités du grand programme III, qui mettent l'accent sur l'aide à la formulation des politiques et le renforcement des capacités, contribuent directement à aider les États membres à réaliser les trois Objectifs de développement durable suivants : l'ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » (cibles 16.6 et 16.7) ; l'ODD 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » (cibles 10.3 et 10.7) ; et l'ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (cible 11.3). Par ailleurs, le grand programme III contribue indirectement à aider les États membres à mettre en œuvre trois autres ODD et un certain nombre de cibles correspondantes : l'ODD 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (cible 4.7) ; l'ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » ; et l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». En outre, conformément à la priorité globale Égalité des genres de l'UNESCO, le grand programme III contribuera à aider les États membres à atteindre l'ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », en particulier les cibles 5.1, 5.5 et 5 (c).

04007 Le tableau ci-après récapitule l'appui fourni par le GP III aux États membres en vue de la réalisation des ODD. Outre les contributions indiquées ci-après, il convient de rappeler que l'ensemble du grand programme III et ses résultats escomptés sont destinés à contribuer à l'ODD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté et à l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités.

Récapitulatif de la contribution du grand programme III à la mise en œuvre du Programme 2030

GRAND PROGRAMME III		 ODD 1	 ODD 2	 ODD 3	 ODD 4	 ODD 5	 ODD 6	 ODD 7	 ODD 8	 ODD 9	 ODD 10	 ODD 11	 ODD 12	 ODD 13	 ODD 14	 ODD 15	 ODD 16	 ODD 17	
Domaines thématiques et résultats escomptés du 39 C/5	1. Renforcement du lien entre la recherche et les politiques ER 1, ER 2, ER 3, ER 4				4.7	5.5 5.c											16.6 16.7	17.9 17.16 17.17	
	2. Lutte contre les discriminations et promotion de valeurs et de droits ER 1, ER 2, ER 3, ER 4					5.1 5.c					10.3 10.7	11.3					16.6 16.7	17.9 17.16 17.17	
	3. Promotion de normes éthiques pour relever les défis sociétaux liés au développement scientifique ER 1, ER 2, ER 3, ER 4			3.d		5.5 5.c								13.3 13.b			16.6 16.7	17.9 17.16 17.17	
	4. Le sport au service du développement ER 1, ER 2, ER 3, ER 4			3.5 3.6		5.1 5.c											16.6 16.7	17.9 17.16 17.17	
	5. Participation des jeunes hommes et femmes en tant qu'agents du changement ER 1, ER 2, ER 3, ER 4				4.7	5.5 5.c												16.6 16.7	17.9 17.16 17.17
	6. Histoire, mémoire et dialogue interculturel ER 1, ER 2, ER 3, ER 4				4.7	5.1 5.c												16.6 16.7	17.9 17.16 17.17

Priorité globale Afrique

04008

En 2018-2021, l'Afrique en tant que région restera une priorité pour l'Organisation et pour le grand programme III. Ce dernier continuera de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique (2014-2021) et de ses programmes phares, en particulier le programme phare 1 (Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence), en étroite collaboration avec le Département Afrique, et en s'appuyant également sur les progrès accomplis par les programmes phares en faveur de la priorité Afrique au cours de la période quadriennale précédente. Une attention particulière sera accordée au soutien de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et de son plan décennal de mise en œuvre (2014-2023), notamment concernant les objectifs 11 (les valeurs et pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'état de droit sont enracinés), 14 (une Afrique stable et en paix), 17 (égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie) et 18 (jeunes et enfants impliqués et autonomisés).

04009

Le grand programme III mettra l'accent sur deux approches principales. L'une consiste à collaborer avec l'ensemble des partenaires afin de garantir une participation plus active et équitable des pays africains dans les processus mondiaux en matière de sciences sociales et humaines, les délibérations éthiques, la gouvernance des sports, l'engagement des jeunes et les processus et initiatives de dialogue interculturel. L'autre s'attache également à accroître la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre efficace en Afrique des activités qui seront élaborées dans le contexte des aspirations de l'Agenda 2063 pour l'Afrique, et en tenant compte de ces dernières. Il s'emploiera notamment à renforcer les capacités et à fournir des conseils en matière de politiques dans les domaines prioritaires que sont l'égalité des genres et la jeunesse. Deux ou trois initiatives ciblées seront mises au point et renforcées à l'échelle régionale, sous-

régionale ou nationale, afin de garantir la visibilité et donner des résultats sur le modèle de *l'Histoire générale de l'Afrique* et de l'appui de l'UNESCO au programme national pour une culture de la paix au Mali.

04010

Le grand programme III allouera des ressources financières et humaines suffisantes provenant de son Programme ordinaire et recherchera des fonds extrabudgétaires, lorsque nécessaire, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes phares sectoriels ou intersectoriels et des initiatives décisives dans les domaines prioritaires du renforcement des capacités et de la jeunesse. Le Secteur tirera le meilleur parti de l'état actuel de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique en renforçant la collaboration avec l'UA et les communautés économiques régionales et en participant aux groupes thématiques compétents des Nations Unies (y compris les mécanismes de coordination régionale des Nations Unies et de l'UA) pour identifier les projets et programmes stratégiques conjoints ciblant le développement des capacités institutionnelles. L'Afrique bénéficiera de la plus grande partie des ressources décentralisées du grand programme III.

Priorité globale Égalité des genres

04011

Le grand programme III s'emploiera à intégrer l'égalité des genres au moyen d'une collaboration plus ciblée au sein des plates-formes existantes, telles que les écoles du Programme Gestion des transformations sociales (MOST), et par le biais de projets à grande échelle en faveur des jeunes, tels que les Réseaux de la jeunesse méditerranéenne (NET-MED Youth). Il mettra à profit les enseignements tirés d'initiatives isolées (par exemple l'École MOST d'El Salvador, qui applique une approche transformatrice des questions telles que les rôles masculins et la masculinité, et l'adaptation des outils/méthodes méditerranéens pour lutter contre la violence chez les jeunes en Amérique centrale et ailleurs). Les meilleures pratiques fondées sur des éléments factuels des programmes liés au genre au niveau des villes, s'appuyant sur les travaux et l'expérience acquise dans le cadre de la Coalition internationale des villes inclusives et durables (ICCAR), seront également identifiées. Les activités sur le genre, la jeunesse et les migrations en Inde, ainsi que les travaux sur les femmes et le sport, sont d'autres exemples d'approches sexospécifiques qui seront adoptées.

Coopération intersectorielle

04012

Les activités dans les domaines de la science de la durabilité et du changement climatique conformes au projet de Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique sont intersectorielles par nature, et seront menées par le biais d'une étroite collaboration entre le grand programme III et le grand programme II. Elles mettront en particulier l'accent sur l'adaptation au changement climatique avec une contribution importante de l'éthique, en s'appuyant sur la préparation d'un projet de déclaration universelle de principes éthiques relatifs au changement climatique. La collaboration avec le grand programme II sera également améliorée en matière de bioéthique et d'éthique des sciences et des technologies dans les politiques scientifiques, notamment grâce au suivi de la mise en œuvre de la Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques. Le développement du Laboratoire d'étude des politiques inclusives s'appuiera sur les contributions de tous les grands programmes, y compris ceux des Secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles. De même, les activités du Programme MOST sur l'influence des technologies numériques sur l'évolution de la société seront étroitement coordonnées avec le grand programme V.

- 04013** Les activités sur l'inclusion à l'échelle des villes menées par l'ICCAR feront également participer l'ensemble des grands programmes dans le cadre du suivi du Nouveau Programme pour les villes adopté en 2016 lors de la Conférence Habitat III. Grâce à son mandat pluridisciplinaire et à travers son engagement à tisser et rassembler, dans tous ses champs de compétence, des réseaux mondiaux de personnes agissant au niveau des villes, l'UNESCO poursuivra son étroite coopération avec des municipalités et diverses parties prenantes urbaines des secteurs public, privé, universitaire et de la société civile, par le biais d'actions allant de la recherche, de l'appui aux politiques et du recueil de données au plaidoyer et à la mobilisation publique. En s'appuyant sur les réseaux urbains actuels de l'Organisation, les Villes UNESCO pour 2030 représenteront un outil d'échange de connaissances, de soutien politique, d'innovation, de mise en réseau, d'action collaborative et de plaidoyer dans le domaine du développement urbain durable.
- 04014** La réalisation du Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et du Programme d'action de l'UNESCO pour une culture de la paix et de la non-violence concerne tous les domaines d'expertise de l'UNESCO. L'Organisation, organe responsable de la mise en œuvre de la Décennie, coordonne le suivi et l'établissement de rapports interinstitutions en faisant régulièrement rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies. Les Histoires générales et régionales, en particulier *l'Histoire générale de l'Afrique*, la plate-forme en ligne sur les Routes de la soie et le projet « La route de l'esclave » font également l'objet d'une coopération intersectorielle, notamment avec les Secteurs de l'éducation, de la culture et de la communication et de l'information.
- 04015** Dans le cadre de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse 2014-2021 et suite aux conclusions du premier suivi de sa mise en œuvre, des efforts sont entrepris pour renforcer encore davantage la coopération intersectorielle sur la jeunesse (en particulier les travaux sur l'inclusion sociale), la prévention de la violence et la promotion de la citoyenneté. Des projets pluridisciplinaires, tels que NET-MED Youth, seront maintenus et reproduits à la lumière des réalisations et des enseignements tirés du document C/5 précédent, en mobilisant davantage le réseau des points focaux pour les jeunes à travers l'UNESCO et le système interinstitutions des Nations Unies.

Exécution du programme

- 04016** En se positionnant en soutien des États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030, le grand programme III recentrera ses activités de programme de manière à renforcer sa cohérence dans tous ses flux de travail. Une approche plus intégrée sera suivie dans l'exécution du programme, et l'on cherchera à exploiter les synergies entre les domaines thématiques.
- 04017** Les différentes activités devraient être regroupées autour d'un même fil conducteur : la mobilisation des savoirs et des valeurs par le dialogue avec nos parties prenantes afin de permettre à nos sociétés de comprendre les défis auxquels elles sont confrontées et d'évoluer en conséquence. À cette fin, le grand programme III renforcera les initiatives existantes et élaborera de nouvelles initiatives interdisciplinaires, intersectorielles et axées sur les résultats, favorisant une collaboration et une participation accrues à l'échelle internationale.
- 04018** Le grand programme III renforcera l'exécution intégrée du programme par le biais de synergies améliorées entre le Siège et le réseau hors Siège, notamment en assurant la conception, la planification et le contrôle qualité conjoints des activités, ainsi qu'en menant des efforts coordonnés pour mobiliser les réseaux de partenaires hors Siège afin d'optimiser les résultats et l'impact, principalement en transposant les projets pilotes fructueux et en reproduisant les bonnes pratiques.

04019 Le grand programme III renforcera également ses efforts de décentralisation en faveur d'une approche intégrée de la communication et de la sensibilisation en tant que priorité sectorielle. Sur la base des éléments ci-dessus, ces mesures devraient permettre d'élaborer des programmes plus souples et accessibles, répondant aux besoins nationaux et aux priorités des États membres.

04020 Le grand programme III est chargé de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse 2014-2021 dans tous les grands programmes. À cette fin, il continuera de suivre la réalisation de la Stratégie et de prodiguer des conseils pour la planification prospective d'initiatives concernant la jeunesse. Des évaluations seront menées, en particulier sur le niveau de participation des jeunes à l'instauration d'un environnement stratégique global propice à leur épanouissement, sur leur acquisition d'aptitudes et compétences favorisant leur transition vers la vie d'adulte puis leur développement personnel, ainsi que sur l'engagement actif des jeunes hommes et femmes pour la consolidation de la démocratie, la viabilité des communautés et la paix.

Mobilisation de ressources

04021 En 2018-2019, le grand programme III renforcera ses efforts de mobilisation de ressources en faveur de ses programmes en s'attachant à faire de la communication et de la sensibilisation une priorité sectorielle. Cela devrait lui permettre de s'assurer les fonds requis de manière à atteindre les cibles programmatiques fixées pour l'exercice biennal pour chaque résultat escompté, y compris dans les domaines de la coopération intersectorielle. Dans ce cadre, et dans celui de la stratégie de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation, le grand programme III lancera, en coopération avec ses partenaires ressources, des consultations bilatérales et collectives auprès des donateurs, qui mèneront à des dialogues structurés sur le financement suite à l'approbation du 39 C/5, dans le but de travailler ensemble à répondre aux besoins de financement.

04022 Dans ce contexte, des initiatives seront entreprises pour diversifier le cercle actuel de donateurs du grand programme III en instaurant un dialogue avec de nouveaux donateurs potentiels, issus du secteur tant public que privé (y compris des fondations), et pour mettre en place des arrangements plus pérennes et prévisibles avec les partenaires ressources. L'accent sera par ailleurs mis sur l'obtention d'une part croissante de ressources plus souples, sans affectation prédéfinie.

Partenariats

04023 Le grand programme III collaborera étroitement avec les partenaires des Nations Unies concernés tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) et les commissions économiques régionales.

04024 La coordination à l'échelle mondiale sera renforcée à travers la participation de l'UNESCO aux plateformes interinstitutions pertinentes telles que le Groupe de travail sur les droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le Groupe mondial sur la migration (GMG), ainsi qu'à travers la coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et mondiales concernées, telles que la Commission de l'UA (CUA) et ses différentes institutions, le Commonwealth, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et le Comité international olympique (CIO).

04025 En ce qui concerne l'élargissement de la base de connaissances de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines et l'application de ces connaissances, des efforts seront déployés pour étayer la solide collaboration avec les conseils mondiaux et régionaux en sciences sociales et humaines et tirer parti de celle-ci.

Démarche novatrice pour l'articulation des résultats escomptés

- 04026** Les résultats escomptés intègrent les flux de travail du grand programme III aux plates-formes partagées d'intervention, articulés au moyen des modalités de mise en œuvre et alignés avec les principales fonctions de l'Organisation, comme énoncé dans la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4).
- 04027** Dans le domaine de *l'aide à la formulation des politiques*, le grand programme III aidera les États membres à renforcer les outils d'élaboration de politiques factuelles, tels que les laboratoires UNESCO de connaissance de la prospective, le Laboratoire d'étude des politiques inclusives du MOST et les enquêtes statistiques mondiales, ce qui devrait déboucher sur la constitution d'un indice mondial du dialogue interculturel. L'UNESCO, en tant qu'acteur incontournable de la coopération interinstitutions au niveau national, continuera de fournir en amont une aide à la formulation des politiques pour l'élaboration ou la révision de politiques publiques inclusives et transversales sur la jeunesse, conformément aux besoins nationaux et par le biais d'une approche analytique intégrée et sensible aux problématiques des jeunes.
- 04028** Le grand programme III entretiendra des dialogues politiques avec les États membres pour faire progresser les droits humains, l'égalité des genres, la citoyenneté mondiale et les droits, et pour améliorer la façon dont le public perçoit les migrants et les réfugiés, en particulier à l'échelle des villes.
- 04029** Dans le domaine du *renforcement des capacités*, la mise en place de comités nationaux de bioéthique et l'enseignement de l'éducation à l'éthique seront intensifiés par le biais d'initiatives régionales. Des Écoles MOST seront mises sur pied pour renforcer les capacités nationales à mieux utiliser les connaissances pour orienter les politiques dans le cadre du Programme 2030.
- 04030** Les initiatives relatives à la jeunesse continueront d'œuvrer à instaurer un environnement favorable permettant de doter les jeunes des compétences et qualifications requises pour traverser quatre transitions majeures dans la vie, toutes reliées entre elles : continuer à apprendre, commencer à travailler, exercer la citoyenneté et adopter un mode de vie sain. L'UNESCO poursuivra ses efforts pour donner aux organisations de jeunes et de femmes les moyens d'agir, ainsi que pour renforcer les capacités de la jeunesse à répondre aux défis et aux perspectives d'aujourd'hui et à sensibiliser, former et impliquer d'autres jeunes. Les solutions et innovations imaginées par ces derniers seront mises en valeur et mobilisées grâce à des plates-formes et des initiatives de communication et d'information dédiées.
- 04031** En poursuivant ses actions de coopération avec les municipalités, le grand programme III érigera des cadres pour évaluer les bonnes pratiques dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et promouvoir l'inclusion, l'alphabétisation culturelle et le respect de la diversité. Associé aux efforts entrepris pour suivre la mise en œuvre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport, le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport appuiera les projets nationaux et régionaux d'éducation, de soutien à l'élaboration de lois et de sensibilisation.
- 04032** De plus, des actions seront menées, par exemple le développement des aptitudes relatives aux compétences et à l'alphabétisation culturelles, l'élaboration d'outils pour l'enseignement de l'histoire, la préservation des lieux de mémoire, la représentation de l'esclavage et la promotion d'un patrimoine commun, ainsi que la conception de supports pédagogiques pour renforcer les capacités des professionnels travaillant dans le domaine de l'histoire et de la mémoire.

- 04033** Grâce à des *actions de plaidoyer*, le grand programme III continuera d'encourager la prise de conscience sur les thèmes des droits, de l'inclusion et de la citoyenneté ainsi que de promouvoir le dialogue interculturel et les qualifications, en partenariat avec la société civile et d'autres parties prenantes, affirmant ainsi les valeurs universelles des droits humains et de l'égalité des genres. Des efforts seront faits pour diffuser les rapports des organes consultatifs d'éthique (Comité international de bioéthique (CIB), Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) et Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB)) afin que les publics concernés soient bien au fait tant des principaux défis éthiques que des ressources disponibles pour les relever.
- 04034** L'UNESCO encouragera à créer des espaces dédiés à l'interaction innovante entre jeunes et aux échanges avec les pouvoirs publics, les autres parties prenantes de la jeunesse et l'Organisation, à cerner les possibilités de coopération avec l'UNESCO au niveau programmatique et à s'associer avec des organisations de jeunes pour les épauler dans la planification et la mise en œuvre. Les relations avec les organismes pour la jeunesse et l'engagement en faveur de l'inclusion urbaine, entre autres, seront également poursuivis, en collaboration avec l'ICCAR.
- 04035** L'UNESCO améliorera la visibilité, la participation et le dialogue, notamment à travers des actions sur les compétences interculturelles menées par la jeunesse. Les partenariats seront renforcés avec les chaires UNESCO sur le dialogue interculturel et interreligieux et d'autres réseaux experts pour promouvoir la prévention des conflits, l'inclusion, la réconciliation, la cohésion sociale et la paix.
- 04036** En termes *d'action normative*, le grand programme III continuera d'œuvrer en faveur des instruments normatifs en bioéthique (Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, Déclaration internationale sur les données génétiques humaines et Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme), en éthique des sciences et en éthique sportive (Convention internationale contre le dopage dans le sport). L'UNESCO s'efforcera de réaliser l'objectif de ratification universelle de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et suivra la mise en œuvre de cet instrument en vue d'inciter tous ses États membres à adopter des politiques coordonnées et proactives contre le dopage. La promotion de la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, de la Déclaration de Berlin (2013) et du Plan d'action de Kazan (2017) sera poursuivie pour donner suite au processus de la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI). La rédaction d'une déclaration non contraignante sur les principes éthiques en rapport avec le changement climatique a été entamée, conformément à la résolution de la Conférence générale à ce sujet.
- 04037** Le grand programme III contribuera également à la fonction de *laboratoire d'idées de l'Organisation* en étoffant les connaissances orientées vers l'action et en lançant des initiatives novatrices, menées par les jeunes et basées sur des éléments concrets dans les domaines de l'engagement civique des jeunes, de la prévention de l'extrémisme violent, de la consolidation de la paix et d'autres questions émergentes connexes. La production de connaissances sera améliorée en mobilisant les chaires UNESCO sur des sujets tels que les droits humains et le dialogue interculturel et interreligieux, le développement urbain, la migration et les droits humains et l'éducation à la citoyenneté. Cela passera également par le soutien aux études prospectives et à l'anticipation concernant les défis éthiques nouveaux ou émergents, tout en continuant à faire avancer la réflexion globale sur des principes fondamentaux de bioéthique dans le cadre du mandat de l'UNESCO. L'Organisation continuera à encourager la lecture croisée de l'histoire générale, des histoires régionales et des Routes du dialogue pour mieux comprendre les processus d'influence mutuelle, la construction d'identités plurielles, les séquelles de l'esclavage et la dialectique entre histoire et mémoire.

Axe d'action 1 : Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables

04038 Afin d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030, le grand programme III cherchera à favoriser une compréhension des transformations sociales tournée vers l'avenir, en encourageant les États membres à intégrer les valeurs universelles de paix et de justice ainsi que les droits humains dans la conception et l'examen des politiques publiques inclusives et fondées sur des données probantes. À cet égard, il est important de créer un environnement favorable au moyen de politiques nationales, sur la jeunesse notamment.

Renforcement du lien entre la recherche et les politiques dans les États membres

04039 En s'appuyant sur la nouvelle stratégie pour le Programme MOST, le grand programme III resserrera les liens entre recherche, pratique et formulation de politiques, en aidant notamment à mettre en place des institutions plus efficaces, responsables et transparentes, et en veillant à ce que la prise de décisions soit plus inclusive, participative et représentative à tous les niveaux, l'accent étant mis sur les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID).

04040 Le renforcement du lien entre la recherche et les politiques suppose d'élaborer un cadre analytique et une base factuelle à partir desquels sera évalué l'impact des interventions politiques sur la réalisation des cibles de l'ODD 16. À cette fin, les travaux conceptuels et méthodologiques menés en coopération avec les acteurs universitaires et politiques concernés seront un élément essentiel de l'axe d'action 1, qui présentera un intérêt transversal pour les activités au titre de l'axe d'action 2.

04041 Les mécanismes et réseaux intergouvernementaux de coopération scientifique du Programme MOST constituent une plate-forme mondiale et régionale importante pour la réalisation des objectifs axés sur le savoir et pertinents pour les politiques au titre de l'axe d'action 1, dans le cadre de sa Stratégie globale. En outre, les efforts seront dirigés sur le rôle spécifique de l'UNESCO dans le domaine des sciences humaines, sur la base du programme qui sera fixé par la Conférence mondiale des humanités 2017, sur le développement et la promotion systématiques de la maîtrise de la prospective en tant qu'outil permettant de libérer un potentiel d'action latent, ainsi que sur le renforcement du rôle de courtier en connaissances de l'Organisation.

Lutte contre les discriminations et promotion de valeurs et de droits

04042 La compréhension factuelle des défis transformateurs et des conditions préalables aux mesures prises pour y remédier est nécessaire pour développer, promouvoir et mettre en œuvre les principes établis par les instruments internationaux relatifs aux droits humains et les déclarations normatives de principes éthiques. Ces principes doivent être intégrés et appliqués par des institutions, et des politiques conçues et évaluées en termes d'équité et d'inclusion, afin que les plus défavorisés ne soient pas exclus des effets bénéfiques apportés par la mise en œuvre du Programme 2030.

04043 Afin de promouvoir un environnement favorable à des transformations sociales qui « ne laissent personne de côté », le grand programme III mettra au point des initiatives de plaidoyer et de sensibilisation sur les droits, l'inclusion et la citoyenneté – en partenariat avec la société civile et d'autres partenaires et groupes d'intérêts – pour affirmer les valeurs universelles des droits humains ainsi que promouvoir la compréhension mutuelle et l'égalité des genres. Les efforts s'orienteront vers la lutte contre les préjugés qui tiennent à l'écart les groupes les plus défavorisés. Concrètement, il s'agira de mettre l'accent sur les aspects suivants : améliorer les perceptions du public à l'égard des migrants et des réfugiés au moyen

de discours plus nuancés dans les médias ainsi que du renforcement des capacités, élaborer des cadres permettant aux autorités municipales d'évaluer les bonnes pratiques dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et de stéréotypes et promouvoir l'inclusion et le respect de la diversité ainsi que la collaboration par le biais des journées internationales et des prix pertinents. La coopération avec les plates-formes interinstitutions des Nations Unies concernées ainsi qu'avec les mécanismes de suivi des droits humains des Nations Unies sera améliorée, de même que la collaboration avec l'ICCAR, qui offre un bon exemple de plate-forme de solidarité mondiale mise en place au niveau des villes afin de promouvoir le développement urbain inclusif, en réponse aux défis urgents posés par la montée de l'intolérance, des discriminations, de la violence et de la xénophobie.

Promotion de normes éthiques pour relever les défis sociétaux liés au développement scientifique

04044 L'accent sera mis en particulier sur les aspects éthiques de l'impact du développement scientifique et technologique sur l'intégrité environnementale et humaine, les droits humains et l'égalité des genres à l'échelle mondiale, et sur les moyens de garantir un accès équitable aux avantages offerts par la science. Cette piste de réflexion fait partie des travaux largement reconnus du CIB et de la COMEST. En coopération avec le CIGB, les deux organes consultatifs contribueront également à identifier les défis éthiques émergents dans le domaine de la science et des technologies, et fourniront des orientations quant aux possibles actions normatives, le cas échéant. Ces questions sont étroitement liées à l'appui aux efforts des institutions nationales visant à développer les compétences et à ancrer les normes internationales ainsi que l'éthique des sciences et les principes de bioéthique mondiaux dans des instruments normatifs nationaux.

Le sport au service du développement

04045 Dans le domaine du sport, l'appui aux États membres sera axé sur la fourniture d'une éducation physique inclusive et de qualité, sur la formulation de politiques nationales en matière de sport, sur la lutte contre le dopage et les autres menaces à l'intégrité du sport, ainsi que sur les orientations concernant la façon dont les politiques nationales peuvent tirer parti du sport pour progresser dans la réalisation des ODD, par exemple en intégrant son impact sur la santé, la qualité de l'éducation et l'égalité des genres. Le sport au service de la paix et du développement sera encouragé dans le cadre du mandat de la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport de l'UNESCO et de la Convention internationale contre le dopage dans le sport (2005), sur la base des résultats de MINEPS V et de MINEPS VI et en coopération avec le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS).

1. Soutien à la formulation des politiques publiques

04046 L'édification de sociétés pacifiques et inclusives dépend de la formulation, aux niveaux national et local, de politiques publiques issues de processus de prise de décision rationnels, rigoureux et systématiques fondés sur l'obligation des États de respecter, protéger et faire appliquer les droits de l'homme.

04047 L'UNESCO aidera les États membres et les autres parties prenantes à améliorer la multidisciplinarité dans l'élaboration des politiques par une **interface renforcée entre la recherche et les politiques** qui :

- (a) s'appuie sur la recherche et les connaissances dans le domaine des sciences sociales et humaines ;
- (b) repose sur des politiques avisées en ce qui concerne les questions éthiques soulevées par la science et la technologie ;
- (c) fait fond sur les connaissances pertinentes pour ce qui est de l'agenda mondial relatif au sport et à la lutte contre le dopage ;
- (d) consolide le dialogue interculturel et intègre les principes et normes des droits de l'homme ;
- (e) promeut l'égalité des genres, avec la participation active des jeunes

femmes et des jeunes hommes ; et (f) autonomise les populations déshéritées, et tout spécialement les femmes et les filles les plus défavorisées.

04048 Des activités seront menées à bien en vue de créer, collecter, analyser, partager, échanger et diffuser des connaissances et des données comparables au niveau mondial, d'améliorer la prise en compte de la recherche dans la formulation des politiques, de tisser des liens entre les différents acteurs et de promouvoir une prise de décision réactive et inclusive, et des institutions efficaces, responsables et transparentes au sein des États membres.

04049 Les activités seront directement liées à l'adaptation aux contextes nationaux et régionaux du Programme 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse (2014-2021), du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), du programme d'activité de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) et des histoires générales et régionales et des Routes de dialogue. Elles aideront aussi à la mise en œuvre des dispositions pertinentes du Nouveau Programme pour les villes par des interventions au niveau des pays et des villes fondées sur les connaissances et adaptées aux enjeux de développement propres à chaque pays.

04050 Des partenariats décisifs pour produire des résultats seront constitués avec diverses organisations intergouvernementales et internationales et fondations, des réseaux de sciences sociales et humaines, des organismes et programmes du système des Nations Unies, de hauts responsables gouvernementaux réunis dans le cadre des forums ministériels MOST, la Coalition internationale de villes inclusives et durables (ICCAR), les chaires UNESCO et les centres de catégorie 2, les partenaires des Routes de la soie et de l'Histoire générale de l'Afrique, le Comité international et les comités nationaux de la Route de l'esclave, les institutions qui proposent une réflexion multidisciplinaire, pluraliste et multiculturelle sur les politiques publiques d'aujourd'hui, notamment la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS) et la Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport, et des plates-formes telles que le Groupe mondial sur la migration, le Forum mondial de Bakou sur le dialogue interculturel, le Forum mondial sur la migration et le développement et le Groupe de travail pour les droits de l'homme du GNUD.

04051 Mesurer l'influence sur les politiques des connaissances produites par les sciences sociales et humaines est de l'avis général une entreprise difficile ; cela tient à la complexité intrinsèque du processus de formulation des politiques. Pour y parvenir, on utilisera un ensemble d'indicateurs indirects – renseignant sur les connaissances prises en compte dans les politiques, l'utilité des plates-formes d'échange des connaissances et les effets de la diffusion de connaissances lors des débats et des décisions portant sur la définition des agendas – afin de mesurer l'effet des flux de connaissances générés par le large éventail de spécialistes des sciences sociales et humaines et d'acteurs du développement qui est mobilisé par l'UNESCO dans le cadre de sa collaboration avec ses États membres.

Résultat escompté 1 : Renforcement de la formulation de politiques publiques dans les États membres sur la base de données scientifiques, de connaissances fondées sur les sciences humaines, de l'éthique et de cadres relatifs aux droits de l'homme

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres et de collectivités locales ayant utilisé les connaissances issues des sciences sociales et humaines dans la conception de politiques publiques, selon qu'il est indiqué dans les documents relatifs aux politiques publiques adoptées, les rapports officiels ou les rapports sur les mesures prises par les pouvoirs publics en faveur de l'égalité des genres	40	– Au moins 70, dont 15 en Afrique et 10 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre	– Au moins 60, dont 10 en Afrique et 8 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre
2. Nombre d'États membres ayant déclaré avoir retiré des bénéfices de l'échange de connaissances en sciences sociales et humaines, selon qu'il ressort des rapports sur les mesures en faveur de l'égalité des genres et des projets de recherche ou d'apprentissage orienté vers l'action conçus et mis en œuvre	20	– Au moins 60, dont 12 en Afrique et 8 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre	– Au moins 50, dont 10 en Afrique et 6 parmi les PEID, et dont au moins 50 % tiennent compte des questions de genre
3. Nombre de débats et programmes nationaux et internationaux sur les politiques publiques enrichis par les connaissances produites par les sciences sociales et humaines et par les considérations relatives à l'égalité des genres	1	– Au moins 3 débats internationaux – Au moins 2 programmes internationaux de politiques publiques en faveur des jeunes	– Au moins 3 débats régionaux, dont 1 en Afrique et 1 parmi les PEID
4. Nombre d'États membres engagés dans des initiatives de politique de la recherche en réponse aux programmes préconisés par l'UNESCO pour promouvoir les paradigmes transdisciplinaires novateurs dans les sciences sociales et humaines, comme mesuré par les rapports qui décrivent les politiques répondant à ces programmes	10	– Au moins 10, dont au moins 3 en Afrique	

2. Développement des capacités nationales

- 04052** Les États membres et les parties concernées bénéficieront de services ciblés de renforcement des capacités humaines et institutionnelles destinés à les aider à mieux comprendre et gérer les transformations sociales contemporaines et à mieux contribuer à la réalisation de cibles particulières du Programme 2030 relatives à l'inclusion sociale, à l'élimination de l'extrême pauvreté, à la réduction des inégalités, à la santé, aux politiques inclusives et à la prise de décision fondée sur la participation.
- 04053** Le but de ce renforcement des capacités est de permettre aux États membres et aux parties concernées de créer, gérer et mettre en application les connaissances pertinentes pour répondre aux enjeux et aux opportunités des sociétés contemporaines, notamment aux dilemmes éthiques que créent les avancées de la science et de la technologie. Les activités seront conçues pour renforcer la formulation de plans, de politiques et de programmes sur le développement inclusif, la citoyenneté, la lutte contre la discrimination et le racisme, la jeunesse, la bioéthique et l'éthique des sciences et la technologie, le sport et la lutte contre le dopage, le partage de l'histoire, de la mémoire et du patrimoine, et la réconciliation, le dialogue entre les cultures et les compétences interculturelles.
- 04054** Les connaissances générées seront issues des réflexions menées par les sciences sociales et humaines, ainsi que des savoir-faire autochtones, des approches participatives et de l'expérience personnelle. La réalisation de ce résultat escompté aidera les États membres et les parties concernées de telle façon que l'ensemble du processus qui va de la création des connaissances à leur application obéisse à des motivations éthiques et soit fondé sur les droits de l'homme, le pluralisme culturel et l'égalité entre les genres. La participation de tous les groupes d'intérêt, en particulier les jeunes femmes et les jeunes hommes, les personnes handicapées, les populations autochtones, les migrants et réfugiés ainsi que les groupes les plus vulnérables favorisera une approche inclusive du renforcement des capacités.
- 04055** Les principales modalités de réalisation de ce résultat escompté seront notamment le Programme intergouvernemental MOST de l'UNESCO, le Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), la Coalition internationale de villes inclusives et durables (ICCAR) et autres plates-formes urbaines de l'UNESCO, le Programme d'éducation à l'éthique (EEP) et le projet d'aide aux comités de bioéthique (ABC), ainsi que les projets nationaux financés par le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport. Ces modalités feront l'objet d'un suivi pour vérifier en permanence la pertinence, l'adaptabilité et l'efficacité de ces initiatives de renforcement des capacités.
- 04056** Parmi les partenaires clés figureront divers réseaux et plates-formes tels que le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et son Conseil consultatif permanent, la Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport et son Bureau, les réseaux des Routes de la soie et de *l'Histoire générale de l'Afrique*, les comités nationaux de la Route de l'esclave, la Coalition internationale des artistes pour l'Histoire générale de l'Afrique, les chaires UNESCO compétentes, les réseaux d'apprentissage en ligne, les organisations de jeunes et de femmes, les ONG et les autres réseaux pertinents. Des partenariats nouveaux et innovants seront établis à tous les niveaux en vue d'un partage accru des pratiques prometteuses, des données et des informations avec les États membres.

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales à tous les niveaux pour la création, la gestion et l'application de connaissances aux fins d'un développement inclusif et équitable fondé sur les valeurs éthiques et les droits de l'homme

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de pays ayant renforcé les capacités des parties prenantes d'appliquer les cadres normatifs et les recommandations de l'UNESCO et des Nations Unies	31	– Au moins 22, dont 10 en Afrique et 3 parmi les PEID	– Au moins 20, dont 8 en Afrique et 2 parmi les PEID
2. Nombre de pays ayant renforcé les systèmes d'enseignement et de recherche, les mécanismes et modèles institutionnels, ainsi que les capacités humaines en vue de la création et de l'application de connaissances au niveau national	20	– Au moins 50 pays, dont 18 en Afrique et 6 parmi les PEID	– Au moins 45 pays, dont 15 en Afrique et 5 parmi les PEID
3. Nombre de réseaux de renforcement des capacités nouveaux ou améliorés, et d'outils et de cours de formation attentifs à l'égalité des genres élaborés et utilisés ou mis en œuvre	15	– Au moins 20, dont 5 pour l'Afrique et 2 pour les PEID	– Au moins 18, dont 4 pour l'Afrique et 1 pour les PEID

Axe d'action 2 : Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives

04057 En tant que groupe cible prioritaire du programme de l'UNESCO, les jeunes femmes et les jeunes hommes sont des acteurs et partenaires essentiels des initiatives novatrices visant à relever les défis mondiaux. Leur énergie, leur créativité et leur esprit critique s'agissant de trouver des solutions et d'établir des ponts et des réseaux continuent de s'illustrer partout dans le monde. L'UNESCO poursuivra ses efforts pour investir davantage dans la recherche, les politiques et les programmes visant à créer les conditions qui permettront aux jeunes – notamment les plus vulnérables et les plus marginalisés d'entre eux, et en particulier les jeunes femmes – de prospérer, d'exercer leurs droits et de s'impliquer en tant que citoyens responsables et acteurs sociaux.

04058 Entre autres phénomènes de plus en plus alarmants, on voit aujourd'hui l'injustice sociale se généraliser, la peur et les préjugés se répandre, et les discours de haine et la violence gagner du terrain, cependant que la majorité des jeunes vivent dans les 48 pays les moins avancés de la planète, dans des contextes fragiles, de transition ou de conflit, où ils font face à de graves difficultés, comme le chômage, la pauvreté et le manque de qualifications. Le grand programme III vise à développer le dialogue en s'appuyant sur

les sciences sociales et humaines en vue de mieux comprendre les forces qui sont sources de tensions et de conflits, et pour contribuer à l'élaboration de solutions capables de mobiliser les citoyens pour la construction de sociétés plus inclusives, pacifiques et participatives. Dans ce contexte, les jeunes hommes et femmes ont un rôle crucial à jouer en tant qu'acteurs du changement et artisans de la paix.

04059 Conformément à la place importante que la mobilisation des connaissances aux fins de l'évaluation des impacts et du renforcement de l'élaboration de politiques sur la base de données factuelles occupe transversalement dans le grand programme III, l'axe d'action 2 visera à déterminer l'efficacité des interventions concernant le dialogue interculturel et la jeunesse, en usant des mêmes concepts et méthodes que les activités connexes entreprises au titre de l'axe d'action 1.

Mobilisation des jeunes femmes et jeunes hommes en tant qu'agents du changement

04060 La Stratégie opérationnelle pour la jeunesse 2014-2021 offre à l'UNESCO un cadre reconnu lui permettant de mettre le potentiel de la jeune génération au service d'un changement constructif, d'un développement durable et de la paix. Coordonnée par le grand programme III, l'action de l'UNESCO continuera de s'appuyer sur l'expertise multidisciplinaire de l'Organisation pour donner aux jeunes, femmes et hommes, les moyens de participer à la vie de leur société et d'exploiter pleinement leur potentiel en tant que sujets et objets des transformations sociales et économiques.

04061 Les activités opérationnelles s'articuleront autour de trois axes complémentaires, transversaux et interdépendants : (a) formulation et examen des politiques avec la participation des jeunes ; (b) développement des capacités pour faciliter le passage à l'âge adulte ; (c) engagement citoyen, participation démocratique et innovation sociale.

04062 Ces efforts viseront également à traiter les causes profondes de la vulnérabilité des jeunes et à aider les jeunes femmes et les jeunes hommes à jouer un rôle actif dans la promotion de la paix et la lutte contre l'extrémisme violent, conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité. L'UNESCO continuera de prêter une attention particulière aux jeunes originaires des PMA et des PEID, en accord avec le Plan d'action pour les PEID et sa stratégie de mise en œuvre, et de leur apporter son soutien, dans la mesure du possible.

Mobilisation de l'histoire, de la mémoire et du dialogue interculturel pour des sociétés inclusives

04063 En tant qu'institution chef de file des Nations Unies pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), l'UNESCO poursuivra ses efforts visant à coordonner et contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie, qui offre un cadre global pour la formulation, la promotion et l'évaluation des résultats du dialogue. Conformément au Plan d'action, l'UNESCO s'attachera à améliorer les interventions sur le terrain et les activités intersectorielles, et à favoriser la coopération innovante dans les domaines clés suivants : la promotion du dialogue interculturel et interreligieux par le biais d'une collaboration plus étroite entre les institutions ; le renforcement de la connaissance des cultures grâce aux outils et programmes de promotion des compétences interculturelles ; et la production de données comparables sur le plan international en matière de dialogue interculturel dans le cadre du Programme 2030. Par ailleurs, l'UNESCO continuera de diriger la préparation du rapport annuel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et la culture au service de la paix.

04064 En outre, la compréhension mutuelle et le dialogue interculturel seront encouragés par le travail mené sur l'histoire et la mémoire en étroite relation avec le renforcement des sciences humaines dans l'ensemble du grand programme III, en tirant parti de l'expertise de l'UNESCO reconnue dans le monde entier. Les projets spécifiques dans ce domaine seront notamment les suivants : le projet La route de

l'esclave : résistance, liberté, héritage ; le projet sur l'utilisation pédagogique de l'*Histoire générale de l'Afrique* ; la lecture croisée des Histoires générales et régionales de l'UNESCO ; et la Plate-forme en ligne sur les Routes de la soie. Ces activités seront menées en étroite coopération avec le réseau hors Siège, les autres organisations du système des Nations Unies concernées et d'autres partenaires, et incluront la coordination de la contribution de l'UNESCO à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024).

3. Promotion des actions menées par les jeunes

04065 Encourager l'engagement et l'inclusion des jeunes dans l'édification de la paix et de communautés viables est l'un des trois grands axes de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse 2014-2021 mis en œuvre à l'échelle de l'Organisation. Il s'agit plus précisément de mettre à profit les connaissances et les compétences des jeunes femmes et des jeunes hommes pour apporter des solutions aux enjeux de société, développer leurs communautés et consolider la paix dans différents aspects thématiques de chacun des domaines de compétence de l'UNESCO.

04066 Malgré le travail considérable accompli dans l'ensemble des grands programmes en vue d'encourager les jeunes femmes et jeunes hommes à prendre l'initiative et à s'engager, en les associant véritablement à la planification du programme, l'élaboration et la mise en œuvre d'activités, de projets et de programmes pertinents pour les jeunes demeure un défi. Non seulement de telles approches participatives font bénéficier l'action de l'UNESCO des idées, des innovations et des solutions conçues par les jeunes, mais elles confèrent de surcroît une importante valeur ajoutée à l'action de l'Organisation en faveur de la jeunesse. Il est en outre essentiel de mobiliser et d'associer les jeunes femmes à tous les stades, avec un double souci de parité (numérique) et d'égalité.

04067 Le travail accompli dans le cadre de ce résultat escompté visera à soutenir les acteurs représentant la jeunesse (c'est-à-dire les organisations de la société civile, les réseaux, les organisations locales animés par des jeunes, les conseils de la jeunesse nationaux ou municipaux, ainsi que les jeunes leaders eux-mêmes) par des interventions ciblées qui les incitent à mener des actions et à s'engager à tous les niveaux en tant que citoyens actifs pour contribuer à la création de moyens d'existence durables, à la promotion de la compréhension mutuelle et du dialogue, à la prévention de l'extrémisme violent et à l'édification et la consolidation de la paix. Des efforts seront faits pour œuvrer aux côtés des jeunes femmes et des jeunes hommes qui ouvrent la voie dans des domaines en rapport avec les compétences de l'UNESCO, ainsi qu'avec celles et ceux qui ont à partager des points de vue et une expérience exceptionnels, y compris les jeunes vulnérables. Un tel travail contribuera aussi à la participation effective des jeunes à la mise en œuvre du Programme 2030.

04068 Cette action sectorielle et intersectorielle complétera celle qui sera menée au titre de l'axe d'action 1, où l'accent est mis sur la participation des jeunes aux processus pertinents des politiques publiques.

Résultat escompté 3 : Possibilité offerte aux jeunes d'agir, du niveau local au niveau mondial, pour relever les défis sociétaux et consolider la paix

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'initiatives conçues par des jeunes, femmes et hommes, leurs organisations ou leurs réseaux pour relever les défis sociétaux et consolider la paix	10	- 12, dont 3 en Afrique et 2 parmi les PEID, dont 60 % sont attentives à l'égalité des genres	- 10, dont 2 en Afrique ou parmi les PEID
2. Nombre de pays où les jeunes sont utilement mobilisés par des initiatives menées par l'UNESCO	20	- 15, dont au moins 4 en Afrique et 1 parmi les PEID, en tenant compte des questions de genre	- 10, dont 1 en Afrique ou parmi les PEID, en tenant compte des questions de genre

4. Plaidoyer mondial en faveur de sociétés inclusives, viables et pacifiques

04069 Conformément à l'engagement inscrit dans les ODD de « ne laisser personne de côté », une série de campagnes et d'initiatives de sensibilisation novatrices, participatives, axées sur les résultats et visant à promouvoir une culture fondée sur les droits, l'égalité entre les genres et les valeurs éthiques sera entreprise en partenariat avec les États membres, la société civile et les autres parties concernées, en s'appuyant sur la force transformatrice des alliances, plates-formes et réseaux existants ou nouveaux.

04070 Aujourd'hui plus que jamais, la coopération internationale est indispensable à une paix durable et à un développement équitable et durable. Les activités entreprises au titre de ce résultat escompté adopteront comme orientation stratégique une approche fondée sur la paix, le développement durable et les droits de l'homme de l'établissement de partenariats opérationnels et de la promotion d'alliances propres à aider les États membres à s'acquitter de leurs engagements internationaux.

04071 À ces fins, les activités menées au titre de ce résultat escompté mettront l'accent sur la coordination et la coopération entre États membres. À travers des initiatives fondées sur la sensibilisation, assorties de messages soigneusement conçus, l'UNESCO soutiendra ses États membres en mobilisant un large éventail d'entités offrant des compétences, des conseils et des soutiens variés, en mettant à profit sa capacité de rassembler et d'agir comme un levier. Elle participera pleinement aux mécanismes interorganisations des Nations Unies, en mobilisant aussi les autres organisations internationales et intergouvernementales compétentes, et en veillant en particulier à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. Elle cherchera à établir des partenariats efficaces, visibles et tournés vers l'action, en prêtant une attention spéciale aux organisations des régions insuffisamment représentées, en particulier l'Afrique, ainsi qu'aux femmes et aux jeunes. La portée du grand programme III sera élargie, notamment par la coopération avec les chaires UNESCO et les centres et instituts de catégorie 2, et par des stratégies de communication innovantes.

04072 C'est ainsi que, pour renforcer le dialogue interculturel et promouvoir une culture de la paix conformément aux objectifs de la Décennie internationale du rapprochement des cultures et du Programme 2030, et dans le cadre des projets UNESCO sur les Routes de dialogue (Route de la soie et Route de l'esclave), ainsi que des histoires régionales et générales, la réalisation de ce résultat

escompté visera à sensibiliser et mobiliser le grand public, les communautés locales et les jeunes, en ce qui concerne le patrimoine commun, les identités plurielles et l'histoire et les valeurs partagées de personnes venues de différents horizons culturels.

04073 Pour promouvoir la dignité humaine des migrants et des réfugiés et garantir leurs droits, les campagnes et initiatives de sensibilisation entreprises au titre du grand programme III tiendront compte des principales conclusions des recherches et études, comme l'importance de l'inclusion des migrants dans les sociétés d'accueil, de la collecte de données complètes et pertinentes pour éclairer les décisions relatives aux politiques et aux services, et de l'amélioration de la perception des migrants et des réfugiés par le public. Ces activités seront menées en particulier dans le cadre du Programme intergouvernemental MOST de l'UNESCO, de la Coalition internationale de villes inclusives et durables (ICCAR) et du Comité international de bioéthique (CIB) en ce qui concerne les aspects éthiques du statut des réfugiés.

04074 De même, pour promouvoir la dignité humaine et garantir l'exercice des droits dans les domaines de la médecine clinique, de la santé publique et de la recherche médicale, les réseaux du grand programme III (en particulier les chaires et experts UNESCO) seront mobilisés pour renforcer les capacités institutionnelles et la formation à l'éthique de façon à promouvoir une meilleure compréhension de l'application des normes et valeurs reconnues au niveau international à des cas complexes sur le plan éthique, face notamment aux risques existants ou émergents qui résultent des technologies nouvelles. L'UNESCO continuera de jouer son rôle d'agent de coordination en coopération avec les principales parties prenantes, notamment en tant que secrétariat permanent du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique (UNIACB). S'agissant du sport, SHS collaborera avec ses partenaires, dont l'OMS, au lancement de campagnes de communication sur les bienfaits sociaux et en matière de santé du sport.

04075 Pour promouvoir des sociétés inclusives exemptes de discrimination et de racisme, où le respect de la diversité et la compréhension mutuelle sont des valeurs fondamentales, l'UNESCO s'engagera plus avant dans des initiatives de sensibilisation et de plaidoyer spécifiques, y compris des campagnes publiques avec des partenaires existants et nouveaux, dont des organisations de la société civile et des groupes représentant les jeunes et les femmes. Ces campagnes sont particulièrement pertinentes pour les programmes relatifs à la jeunesse, au sport, à la bioéthique et au dialogue interculturel et les plates-formes urbaines de l'UNESCO. Les journées internationales et les prix UNESCO organisés dans le cadre du grand programme III contribueront à des campagnes de sensibilisation à l'échelle mondiale, pour promouvoir la tolérance, la compréhension entre les cultures et le respect de la diversité, des droits de l'homme et de l'égalité des genres.

04076 Pour que les jeunes soient des acteurs clés de la vie sociale, culturelle et politique, le grand programme III renforcera le forum des jeunes en tant que plate-forme de sensibilisation et fera la preuve, à travers les initiatives en cours et à venir, de l'impulsion apportée par les jeunes dans les domaines de l'engagement civique, de la résilience climatique et de la prévention de l'extrémisme violent, et plaidera auprès des États membres pour une plus ample participation des jeunes femmes et des jeunes hommes à la démocratie. En sa qualité de membre fondateur et actif du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, l'UNESCO mobilisera à cet effet les plates-formes pertinentes.

04077 Les forums ministériels MOST organisés par l'UNESCO continueront d'offrir aux États membres, aux chercheurs et à la société civile un vibrant espace où forger une vaste alliance stratégique au sein de laquelle les connaissances et les résultats de la recherche éclaireront les politiques publiques en faveur de sociétés inclusives, viables et pacifiques.

Résultat escompté 4 : Démonstration faite de l'adhésion des États membres aux programmes mondiaux en faveur de sociétés inclusives, durables et pacifiques par des campagnes de plaidoyer et des initiatives de sensibilisation ciblées

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'initiatives de sensibilisation menées en collaboration avec les États membres et les autres parties concernées et avec la pleine participation des femmes et des jeunes en vue de mettre à profit les engagements et les actions en faveur de l'inclusion, de la paix et des droits de l'homme	15	– 24, dont 5 en Afrique et 1 parmi les PEID	– 18, dont 4 en Afrique et 1 parmi les PEID
2. Nombre d'alliances fondées sur la collaboration et de partenariats opérationnels visant à mettre à profit le pouvoir de persuasion des sciences sociales et humaines	15	– Mobilisation des alliances et partenariats opérationnels existants et création de 4 alliances ou partenariats nouveaux, dont 2 en Afrique	– Mobilisation des alliances et partenariats opérationnels existants et création de 4 alliances ou partenariats nouveaux, dont 1 en Afrique
3. Rapports présentés par les États membres à l'UNESCO sur leurs initiatives de promotion du patrimoine commun et des histoires et valeurs partagées, et sur la Décennie internationale du rapprochement des cultures	20 %	– Rapports reçus de 70 % des États membres	– Rapports reçus de 70 % des États membres

GP IV

Culture

Grand programme IV

Culture

CLT – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

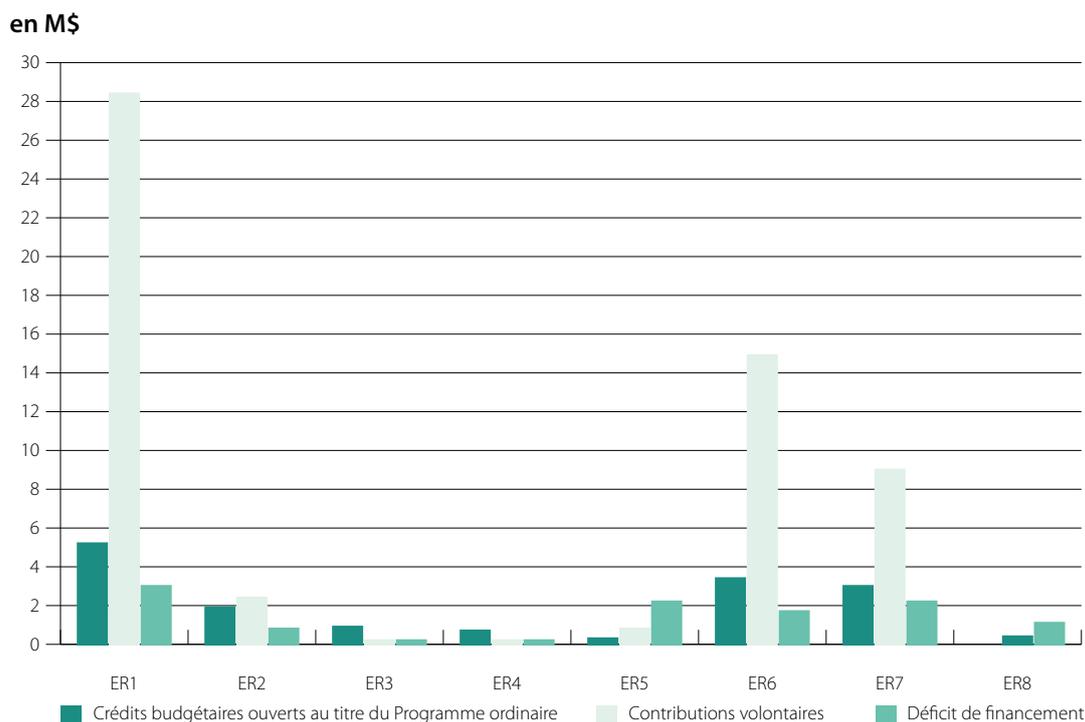
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		35 118 600	35 118 600	35 118 600	-	-	-	-	35 118 600
Budget opérationnel									
MLA 1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	47 283 500		47 283 500	8 978 300	-	-	31 968 400	6 336 800	47 283 500
ER1 Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972	36 539 600		36 539 600	5 161 900	-	-	28 366 400	3 011 300	36 539 600
ER2 Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections	5 121 000		5 121 000	1 940 200	-	-	2 382 800	798 000	5 121 000
ER3 Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)	1 322 600		1 322 600	897 100	-	-	200 000	225 500	1 322 600
ER4 Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001	1 041 000		1 041 000	690 600	-	-	200 000	150 400	1 041 000
ER5 Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture	3 259 300		3 259 300	288 500	-	-	819 200	2 151 600	3 259 300

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

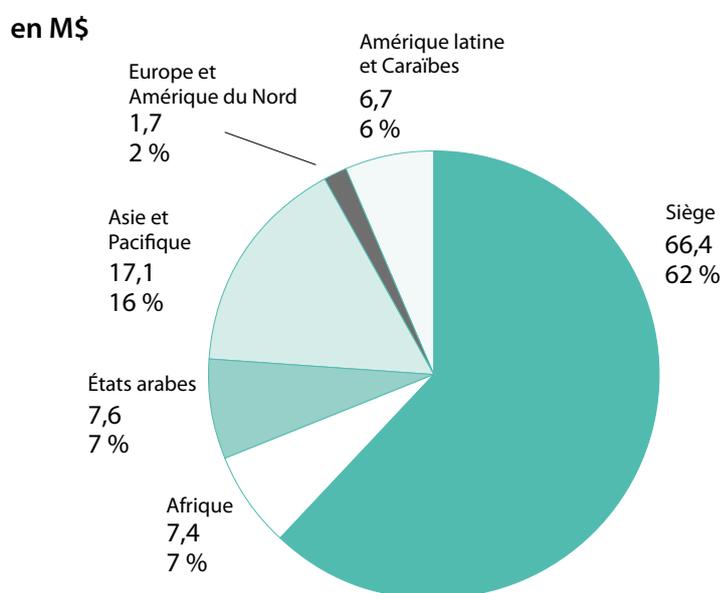
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	35 771 600		35 771 600	6 400 600	-	-	24 374 100	4 996 900	35 771 600
ER6 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003	20 051 800		20 051 800	3 436 900	-	-	14 928 700	1 686 200	20 051 800
ER7 Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005	14 219 800		14 219 800	2 963 700	-	-	9 045 400	2 210 700	14 219 800
ER8 Intégration de la culture dans les politiques et mesures nationales et locales par les États membres en vue de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1 500 000		1 500 000	-	-	-	400 000	1 100 000	1 500 000
Sous-total, Budget opérationnel	83 055 100	-	83 055 100	15 378 900	-	-	56 342 500	11 333 700	83 055 100
Total, Grand programme IV	83 055 100	35 118 600	118 173 700	50 497 500	-	-	56 342 500	11 333 700	118 173 700

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	7,7	11 %	3,9	5 %

CLT – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		34 414 900	34 414 900	34 414 900	-	-	-	-	34 414 900
Budget opérationnel									
MLA 1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	47 308 300		47 308 300	6 358 600	-	-	31 968 400	8 981 300	47 308 300
ER1 Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972	37 041 800		37 041 800	3 645 700	-	-	28 366 400	5 029 700	37 041 800
ER2 Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections	4 781 500		4 781 500	1 404 700	-	-	2 382 800	994 000	4 781 500
ER3 Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)	1 014 100		1 014 100	513 600	-	-	200 000	300 500	1 014 100
ER4 Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001	1 203 700		1 203 700	514 600	-	-	200 000	489 100	1 203 700
ER5 Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture	3 267 200		3 267 200	280 000	-	-	819 200	2 168 000	3 267 200
MLA 2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	35 565 300		35 565 300	4 806 000	-	-	24 374 100	6 385 200	35 565 300
ER6 Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003	19 111 000		19 111 000	2 672 900	-	-	14 928 700	1 509 400	19 111 000

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

SECTEUR DE LA CULTURE (CLT) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts
au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	59
Cadre de service et de bureau (G)	35

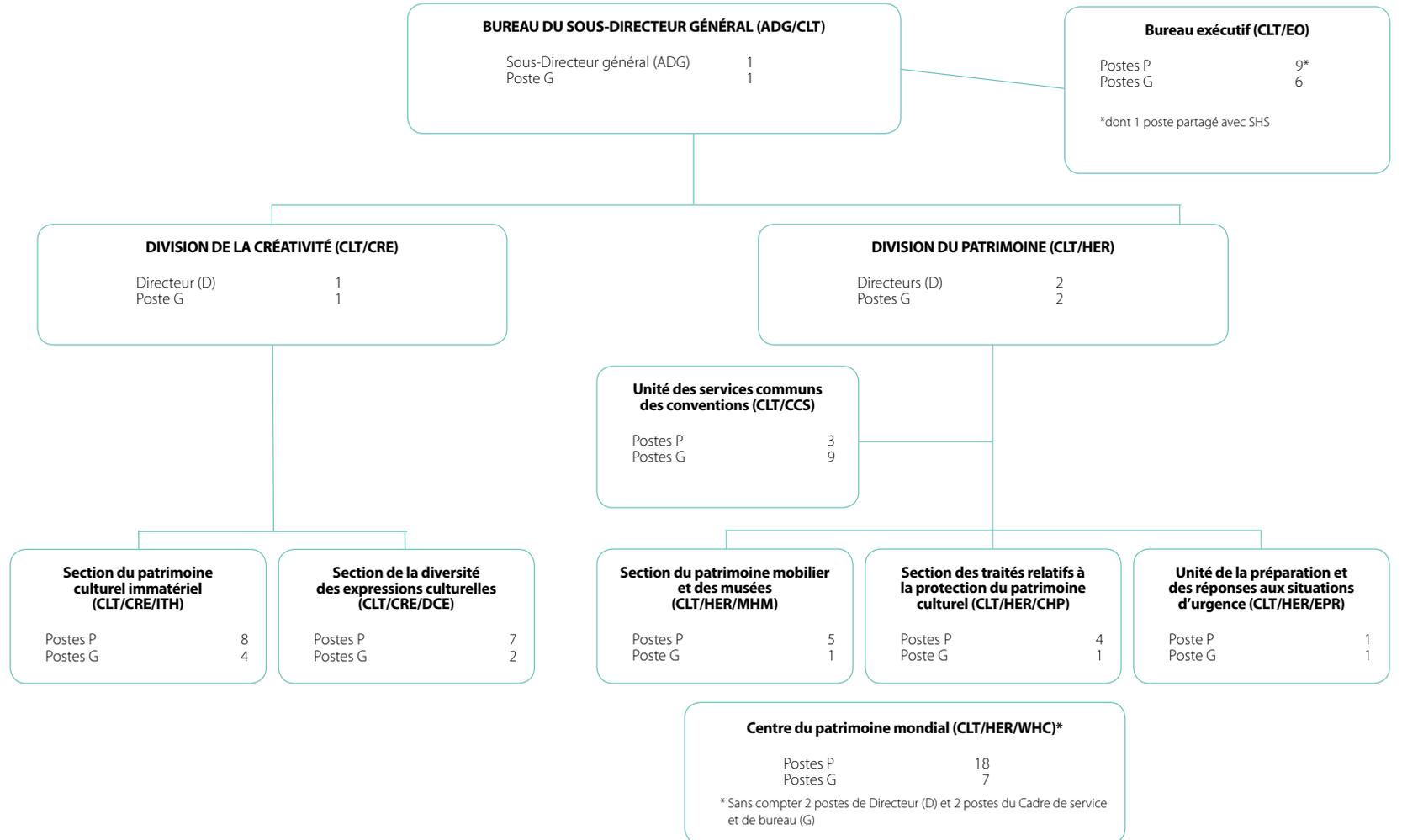
HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	26
Administrateurs nationaux (NPO)	23
Cadre de service et de bureau (G)	2

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	85
Administrateurs nationaux (NPO)	23
Cadre de service et de bureau (G)	37

TOTAL 145



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Postes P	6
NPO	15

ÉTATS ARABES

Postes P	5
NPO	1

ASIE ET PACIFIQUE

Postes P	8
NPO	6
Poste G	1

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Postes P	6
NPO	1
Poste G	1

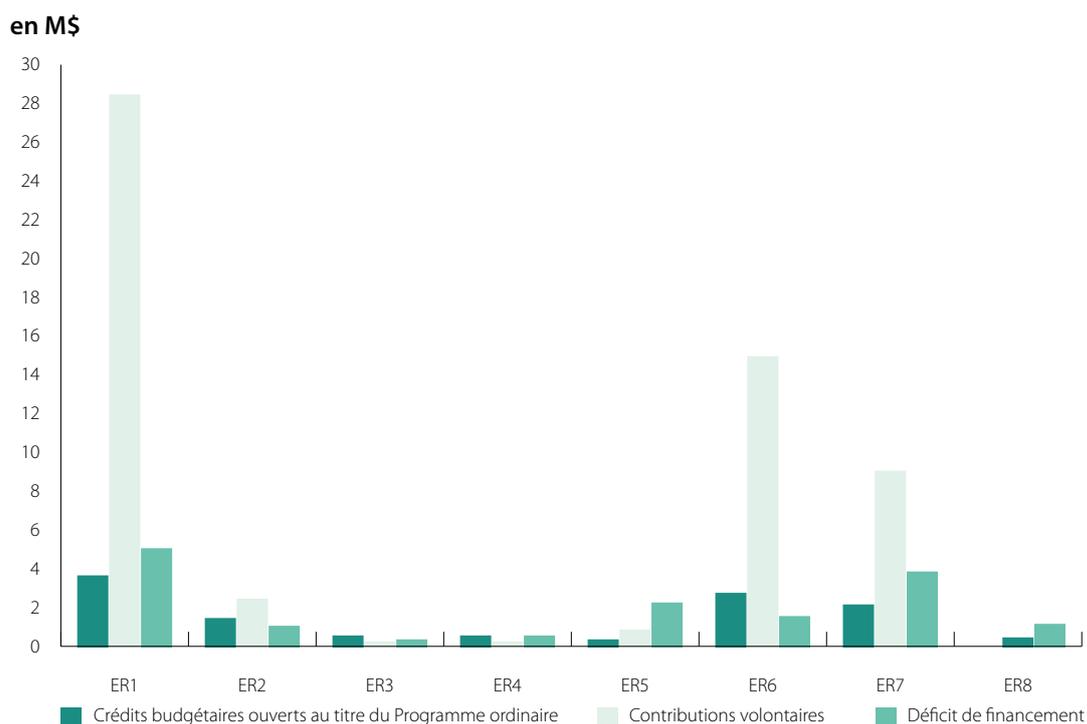
EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Poste P	1
---------	---

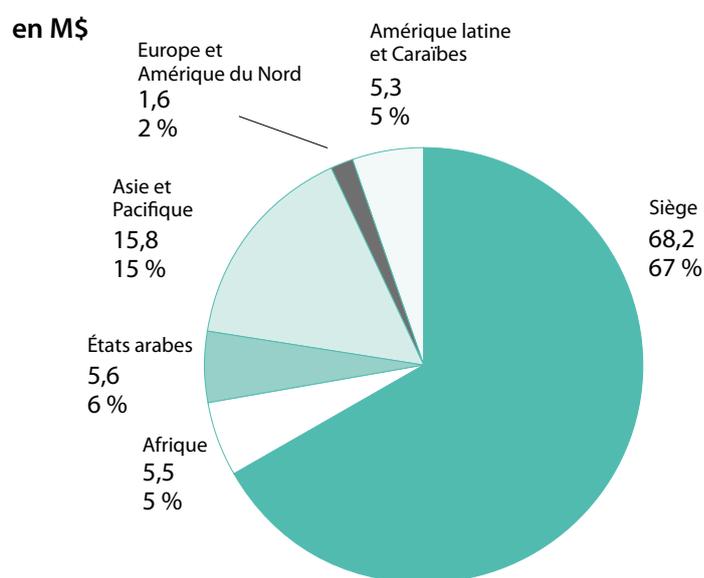
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total	
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
ER7	Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005	14 954 300	14 954 300	2 133 100	-	-	9 045 400	3 775 800	14 954 300	
ER8	Intégration de la culture dans les politiques et mesures nationales et locales par les États membres en vue de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1 500 000	1 500 000	-	-	-	400 000	1 100 000	1 500 000	
Sous-total, Budget opérationnel		82 873 600	-	82 873 600	11 164 600	-	-	56 342 500	15 366 500	82 873 600
Total, Grand programme IV		82 873 600	34 414 900	117 288 500	45 579 500	-	-	56 342 500	15 366 500	117 288 500

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	4,6	7 %	3,0	4 %

SECTEUR DE LA CULTURE (CLT) ORGANIGRAMME (POSTES ÉTABLIS)

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts
au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	58
Cadre de service et de bureau (G)	35

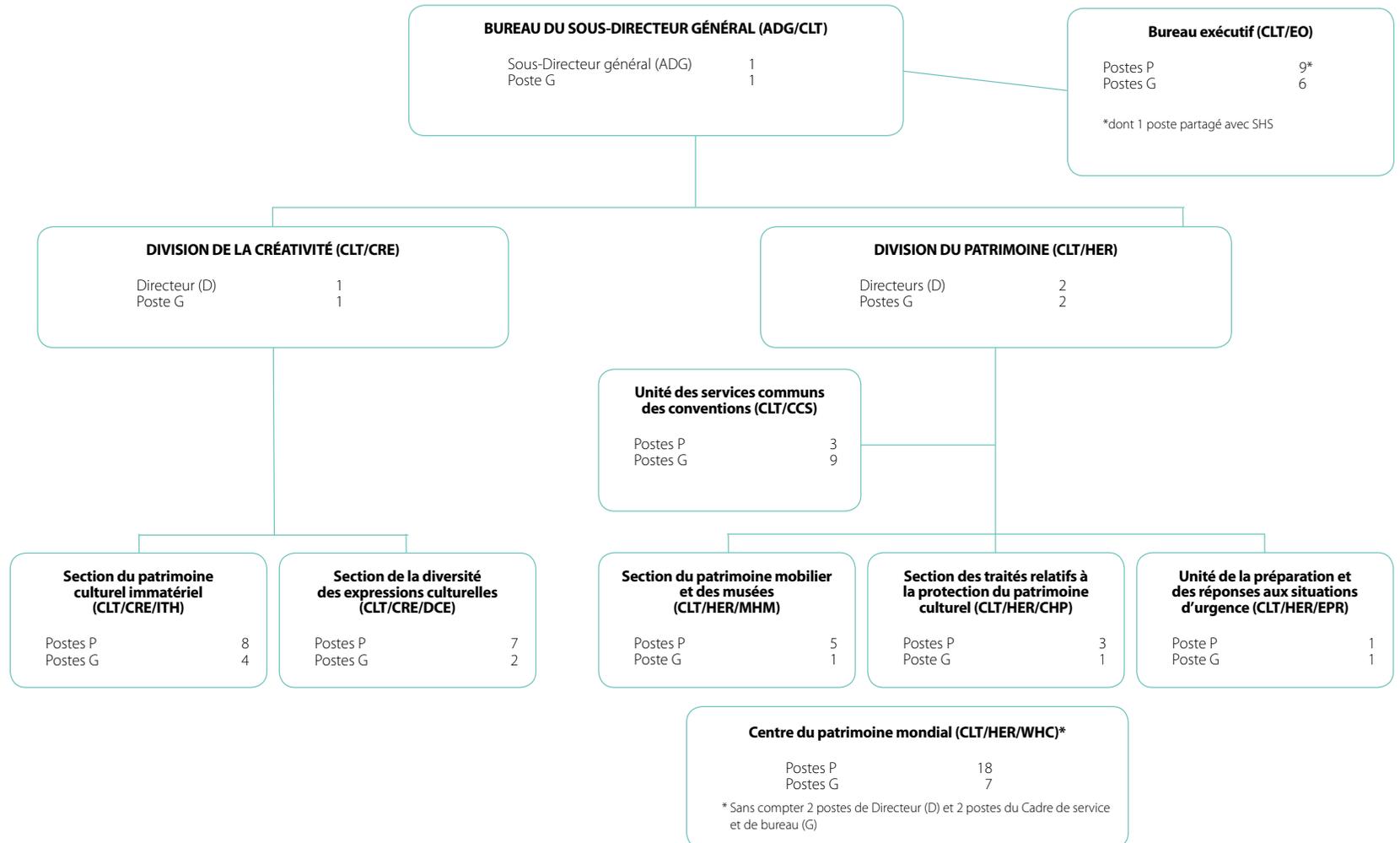
HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	25
Administrateurs nationaux (NPO)	23
Cadre de service et de bureau (G)	1

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	83
Administrateurs nationaux (NPO)	23
Cadre de service et de bureau (G)	36

TOTAL 142



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Postes P	6
NPO	15

ÉTATS ARABES

Postes P	5
NPO	1

ASIE ET PACIFIQUE

Postes P	7
NPO	6
Poste G	1

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Postes P	6
NPO	1

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Poste P	1
---------	---

Grand programme IV

Culture

05000 Résolution 39 C/33 de la Conférence générale pour le grand programme IV

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour le grand programme IV articulé autour des deux objectifs stratégiques ci-après et des deux axes d'action correspondants, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'Égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones ;
 - (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme IV, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 7 : Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine

- (i) protéger, promouvoir et gérer durablement le patrimoine sous toutes ses formes en tant que source de savoirs, facteur de croissance économique et vecteur de dialogue et de réconciliation, de coopération et de compréhension commune, en tenant compte de son rôle dans la promotion du développement durable ;
- (ii) promouvoir la ratification universelle de toutes les conventions relatives au patrimoine culturel matériel et des protocoles qui s'y rapportent, et s'attacher à intensifier les efforts déployés en amont pour transposer leurs dispositions ainsi que celles de la Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 et la Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société de 2015 dans la législation, les politiques et les stratégies des États membres ;
- (iii) mettre l'accent sur le renforcement des capacités, la formation et l'aide ciblée sur demande afin d'améliorer la conservation, la sauvegarde, la gestion et la promotion du patrimoine, ainsi que de renforcer la résilience, la préparation et l'atténuation des risques, notamment par l'application effective de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé ;

Objectif stratégique 8 : Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles

- (iv) promouvoir la ratification universelle et l'application effective de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, et renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels qui favorisent la diversité des expressions culturelles, par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le soutien apporté à l'émergence d'industries culturelles et créatives dynamiques, notamment en assurant le suivi de l'application des dispositions de la Recommandation relative à la condition de l'artiste (1980) ;
 - (v) poursuivre le renforcement des capacités à tous les niveaux en vue de l'émergence d'un secteur culturel et créatif dynamique, notamment en encourageant la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise, en favorisant le développement des institutions et des industries culturelles, en assurant la formation des professionnels de la culture et en améliorant les possibilités d'emploi dans le secteur culturel et créatif pour une croissance et un développement économiques soutenus, inclusifs et équitables ;
 - (vi) soutenir les États membres dans leurs efforts en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'attacher, en particulier, à promouvoir un développement durable à travers la contribution de la culture ;
- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2018-2019, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 118 173 700 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme IV soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement

- (1) Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972 ;
- (2) Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections ;
- (3) Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999) ;
- (4) Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001 ;

- (5) Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture ;

Axe d'action 2 : Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable

- (6) Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003 ;
 - (7) Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005 ;
 - (8) Intégration de la culture dans les politiques et mesures nationales et locales par les États membres en vue de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
 - (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

Grand programme IV

Culture

05001 Au cours de la seconde période quadriennale (2018-2021), le grand programme IV continuera de diriger les activités menées au titre des objectifs stratégiques 7, « Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine », et 8, « Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles », de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation. Il s'agira essentiellement d'accompagner les États membres dans leurs efforts en vue de l'application des six conventions relatives à la culture, en tant que cadre pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que d'atténuer les effets des conflits et des catastrophes naturelles sur la culture.

05002 Le grand programme IV conservera la structure programmatique approuvée dans le 38 C/5, avec deux axes d'action, l'un consacré au patrimoine et l'autre à la créativité, et un résultat escompté pour chacune des six conventions. Deux autres résultats escomptés à caractère transversal viseront à soutenir la mise au point d'une application transversale des conventions : l'un relatif aux situations d'urgence, pour favoriser une action plus intégrée et mieux coordonnée, et l'autre concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour asseoir le rôle de la culture et soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable par les États membres à travers la contribution de la culture.

Grand programme IV – Culture		
Objectifs stratégiques du 37 C/4	Objectif stratégique 7 : Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine	Objectif stratégique 8 : Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles
Axes d'action du 39 C/5	Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	Axe d'action 2 : Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable
Résultats escomptés du 39 C/5	ER 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972 ER 2 : Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections ER 3 : Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999) ER 4 : Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001 ER 5 : Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture	ER 6 : Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003 ER 7 : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005 ER 8 : Intégration de la culture dans les politiques et mesures nationales et locales par les États membres en vue de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030

05003

L'UNESCO exercera son rôle de chef de file dans le domaine de la culture en soutenant l'application des conventions et recommandations, ainsi que leur intégration dans les politiques et stratégies de développement nationales et internationales. Cette action sera menée dans le cadre des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais également l'Agenda 2063 de l'Union africaine, les Orientations de Samoa pour les petits États insulaires en développement (PEID), le Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés (PMA), le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Nouveau Programme pour les villes. L'UNESCO s'attachera ainsi à asseoir son rôle d'organisme normatif, d'organisme de développement des capacités et de catalyseur de la coopération internationale dans le domaine de la culture.

05004

Dans son action visant à instaurer un changement durable grâce aux conventions, le grand programme IV concentrera ses efforts sur un ensemble de priorités clairement définies, conformément aux recommandations énoncées dans les rapports d'audit et d'évaluation d'IOS sur l'action normative de l'UNESCO dans le domaine de la culture. À travers des activités de renforcement des capacités, les États parties bénéficieront d'un appui dans leurs efforts pour mettre en application les dispositions des différentes conventions, tandis qu'une aide à la formulation des politiques leur permettra de traduire ces dispositions et principes en cadres juridiques, politiques et institutionnels. Les systèmes de rapports périodiques et les cadres de résultats seront renforcés afin de mettre en place un suivi plus efficace et permettre ainsi une meilleure évaluation des impacts. Cela supposera une meilleure articulation entre les cadres de résultats et les ODD, ainsi qu'un appui technique aux États parties lors de l'établissement de leurs rapports périodiques afin de favoriser des taux de réponse plus élevés. La ratification des conventions enregistrant de faibles taux d'adhésion fera l'objet d'une promotion systématique ciblant les régions sous-représentées. Un appui juridique sera fourni à cet égard. Enfin, le recours aux systèmes d'assistance internationale sera encouragé pour soutenir les fonctions essentielles, notamment lorsque ces systèmes sont sous-exploités.

05005

Le Siège assurera le secrétariat des différents instruments normatifs et conduira la définition des grandes orientations, ainsi que le suivi global et l'établissement de données de référence, en étroite complémentarité avec les bureaux hors Siège, afin d'élaborer et mettre en œuvre des programmes à l'appui de la mise en application des conventions et recommandations au niveau des pays, renforçant ainsi les liens normatifs et opérationnels. Les bureaux hors Siège soutiendront l'intégration de la culture dans les stratégies de développement nationales et régionales, de même que dans les programmes de pays des Nations Unies.

Appui aux États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030

05006

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera abordé de manière transversale par le biais des conventions et recommandations relatives à la culture, lesquelles serviront de cadre pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre du Programme 2030, par les États membres, en faisant valoir la contribution de la culture. L'accent sera mis sur l'aide à la formulation des politiques, le renforcement des capacités et le suivi. À cette fin, les activités viseront à mettre au point des cadres et méthodes de mesure, ainsi qu'à élaborer des lignes directrices et des orientations techniques en s'inspirant des directives opérationnelles et des cadres directeurs des instruments normatifs ayant intégré le développement durable, ainsi que des principes qu'ils incarnent. À cet égard, tout sera fait pour intégrer l'action de l'UNESCO à celle d'autres partenaires stratégiques, notamment les organismes des Nations Unies et les organisations régionales, afin de mobiliser les connaissances, les savoir-faire et les ressources.

05007

Une attention particulière sera portée à l'ODD 11 – « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » – pour lequel l'UNESCO assumera son rôle de chef de file international en fournissant des services d'aide à l'élaboration des politiques et de renforcement des capacités, ainsi qu'en assurant le suivi global et en établissant des indicateurs de référence, notamment dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes adopté à la troisième Conférence des Nations

Unies sur le logement et le développement urbain durable (HABITAT III). Pour ce faire, l'Organisation s'appuiera sur les mécanismes établis dans le cadre des conventions et recommandations pertinentes, ainsi que sur le Rapport mondial de l'UNESCO sur la culture pour le développement urbain durable, et nouera des partenariats afin de créer des coalitions multipartites. En outre, le grand programme IV aidera les États membres à réaliser les ODD, comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-après.

05008

Outre les contributions indiquées ci-après, il convient de rappeler que l'ensemble du grand programme IV et ses résultats escomptés – à l'instar de tous les autres grands programmes – sont destinés à contribuer à l'ODD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté et à l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités.

Récapitulatif de la contribution du grand programme IV à la mise en œuvre du Programme 2030

GRAND PROGRAMME IV																			
		ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17	
Domaines thématiques et résultats escomptés du 39 C/5	ER 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972				4.7	5.5 5.c	6.6		8.9			11.4		13.1	14.5 14.7	15.1		17.9 17.14 17.16 17.17	
	ER 2 : Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections				4.7	5.5 5.c						11.4						16.4 16.a	17.9 17.16 17.17
	ER 3 : Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)				4.7	5.5 5.c						11.4							17.9 17.16 17.17
	ER 4 : Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001				4.7	5.5 5.c									14.7				17.9 17.16 17.17
	ER 5 : Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture				4.7	5.5 5.c						11.4 11.b		13.1				16.4 16.a	17.9 17.16 17.17
	ER 6 : Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003		2.4		4.7	5.5 5.c						11.4							17.9 17.14 17.16 17.17
	ER 7 : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005				4.4	5.c			8.3		10.a							16.7 16.10	17.19
	ER 8 : Intégration de la culture dans les politiques et mesures nationales et locales par les États membres en vue de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030		2.4		4.4 4.7	5.5 5.c	6.6		8.3 8.9		10.a	11.4 11.b		13.1	14.5 14.7	15.1	16.4 16.7 16.10 16.a	17.9 17.14 17.16 17.17 17.19	

05009

Si certaines initiatives menées au titre des conventions et recommandations viseront directement à favoriser la réalisation des ODD, d'autres auront pour but d'apporter une contribution indirecte en instaurant des processus et en créant des conditions favorables à leur réalisation. Il s'agira notamment de promouvoir un environnement propice à la paix et au dialogue comme condition préalable à un développement socioéconomique inclusif et participatif, qui reconnaisse l'importance des communautés locales, de leur environnement, ainsi que de leurs ressources culturelles et naturelles.

Faire face aux situations d'urgence

05010

Le rôle de l'UNESCO en matière de protection de la culture dans les situations d'urgence, notamment les situations de conflit et de catastrophe, sera renforcé, en particulier grâce à la mise en œuvre de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé, ainsi que des mécanismes convenus au plan international en matière de préparation et d'intervention face aux risques de catastrophe, qui permettront une action plus intégrée et mieux coordonnée par le biais des conventions. Cette action sera menée tant au niveau des politiques, en soutenant l'intégration de la culture dans les stratégies et cadres pertinents, qu'au niveau technique, en apportant une aide aux États membres touchés. Ce domaine d'action contribuera également à la réalisation de plusieurs ODD, notamment l'ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives ».

Priorité globale Afrique

05011

La région Afrique restera une priorité de l'Organisation et du grand programme IV en 2018-2021. Le grand programme IV continuera de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique (2014-2021) et de ses programmes phares, en particulier le programme phare 5 (Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale), en étroite collaboration avec le Département Afrique, en s'appuyant également sur les progrès accomplis au cours de la précédente période quadriennale dans le cadre des programmes phares pour la priorité Afrique. Une attention particulière sera accordée au soutien de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : « L'Afrique que nous voulons » et de son Plan de mise en œuvre décennal pour 2014-2023, notamment l'aspiration 5 « Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte » et en particulier son objectif 16 sur la « Renaissance culturelle ».

05012

On s'attachera en priorité à aider les pays africains à renforcer leurs cadres institutionnels et juridiques relatifs au patrimoine culturel et naturel, ainsi que leurs industries créatives, par le biais des conventions. À cette fin, une large ratification sera encouragée au moyen d'activités de sensibilisation et de plaidoyer, en mettant l'accent sur les instruments qui connaissent de faibles taux d'adhésion. Les efforts porteront essentiellement sur le renforcement des capacités professionnelles nationales ainsi que des institutions culturelles pour la mise en œuvre des conventions. On veillera notamment à fournir un appui politique en amont afin d'intégrer les dispositions des conventions dans les législations, les politiques et les stratégies nationales dans le domaine de la culture et d'autres domaines pertinents, par exemple en ce qui concerne l'éducation et la préparation et les réponses aux situations d'urgence. La jeunesse africaine et les PEID et les communautés touchées par un conflit ou une catastrophe seront les groupes cibles prioritaires dans la mise en œuvre des initiatives. Afin de fournir une autre preuve de l'importance du secteur culturel en Afrique et de renforcer la place de la culture dans

l'élaboration des politiques publiques de développement et dans les mécanismes d'exécution de l'Agenda 2063, et en particulier les cibles et les indicateurs du Plan de mise en œuvre décennal, des efforts seront consacrés à la création de statistiques culturelles au niveau national, ainsi qu'au renforcement de la capacité à interpréter ces données dans le contexte du développement. Enfin, la coopération avec le Secteur des sciences exactes et naturelles sera maintenue en tant qu'initiative intersectorielle phare visant à mieux faire connaître les liens entre la diversité culturelle et biologique, à encourager la sauvegarde et la valorisation des sites désignés par l'UNESCO en Afrique et à renforcer la gestion durable des ressources culturelles et naturelles, en particulier par le biais de l'engagement communautaire.

05013

À l'appui des activités susmentionnées, le grand programme IV continuera de donner la priorité à la région en termes de ressources humaines et financières allouées au titre du Programme ordinaire, en établissant 21 sur un total de 50 postes permanents hors Siège à travers le monde en Afrique, ainsi qu'en décentralisant de loin la plus grande proportion du budget opérationnel vers les bureaux régionaux multisectoriels. Par ailleurs, il continuera de consacrer des efforts particuliers, en collaboration avec le Département Afrique et les unités hors Siège en Afrique, à la mobilisation de fonds extrabudgétaires, le cas échéant, pour élaborer et mener des initiatives sectorielles/intersectorielles clés dans les domaines prioritaires du renforcement des capacités et des institutions culturelles en vue de mettre en œuvre les conventions et de développer des secteurs culturels dynamiques. Le Secteur tirera le meilleur parti de l'état actuel de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique en renforçant la collaboration avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales, en particulier par le biais des unités hors Siège, et en participant aux groupes thématiques compétents des Nations Unies (notamment au mécanisme de coordination régionale ONU/UA et aux travaux de son équipe pour le plaidoyer, l'information, la communication et la culture) dans le but d'identifier les projets et programmes stratégiques conjoints en ciblant le développement des capacités institutionnelles.

Priorité globale Égalité des genres

05014

Conformément au Plan d'action pour la priorité Égalité des genres (GEAP II), et sur la base du rapport d'évaluation sur la culture et le développement publié en 2015, les activités menées au titre du grand programme IV mettront l'accent sur l'intégration des problématiques liées au genre dans le travail statutaire des conventions en tant que moyen de soutenir la mise en œuvre de l'ODD 5 et des autres ODD relatifs à l'égalité des genres. Afin de réaliser un changement transformateur en matière d'égalité entre les sexes, l'action portera essentiellement sur la dimension politique. En s'appuyant sur les recommandations du premier rapport de l'UNESCO « Égalité des genres, patrimoine et créativité » publié au cours de la précédente période quadriennale, l'action consistera à accorder plus de place aux questions d'égalité des genres dans les systèmes de rapports périodiques et les cadres de résultats des conventions. Cela aidera à recueillir des informations, notamment des données ventilées par sexe, et permettra d'assurer le suivi des cadres législatifs et politiques que les États membres sont appelés à élaborer et à adopter dans le cadre de leurs obligations internationales au titre des conventions pertinentes en faveur du droit égal des femmes et des hommes d'accéder, de participer et de contribuer à la vie culturelle et à des modes de vie fondés sur la culture.

05015

Dans un deuxième axe, les dimensions de genre seront incluses dans les initiatives de renforcement des capacités et les matériels de formation pertinents afin d'encourager les partenaires publics à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes transformateurs en matière de genre et conformes aux objectifs des conventions.

05016

Enfin, l'utilisation des ressources des fonds créés au titre des conventions en faveur d'initiatives en matière d'égalité des genres sera encouragée par le biais de mesures telles que l'introduction de l'égalité entre les sexes en tant que critère pour l'obtention d'aides financières, le cas échéant.

Coopération intersectorielle

05017

La coopération avec les autres grands programmes sera axée sur un ensemble limité de domaines prioritaires dans lesquels la valeur ajoutée d'une approche pluridisciplinaire en vue de la réalisation des ODD est la plus élevée, et mettra l'accent sur l'exécution au niveau des pays. Cela supposera de coopérer avec le Secteur de l'éducation sur l'appréciation de la diversité culturelle à l'appui de l'ODD 4, en se concentrant notamment sur la promotion et la transmission des valeurs du patrimoine et l'appréciation de la diversité culturelle auprès des jeunes afin d'aider à promouvoir l'éducation à la paix et l'éducation à la citoyenneté mondiale et à prévenir l'extrémisme violent. La coopération sera renforcée avec le Secteur de la communication et de l'information en ce qui concerne la liberté artistique et la promotion de la diversité des médias à l'appui de l'ODD 16. Les Secteurs de la culture et des sciences exactes et naturelles travailleront ensemble afin de mieux faire connaître les liens entre la diversité culturelle et biologique et de renforcer la gestion durable des différents sites désignés par l'UNESCO en vue de la réalisation des ODD 11, 13, 14 et 15. Sur la base de l'engagement intersectoriel pour HABITAT III et du *Rapport mondial de l'UNESCO sur la culture pour le développement urbain durable*, le Secteur de la culture, en tant que secteur chef de file, élaborera des initiatives conjointes dans le domaine du développement urbain durable, en réunissant les différents programmes de l'UNESCO relatifs aux villes à l'appui de l'ODD 11. Enfin, le grand programme IV contribuera aux autres champs d'intervention à l'échelle de l'Organisation, tels que la réduction des risques de catastrophe et la lutte contre le changement climatique.

Exécution du programme

Partenariats

05018

Pour l'ensemble des conventions, recommandations et programmes associés, on s'attachera à approfondir les partenariats avec les partenaires institutionnels de l'Organisation, notamment avec les réseaux et chaires UNESCO, les centres de catégorie 2, les organes de conseil et d'évaluation au service des conventions, les institutions professionnelles, ainsi qu'avec les organisations régionales et le secteur privé. L'objectif sera de renforcer les réseaux spécialisés dans la culture, ainsi que les capacités des professionnels de la culture et des décideurs, de partager des bonnes pratiques et de faciliter les échanges, tout en favorisant la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud. Une attention particulière sera accordée à la création de partenariats avec les agences et les programmes concernés du système des Nations Unies afin d'encourager une mise en œuvre du Programme 2030 mettant en avant la contribution de la culture, ainsi que l'élaboration de réponses adéquates aux conflits et aux catastrophes. Cela contribuera de manière significative à la réalisation de l'ODD 17.

Mobilisation de ressources

05019 En 2018-2019, le grand programme IV intensifiera ses efforts de mobilisation de ressources, à la fois humaines et financières, en faveur de ses programmes.

05020 Tout sera mis en œuvre pour mobiliser des ressources extrabudgétaires afin d'assurer un financement suffisant pour atteindre les cibles programmatiques fixées pour l'exercice biennal au titre de chacun des résultats escomptés du grand programme dans le cadre du C/5, notamment dans les domaines de coopération intersectorielle. À cette fin, un cadre global de mobilisation des ressources a été élaboré pour guider la coopération avec les différentes catégories de donateurs quant à la manière de combler collectivement le déficit de financement identifié dans le 39 C/5, conformément aux principes d'harmonisation, de flexibilité, de prévisibilité, de diversification des donateurs et de transparence du dialogue structuré sur le financement. Le cadre de mobilisation des ressources veillera à garantir la masse critique de ressources nécessaires pour maintenir les activités de renforcement des capacités et d'élaboration des politiques en tant que priorité pour l'ensemble des conventions, conformément aux recommandations des récents audits et évaluations. Le suivi et l'établissement de données de référence à l'échelle mondiale, ainsi que l'information, la gestion des connaissances et la sensibilisation, devraient être traités comme une deuxième série importante de priorités, en tenant compte des besoins et des difficultés propres à chacune des conventions. Dans ce cadre, et dans celui de la stratégie de mobilisation des ressources à l'échelle de l'Organisation, le grand programme IV collaborera avec ses partenaires financiers par le biais de consultations bilatérales et collectives des donateurs, ainsi que du dialogue structuré sur le financement, dans le but de répondre conjointement aux besoins de financement du 39 C/5 approuvé.

05021 Dans ce contexte, des efforts seront déployés en vue de diversifier la base de donateurs existante du grand programme IV et d'établir des modalités avec les partenaires financiers permettant de faire des prévisions à plus long terme. L'accent sera mis également sur le maintien et l'augmentation de la part des fonds plus flexibles et affectés de manière peu restrictive.

Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement

05022 Avec l'augmentation des dommages infligés par les conflits, la destruction intentionnelle et le pillage, ainsi que des menaces dues au changement climatique et aux catastrophes naturelles, il est plus que jamais nécessaire de préserver et de sauvegarder le patrimoine culturel et naturel, en particulier à la lumière de l'adoption du Programme 2030 et de la place accordée à la culture en tant que moteur important du développement économique et social durable, source de savoir et de résilience et vecteur du dialogue et de la coopération.

05023 La protection et la promotion du patrimoine matériel culturel et naturel sous toutes ses formes seront assurées à travers l'application des Conventions de 1954, 1970, 1972 et 2001, dont les organes directeurs recevront un soutien qui leur permettra de prendre des décisions éclairées afin de préserver leur crédibilité. La ratification des conventions qui connaissent de faibles taux d'adhésion sera encouragée. Les actions destinées à rendre opérationnelles les conventions mettront l'accent sur les initiatives de renforcement des capacités, qui sont essentielles pour réaliser leur plein potentiel et maximiser leur impact, et qui seront menées à la fois aux niveaux national et régional et axées sur la mise au point d'outils pratiques et de matériels à destination des praticiens du patrimoine culturel et naturel. L'aide à la formulation des politiques sera une priorité importante, et un soutien sera fourni aux États membres pour la mise en place des cadres juridiques et institutionnels voulus pour assurer une parfaite intégration

du patrimoine culturel dans les politiques culturelles et autres politiques pertinentes, ainsi que la propre intégration de toutes ces politiques sectorielles dans les politiques nationales de développement. À l'appui de ces initiatives, le Secrétariat assurera la gestion efficace des fonds respectifs ainsi que la mobilisation des ressources. Cette approche stratégique entraînera une amélioration de la protection et de la conservation du patrimoine sur les sites culturels et naturels, une meilleure interprétation et une meilleure gestion du tourisme, ainsi qu'une participation accrue des communautés.

05024

Les réponses aux situations d'urgence constitueront une priorité importante dans l'application des recommandations. De nouveaux partenariats seront mis en place, notamment à travers la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé, avec les organismes professionnels de conservation du patrimoine et les autres parties prenantes des conventions, ainsi qu'avec les principaux acteurs de l'humanitaire, de la sécurité et de la consolidation de la paix, y compris des organismes du système des Nations Unies. Un soutien spécifique et ciblé sera fourni aux pays touchés par des situations d'urgence liées à des conflits et à des catastrophes, ou qui risquent d'y être confrontés.

05025

Dans la mise en œuvre de ces actions, une attention particulière sera accordée à l'Afrique ainsi qu'aux PEID en ce qui concerne le développement du tourisme durable, la gestion des risques et la conservation de la biodiversité, conformément au Plan d'action pour les PEID 2016-2021. Une approche intersectorielle et pluridisciplinaire sera mise au point, s'agissant en particulier des initiatives relatives au changement climatique, de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence, y compris la réduction du risque de catastrophe, ainsi que des sites désignés par l'UNESCO (réserves de biosphère, géoparcs et sites du patrimoine mondial).

05026

On accordera une attention particulière à la priorité Égalité des genres, en concentrant les efforts sur la pleine participation des femmes à la conservation, à la gestion, à la sauvegarde et à la transmission du patrimoine, conformément au Plan d'action pour la priorité Égalité des genres II. Les jeunes resteront un groupe cible prioritaire, et leur participation à la protection du patrimoine et à la transmission du savoir et des valeurs sera encouragée.

05027

Conformément aux critères de viabilité adoptés par le Conseil exécutif, le Secrétariat s'efforcera de soutenir l'intérêt majeur et l'engagement des États parties à maintenir la crédibilité de la Convention de 1972, et d'encourager la ratification des Conventions de 1954, 1970 et 2001. La capacité financière d'assurer l'exécution du programme restera toutefois essentielle, compte tenu de l'écart croissant entre les ressources disponibles et les besoins. La dépendance accrue aux contributions volontaires, notamment aux fonds des conventions et au Fond d'urgence pour le patrimoine, entravera la capacité à produire des résultats et à répondre aux nouvelles priorités. Des efforts considérables seront entrepris pour améliorer la mobilisation des ressources à la fois humaines et financières, afin de remédier à ces difficultés persistantes en matière de durabilité.

Protéger le patrimoine matériel (Convention du patrimoine mondial de 1972 et Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique)

05028

L'application de la Convention du patrimoine mondial de 1972 et de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique, ainsi que la promotion du patrimoine en tant que catalyseur de la coopération internationale, de la compréhension mutuelle et du développement durable se poursuivront. L'accent sera mis sur la conservation à long terme et sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion des biens inscrits, conformément aux décisions des organes directeurs de la Convention et aux recommandations issues des audits et évaluations, et à l'appui de la réalisation de la cible 4 de l'ODD 11. Par ailleurs, la priorité sera accordée à la prévention des situations de conflit et de catastrophe ainsi qu'aux réponses à apporter à ces dernières, en synergie avec le résultat escompté 5 du C/5.

05029

Le Centre du patrimoine mondial, en tant que Secrétariat de la Convention de 1972, dirigera la formulation des grandes orientations ainsi que leur suivi à l'échelle mondiale. Il fournira aux États parties des conseils stratégiques et un appui technique, en partageant des bonnes pratiques et en collaborant avec les unités hors Siège afin de donner aux États parties les moyens d'appliquer les décisions des organes directeurs et d'améliorer la conservation des sites inscrits, en prêtant une attention particulière aux PMA et aux sites en péril. Le défi consistant à maintenir un équilibre entre les priorités de conservation et le développement des projets industriels et d'infrastructures sera relevé grâce à l'opérationnalisation de la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable, ainsi qu'au renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine et des études d'impact sur l'environnement. Un soutien sera fourni dans le cadre du troisième cycle de l'exercice des rapports périodiques, qui a été renforcé afin de produire des informations sur les politiques et les mesures adoptées par les États parties afin de promouvoir le développement durable et d'accroître la participation des femmes à la gestion du patrimoine culturel et naturel, conformément au Plan d'action pour la priorité Égalité des genres (GEAP II), et de garantir l'efficacité du suivi et de l'évaluation des impacts. Les efforts se poursuivront en vue d'améliorer l'efficacité des autres processus statutaires, tels que le suivi réactif et le soutien fourni en amont aux États parties en ce qui concerne les Listes indicatives et leur harmonisation, ainsi que les candidatures.

05030

Conformément à l'aspiration 5 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Plan d'action pour les PEID 2016-2021, des mesures seront prises afin d'aider les pays africains et les PEID à protéger la biodiversité et à atténuer les effets du changement climatique, en faisant participer les communautés locales au processus de candidature et au développement du tourisme durable. Un soutien sera fourni afin de consolider les cadres institutionnels et juridiques dans le domaine de la protection et de la gestion du patrimoine, et de renforcer les capacités pour les mettre en œuvre.

05031

Une attention particulière sera portée au soutien des processus décisionnels des organes directeurs de la Convention, à l'application du Plan d'action stratégique pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial 2012-2022, ainsi qu'à l'étude, en collaboration avec les États parties et les autres acteurs clés, des moyens d'accroître la durabilité du Fonds du patrimoine mondial. La participation des communautés, des femmes, des praticiens, des ONG et des centres de catégorie 2 dans l'application de la Convention du patrimoine mondial sera améliorée grâce à la mise en place de partenariats. Les liens entre la culture et la nature seront renforcés par le biais de la coopération intersectorielle avec le Secteur des sciences exactes et naturelles dans le cadre des autres conventions et programmes intergouvernementaux relatifs au patrimoine culturel et à la biodiversité, afin de contribuer à une gestion plus durable des ressources du patrimoine et des sites désignés, en particulier en Afrique, en tant qu'initiative phare. Conformément à la cible 7 de l'ODD 4, des initiatives d'éducation et de volontariat continueront d'encourager la participation des jeunes, de promouvoir les valeurs du patrimoine et d'améliorer la compréhension mutuelle en tant que moyen d'aider à prévenir les conflits.

Résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972¹

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Bonne gouvernance de la Convention de 1972, comme l'attestent les résolutions/décisions prises par les organes directeurs	Partiellement	– <i>Oui</i>	– <i>Oui</i>
2. Nombre de biens du patrimoine mondial où les capacités de conservation et de gestion sont renforcées, notamment en collaboration avec les instituts et centres de catégorie 2	119 dont 38 en Afrique et 8 dans les PEID	– 130 dont 44 en Afrique et 12 dans les PEID	– 120 dont 41 en Afrique et 10 dans les PEID
3. Nombre de partenaires de la société civile, y compris de jeunes et de femmes, contribuant à la conservation des biens du patrimoine mondial et à l'éducation à ce dernier dans le cadre de projets et d'initiatives associés à l'UNESCO	2 100 dont 400 en Afrique et 40 dans les PEID	– 2 300 dont 480 en Afrique et 70 dans les PEID	– 2 200 dont 460 en Afrique et 60 dans les PEID
4. Nombre de biens du patrimoine mondial où les ODD et la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable sont intégrés dans la conservation et la gestion	89 dont 27 en Afrique et 4 dans les PEID	– 110 dont 32 en Afrique et 6 dans les PEID	– 100 dont 30 en Afrique et 5 dans les PEID
5. Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites	(D1) : 50 dont 3 en Afrique et 3 PEID (D2) : 81 % dont 7 % en Afrique et 2 % dans les PEID	– (C1) : 58 dont 7 en Afrique et 5 PEID – (C2) : 82 % dont 10 % en Afrique et 3 % dans les PEID	– (C1) : 50 dont 5 en Afrique et 4 PEID – (C2) : 80 % dont 10 % en Afrique et 2 % dans les PEID

¹ Pour l'ensemble des résultats escomptés et des indicateurs de performance correspondants, se reporter aux informations complémentaires présentées à la fin du chapitre consacré au grand programme IV.

Lutte contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels (Convention de 1970) et Recommandation de l'UNESCO de 2015 concernant les musées et les collections

05032 La Convention de 1970 est essentielle pour lutter efficacement contre le trafic illicite de biens mobiliers. Elle est appelée à jouer un rôle central dans l'action à mener pour combattre le financement des groupes criminels et leurs opérations, en particulier dans le contexte des conflits touchant beaucoup de pays sources, qui ont généré de nouvelles demandes de soutien. L'UNESCO cherchera à affirmer son leadership dans la préservation des biens culturels mobiliers par la promotion et la mise en œuvre de la Convention, en conjonction avec la Recommandation de 2015 concernant les musées et les collections.

05033 La ratification de la Convention de 1970 et des Conventions complémentaires d'UNIDROIT de 1995 sera encouragée en tant qu'exigence prioritaire de l'efficacité de l'action normative de l'Organisation visant à protéger le patrimoine culturel contre le trafic illicite. À cette fin, une action de sensibilisation sera menée, ciblée sur les régions où les taux de ratification sont faibles, dont les PEID. Parallèlement, le Secrétariat concentrera ses ressources sur le soutien aux organes directeurs de la Convention afin d'assurer une orientation stratégique à la mise en œuvre de la Convention. Tant pour la Convention de 1970 que pour la Recommandation de 2015, le renforcement des capacités jouera un rôle central pour renforcer les capacités institutionnelles, juridiques et techniques des États membres et harmoniser leurs cadres juridiques, une attention spéciale étant accordée à l'Afrique et aux PEID conformément au Plan d'action 2016-2021 pour les PEID. Des initiatives de plaidoyer et d'information seront lancées, ciblant les décideurs, les experts et la société civile. Les actions de renforcement des capacités et d'information seront accompagnées d'une approche tenant compte du genre, conformément au Plan d'action II pour l'égalité des genres, et menées avec le concours des partenaires institutionnels de l'UNESCO, dont UNIDROIT, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, l'ONUDC, l'ICOM, l'ICCROM et autres. De nouveaux partenariats seront recherchés avec des acteurs du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales ou régionales, ainsi qu'avec le marché de l'art, les milieux universitaires et l'industrie du tourisme. Les informations fournies par les rapports quadriennaux et les réseaux universitaires nouvellement créés appuieront la nécessaire évaluation des besoins à cet effet.

05034 Une attention particulière sera portée aux pays touchés par des situations d'urgence, en synergie avec le résultat escompté 5 du C/5. Le Secrétariat continuera à conduire des activités de renforcement des capacités, à renforcer les efforts de plaidoyer et à appeler à prendre des mesures d'urgence pour protéger le patrimoine et les musées en danger. Il fournira des conseils sur les politiques et un soutien technique aux États membres afin qu'ils intensifient leurs efforts de préparation et appliquent effectivement la résolution 2199 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et il approfondira sa collaboration avec l'Équipe de surveillance des sanctions de l'ONU à cet égard. Le Secrétariat appuiera aussi les activités du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC) dans son rôle de groupe de réflexion unique pour l'exploration d'autres moyens de résolution des différends concernant le patrimoine culturel à l'appui de la cible 4 de l'ODD 16.

05035 Des réunions de forums de haut niveau et des initiatives de renforcement des capacités serviront à promouvoir la Recommandation de 2015 et à soutenir sa mise en œuvre, et elles aideront à mobiliser l'engagement des parties prenantes à cet effet. Les rapports quadriennaux sur la Recommandation seront utilisés pour examiner les politiques nationales et leur alignement sur ses dispositions. Le rôle de la Recommandation dans la promotion du dialogue entre les musées et les peuples autochtones concernant le retour de biens culturels sera favorisé.

Résultat escompté 2 : Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 1970 et du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels, conformément aux ODD	Oui	– <i>Oui</i>	– <i>Oui</i>
2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 1970, notamment dans les Caraïbes, en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique	134 dont 30 en Afrique et 8 PEID	– <i>141 dont 31 en Afrique et 10 PEID*</i>	– <i>140 dont 31 en Afrique et 10 PEID*</i>
3. Nombre de rapports quadriennaux présentés conformément aux aspects clés de la mise en œuvre de la Convention, fournissant des éléments d'information sur la réalisation des cibles des ODD	58 dont 4 en Afrique	– <i>73 dont 9 en Afrique et 5 dans les PEID</i>	– <i>71 dont 8 en Afrique et 5 dans les PEID</i>
4. Nombre d'affaires menées à bien de retour et de restitution de biens culturels, y compris d'objets de pays dans des situations d'urgence et d'affaires concernant le financement du terrorisme en coordination avec des organisations partenaires et le marché de l'art, conformément à la cible 4 de l'ODD 16	Sans objet	– <i>14 dont 3 dans des pays dans des situations d'urgence</i>	– <i>14 dont 3 dans des pays dans des situations d'urgence</i>

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Nombre d'initiatives lancées par des parties prenantes aidées qui ont renforcé et promu les rôles des musées dans la réalisation des ODD et l'application de la Recommandation de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société (Extrabudgétaire uniquement)	Sans objet	- 30 dont 7 en Afrique et 2 dans les PEID	- 30 dont 7 en Afrique et 2 dans les PEID

Protéger les biens culturels en cas de conflit armé (Convention de 1954 et ses deux Protocoles (1954 et 1999))

05036 La mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999) – principal cadre international pour la protection des biens culturels en temps de paix et de guerre, y compris d'occupation – sera poursuivie. L'action visera surtout à encourager la ratification la plus large possible de la Convention et de ses deux Protocoles et à appuyer l'adoption au niveau national de mesures administratives, juridiques, militaires et techniques propres à renforcer la protection des biens culturels.

05037 Le Secrétariat soutiendra le travail des réunions statutaires des Hautes Parties contractantes à la Convention de La Haye, des réunions des Parties au Deuxième Protocole et des réunions du Comité intergouvernemental du Deuxième Protocole, et il aidera les États parties à mettre en œuvre efficacement leurs décisions et résolutions respectives. Cette aide sera axée sur la fourniture d'un soutien technique à l'identification et la soumission par les États parties de demandes d'octroi d'une protection renforcée des biens culturels. L'utilisation du Fonds pour la mise en œuvre de mesures de préparation, d'urgence et de rétablissement sera promue, et les États parties seront aidés à bien exécuter les projets financés par ce mécanisme.

05038 Le soutien technique se concentrera sur des initiatives de renforcement des capacités, qui impliqueront la production et la diffusion de matériels et d'outils de formation afin de renforcer la mise en œuvre opérationnelle de la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la capacité des militaires, à la promotion de l'application et de l'utilisation du manuel militaire « Protection du patrimoine culturel » élaboré au cours de la période quadriennale précédente. Des efforts seront aussi déployés pour former du personnel chargé de l'application de la loi ; à cet effet, les partenariats existants tels que ceux avec le CICR et le Comité international du Bouclier bleu seront renforcés et de nouveaux partenariats seront recherchés. Ces initiatives seront lancées en synergie avec le résultat escompté 5 du C/5.

05039 Une stratégie de ratification spécifiquement ciblée sur la région Afrique, les pays en situation de conflit ou de post-conflit et les PEID sera poursuivie. Comme suite au Plan d'action 2016-2021 pour les PEID,

le Secrétariat appuiera l'élaboration, la révision et l'adoption de lois et de politiques nationales reflétant les principes et dispositions de la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles.

05040

Le système de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles sera amélioré en facilitant le processus de soumission des rapports nationaux et en révisant la forme des rapports, en publiant les résultats des rapports nationaux et en les diffusant largement en vue d'encourager le partage et l'adoption des meilleures pratiques.

Résultat escompté 3 : Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 1954 et de son Deuxième Protocole de 1999	Oui	– Oui	– Oui
2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 1954 et à ses deux protocoles (1954 et 1999), notamment en Afrique et dans les pays impliqués dans un conflit armé	(D1) : Convention de La Haye de 1954 : 129 dont 26 en Afrique et 4 PEID (D2) : Premier Protocole : 107 dont 14 en Afrique et 3 PEID (D3) : Deuxième Protocole : 73 dont 8 en Afrique et 2 PEID	– (C1) : Convention de La Haye de 1954 : 142 dont 30 en Afrique et 5 PEID* – (C2) : Premier Protocole : 112 dont 16 en Afrique et 3 PEID* – (C3) : Deuxième Protocole : 86 dont 15 en Afrique et 2 PEID*	– (C1) : Convention de La Haye de 1954 : 138 dont 30 en Afrique et 5 PEID* – (C2) : Premier Protocole : 110 dont 16 en Afrique et 3 PEID* – (C3) : Deuxième Protocole : 83 dont 12 en Afrique et 2 PEID*
3. Nombre de rapports nationaux présentés sur la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)	38 dont 1 en Afrique	– 15 dont 7 en Afrique	– 10 dont 5 en Afrique
4. Nombre d'États parties qui ont effectivement mis en œuvre une assistance internationale ou d'autres catégories d'assistance en application du Deuxième Protocole de 1999 (Extrabudgétaire uniquement)	7 dont 1 en Afrique	– 9 dont 1 en Afrique	– 9 dont 1 en Afrique

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Nombre de parties prenantes aidées qui ont contribué à la protection et à la sensibilisation, y compris aux éléments de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé	9 dont 7 en Afrique	- 12 dont 6 en Afrique et 1 PEID	- 8 dont 4 en Afrique et 1 PEID

Protéger le patrimoine culturel subaquatique (Convention de 2001)

05041 L'application de la Convention de 2001 sera axée sur la lutte contre le pillage, l'exploitation commerciale et le trafic illicite ou la récupération contraire à l'éthique du patrimoine culturel subaquatique dans toutes les eaux. L'action visera avant tout à renforcer la protection technique et juridique des sites *in situ* et à fournir des avis sur les politiques et les questions scientifiques en matière d'archéologie subaquatique.

05042 Priorité sera donnée à l'accroissement du nombre de ratifications de la Convention, en particulier en Afrique et dans les PEID. Le Secrétariat appuiera le travail des organes directeurs de la Convention, dont son Conseil consultatif scientifique et technique (STAB), et il aidera les États parties à appliquer effectivement leurs résolutions et décisions. La préparation et l'envoi de missions d'assistance technique du STAB constituera une priorité importante en tant que moyen d'apporter une aide directe aux États parties en matière de protection de leur patrimoine culturel subaquatique. Des conseils seront donnés sur les politiques, en particulier pour transposer les dispositions de la Convention dans les législations nationales et les harmoniser.

05043 Des initiatives ciblées de renforcement des capacités seront lancées afin d'appuyer les efforts déployés par les États parties pour mettre en œuvre la Convention au niveau national, en particulier dans les cas où les sites du patrimoine subaquatique sont menacés par le pillage, l'exploitation commerciale et le trafic illicite ou la récupération contraire à l'éthique. L'accès responsable du public aux ressources du patrimoine subaquatique sera promu grâce à des actions de sensibilisation et de plaidoyer. Ce faisant, une attention spécifique sera portée à l'Afrique et aux PEID, conformément au Plan d'action 2016-2021 pour les PEID. Les problèmes spécifiques de conservation du patrimoine culturel subaquatique rencontrés dans les PEID, mais aussi dans d'autres États membres, seront pris en compte dans les travaux du Secrétariat. Les meilleures pratiques en matière de gestion des sites du patrimoine culturel subaquatique seront collectées et diffusées.

05044 En coopération avec les organes nationaux de répression, les marines nationales et INTERPOL, mais aussi grâce à un vaste réseau d'ONG œuvrant dans le domaine du patrimoine subaquatique, la prévention du pillage des sites du patrimoine subaquatique et de leur exploitation commerciale sera renforcée. Des initiatives d'éducation et de sensibilisation seront lancées pour promouvoir les valeurs du patrimoine et la protection du patrimoine culturel subaquatique parmi les jeunes.

Une particulière attention sera accordée au renforcement de la coopération avec le Réseau océan des Nations Unies, à travers la coopération intersectorielle avec la Commission océanographique intergouvernementale. La participation des communautés de plongeurs, des praticiens, de la société civile, des centres de catégorie 2, du Réseau UNITWIN pour l'archéologie subaquatique et des chaires UNESCO à la mise en œuvre de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique sera encouragée et améliorée en renforçant les réseaux existants et en recherchant de nouveaux partenariats.

Résultat escompté 4 : Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/ décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2001	Oui	– <i>Oui</i>	– <i>Oui</i>
2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 2001, notamment en Afrique et parmi les PEID	58 dont 10 en Afrique et 10 PEID	– 63 dont 12 en Afrique et 11 PEID*	– 61 dont 12 en Afrique et 11 PEID*
3. Nombre d'États membres aidés qui ont pris des mesures en vue de concevoir ou d'actualiser des politiques de protection du patrimoine subaquatique afin d'atteindre les objectifs de la Convention de 2001	10 dont 2 en Afrique et 2 PEID	– 18 dont 2 en Afrique et 4 PEID	– 16 dont 2 en Afrique et 4 PEID
4. Nombre de parties prenantes aidées qui ont contribué à la protection et à la sensibilisation	30	– 38*	– 36*
5. Nombre d'États membres qui ont fourni des éléments d'information concernant la réalisation des cibles pertinentes des ODD (Extrabudgétaire uniquement)	Sans objet	– 5	– 5

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Protéger la culture dans les situations d'urgence par la préparation et la réponse

- 05046** Les activités relevant de ce résultat escompté du C/5 seront centrées sur le développement du programme de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Secteur de la culture conformément aux cadres pertinents convenus au niveau international et aux politiques telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, ainsi qu'en vue d'une mise en œuvre efficace de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé.
- 05047** Mettant à profit les capacités existantes et les cadres normatifs offerts par les conventions culturelles de l'UNESCO, le programme renforcera leur synergie et leur impact et améliorera les bienfaits qu'en retirent les États membres en soutenant le Secteur de la culture, tant au Siège que dans les bureaux hors Siège. Cela passera par la fourniture de conseils sur les politiques et le soutien technique, la formation, les services de gestion des connaissances, et la mobilisation et la gestion des ressources financières provenant du Fonds d'urgence pour le patrimoine et d'autres sources pour appuyer l'exécution de projets par le biais des conventions, tels qu'encadrés dans un indicateur de performance dédié. De plus, un mécanisme de réponse rapide sera établi au moyen d'un groupe d'experts, prêt à être déployé selon les besoins et à apporter une aide aux États membres pour les évaluations des dommages, les conseils techniques et les mesures urgentes de sauvegarde.
- 05048** Parallèlement, le Secrétariat s'efforcera d'intégrer la prise en compte de la culture dans l'action humanitaire, les stratégies de sécurité et les processus des droits de l'homme, de construction de la paix et de maintien de la paix, notamment en coopération avec les entités et partenaires du système des Nations Unies, sur la base du principe selon lequel la culture est un puissant facteur de paix et un pilier de la cohésion sociale. Dans ce contexte, l'UNESCO dialoguera avec les parties prenantes appropriées extérieures au domaine de la culture et mettra en place des partenariats et des outils innovants pour intégrer un souci de la culture dans leurs politiques et programmes et renforcer les capacités correspondantes.
- 05049** Grâce à ces efforts, l'UNESCO sera mieux à même d'évaluer les risques et les opportunités associés à la culture dans les situations d'urgence, notamment dans les mécanismes d'évaluation des besoins post-catastrophe ou post-conflit coordonnés par les Nations Unies, et de renforcer la résilience et les capacités des États membres pour ce qui est de prévenir, atténuer et réparer la perte de patrimoine culturel dans les conflits et les catastrophes naturelles. Dans ce contexte, une attention spéciale sera portée à l'Afrique, aux PMA et aux régions du monde voisines des zones de crise et exposées à des risques accrus, ainsi qu'aux PEID, en particulier en ce qui concerne les catastrophes naturelles.
- 05050** Les initiatives élaborées seront financées avant tout par des ressources extrabudgétaires.

Résultat escompté 5 : Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres aidés qui ont mené à bien des actions et des politiques visant à appliquer effectivement les instruments normatifs de l'UNESCO en relation avec les situations d'urgence	Sans objet (Note : compte tenu du caractère imprévisible des situations d'urgence, aucun point de référence ne peut être déterminé)	– Voir les informations complémentaires à la fin du chapitre GP IV	– Voir les informations complémentaires à la fin du chapitre GP IV
2. Nombre de décisions et d'actions sur les politiques adoptées par des États membres aidés et les acteurs intergouvernementaux concernés dans le cadre des instruments normatifs internationaux de l'UNESCO qui permettent d'intégrer la culture dans l'action humanitaire, les stratégies de sécurité et les processus de maintien de la paix et de construction de la paix	8	– 10	– 10
3. Nombre d'États membres, notamment en Afrique et parmi les PEID, aidés par le Mécanisme de réponse rapide pour faire face aux situations d'urgence (Extrabudgétaire uniquement)	Sans objet	– 10 dont 1 en Afrique et 2 PEID	– 10 dont 1 en Afrique et 2 PEID
4. Nombre d'évaluations post-catastrophe et post-conflit des besoins liés à la culture effectivement menées par les États membres, notamment les PEID, avec une aide technique et financière de l'UNESCO, dans le cadre des mécanismes internationaux de réponse aux crises (Extrabudgétaire uniquement)	4	– 5	– 5

Axe d'action 2 : Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable

- 05051** Le pouvoir de la culture, de la créativité et de l'innovation sous toutes ses formes continuera d'être mis en avant pour favoriser le développement durable. Le rôle transversal de la culture dans la mise en œuvre du Programme 2030 sera renforcé et les États membres seront aidés dans leurs efforts pour mobiliser le potentiel de la culture dans ce but.
- 05052** À cette fin, les Conventions de 2003 et 2005 et la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste seront mises en œuvre. Le Secrétariat travaillera avec les Parties à assurer une bonne gouvernance des conventions. Il cherchera à promouvoir la ratification des deux Conventions de 2003 et 2005 en vue de réaliser l'universalité requise pour maximiser l'étendue et la profondeur de l'impact de ces instruments normatifs. Priorité sera donnée à l'aide aux États membres à travers le renforcement des capacités, les conseils sur les politiques, le soutien technique et la gestion des connaissances, tout en assurant un suivi amélioré et une gestion efficace des fonds internationaux des deux conventions. Ce faisant, une particulière attention sera prêtée à l'Afrique et aux PEID, conformément au Plan d'action pour les PEID 2016-2021. Des initiatives sexotransformatrices seront lancées dans le cadre des fonctions statutaires des conventions, ciblant la dimension des politiques, appuyées par le renforcement des capacités, conformément au Plan d'action pour la priorité Égalité des genres (GEAP II), et se basant sur les recommandations du rapport de l'UNESCO Égalité des genres, patrimoine et créativité, publié en 2014.
- 05053** Un soutien transversal sera aussi apporté aux États membres pour leur mise en œuvre du Programme 2030 dans le domaine de la culture. Des initiatives seront lancées à travers les six conventions en tant que de besoin, en se fondant notamment sur les orientations opérationnelles, les directives et les documents stratégiques. L'action sera axée sur l'élaboration de méthodologies, de principes directeurs et de cadres et outils de mesure en vue de fournir les données, les analyses et les preuves nécessaires de la façon dont la mise en œuvre du cadre normatif par les États membres contribue à la réalisation des ODD et de leurs cibles. À cet effet, des partenariats seront recherchés avec d'autres organisations internationales appropriées, dont des organisations du système des Nations Unies, des organisations de la société civile et des parties prenantes concernées. Les initiatives relevant de ce domaine d'activités seront financées exclusivement par des ressources extrabudgétaires.
- 05054** Conformément aux critères de durabilité adoptés par le Conseil exécutif, le Secrétariat s'efforcera de maintenir le haut niveau existant d'appropriation par les États membres des conventions de 2003 et 2005, démontré par leur participation active aux travaux des organes directeurs de deux conventions et à leurs divers mécanismes et programmes connexes, par les taux encourageants de ratification de ces conventions encore récentes et par le volume des demandes de soutien technique et d'autres formes d'aide. La capacité financière de maintien de l'exécution du programme restera néanmoins critique, à la lumière de l'écart persistant entre les ressources disponibles et l'augmentation des attentes des Parties, ainsi que de la dépendance croissante par rapport aux contributions volontaires qui met en danger la capacité de générer des résultats et d'envisager de nouveaux thèmes prioritaires. Tout sera fait pour accroître la mobilisation de ressources afin de remédier à ces problèmes persistants de durabilité, notamment au moyen du dialogue structuré sur le financement.

Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Convention de 2003)

- 05055** La Convention offre une plate-forme unique pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel et assurer sa transmission intergénérationnelle et, ce faisant, d'améliorer le bien-être social et culturel des communautés en favorisant des actions innovantes et culturellement appropriées de réalisation des Objectifs de développement durable. En conséquence, les besoins des États parties ainsi que des praticiens et autres parties prenantes pour réaliser tout son potentiel augmentent.
- 05056** Le Secrétariat aidera les États parties à exercer une bonne gouvernance de la Convention et continuera à mettre en œuvre avec efficacité ses fonctions statutaires de base, notamment l'organisation efficace des réunions statutaires de ses deux organes directeurs, de l'Organe d'évaluation et des groupes de travail intergouvernementaux ouverts. Des efforts seront faits pour améliorer le système de rapports périodiques et le taux de soumission de demandes d'assistance internationale au titre du mécanisme du Fonds de la Convention, qui tous deux restent insuffisamment utilisés. À cet effet, le soutien technique et le renforcement des capacités seront accentués et un suivi approprié sera mis en place pour aider les États parties à mettre en œuvre effectivement l'assistance internationale en complément de leurs efforts nationaux de sauvegarde.
- 05057** Les États membres seront aidés dans leurs efforts pour renforcer les ressources humaines et institutionnelles servant à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel au moyen du renforcement des capacités et des conseils sur les politiques en vue d'intégrer le patrimoine culturel immatériel dans les politiques et les stratégies, notamment à titre de contribution à la réalisation des ODD. Priorité sera donnée en particulier à l'Afrique conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Des mesures spécifiques seront prises pour promouvoir la priorité Égalité des genres, notamment par l'élaboration de matériels de formation et l'intégration de la dimension du genre dans le suivi de la Convention et les mécanismes de présentation de rapports, ainsi qu'en application du Plan d'action II pour l'égalité des genres. Le Secrétariat portera l'attention voulue aux PEID conformément au Plan d'action 2016-2021 pour les PEID afin de renforcer les capacités de sauvegarde et de transmission du patrimoine culturel immatériel et de garantir une approche centrée sur les communautés de mobilisation de son potentiel en faveur de l'emploi et du tourisme durable. Concernant les situations d'urgence, des études de cas explorant le rôle de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel seront identifiées et diffusées. La coopération intersectorielle avec le Secteur de l'éducation sera poursuivie afin de promouvoir l'éducation pour la paix, la citoyenneté mondiale et la diversité culturelle chez les jeunes, conformément à l'ODD 4.7, et la lutte contre l'extrémisme violent.
- 05058** Le suivi et l'établissement de données de référence seront assurés au moyen de la mise en œuvre du Cadre global de résultats de la Convention. Ce cadre appuiera aussi le programme de renforcement des capacités, revivifiera le système de rapports périodiques de la Convention et aidera à explorer de manière mesurable la contribution du patrimoine culturel immatériel au développement durable, contribuant ainsi à la réalisation des ODD.
- 05059** Des initiatives de sensibilisation et de gestion de connaissances aideront à promouvoir et faciliter encore la compréhension de la Convention. L'élaboration d'une stratégie d'information pour nouer des partenariats sera entreprise afin d'améliorer la communication sur les principes clés et l'éthique de la sauvegarde. Les outils et systèmes de gestion des connaissances en ligne continueront d'être améliorés, en particulier à l'appui de la stratégie d'information.

Résultat escompté 6 : Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de l'adoption et de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2003	Partiellement	– <i>Oui</i>	– <i>Oui</i>
2. Nombre d'États membres aidés qui utilisent des ressources humaines et financières renforcées pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	70 dont 30 en Afrique et 5 PEID	– 57 dont 25 en Afrique et 10 PEID	– 55 dont 25 en Afrique et 10 PEID
3. Nombre d'États membres aidés qui ont intégré le patrimoine culturel immatériel dans leurs plans, politiques et programmes à titre de contribution à la réalisation des ODD en tenant compte des questions de genre	15 dont 5 en Afrique et 2 PEID	– 25 dont 10 en Afrique et 5 PEID	– 25 dont 8 en Afrique et 5 PEID
4. Nombre d'États parties qui ont effectivement mis en œuvre l'assistance internationale, provenant notamment du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, pour compléter leurs efforts nationaux de sauvegarde	15 dont 10 en Afrique et 1 PEID	– 19 dont 15 en Afrique et 2 PEID	– 15 dont 10 en Afrique et 2 PEID
5. Nombre d'initiatives lancées par des États membres aidés qui ont amélioré la connaissance et la compréhension de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention de 2003	4	– 19 dont 10 en Afrique et 5 PEID	– 15 dont 5 en Afrique et 2 PEID

Promotion de la diversité des expressions culturelles (Convention de 2005 et Recommandation de l'UNESCO de 1980 relative à la condition de l'artiste)

- 05060** La Convention de 2005 offre un cadre international à la conception et la mise en œuvre de politiques et de mesures de soutien à la création, la production, la diffusion et l'accès à des biens et services culturels divers et visant à contribuer à des systèmes éclairés, transparents et participatifs de gouvernance de la culture. Elle promeut l'introduction de mécanismes et de mesures de traitement préférentiel ayant pour but de remédier au déséquilibre du commerce mondial des biens et services culturels et à la limitation de l'accès des artistes et des professionnels de la culture du Sud aux marchés mondiaux. Enfin, en synergie avec la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste, elle favorise le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier de la liberté artistique et de la condition des artistes ainsi que de l'égalité des genres afin d'autonomiser les femmes en tant que créatrices et productrices de biens et de services culturels.
- 05061** Le Secrétariat aidera les États membres à concevoir ou reconcevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques et des mesures en fournissant des conseils sur les politiques et un soutien à la formulation de politiques fondées sur des données factuelles. Cette aide prendra la forme du renforcement des capacités, dont le soutien technique sur demande, le renforcement de l'expertise locale et régionale et la production et la diffusion de matériels et outils de formation. À cet égard, une attention particulière sera accordée à l'Afrique et aux PEID conformément au Plan d'action 2016-2021 pour les PEID en vue d'améliorer l'accès aux marchés internationaux de leurs artistes et des professionnels de leurs industries créatives et de leurs biens et services culturels.
- 05062** Le renforcement de la coopération internationale à l'appui de la collecte d'informations, de données et des meilleures pratiques au moyen des rapports périodiques quadriennaux sera encouragé en vue d'un suivi et d'une communication efficaces sur la Convention à l'échelle mondiale et de la réalisation des ODD. Les résultats seront publiés et diffusés dans des publications majeures, en particulier le rapport mondial biennal sur l'impact de la Convention.
- 05063** Dans le renforcement des mécanismes programmatiques de la Convention de 2005, priorité sera donnée à la gestion efficace du Fonds international pour la diversité culturelle et à la mise en œuvre de sa stratégie de levée de fonds. L'accroissement du nombre de ratifications sera recherché, en particulier parmi les PEID et les pays de la région Asie-Pacifique, de même que le soutien à la bonne gestion des organes directeurs de la Convention par la mise en œuvre de ses décisions stratégiques et actions prioritaires.
- 05064** La communication avec les parties prenantes restera fondamentale pour atteindre les objectifs de la Convention. Cela impliquera l'établissement de partenariats avec d'autres organisations du système des Nations Unies et organisations internationales et régionales ainsi qu'avec les réseaux de la société civile et le secteur privé afin de sensibiliser à la Convention et d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030. La coopération intersectorielle sera poursuivie avec le Secteur de la communication et de l'information dans des domaines tels que la liberté artistique et la diversité des médias.
- 05065** Des programmes thématiques, dont le Réseau des villes créatives de l'UNESCO, qui font appel aux villes en tant que centres de créativité et d'innovation pour promouvoir le développement durable par la coopération internationale seront mis en œuvre à l'aide de fonds extrabudgétaires et de nouveaux partenariats seront recherchés à cette fin.

Résultat escompté 7 : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Exercice d'une bonne gouvernance grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2005	Oui	– Oui	– Oui
2. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la diversité des expressions culturelles et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre	70 dont 10 en Afrique et 2 PEID	– 70 dont 18 en Afrique et 5 PEID	– 70 dont 15 en Afrique et 4 PEID
3. Nombre d'États membres et de partenaires de la société civile soutenus ayant effectivement mis en œuvre l'assistance internationale, provenant notamment du Fonds international pour la diversité culturelle	70 dont 15 en Afrique et 5 PEID	– 70 dont 27 en Afrique et 11 PEID	– 70 dont 25 en Afrique et 10 PEID
4. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste, en ce qui concerne en particulier la liberté artistique, et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre	30 dont 5 en Afrique et 2 PEID	– 55 dont 12 en Afrique et 6 PEID	– 50 dont 10 en Afrique et 4 PEID
5. Nombre d'initiatives entreprises par des parties prenantes aidées pour favoriser la créativité et renforcer l'économie créative dans les villes (Extrabudgétaire uniquement)	60 dont 15 en Afrique et 5 dans les PEID	– 60 dont 15 en Afrique et 5 dans les PEID	– 60 dont 15 en Afrique et 5 dans les PEID

Suivre et évaluer le rôle de la culture dans la réalisation du développement durable

- 05066** Le Programme 2030 préconise la mise en place de politiques, de plans et d'interventions publiques à même de tirer parti du potentiel de la culture – patrimoine bâti ou naturel, paysages culturels, villes, patrimoine culturel immatériel, institutions culturelles et musées, expressions créatives et artistiques – comme moyen de promouvoir l'inclusion sociale et économique et la viabilité environnementale. L'ensemble des conventions et recommandations relatives à la culture, ainsi que les programmes pertinents, tels que le Réseau des villes créatives, permettront d'aider les États membres dans cette entreprise. L'UNESCO élaborera des initiatives à cette fin, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.
- 05067** Sur la base des orientations opérationnelles, des directives et des documents stratégiques existants au titre de ces conventions, par exemple de ceux adoptés dans le cadre des Conventions de 1972, 2003 et 2005, les initiatives seront centrées sur la définition de principes, de méthodologies et de cadres d'évaluation, en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, ainsi que sur l'élaboration d'études pilotes et la mise en évidence de bonnes pratiques permettant d'atteindre un changement important pour tous, y compris les communautés vulnérables, les populations autochtones et les deux sexes. Le soutien apporté aux États membres sera encore renforcé à l'aide de réunions d'experts et de supports de communication.
- 05068** Une attention particulière sera consacrée aux ODD sur lesquels la culture peut avoir un impact direct et tangible. À cet égard, des efforts particuliers seront déployés pour favoriser la mise en œuvre de l'ODD 11 – « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Dans cette optique, l'UNESCO jouera son rôle de chef de file au plan international dans le domaine de la culture en fournissant des conseils sur les politiques et en développant les capacités, ainsi qu'en élaborant des approches interdisciplinaires avec d'autres secteurs de programme. Des mesures seront prises pour consolider les réseaux aux niveaux mondial, régional, national et local et renforcer ainsi la participation des parties prenantes, notamment de celles n'appartenant pas aux secteurs culturels traditionnels, dans le but, en particulier, de promouvoir un développement urbain durable. Le tableau qui figure au paragraphe 05008 de l'introduction montre les ODD qui seront soutenus par le biais du grand programme IV.
- 05069** Les initiatives relevant de ce résultat escompté transversal du C/5 seront mises au point conjointement avec les unités hors Siège de l'UNESCO afin d'accroître au maximum l'impact au niveau des pays. Elles mettront particulièrement l'accent sur l'Afrique, conformément à l'Agenda 2063 intitulé « L'Afrique que nous voulons » et à son plan décennal de mise en œuvre, ainsi que sur les PEID, conformément au Plan d'action pour les PEID (2016-2021), et sur les PMA, conformément au Plan d'action d'Istanbul.

Résultat escompté 8 : Intégration de la culture dans les politiques et mesures nationales et locales par les États membres en vue de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres soutenus utilisant les conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la culture en vue de réaliser les Objectifs de développement durable	40	– 40 dont 10 en Afrique et 5 PEID	– 40 dont 10 en Afrique et 5 PEID
2. Nombre d'États membres soutenus ayant suivi et évalué l'impact de la culture sur le développement durable (Principalement extrabudgétaire)	13	– 18 dont 1 en Afrique et 1 PEID	– 18 dont 1 en Afrique et 1 PEID
3. Nombre d'États membres soutenus ayant intégré la culture dans la mise en œuvre de l'ODD 11 (Principalement extrabudgétaire)	Sans objet	– 29 dont 3 en Afrique et 3 PEID	– 29 dont 3 en Afrique et 3 PEID

Informations complémentaires concernant les résultats escomptés du C/5 et les indicateurs de performance correspondants pour le grand programme IV

Résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par l'application effective de la Convention de 1972

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Bonne gouvernance de la Convention de 1972, comme l'attestent les résolutions/décisions prises par les organes directeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Fourniture aux États parties d'orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention</i> – <i>Amélioration des méthodes de travail de la Convention</i> – <i>Financement direct des grandes priorités de la mise en œuvre de la Convention</i> – <i>Amélioration de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial</i>
<p>2. Nombre de biens du patrimoine mondial où les capacités de conservation et de gestion sont renforcées, notamment en collaboration avec les instituts et centres de catégorie 2</p>	
<p>3. Nombre de partenaires de la société civile, y compris de jeunes et de femmes, contribuant à la conservation des biens du patrimoine mondial et à l'éducation à ce dernier dans le cadre de projets et d'initiatives associés à l'UNESCO</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Participation aux campagnes de bénévoles en faveur du patrimoine et aux forums de jeunes</i> – <i>Niveau de participation des ONG dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial en collaboration avec l'UNESCO</i> – <i>Niveau de participation des femmes dans le domaine de la conservation du patrimoine mondial en collaboration avec l'UNESCO</i>
<p>4. Nombre de biens du patrimoine mondial où les ODD et la politique relative au patrimoine mondial et au développement durable sont intégrés dans la conservation et la gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Projets de conservation spécifiques de biens du patrimoine mondial en lien avec des sujets tels que la Liste du patrimoine mondial en péril, la gestion du tourisme, l'urbanisation, la reconstruction et le changement climatique dans des régions ou pays prioritaires, notamment l'Afrique, les PMA, les PEID, les pays en situation de (post-)conflit ou de (post-)catastrophe</i> – <i>Évaluations d'impact ou plans de gestion préparés par les États parties pour des biens du patrimoine mondial</i> – <i>Les Rapports périodiques pour les biens du patrimoine mondial attestent d'une prise en considération adéquate des aspects liés au développement durable</i>
<p>5. Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites</p>	

Résultat escompté 2 : Lutte, par les États membres, contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, notamment par l'application effective de la Convention de 1970 et grâce à l'action du PRBC, et consolidation du rôle des musées par l'application, par les parties prenantes, de la Recommandation concernant les musées et les collections

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 1970 et du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels, conformément aux ODD</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la gouvernance de la Convention de 1970 et du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels – Fourniture aux États parties d'orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention de 1970 ainsi qu'aux membres du Comité pour les travaux du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels – Financement axé sur les grandes priorités de la mise en œuvre de la Convention de 1970 et des travaux du Comité pour le retour et la restitution de biens culturels
<p>2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 1970, notamment dans les Caraïbes, en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique</p>	
<p>3. Nombre de rapports quadriennaux présentés conformément aux aspects clés de la mise en œuvre de la Convention, fournissant des éléments d'information sur la réalisation des cibles des ODD</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption/amélioration de lois et réglementations – Création/amélioration de services nationaux – Mise en place de partenariats innovants – Initiatives pédagogiques et de sensibilisation, dont des initiatives tenant compte des principes d'égalité des genres
<p>4. Nombre d'affaires menées à bien de retour et de restitution de biens culturels, y compris d'objets de pays dans des situations d'urgence et d'affaires concernant le financement du terrorisme en coordination avec des organisations partenaires et le marché de l'art, conformément à la cible 4 de l'ODD 16</p>	
<p>5. Nombre d'initiatives lancées par des parties prenantes aidées qui ont renforcé et promu les rôles des musées dans la réalisation des ODD et l'application de la Recommandation de 2015 concernant la protection et la promotion des musées et des collections, de leur diversité et de leur rôle dans la société (Extrabudgétaire uniquement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Projets de coopération et de renforcement des capacités, événements, élaboration ou révision de politiques et d'orientations tenant compte des ODD, des principes d'égalité des genres et des objectifs centraux de la Recommandation – Présentation de rapports périodiques quadriennaux traitant de politiques et de mesures visant à promouvoir les musées aux fins de la réalisation des ODD et de la Recommandation – Niveau de participation des parties prenantes (musées, société civile, secteur privé, ONG, OIG, entre autres)

Résultat escompté 3 : Amélioration de la protection des biens culturels par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 1954 et de son Deuxième Protocole de 1999</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Définition des priorités grâce aux résolutions/décisions prises aux réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention de 1954 et des Parties au Deuxième Protocole de 1999</i> – <i>Octroi d'une protection renforcée à un bien culturel sur décision du Comité</i>
<p>2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 1954 et à ses deux Protocoles (1954 et 1999), notamment en Afrique et dans les pays impliqués dans un conflit armé</p>	
<p>3. Nombre de rapports nationaux présentés sur la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Rapports nationaux incluant des informations sur la mise en œuvre du chapitre IV du Deuxième Protocole de 1999</i> – <i>Présentation de rapports nationaux attestant de la réalisation des cibles des ODD</i>
<p>4. Nombre d'États parties qui ont effectivement mis en œuvre une assistance internationale ou d'autres catégories d'assistance en application du Deuxième Protocole de 1999 (Extrabudgétaire uniquement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Prise de mesures préparatoires et de rétablissement</i> – <i>Contribution au Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé</i> – <i>Prise de mesures d'urgence pour renforcer la protection des biens culturels en cas de conflit armé</i>
<p>5. Nombre de parties prenantes aidées qui ont contribué à la protection et à la sensibilisation, y compris aux éléments de la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO en matière de protection du patrimoine culturel et de promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Adoption de politiques visant à protéger les biens culturels des conséquences possibles d'un conflit armé</i> – <i>Projets de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière de protection des biens culturels en cas de conflit armé</i> – <i>Mise en œuvre d'initiatives conformément à la Stratégie</i> – <i>Niveau de participation des ONG à la protection des biens culturels</i>

Résultat escompté 4 : Identification, protection et gestion durable du patrimoine culturel subaquatique par les États membres, notamment par la large ratification et l'application effective de la Convention de 2001

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2001</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Adoption de décisions offrant des orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Convention de 2001</i> – <i>Participation des PEID aux organes directeurs, permettant la prise en compte de leurs préoccupations et objectifs lors des discussions et décisions en résultant</i>
<p>2. Augmentation du nombre d'États parties à la Convention de 2001, notamment en Afrique et parmi les PEID</p>	
<p>3. Nombre d'États membres aidés qui ont pris des mesures en vue de concevoir ou d'actualiser des politiques de protection du patrimoine subaquatique afin d'atteindre les objectifs de la Convention de 2001</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Harmonisation des cadres nationaux avec la Convention</i> – <i>Harmonisation des politiques nationales conformément à la Stratégie mondiale</i> – <i>Formulation ou actualisation de lois pour une mise en œuvre effective de la Convention</i>
<p>4. Nombre de parties prenantes aidées qui ont contribué à la protection et à la sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Niveau de participation des partenaires étatiques et non étatiques</i> – <i>Initiatives concernant la sensibilisation des jeunes et l'accès responsable, notamment pour le patrimoine subaquatique</i> – <i>Lancement d'initiatives de sensibilisation</i>
<p>5. Nombre d'États membres qui ont fourni des éléments d'information concernant la réalisation des cibles pertinentes des ODD (Extrabudgétaire uniquement)</p>	

Résultat escompté 5 : Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence grâce à une meilleure préparation et à des interventions plus efficaces, notamment par l'application effective des instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à la culture

Indicateurs de performance	Évaluation selon les éléments suivants :
<p>1. Nombre d'États membres aidés qui ont mené à bien des actions et des politiques visant à appliquer effectivement les instruments normatifs de l'UNESCO en relation avec les situations d'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de conservation spécifiques de sites du patrimoine mondial en lien avec la préparation et les réponses aux situations d'urgence dans les pays en situation de (post-) conflit ou de (post-) catastrophe, notamment en Afrique (Cibles : 20 dont 2 en Afrique dans le cadre d'un budget de 595,5 M\$; et 18 dont 1 en Afrique dans le cadre d'un budget de 518 M\$) - Affaires réglées de retour ou de restitution de biens culturels à partir de pays en situation d'urgence et/ou en lien avec le financement du terrorisme (Cibles : 3 dans le cadre d'un budget de 595,2 M\$; et 3 dans le cadre d'un budget de 518 M\$) - Initiatives de mise en œuvre de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles conformément à la Stratégie de renforcement de l'action de l'UNESCO pour la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé (Cibles : 5 dont 2 en Afrique et 1 PEID dans le cadre d'un budget de 595,2 M\$; et 4 dont 1 en Afrique et 1 PEID dans le cadre d'un budget de 518 M\$) - Plans, politiques et programmes visant à intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d'urgence, s'agissant notamment de la préparation et du relèvement (Cibles : 4 dans le cadre d'un budget de 595,2 M\$; et 4 dans le cadre d'un budget de 518 M\$) - Politiques et mesures culturelles visant à promouvoir et protéger le statut des artistes et la liberté artistique, notamment dans les situations d'urgence, et présentation d'une enquête mondiale sur les politiques qui reconnaissent les droits sociaux et économiques des artistes, y compris dans les situations d'urgence (Cibles : 12 dont 3 en Afrique et 2 PEID, oui dans le cadre d'un budget de 595,2 M\$; et 10 dont 2 en Afrique et 1 PEID, oui dans le cadre d'un budget de 518 M\$) - Initiatives contribuant à la sensibilisation et à l'éducation en vue de la promotion du pluralisme culturel et du respect du patrimoine culturel, dans le but de construire des sociétés plus tolérantes et inclusives (Cibles : 160 dans le cadre d'un budget de 595,2 M\$; et 149 dans le cadre d'un budget de 518 M\$)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
2. Nombre de décisions et d'actions sur les politiques adoptées par des États membres aidés et les acteurs intergouvernementaux concernés dans le cadre des instruments normatifs internationaux de l'UNESCO qui permettent d'intégrer la culture dans l'action humanitaire, les stratégies de sécurité et les processus de maintien de la paix et de construction de la paix	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Adoption de décisions, telles que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'Assemblée générale des Nations Unies ou du Conseil des droits de l'homme, et prise de mesures au niveau national en vue de leur mise en œuvre</i> – <i>Prise de mesures transformatrices pour inclure la culture dans les initiatives de développement des capacités et de sensibilisation</i> – <i>Création de partenariats avec l'UNESCO tenant compte du niveau de participation des Nations Unies et des mécanismes de coordination post-crise</i>
3. Nombre d'États membres, notamment en Afrique et parmi les PEID, aidés par le Mécanisme de réponse rapide pour faire face aux situations d'urgence (Extrabudgétaire uniquement)	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en place achevée avec le consentement des autorités, notamment en Afrique</i> – <i>Maintien d'une base de données d'experts du patrimoine tenant compte de l'égalité des genres et d'une représentation géographique équilibrée</i> – <i>Réception de rapports de mission concernant les initiatives menées en matière d'évaluation d'urgence et de sauvegarde</i> – <i>Niveau de participation des communautés locales</i>
4. Nombre d'évaluations post-catastrophe et post-conflit des besoins liés à la culture effectivement menées par les États membres, notamment les PEID, avec une aide technique et financière de l'UNESCO, dans le cadre des mécanismes internationaux de réponse aux crises (Extrabudgétaire uniquement)	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Inclusion de la culture dans les rapports finals sur les évaluations des besoins dans les situations de post-catastrophe/post-conflit</i> – <i>Niveau de mobilisation des donateurs pour le relèvement lié à la culture après une catastrophe/un conflit</i>

Résultat escompté 6 : Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l'application effective de la Convention de 2003

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
1. Exercice d'une bonne gouvernance au moyen de l'adoption et de la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2003	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Renforcement de l'aptitude à fournir des orientations stratégiques aux États parties pour la mise en œuvre et le suivi de la Convention, notamment grâce à l'examen des rapports périodiques soumis</i> – <i>Amélioration des méthodes de travail des organes directeurs</i> – <i>Niveau de financement adopté par les organes directeurs pour la mise en œuvre des décisions</i> – <i>Niveau de contribution des organisations non gouvernementales, possédant des compétences avérées dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, à la gouvernance de la Convention</i>

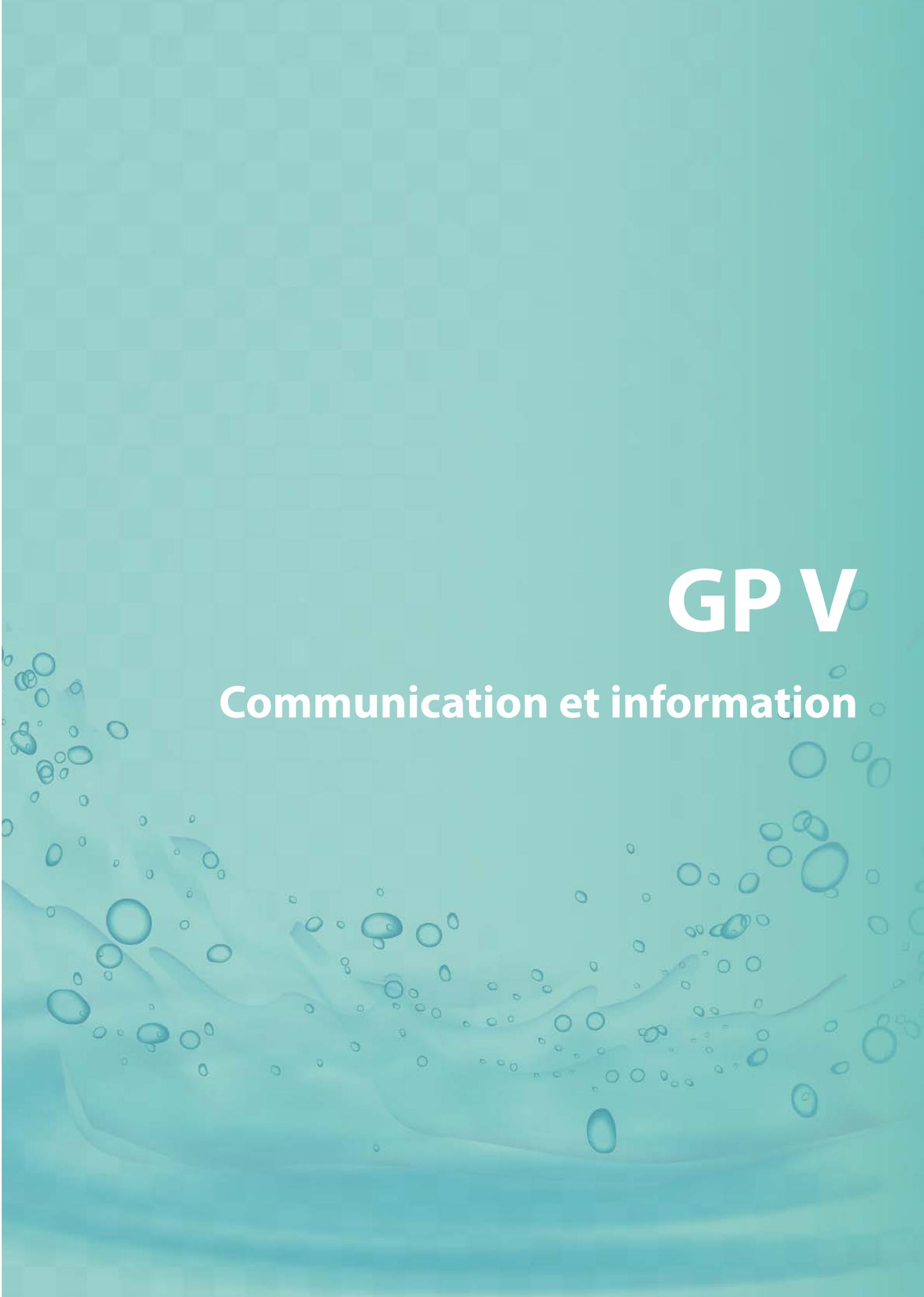
<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>2. Nombre d'États membres aidés qui utilisent des ressources humaines et financières renforcées pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en place ou renforcement de cadres institutionnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel</i> – <i>Adoption ou renforcement d'approches communautaires de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel ou de l'élaboration de plans de sauvegarde, notamment de ceux qui tiennent compte de la question du genre</i>
<p>3. Nombre d'États membres aidés qui ont intégré le patrimoine culturel immatériel dans leurs plans, politiques et programmes à titre de contribution à la réalisation des ODD en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Les rapports relatifs à la Convention traitent de plans, politiques et programmes visant à intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en adoptant une approche sensible au genre, notamment dans les situations d'urgence, et attestent de la réalisation des cibles des ODD</i> – <i>Création de partenariats, au sein du Secteur de la culture et en dehors, en vue de renforcer le rôle du patrimoine culturel immatériel en tant que facteur et garant du développement durable et de soutenir les plans nationaux de réalisation des ODD</i> – <i>Élaboration et mise en œuvre d'initiatives permettant l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation formelle et non formelle (cible 7 de l'ODD 4)</i>
<p>4. Nombre d'États parties qui ont effectivement mis en œuvre l'assistance internationale, provenant notamment du Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, pour compléter leurs efforts nationaux de sauvegarde</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Utilisation du Fonds du patrimoine culturel immatériel par les États parties pour compléter efficacement leurs efforts de sauvegarde nationaux</i> – <i>Les États parties ont recours à l'assistance préparatoire/technique au titre du Fonds du patrimoine culturel immatériel pour élaborer des demandes d'assistance internationale afin de compléter efficacement leurs efforts nationaux de sauvegarde</i>
<p>5. Nombre d'initiatives lancées par des États membres aidés qui ont amélioré la connaissance et la compréhension de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention de 2003</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Éléments attestant de programmes, projets ou initiatives de sauvegarde du patrimoine tenant compte des principes et objectifs de la Convention de 2003 à l'efficacité avérée s'agissant de contribuer à la viabilité du patrimoine culturel immatériel concerné</i> – <i>Élaboration d'initiatives de communication et/ou de sensibilisation conformément à la stratégie de la Convention en la matière</i> – <i>Niveau de participation de tous les acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux) concernés par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à des initiatives dans ce domaine</i>

Résultat escompté 7 : Élaboration et mise en œuvre, par les États membres, de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment par l'application effective de la Convention de 2005

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Exercice d'une bonne gouvernance grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2005</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Définition des priorités à partir des résolutions de la Conférence des Parties – Les résolutions sont prises en considération dans le plan de travail du Comité intergouvernemental et mises en œuvre par le biais des décisions du Comité
<p>2. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la diversité des expressions culturelles, et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Formulation ou reformulation de politiques reflétant les objectifs centraux de la Convention – Définition de mesures et/ou de plans d'action au service de l'application des politiques – Présentation de rapports périodiques quadriennaux qui traitent de politiques et mesures encourageant les femmes créatrices et productrices de biens et services culturels et attestent de la réalisation des cibles des ODD – Niveau de participation des acteurs de la société civile
<p>3. Nombre d'États membres et de partenaires de la société civile soutenus ayant effectivement mis en œuvre l'assistance internationale, provenant notamment du Fonds international pour la diversité culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau de contribution au Fonds international pour la diversité culturelle – Soumission de demandes d'assistance internationale – Initiatives de projets mises en œuvre avec succès
<p>4. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré, appliqué et suivi des politiques et des mesures pour promouvoir la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste, en ce qui concerne en particulier la liberté artistique, et contribuer aux objectifs de la Convention de 2005 en tenant compte des questions de genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Politiques et mesures culturelles visant à promouvoir et protéger la liberté artistique – Présentation d'une enquête mondiale sur les politiques tenant compte des droits sociaux et économiques des artistes – Éléments attestant de mesures et/ou de plans d'action qui mettent en œuvre les politiques et traitent des technologies numériques, de la mobilité et de la liberté artistique
<p>5. Nombre d'initiatives entreprises par des parties prenantes aidées pour favoriser la créativité et renforcer l'économie créative dans les villes (Extrabudgétaire uniquement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Adhésion de nouvelles villes au Réseau des villes créatives – Renforcement du rôle des villes dans l'économie créative par des initiatives du Réseau – Élaboration/mise en œuvre d'accords de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud

Résultat escompté 8 : Intégration de la culture dans les politiques et mesures nationales et locales par les États membres en vue de la mise en œuvre effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Évaluation selon les éléments suivants :</i>
<p>1. Nombre d'États membres soutenus utilisant les conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la culture en vue de réaliser les Objectifs de développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Les politiques promouvant le rôle de la culture dans le développement durable qui sont propres à une culture, ainsi que celles qui intègrent la culture de manière transversale dans les politiques d'autres secteurs</i> – <i>Les programmes ou initiatives promouvant le rôle de la culture dans le développement durable qui sont propres à une culture, ainsi que ceux qui intègrent la culture de manière transversale dans les politiques d'autres secteurs</i> – <i>Les initiatives, matériels et activités visant à sensibiliser et à promouvoir le rôle et l'intégration de la culture aux fins de l'inclusion économique et sociale et de la viabilité environnementale</i> – <i>Niveau de participation et engagement des parties prenantes dans les initiatives relatives à la culture</i>
<p>2. Nombre d'États membres soutenus ayant suivi et évalué l'impact de la culture sur le développement durable (Principalement extrabudgétaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Rapports périodiques et autres rapports relatifs à des conventions attestant de la contribution au suivi et à l'évaluation de l'impact de la culture sur le développement durable</i> – <i>Initiatives appliquant des outils UNESCO pour mesurer l'impact de la culture sur le développement durable</i>
<p>3. Nombre d'États membres soutenus ayant intégré la culture dans la mise en œuvre de l'ODD 11 (Principalement extrabudgétaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en place d'initiatives promouvant le rôle de la culture dans le développement durable à l'échelon local, qui sont propres à une culture, et de celles qui intègrent la culture de manière transversale dans d'autres secteurs</i>

The background is a solid teal color with a subtle grid pattern. At the bottom, there is a decorative graphic of water waves and bubbles in various shades of blue and teal.

GP V

Communication et information

Grand programme V

Communication et information

CI – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

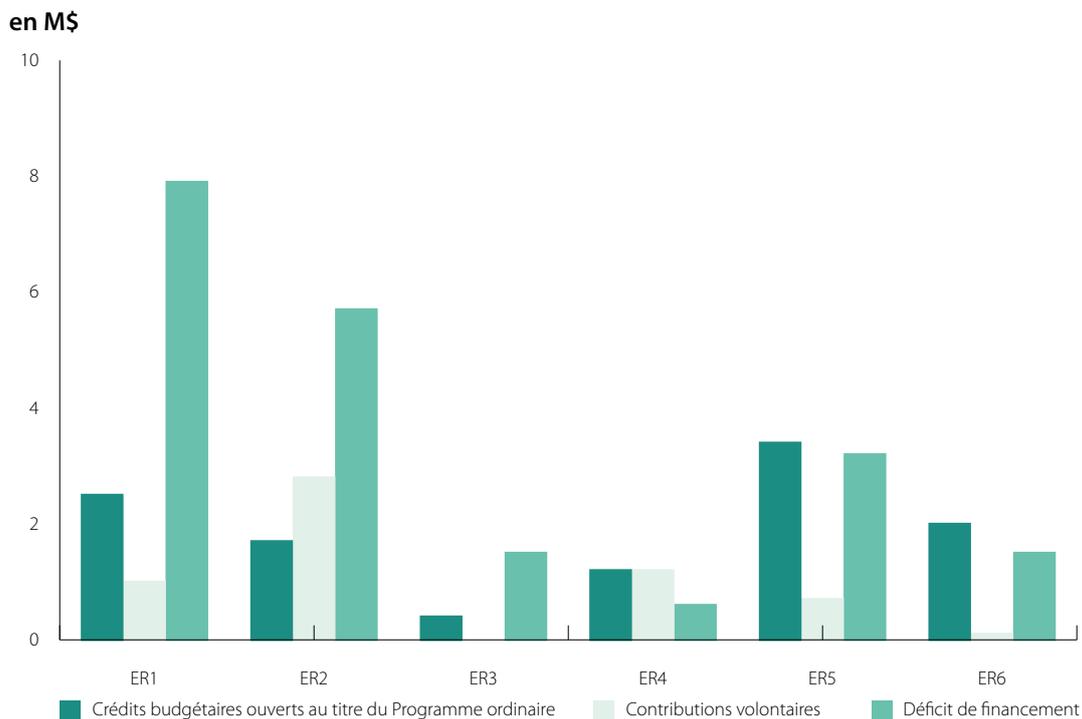
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
Budget de personnel		18 282 300	18 282 300	18 282 300	-	-	-	-	18 282 300
Budget opérationnel									
MLA 1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	23 597 500		23 597 500	4 544 500	-	-	3 890 000	15 163 000	23 597 500
ER1 Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité	11 495 100		11 495 100	2 521 100	-	-	1 025 000	7 949 000	11 495 100
ER2 Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe	10 205 600		10 205 600	1 662 600	-	-	2 820 000	5 723 000	10 205 600
ER3 Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC	1 896 800		1 896 800	360 800	-	-	45 000	1 491 000	1 896 800
MLA 2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	13 701 000		13 701 000	6 578 000	-	-	1 873 000	5 250 000	13 701 000
ER4 Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant	2 936 400		2 936 400	1 153 400	-	-	1 153 000	630 000	2 936 400

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

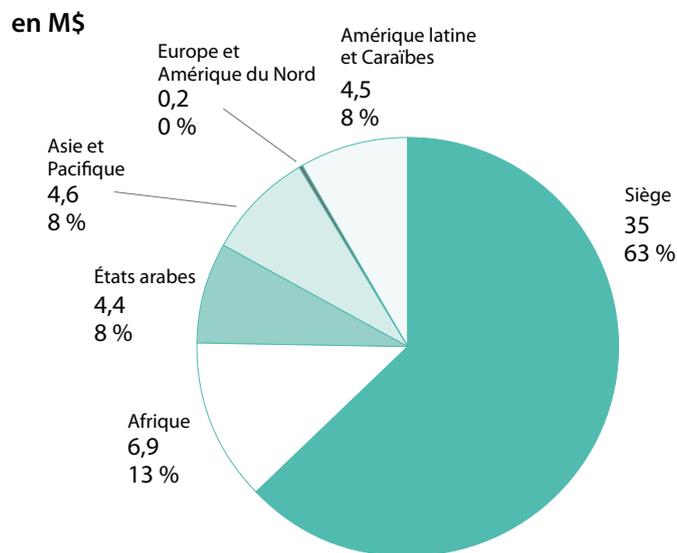
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
ER5 Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable	7 236 000		7 236 000	3 436 000	-	-	650 000	3 150 000	7 236 000
ER6 Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde	3 528 600		3 528 600	1 988 600	-	-	70 000	1 470 000	3 528 600
Sous-total, Budget opérationnel	37 298 500	-	37 298 500	11 122 500	-	-	5 763 000	20 413 000	37 298 500
Total, Grand programme V	37 298 500	18 282 300	55 580 800	29 404 800	-	-	5 763 000	20 413 000	55 580 800

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	4,9	13 %	8,4	23 %

SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION (CI) ORGANIGRAMME

**Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts
au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$**

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	30
Cadre de service et de bureau (G)	16

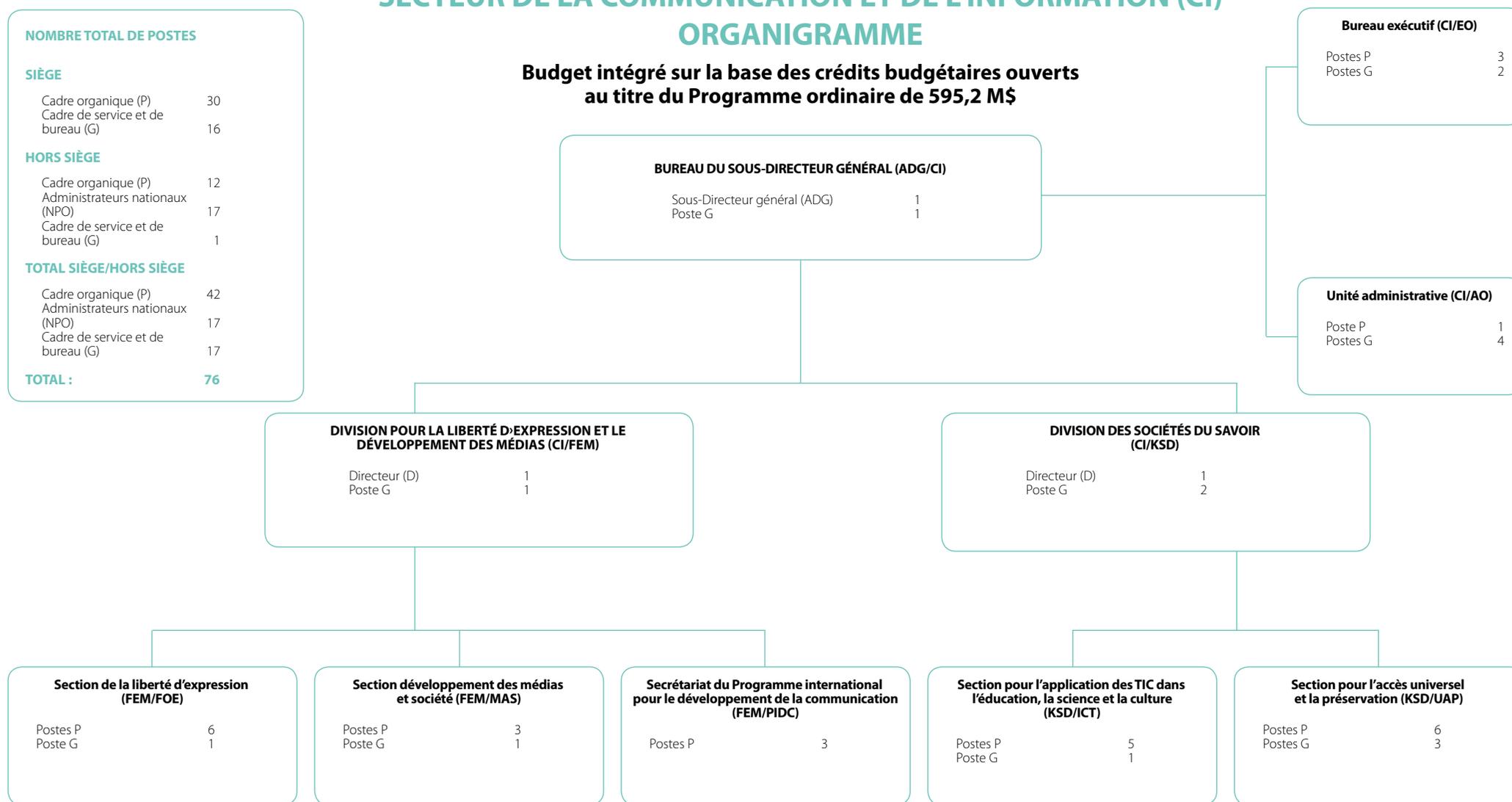
HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	12
Administrateurs nationaux (NPO)	17
Cadre de service et de bureau (G)	1

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	42
Administrateurs nationaux (NPO)	17
Cadre de service et de bureau (G)	17

TOTAL : 76



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Postes P	4
NPO	7

ÉTATS ARABES

Postes P	2
NPO	2
Poste G	1

ASIE ET PACIFIQUE

Postes P	3
NPO	5

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Postes P	3
NPO	3

CI – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

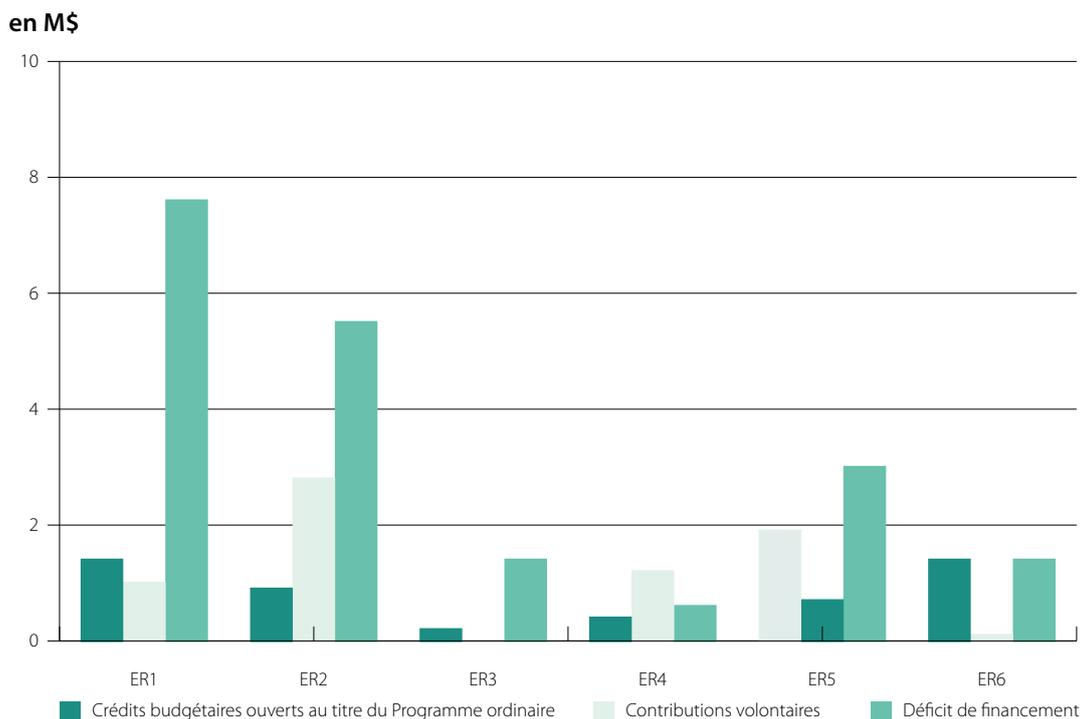
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
Budget de personnel		17 571 600	17 571 600	17 571 600	-	-	-	-	17 571 600
Budget opérationnel									
MLA 1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	20 890 500		20 890 500	2 560 500	-	-	3 890 000	14 440 000	20 890 500
ER1 Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité	10 015 400		10 015 400	1 420 400	-	-	1 025 000	7 570 000	10 015 400
ER2 Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe	9 176 000		9 176 000	906 000	-	-	2 820 000	5 450 000	9 176 000
ER3 Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC	1 699 100		1 699 100	234 100	-	-	45 000	1 420 000	1 699 100
MLA 2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	10 579 200		10 579 200	3 706 200	-	-	1 873 000	5 000 000	10 579 200
ER4 Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant	2 170 500		2 170 500	417 500	-	-	1 153 000	600 000	2 170 500
ER5 Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable	5 585 900		5 585 900	1 935 900	-	-	650 000	3 000 000	5 585 900

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

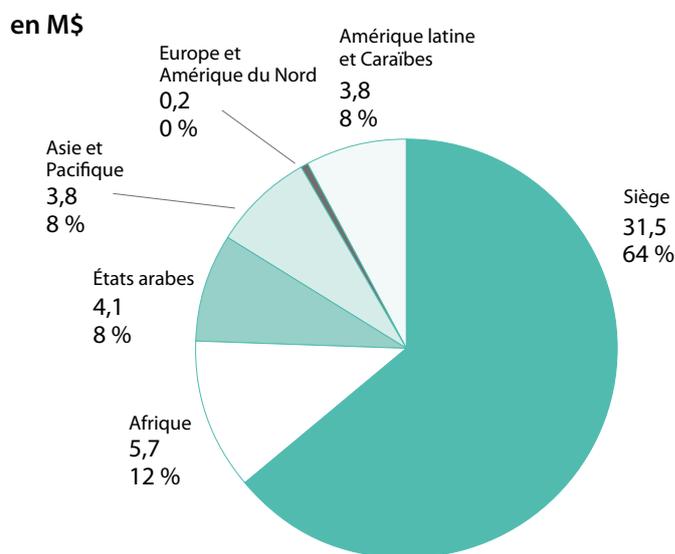
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$
ER6 Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde	2 822 800		2 822 800	1 352 800	-	-	70 000	1 400 000	2 822 800
Sous-total, Budget opérationnel	31 469 700	-	31 469 700	6 266 700	-	-	5 763 000	19 440 000	31 469 700
Total, Grand programme V	31 469 700	17 571 600	49 041 300	23 838 300	-	-	5 763 000	19 440 000	49 041 300

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires et déficit de financement (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



Contribution aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	M\$	%	M\$	%
À l'intérieur du budget opérationnel total	3,9	12 %	9,2	29 %

SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION (CI)

ORGANIGRAMME

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts
au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

NOMBRE TOTAL DE POSTES

SIÈGE

Cadre organique (P)	29
Cadre de service et de bureau (G)	16

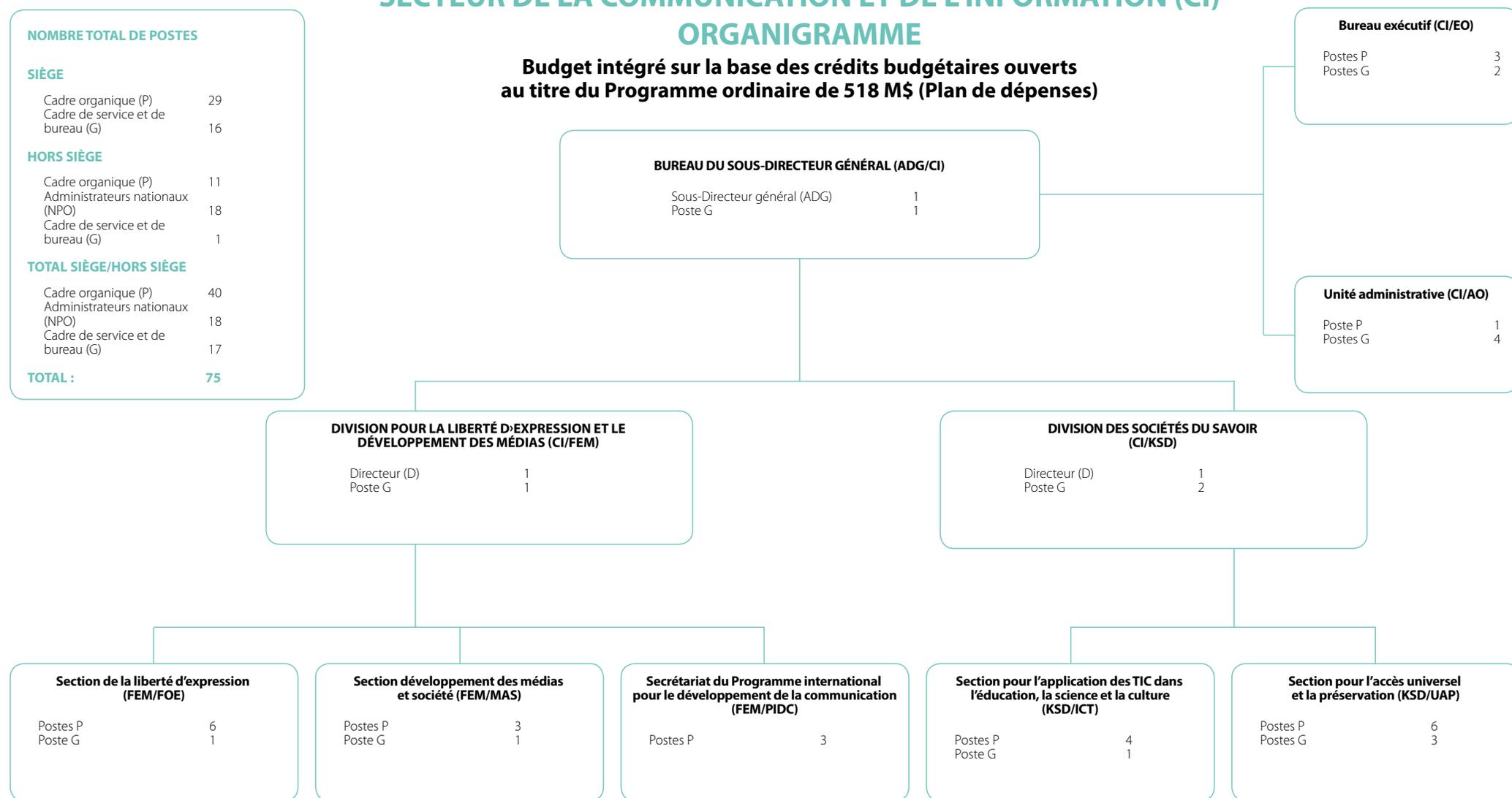
HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	11
Administrateurs nationaux (NPO)	18
Cadre de service et de bureau (G)	1

TOTAL SIÈGE/HORS SIÈGE

Cadre organique (P)	40
Administrateurs nationaux (NPO)	18
Cadre de service et de bureau (G)	17

TOTAL : 75



BUREAUX HORS SIÈGE

AFRIQUE

Postes P	3
NPO	8

ÉTATS ARABES

Postes P	2
NPO	2
Poste G	1

ASIE ET PACIFIQUE

Postes P	3
NPO	5

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Postes P	3
NPO	3

Grand programme V

Communication et information

06000 Résolution 39 C/38 de la Conférence générale pour le grand programme V

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour le grand programme V articulé autour de l'objectif stratégique ci-après et des deux axes d'action correspondants, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur les jeunes et les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les peuples autochtones, les personnes handicapées et les groupes marginalisés au sein de chaque société ;
 - (b) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme IV, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, et à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales à tous les stades de l'élaboration du programme, en vue de :

Objectif stratégique 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir

- (i) sensibiliser activement le public à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en ligne et hors ligne, en tant que droits humains inaliénables, et lancer une campagne internationale afin de les soutenir et de les promouvoir. Cet objectif sera atteint par le biais des manifestations phares que sont la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai), la remise annuelle du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano, le Prix UNESCO/Émir Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah pour l'autonomisation des personnes handicapées par les technologies numériques et la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre), ainsi que les célébrations de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes (2 novembre) et la contribution à la Journée internationale de l'accès universel à l'information (28 septembre). La libre circulation de l'information sera également encouragée par une étroite collaboration avec les gouvernements, les médias, la société civile et les autres partenaires afin de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres législatifs en la matière. Ces efforts seront accompagnés par le renforcement et la consolidation des systèmes de responsabilisation des médias reposant sur l'autoréglementation ainsi que par une aide en vue de l'élaboration et de l'adoption de normes professionnelles et éthiques dans les médias ;

- (ii) conduire les efforts internationaux visant à protéger les journalistes en mettant en œuvre le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, en contribuant à la procédure d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, en surveillant les cas de journalistes tués et les cas d'impunité, et en sensibilisant les gouvernements et les médias à la nécessité d'assurer la sécurité des journalistes pour leur permettre de jouer leur rôle dans la construction de démocraties saines ainsi que de progresser vers la réalisation de la cible 10 de l'ODD 16 relative à l'accès du public à l'information et la protection des libertés fondamentales ;
- (iii) soutenir la création d'un environnement qui encourage les médias libres et indépendants, en particulier dans les pays en transition et dans les situations de post-conflit. Cet objectif sera atteint par le biais de la promotion de l'enseignement du journalisme et du soutien à la création et au développement d'institutions indépendantes, et en encourageant les gouvernements à mettre en place un environnement adéquat qui soit porteur pour les médias ;
- (iv) promouvoir la diversité et le pluralisme des médias en conduisant la célébration internationale de la Journée mondiale de la radio (13 février) ainsi qu'en aidant les États membres à soutenir les médias communautaires et à permettre une réponse efficace des médias dans les situations d'urgence et de crise ;
- (v) lutter contre les inégalités de genre et la violence à l'égard des femmes, par une programmation axée sur l'égalité des genres et intégrant cette question, ainsi que par des partenariats avec les médias pour appliquer les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO. L'Organisation poursuivra sa coopération avec l'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG) et l'initiative annuelle « Les femmes font l'info », ainsi qu'avec le Réseau UNITWIN sur le genre, les médias et les TIC ;
- (vi) donner aux individus, en particulier aux jeunes, les moyens de développer un esprit critique et des compétences interculturelles, en aidant les États membres à adopter et intégrer l'initiation aux médias et à l'information (MIL) dans les programmes d'enseignement, les directives et les cadres d'évaluation, et conduire l'Alliance mondiale pour les partenariats sur l'initiation aux médias et à l'information (GAPMIL) ;
- (vii) établir et promouvoir des normes pour le développement des médias afin de renforcer la contribution de médias libres, pluralistes et indépendants à travers le Programme international pour le développement de la communication (PIDC). Un appui sera fourni aux États membres pour développer les médias locaux grâce au partage des bonnes pratiques et des savoirs issus de la coopération internationale dans le domaine des médias ;
- (viii) soutenir la formulation de politiques des médias dans les États membres en élaborant des études sur la situation en matière de développement des médias, de sécurité des journalistes et d'accès universel à l'Internet à l'aide des Indicateurs de développement des médias, des Indicateurs de la sécurité des journalistes, ainsi que d'une nouvelle série d'indicateurs du développement de l'Internet (s'appuyant sur le concept d'universalité d'Internet porté par l'UNESCO) ;
- (ix) renforcer les capacités des journalistes, des enseignants en journalisme et de leurs établissements, en se servant des programmes types de l'UNESCO en tant que modèle d'excellence institutionnelle dans ce domaine, tout en encourageant la formation de femmes journalistes. Promouvoir le développement durable en améliorant les compétences des journalistes dans les domaines de la science, du développement et de la gouvernance démocratique ;

- (x) donner aux États membres les moyens de réduire la fracture numérique et cognitive qui pourrait laisser de côté ceux qui sont relativement défavorisés, tels que les populations des pays les moins avancés (PMA), les femmes et les filles, les jeunes et les personnes handicapées, en soutenant l'élaboration de cadres directeurs sur l'accès universel à l'information, les TIC et les solutions libres ;
 - (xi) continuer à promouvoir le recensement, la préservation, l'accessibilité et la diffusion du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique, grâce au Programme Mémoire du monde ;
 - (xii) favoriser l'accès universel à l'information et aux sources de connaissances mises à la disposition des États membres au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC), des ressources éducatives libres (REL), de l'accès libre à l'information scientifique, des données libres, des TIC optimisées par l'Internet à large bande, des dispositifs mobiles et des solutions libres, en ciblant en particulier les enseignants, les chercheurs, les professionnels de l'information et les scientifiques ;
 - (xiii) contribuer à l'édification de sociétés du savoir inclusives, notamment en coorganisant les forums mondiaux du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en coprésidant le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS), et en contribuant au Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI) ainsi qu'à d'autres activités à l'appui de la formulation de politiques et stratégies relatives à la gouvernance de l'Internet dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
 - (xiv) intensifier la mise en œuvre et élargir le champ des activités menées dans le cadre des domaines prioritaires du Programme Information pour tous (PIPT) en soutenant l'échange d'expériences internationales ainsi que le renforcement des capacités des décideurs et des groupes vulnérables. Le Programme portera également sur l'élaboration de ressources sur les politiques et de cadres d'intervention propres à aider les États membres, notamment les pays en développement et les PEID, à atteindre les cibles fixées au niveau international.
- (c) à allouer à cette fin, pour la période 2018-2019, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 55 580 800 dollars.

2. *Prie* la Directrice générale :

- (a) de mettre en œuvre les diverses activités autorisées par la présente résolution de telle sorte que les objectifs globaux définis pour les deux priorités globales – l'Afrique et l'Égalité des genres – en ce qui concerne le grand programme V soient eux aussi pleinement atteints ;
- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias

- (1) Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité ;
- (2) Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les

médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe ;

- (3) Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC ;

Axe d'action 2 : Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation

- (4) Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant ;
 - (5) Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable ;
 - (6) Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde ;
- (c) d'inclure dans le Rapport stratégique sur les résultats (SRR) portant sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale un examen des axes d'action et de leurs résultats escomptés, y compris d'éventuelles propositions concernant leur maintien, leur réorientation ou leur suppression, ou des stratégies de sortie, toutes fondées sur des critères d'évaluation clairs et, le cas échéant, sur les évaluations et audits du Service d'évaluation et d'audit (IOS), et de présenter cet examen au Conseil exécutif à sa 209^e session ;
 - (d) d'élaborer un rapport sur la mobilisation de ressources, y compris une analyse de l'ensemble des activités de mobilisation stratégique de ressources menées par l'UNESCO, et de le présenter au Conseil exécutif à sa 209^e session.

Grand programme V

Communication et information

Introduction

- 06001** L'UNESCO, à travers son grand programme V, est un acteur majeur au sein du système des Nations Unies pour relever les défis mondiaux actuels et nouveaux grâce à des activités axées sur la contribution de la communication et de l'information à l'édification de sociétés du savoir inclusives aux fins du développement durable. Le Secteur de la communication et de l'information (CI) continuera donc de renforcer la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que d'aider les États membres de l'UNESCO à consolider la paix et à promouvoir les libertés et droits fondamentaux.
- 06002** Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fixe un nouveau cadre à l'intérieur duquel le grand programme V aura des effets positifs sur l'édification de sociétés du savoir inclusives. L'Objectif de développement durable (ODD) 16 reconnaît notamment l'importance de l'accès du public à l'information et aux libertés fondamentales, dans le but d'instaurer la paix et la justice, ainsi que des institutions efficaces.
- 06003** Au cours de la période 2018-2021, le grand programme V aidera les États membres à mettre à profit la révolution numérique pour promouvoir les droits de l'homme, l'autonomisation des individus, la prise de décisions éclairées et le développement humain, et ce afin de consolider les fondements de la paix.
- 06004** La communication et les médias sont essentiels pour favoriser le développement et la démocratie. Le droit à la liberté d'expression est le fondement d'un environnement médiatique libre, indépendant, pluraliste et inclusif, ainsi que de la liberté d'information, grâce à la promotion du professionnalisme en adéquation avec les principes de la liberté de la presse et les valeurs universelles reconnus par les Nations Unies. De là, on fait avancer l'accès du public à l'information, la sécurité des journalistes, l'autonomisation des jeunes, l'égalité des genres dans et à travers les médias, l'initiation aux médias et à l'information, la diversité et la pluralité des médias, ainsi que le perfectionnement des normes professionnelles. Cela permet également aux journalistes de contribuer en toute indépendance à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 06005** Le savoir est depuis toujours indispensable au développement humain. L'innovation dans le domaine des TIC pour l'apprentissage et une participation équitable au développement des sociétés seront essentielles pour atteindre les ODD 4 et 11, qui appellent à un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité tout au long de la vie pour tous, y compris les groupes sociaux les plus marginalisés. Les progrès des TIC et le caractère de plus en plus interconnecté des sociétés du savoir font ressortir l'importance de la créativité et de l'innovation – en adoptant l'approche des « solutions ouvertes » – pour parvenir à l'autonomisation et à l'inclusion économique et sociale de tous (ODD 10, cible 2). Cette approche permettra également au grand programme V d'aider les États membres à réduire la proportion de jeunes non scolarisés ou sans emploi ni formation (ODD 8, cible 6).
- 06006** En associant le développement durable à l'édification de sociétés du savoir inclusives, l'UNESCO vise à faire en sorte que le potentiel des TIC soit pleinement mis à profit pour : faciliter l'exercice des droits

fondamentaux ; améliorer la vie et les moyens de subsistance des personnes ; permettre la liberté d'expression et un accès effectif à l'information et au savoir ; développer l'accès à la recherche scientifique ; promouvoir une éducation de qualité pour tous ; approfondir le dialogue et la compréhension mutuelle autour de la diversité culturelle et linguistique ; contribuer à relever les défis mondiaux qui menacent l'avenir de l'humanité, notamment l'insécurité, les conflits, les migrations forcées, l'extrémisme violent et le changement climatique.

06007 Le Secteur CI s'attachera à promouvoir la notion d'universalité de l'Internet portée par l'UNESCO et à mettre en application les principes *ROAM* afin de faire en sorte que les activités liées à la gouvernance de l'Internet soient fondées sur les droits de l'homme (*R*), ouvertes (*O*), accessible à tous (*A*), et nourries par la participation de multiples parties prenantes (*M*). Le Secteur CI abordera également les nouveaux défis inhérents au développement technologique – tels que l'Internet des objets, la prise de décision algorithmique et l'intelligence artificielle –, y compris les risques liés à la surveillance accrue, au profilage des utilisateurs et à la confidentialité des données, compte tenu de l'impact incertain des mégadonnées (*big data*) et de la numérisation croissante de la communication, du journalisme, de l'emploi et de l'action en faveur de l'égalité et de l'autonomisation. Le grand programme V soutiendra les institutions concernées qui, au sein des États membres, s'efforcent de suivre le rythme effréné de l'innovation et du changement. Il s'emploiera également à écarter le risque d'une aggravation de la fracture numérique et cognitive qui pourrait laisser de côté ceux qui sont relativement défavorisés, tels que les populations des pays les moins avancés (PMA), les femmes et les filles, les jeunes, les personnes handicapées et les groupes marginalisés au sein de chaque société.

06008 Le Secteur CI aborde de façon globale et intégrée des défis complexes tels que les discours de haine sur l'Internet, la radicalisation, l'incitation à la violence et les menaces en ligne à l'encontre des journalistes et d'autres groupes vulnérables – dont les femmes et les filles, les personnes handicapées et les locuteurs de langues moins répandues –, ainsi que la préservation à long terme du patrimoine numérique et l'accessibilité à ce dernier en tant que composante à part entière de la mémoire culturelle et sociale de l'humanité.

06009 Les recommandations issues du rapport d'audit du Secteur de la communication et de l'information (document 200 EX/20 Partie III) sont mises en œuvre par les responsables du Secteur CI selon le calendrier et les modalités annoncées dans ledit document. Les changements apportés permettront d'améliorer le fonctionnement de CI dans des domaines particulièrement importants pour l'exécution du présent Programme et budget intégré, notamment l'approche du Secteur en matière de mobilisation de ressources, et serviront de cadre directeur pour définir les orientations futures du Secteur.

Grand programme V – Communication et information		
Objectif stratégique du 37 C/4	Objectif stratégique 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir	
Axes d'action du 39 C/5	Axe d'action 1 : Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	Axe d'action 2 : Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation

Grand programme V – Communication et information		
Domaines thématiques et résultats escomptés	<p>ER 1 : Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité</p> <p>ER 2 : Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe</p> <p>ER 3 : Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC</p>	<p>ER 4 : Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant</p> <p>ER 5 : Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable</p> <p>ER 6 : Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde</p>

Appui aux États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030

06010 Dans le document final de la Réunion d'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI + 10), tenue en 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu que les droits de l'homme et les innovations en matière de communication et d'information auraient une influence décisive sur la nature des sociétés futures, la qualité de vie à travers le monde et la réalisation des Objectifs de développement durable en 2030. Pendant la période 2018-2021, le grand programme V mettra en œuvre les orientations stratégiques ci-après.

06011 Le Secteur CI s'appuiera sur le cadre programmatique existant, qui s'articule autour de deux axes d'action. Les principaux domaines thématiques du grand programme V, tels que la liberté d'expression, l'accès à l'information et au savoir, les TIC, les médias publics, privés et communautaires libres – en ligne et ailleurs –, les dimensions éthiques des sociétés de l'information et le multilinguisme joueront un rôle catalyseur en vue de la réalisation de tous les ODD.

06012 L'appui fourni par le grand programme V aux États membres en vue de la réalisation des ODD est récapitulé dans le tableau ci-après. Outre les contributions indiquées dans le tableau, il convient de rappeler que l'ensemble du grand programme V et ses résultats escomptés sont destinés à contribuer à l'ODD 1 relatif à l'élimination de la pauvreté et à l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités. Le grand programme V concentrera ses efforts et appuiera les États membres en vue de la réalisation des ODD 4, 5, 8, 9, 10, 13, 16 et 17, notamment en contribuant aux actions suivantes :

- Favoriser une éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie (ODD 4), notamment grâce au Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC, à l'apprentissage à distance ouvert et flexible, aux ressources éducatives libres (REL) et aux initiatives d'initiation aux médias et à l'information (MIL) ;
- Autonomiser les femmes dans et à travers les médias, en ayant recours aux TIC (ODD 5, cible b), afin de lutter contre les inégalités entre les sexes à travers des programmes spécifiques et par la prise en

compte des questions d'égalité des genres, ainsi que par l'utilisation d'outils tels que les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) ;

- Réduire la proportion de jeunes non scolarisés ou sans emploi ni formation (ODD 8, cible 6) grâce à des programmes visant à doter les jeunes de compétences élevées pour développer, promouvoir et vendre des applications mobiles adaptées au marché local, qui permettent d'aborder les problèmes locaux de développement et offrent des possibilités d'auto-emploi viables dans le secteur des technologies mobiles/TIC ;
- Favoriser l'accès à l'Internet à un coût abordable (ODD 9, cible c), notamment par la contribution active de l'UNESCO à la Commission « Le large bande au service du développement durable », ainsi que par des initiatives destinées à promouvoir l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et le développement de contenus ;
- Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique grâce au programme Solutions libres et à l'initiative YouthMobile (ODD 10, cible 2) ;
- Mener une campagne de sensibilisation et améliorer la gestion intégrée et ouverte des savoirs aux fins de l'atténuation des effets du changement climatique (ODD 13, cible 3 et Accord de Paris) grâce au travail de médias libres, indépendants et pluralistes qui rendent compte du changement climatique et de la protection de l'environnement, ainsi qu'à des applications scientifiques citoyennes et participatives ;
- Sauvegarder le patrimoine culturel mondial (ODD 11, cible 4), en particulier le patrimoine documentaire grâce au Programme Mémoire du monde, en sensibilisant à l'importance de la préservation, de la diffusion et de l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique, comme trésor inestimable de l'humanité et expression de la richesse et de la diversité des peuples et des cultures ;
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous (ODD 16), pour assurer l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales (ODD 16, cible 10), en s'attachant à promouvoir l'accès à l'information, les dimensions éthiques des sociétés de l'information et le multilinguisme, à prévenir l'extrémisme violent, à conduire la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, à renforcer l'initiation aux médias et à l'information, ainsi qu'à assurer le pluralisme et la diversité des médias. L'UNESCO participe également au suivi régulier, à l'échelle mondiale, des indicateurs approuvés par la Commission de statistique de l'ONU, en contribuant au suivi de l'indicateur 16.10.1, ainsi que de l'indicateur 16.10.2, pour lequel l'Organisation a été chargée d'établir des rapports mondiaux ;
- Accroître l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (ODD 17, cible 8), développer les capacités et nouer des partenariats (ODD 17) comme moyens essentiels pour le Secteur CI de soutenir la mise en œuvre du Programme 2030.

Récapitulatif de la contribution du grand programme V à la mise en œuvre du Programme 2030

GRAND PROGRAMME V																			
		ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17	
Domaines thématiques et résultats escomptés du 39 C/5	ER 1 : Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité					5.b 5.c				9.c							16.10	17.9 17.16 17.17	
	ER 2 : Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe				4.7	5.1 5.2 5.3 5.5 5.b 5.c												16.7 16.10 16.a	17.9 17.14 17.15 17.16 17.17
	ER 3 : Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC				4.7	5.b 5.c												16.10	17.9 17.16 17.17
	ER 4 : Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant				4.1	5.b 5.c					9.c							16.10 16.a	17.8 17.16 17.17
	ER 5 : Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable				4.1 4.b	5.b 5.c				8.6	9.c	10.2			13.3			16.a	17.8 17.16 17.17
	ER 6 : Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde				4.7	5.b							11.4					16.10	17.8

Priorité globale Afrique

- 06013** En 2018-2021, l'Afrique en tant que région restera une priorité pour l'Organisation et pour le grand programme V. CI continuera de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique (2014-2021) et de ses programmes phares, en particulier le programme phare 6 (Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias), en étroite collaboration avec le Département Afrique, et en s'appuyant également sur les progrès accomplis par les programmes phares en faveur de la priorité Afrique au cours de l'exercice quadriennal précédent. Une attention particulière sera accordée au soutien de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) « L'Afrique que nous voulons » et de son plan décennal de mise en œuvre (2014-2023), notamment concernant les objectifs relatifs à l'identité culturelle (16), à la paix et à la sécurité (13 et 14), à la démocratie, au respect des droits humains, à la justice et à l'état de droit (11), à la croissance inclusive (1 et 2) et à l'égalité des genres (17).
- 06014** Le grand programme V allouera des ressources financières et humaines suffisantes provenant de son Programme ordinaire et recherchera des fonds extrabudgétaires, si nécessaire et si possible, afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes phares sectoriels ou intersectoriels et des initiatives décisives dans les domaines prioritaires de la liberté d'expression et de l'accès à l'information et au savoir multilingues grâce aux TIC.
- 06015** Le Secteur tirera le meilleur parti de l'état actuel de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique en renforçant la collaboration avec l'UA, les communautés économiques régionales et le Parlement panafricain, ainsi qu'en participant aux groupes thématiques compétents des Nations Unies (y compris le Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies et de l'UA et son équipe pour le plaidoyer, l'information, la communication et la culture) pour identifier les projets et programmes stratégiques conjoints en ciblant le renforcement des capacités institutionnelles. Dans le cadre du scénario budgétaire de 667 millions de dollars des États-Unis et du nouveau cadre budgétaire intégré, les ressources financières allouées à l'Afrique seront augmentées d'environ 20 %, les fonds supplémentaires étant en majorité décentralisés au bénéfice des bureaux hors Siège situés en Afrique pour financer les frais de personnel et les activités sur le terrain.
- 06016** Les autres actions de l'UNESCO en Afrique appuieront le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité et la Recommandation de 2003 sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, l'un des instruments normatifs du grand programme V. Les activités du grand programme V sur le continent visent à accélérer l'instauration d'un environnement propice à la liberté de la presse et le renforcement de la sécurité des journalistes. Cela passera par le renforcement des capacités des professionnels et des institutions des médias, ainsi que par la promotion de la communauté des médias et le renforcement du rôle des radios locales comme moteurs de la libre circulation de l'information au service du développement. Un soutien sera fourni pour élaborer des politiques, des conditions réglementaires et des cadres autorégulateurs propices à la liberté de la presse, en ligne et hors ligne.
- 06017** Dans le cadre de son action visant à faire progresser la diversité et le pluralisme dans les médias, l'UNESCO continue de répondre aux besoins des pays d'Afrique en renforçant les capacités des

médias et des écoles de journalisme du continent. L'Afrique reste la région prioritaire pour les projets du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). De plus, l'UNESCO s'efforcera de donner aux citoyens de la région les moyens d'agir en mettant l'accent sur l'initiation aux médias et à l'information pour tous les citoyens, en particulier les jeunes et les femmes.

06018 Afin d'aider les États membres dans leurs efforts pour édifier des sociétés du savoir africaines, l'UNESCO encouragera l'instauration d'un environnement propice, l'élaboration de politiques pertinentes et le renforcement des capacités humaines adéquates. Cela concerne notamment la promotion, dans les pays africains, du concept d'universalité de l'Internet porté par l'UNESCO. Le grand programme V appuiera également la création de contenus adaptés au contexte local, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

06019 Ces activités contribueront à élargir les possibilités d'obtenir, préserver, créer et partager des informations éducatives, scientifiques et culturelles multilingues et à concevoir un Atlas des langues africaines, qui s'inscrit dans l'initiative de l'Atlas des langues en péril dans le monde de l'UNESCO. Dans le contexte de l'intensification de l'initiative de l'UNESCO en Afrique « YouthMobile », CI élabore des contenus et d'autres services d'information et encouragera les partenariats entre différentes parties prenantes pour valoriser les innovations locales issues des TIC et les possibilités de création d'entreprises pour et par les jeunes.

Priorité globale Égalité des genres

06020 Le grand programme V continue de lutter contre les inégalités de genre et la violence à l'égard des femmes, que ce soit en menant des programmes sexospécifiques ou en intégrant la question de genre, conformément à l'ODD 5. Grâce à l'outil que représentent les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM), l'UNESCO encourage le secteur des médias à lutter contre les inégalités de genre dans le fonctionnement et les contenus médiatiques. Le grand programme V contribuera au suivi de la Déclaration et Programme d'action de Beijing et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par l'entremise de sa coopération avec l'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG) et le Réseau UNITWIN sur le genre, les médias et les TIC, ainsi que par le biais de l'initiative annuelle « Les femmes font l'info ».

06021 Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a proclamé que l'accès à l'information, aux savoirs et aux technologies était un puissant vecteur d'égalité des genres pour les femmes et les filles, en particulier pour celles atteintes de handicap, que ce soit dans les sphères sociétales, politiques, économiques ou culturelles. Pour favoriser l'intégration systématique des questions d'égalité des genres, CI s'assurera que la conception, l'analyse et l'examen de toutes les interventions programmatiques adoptent une perspective qui soit au moins sensible au genre, et qui s'avère, dans la plupart des cas, sexospécifique et si possible, sexotransformatrice.

06022 L'UNESCO appuiera les États membres pour renforcer la contribution active des femmes et des filles aux domaines des TIC dans l'éducation, les sciences et la culture. Le grand programme V

facilitera la mise en œuvre des programmes locaux ciblant les jeunes filles et les échanges entre eux, et valorisera les bonnes pratiques et les mesures en vue de mettre l'enseignement informatique sexospécifique au service de l'innovation et de la créativité.

06023

Le Secteur CI concentrera ses efforts sur les domaines d'activité suivants du Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2014-2021) (GEAP II) :

- Les solutions libres seront mises en avant par le biais de l'initiative phare YouthMobile, menée par l'UNESCO, en partenariat avec les Nations Unies, les organismes de développement et le secteur privé ;
- SMSI : l'UNESCO, dont le rôle est d'assurer la coordination, la facilitation et la mise en œuvre des grandes orientations du SMSI, continuera à préconiser et promouvoir l'égalité des genres au sein du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) et dans des forums internationaux comme le Forum du SMSI, en coopération étroite avec ONU-Femmes et d'autres acteurs clés ;
- GSIM : l'UNESCO encouragera le secteur des médias à lutter contre les inégalités de genre, y compris les violences à l'égard des femmes ;
- Autonomisation grâce aux médias : la liberté d'information et la défense de la sécurité des femmes journalistes seront renforcées, y compris en ligne et en particulier dans les situations de post-conflit ;
- L'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG) sera conduite par l'UNESCO, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des médias partenaires et d'autres parties prenantes. Cette Alliance conjuguera les efforts et les ressources pour promouvoir l'égalité des genres dans et par les médias et favoriser un dialogue citoyen sur les médias ;
- Le Réseau UNITWIN sur le genre, les médias et les TIC coordonnera les travaux de recherche et la coopération Nord-Sud au sein des universités et des établissements de recherche, qui, de conserve, œuvreront afin de faire avancer les connaissances factuelles pour l'action et d'opérer des changements en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ;
- Des formations en ligne sur l'initiation aux médias et à l'information seront proposées aux femmes et aux filles. Ces connaissances serviront à défendre l'égalité des genres ;
- Médias : grâce à ses travaux, l'UNESCO sensibilisera les diffuseurs, et en particulier les médias communautaires, aux politiques relatives au genre sur le lieu de travail comme dans la production de contenu. La Journée mondiale de la radio (13 février) représentera également une occasion importante pour mobiliser en faveur de l'égalité des genres en encourageant une présence équilibrée de femmes et d'hommes dans le traitement de l'information, ainsi que l'élimination des stéréotypes ;
- Le Programme Information pour tous (PIPT), sous mandat de ses organes directeurs, accordera la priorité à l'intégration de l'égalité des genres dans les politiques et stratégies ainsi qu'au renforcement des capacités des femmes et des filles à l'aide des TIC ;
- Pour le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) le souci de l'égalité des genres restera un critère essentiel d'approbation de projets par le Bureau du PIDC ;
- Le Programme Mémoire du monde fera en sorte que la contribution des femmes au patrimoine documentaire soit préservée et consultée de manière universelle.

Coopération intersectorielle

06024 Le grand programme V continuera de s'appuyer sur l'expérience approfondie de l'UNESCO dans ses cinq secteurs de programme afin d'assurer une réponse interdisciplinaire aux enjeux complexes qui se présentent. Le suivi par l'Organisation de l'examen du SMSI (SMSI + 10) continuera de faire appel à tous les Secteurs pour faciliter et mettre en œuvre, à l'échelle internationale et régionale, les grandes orientations sur l'accès à l'information et au savoir, le télé-enseignement, la cyberscience, la diversité et l'identité culturelles, la diversité linguistique, les contenus locaux, les médias et les dimensions éthiques de la société de l'information.

06025 La coopération aura également lieu avec les Secteurs de l'éducation (ED) et des sciences sociales et humaines (SHS) sur les thèmes liés aux jeunes et à la cohésion sociale, sur la prévention de l'extrémisme et de la violence et sur le Projet NET-MED Jeunesse, qui amplifie la couverture médiatique des points de vue des jeunes. L'UNESCO s'efforcera notamment de donner aux jeunes les moyens d'agir grâce à des activités de renforcement des capacités en matière d'initiation aux médias et à l'information et de compétences interculturelles. En 2019, l'Organisation sera chef de file pour l'Année internationale des langues autochtones.

06026 Le Secteur CI œuvrera en étroite coopération avec les autres secteurs, notamment :

- Le Secteur de l'éducation dans des domaines tels que les Ressources éducatives libres (REL) et le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC, qui servira à renforcer les compétences et les capacités institutionnelles du XXI^e siècle ;
- Le Secteur des sciences exactes et naturelles dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique, de l'accès libre et des programmes relatifs aux TIC et aux sciences. L'appui aux initiatives de communication en situation d'urgence et de catastrophe ainsi que la couverture médiatique du changement climatique représentent d'autres axes de coopération ;
- Le Secteur des sciences sociales et humaines dans le domaine de l'autonomisation des jeunes, de l'éthique de l'information et de la cohésion sociale, ainsi que sur des thèmes liés au handicap, en plus des activités susmentionnées ;
- Le Secteur de la culture dans le domaine de la liberté artistique, de la diversité culturelle et linguistique, y compris dans les médias, ainsi que du Programme Mémoire du monde et d'autres programmes de l'UNESCO relatifs au patrimoine.

Exécution du programme

06027 Le Secteur CI continuera de solliciter le réseau des bureaux hors Siège, instituts, centres et commissions nationales de l'UNESCO, en coopération avec un large éventail de partenaires extérieurs, pour accroître l'impact et le retentissement de ses activités.

06028 Le Secteur CI renforcera ses réseaux et développera, aux niveaux mondial, régional et national, ses partenariats multipartites avec les États membres, le système des Nations Unies, les organismes multilatéraux, la société civile, la communauté technique, le milieu universitaire et le secteur privé afin d'augmenter la portée de ses initiatives et relever tous ses objectifs. L'UNESCO continuera de coprésider l'UNGIS (pour améliorer la coordination dans le domaine des TIC et des sciences entre 30 institutions du système des Nations Unies) et, avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Commission du haut débit au service du développement durable.

- 06029** La mobilisation de fonds extrabudgétaires sera essentielle pour exécuter le programme sur le terrain, pour appliquer les normes et critères dans le domaine de la communication et de l'information, ainsi que pour favoriser la coopération internationale et régionale, les alliances, les échanges intellectuels, le partage des connaissances et les partenariats opérationnels. Une stratégie unique de sensibilisation et de mobilisation de ressources, façonnée pour l'ensemble du Secteur CI, sera mise en œuvre par le biais de différentes initiatives au Siège comme hors Siège.
- 06030** La mobilisation de ressources et la constitution de partenariats incombent conjointement à la direction du Secteur et à l'ensemble des effectifs responsables de la programmation. En étroite collaboration avec le Bureau de la planification stratégique (BSP), les efforts seront coordonnés de façon centrale. Le Secteur CI continuera de renforcer et d'élargir son réseau de partenaires, tout en incitant les collègues travaillant au Siège ou hors Siège, dans toutes les régions, à partager leurs expériences fructueuses en matière de mobilisation de ressources.
- 06031** Au niveau international, le Secteur CI poursuivra son office de laboratoire d'idées en formulant des propositions stratégiques novatrices dans le domaine de la communication et de l'information et son appui aux États membres pour mettre en œuvre ces actions. Le personnel du Siège continuera à appliquer les instruments normatifs, analyser les nouvelles tendances, réaliser des études, renforcer et étendre les réseaux et organiser des conférences internationales de haut niveau en coordination avec un large éventail de partenaires externes.
- 06032** Le contrôle de l'application des normes et critères relatifs à la communication et à l'information, ainsi que l'appui au renforcement des capacités institutionnelles et humaines à l'échelle nationale, demeureront une priorité majeure pour le Secteur.
- 06033** En outre, le grand programme V contribuera de façon transversale à la réalisation des engagements pris au titre du Plan d'action pour les PEID qui relèvent du mandat du Secteur CI. Des interventions spécifiques chercheront à mobiliser les jeunes en faveur du développement durable des PEID par le biais des TIC et de l'Internet.
- 06034** Grâce à toutes ces activités, le grand programme V continuera d'accroître la contribution de l'UNESCO à la paix et au développement durable.

Axe d'action 1 : Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias

- 06035** Les programmes et initiatives menés au titre de l'axe d'action 1 représentent un facteur clé pour tous les ODD car la liberté d'expression, la diversité des médias et leur développement contribuent au dialogue, à la démocratie et au développement durable. Les activités entreprises dans le cadre de l'axe d'action 1 interviennent au niveau normatif et programmatique pour contribuer à instaurer un environnement propice, générer des connaissances et renforcer les capacités.
- 06036** À l'ère de l'Internet, l'axe d'action 1 adopte une approche globale qui englobe les communications numériques et non numériques afin d'aider les États membres à faire progresser l'élaboration de politiques relatives aux journalistes, aux médias et aux citoyens du monde, tant en ligne que hors ligne. Cette démarche est guidée par un concept porté par l'UNESCO, à savoir l'universalité de l'Internet

et ses principes regroupés sous l'acronyme anglais ROAM (fondé sur les droits de l'homme, ouvert, accessible à tous et nourri par la participation de multiples acteurs).

06037 L'axe d'action 1 porte à la fois sur l'offre de communication, qui comprend les institutions médiatiques et les intermédiaires de l'Internet, et sur la demande, qui se rapporte à l'autonomisation du public ; ainsi, il concerne à la fois les dimensions de production et de consommation de la communication.

06038 Les travaux intersectoriels seront intensifiés, en particulier la mise en œuvre de programmes sur l'égalité des genres, les jeunes, les PEID, la migration forcée et la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que d'activités liées à l'Afrique qui contribueront à l'Agenda 2063 de l'UA, conformément aux priorités de l'UNESCO.

Liberté d'expression

06039 Dans ce domaine, l'UNESCO mène également des activités de sensibilisation à travers des manifestations phares : la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) et la remise annuelle du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano, ainsi que la célébration de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes (2 novembre) et la contribution à la Journée internationale de l'accès universel à l'information (28 septembre).

06040 L'UNESCO mettra à disposition des ressources factuelles pour l'élaboration de politiques et la mise au point de lois et réglementations par les États membres, y compris par le biais du rapport sur les *Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias*, afin de faire progresser les politiques et normes favorables à la liberté d'expression et au droit à l'accès à l'information en ligne et hors ligne.

06041 En vertu du concept d'universalité de l'Internet et des principes ROAM, l'UNESCO produit des connaissances pour appuyer les États membres dans la conception de politiques sur des problématiques naissantes entourant l'Internet, telles que la liberté d'expression et la vie privée en ligne, les propos haineux en ligne et le rôle des intermédiaires de l'Internet.

06042 En tant que chef de file pour la coordination du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, l'UNESCO collaborera avec un vaste éventail de partenaires pour favoriser l'adoption de mesures appropriées pour protéger les journalistes et lutter contre l'impunité. Il s'agira de sensibiliser les acteurs majeurs et de fournir un appui technique pour renforcer les institutions autour des mécanismes de prévention, de protection et de poursuites, de manière à garantir la sécurité des journalistes et l'accès du public à l'information. Une attention particulière sera portée à la défense de la sécurité des femmes journalistes.

06043 L'UNESCO organisera également des activités de renforcement des capacités dans les États membres, sur des thèmes tels que les normes internationales relatives à la liberté d'expression et à la sécurité des journalistes, ainsi que la couverture impartiale et équitable des conflits, y compris en situation de crise. Des activités de formation dans ces domaines thématiques seront également proposées aux membres de la police, des forces de sécurité et de l'appareil judiciaire.

06044 Pour promouvoir l'indépendance des médias, l'UNESCO appuiera les systèmes de reddition de comptes reposant sur l'autorégulation des médias et les codes professionnels de conduite parmi les acteurs des médias.

L'action intersectorielle sera formulée en lien avec les dimensions relatives à l'Internet de ce domaine thématique ; la coopération autour des libertés artistiques entrera en synergie avec le Secteur de la culture. Les travaux interinstitutions font partie intégrante du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, ainsi que du rôle des médias dans les élections et dans les pays en phase de reconstruction suite à un conflit.

Résultat escompté 1 : Les États membres consolident les normes et politiques relatives à la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse et le droit d'accès à l'information, en ligne et hors ligne, et renforcent la sécurité des journalistes par l'application du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres ayant mené des initiatives de sensibilisation, y compris célébrer la Journée mondiale de la liberté de la presse et la Journée internationale de l'accès universel à l'information	80 États membres à la fin de 2016 (10 en Afrique ; 5 en situation de crise)	– 100 États membres (15 en Afrique)*	– 90 États membres (12 en Afrique)*
2. Nombre d'États membres dont les politiques et normes ont tiré profit du concept d'universalité de l'Internet et de ses principes ROAM et/ou de l'étude de l'UNESCO Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias	10 États membres à la fin de 2016	– 50 États membres (8 en Afrique)*	– 35 États membres (7 en Afrique)*
3. Nombre d'États membres ayant été sensibilisés à la sécurité des journalistes grâce à la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes et/ou ayant renforcé ou mis en place des mécanismes de protection, de prévention et de poursuites	D1 : 30 États membres (5 en Afrique) (Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes) D2 : 5 États membres (mécanismes)	– C1 : 27 États membres (6 en Afrique) (Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes) – C2 : 18 États membres (6 en Afrique) (mécanismes)	– C1 : 25 États membres (5 en Afrique) (Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes) – C2 : 17 États membres (4 en Afrique) (mécanismes)
4. Nombre d'États membres où les femmes journalistes ont bénéficié de campagnes et d'activités de renforcement des capacités sensibles à la question du genre	Non disponible	– 27 États membres (7 en Afrique)	– 25 États membres (5 en Afrique)

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Nombre d'États membres ayant appliqué des normes juridiques et éthiques internationalement reconnues dans le domaine de la politique/ de la réglementation/ des institutions, et/ ou possédant des systèmes de reddition de comptes reposant sur l'autorégulation des médias perfectionnés par les parties prenantes	15 États membres	– 8 États membres (2 en Afrique)	– 7 États membres (2 en Afrique)

Diversité et pluralisme des médias

06046 L'UNESCO contribue à la diversité et au pluralisme des médias en pilotant la célébration à l'échelle internationale de la Journée mondiale de la radio (13 février) et en favorisant la diversité des contenus, des publics, des sources et des systèmes par des activités de renforcement des capacités tout en incitant les États membres à se doter d'une législation et de politiques favorables. Ce domaine thématique est aussi l'occasion d'améliorer la capacité des médias de répondre efficacement aux situations d'urgence et aux catastrophes et de promouvoir les médias communautaires.

06047 Un autre objectif essentiel est d'améliorer l'égalité entre les genres dans les médias. Les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) énoncent les normes à appliquer en matière d'auto-évaluation et de suivi, et offrent un cadre pour les activités de formation. Les alliances et les réseaux créés par l'UNESCO tels que l'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG) et le Réseau UNITWIN pour le genre, les médias et les TIC, ainsi que l'initiative annuelle « Les femmes font l'info », renforcent la collaboration au niveau mondial aux fins de la recherche et de la sensibilisation dans le domaine de l'égalité des genres.

06048 Le Secteur facilitera l'acquisition de compétences en matière de médias et d'information afin de donner à chacun les moyens de participer à l'effort pour combattre les propos haineux en ligne et soutenir le développement durable dans les médias. L'initiation aux médias développe l'esprit critique et les compétences interculturelles, ce qui en fait aussi un puissant moyen de prévenir la radicalisation en ligne qui nourrit l'extrémisme violent. Par des outils de renforcement des capacités dans le domaine de l'initiation aux médias tels que programmes d'enseignement, principes directeurs pour l'élaboration de politiques et cadres d'évaluation, l'UNESCO soutient l'acquisition par les jeunes de compétences connexes, pour leur permettre en particulier de comprendre et utiliser les médias et les technologies de l'information. À cette fin, elle aide les États membres à promouvoir l'initiation aux médias et encourage aussi la constitution de réseaux et la recherche à travers la Semaine mondiale de l'initiation aux médias, l'Alliance mondiale pour les partenariats sur l'initiation aux médias et à l'information (GAPMIL) et le Réseau universitaire pour l'initiation aux médias.

06049 L'accent est mis sur le travail intersectoriel et interorganisations (avec des entités telles que ONU-Femmes et l'Alliance des civilisations UNAO), aux fins en particulier de l'égalité des genres, de l'initiation aux médias et à l'information, de la diversité des médias et des activités relatives à la jeunesse, en accord avec

les priorités de l'UNESCO. Ces activités contribuent aussi directement à la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment pour ce qui concerne le respect des valeurs démocratiques et l'égalité des genres. Elles appuient en outre les efforts de consultation en vue de la mise en place d'un réseau intégré des médias africains. Le travail intersectoriel et interorganisations est un élément à part entière de l'élaboration de la réponse des médias aux situations d'urgence et aux catastrophes.

Résultat escompté 2 : Les États membres bénéficient d'une plus grande contribution des médias à la diversité, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des jeunes dans et à travers les médias au bénéfice des États membres, ainsi que de l'autonomisation des sociétés grâce à des programmes d'initiation aux médias et à l'information et à la réactivité des médias dans les situations d'urgence et de catastrophe

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres ayant renforcé leurs pratiques et leurs politiques en faveur de la diversité et du pluralisme des médias, y compris les médias communautaires, et célébrant la Journée mondiale de la radio (JMR)	(D1) : 10 États membres (10 en Afrique) (D2) : 110 États membres (40 en Afrique) (JMR)	- C1 : Au moins 8 États membres - C2 : 50 États membres (14 en Afrique) (JMR)	- C1 : Au moins 7 États membres - C2 : 50 États membres (12 en Afrique) (JMR)
2. Nombre d'établissements ayant adopté une politique en faveur des jeunes et de l'égalité des genres dans les médias, et nombre d'établissements appliquant à titre d'expérience pilote les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM)	D1 : 25 établissements (25 en Afrique) D2 : 25 établissements (25 en Afrique) (GSIM)	- C1 : 12 établissements (8 en Afrique) - C2 : 12 établissements (8 en Afrique) (GSIM)	- C1 : 10 établissements (6 en Afrique) - C2 : 10 établissements (6 en Afrique) (GSIM)
3. Nombre d'organisations de médias contribuant à l'information sur les problèmes humanitaires lors des situations d'urgence et des catastrophes	Non disponible	- 28 organisations de médias	- 25 organisations de médias
4. Nombre d'États membres ayant pris des mesures en matière d'initiation aux médias et/ou célébrant la Semaine de l'initiation aux médias ; et nombre d'établissements de formation appliquant à titre d'expérience pilote des programmes d'initiation aux médias	D1 : 30 États membres (5 en Afrique) D2 : 6 établissements	- C1 : 35 États membres (10 en Afrique) - C2 : 24 établissements de formation (5 en Afrique)	- C1 : 31 États membres (10 en Afrique) - C2 : 21 établissements de formation (4 en Afrique)

Développement des médias

- 06050** Par la production de connaissances et le renforcement des capacités, l'UNESCO aide à promouvoir le développement des médias et l'adoption de normes en la matière, de façon à consolider la contribution de médias libres, pluralistes et indépendants aux sociétés œuvrant pour la réalisation des ODD.
- 06051** Des fonds sont mobilisés dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) sous la forme d'aides accordées à des projets de développement des médias locaux conformes aux objectifs du programme de l'UNESCO. Parmi les projets soutenus, ceux qui ont trait à l'égalité des genres et aux médias communautaires contribuent aussi à la réalisation du résultat escompté 2, tandis que ceux qui portent sur la sécurité et le droit à l'information renforcent l'action menée dans ce domaine et contribuent au résultat escompté 1. Les « Entretiens du PIDC » sont l'occasion d'une coopération intersectorielle novatrice au sujet des liens concrets entre la série des ODD, l'accès à l'information et le développement des médias.
- 06052** En complément du travail mené au titre du résultat escompté 1, le Mécanisme de suivi et d'établissement de rapports du PIDC sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité permet de surveiller en permanence les assassinats de journalistes et les suites judiciaires qui leur ont été données. L'UNESCO aide les États membres à mettre en place les mécanismes d'information nécessaires pour assurer ce suivi et prendre les mesures qui s'imposent.
- 06053** L'UNESCO soutiendra la formulation de politiques des médias dans les États membres en réalisant des études sur la situation en matière de développement des médias, de sécurité des journalistes et d'accès universel à l'Internet qui utilisent les indicateurs du PIDC, notamment les indicateurs de développement des médias, les indicateurs de la sécurité des journalistes et les indicateurs du développement d'Internet (sur la base du concept d'universalité de l'Internet).
- 06054** Des activités visent aussi à assurer le suivi des ODD par la collecte de données et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'ODD 16.10, en relation notamment avec les deux indicateurs approuvés par la Commission de statistique de l'ONU portant sur la sécurité des journalistes et les garanties juridiques du droit d'accès à l'information. Des rapports seront adressés au Secrétaire général de l'ONU en vue d'aider les États membres dans le suivi des progrès réalisés au niveau mondial en ce qui concerne cette dimension du développement durable.
- 06055** L'Initiative mondiale pour l'excellence dans l'enseignement du journalisme offre un cadre pour améliorer la qualité et la pertinence des médias par l'élaboration de nouveaux programmes et plans d'études en collaboration avec les écoles de journalisme.
- 06056** La mise en œuvre de programmes sur les médias et le changement climatique, le suivi des ODD et l'enseignement du journalisme dans des domaines thématiques font l'objet d'efforts intersectoriels et interorganisations particuliers.

Résultat escompté 3 : Le développement des médias est renforcé et les États membres améliorent les systèmes de suivi et de reddition de comptes, avec des résultats consolidés par des projets externes menés sur le terrain avec l'appui du PIDC

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres assurant le développement des médias fondé sur la connaissance à l'aide des indicateurs relatifs au médias et contribution de l'UNESCO au suivi des indicateurs 16.10.1 et 16.10.2 des ODD	D1 : 5 États membres en 2016 D2 : 2 rapports mondiaux sur l'ODD 16.10	– C1 : 10 États membres (4 en Afrique) (évaluations sur la base des indicateurs) – C2 : 2 rapports mondiaux sur l'ODD 16.10	– C1 : 8 États membres (3 en Afrique) (évaluations sur la base des indicateurs) – C2 : 2 rapports mondiaux sur l'ODD 16.10
2. Nombre d'États membres soutenus dans la mise en œuvre de leurs systèmes de suivi et d'établissement de rapports, et ayant répondu aux demandes d'information de la Directrice générale concernant les suites judiciaires données aux assassinats de journalistes	D1 : 2 États membres (systèmes de suivi) D2 : 40 États membres	– C1 : 7 États membres (3 en Afrique) (systèmes de suivi) – C2 : Au moins 62 États membres (11 en Afrique) (réponses)	– C1 : 6 États membres (2 en Afrique) (systèmes de suivi) – C2 : Au moins 61 États membres (11 en Afrique) (réponses)
3. Nombre d'établissements de formation au journalisme ayant utilisé le programme type pour l'enseignement du journalisme et les nouveaux plans d'étude élaborés par l'UNESCO	10 établissements en 2016-2017 (4 en Afrique)	– 10 établissements (4 en Afrique)	– 7 établissements (3 en Afrique)
4. Nombre par an d'États membres mettant en œuvre des projets de développement des médias approuvés par le PIDC et participant aux discussions sur le développement des médias	D1 : la mise en œuvre de 71 projets a été approuvée en 2016 dans 65 États membres (17 en Afrique) D2 : 2 sessions du Conseil du PIDC par an et 1 réunion de son Bureau par an	– C1 : Au moins 67 États membres (21 en Afrique) – C2 : 1 session du Conseil du PIDC et 2 réunions de son Bureau, et 4 Entretiens du PIDC	– C1 : Au moins 65 États membres (19 en Afrique) – C2 : 1 session du Conseil du PIDC et 2 réunions de son Bureau, et 3 Entretiens du PIDC

Axe d'action 2 : Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation

06057

La vision de l'UNESCO des sociétés du savoir au service du développement durable tient compte de l'impact des nouvelles technologies sur la société, la culture et l'économie, dimensions essentielles du développement. Les décisions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 ont fixé

les priorités de la communauté internationale pour l'avenir, notamment à travers l'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI + 10), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

06058 L'action menée par l'UNESCO pour atteindre ces objectifs, dans le cadre de son mandat, sera guidée par son engagement en faveur des sociétés du savoir et de l'universalité d'Internet, qui vise à amener un changement économique, social et culturel positif alors que le numérique occupe et continuera d'occuper une place toujours plus importante dans tous les pays au cours de la prochaine décennie, pendant laquelle l'état de réalisation de la plupart des ODD sera examiné. Le travail entrepris au titre de l'axe d'action 2 est pleinement conforme au Programme 2030 et soutient en particulier la mise en œuvre des ODD 4, 5, 8, 9, 10, 11, 13, 16 et 17.

06059 L'UNESCO s'emploiera à soutenir le développement de sociétés du savoir inclusives en contribuant à l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) ainsi que de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et en faisant fond sur la Stratégie d'accès libre adoptée par ses États membres.

06060 Des partenariats sur les questions relevant de l'axe d'action 2 seront établis entre l'UNESCO et ses États membres, les acteurs clés (organismes des Nations Unies, société civile, secteur privé, etc.) et les donateurs bilatéraux.

06061 À l'appui de la priorité Afrique, le Secteur CI mènera des activités spécifiques de renforcement des capacités institutionnelles en matière de TIC en vue d'instaurer un développement durable et d'éliminer la pauvreté en Afrique. L'UNESCO collaborera étroitement avec la société civile et les établissements d'enseignement supérieur africains pour documenter et promouvoir la diversité linguistique sur le continent, en élaborant notamment un Atlas mondial des langues de l'UNESCO.

06062 Le Secteur CI veillera en outre à ce que toutes les activités mises en œuvre soient attentives à l'égalité des genres, y compris certains programmes visant spécifiquement à garantir les droits des femmes, à améliorer le bien-être et l'éducation des femmes et des filles et à combattre l'exclusion fondée sur le genre et les disparités entre hommes et femmes en matière d'accès aux TIC et d'utilisation de ces technologies.

Sociétés du savoir

06063 La contribution globale et coordonnée de l'UNESCO au suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) sera axée sur les principaux impacts que les technologies numériques et les services de communication et d'information auront sur les économies, les sociétés et les cultures dans leur ensemble au cours des dix prochaines années, jusqu'au SMSI + 20. L'UNESCO aidera les États membres à prêter une attention particulière aux opportunités, défis et impacts prévisibles dans ses domaines de compétence et dans six des grandes orientations adoptées lors du SMSI : accès à l'information et au savoir, télé-enseignement, cyberscience, diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenus locaux, médias, et dimensions éthiques de la société de l'information.

06064 L'UNESCO aidera les États membres à formuler des politiques et des stratégies visant à renforcer un Internet fondé sur les droits de l'homme, sur les principes d'ouverture et d'accessibilité, et sur la participation d'acteurs multiples (principes ROAM), ainsi qu'à renforcer la prise en compte des priorités du PIPT au niveau national.

- 06065** Le Secteur aidera plus avant les États membres à intégrer une politique en faveur de la société du savoir dans leur stratégie nationale en matière d'information en mettant l'accent sur les politiques de l'information inclusives et fondées sur l'égalité des genres et les célébrations de la Journée internationale de l'accès universel à l'information (28 septembre).
- 06066** La mise en œuvre de la Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003) sera renforcée par une plate-forme interactive à plusieurs niveaux intitulée « Atlas mondial des langues », dont l'objet est de sauvegarder la diversité linguistique, de promouvoir la documentation numérique et la préservation des ressources dans de multiples langues, et d'encourager la participation civique des locuteurs des langues moins répandues, comme les populations autochtones.
- 06067** L'égalité d'accès à l'information et au savoir est essentielle à la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. Grâce aux activités menées dans ses six domaines prioritaires, à savoir l'accessibilité de l'information, l'information au service du développement, l'éthique de l'information, la maîtrise de l'information, la préservation de l'information et le multilinguisme dans le cyberspace, le PIPT encouragera l'échange d'expériences internationales et le renforcement des capacités des décideurs et des groupes vulnérables. Le Programme portera aussi sur l'élaboration de ressources en matière de politiques et de cadres d'intervention de nature à aider les États membres, notamment les pays en développement et les PEID, à atteindre les cibles fixées au niveau international.
- 06068** Dans le cadre de la Commission « Le large bande au service du développement numérique », l'UNESCO plaidera pour une action commune et multipartite en faveur de l'élaboration de politiques et de stratégies nationales, d'un accès abordable au haut débit, d'un accroissement du taux de connectivité des ménages et de l'égalité entre les genres en matière d'accès, notamment par la publication du rapport annuel de la Commission.

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités des États membres par la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et des priorités du Programme Information pour tous (PIPT), ainsi que du cadre normatif correspondant

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres qui ont pris des mesures pour appliquer la Recommandation de 2003 et pour accroître la diversité linguistique et le multilinguisme dans le cyberspace, en ce qui concerne notamment l'utilisation des langues autochtones, par des applications des TIC	22 États membres (3 en Afrique)	– 32 États membres (8 en Afrique, 1 PEID)*	– 30 États membres (7 en Afrique, 1 PEID)*
2. Nombre d'États membres qui ont intégré un cadre d'initiation à l'information	6 États membres (1 PEID)	– 13 États membres (5 en Afrique)*	– 12 États membres (4 en Afrique)*

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Nombre de nouvelles activités en rapport avec le SMSI lancées	Non disponible	– 6 nouvelles activités en rapport avec le SMSI	– 4 nouvelles activités en rapport avec le SMSI
4. Nombre d'États membres qui ont élaboré des politiques et/ou des stratégies visant à renforcer un Internet fondé sur les droits de l'homme, sur les principes d'ouverture et d'accessibilité, et sur la participation d'acteurs multiples (principes ROAM), ainsi qu'à renforcer la prise en compte des priorités du PIPT au niveau national	Non disponible	– 18 États membres (5 en Afrique)	– 15 États membres (4 en Afrique)
5. Nombre d'États membres qui ont adapté la politique des sociétés du savoir pour l'intégrer dans leur stratégie nationale de l'information en fondant celle-ci sur des approches inclusives de l'accès des femmes, des personnes handicapées et des autres groupes marginalisés	Non disponible	– 18 États membres (5 en Afrique)	– 15 États membres (4 en Afrique)

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Accès universel à l'information

06069 L'UNESCO soutiendra l'adoption de politiques nationales et régionales concernant les Ressources éducatives libres (REL), l'accès libre à l'information scientifique, les données libres et l'accessibilité de l'information, y compris celles qui ont pour objet de promouvoir l'égalité d'accès.

06070 Le Secteur CI s'efforcera de faire bénéficier les États membres d'initiatives multilingues, accessibles et évolutives dans les domaines des REL, de l'accès libre et de l'accessibilité de l'information, notamment le développement de ressources, d'outils et d'activités de renforcement des capacités pour une masse critique d'enseignants et de chercheurs, mises en œuvre au niveau national.

06071 Les activités seront centrées sur le suivi du 2^e Congrès mondial des REL 2017, en vue de soutenir l'intégration systématique des Ressources éducatives libres (REL) dans l'enseignement et l'apprentissage tout au long de la vie, dans le sens de l'ODD 4. Des modalités d'apprentissage en ligne, ouvertes à tous et flexibles seront mises au service de la réalisation des ODD. Les actions de formation des enseignants à l'utilisation des technologies seront d'autre part renforcées, au moyen en particulier de la version 3 du Cadre de compétences dans les TIC pour les enseignants.

06072 L'action de l'UNESCO en matière d'accès libre continuera de mettre à profit la stratégie adoptée par les États membres en 2011. L'Organisation poursuivra ses activités de plaidoyer, de correction des retards sur le plan scientifique, de renforcement des capacités et de diffusion des outils, processus et contenus en accès libre en nouant des partenariats et en encourageant la coopération avec tous les acteurs

concernés. Les activités menées dans ce domaine contribueront aussi à la réalisation de l'ODD 10.2 en donnant à tous des moyens d'agir et en promouvant l'inclusion sociale, économique et politique de chacun, quels que soient son âge, son sexe, son handicap, sa race, son appartenance ethnique, son origine, sa religion, sa situation économique ou autre.

06073 L'UNESCO aidera les États membres à concevoir des stratégies à long terme pour élargir l'accès aux compétences technologiques nécessaires en ce XXI^e siècle ainsi qu'aux outils et méthodes de type logiciels libres et Open Source (FOSS). Elle continuera de tirer parti des vastes possibilités offertes par les appareils mobiles et connectés en matière de développement durable, y compris dans le cadre de l'initiative YouthMobile, et en soutenant les États membres dans l'adoption de programmes pertinents.

06074 L'UNESCO continuera d'aider les États membres à intégrer des solutions ouvertes et accessibles dans leurs politiques et programmes visant à autonomiser tous les citoyens, et plus particulièrement les personnes handicapées, notamment par l'organisation d'événements tels que l'attribution du Prix UNESCO/Émir Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah pour l'autonomisation des personnes handicapées par les technologies numériques et la célébration de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre).

06075 Dans le cadre de sa coopération avec le Secteur des sciences exactes et naturelles dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique, de l'accès libre et des programmes relatifs aux TIC et à la science, le Secteur CI contribuera directement à la réalisation de la cible 3 de l'ODD 13.

Résultat escompté 5 : Mise en place par les États membres de mesures destinées à promouvoir l'accès universel à l'information grâce à des solutions ouvertes et inclusives et à une utilisation novatrice des TIC pour le développement durable

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'États membres qui ont élaboré des cadres d'orientation et pris des mesures concrètes en faveur de l'accès universel à l'information et au savoir, y compris pour intégrer les solutions ouvertes à tous en promouvant les REL, l'accès libre et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	15 États membres (3 en Afrique)*	– 27 États membres – (6 en Afrique, 1 PEID)*	– 25 États membres (5 en Afrique, 1 PEID)*
2. Nombre d'établissements de formation des enseignants soutenus dans les États membres qui ont promu des environnements d'apprentissage de qualité et inclusifs offrant l'accès à l'information et au savoir au moyen des TIC	10 établissements de formation des enseignants (5 en Afrique)	– 17 établissements de formation des enseignants (8 en Afrique, 1 PEID)*	– 16 établissements de formation des enseignants (7 en Afrique, 1 PEID)*

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Nombre d'États membres qui ont mis des modalités d'apprentissage en ligne, ouvertes à tous et flexibles au service du développement durable	5 États membres (1 en Afrique, 2 PEID)	– 12 États membres (4 en Afrique, 1 PEID)*	– 10 États membres (3 en Afrique, 1 PEID)*

*Les cibles sont cumulatives, ce qui signifie que leur valeur est calculée en ajoutant aux données initiales les réalisations attendues d'ici la fin de 2019.

Patrimoine documentaire

- 06076** L'UNESCO continuera de faire mieux connaître le Programme Mémoire du monde et accroître son impact en tant que mécanisme mondial de sensibilisation à l'importance de la préservation, de la diffusion et de l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique. Des activités de diffusion des meilleures pratiques, de renforcement des capacités et d'élaboration de matériels et de programmes d'enseignement seront menées à cette fin dans le cadre de la mise en œuvre de la Recommandation de 2015 concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique.
- 06077** En tant que programme mondial pour la préservation du patrimoine documentaire, le Programme Mémoire du monde continuera de faciliter la constitution de réseaux pour une coopération nationale, régionale et internationale efficace en vue de l'identification et de la sauvegarde des éléments de valeur de ce patrimoine. On s'attachera en particulier à identifier et préserver les fonds d'archives et les collections de bibliothèques mis en péril par des actes de guerre ou une catastrophe naturelle. Pour mieux identifier les fonds d'archives en péril, une étude mondiale en ligne, portant plus particulièrement sur l'Afrique et les petits États insulaires en développement (PEID), sera réalisée.
- 06078** Le Secteur CI travaillera en étroite consultation avec les États membres afin de soutenir l'élaboration et l'application de politiques de conservation intégrées. À cet effet, il organisera des ateliers de renforcement des capacités, proposera des formations à des enseignants d'université et élaborera des modules pédagogiques.
- 06079** Pour renforcer le Programme Mémoire du monde, le Secteur facilitera l'établissement de nouveaux comités nationaux. Tout au long de ce processus, il sera prêté une attention particulière aux besoins et aux demandes des États membres africains ainsi que des PEID.
- 06080** Le Secteur consolidera le projet PERSIST du Programme Mémoire du monde de l'UNESCO, en organisant de nouveaux ateliers régionaux de renforcement des capacités sur la conservation des documents numériques et en favorisant le dialogue avec les institutions de préservation de la mémoire, les gouvernements et la communauté des TIC, y compris l'industrie des TIC, sur la pérennité de l'information numérique, financés par des contributions volontaires. Ces activités du Secteur CI contribueront directement à la réalisation des cibles 4.7 et 4.5b, 11.4 et 16.10 des ODD.

Résultat escompté 6 : Amélioration du recensement, de la préservation, de l'accessibilité et de la diffusion du patrimoine documentaire à l'échelle mondiale et au niveau national dans le cadre du Programme Mémoire du monde

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Données initiales</i>	<i>Cibles pour 2019</i>	
		<i>595,2 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Nombre d'États membres dans lesquels a été créé un comité national	73 États membres	– 7 États membres	– 6 États membres
2. Nombre de nouvelles inscriptions au Registre de la Mémoire du monde	Au moins 30 nouvelles inscriptions (4 en Afrique)	– Au moins 38 nouvelles inscriptions (5 en Afrique)	– Au moins 35 nouvelles inscriptions (5 en Afrique)
3. États membres ayant renforcé la sauvegarde, la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire	Non disponible	– C1 : 7 États membres ayant adopté et mis en œuvre la Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique – C2 : Organisation d'au moins 4 ateliers de renforcement des capacités (1 en Afrique)	– C1 : 6 États membres ayant adopté et mis en œuvre la Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique – C2 : Organisation d'au moins 3 ateliers de renforcement des capacités (1 en Afrique)

**Institut de statistique
de l'UNESCO (ISU)**

Gestion des bureaux hors Siège

**Fonds supplémentaires pour la
réforme du dispositif hors Siège**

II.B – Services liés au programme

**II.C – Programme de participation
et bourses**

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

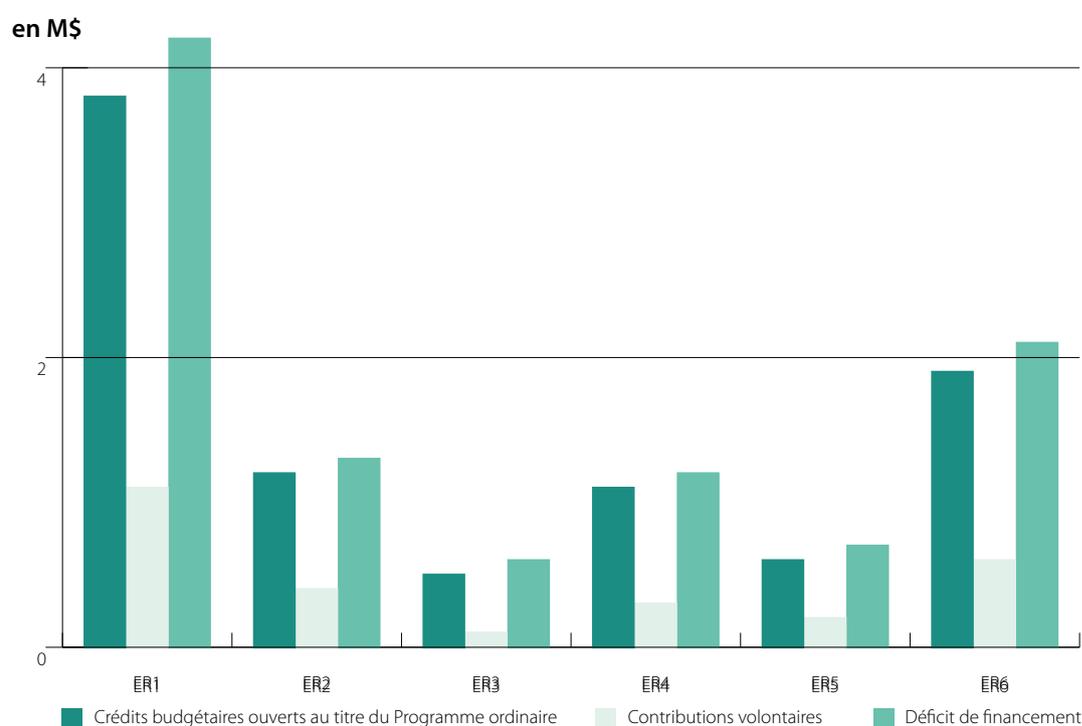
ISU – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds généra- teurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel									
Budget opérationnel									
MLA 1 Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données	12 104 900		12 104 900	5 033 100	-	-	1 486 700	5 585 100	12 104 900
ER1 Mise à disposition des États membres et des autres parties prenantes de données actuelles comparables au niveau mondial sur l'éducation selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation l'ODD 4	9 205 600		9 205 600	3 827 600	-	-	1 130 600	4 247 400	9 205 600
ER2 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur l'éducation comparables au niveau mondial	2 899 300		2 899 300	1 205 500	-	-	356 100	1 337 700	2 899 300
MLA 2 Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'apprentissage	1 202 300		1 202 300	499 900	-	-	147 700	554 700	1 202 300
ER3 Production par la communauté internationale et les États membres de données nationales de grande qualité, comparables au niveau mondial, sur les résultats de l'apprentissage répondant à des normes communes, à des cadres de contenu globaux et à des critères harmonisés	1 202 300		1 202 300	499 900	-	-	147 700	554 700	1 202 300
MLA 3 Élaboration de statistiques et d'indicateurs internationaux sur la science, la culture et la communication, et promotion de l'analyse et de la communication des données	4 151 500		4 151 500	1 726 100	-	-	509 900	1 915 500	4 151 500
ER4 Mise à disposition des États membres et des autres parties prenantes de données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation des ODD	2 612 600		2 612 600	1 086 300	-	-	320 900	1 205 400	2 612 600

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds généra- teurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER5 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur la science, la culture et la communication comparables au niveau mondial	1 538 900		1 538 900	639 800	-	-	189 000	710 100	1 538 900
MLA 4 Renforcement des activités statistiques transversales	4 524 800		4 524 800	1 881 400	-	-	555 700	2 087 700	4 524 800
ER6 Amélioration de l'accès aux données de l'ISU sur l'éducation, la science, la culture et la communication et plus large diffusion de ces données aux niveaux mondial et régional	4 524 800		4 524 800	1 881 400	-	-	555 700	2 087 700	4 524 800
Sous-total, Budget opérationnel	21 983 500	-	21 983 500	9 140 500	-	-	2 700 000	10 143 000	21 983 500
Total, ISU	21 983 500	-	21 983 500	9 140 500	-	-	2 700 000	10 143 000	21 983 500

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et déficit de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)



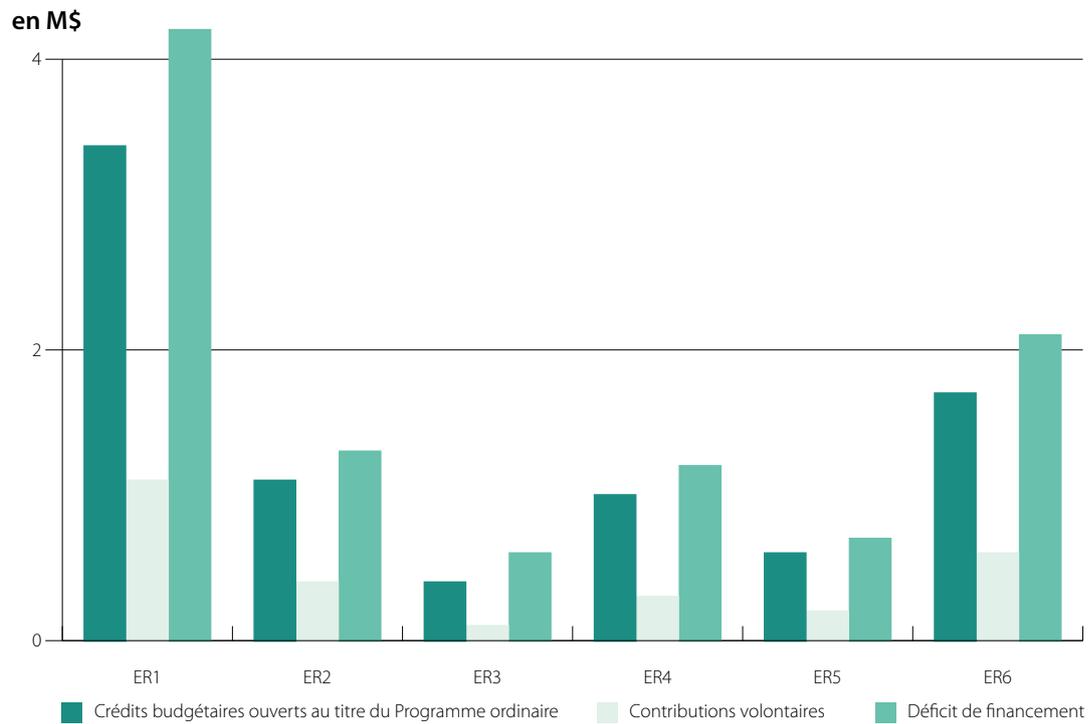
¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

ISU – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds généra- teurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget de personnel		-	-	-	-	-	-	-	-
Budget opérationnel									
MLA 1 Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données	11 543 100		11 543 100	4 472 800	-	-	1 486 700	5 583 600	11 543 100
ER1 Mise à disposition des États membres et des autres parties prenantes de données actuelles comparables au niveau mondial sur l'éducation selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation l'ODD 4	8 778 400		8 778 400	3 401 500	-	-	1 130 600	4 246 300	8 778 400
ER2 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur l'éducation comparables au niveau mondial	2 764 700		2 764 700	1 071 300	-	-	356 100	1 337 300	2 764 700
MLA 2 Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'apprentissage	1 146 500		1 146 500	444 200	-	-	147 700	554 600	1 146 500
ER3 Production par la communauté internationale et les États membres de données nationales de grande qualité, comparables au niveau mondial, sur les résultats de l'apprentissage répondant à des normes communes, à des cadres de contenu globaux et à des critères harmonisés	1 146 500		1 146 500	444 200	-	-	147 700	554 600	1 146 500
MLA 3 Élaboration de statistiques et d'indicateurs internationaux sur la science, la culture et la communication, et promotion de l'analyse et de la communication des données	3 958 800		3 958 800	1 533 900	-	-	509 900	1 915 000	3 958 800
ER4 Mise à disposition des États membres et des autres parties prenantes de données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation des ODD	2 491 300		2 491 300	965 300	-	-	320 900	1 205 100	2 491 300
ER5 Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur la science, la culture et la communication comparables au niveau mondial	1 467 500		1 467 500	568 600	-	-	189 000	709 900	1 467 500
MLA 4 Renforcement des activités statistiques transversales	4 314 800		4 314 800	1 671 900	-	-	555 700	2 087 200	4 314 800
ER6 Amélioration de l'accès aux données de l'ISU sur l'éducation, la science, la culture et la communication et plus large diffusion de ces données aux niveaux mondial et régional	4 314 800		4 314 800	1 671 900	-	-	555 700	2 087 200	4 314 800
Sous-total, Budget opérationnel	20 963 200	-	20 963 200	8 122 800	-	-	2 700 000	10 140 400	20 963 200
Total, ISU	20 963 200	-	20 963 200	8 122 800	-	-	2 700 000	10 140 400	20 963 200

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Total du budget opérationnel par résultat escompté
Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire, contributions volontaires
et déficit de financement
(Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)



La Conférence générale,

Prenant note des rapports du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour 2016,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) de veiller à ce que le programme de l'Institut soit axé sur les priorités suivantes, et mette particulièrement l'accent sur les besoins de l'Afrique, l'égalité des genres, les jeunes, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les peuples autochtones, pour :
 - (a) développer et maintenir des méthodologies appropriées qui tiennent compte des besoins et des défis propres à chaque pays, et ce, à tous les stades de développement ;
 - (b) appliquer les plus hautes normes professionnelles, sur la base des principes régissant les activités statistiques internationales, notamment en matière de transparence, d'obligation redditionnelle et d'utilisation optimale des ressources ;
 - (c) recueillir, traiter, vérifier, analyser et diffuser des données de grande qualité, pertinentes et comparables à l'échelle transnationale sur l'éducation, la science, la culture et la communication ;
 - (d) renforcer les capacités des offices nationaux de statistique et des ministères compétents pour la production et l'utilisation de statistiques de grande qualité ;
 - (e) fournir un accès libre aux données et autres produits de l'ISU à différents types d'utilisateurs, tels que les gouvernements, les organisations internationales et non gouvernementales, les fondations, les chercheurs, les journalistes et le grand public ;
2. *Accueille avec satisfaction* la Stratégie à moyen terme révisée 2017-2021 de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) ;
3. *Note* que le budget intégré pour l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) s'élève à 21 983 500 dollars pour la période 2018-2019 et *autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant, pour cette période, une allocation financière de 9 140 500 dollars provenant des crédits budgétaires ouverts au titre du budget ordinaire.
4. *Invite* les États membres, les organisations internationales, les organismes de développement et les organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer, financièrement ou par d'autres moyens appropriés, à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) ;
5. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données

- (1) Mise à disposition des États membres et des autres parties prenantes de données actuelles comparables au niveau mondial sur l'éducation selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation l'ODD 4 ;

- (2) Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur l'éducation comparables au niveau mondial ;

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'apprentissage

- (3) Production par la communauté internationale et les États membres de données nationales de grande qualité, comparables au niveau mondial, sur les résultats de l'apprentissage répondant à des normes communes, à des cadres de contenu globaux et à des critères harmonisés ;

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques et d'indicateurs internationaux sur la science, la culture et la communication, et promotion de l'analyse et de la communication des données

- (4) Mise à disposition des États membres et des autres parties prenantes de données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation des ODD ;
- (5) Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur la science, la culture et la communication comparables au niveau mondial ;

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

- (6) Amélioration de l'accès aux données de l'ISU sur l'éducation, la science, la culture et la communication et plus large diffusion de ces données aux niveaux mondial et régional.

- 07001** L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est le bureau de statistique de l'Organisation et le dépositaire pour l'ONU de statistiques comparables dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Il produit des données et des méthodes en vue de mesurer les tendances et de diffuser des données aux niveaux national et international. Il fournit des données comparables sur les pays de tous niveaux de développement afin de dégager un tableau général et documenté dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
- 07002** L'ISU est au service des États membres, de l'UNESCO et du système des Nations Unies, ainsi que de tout un éventail d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, instituts de recherche et universités. Doté d'un réseau de conseillers en statistique basés dans le monde entier, il met à profit ses ressources pour améliorer la qualité et l'utilisation des données aux niveaux national et international afin d'assurer une prise de décision efficace.
- 07003** Fort de son avantage comparatif, l'ISU a pris la tête de l'élaboration d'indicateurs de l'éducation pour le cadre défini par le Programme de développement durable à l'horizon 2030. De même, sa pertinence et son avantage comparatif en matière de développement des capacités propres des pays et de renforcement des statistiques nationales relatives à l'éducation, à la science, la technologie et l'innovation (STI), et à la culture sont clairement reconnus.
- 07004** Depuis son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a établi un nouveau cadre de développement qui comprend

17 objectifs assortis de 169 cibles, que les États membres des Nations Unies s'efforceront d'atteindre d'ici à la fin de 2030. L'éducation constitue un objectif distinct (ODD 4), même s'il a été reconnu qu'elle est liée à la plupart des autres ODD et qu'elle en est le fondement. Les ODD sont intégrés et abordent de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. La mission de l'ISU dans les domaines de l'éducation, de la science, la technologie et l'innovation, de la culture et des technologies de la communication et de l'information (TIC) est donc d'assurer le suivi de plusieurs ODD et des cibles correspondantes, en particulier les ODD 4, 5, 8, 9, 11, 12 et 13.

07005 Le Programme 2030 représente une évolution stratégique dans la manière de produire et utiliser les données, aux niveaux national et international. Les ODD vont bien plus loin que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui les ont précédés. Le Programme 2030 couvre un champ beaucoup plus large, et met en outre l'accent sur la réduction des inégalités. Il nécessite des indicateurs ventilés par groupe de population permettant de mieux mesurer les progrès au sein de ceux qui sont défavorisés et vise à mesurer les compétences relatives à la société, à la technologie et à l'environnement.

07006 Dans le domaine de l'éducation, le nouveau programme soulève de nombreuses et importantes difficultés sur le plan de la mesure. D'une part, il adopte une approche de l'apprentissage tout au long de la vie qui englobe tous les niveaux d'éducation depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, mais aussi l'apprentissage en dehors du système éducatif officiel. D'autre part, ce programme est axé sur deux grands thèmes, la qualité de l'éducation (mesurée par les résultats de l'apprentissage) et l'équité, tous deux difficiles à mesurer à de nombreux égards pour les pays, s'agissant notamment de la mise en place des systèmes nécessaires pour en assurer le suivi.

07007 Le Cadre d'action Éducation 2030, adopté en novembre 2015, souligne que :

« [...] l'ISU demeurera la source officielle de données sur l'éducation comparables entre les pays. Il continuera de produire des indicateurs de suivi internationaux à partir de sa propre enquête annuelle sur l'éducation et sur d'autres sources de données afin de garantir la comparaison internationale dans plus de 200 pays et territoires. Outre la collecte des données, l'ISU développera, en collaboration avec des partenaires, de nouveaux indicateurs, des approches statistiques et des outils de suivi pour mieux évaluer la progression des cibles relevant du mandat de l'UNESCO [...] ».

07008 En vue de devenir la principale source de données pour les indicateurs nécessaires au suivi mondial et thématique de l'agenda Éducation 2030 et des ODD dans les domaines de compétence de l'UNESCO, l'ISU a élaboré une nouvelle stratégie. L'Institut examinera plusieurs approches nouvelles pour mettre ses travaux en conformité avec les exigences du suivi du Programme 2030, de ses objectifs et de ses cibles, notamment en accordant une place plus importante aux données et à l'établissement de valeurs de référence à des fins de suivi.

07009 Outre les exigences du Programme 2030, l'ISU doit étendre son propre champ d'action afin de produire un plus large éventail de données et d'indicateurs en réponse aux besoins actuels et émergents de l'UNESCO, de ses États membres et de la communauté internationale dans son ensemble. Sa Stratégie à moyen terme 2017-2021 prévoit une diversification accrue des sources d'information, un solide système international d'information, un cadre d'indicateurs, des normes plus strictes et des approches plus créatives de la collecte de données.

07010 L'ISU est soumis à ces demandes accrues à un moment où les ressources sont limitées, ce qui exige une utilisation plus efficace des moyens humains et financiers et des partenariats plus actifs. Ces partenariats, essentiels pour l'exécution de son programme de travail, sont notamment, mais non exclusivement, établis avec des organisations internationales et régionales, des analystes des politiques, des donateurs, les États membres, des ONG et d'autres entités.

- 07011** Pour relever les nouveaux défis en matière de statistiques et conserver sa position de source digne de confiance dans les domaines de compétence de l'UNESCO, l'ISU a adapté de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible ses priorités et ses ressources aux nouvelles priorités mondiales dans sa Stratégie à moyen terme révisée. Celle-ci repose sur trois grands piliers : (a) règles, normes et méthodes, (b) production de données, et (c) analyse et communication des données.

PILIER A : Règles, normes et méthodes

- 07012** Assurer la comparabilité et la qualité des données produites aux niveaux national et international exige des règles et des normes, ainsi qu'une méthodologie appropriée. Tels sont les fondements de systèmes statistiques solides essentiels à la production de données de grande qualité. L'Institut a pour mandat d'établir les règles, les normes et les méthodes que les États membres devront appliquer.
- 07013** L'Institut élaborera des normes et des règles, et maintiendra ou actualisera selon qu'il convient celles qui sont déjà en vigueur. Au cours de la période 2018-2021, il donnera la priorité aux normes les plus indispensables à la mise en œuvre du Programme 2030.
- 07014** L'ISU devrait améliorer les statistiques officielles et leur comparabilité, encourager une coordination étroite des activités statistiques internationales, répondre aux nouveaux besoins de coopération internationale dans le domaine des statistiques, et élaborer et adopter des normes statistiques dans les domaines de l'éducation, de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), de la culture et de la communication et l'information.
- 07015** En tant que dépositaire pour l'ONU de statistiques nationales comparables entre elles dans les domaines de compétence de l'UNESCO, l'ISU devra aussi élaborer et veiller à faire appliquer des règles, normes et méthodes concernant le traitement et l'assurance qualité des données collectées par lui et l'exploitation des données provenant de sources nouvelles.

PILIER B : Production de données

- 07016** En tant que principal acteur mondial de la production et de la diffusion de données comparables au niveau international dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, l'Institut coopérera avec les États membres et la communauté internationale pour l'intégration de données provenant de sources officielles et autres sources fiables, l'élaboration de nouveaux indicateurs et le lancement de nouvelles campagnes de collecte de données, tout en révisant et améliorant ses systèmes d'indicateurs existants.
- 07017** Le besoin d'innover et mettre au point de nouveaux processus et produits statistiques répondant au Programme 2030 est pressant, mais les ressources demeurent rares et les systèmes statistiques de nombreux pays en développement sont fragiles. Il faut d'urgence moderniser ces systèmes, développer les compétences du personnel, et trouver de nouvelles sources de données, tout en garantissant la qualité et l'intégrité des données produites. Cela s'applique à tous les acteurs prenant part à la production de données et en particulier aux États membres, qui sont les fournisseurs premiers de données.

- 07018** L'ISU aidera les États membres à livrer des statistiques comparables au niveau international afin d'éclairer les politiques relatives à l'éducation, à la science, à la culture et à la communication dans le cadre du suivi mondial et thématique des ODD.
- 07019** Enfin, reconnaissant la nécessité d'explorer le recours à de nouvelles sources de données et de réduire la charge des répondants, l'ISU cherche activement à établir des partenariats avec des systèmes internationaux et régionaux de collecte de données pertinentes de façon à réduire autant que possible les coûts de collecte tout en garantissant la comparabilité et la qualité, et en réduisant la charge des États membres.

PILIER C : Analyse et communication des données

- 07020** L'analyse et la communication des données constituent le pilier principal s'agissant d'établir le lien entre données et politiques et de produire un impact maximal sur les décideurs nationaux, régionaux et internationaux. De plus, l'analyse et la communication correspondent à l'étape ultime du cycle de production des données, lors de laquelle celles-ci sont appliquées dans le monde réel. Cette étape sert aussi de révélateur de la qualité des données et de tremplin pour la prise en compte des besoins d'information nouveaux. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Institut pour améliorer sans cesse la pertinence et l'exploitation de ses données, normes et autres produits statistiques, en relation étroite avec les besoins des utilisateurs.
- 07021** L'ISU se positionnera, dans les domaines pertinents, comme la référence et l'autorité principales en matière d'analyse des données, de l'information, de l'innovation et de la communication. Il ajoutera de la valeur aux données et renforcera leur pertinence et leur qualité en reliant entre elles la production et l'exploitation des données, tout en soutenant les parties prenantes dans l'utilisation et l'interprétation de ces dernières. Ce faisant, il améliorera la visibilité et l'utilisation de ses données, de ses normes et méthodes, et de ses analyses et informations.
- 07022** L'Institut transforme les données en information en élaborant des produits analytiques de grande qualité en étroite coopération avec ses partenaires. L'analyse des données aide à orienter à la fois la demande et l'offre de données. Les analyses de l'ISU contribuent à la qualité des données communiquées par les pays en la vérifiant à la lumière d'un examen des tendances et de comparaisons entre pays. Les conclusions de ces analyses suscitent l'intérêt et mettent en relief l'utilité des données comparable, mais livrent aussi de précieuses informations nécessaires à la compilation de nouvelles données spécifiques. Les domaines nouveaux ainsi révélés créent de nouvelles demandes qui aboutissent à la collecte de nouvelles données.
- 07023** Le programme de travail de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour la période 2018-2021 s'articulera autour de quatre grands axes d'action et treize résultats escomptés, comme décrits ci-après.
- 07024** Dans le cas d'une réduction de l'enveloppe budgétaire de 667 M\$ à 653 M\$, soit une diminution d'environ 400 000 dollars des allocations, les activités planifiées ne seraient pas affectées globalement, car l'Institut s'efforcerait de lever les fonds nécessaires auprès de sources extrabudgétaires.

Priorité globale Afrique

07025 Au cours de la période quadriennale, l'ISU donnera la priorité à l'Afrique dans tous les volets du programme. Dans le domaine de l'éducation, l'Afrique est prioritaire pour ce qui est du travail en cours visant à améliorer la qualité des statistiques relatives à l'éducation et à promouvoir l'utilisation d'indicateurs pertinents pour la formulation des politiques spécifiquement élaborés pour la région. Des formations seront organisées durant la période 2018-2021 pour tous les pays de l'Afrique subsaharienne. Dans les domaines de la science, de la culture et de la communication, les matériels et ateliers de formation seront destinés en priorité à l'Afrique. La coopération avec l'Union africaine et d'autres partenaires sera intensifiée.

Priorité globale Égalité des genres

07026 L'égalité des genres est un thème transversal des ODD et un objectif à part entière. Au cours de la période quadriennale, le travail de l'Institut dans ce domaine comprendra la collecte de données ventilées par sexe, qui aide à faire ressortir les disparités entre les genres et éclaire la formulation des politiques visant à réduire les inégalités dans les domaines de compétence de l'UNESCO. En outre, l'Institut continuera de veiller à ce que son programme de travail intègre l'égalité des genres par des méthodes appropriées conçues pour produire des statistiques par genre qui, au-delà de la simple ventilation par sexe, donnent des éléments sur l'égalité entre les genres, reflètent la diversité des genres et réduisent au minimum les biais en la matière. En particulier, l'Institut mettra au point des méthodes et des normes permettant de mieux mesurer l'égalité des genres dans l'éducation et dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM).

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données

07027 Pour répondre à la demande croissante de données de grande qualité dont la production en temps voulu est indispensable au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et de l'agenda Éducation 2030, la stratégie de l'ISU pour la période 2018-2021 a pour but d'élaborer des principes directeurs, méthodes et normes, de concevoir et mettre en œuvre des campagnes mondiales de collecte de données, de produire les nécessaires indicateurs comparables sur une base transnationale tout en améliorant la qualité des données, et de faire en sorte que les données soient accessibles et adaptées aux besoins d'un vaste éventail d'utilisateurs. L'ISU élargira grandement sa panoplie d'indicateurs, en relation notamment avec les enquêtes menées auprès des ménages et dans les écoles et prendra en compte toutes les ventilations disponibles.

07028 Le Cadre d'action Éducation 2030 donne pour mandat à l'ISU de mener le travail de conception, de validation et de mise en œuvre des approches en matière de mesure pour répondre aux besoins en données liés au nouveau programme de développement¹. Ce vaste programme soutient aussi un développement plus systématique des capacités de collecte et d'utilisation des données dans les États

¹ UNESCO (2016). *Déclaration d'Incheon et Cadre d'action : Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous*. UNESCO, Paris.

membres, ainsi que d'amélioration des outils et méthodes – tous aspects essentiels pour l'évaluation des politiques nationales à l'aide de critères de référence et qui contribuent à éclairer la formulation de plans et de politiques.

- 07029** L'importance accrue donnée à la qualité de l'éducation et aux questions d'équité dans les ODD obligera à consacrer davantage d'attention et de ressources à l'élaboration d'approches communes de la collecte, de l'harmonisation, de la diffusion et de l'utilisation de données pour les indicateurs relatifs à l'éducation et à leur ventilation de façon à surveiller les inégalités, en particulier dans les groupes de population défavorisés.
- 07030** De plus, pour répondre aux besoins des acteurs clés, et de la communauté internationale des statistiques en général, l'ISU exploitera davantage les nouvelles technologies qui permettent la diffusion des données, métadonnées et analyses statistiques à destination d'un plus large public, plus rapidement, plus efficacement et sous une forme plus pratique. Les activités seront axées sur l'amélioration de l'accès aux données et la promotion de leur utilisation, de leur interprétation et de leur analyse.
- 07031** Pour produire un impact réel, l'ISU doit transformer ses données en informations pertinentes, qui seront utilisées par divers publics et acteurs. Parmi ces acteurs figurent notamment, mais non exclusivement, des décideurs des différents niveaux de gouvernement, des statisticiens nationaux et internationaux, des donateurs, des médias, des groupes de la société civile, des chercheurs et des citoyens engagés au niveau mondial. La difficulté pour l'ISU est de reconnaître les besoins variés des uns et des autres sur le plan de l'information requise, des formats et des degrés de granularité et d'y répondre.

Données relatives à l'éducation comparables au niveau mondial fondées sur des règles, normes et méthodes convenues

Normes, règles et méthodes dans le domaine de l'éducation

- 07032** De concert avec les États membres et d'autres partenaires, l'ISU conduira l'élaboration de règles, normes et orientations sur l'établissement et la mise en œuvre des cadres d'indicateurs recommandés dans le domaine de l'éducation, y compris aux fins du suivi et de l'examen des cibles de l'ODD 4 et de l'agenda Éducation 2030.
- 07033** L'ISU bâtira un consensus autour d'approches harmonisées de la conception de modules d'enquêtes auprès des ménages sur l'éducation, ainsi que du traitement des données et de la manière d'en rendre compte. Il améliorera et enrichira en outre la documentation existante sur les méthodes de calcul et d'analyse des indicateurs construits à partir de diverses sources de données.
- 07034** L'élaboration d'une méthodologie concernant les indicateurs thématiques relatifs à l'ODD 4 nécessitera des consultations des États membres, des partenaires en matière d'éducation et d'autres experts dans le cadre du Groupe de coopération technique sur l'ODD 4 – Éducation 2030 (TCG), qui contribuera à la gouvernance du programme de mesure, déterminera dans quels domaines de plus amples ressources devront être mobilisées, et émettra des avis sur la mise en œuvre des cadres d'indicateurs mondiaux et thématiques pour l'ODD 4.

Données et indicateurs actuels relatifs à l'éducation

- 07035** Durant la période 2018-2021, la priorité de l'ISU sera d'aligner ses efforts de collecte et de production de données sur l'éducation sur les besoins considérables de données et d'indicateurs qui résultent du

Programme 2030, tout en améliorant de manière significative la qualité des données aux niveaux tant national qu'international et en faisant tout son possible pour réduire au minimum le fardeau que représentent les rapports pour les États membres.

- 07036** Les données seront diffusées à raison d'une livraison par an couvrant un large éventail de données et d'indicateurs actuels, fiables et pertinents pour les politiques, notamment les données administratives relatives à l'éducation et les indicateurs calculés à partir des données fournies par les enquêtes auprès des ménages, y compris pour l'alphabétisation, le niveau d'instruction et le nombre moyen d'années de scolarité.
- 07037** L'amélioration de la qualité des données (validité méthodologique, couverture suffisante, actualité, pertinence, cohérence interne, etc.) concernera tous les domaines en 2018-2021 mais avec un accent accru sur ceux qui correspondent à l'ODD 4, comme le financement de l'éducation, les enseignants, l'environnement scolaire et les ressources des établissements, ainsi que l'équité, lorsque la qualité des données et indicateurs laisse à désirer.
- 07038** L'ISU continuera d'enrichir sa base de données d'indicateurs ventilés relatifs à l'éducation calculés à partir de recensements, d'enquêtes auprès des ménages et d'autres sources, en ce qui concerne tout particulièrement les données nécessaires au suivi de l'ODD 4 et de l'agenda Éducation 2030. Les indicateurs calculés à partir d'enquêtes ont trait actuellement à la scolarisation, à l'achèvement des études, au niveau d'instruction et à l'alphabétisation. Cet ensemble d'indicateurs inclura aussi des aspects tels que le dépassement de l'âge normal de la scolarité.
- 07039** Les indicateurs provenant d'enquêtes sont actuellement désagrégés à des degrés divers par sexe, lieu de résidence et niveau de revenu du ménage. Le degré de ventilation sera accru compte tenu de l'accent mis sur l'équité dans le cadre des ODD et de l'agenda Éducation 2030. Des données ventilées selon les incapacités seront produites. De nouvelles mesures de la parité (outre la parité entre les genres) seront adoptées en vue de comparer les zones urbaines et rurales, les ménages de différents quintiles de richesse, et les personnes avec ou sans handicap.
- 07040** L'ISU produira des estimations du nombre moyen d'années de scolarité (un indicateur nécessaire au calcul de l'Indice de développement humain) pour un plus grand nombre de pays. L'Institut compilera et publiera aussi des données sur les dépenses d'éducation privées.
- 07041** L'ISU fournira aussi des matériaux aux acteurs qui souhaitent comprendre comment est mesurée l'équité en matière d'éducation et évaluer le succès des pays cherchant à mettre en place de systèmes éducatifs équitables.

Ressources techniques, analytiques et d'information sur l'éducation

- 07042** L'ISU publiera et entreprendra d'analyser des statistiques actualisées sur l'éducation issues d'un large éventail de sources, parmi lesquelles des évaluations de l'apprentissage, des enquêtes auprès des ménages et autres, afin de répondre aux besoins des acteurs de l'éducation nationaux, régionaux et mondiaux aux fins du suivi de l'ODD 4 et de l'agenda Éducation 2030.
- 07043** L'ISU produira des analyses sur documents imprimés et sous forme électronique, des diagrammes et d'autres produits en vue de promouvoir l'utilisation d'indicateurs sur l'éducation, dans le cadre en particulier du suivi de l'ODD 4 - Éducation 2030. Ces produits comprennent notamment le recueil phare SDG Data Digest ainsi que des rapports statistiques sur des thèmes particuliers (enfants non scolarisés, financement de l'éducation, équité, genre et éducation, etc.).

En outre, l'Institut élaborera un certain nombre de produits nouveaux pour soutenir la formation aux données en relation avec l'utilisation et l'interprétation d'indicateurs dans les cadres thématiques et mondiaux se rapportant aux ODD, ainsi que d'autres indicateurs clés servant d'éléments de référence pour l'évaluation de la performance des systèmes éducatifs. Cette information sera présentée sous forme de ressources disponibles sur le Web (*Meet the Data*, graphique du mois, séries de webinaires, etc.), ainsi que de guides destinés aux utilisateurs des données.

Résultat escompté 1 : Mise à disposition des États membres et des autres parties prenantes de données actuelles comparables au niveau mondial sur l'éducation selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation l'ODD 4

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Établissement de cadres d'indicateurs thématiques relatifs à l'éducation répondant aux besoins des utilisateurs de données nationaux et internationaux	29 indicateurs thématiques relatifs à l'éducation aux fins du suivi de l'ODD 4 recommandés pour les rapports publiés en 2017	<ul style="list-style-type: none"> - 35 indicateurs thématiques relatifs à l'éducation aux fins du suivi de l'ODD 4 recommandés par le TCG pour les rapports publiés en 2018 et 2019 - 12 indicateurs relatifs à l'éducation additionnels inclus dans des cadres élargis 	<ul style="list-style-type: none"> - 32 indicateurs thématiques relatifs à l'éducation aux fins du suivi de l'ODD 4 recommandés par le TCG pour les rapports publiés en 2019 - 12 indicateurs relatifs à l'éducation additionnels inclus dans des cadres élargis
2. Accès des statisticiens et autres producteurs de données nationaux aux documents méthodologiques et principes directeurs relatifs à la collecte et l'analyse de données sur : les dépenses d'éducation privées, le calcul d'indicateurs de l'éducation à partir d'enquêtes auprès des ménages, et le nombre moyen d'années de scolarité	<p>D1 : Guide méthodologique sur les comptes nationaux de l'éducation publié par l'ISU en novembre 2016</p> <p>D2 : Diffusion en anglais, sur le site Web de l'ISU, de principes directeurs pour le calcul de 3 indicateurs à partir d'enquêtes auprès des ménages : taux d'achèvement, taux d'enfants non scolarisés, pourcentage d'enfants ayant dépassé l'âge normal pour leur niveau d'études</p> <p>D3 : Documentation relative à la méthodologie de l'ISU pour le calcul du nombre moyen d'années de scolarité utilisée sur le site Web de l'ISU en 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Diffusion sur le site Web de l'ISU de principes directeurs sur la collecte de données concernant les dépenses d'éducation privées au moyen d'enquêtes auprès des ménages - C2 : Diffusion en anglais, français et espagnol sur le site Web de l'ISU de principes directeurs pour le calcul de 6 indicateurs à partir d'enquêtes auprès des ménages - C3 : Diffusion sur le site Web de l'ISU de documents mis à jour sur la méthodologie de l'ISU pour le calcul du nombre moyen d'années de scolarité 	<ul style="list-style-type: none"> - C-1 : Diffusion sur le site Web de l'ISU de principes directeurs sur la collecte de données concernant les dépenses d'éducation privées au moyen d'enquêtes auprès des ménages - C2 : Diffusion en anglais, français et espagnol sur le site Web de l'ISU de principes directeurs pour le calcul de 4 indicateurs à partir d'enquêtes auprès des ménages - C3 : Diffusion sur le site Web de l'ISU de documents mis à jour sur la méthodologie de l'ISU pour le calcul du nombre moyen d'années de scolarité

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>3. Mise à disposition d'un large éventail de données sur l'éducation pertinentes, actuelles, fiables et complètes, y compris de données destinées à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 4 et de l'agenda Éducation 2030 et d'indicateurs ventilés relatifs à l'éducation établis à partir d'enquêtes sur les ménages</p>	<p>D1 : Recueils annuels de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 recueils annuels de données administratives en juin et décembre 2016 - 1 recueil annuel de données sur l'alphabétisation - 1 recueil annuel de données sur les niveaux d'instruction - 2 recueils annuels de données assortis d'autres indicateurs relatifs à l'éducation établis à partir d'enquêtes sur les ménages <p>D2 : Diffusion par le Centre de données de l'ISU et via l'API (interface de programmation d'applications) de 2 000 variables et indicateurs sur un large éventail de questions relatives à l'éducation telles que l'accès, la participation, la progression, l'équité, les ressources humaines et financières investies dans l'éducation, la mobilité internationale des élèves, les ressources scolaires et l'utilisation des TIC dans l'enseignement, avec des séries chronologiques couvrant la période 1970-2015</p> <p>D3 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 35 des 43 indicateurs thématiques produits au 31/12/2016</p> <p>D4 : Pas de données disponibles dans le Centre de données de l'ISU sur les dépenses d'éducation privées au 31.12.2016</p>	<p>C1 : Recueils annuels de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 recueil annuel de données administratives - 1 recueil annuel de données sur l'alphabétisation - 1 recueil annuel de données sur les niveaux d'instruction - 1 recueil annuel de données assorti d'autres indicateurs relatifs à l'éducation établis à partir d'enquêtes sur les ménages <p>C2 : Diffusion par le Centre de données de l'ISU et via l'API (interface de programmation d'applications) d'environ 2 600 variables et indicateurs sur un large éventail de questions relatives à l'éducation telles que l'accès, la participation, la progression, l'équité, les ressources humaines et financières investies dans l'éducation, la mobilité internationale des élèves, les ressources scolaires et l'utilisation des TIC dans l'enseignement, avec des séries chronologiques couvrant la période 1970-2018</p> <p>C3 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 40 des 43 indicateurs thématiques</p>	<p>C1 : Recueils annuels de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 recueil annuel de données administratives sur l'éducation en septembre et une actualisation des données couvrant les données administratives, les indicateurs établis à partir d'enquêtes sur les ménages et les niveaux d'instruction - 1 recueil biennal de données sur l'alphabétisation (en 2019) - 1 recueil annuel de données sur les niveaux d'instruction - 2 recueils annuels de données assortis d'autres indicateurs relatifs à l'éducation établis à partir d'enquêtes sur les ménages <p>C2 : Diffusion par le Centre de données de l'ISU et via l'API (interface de programmation d'applications) de 2 600 variables et indicateurs sur un large éventail de questions relatives à l'éducation telles que l'accès, la participation, la progression, l'équité, les ressources humaines et financières investies dans l'éducation, la mobilité internationale des élèves, les ressources scolaires et l'utilisation des TIC dans l'enseignement, avec des séries chronologiques couvrant la période 1970-2018</p>

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
	<p>D5 : 9 indicateurs ventilés par sexe, lieu de résidence et niveau de revenu dans le Centre de données de l'ISU au 31.12.2016 ; aucun indicateur disponible concernant les incapacités</p> <p>D6 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 109 pays et territoires, ventilés par sexe, lieu de résidence (urbain et rural) et niveau de revenu du foyer par quintile au 31.12.2016</p>	<p>– C4 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU sur les dépenses d'éducation privées dans 50 pays</p> <p>– C5 : 20 indicateurs relatifs à l'éducation ventilés par sexe, lieu de résidence et (dans la mesure du possible) niveau de revenu et incapacités disponibles dans le Centre de données de l'ISU ; et</p> <p>– C6 : Données ventilées disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 140 pays et territoires, y compris données ventilées par incapacités pour 30 pays</p>	<p>– C3 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 38 des 43 indicateurs thématiques</p> <p>– C4 : Données disponibles dans le Centre de données de l'ISU sur les dépenses d'éducation privées dans 40 pays</p> <p>– C5 : 15 indicateurs relatifs à l'éducation ventilés par sexe, lieu de résidence et (dans la mesure du possible) niveau de revenu et incapacités disponibles dans le Centre de données de l'ISU ; et</p> <p>– C6 : Données ventilées disponibles dans le Centre de données de l'ISU pour 130 pays et territoires, y compris données ventilées par incapacités pour 20 pays</p>
<p>4. Amélioration de la qualité et de l'actualité des campagnes de collecte de données de l'ISU</p>	<p>D1 : Données collectées et traitées en l'espace de 15 mois</p> <p>D2 : Taux de réponse à l'enquête annuelle sur l'éducation de 72 %</p> <p>D3 : Taux de couverture des indicateurs clés de 75 %</p>	<p>– C1 : Données collectées et traitées en l'espace de 13 mois</p> <p>– C2 : Taux de réponse à l'enquête annuelle sur l'éducation de 80 %</p> <p>– C3 : Taux de couverture des indicateurs clés de 80 %</p>	<p>– C1 : Données collectées et traitées en l'espace de 13 mois</p> <p>– C2 : Taux de réponse à l'enquête annuelle sur l'éducation de 77 %</p> <p>– C3 : Taux de couverture des indicateurs clés de 77 %</p>

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
5. Nombre de ressources méthodologiques et de données à la disposition des États membres et des acteurs mondiaux de l'éducation aux fins du suivi à l'échelle mondiale de l'équité dans l'éducation	- Un indicateur de l'équité (ratio) et une entrée correspondante dans le glossaire disponibles dans le Centre de données de l'ISU	<ul style="list-style-type: none"> - Production et publication d'un manuel de mesure de l'équité dans l'éducation - Signature de deux accords de partenariat avec des acteurs clés en vue de l'établissement d'une feuille de route pour le suivi de l'éducation des groupes de population vulnérables - Réalisation d'une évaluation de la qualité des données sur l'éducation des groupes vulnérables et publication de feuilles de route 	<ul style="list-style-type: none"> - Production et publication d'un manuel de mesure de l'équité dans l'éducation - Signature d'un accord de partenariat avec un acteur clé en vue de l'établissement d'une feuille de route pour le suivi de l'éducation des groupes de population vulnérables - Réalisation d'une évaluation de la qualité des données sur l'éducation d'un groupe vulnérable donné et publication d'une feuille de route
6. Accès des États membres et des acteurs de l'éducation aux données et ressources analytiques de l'ISU aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des cibles de l'ODD 4 et de la formulation de politiques répondant mieux aux objectifs mondiaux en matière d'amélioration de la qualité, de l'équité et de l'inclusion dans l'éducation	<p>D1 : Premier recueil de données sur les ODD publié en 2016</p> <p>D2 : Il n'existe pas de rapport sur les données</p> <p>D3 : Une seule page Web présentant l'Observatoire sur l'équité et l'inclusion dans l'éducation</p> <p>D4 : 4 atlas en ligne disponibles/4 produits de données (infographies, représentations visuelles)</p> <p>D5 : Série de webinaires de formation (pilote) ; il n'existe pas de ressources de formation Web</p>	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Lancement du recueil annuel sur les ODD - C2 : Production de 2 rapports sur les données thématiques - C3 : Ajout de 4 nouvelles pages Web au site de l'Observatoire sur l'équité et l'inclusion dans l'éducation - C4 : 2 atlas en ligne/ produits de données additionnels - C5 : Mise en ligne de ressources de formation fondées sur le Web 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Lancement du recueil annuel sur les ODD - C2 : Production d'un rapport sur les données thématiques - C3 : Ajout de 4 nouvelles pages Web au site de l'Observatoire sur l'équité et l'inclusion dans l'éducation - C4 : 1 atlas en ligne/ produits de données additionnels - C5 : Mise en ligne de ressources de formation fondées sur le Web

Développement des capacités pour la production et l'utilisation de données sur l'éducation comparables aux niveaux national et mondial

07045 Les activités conçues pour améliorer la qualité de la production, de l'utilisation et de la présentation dans des rapports de données sont tributaires des capacités et de l'engagement des statisticiens et experts nationaux, qui sont des partenaires essentiels pour l'ISU. La stratégie pour 2018-2021 vise à optimiser plus avant cette relation par un certain nombre d'initiatives de renforcement des capacités. L'ISU continuera de travailler en étroite coopération avec les statisticiens nationaux pour améliorer leur capacité de produire, utiliser et présenter dans des rapports des données comparables au niveau international en vue de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD et de l'agenda Éducation 2030 et d'évaluer les mesures à prendre pour améliorer les systèmes d'information sur l'éducation nationaux et les rapports internationaux à l'aide d'un ensemble d'outils de diagnostic.

07046 Les conseillers régionaux et multipays de l'ISU apporteront un soutien technique aux États membres pour l'établissement de systèmes nationaux de données sur l'éducation et l'utilisation et l'analyse des produits statistiques aux fins de la formulation de politiques sur la base d'éléments factuels. En outre, l'ISU organisera à intervalles réguliers des ateliers de formation sur les statistiques de l'éducation aux niveaux régional, multipays et national et élaborera et diffusera des matériels de formation.

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur l'éducation comparables au niveau mondial

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de statisticiens nationaux formés à la collecte, l'analyse, l'exploitation et la présentation de statistiques sur l'éducation grâce à des activités de formation aux niveaux mondial et régional	285 statisticiens nationaux formés en 2016	– 260 statisticiens nationaux formés par an	– 250 statisticiens nationaux formés par an
2. Nombre d'États membres dans lesquels les capacités en matière de statistique ont été améliorées et qui sont prêts à contribuer aux rapports internationaux grâce aux interventions de l'ISU	100 États membres en 2016	– 95 États membres	– 90 États membres
3. Nombre d'outils de formation en ligne à la statistique élaborés par l'ISU et mis à la disposition des États membres	Aucun	– 3 outils de formation en ligne à la statistique	– 3 outils de formation en ligne à la statistique

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'apprentissage

- 07047** Alors que croît le besoin de données plus nombreuses et mieux comparables entre pays pour mesurer l'équité sur le plan des possibilités d'apprentissage, principale visée de l'ODD 4 - Éducation 2030, la stratégie de l'ISU pour la période 2018-2021 prévoit tout un volet consacré à l'élaboration et à l'amélioration de statistiques internationales sur les résultats de l'apprentissage. Depuis qu'une attention nouvelle est portée à l'apprentissage, on constate que malgré le volume croissant de données disponibles sur les résultats de l'apprentissage, l'absence critique de comparabilité et de normes mondiales empêche de concilier la diversité des évaluations existantes avec les besoins en données comparables au niveau international.
- 07048** Conformément au mandat qui lui est assigné dans le Cadre d'action Éducation 2030, l'ISU sera le fer de lance des efforts pour élaborer des normes, des méthodes et des outils mondiaux en vue de mesurer l'apprentissage sur des bases permettant les comparaisons entre pays, et mettra à la disposition de la communauté internationale une base de données mondiale actualisée sur les résultats de l'apprentissage, conçue comme la principale ressource pour le suivi de toutes les cibles de l'ODD 4 comportant un élément relatif à l'apprentissage.
- 07049** S'agissant d'un domaine relativement nouveau pour la communauté mondiale de l'éducation, l'ISU déploie des efforts importants pour assurer une production et une présentation adéquates des statistiques internationales en la matière. Les activités couvriront le large éventail des questions à prendre en compte pour jeter solidement les bases d'un suivi approprié et durable. Elles seront menées sous l'égide de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML) lancée par l'ISU en 2016. L'Alliance regroupe tous les acteurs engagés dans des évaluations de l'apprentissage en vue de mettre au point et d'adopter d'un commun accord des normes internationales en matière de suivi des résultats de l'apprentissage facilitant un dialogue transnational et permettant de suivre aux niveaux mondial, régional et national la réalisation des cibles 4.1, 4.2, 4.4, 4.6 et 4.7, toutes assorties d'indicateurs de l'apprentissage dans le cadre de suivi.
- 07050** Les activités de l'ISU relatives aux résultats de l'apprentissage poursuivront deux grands objectifs :
- - élaborer des produits publics mondiaux pour mesurer les résultats de l'apprentissage et diffuser des normes, des méthodes et des outils qui renforcent la capacité des États membres d'évaluer et améliorer leurs systèmes d'évaluation de l'apprentissage ; et
 - - mettre à la disposition des États membres et de toutes les parties prenantes une base de données mondiale pour un suivi de l'apprentissage comparable entre pays, en tant que source première de données pour mesurer les cibles de l'ODD 4 Éducation 2030 relatives à l'apprentissage et permettre de formuler des recommandations pour la réalisation des ODD 4.

Cadre commun pour la production d'analyses comparatives sur les résultats de l'apprentissage

- 07051** L'ISU établira, en collaboration avec des experts des outils de mesure des États membres et d'autres spécialistes de l'évaluation de l'apprentissage, un cadre mondial de mesure de l'apprentissage autorisant les comparaisons entre pays. À cet effet, il mènera notamment un certain nombre de projets visant à élaborer et adopter à l'intention des pays participant aux évaluations des règles, des normes et des orientations relatives à l'examen, au développement et à la mise en œuvre de systèmes d'évaluation de l'apprentissage.

- 07052** L'ISU produira les ressources méthodologiques essentielles pour dégager un consensus concernant la nécessité de mesures mondiales communes de la qualité des données d'évaluation de l'apprentissage qui favorisent la transparence et la responsabilité à l'égard de l'utilisation de telles évaluations comme source principale du suivi mondial.
- 07053** Les recherches et le travail méthodologique seront confiés à des équipes thématiques au sein de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML) et en partenariat avec les États membres, les organisations internationales, les organisations de la société civile, les chercheurs universitaires et les autres partenaires dans le domaine de l'éducation. Pour chaque cible assortie d'indicateurs de l'apprentissage (cibles 4.1, 4.2, 4.4, 4.6 et 4.7), il sera établi une feuille de route en vue de l'adoption d'indicateurs comparables entre pays. En outre, l'Alliance aidera à déterminer les domaines dans lesquels de plus amples ressources devront être mobilisées et apportera son concours technique au Groupe de coopération technique sur la mise en œuvre des indicateurs de l'apprentissage dans les cadres mondiaux et thématiques relatifs à l'ODD 4.

Base de données de référence pour le suivi de l'apprentissage sur des bases comparables au niveau international

- 07054** L'ISU accroîtra la quantité de données disponibles pour le suivi au niveau mondial de l'ODD 4 en créant et développant une base de données internationale primaire contenant des données comparables entre pays sur les évaluations de l'apprentissage. Il concevra et validera de concert avec ses partenaires des méthodes appropriées pour faire face à la diversité de ces évaluations nationales et les compilera pour constituer un ensemble mondial de données sur les résultats de l'apprentissage.
- 07055** L'ISU utilisera les évaluations de l'apprentissage internationales et régionales pour créer une première base de données aux fins du suivi de l'apprentissage au niveau mondial et veillera à ce que les indicateurs soient comparables entre pays et communiqués de manière adéquate à l'ensemble des parties prenantes.
- 07056** Après avoir produit des mesures standards de l'apprentissage et déterminé la disponibilité des évaluations nationales, l'ISU définira une procédure de collecte et de validation des données qui permettra aux pays de soumettre les données issues d'évaluations nationales de l'apprentissage de manière transparente et durable.
- 07057** En outre, l'ISU concevra des outils et des méthodes à l'intention des pays ne disposant pas de données sur les résultats de l'apprentissage afin qu'ils créent leurs propres systèmes d'évaluation conformément aux normes et procédures internationales.
- 07058** L'ISU mettra en place un protocole de validation et de vérification des données avec les États membres afin de garantir à la fois la qualité et la transparence des données publiées, ainsi que la prise en main par les États membres des statistiques internationales relatives à l'apprentissage.

Résultat escompté 3 : Production par la communauté internationale et les États membres de données nationales de grande qualité, comparables au niveau mondial, sur les résultats de l'apprentissage répondant à des normes communes, à des cadres de contenu globaux et à des critères harmonisés

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de documents d'information méthodologique produits à l'appui de l'élaboration de mesures standards de l'apprentissage	Deux documents d'information publiés	– Production d'au moins 3 documents d'information méthodologique additionnels	– Production d'au moins 2 documents d'information méthodologique additionnels
2. Nombre d'outils dont dispose la communauté mondiale de l'éducation pour vérifier la conformité des systèmes d'évaluation de l'apprentissage avec les normes mondiales définies et pour faire connaître les pratiques mondiales, régionales et nationales	Un outil disponible ; Catalogue 1.0 avec une base de données incluant 34 pays	<ul style="list-style-type: none"> – Élaboration et publication d'un recueil de données mondiales sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'apprentissage – Élaboration et publication d'un cadre d'évaluation de la qualité des données pour les systèmes d'évaluation de l'apprentissage – Élaboration et publication d'un catalogue 2.0 comprenant 3 modules – Établissement d'une base de données du catalogue d'utilisation plus aisée couvrant au moins 40 pays 	<ul style="list-style-type: none"> – Élaboration et publication d'un recueil de données mondiales sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'apprentissage – Élaboration et publication d'un cadre d'évaluation de la qualité des données pour les systèmes d'évaluation de l'apprentissage – Élaboration et publication d'un catalogue 2.0 comprenant 2 modules – Établissement d'une base de données du catalogue d'utilisation plus aisée couvrant au moins 40 pays

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Élaboration et publication de mesures standards convenablement étayées pour mesurer l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques et rendre compte des résultats	Néant	<ul style="list-style-type: none"> – Inventaire des évaluations nationales de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et des mathématiques – Élaboration et publication d'un cadre mondial de référence pour des contenus communs – Production d'outils et de méthodes de mesure de l'apprentissage sur la base du cadre mondial de référence pour des contenus communs 	<ul style="list-style-type: none"> – Inventaire des évaluations nationales de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et des mathématiques – Élaboration et publication d'un cadre mondial de référence pour des contenus communs
4. Données sur les résultats de l'apprentissage en vue de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD.4 disponibles pour un nombre important de pays et d'indicateurs	Il n'y a actuellement aucune base de données comportant des données comparables entre pays sur les résultats de l'apprentissage	– Données sur les résultats de l'apprentissage disponibles au Centre de données de l'ISU pour au moins 70 pays et pour 5 indicateurs et 3 dimensions (genre, rural/urbain et statut socioéconomique/ niveau de revenu)	– Données sur les résultats de l'apprentissage disponibles au Centre de données de l'ISU pour au moins 40 à 60 pays, selon l'indicateur, et pour 4 indicateurs et 2 dimensions (genre, rural/urbain et statut socioéconomique/ niveau de revenu)
5. Établissement d'une procédure de collecte et de validation des données issues d'évaluations nationales	Il n'y a actuellement aucun processus de collecte et de validation des données	<ul style="list-style-type: none"> – Élaboration par l'ISU et diffusion auprès des États membres d'un manuel et d'outils en ligne sur la collecte et la validation des données – Élaboration et mise en œuvre d'une enquête pilote visant à collecter des données sur les résultats de l'apprentissage auprès de sources nationales 	– Élaboration par l'ISU et diffusion auprès des États membres d'un manuel et d'outils en ligne sur la collecte et la validation des données

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques et d'indicateurs internationaux sur la science, la culture et la communication, et promotion de l'analyse et de la communication des données

- 07059** L'objectif principal de la section de la science, de la culture et de la communication (SCC) de l'ISU est l'élaboration de statistiques et indicateurs internationaux et l'analyse, la promotion et la communication de données dans ces domaines. Son activité s'articule autour de trois grands volets : (a) élaboration et maintien de règles et normes internationales, y compris des classifications, et de méthodes de construction d'indicateurs dans ces mêmes domaines afin d'assurer la qualité et la comparabilité au niveau international des données relatives à la SCC collectées et diffusées par l'Institut ; (b) planification, définition et conception de campagnes de collecte de données dans les domaines de la SCC, collecte et capture, traitement, validation et diffusion auprès des utilisateurs de données et d'indicateurs ; et (c) analyse des données collectées et réalisation de produits de grande qualité dans les domaines de la science, de la culture et de la communication. Le renforcement des capacités est une activité transversale, en particulier pour les deux premiers volets. Une étroite collaboration avec les équipes de terrain et des partenariats avec les autres acteurs sont essentiels à tous les aspects du travail de la section.
- 07060** La science, la technologie et l'innovation (STI) sont un facteur clé de la croissance économique et du bien-être social. Les États membres cherchent à renforcer leurs politiques afin de stimuler la STI. Pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques efficaces dans ce domaine, les gouvernements ont besoin d'indicateurs de STI à jour et comparables au niveau transnational, qui seront aussi utilisés pour aider à assurer le suivi de la cible 9.5.
- 07061** La communauté internationale demande de plus en plus d'informations statistiques pour évaluer les contributions économiques et sociales apportées par la culture à la société et au développement, ainsi que pour aider à formuler des politiques fondées sur des éléments factuels. En réponse, l'ISU s'emploie à élargir la portée des données sur les questions culturelles comparables au niveau transnational tout en élaborant les directives méthodologiques nécessaires au renforcement des capacités des pays à produire et utiliser des statistiques culturelles, qui seront également utiles pour le suivi de la cible 11.4.
- 07062** Dans le domaine des statistiques sur la communication et l'information (CI), la principale priorité pour la période 2018-2021 sera d'élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie pour les statistiques en la matière. Cette stratégie devrait prendre en considération les besoins de l'UNESCO dans le suivi des ODD et autres indicateurs intéressant le Secteur CI. En outre, il conviendra de définir les priorités en matière d'élaboration de méthodes, de collecte de données globales et de renforcement des capacités.

Données comparables sur la science, la culture et la communication, fondées sur les règles, normes et méthodes convenues pour la formulation de politiques reposant sur des éléments factuels et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD

Élaboration de normes, règles et méthodes appropriées pour les statistiques concernant la science, la culture et la communication

- 07063** L'ISU élaborera et adaptera des outils méthodologiques conçus pour produire des données de qualité concernant la science, la culture et la communication.

- 07064** Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, l'ISU révisera la « Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie » adoptée par l'UNESCO en 1978. Il publiera en 2018 la trousse à outils SAGA pour une meilleure mesure de l'égalité des genres dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM). La liste thématique des indicateurs de la STI utilisés pour les ODD sera révisée si nécessaire.
- 07065** Pour promouvoir l'application du Cadre des statistiques culturelles de l'UNESCO de 2009, l'ISU continuera d'élaborer une série de manuels méthodologiques sur des questions essentielles. Ces directives visent à aider les États membres à concevoir leurs propres enquêtes administratives et enquêtes sur les ménages et à produire des données de grande qualité dans le domaine de la culture. Des recommandations internationales seront rédigées en vue de la création de comptes satellites pour la culture et le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles (2009) sera révisé afin de prendre en compte des évolutions actuelles et à venir dans ce domaine.

Informations statistiques à jour sur la science, la culture et la communication

- 07066** Les statistiques relatives à la recherche et au développement expérimental (R-D) sont un élément essentiel de la série complète des indicateurs de la STI. C'est pourquoi l'ISU continuera de mettre l'accent sur la production et la diffusion de données statistiques de qualité sur la R-D.
- 07067** L'Institut continuera de produire et diffuser ses données comparables entre pays sur la production de films de long métrage, l'une des industries culturelles les plus importantes, et sur les emplois culturels. Des enquêtes biennales seront réalisées une année sur deux. Afin d'appuyer le suivi de la cible 4 de l'ODD 11, l'ISU réalisera aussi une nouvelle enquête sur le financement du patrimoine, qui sera conduite une fois par an.
- 07068** S'agissant des statistiques relatives à la communication et à l'information, la principale priorité pour la période 2018-2021 sera de définir une nouvelle stratégie pour les statistiques en la matière, notamment avec la préparation d'une nouvelle collecte mondiale de données.

Élaboration de produits techniques, analytiques et d'information sur la science, la culture et la communication

- 07069** L'ISU produira des publications et des documents visuels sous forme imprimée et électronique en vue de promouvoir l'utilisation des données et indicateurs relatifs aux ODD et leurs liens avec les questions de développement. Les données relatives à la science, à la culture et à la communication feront aussi l'objet d'un certain nombre de rapports et de bases de données externes, comme l'Indice mondial de l'innovation, les Indicateurs du développement dans le monde, le Rapport mondial sur la Convention de 2005 de l'UNESCO, l'Annuaire statistique produit par la Division de statistique de l'ONU et le Rapport de l'UNESCO sur la science.
- 07070** Des rapports de suivi seront publiés à intervalles réguliers sur la contribution de la STI et de la culture aux ODD.
- 07071** Des rapports analytiques seront produits sur les résultats des campagnes de collecte de données sur la science, la culture et la communication. En outre, l'Institut contribuera dans toute la mesure possible aux rapports du Siège, notamment sur l'ingénierie, le dialogue interculturel et les langues en péril, si les ressources sont disponibles.

Résultat escompté 4 : Mise à disposition des États membres et des autres parties prenantes de données actuelles comparables au niveau mondial sur la science, la culture et la communication selon les règles, normes et méthodes convenues afin de faciliter la formulation de politiques sur la base de données factuelles ainsi que le suivi des progrès en vue de la réalisation des ODD

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de documents d'information méthodologique produits pour soutenir l'élaboration à l'échelle mondiale de statistiques sur la STI, la culture et la communication et l'information	2 documents techniques sur la STI, 1 rapport sur la culture et 1 document technique sur CI produits en 2016	– Au moins 4 documents d'information additionnels produits	– Au moins 3 documents d'information additionnels produits
2. Nombre de pays répondant aux enquêtes sur la STI, la culture et la communication et l'information	D1 : 30 réponses aux enquêtes sur la R-D en 2015 D2 : 23 réponses à la collecte de données sur l'innovation en 2015 D3 : 76 réponses à la collecte de données sur les films de long métrage en 2014 D4 : 64 réponses à l'enquête sur l'emploi dans le secteur de la culture en 2015 D5 : réponses à l'enquête sur le patrimoine non disponibles	– C1 : 37 pays répondant aux enquêtes sur la R-D en 2017 et 2018 – C2 : 33 pays répondant à la collecte de données sur l'innovation en 2017 – C3 : 90 pays répondant à la collecte de données sur les films de long métrage – C4 : 80 pays répondant à l'enquête sur l'emploi dans le secteur de la culture – C5 : 50 pays répondant à l'enquête sur le patrimoine	– C1 : 37 pays répondant aux enquêtes sur la R-D en 2017 et 2018 – C2 : 30 pays répondant à la collecte de données sur l'innovation en 2017 – C3 : 90 pays répondant à la collecte de données sur les films de long métrage – C4 : 80 pays répondant à l'enquête sur l'emploi dans le secteur de la culture – C5 : 50 pays répondant à l'enquête sur le patrimoine
3. Nombre de rapports présentant des données et indicateurs comparables entre pays sur la STI, la culture et la communication et l'information	1 produit analytique en 2016	– 4 produits analytiques par exercice biennal	– 3 produits analytiques par exercice biennal

Développement des capacités pour la production et l'utilisation de données comparables à l'échelle nationale et mondiale sur la science, la culture et la communication

07072

Pour renforcer les capacités statistiques des États membres et d'améliorer le taux de réponse aux enquêtes mondiales et la qualité des données correspondantes, l'ISU continuera d'aider à développer les capacités nationales de production durable de statistiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation (STI). Cela nécessitera l'organisation périodique d'ateliers de formation nationaux et régionaux, des soutiens techniques au niveau national et le renforcement des liens avec les réseaux régionaux de praticiens, d'experts et d'États membres participant à la production des informations statistiques.

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités des statisticiens nationaux en matière de production et d'exploitation de données nationales sur la science, la culture et la communication comparables au niveau mondial

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de statisticiens et de responsables de la STI nationaux formés à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation de statistiques dans ces domaines dans le cadre d'activités de formation mondiales et régionales	150 statisticiens nationaux formés en 2016 dans le cadre d'un atelier régional et de 2 ateliers nationaux	– 100 statisticiens nationaux formés dans le cadre de 1 atelier régional et 2 ateliers nationaux	– 60 statisticiens nationaux
2. Nombre de statisticiens et de responsables de la culture nationaux formés à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation de statistiques dans ce domaine dans le cadre d'activités de formation mondiales et régionales	80 statisticiens nationaux formés en 2016 dans le cadre d'un seul atelier	– 60 statisticiens nationaux formés dans le cadre de 1 atelier régional et de 1 atelier national	– 60 statisticiens nationaux formés
3. Nombre d'États membres dont les capacités statistiques ont été améliorées et qui sont prêts à contribuer aux rapports sur les données internationales par suite d'interventions de l'ISU	35 États membres en 2016	– 45 États membres	– 40 États membres

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

- 07073** Les activités conçues pour améliorer la production, l'utilisation et la présentation dans des rapports de données de qualité reposent sur les capacités et la participation des statisticiens et experts nationaux, partenaires essentiels de l'ISU. La stratégie de 2018-2021 vise à tirer parti de ce lien grâce à un certain nombre d'initiatives en matière de renforcement des capacités.
- 07074** L'élaboration d'activités conçues pour une région particulière, en complément des activités d'envergure mondiale, est essentielle pour améliorer la qualité des statistiques parce qu'elle permet de cibler des situations régionales et nationales spécifiques qui représentent parfois un défi au niveau mondial.
- 07075** Dans ce contexte, l'objectif des équipes régionales de l'ISU est de guider la mise en œuvre de ces activités s'adressant spécifiquement à une région pour une production aussi efficace que possible des données.
- 07076** Toutes les organisations ont besoin d'une stratégie de marketing et de communication pour concevoir des produits qui répondent aux besoins de groupes divers d'acteurs clés et les leur fournissent selon les voies les plus appropriées au moment où ils sont pertinents et nécessaires. Le programme de diffusion de l'ISU sert cette fin pour les données et produits de données de l'Institut.
- 07077** L'ISU s'emploie à mobiliser les parties prenantes et à mettre à profit un large éventail de canaux de diffusion, tels que son site Web, des bulletins distribués par courriel, des blogs, Facebook et Twitter. L'accent sera mis pendant le prochain exercice biennal sur l'élaboration de nouveaux produits, y compris des produits relatifs aux ODD, pour les canaux existants, et sur la manière d'encourager les parties prenantes à utiliser et partager les produits intégrables et faciles à réutiliser et les données de l'ISU via l'interface API Open Data.

Amélioration du champ et de la qualité des statistiques de l'ISU par la coordination avec des partenaires régionaux stratégiques et diffusion de ces statistiques dans des publications et outils régionaux

- 07078** Les équipes régionales de l'ISU mèneront des actions spécifiques pour améliorer le champ et la qualité des statistiques de l'Institut dans la région concernée, ainsi que pour promouvoir l'utilisation de données comparables à l'échelle nationale et mondiale en tant que source de référence essentielle propre à éclairer les débats nationaux et internationaux.
- 07079** L'Institut vise à développer les partenariats et à renforcer la coopération avec d'autres organisations en vue de produire de nouveaux indicateurs sur la base des collectes de données existantes au niveau régional et pour mettre sur pied de nouvelles collectes communes de données régionales en fonction des besoins et des demandes des régions.
- 07080** Aux fins de la diffusion et de la promotion des statistiques de l'ISU, deux produits analytiques sur l'éducation seront produits chaque année sur un thème d'intérêt majeur pour contribuer aux débats régionaux. D'autres activités, telles que séminaires, participation à des réunions, webinaires, etc., intégrées dans des forums régionaux de premier plan seront en outre entreprises pour promouvoir et positionner les produits statistiques de l'ISU.

07081 En relation avec le suivi des ODD, l'ISU soutiendra la conception de cadres d'indicateurs de suivi par des organisations régionales et sous-régionales, en prêtant une attention particulière à la cohérence avec les cadres thématiques et mondiaux dont il est directement responsable.

Amélioration de l'accès aux données de l'ISU et de l'utilisation de ces données

07082 Les données sont le principal capital de l'ISU. Dans un monde où les distances raccourcissent rapidement et où le rythme des ruptures technologiques s'accélère, il est impératif de sans cesse innover et trouver de nouvelles façons de transformer les données en informations et de livrer celles-ci aux consommateurs. L'ISU relève ce défi en mettant en œuvre un nouveau dispositif/écosystème de diffusion conçu pour soutenir l'éventail le plus large de groupes d'utilisateurs et leur fournir ses données et métadonnées par tous les canaux technologiques.

07083 Le site Web et les produits de données de l'ISU seront améliorés afin que les données soient communiquées de manières nouvelles et innovantes, qui mobilisent et informent leurs publics.

07084 L'API Open Data de l'ISU sera renforcée en tant qu'élément central de la stratégie de diffusion de l'ISU. Elle sera intégrée dans tous les produits et services de diffusion de l'ISU. Tous les échanges de données auront pour source cette interface de l'ISU.

07085 Pour continuer de diffuser ses données, l'Institut élargira l'éventail de ses produits de données se rapportant ou non aux ODD qu'il est possible d'intégrer « tels quels » dans les sites Web extérieurs, blogs et produits de médias sociaux avec un minimum d'effort et sans aucune compétence technique.

Résultat escompté 6 : Amélioration de l'accès aux données de l'ISU sur l'éducation, la science, la culture et la communication et plus large diffusion de ces données aux niveaux mondial et régional

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Incorporation dans les cadres d'indicateurs élaborés par des organisations régionales de concepts et/ou d'indicateurs des cadres thématiques mondiaux des ODD	Non disponible	– Intégration dans les cadres d'indicateurs régionaux/sous-régionaux pour le suivi des programmes de développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO de concepts et/ou d'indicateurs compatibles avec les cadres thématiques mondiaux des ODD	– Intégration dans les cadres d'indicateurs régionaux/sous-régionaux pour le suivi des programmes de développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO de concepts et/ou d'indicateurs compatibles avec les cadres thématiques mondiaux des ODD
2. Présentation dans divers rapports régionaux de données et indicateurs de l'ISU comparables entre pays	1 en 2015-2016	– 4 produits analytiques régionaux par exercice biennal	– 2 produits analytiques régionaux par exercice biennal

Indicateurs de performance	Données initiales	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Actualité et pertinence du site Web et du Centre de données de l'ISU assurées en permanence et régulièrement améliorées	D1 : Site Web de l'ISU en anglais ; API de l'ISU et centre de données de l'ISU bilingues ; Atlas en ligne multilingue D2 : Améliorations tous les 35 ans D3 : 2 nouveaux produits lancés par an D4 : pas de centre de données	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Présentation bilingue (anglais et français) du site Web de l'ISU et multilingue des données clés - C2 : Améliorations apportées deux fois par an - C3 : Au moins 2 nouveaux produits de données créés par an - C4 : Lancement en 2018 d'un nouveau centre de données 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Présentation bilingue (anglais et français) du site Web de l'ISU et multilingue des données clés - C2 : Améliorations apportées deux fois par an - C3 : Au moins 1 nouveau produit de données créé par an - C4 : Lancement en 2018 d'un nouveau centre de données
4. Accroissement du nombre de produits de données de l'ISU disponibles sur des sites Web extérieurs	D1 : Données ONU ; Catalogue de données ONU ; Services de données Royaume-Uni ; Portail de transparence de l'UNESCO et pages consacrées aux pays D2 : Temps de réponse de l'API : <ul style="list-style-type: none"> - l'API peut traiter 10 000 demandes par heure avec un temps de réponse inférieur à 1 seconde - l'API peut traiter 30 demandes par seconde avec un temps de réponse inférieur à 1 seconde 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Utilisation de l'API Open Data de l'ISU dans l'application pour mobiles de Bangkok - Partage des données avec l'OMT - Conclusion de 1 nouvel accord de partage des données - C2 : Temps de réponse de l'API aussi rapide qu'en Europe, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Afrique qu'en Amérique du Nord - Intégration des produits de données relatifs aux ODD dans des sites Web régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - C1 : Utilisation de l'API Open Data de l'ISU dans l'application pour mobiles de Bangkok - Partage des données avec l'OMT - C2 : Temps de réponse de l'API aussi rapide qu'en Europe, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes et en Afrique qu'en Amérique du Nord - Intégration des produits de données relatifs aux ODD dans des sites Web régionaux

Titre II.A – Gestion des bureaux hors Siège

Hors Siège – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

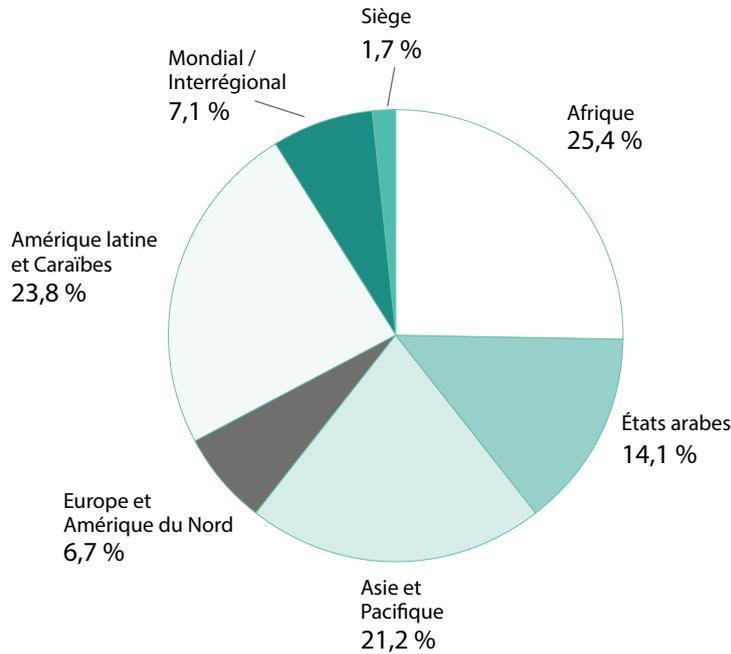
Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER 1 Amélioration de la réactivité et de la viabilité du dispositif hors Siège	-	32 502 700	32 502 700	32 502 700	-	-	-	-	32 502 700
ER 2 Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à l'amélioration du réseau de gestion financière et d'administration et à la réponse aux besoins actuels et nouveaux	40 305 000	21 191 700	61 496 700	54 702 000	-	141 800	6 652 900	-	61 496 700
Total, Gestion des bureaux hors Siège	40 305 000	53 694 400	93 999 400	87 204 700	-	141 800	6 652 900	-	93 999 400

Région/Siège	Répartition du budget intégré par région				Répartition par source de financement					Total
	Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (personnel)	Total		Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Afrique	8 600 900	15 280 400	23 881 300	25,4%	23 822 300	-	59 000	-	-	23 881 300
États arabes	3 820 000	9 468 800	13 288 800	14,1%	13 206 000	-	82 800	-	-	13 288 800
Asie et Pacifique	7 000 800	12 963 300	19 964 100	21,2%	19 964 100	-	-	-	-	19 964 100
Europe et Amérique du Nord	2 608 800	3 649 100	6 257 900	6,7%	6 257 900	-	-	-	-	6 257 900
Amérique latine et Caraïbes	11 258 600	11 145 400	22 404 000	23,8%	15 751 100	-	-	6 652 900	-	22 404 000
Mondial/Interrégional	6 637 900	-	6 637 900	7,1%	6 637 900	-	-	-	-	6 637 900
Total, hors Siège	39 927 000	52 507 000	92 434 000	98,3%	85 639 300	-	141 800	6 652 900	-	92 434 000
Siège	378 000	1 187 400	1 565 400	1,7%	1 565 400	-	-	-	-	1 565 400
Total, Gestion des bureaux hors Siège	40 305 000	53 694 400	93 999 400	100,0%	87 204 700	-	141 800	6 652 900	-	93 999 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Budget intégré (595,2 M\$)

en M\$



Hors Siège – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1. Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés									
Personnel (postes établis)		53 694 400	53 694 400	53 694 400	-	-	-	-	53 694 400
2. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège									
I. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	6 652 900		6 652 900	-	-	-	6 652 900	-	6 652 900
Assistance temporaire	7 254 700		7 254 700	7 254 700	-	-	-	-	7 254 700
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	1 097 500		1 097 500	1 097 500	-	-	-	-	1 097 500
Consultants et experts	-		-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	454 300		454 300	454 300	-	-	-	-	454 300
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	4 838 400		4 838 400	4 838 400	-	-	-	-	4 838 400
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	20 007 200		20 007 200	19 865 400	-	141 800	-	-	20 007 200
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Total, Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	40 305 000	-	40 305 000	33 510 300	-	141 800	6 652 900	-	40 305 000
Total, Gestion des bureaux hors Siège	40 305 000	53 694 400	93 999 400	87 204 700	-	141 800	6 652 900	-	93 999 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Hors Siège – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M

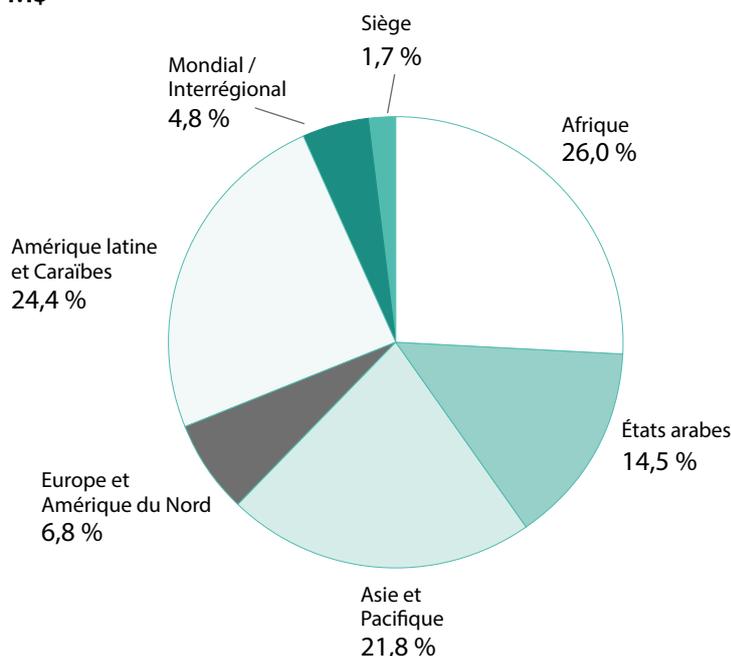
Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER 1 Amélioration de la réactivité et de la viabilité du dispositif hors Siège	-	32 502 700	32 502 700	32 502 700	-	-	-	-	32 502 700
ER 2 Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à l'amélioration du réseau de gestion financière et d'administration et à la réponse aux besoins actuels et nouveaux	38 067 100	21 191 700	59 258 800	52 464 100	-	141 800	6 652 900	-	59 258 800
Total, Gestion des bureaux hors Siège	38 067 100	53 694 400	91 761 500	84 966 800	-	141 800	6 652 900	-	91 761 500

Région/Siège	Répartition du budget intégré par région				Répartition par source de financement					Total
	Coûts de fonction- nement des bureaux hors Siège	Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (personnel)	Total		Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volon- taires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Afrique	8 600 900	15 280 400	23 881 300	26.0%	23 822 300	-	59 000	-	-	23 881 300
États arabes	3 820 000	9 468 800	13 288 800	14.5%	13 206 000	-	82 800	-	-	13 288 800
Asie et Pacifique	7 000 800	12 963 300	19 964 100	21.8%	19 964 100	-	-	-	-	19 964 100
Europe et Amérique du Nord	2 608 800	3 649 100	6 257 900	6.8%	6 257 900	-	-	-	-	6 257 900
Amérique latine et Caraïbes	11 258 600	11 145 400	22 404 000	24.4%	15 751 100	-	-	6 652 900	-	22 404 000
Mondial/Interrégional	4 400 000	-	4 400 000	4.8%	4 400 000	-	-	-	-	4 400 000
Total, hors Siège	37 689 100	52 507 000	90 196 100	98.3%	83 401 400	-	141 800	6 652 900	-	90 196 100
Siège	378 000	1 187 400	1 565 400	1.7%	1 565 400	-	-	-	-	1 565 400
Total, Gestion des bureaux hors Siège	38 067 100	53 694 400	91 761 500	100.0%	84 966 800	-	141 800	6 652 900	-	91 761 500

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Budget intégré (518 M\$)

en M\$



Hors Siège – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1. Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés									
Personnel (postes établis)		53 694 400	53 694 400	53 694 400	-	-	-	-	53 694 400
2. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège									
I. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	6 652 900		6 652 900	-	-	-	6 652 900	-	6 652 900
Assistance temporaire	5 016 800		5 016 800	5 016 800	-	-	-	-	5 016 800
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	1 097 500		1 097 500	1 097 500	-	-	-	-	1 097 500
Consultants et experts	-		-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	454 300		454 300	454 300	-	-	-	-	454 300
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	4 838 400		4 838 400	4 838 400	-	-	-	-	4 838 400
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	20 007 200		20 007 200	19 865 400	-	141 800	-	-	20 007 200
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Total, Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	38 067 100	-	38 067 100	31 272 400	-	141 800	6 652 900	-	38 067 100
Total, Gestion des bureaux hors Siège	38 067 100	53 694 400	91 761 500	84 966 800	-	141 800	6 652 900	-	91 761 500

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour la gestion des bureaux hors Siège afin :
 - (i) de poursuivre la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège de l'UNESCO conformément aux grandes orientations stratégiques et aux modalités opérationnelles de la coopération pour le développement définies à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions pertinentes adoptées par la Conférence générale à sa 39^e session ;
 - (ii) de faire en sorte d'accroître l'obligation redditionnelle des bureaux hors Siège ;
 - (iii) de gérer les effectifs des bureaux hors Siège pour ce qui est des postes de directeur/chef et du personnel d'appui essentiel, ainsi que d'évaluer les performances des directeurs/chefs ;
 - (iv) de contrôler régulièrement la performance globale du dispositif hors Siège ;
 - (v) de gérer, d'administrer et de suivre l'utilisation des crédits de fonctionnement des bureaux hors Siège, ainsi que de renforcer leurs capacités administratives par le biais du soutien, de la formation et de l'évaluation des besoins en personnel ;
 - (b) à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 93 999 400 dollars pour la période 2018-2019 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Amélioration de la réactivité et de la viabilité du dispositif hors Siège ;
 - (2) Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à l'amélioration du réseau de gestion financière et d'administration et à la réponse aux besoins actuels et nouveaux.

08001 Étant donné que la pertinence et la portée de l'action de l'UNESCO dépendent dans une large mesure de son expérience et de son expertise sur le terrain, l'Organisation poursuivra ses efforts visant à travailler en liaison plus étroite avec le dispositif hors Siège. Elle continuera de renforcer sa culture opérationnelle et d'améliorer la gestion des activités hors Siège afin d'aider efficacement les États membres à mettre en œuvre les objectifs de développement durable du Programme 2030.

08002 Les activités correspondantes seront menées conformément aux décisions du Conseil exécutif et aux résolutions de la Conférence générale, en ayant à l'esprit la décision 185 EX/29 et la résolution 36 C/107 relatives à la réforme du dispositif hors Siège. La réforme du dispositif hors Siège telle que décidée par la Conférence générale à sa 36^e session repose sur un modèle à deux niveaux comportant un nombre limité de bureaux régionaux multisectoriels et des bureaux de pays, dont des bureaux et « desks » de projets. Ses objectifs restent valides et devraient guider les futurs efforts visant à améliorer la viabilité du réseau hors Siège, qui bénéficierait en outre des enseignements tirés de la mise en œuvre de la réforme dans la région Afrique. Les consultations avec les États membres et les groupes régionaux se poursuivront tout au long du processus.

08003 La Division de l'appui et de la coordination hors Siège (FSC), en tant qu'entité centrale de coordination et de suivi pour le dispositif hors Siège, assurera la gestion des effectifs hors Siège de FSC (directeurs/chefs de bureaux hors Siège et leur personnel d'appui essentiel) afin de garantir le fonctionnement efficace et efficient des bureaux dans le respect total des obligations redditionnelles et des rapports hiérarchiques, notamment à travers les actions suivantes :

- fournir un appui en matière de gestion aux directeurs/chefs de bureaux hors Siège ;
- contribuer aux réponses consolidées et cohérentes du Siège aux préoccupations des bureaux hors Siège ;
- contrôler et assurer la cohérence des effectifs pour les postes de directeur/chef de bureau hors Siège et le personnel d'appui essentiel ;
- assurer l'évaluation des performances des directeurs/chefs de bureau hors Siège sur la base des principaux résultats escomptés, des objectifs de performance et des indicateurs relatifs aux principaux aspects de leurs fonctions.

08004 BFM est un service interne qui est directement rattaché à la Directrice générale et dirigé par le Directeur financier (CFO).

08005 BFM mettra en place un mécanisme de soutien opérationnel coordonné pour les bureaux hors Siège, notamment la dotation en personnel des unités administratives. Ce mécanisme couvrira la gestion et le suivi des coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège, la fourniture d'orientations opérationnelles à ces derniers, et la mise en œuvre des recommandations des audits. Il identifiera les risques émergents en termes de budget et de contrôle interne, surveillera les risques et proposera des mesures d'atténuation. Les plates-formes administratives hors Siège déjà existantes seront intégrées et la possibilité d'en créer de nouvelles sera évaluée. BFM adoptera une approche cohérente et proposera des mécanismes tenant compte de l'évolution des besoins sur le terrain. Les capacités administratives des bureaux hors Siège seront consolidées afin de garantir l'exécution optimale du programme. BFM facilitera le renforcement de la collaboration entre les bureaux hors Siège en créant un mécanisme de suivi et d'appui des bureaux régionaux en faveur des bureaux nationaux, qui sera mis en œuvre tout d'abord dans la région Afrique, puis dans d'autres régions. BFM participera activement au processus de réforme du système des Nations Unies pour ce qui est des aspects financiers et budgétaires ainsi que de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, telles que la stratégie relative aux modalités de fonctionnement (BOS), principalement en conseillant les bureaux hors Siège afin de faciliter sa mise en œuvre ainsi que les accords au niveau des équipes de pays des Nations Unies.

Résultat escompté 1 : Amélioration de la réactivité et de la viabilité du dispositif hors Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Dispositif hors Siège géré conformément aux priorités de l'Organisation et aux décisions des organes directeurs	– <i>Fonctionnement durable du dispositif hors Siège ; suivi régulier de l'efficacité et de l'efficience des bureaux hors Siège et ajustements, le cas échéant ; mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège dans d'autres régions, tel que décidé par les organes directeurs de l'UNESCO</i>	– <i>Fonctionnement durable du dispositif hors Siège ; suivi régulier de l'efficacité et de l'efficience des bureaux hors Siège et ajustements, le cas échéant</i>
2. Fourniture d'un soutien efficace aux directeurs/ chefs de bureaux hors Siège à travers des mécanismes d'appui, de suivi et de coordination	– <i>Appui fourni aux bureaux hors Siège sous la forme d'orientations et de conseils, le cas échéant</i>	– <i>Appui fourni aux bureaux hors Siège sous la forme d'orientations et de conseils, le cas échéant</i>
3. Achèvement de l'évaluation de la performance de tous les directeurs et chefs de bureaux hors Siège	– <i>Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureaux hors Siège et compte rendu à la fin de chaque cycle d'évaluation</i>	– <i>Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureaux hors Siège et compte rendu à la fin de chaque cycle d'évaluation</i>

Résultat escompté 2 : Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à l'amélioration du réseau de gestion financière et d'administration et à la réponse aux besoins actuels et nouveaux

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Établissement de critères pour l'allocation des ressources aux bureaux en fonction des besoins actuels et émergents	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Identifier les risques émergents en termes de budgets et de contrôles internes et proposer des mesures d'atténuation, notamment le recours aux unités compétentes en matière d'audit/investigation ou de politiques</i> – <i>Suivi des risques en matière de contrôles internes à l'aide de tableaux de bord de gestion financière</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Identifier les risques émergents en termes de budgets et de contrôles internes et proposer des mesures d'atténuation, notamment le recours aux unités compétentes en matière d'audit/investigation ou de politiques</i> – <i>Suivi des risques en matière de contrôles internes à l'aide de tableaux de bord de gestion financière</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>2. Intégration des plates-formes administratives (basées à Amman, dans des bureaux hors Siège et des instituts)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Rationaliser et finaliser la plate-forme administrative Amman-Iraq – Examiner et finaliser les plates-formes administratives des bureaux de l'IIRCA-Addis-Abeba, du MGIEP-New Delhi et du CIPT-TWAS, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la plate-forme Amman-Iraq 	<ul style="list-style-type: none"> – Rationaliser et finaliser la plate-forme administrative Amman-Iraq – Examiner et finaliser les plates-formes administratives des bureaux de l'IIRCA-Addis-Abeba, du MGIEP-New Delhi et du CIPT-TWAS, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la plate-forme Amman-Iraq
<p>3. Création de solutions alternatives aux plates-formes administratives régionales à travers le renforcement des unités administratives des bureaux multisectoriels et régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place un cadre de suivi des bureaux nationaux et des antennes par les bureaux multisectoriels et régionaux en Afrique, et identifier un ou plusieurs endroits en dehors de la région Afrique où reproduire le système – Créer un « guichet unique » dans chaque bureau régional à l'appui des activités d'achat et de passation de marchés – Créer un « relai budget » dans chaque bureau régional à l'appui des activités de planification et d'établissement de rapports 	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place un cadre de suivi des bureaux nationaux et des antennes par les bureaux multisectoriels et régionaux en Afrique, et identifier un ou plusieurs endroits en dehors de la région Afrique où reproduire le système – Créer un « guichet unique » dans chaque bureau régional à l'appui des activités d'achat et de passation de marchés

Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège

Réforme du dispositif hors Siège

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	659 800	3 080 200	3 740 000	3 740 000	–	–	–	–	3 740 000

1. Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Cet article budgétaire correspond aux coûts récurrents et non récurrents supplémentaires résultant de la mise en œuvre progressive de la réforme de l'UNESCO concernant son dispositif hors Siège au cours de la période couverte par le 39 C/5.

II.B – Services liés au programme

Titre II.B – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 1 Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)		3 694 600	3 694 600	3 694 600	-	-	-	-	3 694 600
II. Budget opérationnel :									
ER1 Croissement de l'impact et de la visibilité des programmes de l'UNESCO en Afrique par une plus grande coordination et un suivi renforcé de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), ainsi que par une meilleure compréhension des perspectives et des enjeux du développement de l'Afrique	2 273 200		2 273 200	1 773 200	-	-	-	500 000	2 273 200
ER2 Renforcement de l'appui à la priorité globale Afrique grâce à des partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec les acteurs des secteurs public et privé	694 500		694 500	694 500	-	-	-	-	694 500
Sous-total, Budget opérationnel	2 967 700	-	2 967 700	2 467 700	-	-	-	500 000	2 967 700
Total, Chapitre 1	2 967 700	3 694 600	6 662 300	6 162 300	-	-	-	500 000	6 662 300
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres									
I. Personnel (postes établis)		1 646 000	1 646 000	1 646 000	-	-	-	-	1 646 000
II. Budget opérationnel :									
ER1 Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, dans une optique de transformation, en poursuivant ses deux objectifs primordiaux, à savoir une paix durable et un développement durable, avec des capacités améliorées	249 674		249 674	211 574	-	-	38 100	-	249 674
ER2 Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaidoyer, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants	291 026		291 026	291 026	-	-	-	-	291 026
ER3 Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO	77 200		77 200	77 200	-	-	-	-	77 200
Sous-total, Budget opérationnel	617 900	-	617 900	579 800	-	-	38 100	-	617 900
Total, Chapitre 2	617 900	1 646 000	2 263 900	2 225 800	-	-	38 100	-	2 263 900

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 3 Planification stratégique									
I. Personnel (postes établis)		10 959 000	10 959 000	6 609 900	4 349 100	-	-	-	10 959 000
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER1 Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale	430 100		430 100	430 100	-	-	-	-	430 100
ER2 Coordination à l'échelle de l'Organisation de la mobilisation de ressources, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de l'adéquation, de la prévisibilité, de la flexibilité et de la transparence des ressources de l'Organisation, ainsi que sur la promotion de la diversification des donateurs	1 292 600		1 292 600	892 600	-	-	-	400 000	1 292 600
ER3 Meilleure articulation et renforcement de la contribution programmatique et du positionnement de l'UNESCO dans le cadre de la coopération entre institutions du système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial en vue de la mise en œuvre du Programme 2030	326 400		326 400	326 400	-	-	-	-	326 400
Sous-total, Budget opérationnel	2 049 100	-	2 049 100	1 649 100	-	-	-	400 000	2 049 100
Total, Chapitre 3	2 049 100	10 959 000	13 008 100	8 259 000	4 349 100	-	-	400 000	13 008 100
Chapitre 4 Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation									
I. Personnel (postes établis)		8 991 100	8 991 100	8 991 100	-	-	-	-	8 991 100
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER1 Amélioration de l'exécution du programme grâce à une meilleure utilisation de la mémoire institutionnelle, à la gestion des connaissances et à des solutions TIC novatrices	5 327 500		5 327 500	1 327 500	-	-	4 000 000	-	5 327 500
Total, Chapitre 4	5 327 500	8 991 100	14 318 600	10 318 600	-	-	4 000 000	-	14 318 600
Chapitre 5 Relations extérieures et information du public									
I. Personnel (postes établis)		18 597 600	18 597 600	18 435 600	-	162 000	-	-	18 597 600
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER1 Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information ainsi que de la qualité des contenus en ligne	845 900		845 900	845 900	-	-	-	-	845 900

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER2 Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières	816 100		816 100	816 100	-	-	-	-	816 100
ER3 Renforcement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies et mise en évidence de son rôle de chef de file dans des domaines clés ; renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment au moyen de mémorandums d'accord ; et revitalisation, renouvellement et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO et amélioration de sa visibilité	367 200		367 200	367 200	-	-	-	-	367 200
ER4 Représentation fidèle des activités et priorités de l'UNESCO par la production de ses propres textes, images, infographies et vidéos diffusés sur ses diverses plates-formes, bénéficiant d'une promotion croisée et largement couverts par des médias nationaux et internationaux ainsi que par des plates-formes Internet et des réseaux sociaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation	477 600		477 600	477 600	-	-	-	-	477 600
ER5 Amélioration de l'image institutionnelle de l'UNESCO par la création et la gestion d'écosystèmes de partenaires (médias, sponsors, agents d'exécution) débouchant sur des campagnes de communication, des projets de communication et de marketing, ainsi que des manifestations d'information du public et des événements spéciaux au Siège	328 700		328 700	328 700	-	-	-	-	328 700
ER6 Promotion des contributions intellectuelles de l'UNESCO par le biais de publications de qualité, notamment le Courrier de l'UNESCO, produites et diffusées dans le cadre de la politique d'accès libre et en étroite coopération avec des partenaires d'édition pour toucher un large public ; valorisation, protection et promotion du nom et du logo de l'UNESCO par le biais d'initiatives de gestion de la marque et des produits dérivés ; promotion du livre et de la lecture par le biais de la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que du programme Capitale mondiale du livre	3 211 200		3 211 200	442 600	-	2 768 600	-	-	3 211 200

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER7 Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web, dans plusieurs langues, au profit de publics divers	396 300		396 300	396 300	-	-	-	-	396 300
Sous-total, Budget opérationnel	6 443 000	-	6 443 000	3 674 400	-	2 768 600	-	-	6 443 000
Total, Chapitre 5	6 443 000	18 597 600	25 040 600	22 110 000	-	2 930 600	-	-	25 040 600
Chapitre 6 Appui et coordination hors Siège									
I. Personnel (postes établis)		1 565 400	1 565 400	1 565 400	-	-	-	-	1 565 400
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER1 Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à des orientations et à une coordination stratégiques, ainsi qu'à un appui aux bureaux hors Siège	466 800		466 800	266 800	-	-	200 000	-	466 800
ER2 Adoption par l'UNESCO d'une approche institutionnelle globale et cohérente en matière de préparation et de réaction aux situations de crise	42 700		42 700	42 700	-	-	-	-	42 700
ER3 Appui aux bureaux hors Siège de l'UNESCO en matière de préparation et réaction aux crises nouvelles ou prolongées	288 200		288 200	288 200	-	-	-	-	288 200
ER4 Contribution et intégration aux mécanismes et processus globaux de coordination en situation de crise des Nations Unies (et autres acteurs concernés)	53 100		53 100	53 100	-	-	-	-	53 100
Sous-total, Budget opérationnel	850 800	-	850 800	650 800	-	-	200 000	-	850 800
Total, Chapitre 6	850 800	1 565 400	2 416 200	2 216 200	-	-	200 000	-	2 416 200
Total, Personnel (postes établis)	-	45 453 700	45 453 700	40 942 600	4 349 100	162 000	-	-	45 453 700
Total, Budget opérationnel	18 256 000	-	18 256 000	10 349 300	-	2 768 600	4 238 100	900 000	18 256 000
Total, Titre II.B	18 256 000	45 453 700	63 709 700	51 291 900	4 349 100	2 930 600	4 238 100	900 000	63 709 700

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Titre II.B – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 1 Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)		3 694 600	3 694 600	3 694 600	-	-	-	-	3 694 600
II. Autres dépenses :	-		-	-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	575 000		575 000	575 000	-	-	-	-	575 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	360 000		360 000	360 000	-	-	-	-	360 000
Missions du personnel	450 000		450 000	400 000	-	-	-	50 000	450 000
Consultants et experts	500 000		500 000	400 000	-	-	-	100 000	500 000
Services contractuels	326 000		326 000	226 000	-	-	-	100 000	326 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	300 000		300 000	100 000	-	-	-	200 000	300 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	256 700		256 700	206 700	-	-	-	50 000	256 700
Autres charges	200 000		200 000	200 000	-	-	-	-	200 000
Sous-total, Budget opérationnel	2 967 700	-	2 967 700	2 467 700	-	-	-	500 000	2 967 700
Total, Chapitre 1	2 967 700	3 694 600	6 662 300	6 162 300	-	-	-	500 000	6 662 300
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres									
I. Personnel (postes établis)		1 646 000	1 646 000	1 646 000	-	-	-	-	1 646 000
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	42 100		42 100	42 100	-	-	-	-	42 100
Missions de délégués et de personnes extérieures	52 000		52 000	52 000	-	-	-	-	52 000
Missions du personnel	302 000		302 000	302 000	-	-	-	-	302 000
Consultants et experts	69 100		69 100	31 000	-	-	38 100	-	69 100
Services contractuels	42 000		42 000	42 000	-	-	-	-	42 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	52 000		52 000	52 000	-	-	-	-	52 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	38 900		38 900	38 900	-	-	-	-	38 900
Autres charges	19 800		19 800	19 800	-	-	-	-	19 800
Sous-total, Budget opérationnel	617 900	-	617 900	579 800	-	-	38 100	-	617 900
Total, Chapitre 2	617 900	1 646 000	2 263 900	2 225 800	-	-	38 100	-	2 263 900
Chapitre 3 Planification stratégique									
I. Personnel (postes établis)		10 959 000	10 959 000	6 609 900	4 349 100	-	-	-	10 959 000
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	400 000		400 000	400 000	-	-	-	-	400 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	5 000		5 000	5 000	-	-	-	-	5 000
Missions du personnel	440 000		440 000	440 000	-	-	-	-	440 000
Consultants et experts	750 000		750 000	350 000	-	-	-	400 000	750 000

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Services contractuels	100 000		100 000	100 000	-	-	-	-	100 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	50 000		50 000	50 000	-	-	-	-	50 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	274 100		274 100	274 100	-	-	-	-	274 100
Autres charges	30 000		30 000	30 000	-	-	-	-	30 000
Sous-total, Budget opérationnel	2 049 100	-	2 049 100	1 649 100	-	-	-	400 000	2 049 100
Total, Chapitre 3	2 049 100	10 959 000	13 008 100	8 259 000	4 349 100	-	-	400 000	13 008 100
Chapitre 4 Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation									
I. Personnel (postes établis)		8 991 100	8 991 100	8 991 100	-	-	-	-	8 991 100
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	150 000		150 000	150 000	-	-	-	-	150 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	25 000		25 000	25 000	-	-	-	-	25 000
Consultants et experts	275 000		275 000	275 000	-	-	-	-	275 000
Services contractuels	4 650 000		4 650 000	650 000	-	-	4 000 000	-	4 650 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	35 100		35 100	35 100	-	-	-	-	35 100
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	192 400		192 400	192 400	-	-	-	-	192 400
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	5 327 500	-	5 327 500	1 327 500	-	-	4 000 000	-	5 327 500
Total, Chapitre 4	5 327 500	8 991 100	14 318 600	10 318 600	-	-	4 000 000	-	14 318 600
Chapitre 5 Relations extérieures et information du public									
I. Personnel (postes établis)		18 597 600	18 597 600	18 435 600	-	162 000	-	-	18 597 600
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	2 196 900		2 196 900	1 297 900	-	899 000	-	-	2 196 900
Missions de délégués et de personnes extérieures	120 000		120 000	120 000	-	-	-	-	120 000
Missions du personnel	440 000		440 000	340 000	-	100 000	-	-	440 000
Consultants et experts	1 615 000		1 615 000	465 900	-	1 149 100	-	-	1 615 000
Services contractuels	1 015 500		1 015 500	470 000	-	545 500	-	-	1 015 500
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 055 600		1 055 600	980 600	-	75 000	-	-	1 055 600
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	6 443 000	-	6 443 000	3 674 400	-	2 768 600	-	-	6 443 000
Total, Chapitre 5	6 443 000	18 597 600	25 040 600	22 110 000	-	2 930 600	-	-	25 040 600
Chapitre 6 Appui et coordination hors Siège									
I. Personnel (postes établis)		1 565 400	1 565 400	1 565 400	-	-	-	-	1 565 400
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	62 693		62 693	62 693	-	-	-	-	62 693

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Missions de délégués et de personnes extérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	128 000	-	128 000	128 000	-	-	-	-	128 000
Consultants et experts	140 000	-	140 000	140 000	-	-	-	-	140 000
Services contractuels	134 000	-	134 000	134 000	-	-	-	-	134 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	27 864	-	27 864	27 864	-	-	-	-	27 864
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	243 189	-	243 189	43 189	-	-	200 000	-	243 189
Autres charges	115 054	-	115 054	115 054	-	-	-	-	115 054
Sous-total, Budget opérationnel	850 800	-	850 800	650 800	-	-	200 000	-	850 800
Total, Chapitre 6	850 800	1 565 400	2 416 200	2 216 200	-	-	200 000	-	2 416 200
Total, Personnel (postes établis)	-	45 453 700	45 453 700	40 942 600	4 349 100	162 000	-	-	45 453 700
Total, Budget opérationnel	18 256 000	-	18 256 000	10 349 300	-	2 768 600	4 238 100	900 000	18 256 000
Total, Titre II.B	18 256 000	45 453 700	63 709 700	51 291 900	4 349 100	2 930 600	4 238 100	900 000	63 709 700

Titre II.B – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 1 Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)		3 682 500	3 682 500	3 682 500	-	-	-	-	3 682 500
II. Budget opérationnel :									-
ER1 Croissance de l'impact et de la visibilité des programmes de l'UNESCO en Afrique par une plus grande coordination et un suivi renforcé de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), ainsi que par une meilleure compréhension des perspectives et des enjeux du développement de l'Afrique	791 200	-	791 200	291 200	-	-	-	500 000	791 200
ER2 Renforcement de l'appui à la priorité globale Afrique grâce à des partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec les acteurs des secteurs public et privé	131 300	-	131 300	131 300	-	-	-	-	131 300
Sous-total, Budget opérationnel	922 500	-	922 500	422 500	-	-	-	500 000	922 500
Total, Chapitre 1	922 500	3 682 500	4 605 000	4 105 000	-	-	-	500 000	4 605 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres									
I. Personnel (postes établis)		1 641 700	1 641 700	1 641 700	-	-	-	-	1 641 700
II. Budget opérationnel :					-				-
ER1 Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, dans une optique de transformation, en poursuivant ses deux objectifs primordiaux, à savoir une paix durable et un développement durable, avec des capacités améliorées	132 300		132 300	94 200	-	-	38 100	-	132 300
ER2 Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaidoyer, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants	129 500		129 500	129 500	-	-	-	-	129 500
ER3 Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO	34 100		34 100	34 100	-	-	-	-	34 100
Sous-total, Budget opérationnel	295 900	-	295 900	257 800	-	-	38 100	-	295 900
Total, Chapitre 2	295 900	1 641 700	1 937 600	1 899 500	-	-	38 100	-	1 937 600
Chapitre 3 Planification stratégique									
I. Personnel (postes établis)		10 959 000	10 959 000	6 576 700	4 382 300	-	-	-	10 959 000
II. Budget opérationnel :									
ER1 Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale	256 200		256 200	256 200	-	-	-	-	256 200
ER2 Coordination à l'échelle de l'Organisation de la mobilisation de ressources, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de l'adéquation, de la prévisibilité, de la flexibilité et de la transparence des ressources de l'Organisation, ainsi que sur la promotion de la diversification des donateurs	770 000		770 000	370 000	-	-	-	400 000	770 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER3 Meilleure articulation et renforcement de la contribution programmatique et du positionnement de l'UNESCO dans le cadre de la coopération entre institutions du système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial en vue de la mise en œuvre du Programme 2030	194 400		194 400	194 400	-	-	-	-	194 400
Sous-total, Budget opérationnel	1 220 600	-	1 220 600	820 600	-	-	-	400 000	1 220 600
Total, Chapitre 3	1 220 600	10 959 000	12 179 600	7 397 300	4 382 300	-	-	400 000	12 179 600
Chapitre 4 Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation									
I. Personnel (postes établis)		8 991 100	8 991 100	8 991 100	-	-	-	-	8 991 100
II. Budget opérationnel :					-				-
ER1 Amélioration de l'exécution du programme grâce à une meilleure utilisation de la mémoire institutionnelle, à la gestion des connaissances et à des solutions TIC novatrices	4 724 700		4 724 700	724 700	-	-	4 000 000	-	4 724 700
Total, Chapitre 4	4 724 700	8 991 100	13 715 800	9 715 800	-	-	4 000 000	-	13 715 800
Chapitre 5 Relations extérieures et information du public									
I. Personnel (postes établis)		18 597 600	18 597 600	18 435 600	-	162 000	-	-	18 597 600
II. Budget opérationnel :					-				-
ER1 Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information ainsi que de la qualité des contenus en ligne	480 100		480 100	180 100	-	-	-	300 000	480 100
ER2 Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières	400 100		400 100	200 100	-	-	-	200 000	400 100
ER3 Renforcement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies et mise en évidence de son rôle de chef de file dans des domaines clés ; renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment au moyen de mémorandums d'accord ; et revitalisation, renouvellement et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO et amélioration de sa visibilité	190 000		190 000	90 000	-	-	-	100 000	190 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER4 Représentation fidèle des activités et priorités de l'UNESCO par la production de ses propres textes, images, infographies et vidéos diffusés sur ses diverses plates-formes, bénéficiant d'une promotion croisée et largement couverts par des médias nationaux et internationaux ainsi que par des plates-formes Internet et des réseaux sociaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation	500 000		500 000	100 000	-	-	-	400 000	500 000
ER5 Amélioration de l'image institutionnelle de l'UNESCO par la création et la gestion d'écosystèmes de partenaires (médias, sponsors, agents d'exécution) débouchant sur des campagnes de communication, des projets de communication et de marketing, ainsi que des manifestations d'information du public et des événements spéciaux au Siège	352 000		352 000	52 000	-	-	-	300 000	352 000
ER6 Promotion des contributions intellectuelles de l'UNESCO par le biais de publications de qualité, notamment le Courrier de l'UNESCO, produites et diffusées dans le cadre de la politique d'accès libre et en étroite coopération avec des partenaires d'édition pour toucher un large public ; valorisation, protection et promotion du nom et du logo de l'UNESCO par le biais d'initiatives de gestion de la marque et des produits dérivés ; promotion du livre et de la lecture par le biais de la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que du programme Capitale mondiale du livre	3 424 800		3 424 800	336 200	-	2 768 600	-	320 000	3 424 800
ER7 Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web, dans plusieurs langues, au profit de publics divers	870 000		870 000	70 000	-	-	-	800 000	870 000
Sous-total, Budget opérationnel	6 217 000	-	6 217 000	1 028 400	-	2 768 600	-	2 420 000	6 217 000
Total, Chapitre 5	6 217 000	18 597 600	24 814 600	19 464 000	-	2 930 600	-	2 420 000	24 814 600
Chapitre 6 Appui et coordination hors Siège									
I. Personnel (postes établis)		1 565 400	1 565 400	1 565 400	-	-	-	-	1 565 400
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER1 Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à des orientations et à une coordination stratégiques, ainsi qu'à un appui aux bureaux hors Siège	396 600		396 600	196 600	-	-	200 000	-	396 600
ER2 Adoption par l'UNESCO d'une approche institutionnelle globale et cohérente en matière de préparation et de réaction aux situations de crise	32 800		32 800	32 800	-	-	-	-	32 800

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER3 Appui aux bureaux hors Siège de l'UNESCO en matière de préparation et réaction aux crises nouvelles ou prolongées	218 400		218 400	218 400	-	-	-	-	218 400
ER4 Contribution et intégration aux mécanismes et processus globaux de coordination en situation de crise des Nations Unies (et autres acteurs concernés)	38 300		38 300	38 300	-	-	-	-	38 300
Sous-total, Budget opérationnel	686 100	-	686 100	486 100	-	-	200 000	-	686 100
Total, Chapitre 6	686 100	1 565 400	2 251 500	2 051 500	-	-	200 000	-	2 251 500
Total, Personnel (postes établis)	-	45 437 300	45 437 300	40 893 000	4 382 300	162 000	-	-	45 437 300
Total, Budget opérationnel	14 066 800	-	14 066 800	3 740 100	-	2 768 600	4 238 100	3 320 000	14 066 800
Total, Titre II.B	14 066 800	45 437 300	59 504 100	44 633 100	4 382 300	2 930 600	4 238 100	3 320 000	59 504 100

Titre II.B – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 1 Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)		3 682 500	3 682 500	3 682 500	-	-	-	-	3 682 500
II. Autres dépenses :	-		-	-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	35 000		35 000	35 000	-	-	-	-	35 000
Missions du personnel	180 000		180 000	130 000	-	-	-	50 000	180 000
Consultants et experts	140 000		140 000	40 000	-	-	-	100 000	140 000
Services contractuels	125 000		125 000	25 000	-	-	-	100 000	125 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	230 000		230 000	30 000	-	-	-	200 000	230 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	172 500		172 500	122 500	-	-	-	50 000	172 500
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	922 500	-	922 500	422 500	-	-	-	500 000	922 500
Total, Chapitre 1	922 500	3 682 500	4 605 000	4 105 000	-	-	-	500 000	4 605 000

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres									
I. Personnel (postes établis)		1 641 700	1 641 700	1 641 700	-	-	-	-	1 641 700
II. Autres dépenses :				-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	16 800		16 800	16 800	-	-	-	-	16 800
Missions de délégués et de personnes extérieures	21 000		21 000	21 000	-	-	-	-	21 000
Missions du personnel	125 700		125 700	125 700	-	-	-	-	125 700
Consultants et experts	50 600		50 600	12 500	-	-	38 100	-	50 600
Services contractuels	16 800		16 800	16 800	-	-	-	-	16 800
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	21 000		21 000	21 000	-	-	-	-	21 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	38 900		38 900	38 900	-	-	-	-	38 900
Autres charges	5 100		5 100	5 100	-	-	-	-	5 100
Sous-total, Budget opérationnel	295 900	-	295 900	257 800	-	-	38 100	-	295 900
Total, Chapitre 2	295 900	1 641 700	1 937 600	1 899 500	-	-	38 100	-	1 937 600
Chapitre 3 Planification stratégique									
I. Personnel (postes établis)		10 959 000	10 959 000	6 576 700	4 382 300	-	-	-	10 959 000
II. Autres dépenses :				-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	140 000		140 000	140 000	-	-	-	-	140 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	5 000		5 000	5 000	-	-	-	-	5 000
Missions du personnel	210 000		210 000	210 000	-	-	-	-	210 000
Consultants et experts	520 000		520 000	120 000	-	-	-	400 000	520 000
Services contractuels	30 000		30 000	30 000	-	-	-	-	30 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	258 200		258 200	258 200	-	-	-	-	258 200
Autres charges	17 400		17 400	17 400	-	-	-	-	17 400
Sous-total, Budget opérationnel	1 220 600	-	1 220 600	820 600	-	-	-	400 000	1 220 600
Total, Chapitre 3	1 220 600	10 959 000	12 179 600	7 397 300	4 382 300	-	-	400 000	12 179 600
Chapitre 4 Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation									
I. Personnel (postes établis)		8 991 100	8 991 100	8 991 100	-	-	-	-	8 991 100
II. Autres dépenses :				-	-	-	-	-	-
Assistance temporaire	50 000		50 000	50 000	-	-	-	-	50 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	25 000		25 000	25 000	-	-	-	-	25 000
Consultants et experts	75 000		75 000	75 000	-	-	-	-	75 000
Services contractuels	4 370 300		4 370 300	370 300	-	-	4 000 000	-	4 370 300

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	12 000		12 000	12 000	-	-	-	-	12 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	192 400		192 400	192 400	-	-	-	-	192 400
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	4 724 700	-	4 724 700	724 700	-	-	4 000 000	-	4 724 700
Total, Chapitre 4	4 724 700	8 991 100	13 715 800	9 715 800	-	-	4 000 000	-	13 715 800
Chapitre 5 Relations extérieures et information du public									
I. Personnel (postes établis)		18 597 600	18 597 600	18 435 600	-	162 000	-	-	18 597 600
II. Budget opérationnel :	2 420 000		2 420 000	-	-	-	-	2 420 000	2 420 000
Assistance temporaire	969 000		969 000	70 000	-	899 000	-	-	969 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	70 000		70 000	70 000	-	-	-	-	70 000
Missions du personnel	170 000		170 000	70 000	-	100 000	-	-	170 000
Consultants et experts	1 209 100		1 209 100	60 000	-	1 149 100	-	-	1 209 100
Services contractuels	709 500		709 500	164 000	-	545 500	-	-	709 500
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	649 400		649 400	574 400	-	75 000	-	-	649 400
Autres charges	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Sous-total, Budget opérationnel	6 217 000	-	6 217 000	1 028 400	-	2 768 600	-	2 420 000	6 217 000
Total, Chapitre 5	6 217 000	18 597 600	24 814 600	19 464 000	-	2 930 600	-	2 420 000	24 814 600
Chapitre 6 Appui et coordination hors Siège									
I. Personnel (postes établis)		1 565 400	1 565 400	1 565 400	-	-	-	-	1 565 400
II. Budget opérationnel :									
Assistance temporaire	45 000		45 000	45 000	-	-	-	-	45 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	96 000		96 000	96 000	-	-	-	-	96 000
Consultants et experts	105 000		105 000	105 000	-	-	-	-	105 000
Services contractuels	97 000		97 000	97 000	-	-	-	-	97 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	256 500		256 500	56 500	-	-	200 000	-	256 500
Autres charges	66 600		66 600	66 600	-	-	-	-	66 600
Sous-total, Budget opérationnel	686 100	-	686 100	486 100	-	-	200 000	-	686 100
Total, Chapitre 6	686 100	1 565 400	2 251 500	2 051 500	-	-	200 000	-	2 251 500
Total, Personnel (postes établis)	-	45 437 300	45 437 300	40 893 000	4 382 300	162 000	-	-	45 437 300
Total, Budget opérationnel	14 066 800	-	14 066 800	3 740 100	-	2 768 600	4 238 100	3 320 000	14 066 800
Total, Titre II.B	14 066 800	45 437 300	59 504 100	44 633 100	4 382 300	2 930 600	4 238 100	3 320 000	59 504 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique

09100 Résolution 39 C/47 de la Conférence générale pour la Coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique

La Conférence générale

1. Autorise la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021) assurant la cohérence et la complémentarité des programmes en faveur de l'Afrique, élaborée conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs sur la base des conclusions et recommandations de l'évaluation de la priorité Afrique de l'UNESCO réalisée en 2012 par le Service d'évaluation et d'audit (IOS), afin :
 - (i) de renforcer et d'améliorer la coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique, conformément à la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021) ;
 - (ii) d'intensifier la réflexion et les initiatives à caractère prospectif concernant les défis et les opportunités du développement en Afrique par une analyse et un recensement de ces défis et opportunités dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine « L'Afrique que nous voulons » ;
 - (iii) de renforcer encore les partenariats stratégiques avec les États membres d'Afrique, la Commission de l'Union africaine (CUA), les communautés économiques régionales et les organismes des Nations Unies, en particulier par le biais du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, ainsi que par une participation et une contribution accrues au programme de développement de l'Afrique, compte tenu de l'avantage comparatif de l'UNESCO, la contribution stratégique de l'UNESCO aux divers groupes du Mécanisme de coordination régionale étant assurée avec le soutien de son dispositif hors Siège en Afrique et des secteurs de programme, sous la coordination de son Bureau de liaison à AddisAbeba et du Département Afrique ;
 - (iv) de mobiliser et de renforcer les partenariats et les réseaux à l'appui de la promotion d'une culture de la paix en Afrique, notamment par l'organisation du Forum panafricain pour une culture de la paix en Afrique (Biennale de Luanda), la création d'une « école africaine de la paix » et l'organisation d'initiatives spécifiques par les parties prenantes locales et régionales ;
 - (v) d'élargir et de favoriser, sur la base d'avantages comparatifs, la complémentarité d'action avec d'autres institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies œuvrant en Afrique ;
 - (vi) de promouvoir la mobilisation sociale et la sensibilisation en faveur de la priorité globale Afrique ;
 - (vii) de veiller à ce que les programmes phares de la priorité globale Afrique soient mis en œuvre en tant que partie intégrante des grands programmes et s'inscrivent dans les processus de planification sectorielle ;
 - (viii) d'assurer le suivi du caractère prioritaire de la priorité globale Afrique, y compris de ses programmes phares, à tous les stades de la programmation et à tous les niveaux du programme, tant pour les activités relevant du Programme ordinaire que pour celles financées par des ressources extrabudgétaires ;

- (ix) d'améliorer les rapports sur la priorité globale Afrique, sa Stratégie opérationnelle (2014-2021) et ses six programmes phares en rendant compte de l'impact et des progrès accomplis s'agissant de leur mise en œuvre par les secteurs de programme ;
 - (x) de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre de la priorité globale Afrique ;
 - (b) à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 6 662 300 dollars pour la période 2018-2019 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) *Accroissement* de l'impact et de la visibilité des programmes de l'UNESCO en Afrique par une plus grande coordination et un suivi renforcé de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), ainsi que par une meilleure compréhension des perspectives et des enjeux du développement de l'Afrique ;
 - (2) *Renforcement* de l'appui à la priorité globale Afrique grâce à des partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec les acteurs des secteurs public et privé.

09101 Le 39^e Programme et budget s'inscrit dans le cadre du nouveau cycle de programmation de quatre ans (2018-2021) et dans celui d'une Stratégie à moyen terme de huit ans (2014-2021). En ce qui concerne l'Afrique, il devra tenir compte des progrès déjà enregistrés par le continent dans les différents domaines de compétence de l'Organisation mais aussi des défis qu'il aura à relever au cours de la période de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme.

09102 À cet égard, l'action de l'UNESCO en Afrique au cours de la période couverte par le 39 C/5 continuera d'être soutenue par la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), adoptée par la Conférence générale à sa 37^e session. Cette stratégie est le fruit de vastes consultations avec l'ensemble des parties prenantes et partenaires au sein et en dehors de l'UNESCO, y compris l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales. Elle reflète également les recommandations de l'évaluation de 2012 de la priorité globale Afrique de l'UNESCO.

09103 La Stratégie opérationnelle a mis en lumière les principaux domaines d'intervention pour l'UNESCO en Afrique. Comme souhaité par les États membres africains, six programmes phares englobant tous les objectifs stratégiques et priorités des secteurs ont été conçus. Ceux-ci ont permis d'accroître la visibilité et l'impact de l'action de l'UNESCO en Afrique et de réaliser les deux objectifs primordiaux de l'Organisation, à savoir :

- La construction de la paix par l'édification de sociétés inclusives, pacifiques et résilientes ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

09104 Conformément à la décision 199 EX/5 (II, E), qui soulignait « la nécessité de mettre la priorité globale Afrique de l'UNESCO en adéquation avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, *L'Afrique que nous voulons* », un exercice d'alignement a

été mené en septembre 2016. Les conclusions de cette opération figurent dans le document 200 EX/13. INF et indiquent que la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la priorité Afrique et ses six programmes phares étaient en adéquation étroite avec les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ce document précise également qu'au cours du prochain exercice quadriennal, l'UNESCO pourrait apporter une contribution importante à l'un comme à l'autre en s'appuyant sur les succès obtenus, en tirant parti de son avantage comparatif et en exploitant encore plus son expertise dans ses domaines de compétence.

- 09105** Le Conseil exécutif, par sa décision 200 EX/13, a par ailleurs adopté une série d'orientations et de principes clés pour l'élaboration du Projet de 39 C/5, en précisant que le 37 C/4 et les deux priorités globales, Égalité des genres et Afrique, conservaient leur pertinence. Un examen interne des programmes phares de la priorité Afrique, impliquant les bureaux hors Siège, les secteurs de programme et les services liés au programme, a été mené entre décembre 2016 et mi-janvier 2017 par le Département Afrique, avec l'appui du Service d'évaluation et d'audit (IOS). Il a révélé que les programmes phares étaient conformes aux axes d'action des secteurs et qu'ils contribuaient à ajouter de la valeur au travail de l'UNESCO en Afrique. Cependant, il a également fait ressortir que les programmes phares devaient être mieux ciblés, envisagés comme partie intégrante des grands programmes et donc intégrés au processus de planification sectorielle.
- 09106** Conformément aux décisions du Conseil exécutif, le Département Afrique poursuivra la coordination et le suivi de la mise en œuvre d'ensemble de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), et veillera à ce que ses six programmes phares pour la priorité globale Afrique accentuent la visibilité et l'impact des actions de l'Organisation en Afrique, comme indiqué dans l'introduction de chaque grand programme du Projet de 39 C/5.
- 09107** Le Département Afrique assurera également un appui politique et stratégique, tout comme il apportera sa contribution aux rapports périodiques statutaires de la Directrice générale aux organes directeurs, en étroite collaboration avec le Bureau de la planification stratégique (BSP), les secteurs de programme, les bureaux hors Siège en Afrique et les autres services concernés.
- 09108** En matière de concertation, le Département Afrique instaurera des partenariats stratégiques et approfondis par le biais de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, y compris avec les institutions régionales, le secteur privé et la société civile. Des activités de plaidoyer seront également menées conjointement et porteront sur les enjeux relatifs au développement du continent et sur les problématiques émergentes liées à sa démographie, au changement climatique, à la culture en faveur du développement, à la jeunesse, à l'égalité des genres et à une culture de la paix. Le Département Afrique s'efforcera de consolider les résultats obtenus par les six programmes phares. Par ailleurs, il élaborera et mettra en œuvre, en étroite coordination avec les secteurs et les bureaux hors Siège en Afrique, deux initiatives intersectorielles concernant la région du Sahel et le lac Tchad. Ces initiatives visent à assurer la sauvegarde du bassin du lac Tchad et à promouvoir le développement durable, la paix et la sécurité dans le Sahel. Le Département Afrique réunira également des moyens supplémentaires pour créer l'École africaine pour la paix (Côte d'Ivoire), organiser la Biennale de Luanda sur une culture de la paix (Angola), mettre en œuvre le processus de paix au Mali.
- 09109** De plus, le Département Afrique assurera une veille stratégique et encouragera une réflexion prospective sur les changements, possibilités et défis en Afrique, en partenariat avec les institutions de prospective œuvrant sur le continent ou ayant l'Afrique comme sujet.
- 09110** La coopération avec l'UA et les communautés économiques régionales sera encore renforcée, en particulier dans le cadre du renouvellement du Partenariat sur le programme d'intégration et de

développement de l'Afrique (2017-2027) entre les Nations Unies et l'UA. À cet égard, le Département Afrique, par l'intermédiaire du Bureau de liaison de l'UNESCO à Addis-Abeba et avec le soutien des secteurs de programme, assurera la participation de l'UNESCO aux mécanismes de coordination régionale des institutions du système des Nations Unies en Afrique, dans le but de fournir un appui technique suffisant au Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les initiatives et la coordination conjointes avec les Bureaux de liaison de l'UNESCO à Bruxelles, Genève et New York seront poursuivies et renforcées afin de mobiliser un soutien accru en faveur de la priorité globale Afrique.

09111 La coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021) et de ses six programmes phares seront optimisés en améliorant la coordination et la collaboration avec les secteurs chargés des grands programmes, en organisant des réunions de haut niveau et en participant à celles-ci, ainsi qu'en améliorant les échanges d'informations entre les bureaux hors Siège et le Siège à travers différents moyens de communication, comme la programmation de réunions trimestrielles par Skype et annuelles en face-à-face ou la création d'une plate-forme en ligne.

09112 Des initiatives de sensibilisation et de communication seront élaborées pour favoriser une compréhension commune et une meilleure visibilité de la priorité globale Afrique parmi toutes les parties prenantes. Cela impliquera, entre autres, d'organiser des manifestations spéciales et de mobiliser le soutien des ambassadeurs de bonne volonté, des médias internationaux et d'autres partenaires. La diffusion à grande échelle des avancées de l'UNESCO renforcera l'adhésion des partenaires et amplifiera l'impact des actions de l'Organisation sur le continent africain.

Résultat escompté 1 : Accroissement de l'impact et de la visibilité des programmes de l'UNESCO en Afrique par une plus grande coordination et un suivi renforcé de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique (2014-2021), ainsi que par une meilleure compréhension des perspectives et des enjeux du développement de l'Afrique

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Meilleure coordination et suivi efficace de la mise en œuvre de la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique et de ses six programmes phares	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions de haut niveau organisées et/ou fréquentées afin de mobiliser le soutien des principales parties prenantes africaines (UA, communautés économiques régionales, etc.) en faveur de la réalisation de la priorité Afrique - Échanges d'informations réguliers, principalement par Skype et par voie électronique, et avec des rencontres en face-à-face en marge de la Conférence générale ou d'autres réunions tenues au Siège 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions de haut niveau organisées et/ou fréquentées afin de mobiliser le soutien des principales parties prenantes africaines (UA, communautés économiques régionales, etc.) en faveur de la réalisation de la priorité Afrique - Circulation de l'information améliorée grâce à des échanges actifs et réguliers entre les bureaux hors Siège et le Siège, afin de dresser un bilan des progrès accomplis et des défis et de discuter conjointement de la marche à suivre pour la mise en œuvre de la priorité Afrique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2019</i>	
	<i>595,2 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
2. Liens resserrés entre l'UNESCO et les institutions pluridisciplinaires (groupes de réflexion) travaillant sur les enjeux relatifs au développement de l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 réseaux créés et/ou consolidés - 2 forums/tables rondes organisés sur des questions concernant le développement de l'Afrique - 1 ou 2 publication(s) alimentant la discussion sur le développement et la transformation de l'Afrique publiée(s) et diffusée(s) 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réseaux créés et/ou consolidés - 2 forums/tables rondes organisés sur des questions concernant le développement de l'Afrique - 1 ou 2 publication(s) alimentant la discussion sur le développement et la transformation de l'Afrique publiée(s) et diffusée(s)
3. Acteurs sociaux mobilisés et contribuant à une meilleure visibilité de la priorité Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la nomination de 2 ou 3 personnalités africaines renommées à l'échelle internationale ou régionale, telles que des acteurs/actrices, chanteurs/chanteuses, philanthropes et/ou athlètes, en qualité d'ambassadeurs/ambassadrices de bonne volonté, d'Artistes pour la paix ou de Champion/Championne pour le sport - 3 partenariats stratégiques noués avec des télévisions ou médias internationaux pour promouvoir la priorité Afrique - 2 manifestations organisées en marge d'événements africains d'importance stratégique pour la promotion de la priorité Afrique (p. ex. Sommet de l'UA, Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement et Africa CEO Forum) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la nomination de 2 ou 3 personnalités africaines renommées à l'échelle internationale ou régionale, telles que des acteurs/actrices, chanteurs/chanteuses, philanthropes et/ou athlètes, en qualité d'ambassadeurs/ambassadrices de bonne volonté, d'Artistes pour la paix ou de Champion/Championne pour le sport - 3 partenariats stratégiques noués avec des télévisions ou médias internationaux pour promouvoir la priorité Afrique - 2 manifestations organisées en marge d'événements africains d'importance stratégique pour la promotion de la priorité Afrique (p. ex. Sommet de l'UA, Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement et Africa CEO Forum)
4. Coordination effective de la mise en œuvre de deux initiatives intersectorielles concernant la région du Sahel et le lac Tchad	<ul style="list-style-type: none"> - État de la mise en œuvre et résultats obtenus indiqués dans les rapports statutaires 	<ul style="list-style-type: none"> - État de la mise en œuvre et résultats obtenus indiqués dans les rapports statutaires

Résultat escompté 2 : Renforcement de l'appui à la priorité globale Afrique grâce à des partenariats stratégiques plus nombreux et plus efficaces avec les acteurs des secteurs public et privé

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Nombre de partenariats stratégiques établis avec les États membres, la Commission de l'UA, les communautés économiques régionales, la société civile, le secteur privé et les institutions spécialisées des Nations Unies, dans le contexte de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud pour la mise en œuvre de la priorité Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 partenariats stratégiques établis avec différents types de partenaires (bilatéraux, multilatéraux, régionaux, privés, etc.) - 1 ou 2 commission(s) mixte(s) organisée(s) avec l'UA et les communautés économiques régionales - 30 visites officielles et rencontres bilatérales avec les autorités dans des États membres africains coordonnées et suivies de façon efficace 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 partenariats stratégiques établis avec différents types de partenaires (bilatéraux, multilatéraux, régionaux, privés, etc.) - 1 commission mixte organisée avec l'UA et les communautés économiques régionales - 30 visites officielles et rencontres bilatérales avec les autorités dans des États membres africains coordonnées et suivies de façon efficace
<p>2. Nombre de bureaux hors Siège en Afrique ayant établi une cartographie des partenaires et donateurs, avec le soutien du Département Afrique, pour mobiliser des ressources nationales afin de mettre en œuvre les programmes phares/initiatives décisives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 bureaux hors Siège 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ou 3 bureaux hors Siège
<p>3. Nombre de partenariats et de réseaux mobilisés en faveur de la promotion d'une culture de la paix en Afrique, y compris l'organisation de la Biennale de Luanda sur une culture de la paix et la création de l'École africaine pour la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement angolais et d'autres partenaires mobilisés pour organiser la Biennale de Luanda sur une culture de la paix (Angola) - Le Gouvernement ivoirien et d'autres partenaires mobilisés pour créer l'École africaine pour la paix (Côte d'Ivoire) - 3 à 5 partenaires majeurs mobilisés pour appuyer la mise en œuvre du processus de paix au Mali - 2 ou 3 réseaux de fondations et d'instituts de recherche et réseaux de jeunes pour une culture de la paix mobilisés et soutenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement angolais et d'autres partenaires mobilisés pour organiser la Biennale de Luanda sur une culture de la paix (Angola) - Le Gouvernement ivoirien et d'autres partenaires mobilisés pour créer l'École africaine pour la paix (Côte d'Ivoire) - 3 ou 4 partenaires majeurs mobilisés pour appuyer la mise en œuvre du processus de paix au Mali - 2 ou 3 réseaux de fondations et instituts de recherche et réseaux de jeunes pour une culture de la paix mobilisés et soutenus

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Participation de l'UNESCO aux réunions annuelles du Mécanisme de coordination régionale, afin de contribuer à l'examen du travail mené par le Mécanisme pour l'Afrique, ainsi qu'à d'autres réunions de consultation des groupes/sous-groupes pour une programmation et une exécution conjointes	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à 1 réunion annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour apporter une contribution de fond et rendre compte des activités de l'UNESCO - Organisation et/ou participation aux réunions mensuelles/bimensuelles des groupes/sous-groupes, et élaboration de plans d'activité annuels dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à 1 réunion annuelle du Mécanisme de coordination régionale pour apporter une contribution de fond et rendre compte des activités de l'UNESCO - Organisation et/ou participation aux réunions mensuelles/bimensuelles des groupes/sous-groupes, et élaboration de plans d'activité annuels dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

09200 Résolution 39 C/48 de la Conférence générale pour la Coordination et le suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

La Conférence générale

1. Autorise la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres (2014-2021) (GEAP II) – élaboré conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs, à la lumière des conclusions et des recommandations de l'évaluation externe concernant la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes, dans le cadre d'un *processus* consultatif et participatif – en assurant la cohérence et la complémentarité des initiatives en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes par un mécanisme de coordination et de suivi, ainsi que des résultats escomptés correspondants fixés pour 2018-2021, afin :
 - (i) de soutenir l'équipe de direction du Secrétariat et les organes directeurs afin de renforcer les cadres normatifs et d'orientation et les documents stratégiques de l'UNESCO relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ;
 - (ii) de conduire et coordonner les efforts de programmation de l'UNESCO visant à promouvoir l'égalité des genres, en s'attachant systématiquement à renforcer l'engagement, les compétences et les capacités pour l'application effective de cette priorité dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation ;
 - (iii) de renforcer et institutionnaliser encore davantage la double approche de l'égalité des genres avalisée par les Nations Unies : programmation spécifique selon le genre, visant l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des hommes ainsi que la transformation des normes de la masculinité et de la féminité ; et prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans les politiques, programmes et initiatives ;

- (iv) d'aider les programmes à répondre aux inégalités grandissantes là où interagissent le genre et d'autres facteurs tels que le statut socioéconomique, l'origine ethnique, l'âge ou la situation géographique, et à tenir compte des spécificités régionales ;
- (v) de soutenir l'amélioration de la collecte et de l'analyse, par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), de données ventilées par sexe pour chaque grand programme, afin d'appuyer la programmation et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ;
- (vi) de fournir des orientations stratégiques et techniques concernant l'intégration systématique des questions relatives à l'égalité des genres dans cinq domaines essentiels : responsabilité ; intégration des questions de genre axée sur les résultats ; suivi et établissement de rapports ; développement des capacités ; cohérence, coordination et gestion de l'information et du savoir ;
- (vii) de donner une impulsion stratégique et d'apporter un soutien à la participation de l'UNESCO à l'action et aux processus de réforme des Nations Unies en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes aux niveaux mondial, régional et national, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- (viii) de suivre l'application de la priorité globale Égalité des genres à tous les stades de la programmation et à tous les niveaux des programmes, pour les activités financées au titre du budget ordinaire comme pour les activités extrabudgétaires ;
- (ix) d'améliorer encore la capacité du personnel à intégrer de manière effective et systématique l'égalité des genres dans les opérations par un effort permanent de renforcement des capacités et de formation de l'ensemble du personnel ;
- (x) de renforcer encore les qualifications et les compétences du Réseau de points focaux pour le genre afin de garantir une meilleure gestion et exécution de la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres et de la programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres dans l'ensemble des secteurs de programme ;
- (xi) de fournir des conseils techniques au Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) sur des politiques du personnel et des ressources humaines attentives aux questions de genre, notamment en ce qui concerne l'égalité des perspectives de carrière des membres du personnel, des adaptations appropriées des conditions de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, et l'augmentation progressive de la représentation des femmes aux postes de décision au sein du Secrétariat pour parvenir à la parité, et suivre l'évolution de la situation en matière de parité au sein du Secrétariat ;
- (xii) de promouvoir la visibilité des actions de l'UNESCO en rendant compte des résultats obtenus en matière d'égalité des genres ;
- (xiii) de coordonner et renforcer les partenariats et réseaux en place, tout en constituant de nouveaux partenariats et réseaux innovants – tant internes qu'externes – par des actions de plaidoyer et la participation à un dialogue sur les politiques de défense des droits des filles et des femmes, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, au sein du Secrétariat comme auprès d'autres parties prenantes, notamment les réseaux de l'Organisation concernés, y compris les chaires UNESCO et les commissions nationales, les organisations de la société civile, en particulier les groupes de femmes, les milieux universitaires et le secteur privé ;
- (xiv) de consulter les organismes des Nations Unies compétents, en particulier ONU-Femmes, et d'autres organisations multilatérales et bilatérales et collaborer avec eux

en vue d'établir des partenariats et d'entreprendre des actions visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;

(xv) de représenter l'UNESCO aux réunions et conférences organisées par des organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et bilatérales et des organisations de la société civile portant sur des questions en rapport avec l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;

(xvi) de représenter l'UNESCO aux sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies et du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;

(xvii) de piloter la contribution de l'UNESCO à l'action interinstitutions des Nations Unies sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les domaines de compétence de l'Organisation ;

(b) à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 2 263 900 dollars pour la période 2018-2019 ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

(1) Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, *dans une optique de transformation*, en poursuivant ses deux objectifs primordiaux, à savoir une paix durable et un développement durable, avec des capacités améliorées ;

(2) Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle *internationale* et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaidoyer, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants ;

(3) Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision *grâce* à la culture organisationnelle de l'UNESCO.

09201 L'UNESCO a fait de l'égalité entre les sexes l'une de ses deux priorités globales dans l'ensemble de ses domaines de compétence pendant toute la durée de sa Stratégie à moyen terme pour 2014-2021.

09202 La vision qu'a l'UNESCO de l'égalité des genres s'inscrit dans le droit fil des accords internationaux – la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; la Déclaration et Programme d'action de Beijing ; le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) ; les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Pour l'Organisation, l'égalité des genres est un droit fondamental de la personne humaine, un fondement de la justice sociale et une nécessité économique. Elle est un facteur déterminant de la réalisation de tous les objectifs de développement convenus au niveau international en même temps qu'un objectif en soi.

09203 Le but ultime de la priorité Égalité des genres est de renforcer la capacité de l'UNESCO de promouvoir, par ses politiques, programmes et initiatives, la création d'un environnement favorable à l'égalité des genres donnant aux individus d'horizons les plus divers les moyens de contribuer à un développement et à une paix durables, soit les deux objectifs primordiaux de la période 2014-2021 (37 C/4), et d'en recueillir les fruits.

- 09204** L'UNESCO s'engage également à faire en sorte que ses contributions à une paix et à un développement durables aient une incidence positive et pérenne sur la réalisation de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres partout dans le monde. L'UNESCO est fermement convaincue que le développement durable et la paix aux niveaux mondial, régional et local sont des objectifs qui ne peuvent être atteints que si tous les individus, dans le respect de l'égalité des genres et d'une manière transformatrice en la matière, jouissent dans une plus large mesure et sur un pied d'égalité, de possibilités, de choix et de capacités leur permettant de vivre librement et dignement en tant que citoyens à part entière et égaux. L'UNESCO considère que l'égalité des genres est un facteur indispensable et essentiel à tout processus de consolidation et de maintien de la paix.
- 09205** Si la mise en œuvre de la priorité Égalité des genres est la responsabilité de tout le personnel du Secrétariat, la coordination et le suivi d'ensemble en vue de garantir une mise en œuvre cohérente, globale et efficace de cette priorité relève de la Division pour l'égalité des genres au Cabinet de la Directrice générale (ODG/GE).
- 09206** ODG/GE coordonne et suit la mise en œuvre de la priorité en agissant à trois niveaux :
- (i) prise en compte des questions d'égalité des genres dans l'ensemble de l'Organisation ;
 - (ii) mise en place et gestion de partenariats, de mécanismes de coordination et de réseaux (internes et externes) ;
 - (iii) expertise et appui techniques en vue d'intégrer les considérations d'égalité des genres dans les politiques, les programmes et les initiatives.
- 09207** Les activités relatives aux deux premiers niveaux relèvent de la responsabilité pleine et directe d'ODG/GE. Les activités relatives au troisième niveau sont partagées avec le personnel des secteurs de programme et des services centraux, des bureaux hors Siège et des instituts et sont menées selon une double approche : programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres, et visant l'autonomisation économique, politique et sociale dans le respect de l'égalité des genres et d'une manière transformatrice en la matière, ainsi que la transformation des normes de la masculinité et de la féminité, et prise en compte des questions d'égalité des genres dans les politiques, programmes et initiatives pertinents.
- 09208** Les États membres bénéficieront de conseils et d'un appui stratégique pour la formulation de politiques inclusives en matière d'égalité des genres, ainsi qu'une assistance technique pour l'élaboration de leur législation relative à l'égalité des genres dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
- 09209** Conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs, éclairées par les conclusions et recommandations de l'évaluation externe de la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes en cours, et dans le cadre du Plan d'action en faveur de l'égalité des genres 2014-2021, ODG/GE continuera de se concentrer sur le renforcement de l'engagement, des compétences et des capacités pour une application effective de cette priorité dans la programmation, en s'appuyant sur les bonnes pratiques, dans tous les domaines de programme.
- 09210** En ce qui concerne l'appui et l'orientation de la programmation, en vue d'assurer la cohésion et l'obtention de résultats, ODG/GE concentrera ses efforts sur les neuf objectifs stratégiques énoncés dans le document 37 C/4 en vue de :
- (Objectifs stratégiques 1 et 2) fixer des cibles et des échéances spécifiquement axées sur l'égalité des genres en ce qui concerne les possibilités d'apprentissage pour tous inclusives et de qualité tout au long de la vie afin de promouvoir une citoyenneté créative, mondiale et respectueuse de l'égalité des genres pour les individus de tous horizons ;

- (Objectif stratégique 3) faire en sorte que l'égalité des genres devienne un élément constitutif de l'agenda mondial de l'éducation en mettant l'accent sur « l'égalité de chances » et sur « l'égalité des résultats », en particulier dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- (Objectif stratégique 4) faire en sorte que la coopération scientifique internationale en faveur de la paix, de la durabilité et de l'inclusion sociale permette à tous les individus d'être représentés et de faire entendre leur voix dans le respect de l'égalité des genres et qu'elle crée les conditions nécessaires pour que tous les individus deviennent des acteurs de la mitigation, de l'adaptation, de la résilience et de la durabilité ;
- (Objectif stratégique 5) veiller à ce que les politiques en faveur du développement durable fassent également évoluer les questions d'égalité des genres en adoptant une démarche inclusive dans le cadre des efforts de renforcement des capacités, de sorte que ces politiques servent les besoins d'un groupe de population aussi large que possible ;
- (Objectif stratégique 6) veiller à ce que les processus contribuant aux transformations sociales et au dialogue interculturel reconnaissent et prennent en compte les rôles, les contributions et les voix des individus de tous horizons dans le respect de l'égalité des genres ;
- (Objectif stratégique 7) appuyer les efforts entrepris par les États membres pour élargir les possibilités de créativité des femmes et des filles, pour leur permettre d'avoir accès et de participer sur un pied d'égalité à la vie culturelle, y compris le patrimoine matériel, immatériel et documentaire, et pour améliorer leur capacité de s'exprimer de façon créative et de jouir des biens et des services culturels ;
- (Objectif stratégique 8) appuyer l'élaboration par les États membres de politiques culturelles qui respectent l'égalité des genres, reconnaissent la parité des droits et la liberté d'expression des femmes et leur garantissent l'accès aux postes de décision ;
- (Objectif stratégique 9) garantir la liberté d'expression de tous indépendamment de leur sexe ou d'autres attributs de leur identité sociale et favoriser le développement de médias ayant un effet transformateur en matière d'égalité des genres.

09211

Si l'existence, la persistance et le creusement des inégalités fondées sur le genre sont amplement démontrés, l'une des raisons pour lesquelles on n'observe pas d'amélioration satisfaisante est que les conclusions des recherches et les preuves tangibles recueillies sur le terrain ne sont pas entièrement prises en compte dans la formulation et la mise en œuvre des politiques censées corriger lesdites inégalités. De même, on constate qu'il est difficile d'aborder ces inégalités dans les agendas politiques. Un certain degré d'agrégation est nécessaire lorsque l'on formule des politiques, et dans le cas des inégalités entre les genres, la différenciation établie entre les femmes et les hommes au niveau général occulte les inégalités plus subtiles et pourtant grandissantes aux points d'intersection entre le genre et d'autres facteurs tels que le statut socioéconomique, l'origine ethnique, l'âge ou la situation géographique. L'UNESCO accordera une attention particulière à ces intersections en mettant en œuvre des modalités et des méthodes qui tiennent compte des spécificités régionales.

09212

Une importance particulière sera accordée aux efforts destinés à soutenir l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données ventilées par sexe pour favoriser la mise en œuvre de la priorité Égalité des genres dans la programmation. L'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes souffre d'un manque de données ventilées par sexe cohérentes, fiables et comparables dans bon nombre des domaines d'action de l'UNESCO. Les données sont souvent incomplètes, collectées selon des méthodes qui manquent d'homogénéité d'un pays à l'autre et dans le temps, et pâtissent de systèmes nationaux de collecte souvent inadaptés. ODG/GE, en collaboration avec tous les programmes de l'UNESCO et l'ISU, s'emploiera à dresser la carte des besoins en données spécifiques pour l'élaboration de politiques et de programmes visant à faire évoluer

la problématique de l'égalité des genres en repérant les lacunes dans les données, et à produire des données, y compris des mégadonnées (*big data*), quand et où cela est possible, ou à apporter un soutien indirect à la création de capacités nationales de collecte des données.

- 09213** Pour répondre à d'importantes disparités liées au genre dans certains domaines de la programmation et contribuer aux efforts de coordination interdisciplinaire et multidisciplinaire, ODG/GE continuera de lancer, coordonner et soutenir la création et la mise en œuvre de programmes spécifiquement axés sur l'égalité de genre. Outre le plein appui qu'il apportera aux initiatives en place relevant de la responsabilité des grands programmes tels que le prix L'Oréal-UNESCO pour les femmes et les sciences ou les Indicateurs d'égalité des genres dans les médias, ODG/GE encouragera le dialogue intersectoriel sur les liens d'interdépendance entre les inégalités liées au genre et d'autres facteurs de vulnérabilité et mènera et/ou coordonnera – avec le concours de partenaires internes et externes compétents, et dans la mesure du possible – les initiatives ci-après.
- 09214** Afin de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes conformément à l'esprit du Programme 2030, dans lequel les questions d'égalité des genres font l'objet d'un objectif spécifique, l'ODD 5, mais qui sont également prises en compte dans tous les autres Objectifs, l'UNESCO a élaboré des initiatives spécifiques destinées à être mises en œuvre avec toute une série de partenaires et dans le cadre d'une véritable collaboration intersectorielle, et en a confié la coordination à ODG/GE afin de garantir la pleine participation, sur un pied d'égalité, de tous les domaines et groupes de l'UNESCO. Parmi ces initiatives, citons : le programme conjoint de l'UNESCO « L'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes par l'éducation » ; le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes ; le Partenariat public-privé TeachHer ; la Commission de la condition de la femme ; la Journée internationale de la femme (8 mars) ; la Journée internationale de la fille (11 octobre) et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre).
- 09215** Réseau des centres de documentation et de recherche régionaux sur l'égalité des genres : axés sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, deux centres de ce type ont été mis en place, le Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes à Ramallah (Palestine) et le Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs à Kinshasa (République démocratique du Congo). Forte des résultats obtenus et des enseignements tirés au cours de l'exercice quadriennal 2014-2017, l'UNESCO continuera à contribuer aux cadres à long terme. La transformation du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC) en Institut de politiques relatives au genre est en cours. L'UNESCO supervisera cette transition et une fois le projet mené à bien, il est prévu que l'Institut soit autonome et que l'UNESCO siège au sein de son Conseil consultatif. En ce qui concerne le Centre de Kinshasa, des négociations sont en cours pour assurer la viabilité du centre régional, ainsi que celle des centres nationaux établis.
- 09216** Leadership des femmes : la formation au leadership des femmes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO reste une priorité pour l'ensemble des secteurs de l'UNESCO. Des modules de formation de type « éducation des cadres » mettant l'accent sur la participation des femmes à la vie politique et sur leur présence au sein des conseils d'administration et des équipes dirigeantes des entreprises, ont été élaborés et expérimentés au cours du précédent exercice quadriennal. Grâce aux résultats obtenus et aux enseignements tirés dans le cadre de ces expériences, d'autres programmes de formation seront élaborés en collaboration avec des bureaux hors Siège et des établissements d'enseignement supérieur, et seront mis en œuvre avec ces mêmes établissements et les organisations participantes de la société civile.

09217 Violence liée au genre : ODG/GE continuera à coordonner et à encourager la contribution de l'UNESCO à l'action mondiale pour l'élimination de toutes les formes de violences liées au genre, en mettant un accent particulier sur ces violences dans les contextes d'apprentissage. La persistance de multiples formes de violences liées au genre est un obstacle majeur à l'édification d'une paix durable, de sorte que la contribution de l'UNESCO à l'élimination de la violence liée au genre favorisera en même temps l'avènement de la paix et de la non-violence. Cette contribution ancrée dans les domaines de compétence de l'Organisation s'attachera à comprendre pleinement les causes sociales et culturelles fondamentales de la violence liée au genre et à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de prévention par l'éducation, la communication et la transformation culturelle. ODG/GE veillera à ce que ces programmes respectent l'égalité des genres et adoptent une approche transformatrice en la matière, s'il y a lieu, en examinant les schémas dominants de construction de la masculinité et en étudiant comment ces schémas pourraient être modifiés pour prévenir la violence. Le travail mené avec tous les secteurs de programme sera coordonné et renforcé par le biais de partenariats extérieurs, en particulier avec des établissements universitaires, des organisations de la société civile et d'autres organismes des Nations Unies.

09218 En ce qui concerne la prise en compte de la question du genre dans l'ensemble de l'Organisation, l'action porte sur la valorisation des bénéfices produits par les efforts de développement des capacités du personnel et de l'organisation inscrits dans la précédente Stratégie à moyen terme et sur la traduction de ces bénéfices en une intégration des considérations d'égalité des genres dans tous les documents et processus politiques, stratégiques, opérationnels et administratifs pertinents. Un accent particulier sera placé sur :

- Les orientations stratégiques et techniques concernant l'intégration des questions relatives à l'égalité des genres dans six domaines décisifs : responsabilité ; intégration des questions de genre axée sur les résultats ; suivi et reddition des comptes ; développement des capacités ; cohérence, coordination et gestion des connaissances et de l'information ;
- L'amélioration accrue des capacités du personnel à intégrer efficacement la question de l'égalité des genres dans l'ensemble des opérations par l'élargissement de la formation et du renforcement des capacités en matière d'intégration des questions de genre aux services centraux et aux secteurs autres que les secteurs de programme ;
- La prestation de conseils techniques pour des ressources humaines attentives aux questions de genre – notamment sur l'égalité des perspectives de carrière des membres du personnel et l'adaptation des conditions de travail pour concilier vie professionnelle et vie privée – et l'augmentation progressive de la représentation des femmes aux postes de décision au sein du Secrétariat pour parvenir à la parité.

09219 Pour soutenir une mise en œuvre efficace de la priorité Égalité des genres, ODG/GE continuera de coordonner et renforcer les partenariats et réseaux en place, tout en constituant de nouveaux partenariats et réseaux innovants – à la fois internes et externes, dans la mesure du possible – par les moyens suivants :

- Plaidoyer et engagement en faveur d'un dialogue sur les politiques de défense d'une approche de l'égalité des genres fondée sur les droits et de l'autonomisation des femmes, au sein du Secrétariat et auprès d'autres parties prenantes ;
- Appui aux efforts de l'UNESCO pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international concernant l'égalité des genres, notamment les ODD pertinents, en particulier l'ODD 5 ;

- Impulsion et soutien stratégiques à la participation de l'UNESCO à l'action de l'ONU et à ses processus de réforme en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes aux niveaux mondial, régional et national, notamment les processus de réflexion sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Consultation des organismes des Nations Unies compétents, en particulier ONU-Femmes, d'autres organisations multilatérales et bilatérales, et de groupes de la société civile et du secteur privé, et collaboration avec eux en vue d'établir des partenariats et d'entreprendre des actions visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
- Représentation de l'UNESCO aux réunions et conférences organisées par des organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et bilatérales et des organisations de la société civile portant sur des questions en rapport avec l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
- Représentation de l'UNESCO aux sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies et du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;
- Pilotage de la participation de l'UNESCO à l'action interinstitutions des Nations Unies sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les domaines de compétence de l'Organisation.

09220 La visibilité de l'action de l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genres sera renforcée et étendue afin de mobiliser de nouveaux partenariats. Des exemples de réussite seront recueillis sur le terrain afin de faire connaître l'influence de l'UNESCO sur l'existence des bénéficiaires de son action ; l'utilisation de graphiques d'information et d'autres produits de communication faciles d'accès illustrant la contribution concrète de l'UNESCO à l'égalité des genres par le biais de programmes et de politiques sera encouragée.

09221 Gestion et exécution de la priorité Égalité des genres : cette priorité est la responsabilité de chacun des membres du Secrétariat, à tous les niveaux, et bénéficie d'un appui ferme et constant de l'équipe de direction et des États membres.

09222 ODG/GE assumera son rôle et ses responsabilités en matière de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la priorité en étroite collaboration avec des partenaires internes et externes, notamment certains membres du personnel des secteurs de programme et autres secteurs, des services centraux, des bureaux hors Siège et des instituts. Les réseaux et chaires de l'UNESCO, les commissions nationales, le système des Nations Unies dans son ensemble et en particulier ONU-Femmes, OCDE-GENDERNET et le Centre de développement de l'OCDE, d'autres institutions multilatérales et bilatérales, des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes, les milieux universitaires et le secteur privé constitueront le réseau de partenariat élargi.

09223 ODG/GE fera appel au savoir-faire et aux compétences du Réseau de points focaux pour le genre (PFG), en vue d'améliorer la gestion et l'exécution de la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres et de la programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres dans l'ensemble des secteurs de programme, des bureaux hors Siège et des instituts.

Résultat escompté 1 : Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, dans une optique de transformation, en poursuivant ses deux objectifs primordiaux, à savoir une paix durable et un développement durable, avec des capacités améliorées

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Pourcentage d'indicateurs ONU-SWAP pour lesquels l'UNESCO satisfait aux exigences	- 100 %	- 100 %
2. Pourcentage de plans de travail pertinents intégrant les questions de genres aux différentes étapes du cycle du projet	- 75 %	- 75 %
3. Nombre de programmes et/ou plans de travail intégrant les questions de genre dans toute l'Organisation	- 5 nouveaux programmes intégrant les questions de genre - 30 plans de travail intégrant les questions de genre	- 5 nouveaux programmes intégrant les questions de genre - 30 plans de travail intégrant les questions de genre
4. Nombre de produits développant les connaissances sur l'égalité des genres mis à la disposition du personnel	- 10	- 10
5. Nombre de divisions au sein des secteurs de l'UNESCO ayant adopté une perspective transformatrice intégrée des questions de genre dans leurs travaux	- 10	- 10

Résultat escompté 2 : Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaidoyer, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de mécanismes de coordination interinstitutions en rapport avec l'égalité des genres auxquels l'UNESCO est invitée à apporter une contribution de fond	- 8-10	- 8-10

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'accords de partenariat actifs conclus dans toute l'Organisation et axés sur l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes	- 10	- 10
3. Nombre de rapports de l'UNESCO bénéficiant d'une forte visibilité qui traitent de l'égalité des genres ou contiennent un chapitre/une partie sur ce sujet	- 10	- 10

Résultat escompté 3 : Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Pourcentage d'hommes et de femmes parmi les membres du personnel de la classe D ou de rang supérieur	- 50 % de femmes	- 50 % de femmes
2. Pourcentage de points focaux pour le genre dont 20 % du temps de travail est alloué, dans leur description de poste, à ces fonctions de point focal	- 80 %	- 80 %
3. Pourcentage de l'ensemble des ressources allouées à l'égalité des genres	- 35-50 %	- 35-50 %

Chapitre 3 – Planification stratégique

09300 Résolution 39 C/49 de la Conférence générale pour la Planification stratégique

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - A. *à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour la planification stratégique visant à :*
 - (a) exécuter les fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques ainsi que du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale, et à cet effet :
 - (i) assurer la préparation, en étroite coopération avec toutes les unités du Secrétariat, du budget biennal de l'Organisation pour 2020-2021 (40 C/5), de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4), ainsi que du programme quadriennal pour 2022-2025 et du budget biennal pour 2022-2023 (41 C/5) et des plans de travail correspondants, en veillant au respect des priorités internationales, régionales et nationales pertinentes, des orientations définies par les organes directeurs, des directives de la Directrice générale, des principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats (RBM et RBB), du budget intégré et du dialogue structuré sur le financement, ainsi que des autres cadres stratégiques à l'échelle de l'Organisation, qui guident l'élaboration des plans de travail par chaque unité du Secrétariat, y compris la coordination, le cas échéant, de l'élaboration d'un cadre stratégique interne et la mise en place, s'il y a lieu, de politiques et de principes directeurs, ainsi que des formations correspondantes, en matière de gestion axée sur les résultats, de planification stratégique, de programmation, de budgétisation, de suivi, d'établissement de rapports, de mobilisation de ressources et de coordination à l'échelle du système des Nations Unies ;
 - (ii) affiner encore les approches et techniques d'élaboration et de présentation du document C/5 en tant que cadre budgétaire intégré englobant les contributions mises en recouvrement, les contributions volontaires et le déficit de financement, dans le cadre des dialogues structurés sur le financement ;
 - (iii) assurer la coordination globale du suivi de l'exécution du Programme et budget approuvés et des exercices d'évaluation de la performance du programme, en adressant s'il y a lieu des recommandations à la Directrice générale à ce sujet, notamment sur les mesures à prendre pour remédier aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ;
 - (iv) assurer la coordination d'ensemble, avec toutes les unités concernées, des rapports statutaires sur l'exécution du Programme et budget approuvés (documents EX/4), en respectant la présentation approuvée par la Conférence générale (résolution 38 C/99), notamment du Rapport analytique sur l'exécution du programme (APIR) pour la période quadriennale 2014-2017, du Rapport sur l'exécution du programme (PIR) soumis annuellement à chaque session de printemps du Conseil exécutif et des rapports en ligne établis avant chaque session d'automne du Conseil exécutif, du Rapport stratégique sur les

résultats (SRR) (2020), ainsi que des rapports sur le suivi des décisions des organes directeurs (documents EX/5) ;

- (v) élaborer de nouveaux outils, politiques et méthodes pour favoriser l'efficacité et l'efficience de la planification stratégique, de la programmation, de la budgétisation, du suivi et de l'établissement de rapports sur l'exécution du programme, en coopération avec les services centraux et secteurs concernés, notamment aux fins de l'adaptation constante des méthodes de gestion axée sur le résultats (RBM) et de la formation en la matière, ainsi que de la formulation de politiques et d'approches concernant la gestion des risques ;
 - (vi) superviser la mise en œuvre de la Stratégie globale intégrée révisée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO en donnant des avis et des orientations sur demande et en coopérant avec les secteurs de programme afin de veiller au respect de la Stratégie et à son application effective ;
- (b) entretenir et resserrer la coopération avec les sources de financement extrabudgétaire conformément aux décisions des organes directeurs et aux directives de la Directrice générale, et à cet effet :
- (i) conduire la stratégie interne de mobilisation de ressources et coordonner les efforts de mobilisation de ressources dans l'ensemble de l'Organisation, notamment grâce à une planification préalable appropriée des ressources extrabudgétaires, des cibles et des déficits de financement, et assurer un suivi et l'établissement de rapports en matière de mobilisation de ressources ;
 - (ii) entretenir de bonnes relations avec les donateurs et coordonner les partenariats et les accords de coopération centralisés avec les donateurs gouvernementaux bilatéraux actuels et plaider pour des partenariats programmatiques pluriannuels stratégiques avec de nouveaux donateurs, ainsi qu'avec des donateurs ponctuels ;
 - (iii) s'efforcer de diversifier la coopération de l'UNESCO avec les donateurs gouvernementaux bilatéraux, les nouveaux donateurs et le secteur privé, et développer, au besoin, la modalité d'action au profit du donateur pour relever les défis du développement ;
 - (iv) développer le partenariat avec l'Union européenne et les banques de développement multilatérales dans le cadre de réunions de coordination annuelles, d'échanges préalables à la formulation de politiques, d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées conjointement, ou encore par le cofinancement de certains projets, en particulier au niveau des pays ;
 - (v) soutenir les efforts de mobilisation de ressources déployés par les secteurs de programme, les bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 en renforçant les capacités en matière de conception de projets, de mobilisation de ressources et de gestion et suivi des ressources extrabudgétaires, grâce à la formation et à la promotion de l'échange de connaissances, en particulier entre bureaux hors Siège, ainsi qu'au perfectionnement des systèmes et processus correspondants ; appuyer leurs initiatives visant à se rapprocher des donateurs grâce à des conseils et des informations sur les modalités et priorités des donateurs ; fournir des conseils et un appui aux secteurs de programme en ce qui concerne les stratégies et activités sectorielles de mobilisation de ressources ; mener ou favoriser des négociations avec les donateurs en vue de nouveaux accords et servir d'interlocuteur unique pour l'examen et le traitement des accords, en

aidant les secteurs de programme, les bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 à exposer clairement la valeur ajoutée de l'UNESCO, notamment en ce qui concerne les Objectifs de développement durable (ODD) ;

- (c) maintenir et renforcer la participation et la contribution de l'UNESCO aux activités interinstitutions du système des Nations Unies, et à cet effet :
- (i) diriger et coordonner la participation et la contribution de l'UNESCO aux activités interinstitutions du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les questions globales de stratégie et de programme, ainsi que celles qui visent à renforcer la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système, le Bureau de la planification stratégique (BSP) faisant office de sherpa de la Directrice générale auprès du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et représentant l'UNESCO lors des discussions et activités relatives aux programmes menées par les piliers du CCS, en particulier le Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP) et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), ainsi que leurs groupes de travail et organes subsidiaires pertinents, notamment le Groupe des sous-secrétaires généraux du GNUD ;
 - (ii) coordonner, en étroite collaboration avec les secteurs de programme, les bureaux de liaison, les bureaux hors Siège et les services concernés, la réponse stratégique et programmatique de l'UNESCO ainsi que sa participation à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords intergouvernementaux (Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, Accord de Paris sur les changements climatiques, Cadre d'action de Sendai, Nouveau Programme pour les villes) pour faire en sorte que les priorités de programme de l'Organisation contribuent comme il se doit à la réalisation de ces programmes et se traduisent par des actions concrètes ;
 - (iii) assurer la coordination, l'encadrement, le développement des capacités et le soutien du personnel au Siège et hors Siège en ce qui concerne les questions d'efficacité et de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment les exercices de programmation conjointe par pays au niveau des équipes de pays des Nations Unies dans le cadre du système des coordonnateurs résidents ; à cette fin, le Bureau de la planification stratégique (BSP) administrera une réserve commune (1 % du budget opérationnel alloué aux grands programmes) que la Directrice générale destine à l'appui aux bureaux hors Siège de l'UNESCO participant à la préparation des exercices de programmation conjointe par pays des Nations Unies ;
 - (iv) fournir des orientations générales aux bureaux hors Siège pour l'élaboration des documents stratégiques de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays ;
 - (v) mettre au point des accords de partenariat stratégique sous la forme de mémorandums d'accord avec d'autres organismes du système des Nations Unies ;
 - (vi) servir de point focal de l'UNESCO pour la promotion et le suivi des activités de programme qui aident les pays les moins avancés (PMA) à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul ;

- B. à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 13 008 100 dollars pour la période 2018-2019 ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale ;
 - (2) Coordination à l'échelle de l'Organisation de la mobilisation de ressources, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de l'adéquation, de la prévisibilité, de la flexibilité et de la transparence des ressources de l'Organisation, ainsi que sur la promotion de la diversification des donateurs ;
 - (3) Meilleure articulation et renforcement de la contribution programmatique et du positionnement de l'UNESCO dans le cadre de la coopération entre institutions du système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

09301 Le Bureau de la planification stratégique (BSP) est le point focal au sein du Secrétariat pour tout ce qui concerne les questions de stratégie, de programme et de budget, pour la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que pour le positionnement stratégique de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national. Il est chargé de conseiller la Directrice générale sur ces questions.

09302 Dans le domaine de la programmation, du suivi et de l'établissement de rapports, les principales responsabilités du Bureau pour la période 2018-2021 seront notamment les suivantes :

- Préparer, en étroite coopération avec toutes les unités du Secrétariat, le budget biennal pour 2020-2021 (40 C/5), la prochaine Stratégie à moyen terme pour 2022-2029 (41 C/4), le prochain programme quadriennal et budget biennal de l'Organisation (41 C/5) et les plans de travail correspondants, en veillant à ce que soient respectés les priorités internationales, régionales et nationales pertinentes, les orientations données par les organes directeurs, les directives de la Directrice générale, les principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats (RBM et RBB), du budget intégré et des dialogues structurés sur le financement, ainsi que les autres cadres stratégiques à l'échelle de l'Organisation.
- Perfectionner davantage les approches et techniques d'élaboration et de présentation du C/5 en tant que cadre budgétaire intégré englobant les contributions mises en recouvrement, les contributions volontaires et le déficit de financement, dans le cadre des dialogues structurés sur le financement.
- Assurer la coordination globale du suivi de la mise en œuvre du Programme et budget approuvés (39 C/5) et des exercices d'évaluation de la performance du programme, en formulant le cas échéant des recommandations à la Directrice générale sur des questions associées, notamment sur les mesures correctives à prendre pour résoudre les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre.
- Assurer la coordination d'ensemble avec toutes les unités concernées des rapports statutaires sur la mise en œuvre du Programme et budget approuvés (document EX/4), respectant la présentation définie par la Conférence générale (résolution 38 C/99), notamment du Rapport analytique sur l'exécution du programme pour la période quadriennale 2014-2017, des rapports annuels relatifs à l'exécution du programme soumis à chaque session du printemps du Conseil exécutif et des rapports en ligne établis avant chaque session d'automne du Conseil exécutif, du Rapport stratégique quadriennal sur les résultats (2020), ainsi que des rapports statutaires sur le suivi des décisions des organes directeurs (EX/5).

- Élaborer de nouveaux outils, politiques et méthodologies pour favoriser l'efficacité et l'efficience de la planification stratégique, de la programmation, de la budgétisation, du suivi et de l'établissement de rapports sur l'exécution du programme en coopération avec les services centraux et les secteurs concernés, notamment aux fins de l'adaptation constante de la méthodologie de la RBM et de la formation en la matière, et de la formulation de politiques et d'approches en matière de gestion des risques.
- Superviser la mise en œuvre de la Stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2. BSP fournit des conseils et des orientations au besoin et coopère avec les secteurs pour garantir le respect de la Stratégie et son application effective.

09303

S'agissant de la mobilisation de ressources, BSP s'acquittera des tâches suivantes sur la période 2018-2021 :

- Mener la stratégie interne de mobilisation de ressources et assurer la coordination des efforts de mobilisation de ressources dans l'ensemble de l'Organisation. Il s'attachera à améliorer l'ensemble des conditions favorables à la mobilisation de ressources en coordonnant des dialogues structurés sur le financement avec les États membres, les partenaires et les donateurs non étatiques au sujet du cadre budgétaire intégré, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration de l'adéquation, de la prévisibilité, de la flexibilité et de la transparence du financement de l'Organisation, ainsi que sur le fait d'encourager la diversification des donateurs. Il favorisera une planification efficace et le renforcement des capacités dans ce domaine, notamment grâce à la formation et à l'échange d'informations, ainsi qu'à l'amélioration des outils et procédures utiles, et assurera un suivi et l'établissement de rapports en matière de mobilisation de ressources.
- Coordonner de bonnes relations avec les donateurs, des partenariats et des accords de coopération centralisés avec les donateurs gouvernementaux bilatéraux actuels et plaider pour des partenariats programmatiques pluriannuels stratégiques avec de nouveaux donateurs, et avec les donateurs qui contribuent en fonction des besoins.
- Chercher activement à diversifier la coopération de l'UNESCO avec les donateurs gouvernementaux bilatéraux, les nouveaux donateurs et le secteur privé, et appliquer en fonction des besoins la modalité d'action au profit du donateur pour faire face aux défis du développement.
- Développer son partenariat avec l'Union européenne et les banques de développement multilatérales dans le cadre de réunions de coordination annuelles, d'échanges préalables à l'adoption de politiques, d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées conjointement, ou encore par le cofinancement de certains projets, en particulier au niveau des pays.
- Soutenir les efforts de mobilisation de ressources déployés par les secteurs de programme, les bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 en renforçant les capacités en matière de conception de projets, de mobilisation de ressources et de gestion et suivi des ressources extrabudgétaires, grâce à la formation et à la promotion de l'échange de connaissances, en particulier entre bureaux hors Siège, ainsi qu'au perfectionnement des systèmes et processus correspondants ; en appuyant leurs initiatives visant à se rapprocher des donateurs grâce à la fourniture de conseils et d'informations sur les modalités et les priorités des donateurs ; en fournissant des conseils et une assistance aux secteurs de programme concernant les stratégies et activités sectorielles de mobilisation de ressources ; en menant ou en favorisant des négociations avec les donateurs sur de nouveaux accords et en servant d'interlocuteur unique pour l'examen et la gestion des accords non standard ; en aidant les secteurs de programme, les bureaux hors Siège et les instituts de catégorie 1 à exposer clairement la valeur ajoutée de l'UNESCO et son avantage comparatif, notamment en ce qui concerne les ODD.

Sur la période 2018-2021, BSP sera chargé de déterminer le positionnement stratégique global de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En particulier, il s'emploiera à :

- Diriger et coordonner la participation de l'UNESCO et sa contribution aux activités interinstitutions du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les questions de stratégie et de programme globales, et celles qui visent à renforcer la cohérence et l'efficacité à l'échelle du système. Il fera fonction de sherpa de la Directrice générale auprès du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et représentera l'UNESCO dans les débats et activités relatifs aux programmes menés par les piliers du CCS, en particulier le Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP), le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et leurs groupes de travail et organes subsidiaires pertinents, dont le Groupe consultatif des sous-secrétaires généraux du GNUD.
- Coordonner, en étroite collaboration avec les secteurs de programme, les bureaux de liaison, les bureaux hors Siège et les services concernés, la réponse stratégique et programmatique de l'UNESCO et sa participation au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux autres accords intergouvernementaux (Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, Accord de Paris sur les changements climatiques, Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, Nouveau Programme pour les villes) pour que les priorités de programme de l'Organisation soient dûment prises en compte dans ces programmes et suivies d'effets.
- Assurer la coordination, l'orientation, le développement des capacités et le soutien du personnel au Siège et hors Siège concernant les incidences des questions d'efficacité et de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment sur les exercices de programmation conjointe par pays au niveau des équipes de pays des Nations Unies dans le cadre du système des coordonnateurs résidents. À cette fin, BSP administrera une réserve commune (1 % du budget alloué aux activités des grands programmes) que la Directrice générale destine au soutien aux bureaux hors Siège de l'UNESCO participant à la préparation des opérations communes de programmation par pays.
- Fournir des orientations générales aux bureaux hors Siège pour l'élaboration des documents stratégiques de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays.
- Mettre au point des accords de partenariat stratégique sous la forme de mémorandums d'accord avec d'autres organisations du système des Nations Unies.
- Servir de point focal de l'UNESCO pour la promotion et le suivi des activités de programme qui aident les pays les moins avancés à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul.

Résultat escompté 1 : Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités de programmation fixés par les organes directeurs et la Directrice générale

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Élaboration du Projet de budget pour 2020-2021 (40 C/5) conformément aux principes de l'UNESCO en matière de RBM et de RBB et à l'approche du budget intégré, et approbation de ce document par la Conférence générale	– <i>Élaboration du Projet de budget pour 2020-2021 (40 C/5) et adoption de ce document par la Conférence générale à sa 40e session</i>	– <i>Élaboration du Projet de budget pour 2020-2021 (40 C/5) et adoption de ce document par la Conférence générale à sa 40e session</i>
2. Élaboration des rapports périodiques sur l'exécution du programme conformément à la nouvelle présentation et au calendrier définis dans la résolution 38 C/99	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Session du printemps 2018 du Conseil exécutif : Rapport analytique sur l'exécution du programme (2014-2017)</i> – <i>Avant la session de l'automne 2018 du Conseil exécutif, pour consultation : Rapport en ligne</i> – <i>Session du printemps 2019 du Conseil exécutif : Rapport sur l'exécution du programme 2019</i> – <i>Avant la session de l'automne 2019 du Conseil exécutif, pour consultation : Rapport en ligne</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Session du printemps 2018 du Conseil exécutif : Rapport analytique sur l'exécution du programme (2014-2017)</i> – <i>Avant la session de l'automne 2018 du Conseil exécutif, pour consultation : Rapport en ligne</i> – <i>Session du printemps 2019 du Conseil exécutif : Rapport sur l'exécution du programme 2019</i> – <i>Avant la session de l'automne 2019 du Conseil exécutif, pour consultation : Rapport en ligne</i>

Résultat escompté 2 : Coordination à l'échelle de l'Organisation de la mobilisation de ressources, l'accent étant mis en particulier sur l'amélioration de l'adéquation, de la prévisibilité, de la flexibilité et de la transparence des ressources de l'Organisation, ainsi que sur la promotion de la diversification des donateurs

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Organisation de dialogues structurés sur le financement et d'autres consultations informelles et formelles sur le financement du 39 C/5 avec les États membres et des donateurs, notamment des gouvernements, l'UE et le secteur privé	– <i>Organisation de dialogues structurés sur le financement en 2018 et 2019</i>	– <i>Organisation de dialogues structurés sur le financement en 2018 et 2019</i>

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Maintien et renforcement des relations avec les donateurs grâce à des réunions annuelles d'examen	– Organisation de réunions annuelles d'examen avec les principaux donateurs, dont des consultations collectives	– Organisation de réunions annuelles d'examen avec les principaux donateurs, dont des consultations collectives
3. Conclusion de partenariats pluriannuels et d'accords relatifs au programme et allocation de davantage de fonds sans affectation prédéfinie ou affectés de manière purement indicative à l'Organisation dans le respect du C/5	– Conclusion d'au moins deux grands partenariats pluriannuels et accords relatifs au programme prévoyant l'allocation de fonds de manière peu restrictive	– Conclusion d'au moins deux grands partenariats pluriannuels et accords relatifs au programme prévoyant l'allocation de fonds de manière peu restrictive
4. Renforcement des capacités, élaboration et fourniture de documents d'orientation, de connaissances et de nouveaux outils en lien avec la planification du budget intégré et une mobilisation de ressources fondée sur les principes du dialogue structuré sur le financement	<ul style="list-style-type: none"> – Formations à la mobilisation de ressources, sur demande, à l'intention des secteurs de programme et des unités hors Siège – Guide sur la mobilisation de ressources – Principes directeurs pour les plans mobilisation de ressources des unités hors Siège – Module de formation en ligne sur la mobilisation de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> – Formations à la mobilisation de ressources, sur demande, à l'intention des secteurs de programme et des unités hors Siège – Guide sur la mobilisation de ressources – Principes directeurs pour les plans mobilisation de ressources des unités hors Siège – Module de formation en ligne sur la mobilisation de ressources

Résultat escompté 3 : Meilleure articulation et renforcement de la contribution programmatique et du positionnement de l'UNESCO dans le cadre de la coopération entre institutions du système des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial en vue de la mise en œuvre du Programme 2030

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Contribution efficace aux mécanismes et initiatives interinstitutions des Nations Unies aux niveaux mondial et régional, ainsi qu'aux initiatives de programmation conjointe par pays (BCP/PNUAD)	– Prise en considération des contributions de l'UNESCO dans les principaux produits interinstitutions	– Prise en considération des contributions de l'UNESCO dans les principaux produits interinstitutions

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Renforcement de la participation des bureaux hors Siège de l'UNESCO aux mécanismes nationaux et régionaux des Nations Unies, dont les PNUAD	– Fourniture de moyens supplémentaires aux bureaux hors Siège en vue de leur participation à ces mécanismes	– Fourniture de moyens supplémentaires aux bureaux hors Siège en vue de leur participation à ces mécanismes
3. Coordination interne et présentation claire de la contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre du Programme 2030	– Tenue régulière de réunions de l'Équipe spéciale de l'UNESCO pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des groupes intersectoriels ad hoc – Production de rapports et d'outils de communication	– Tenue régulière de réunions de l'Équipe spéciale de l'UNESCO pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des groupes intersectoriels ad hoc – Production de rapports et d'outils de communication

Chapitre 4 – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

09400 Résolution 39 C/50 de la Conférence générale pour la Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à continuer à renforcer la gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation comme indiqué aux paragraphes 09401 à 09403 du 39 C/5 approuvé et à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 14 318 600 dollars pour la période 2018-2019 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Amélioration de l'exécution du programme grâce à une meilleure utilisation de la mémoire institutionnelle, à la gestion des connaissances et à des solutions TIC novatrices.

09401 La Division de la gestion des connaissances et des systèmes d'information (KMI) est un service interne qui relève du Directeur général adjoint et qui est géré par le Directeur des systèmes d'information (CIO). Le budget de KMI relève des Titres II et III. Le Titre III recouvre toutes les activités relatives à l'administration et au support du fonctionnement des infrastructures informatiques.

09402 Les attributions de KMI imputées au budget du Titre II ont trait aux domaines suivants :

- Services de gestion des archives, de la bibliothèque et de la documentation ;

- Services de partage et d'accès aux connaissances, notamment le développement, la maintenance et le support des systèmes associés à la création, au partage, à la collaboration et à la diffusion des documents ;
- Développement, maintenance et support des applications internes, y compris, mais pas exclusivement, les systèmes de budgétisation et de gestion axés sur les résultats, ainsi que les systèmes financiers, de gestion de la transparence et des ressources humaines, qui sont structurés en deux unités : une unité axée sur la technologie SAP et l'autre sur les applications personnalisées.

09403

KMI opère dans le cadre de la Stratégie pour la gestion des connaissances et les technologies de l'information et de la communication (KM & ICT) 2012-2017 (approuvée par le Conseil exécutif à sa 196^e session) selon des Plans d'action annuels qui incluent des projets jugés prioritaires par le Conseil consultatif pour la GC et les TIC. Dans le domaine de la GC et des TIC, le projet de l'UNESCO est de permettre de planifier, d'exécuter et d'évaluer le programme de la façon la plus efficiente et efficace possible, par une utilisation innovante des TIC et à la mise en œuvre de la gestion des connaissances, sur la base d'une culture de partage des connaissances. Grâce à quoi l'UNESCO pourra s'affirmer comme une organisation moderne, transparente, résiliente et apprenante, capable de s'adapter à un monde changeant et tenant pleinement son rôle au sein du système des Nations Unies. Ce projet de même que la Stratégie KM & ICT seront révisés dans le courant de l'année 2017 et une nouvelle stratégie sera élaborée pour la période 2018-2021. Celle-ci mettra l'accent sur la nécessité d'opérer une transition numérique afin de tirer pleinement profit des TIC et notamment des services en ligne. Elle visera également la mise en œuvre et l'amélioration constantes des axes prioritaires définis dans le plan « Investir pour l'exécution efficace du programme », et répondra au besoin d'investir davantage pour atténuer les risques connus qui menacent le fonctionnement des TIC et des systèmes de gestion des connaissances (par exemple, le remplacement des applications héritées du passé, la numérisation des documents importants et la sécurité informatique).

Résultat escompté 1 : Amélioration de l'exécution du programme grâce à une meilleure utilisation de la mémoire institutionnelle, à la gestion des connaissances et à des solutions TIC novatrices

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Garantir l'accès à la mémoire institutionnelle et sa préservation	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur accès aux archives et aux services d'information et de référence de la bibliothèque pour le Secrétariat, les États membres et d'autres publics extérieurs, grâce à une description et une numérisation améliorées des archives - Mise en ligne à destination du public des documents archivés numérisés suite au « Projet de collecte de fonds pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine documentaire de l'UNESCO » - Organisation d'une exposition en ligne des documents d'archives numérisés évoqués ci-dessus - Amélioration des services de gestion des documents et du support offert au Secrétariat par un perfectionnement des structures et systèmes d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur accès aux archives et aux services d'information et de référence de la bibliothèque pour le Secrétariat, les États membres et d'autres publics extérieurs, grâce à une description et une numérisation améliorées des archives - Mise en ligne à destination du public des documents archivés numérisés suite au « Projet de collecte de fonds pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine documentaire de l'UNESCO » - Amélioration des services de gestion des documents et du support offert au Secrétariat par un perfectionnement des structures et systèmes d'information
2. Optimiser les processus opérationnels pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme grâce à la gestion des connaissances et aux TIC	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleures intégration et harmonisation des principales fonctions opérationnelles et structures organisationnelles - Amélioration de la reddition de comptes et de la transparence - Amélioration de l'expérience des utilisateurs et des opérations. - Mise en place de solutions innovantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleures intégration et harmonisation des principales fonctions opérationnelles et structures organisationnelles - Amélioration de la reddition de comptes et de la transparence - Amélioration de l'expérience des utilisateurs et des opérations
3. Permettre un partage et une réutilisation efficaces des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et intégration de la plate-forme de collaboration en ligne de l'UNESCO - Modernisation des bases documentaires et multimédias de l'UNESCO - Mise en œuvre d'un système de localisation de l'expertise professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et intégration de la plate-forme de collaboration en ligne de l'UNESCO - Modernisation des bases documentaires et multimédias de l'UNESCO

Chapitre 5 – Relations extérieures et information du public

09500 Résolution 39 C/51 de la Conférence générale pour les Relations extérieures et l'information du public

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- A. à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour les relations extérieures et l'information du public afin :
- (a) de consolider les relations avec les États membres, et à cet effet :
 - (i) développer et maintenir des relations avec les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires ;
 - (ii) assurer le suivi des relations avec le pays hôte ;
 - (iii) fournir une assistance protocolaire à la communauté diplomatique de l'UNESCO et aux membres du Secrétariat ;
 - (iv) encourager les États non membres à adhérer à l'Organisation ;
 - (v) coopérer avec les délégations permanentes et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO afin de leur apporter le soutien nécessaire ;
 - (vi) porter une attention particulière aux besoins spécifiques des pays les moins avancés (PMA), des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe ;
 - (vii) organiser et coordonner des réunions d'information et de consultation avec les délégués permanents sur des questions d'importance stratégique et les activités prioritaires ;
 - (viii) proposer des séminaires d'orientation aux nouveaux délégués permanents ;
 - (ix) mettre en ligne, à la disposition des États membres, des informations pertinentes et adaptées à leurs besoins ;
 - (b) d'accroître la coopération avec les commissions nationales, et à cet effet :
 - (i) renforcer les compétences et les capacités opérationnelles des commissions nationales grâce à l'organisation de la réunion interrégionale annuelle ainsi qu'à des séminaires et ateliers de formation destinés aux nouveaux secrétaires généraux et autres responsables ;
 - (ii) renforcer les partenariats des commissions nationales avec les réseaux de la société civile, y compris les ONG et les centres et clubs UNESCO ;
 - (iii) renforcer la communication avec et entre les commissions nationales ;
 - (c) de renforcer les relations avec le système des Nations Unies et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, et à cet effet :
 - (i) prendre une part active aux organes intergouvernementaux et aux mécanismes interinstitutions ;
 - (ii) s'engager de façon proactive, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

l'Organisation continuera également d'affirmer sa présence et sa mission au sein du système multilatéral et donnera suite aux décisions pertinentes des organes directeurs des Nations Unies qui concernent son action ;

- (iii) assurer le suivi régulier des mémorandums d'accord conclus avec des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales (OIG), afin d'évaluer les résultats obtenus, ainsi que la mise à jour et la révision des accords existants, le cas échéant, et la signature éventuelle de nouveaux accords ;
 - (iv) assurer le suivi et l'évaluation des partenariats avec les ONG en mettant en place un mécanisme efficace et durable ;
 - (v) améliorer l'efficacité, l'efficience et le caractère inclusif du mécanisme de coopération collective avec le Comité de liaison ONG-UNESCO ;
- (d) de développer l'information du public de l'UNESCO, et à cet effet :
- (i) produire des contenus éditoriaux multimédia reflétant le programme et les activités de l'Organisation et les diffuser sur les différents canaux de l'Organisation (Web et réseaux sociaux) ;
 - (ii) resserrer la collaboration avec les médias et favoriser les possibilités de contacts des dirigeants et experts de l'UNESCO avec les médias ;
 - (iii) suivre la couverture de l'action de l'UNESCO par les médias et l'analyser sur les plans qualitatif et quantitatif ;
 - (iv) développer des partenariats de communication pour créer des effets démultiplicateurs et renforcer l'image de l'UNESCO ;
 - (v) développer l'information du public au Siège, notamment par une réorganisation du service des visites ;
 - (vi) organiser des manifestations permettant d'entretenir les relations de l'Organisation avec ses publics-cibles ;
 - (vii) veiller, par le biais du Conseil des publications, à la qualité et à la pertinence des publications et produits intellectuels de l'Organisation ;
 - (viii) développer la diffusion des publications par l'établissement de partenariats de coédition et par l'amélioration du dispositif de ventes en ligne ;
 - (ix) poursuivre la politique d'accès libre afin de proposer les contenus actuels et passés, ainsi que ceux à venir, dans un format disponible compatible avec ce concept ;
 - (x) publier trimestriellement et en six langues le *Courrier de l'UNESCO*, dans sa version imprimée et numérique, grâce aux fonds extrabudgétaires alloués à cette fin ;
 - (xi) coordonner la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que l'ensemble des activités liées à la Capitale mondiale du livre ;
 - (xii) maintenir les services de la librairie-boutique de souvenirs en veillant à répondre aux besoins des clients ;
 - (xiii) consolider la plate-forme Web globale intégrée et la gestion des sites UNESCO.org, UNESCO.int et UNESCOCOMMUNITY, pour répondre aux attentes des publics concernés ;
- B. à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 25 040 600 dollars pour la période 2018-2019 ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :
- (1) Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information ainsi que de la qualité des contenus en ligne ;
 - (2) Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières ;
 - (3) Renforcement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies et mise en évidence de son rôle de chef de file dans des domaines clés ; renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment au moyen de mémorandums d'accord ; et revitalisation, renouvellement et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO et amélioration de sa visibilité ;
 - (4) Représentation fidèle des activités et priorités de l'UNESCO par la production de ses propres textes, images, infographies et vidéos diffusés sur ses diverses plates-formes, bénéficiant d'une promotion croisée et largement couverts par des médias nationaux et internationaux ainsi que par des plates-formes Internet et des réseaux sociaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation ;
 - (5) Amélioration de l'image institutionnelle de l'UNESCO par la création et la gestion d'écosystèmes de partenaires (médias, sponsors, agents d'exécution) débouchant sur des campagnes de communication, des projets de communication et de marketing, ainsi que des manifestations d'information du public et des événements spéciaux au Siège ;
 - (6) Promotion des contributions intellectuelles de l'UNESCO par le biais de publications de qualité, notamment le *Courrier de l'UNESCO*, produites et diffusées dans le cadre de la politique d'accès libre et en étroite coopération avec des partenaires d'édition pour toucher un large public ; valorisation, protection et promotion du nom et du logo de l'UNESCO par le biais d'initiatives de gestion de la marque et des produits dérivés ; promotion du livre et de la lecture par le biais de la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que du programme Capitale mondiale du livre ;
 - (7) Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web, dans plusieurs langues, au profit de publics divers.

1. Renforcer les relations avec les États membres, les commissions nationales et les partenaires

- 09501** Le Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI) encourage et soutient la coopération et le partenariat de l'Organisation avec ses principaux groupes de parties prenantes (États membres, y compris leurs commissions nationales, société civile, médias et grand public). À cet effet, il collabore étroitement avec tous les secteurs de programme et les autres services.
- 09502** L'UNESCO doit fournir aux États membres, aux commissions nationales, aux Membres associés et aux délégations permanentes, ainsi qu'aux partenaires intergouvernementaux, une gamme complète de services visant à faciliter leur interaction avec le Secrétariat. Ces efforts seront menés dans trois directions principales :

1.1 Consolidation des relations avec les États membres

- Le développement et le maintien des relations avec les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires demeurent la mission essentielle d'ERI et sont au cœur de son action. Les États membres, principales parties prenantes de l'Organisation, recevront une attention prioritaire dans les travaux de l'UNESCO lors de la préparation et du suivi des réunions et des missions de la Directrice générale en liaison avec les secteurs de programme, le Département Afrique, les bureaux hors Siège, les délégations permanentes et les commissions nationales.
- Le Secteur assurera le suivi des relations avec le pays hôte et fournira des services protocolaires au Secrétariat et à la communauté diplomatique accréditée auprès de l'UNESCO.
- Le Secteur continuera d'aider et d'encourager les États non membres à adhérer à l'Organisation, de façon à assurer à celle-ci l'universalité la plus large possible.
- Une étroite coopération sera entretenue avec les délégués permanents et les groupes d'États membres constitués à l'UNESCO. Des contacts réguliers seront également entretenus avec les nouveaux groupements d'États membres.
- Aux niveaux sous-régional et régional, certains groupes de pays ayant des besoins spécifiques (par exemple les PMA, les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe et les PEID) bénéficieront d'une attention particulière.
- Des réunions d'information avec les délégations permanentes sur des questions majeures et des activités prioritaires seront organisées régulièrement. Des réunions consultatives sur des questions stratégiques seront organisées avec les États membres.
- Des séminaires d'orientation seront proposés aux nouveaux délégués permanents.
- Afin que les États membres disposent d'informations pertinentes et adaptées à leurs besoins, un site Web spécifique continuera de fournir un accès transparent et facile aux analyses, informations et données concernant la coopération avec chaque État membre, et sera mis à jour régulièrement, ce qui permettra de répondre rapidement aux besoins en information.

Résultat escompté 1 : Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO, et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information ainsi que de la qualité des contenus en ligne

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Coordination des visites et réunions bilatérales de la Directrice générale dans ou avec les États membres	- Meilleur suivi	- Amélioration des notes d'information relatives aux visites de la Directrice générale - Renforcement de la coordination avec les secteurs de programme concernant la préparation et le suivi de ces visites
2. Organisation, avec l'aide du Secrétariat, de réunions plénières avec les délégations permanentes	- 18 réunions organisées	- 15 réunions organisées

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3. Organisation de séminaires d'orientation à l'intention des nouvelles délégations permanentes	- 6 séminaires	- 5 séminaires

1.2 Coopération accrue avec les commissions nationales

09503

Le Plan d'action concernant la coopération de l'UNESCO avec les commissions nationales (2013) soulignant les responsabilités et les échéances pour la mise en œuvre des recommandations approuvées par le Conseil exécutif et la Conférence générale guidera les activités de l'UNESCO en la matière. Ces activités visent à renforcer le rôle des commissions nationales, leur capacité et leur engagement vis-à-vis des partenaires de la société civile, ainsi que leur relation avec le Secrétariat.

- Les compétences et les capacités opérationnelles des commissions nationales continueront d'être renforcées grâce à l'organisation de la réunion annuelle interrégionale, des séminaires et ateliers de formation pour les nouveaux secrétaires généraux et autres responsables des commissions nationales. La priorité sera donnée à l'Afrique, aux PMA, aux pays en situation de post-conflit et aux PEID. Ces activités, à organiser si possible à différents niveaux et à l'aide de différentes sources de financement (budget ordinaire, fonds du Programme de participation, ressources extrabudgétaires, etc.), auront pour objet d'améliorer la gouvernance, les capacités de gestion de projets et de collecte de fonds, les contacts avec la société civile et le secteur privé, la communication et la visibilité des commissions. L'utilisation de téléconférences, expérimentée durant le précédent exercice biennal, sera élargie.
- Les partenariats des commissions nationales avec les réseaux de la société civile, y compris les ONG et les centres et clubs UNESCO, seront renforcés grâce à des forums, des réunions et des ateliers, et à la célébration de journées et d'années internationales. D'autres événements spéciaux seront organisés à l'intention de ces réseaux, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Les commissions nationales seront guidées et formées pour veiller à l'usage approprié du nom et du logo de l'UNESCO par leurs partenaires nationaux.
- La communication avec les commissions nationales et l'assistance qui leur est apportée pour la participation au lancement des principaux rapports de l'UNESCO seront renforcées grâce au Rapport annuel des commissions nationales, à des lettres mensuelles, les sites Web de l'UNESCO, des publications et d'autres canaux et outils d'information et de communication, tels que les forums électroniques et les vidéoconférences. La base de données en ligne des commissions nationales et des réseaux associés sera continuellement améliorée et mise à jour. Des efforts seront déployés pour développer et améliorer l'interactivité et la bilatéralité de la communication entre le Secrétariat et les commissions nationales, en utilisant des TIC modernes et à bas coût, y compris les réseaux sociaux.

Résultat escompté 2 : Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Organisation annuelle d'une réunion interrégionale pour le renforcement des capacités opérationnelles des commissions nationales	- Nombre de commissions nationales représentées : 140	- Soutien à fournir à l'Afrique, aux PMA, aux pays en situation de post-conflit et aux PEID, en particulier dans le cadre de ces réunions. Nombre de participants : 130
2. Publication du rapport annuel des commissions nationales et élaboration/mise en place d'autres outils de communication	- 150 contributions reçues	- Inclusion de plus de 140 contributions nationales

1.3 Renforcement des relations avec le système des Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

09504 Durant la période considérée, l'UNESCO s'attachera à poursuivre ses efforts visant à encourager une meilleure intégration et renforcer son rôle au sein du système des Nations Unies, ainsi que sa coopération avec les autres institutions spécialisées, fonds et programmes, afin de contribuer, dans ses domaines de compétence, à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Organisation continuera également d'affirmer sa présence et sa mission au sein du système multilatéral et assurera le suivi des décisions pertinentes des organes directeurs des Nations Unies qui concernent son action.

- L'Organisation continuera de prendre une part active aux organes intergouvernementaux et aux mécanismes interinstitutionnels, dont l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUMD).
- Un suivi régulier des mémorandums d'accord signés avec des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales (OIG) sera assuré pour en évaluer les résultats obtenus, ainsi que la mise à jour et la révision le cas échéant d'accords existants, et la signature éventuelle de nouveaux accords, permettant ainsi de mieux aligner les partenariats officiels avec des institutions et des organisations avec les priorités stratégiques de l'UNESCO.

09505 Sur la base des résultats du rapport quadriennal sur le concours que les organisations non gouvernementales ont apporté à l'action de l'UNESCO (38 C/34) et dans le cadre des Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les ONG (résolution 36 C/108) et des Directives concernant les relations officielles de l'UNESCO avec les fondations et institutions similaires (26 C/Rés., 13.23; 28 C/Rés., 13.5 et 29 C/Rés., 64), l'Organisation continuera d'approfondir une culture authentique et dynamique du partenariat en renforçant son interaction et sa coopération avec les partenaires non gouvernementaux dans le cadre de différents programmes et à tous les niveaux de l'Organisation, de façon que les ONG puissent contribuer plus largement tant à la définition des objectifs de l'UNESCO qu'à la mise en œuvre de ses activités. À cette fin, des actions seront entreprises dans les domaines suivants :

- L'UNESCO s'efforcera de mettre en place un mécanisme efficace et durable de suivi et d'évaluation de ses partenariats avec les ONG. Ainsi, la base de données des ONG, fondations et institutions similaires continuera d'être actualisée et améliorée pour servir de plate-forme de référence et d'évaluation, et une évaluation complète des partenariats sera réalisée, dont les résultats seront présentés à la 40^e session de la Conférence générale conformément aux Directives pertinentes, sera réalisée.
- En étroite coopération avec le Comité de liaison ONG-UNESCO, l'Organisation s'attachera à améliorer l'efficacité, l'efficience et le caractère inclusif du mécanisme de coopération collective prévu par les Directives, par exemple au moyen d'une plus large participation des ONG partenaires de toutes les régions et de l'organisation de forums internationaux d'ONG dans différents pays et régions.
- L'Organisation poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la communication avec les ONG partenaires et entre ces dernières, ainsi que la visibilité de la coopération avec les ONG, deviendra une priorité (utilisation des TIC, d'Internet, des réseaux sociaux, etc.). L'Organisation s'attachera également, en coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO, à favoriser l'admission au partenariat officiel des organisations non gouvernementales qui coopèrent activement avec l'Organisation, tant au niveau international que national, et à promouvoir une plus grande diversité géographique de son réseau d'ONG, y compris en recensant, dans la mesure des moyens disponibles, les ONG pertinentes dans ses domaines de compétence, aux niveaux national, régional et international, une attention particulière étant accordée aux partenaires appropriés des régions insuffisamment représentées. Enfin, l'Organisation continuera d'offrir des espaces privilégiés pour la contribution de la société civile et pour favoriser un dialogue constructif entre ONG et États membres, y compris par le biais du Comité sur les partenaires non gouvernementaux (NGP) du Conseil exécutif.

Résultat escompté 3 : Renforcement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies et mise en évidence de son rôle de chef de file dans des domaines clés ; renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment au moyen de mémorandums d'accord ; et revitalisation, renouvellement et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO et amélioration de sa visibilité

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de nouvelles ONG des régions sous-représentées admises au partenariat officiel	- Ratio 78/22	- Ratio 78/22 (80/20)
2. Nombre de manifestations organisées en coopération avec le Comité de liaison ONG-UNESCO sur les thèmes prioritaires de l'UNESCO ou pour la célébration des journées internationales	- 3 manifestations	- 3 manifestations
3. Examens périodiques des partenariats avec les ONG et évaluation des nouvelles demandes	- Au moins 40 %	- Au moins 30 %

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
4. Partenariats stratégiques avec des OIG développés et/ou renouvelés	- 2	- 2
5. Préparation, en temps voulu, de la contribution de l'UNESCO aux rapports présentés par le Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'ECOSOC, ainsi qu'aux autres mécanismes interinstitutions et organes directeurs du système des Nations Unies	- <i>Reconnaissance par les États membres de la qualité de la contribution de l'UNESCO aux rapports des Nations Unies</i>	- <i>Reconnaissance par les États membres de la qualité de la contribution de l'UNESCO aux rapports des Nations Unies</i>

2. L'information du public

- 09506** La fonction de communication et d'information du public est stratégique pour l'Organisation. Cette fonction comprend non seulement des aspects techniques permettant d'assurer la diffusion d'informations par le biais de différents canaux, mais exerce aussi, comme le recommande le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (JIU/REP/2015/4) un rôle plus essentiel permettant de promouvoir et de soutenir la mise en œuvre des objectifs et priorités de l'UNESCO.
- 09507** La communication de l'Organisation doit être orientée par son programme et fondée sur les résultats obtenus par son programme. Elle doit être cohérente et diverse pour être en mesure de toucher efficacement les nombreux publics avec lesquels l'Organisation interagit. Les messages et les divers moyens de communication agissant en complément les uns des autres doivent alimenter cette interaction avec les publics de l'UNESCO et participer d'une culture organisationnelle de transparence et de co-construction.
- 09508** En utilisant tous les leviers de communication, l'Organisation doit affirmer son positionnement au sein du système des Nations Unies, et démontrer son impact et sa contribution à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODDs), en particulier par le biais de son travail sur le terrain et le rappel régulier des principes fondamentaux sous-tendant tout son travail : droits humains, égalité des genre, culture de la paix, principes d'inclusion, de dialogue et de respect de la diversité.
- 09509** S'appuyant sur sa notoriété mondiale et la force de sa marque, l'UNESCO a soin de gérer toutes les formes d'association de son nom que ce soit avec des partenaires publics ou privés ou de la société civile, dans le cadre de projets ou d'événements institutionnels ou culturels. Compte tenu de la puissance démultiplicatrice de ce levier, la valorisation de la marque fait l'objet d'une attention soutenue, comme un élément essentiel de la stratégie de partenariats, de la mobilisation de fonds extrabudgétaires et donc de la mise en œuvre du programme.
- 09510** Pour toucher le plus efficacement les publics ciblés, la communication doit être dynamique, claire, multilingue et visuelle. Elle doit évidemment aussi être évolutive et capable d'accompagner les évolutions technologiques et les pratiques les plus récentes. Le soin pour une communication de qualité et conforme aux principes stratégiques énoncés ci-dessus, est une responsabilité de tous dans l'Organisation (secteurs de programme, bureaux hors Siège, instituts, services de soutien, organes

directeurs, etc.), néanmoins la coordination et le pilotage stratégique en revient à la Division de l'information du public qui définit les rôles et responsabilités de chacun ainsi que les messages clés associés aux plans de communication et assure le suivi et l'évaluation de l'impact et de la visibilité.

2.1 Services éditoriaux et médiatiques

- 09511** La stratégie de communication de l'UNESCO continue d'évoluer, alors que l'Organisation bénéficie de nouvelles opportunités d'entrer en contact avec les diverses communautés qu'elle souhaite atteindre. Le développement rapide des médias en ligne et des réseaux sociaux lui permet de communiquer à propos de son programme sur trois grandes plates-formes et de toucher ainsi ces communautés. Il s'agit en particulier des messages multilingues diffusés sur nos portails Internet, sur les réseaux sociaux que sont principalement Facebook, Twitter, Instagram, Kontakt, Weibo, et par le biais de nos relations avec les médias, qui permettent à l'Organisation d'informer les médias locaux, nationaux et internationaux de son action. Si chacune a ses particularités, toutes trois sont abondamment utilisées et souvent de façon complémentaire.
- 09512** Le contenu joue un rôle essentiel et l'UNESCO possède un avantage concurrentiel dans ce domaine. L'adaptation de notre message à chaque plate-forme est un autre élément tout aussi primordial de notre stratégie. En principe, cela signifie que la narration est l'objectif premier. Pour l'essentiel, cela repose sur un contenu éditorial fort, à partir d'articles de fond servant de base à toute une série de produits éditoriaux. Photos, vidéos et infographies peuvent être des facteurs de premier plan ou bien des éléments du cadre complémentaire qui attire les communautés visées par l'UNESCO vers ses divers produits. Twitter est un outil efficace pour communiquer avec la communauté de ce réseau social par le biais de courtes vidéos, d'éléments d'infographie, de photos, de quizz et d'enquêtes, ainsi que pour la promotion croisée. Facebook continue de se développer en une plate-forme prometteuse en tant que source pour tous les types de matériels produits par l'UNESCO, tout en offrant un espace pour l'engagement et l'échange.
- 09513** L'UNESCO continuera de collaborer avec des médias d'actualité et d'information. Elle s'emploiera activement à fournir aux journalistes une gamme plus large de matériels éditoriaux bien adaptés et ciblés, notamment des images, des vidéos et des messages sur les réseaux sociaux, sur ses priorités et ses activités ; elle favorisera les possibilités de contacts avec les médias pour ses dirigeants et ses experts ; et elle sensibilisera les journalistes à l'ensemble et à la complexité des questions traitées et des actions entreprises par l'Organisation, de manière à encourager une couverture médiatique régulière et complète. Pour élargir la portée de sa communication, elle nouera des partenariats avec des acteurs clés.
- 09514** Elle surveillera étroitement la couverture dont elle bénéficie dans l'ensemble des médias mondiaux et chez les leaders d'opinion qui ont le pouvoir d'influencer la façon dont est perçue l'Organisation.

Résultat escompté 4 : Représentation fidèle des activités et priorités de l'UNESCO par la production de ses propres textes, images, infographies et vidéos diffusés sur ses diverses plates-formes, bénéficiant d'une promotion croisée et largement couverts par des médias nationaux et internationaux ainsi que par des plates-formes Internet et des réseaux sociaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre d'articles multilingues produits et publiés sur Internet	- 100 articles de fond	- 80 articles de fond

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2. Nombre d'articles dans des médias d'informations mondiaux où l'UNESCO est mentionnée (selon la base de données Cision)	- 55 000 articles par mois	- 50 000 articles par mois

2.2 Relations publiques, partenariats et campagnes

- 09515** Construire l'image de l'Organisation au niveau international est d'une importance primordiale pour améliorer les synergies potentielles avec les partenaires et renforcer les réseaux ainsi que l'impact de l'UNESCO. La communication institutionnelle, qui favorise l'adhésion des partenaires et du grand public aux idées et aux valeurs de l'UNESCO et leur engagement envers elle, possède un important potentiel de croissance.
- 09516** Par la création et la gestion de campagnes et de projets de communication mondiaux fondés sur des partenariats, l'UNESCO mobilisera des grands médias, des acteurs du secteur privé et des institutions de premier plan en faveur de son plaidoyer et d'actions d'envergure destinées à sensibiliser et gagner l'adhésion du grand public.
- 09517** Des initiatives de communication menées avec les secteurs pour une mobilisation des communautés de spécialistes et d'experts incluront l'organisation de manifestations internationales et culturelles ainsi que d'actions en direction des médias et des réseaux sociaux.
- 09518** Construire l'image de l'Organisation au niveau local pour le public du Siège et pour des manifestations internationales (COP, expositions internationales, etc.) constituera un autre pilier majeur du travail d'équipe. Ce travail sera mené avec l'aide de la mobilisation du public et des relations publiques autour de manifestations publiques, le développement du service des visites au Siège et l'organisation de campus des jeunes à l'UNESCO s'adressant à un public international de plus en plus large à Paris.
- 09519** L'UNESCO continuera à développer et gérer un écosystème de partenaires en vue de lancer et mettre en œuvre ses projets de communication avec les parties concernées choisies dans la société civile (médias, producteurs de l'audiovisuel, agences de presse, fondations, acteurs de l'audiovisuel et de l'industrie cinématographique, etc.).

Résultat escompté 5 : Amélioration de l'image institutionnelle de l'UNESCO par la création et la gestion d'écosystèmes de partenaires (médias, sponsors, agents d'exécution) débouchant sur des campagnes de communication, des projets de communication et de marketing, ainsi que des manifestations d'information du public et des événements spéciaux au Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre de partenariats de communication	- 5 nouveaux partenariats de communication	- 4 nouveaux partenariats de communication
2. Public touché (manifestations spéciales et visites)	- 22 000 personnes par an	- 20 000 personnes par an

2.3 Publications, libre accès et gestion de marque

Accès libre, accessibilité et élargissement d'audience

- 09520** Depuis 2013, la politique d'accès libre de l'UNESCO constitue l'épine dorsale de notre stratégie de diffusion et peut se mesurer en termes de diffusion accrue des publications de l'Organisation. Suivre l'utilisation au moyen à la fois d'une plate-forme en accès libre dédiée et d'identifiants techniques nous permet de mesurer l'impact de notre nouvelle politique et d'informer sur le développement.
- 09521** L'accès libre sera élargi à tous les aspects de nos contenus (Web, photos, audiovisuel et données). L'élargissement de l'accès suppose aussi la diffusion stratégique de contenus multilingues dont la teneur est pertinente et peut être aisément découverte par les utilisateurs d'Internet. Nouer des partenariats avec des plates-formes en vue (telles que Wikimedia, Google, YouTube, etc.) pour les contenus médiatiques sera l'une de nos priorités. L'accessibilité pour les malvoyants et les personnes qui ont des problèmes de lecture nécessite également de mettre les documents et les contenus en ligne aux normes pour les rendre accessibles à ce public.
- 09522** Les publications de l'UNESCO seront disponibles grâce au développement d'une boutique en ligne qui en facilitera la fourniture, sous une forme structurée et modulaire, aux agrégateurs de contenus et aux bibliothèques du monde entier. Cet outil sera placé au cœur du portail Internet de l'UNESCO en sa qualité de ressource essentielle à la visibilité globale de l'Organisation.

Amélioration de la qualité et la cohérence des publications

- 09523** Tout le cadre d'assurance qualité mis en place depuis 2008, et particulièrement la création d'un Conseil des publications en 2011, a suscité une dynamique d'auto-amélioration dans les secteurs de programme. Le contrôle de qualité (et le resserrement des budgets) se transforme en une réflexion stratégique au sujet des publications. Il incombe à la Division de l'information du public de mener ce processus et de travailler avec les secteurs en vue de produire des titres moins nombreux et à plus fort impact. Actuellement, son travail porte sur la conception d'une nouvelle collection phare de rapports de l'UNESCO.

Rapport annuel de l'UNESCO

- 09524** Le Rapport annuel de l'UNESCO est devenu un outil de communication central pour l'Organisation en raison de son contenu simple et attrayant. Pour toucher un plus large public, ce contenu doit être plus multilingue et plus compatible avec Internet.

Gestion de la marque et produits dérivés

- 09525** Des partenariats, à l'image de celui déjà noué avec PAMP et Harper Collins entre autres, seront développés avec d'autres marques qui partagent les valeurs et les objectifs de l'UNESCO. Dans le cadre de cette initiative, la librairie de l'UNESCO élaborera des produits à l'effigie de la marque et des comarques qui seront vendus sur la plate-forme de commerce en ligne et par l'intermédiaire d'un réseau de distributeurs, comprenant des bureaux hors Siège, des musées et d'autres points de vente (sites du patrimoine mondial, etc.).

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur et programme Capitale mondiale du livre

- 09526** L'UNESCO invite chaque année la communauté internationale à célébrer cette journée en organisant des manifestations telles que des conférences, des ateliers, des débats, des cérémonies de remise de prix littéraires, des spectacles artistiques, etc. dans le monde entier et/ou en y participant. Le succès de cette journée est dû au soutien reçu de toutes les parties concernées (auteurs, éditeurs, enseignants, bibliothécaires, institutions, médias, etc.).

09527 La Capitale mondiale du livre est désignée chaque année par les organisations internationales qui représentent les trois grands secteurs de l'industrie du livre. L'année débute le 23 avril, date de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, et réunit les éditeurs, les écrivains et les acteurs de l'industrie du livre de la ville en vue de promouvoir et célébrer les livres et la lecture.

09528 Des partenaires sont actuellement recherchés pour financer ces deux projets.

Le Courrier de l'UNESCO

09529 La publication du *Courrier de l'UNESCO* redémarrera en 2017 grâce à l'engagement financier de la Commission nationale de la Chine pour l'UNESCO. Le financement initial pour une période de cinq ans concerne la publication en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

09530 *Le Courrier* traite de sujets et de thèmes universels relevant du mandat de l'UNESCO. Pour tenter d'apporter des réponses aux grands défis de notre époque, le magazine publie des articles d'intellectuels, de spécialistes et d'artistes de renom, ainsi que de journalistes venant d'horizons culturels et géographiques divers.

09531 La diffusion de la nouvelle édition du *Courrier* dépendra dans une très large mesure de sa disponibilité sous forme électronique sur différentes plates-formes et de sa promotion sur les réseaux sociaux.

Résultat escompté 6 : Promotion des contributions intellectuelles de l'UNESCO par le biais de publications de qualité, notamment le *Courrier de l'UNESCO*, produites et diffusées dans le cadre de la politique d'accès libre et en étroite coopération avec des partenaires d'édition pour toucher un large public ; valorisation, protection et promotion du nom et du logo de l'UNESCO par le biais d'initiatives de gestion de la marque et des produits dérivés ; promotion du livre et de la lecture par le biais de la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ainsi que du programme Capitale mondiale du livre

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Augmentation du nombre de téléchargements	- 10 millions de téléchargements	- 10 millions de téléchargements
2. Augmentation du nombre de traductions et d'adaptations des publications UNESCO	- 38 dérivés officiels	- 35 dérivés officiels
3. Augmentation du nombre d'articles de presse, de sources en ligne et de blogs concernant les publications de l'UNESCO	- 60	- 60
4. Augmentation du nombre de partenariats d'alliance de marques	- 28	- 25
5. Téléchargements du <i>Courrier de l'UNESCO</i> dans 6 langues	- 3 millions	- 3 millions

2.4 Plate-forme Internet intégrée et réseaux sociaux

- 09532** La plate-forme Internet intégrée est le premier point de contact de l'Organisation pour des millions de visiteurs chaque mois, de même que l'un des principaux outils de travail du Secrétariat. Pour être crédible, pertinente, visible et efficace, elle doit pouvoir affirmer sa présence et faire connaître l'objectif, le domaine d'action et les résultats de l'Organisation.
- 09533** La plate-forme Internet est l'épine dorsale de la stratégie de communication de l'UNESCO. Elle se compose de la page UNESCO.org destinée au grand public, de la page UNESCO.int destinées aux États membres et aux principales parties prenantes et de la page UNESCOCOMMUNITY destinée au personnel de l'UNESCO. Plusieurs comptes sur les réseaux sociaux complètent la plate-forme par une activité journalière. La plate-forme se doit d'être de qualité, visuellement attrayante et multilingue pour constituer un support de communication institutionnel et programmatique.
- 09534** Le développement technique de la plate-forme reste un défi constant et nécessite l'intégration de plusieurs fonctionnalités dans un environnement en rapide évolution. Des technologies et des solutions innovantes et conformes aux normes professionnels sont progressivement intégrées à l'architecture Internet de l'UNESCO.
- 09535** La gestion de la plate-forme Internet et des comptes sur les réseaux sociaux soutient directement et favorise la mise en œuvre des autres résultats escomptés concernant l'information du public.

Résultat escompté 7 : Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web, dans plusieurs langues, au profit de publics divers

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Analyse de la fréquentation sur Internet	– 7 millions de pages consultées en moyenne ; 3 millions de visites et 2 millions de visiteurs uniques par mois	– 7 millions de pages consultées en moyenne ; 3 millions de visites et 2 millions de visiteurs uniques par mois
2. Nombres de followers/fans sur les réseaux sociaux dans toutes les langues et pour tous les comptes	– 5,7 millions de likes/followers/fans	– 5,3 millions de likes/followers/fans

Chapitre 6 – Appui et coordination hors Siège

09600 Résolution 39 C/52 de la Conférence générale pour l'Appui et la coordination hors Siège

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action relatif à l'appui et à la coordination hors Siège afin :
 - (i) de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie visant à faire en sorte que le dispositif hors Siège de l'UNESCO contribue à l'exécution du programme commun de l'Organisation, conformément aux grandes orientations stratégiques et aux modalités opérationnelles de la coopération pour le développement définies à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi qu'aux modalités d'action, au niveau des pays, du système des Nations Unies pour le développement ;
 - (ii) d'assurer la gestion d'ensemble du dispositif hors Siège ;
 - (iii) de planifier et d'exécuter les programmes et activités de l'Organisation au niveau des pays et des régions par l'intermédiaire des bureaux hors Siège de l'UNESCO, et de faire en sorte qu'ils participent activement aux initiatives et aux exercices de programmation conjoints des Nations Unies aux niveaux des pays et des régions afin de répondre aux priorités nationales et régionales ;
 - (iv) de suivre la performance du dispositif hors Siège au moyen d'un outil adapté de gestion des performances ;
 - (v) d'évaluer les performances individuelles des directeurs et chefs de bureau hors Siège ;
 - (vi) de coordonner la préparation et la réaction de l'UNESCO face aux situations de crise, et de servir de point focal pour les mécanismes interinstitutions correspondants ;
 - (vii) de superviser et de développer des infrastructures et mécanismes de gestion et d'administration appropriés à l'appui des actions menées par l'UNESCO pour faire face aux crises nouvelles ou prolongées, en étroite coordination avec les organismes des Nations Unies aux niveaux international, régional et national ;
- (b) à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 2 416 200 dollars pour la période 2018-2019 ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (1) Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à des orientations et à une coordination stratégiques, ainsi qu'à un appui aux bureaux hors Siège ;
- (2) Adoption par l'UNESCO d'une approche institutionnelle globale et cohérente en matière de préparation et de réaction aux situations de crise ;
- (3) Appui aux bureaux hors Siège de l'UNESCO en matière de préparation et réaction aux crises nouvelles ou prolongées ;
- (4) Contribution et intégration aux mécanismes et processus globaux de coordination en situation de crise des Nations Unies (et autres acteurs concernés).

09601

La Division de l'appui et de la coordination hors Siège (FSC) est l'entité centrale chargée de la coordination et du suivi du dispositif hors Siège, ainsi que la plate-forme chargée de la gestion, de l'appui et de la coordination hors Siège. Elle a pour but de renforcer l'obligation redditionnelle et de veiller à l'efficacité et l'efficacé du flux d'informations entre le dispositif hors Siège et le Siège. À cette fin, la Division s'acquitte des fonctions suivantes :

1. Fournir des orientations stratégiques et des recommandations au Directeur général et aux hauts responsables de l'Organisation sur les politiques, les nouvelles initiatives, les défis et les grandes tendances concernant le dispositif hors Siège, et coordonner la réflexion stratégique sur les orientations futures de la présence de l'UNESCO sur le terrain ;
2. Surveiller la performance du dispositif hors Siège afin de garantir la viabilité d'un dispositif hors Siège répondant aux besoins des États membres ;
3. Servir de point d'entrée unique pour les bureaux hors Siège en ce qui concerne l'appui, la coordination et le suivi des programmes, ainsi que l'établissement des rapports, et ce grâce à des approches coordonnées, à des réponses apportées en temps utiles et à des actions cohérentes, en collaboration avec les secteurs de programme et les services internes ;
4. Aider les bureaux hors Siège à accroître leur autonomie en matière de gestion et leur obligation redditionnelle ;
5. Faciliter et promouvoir une collaboration interactive entre les bureaux hors Siège et le Siège ;
6. Mettre en place des systèmes et des processus visant à améliorer les flux d'informations ;
7. Contrôler et assurer l'optimisation des effectifs pour les postes de directeur/chef de bureau hors Siège et le personnel d'appui essentiel et donner des conseils sur la dotation en personnel des bureaux hors Siège aux secteurs de programme et services internes ;
8. Évaluer les performances des directeurs/chefs de bureau hors Siège, en collaboration avec les secteurs de programme et les services internes, ce qui inclut la définition d'objectifs et d'indicateurs communs concernant les performances.

09602

En outre, la Division sert de point focal pour la programmation, la coordination et l'appui de la mise en œuvre par le Siège et les bureaux hors Siège de la stratégie de l'UNESCO en matière de préparation et de réaction aux crises. Elle soutient l'approche institutionnelle adoptée par l'Organisation pour faire face aux situations de crise et de transition. Elle coordonne la fourniture d'un soutien et d'orientations programmatiques et opérationnels aux bureaux hors Siège pour que l'UNESCO intervienne en temps voulu lors de certaines crises et dans les processus de relèvement et de reconstruction. À cette fin, la Division s'acquitte des fonctions suivantes :

1. Fournir des orientations stratégiques pour guider les actions sur le terrain en fournissant des indications sur la position de l'Organisation, ses priorités et ses paramètres dans ce domaine ;
2. Faciliter la fourniture d'une aide égale et coordonnée de la part des secteurs de programme et des services centraux ;
3. Élaborer et actualiser des procédures administratives spéciales à appliquer en cas de crise ;
4. Maintenir une plate-forme de gestion des connaissances visant à enregistrer et soutenir les actions et les bonnes pratiques de l'UNESCO ;
5. Mettre en évidence les besoins de formation et les modalités les plus utiles aux bureaux faisant face ou exposés à des situations de crise ;

6. Faire directement suite aux demandes émanant des bureaux hors Siège confrontés à une crise.

Résultat escompté 1 : Renforcement de la viabilité du dispositif hors Siège grâce à des orientations et à une coordination stratégiques, ainsi qu'à un appui aux bureaux hors Siège

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Fourniture en permanence de conseils en matière de stratégies et de politiques à la Directrice générale et à l'Équipe de direction	– Publication de documents stratégiques, rationalisation des obligations redditionnelles et des rapports hiérarchiques, élaboration de stratégies globales relatives au dispositif hors Siège	– Publication de documents stratégiques, rationalisation des obligations redditionnelles et des rapports hiérarchiques, élaboration de stratégies globales relatives au dispositif hors Siège
2. Examen et ajustement réguliers de la pertinence et de la performance du dispositif hors Siège	– Examen et adaptation réguliers de la pertinence et de la performance du dispositif hors Siège grâce à l'élaboration et l'application d'outils adaptés ; poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie du dispositif hors Siège comme décidé par les organes directeurs de l'UNESCO	– Examen et ajustement réguliers de la pertinence et de la performance du dispositif hors Siège
3. Interaction efficace entre les bureaux hors Siège et le Siège et entre les bureaux hors Siège en place	– Appui efficace apporté aux bureaux hors Siège dans tous les domaines d'action ; Mobilisation d'un appui durable des secteurs de programme et des services internes	– Appui efficace apporté aux bureaux hors Siège dans tous les domaines d'action ; Mobilisation d'un appui durable des secteurs de programme et des services internes
4. Évaluation des performances des directeurs/chefs de bureau hors Siège	– Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureau hors Siège et compte rendu à ce sujet avant la fin de chaque cycle d'évaluation	– Évaluation des performances de tous les directeurs/chefs de bureau hors Siège et compte rendu à ce sujet avant la fin de chaque cycle d'évaluation
5. Mise en place de canaux efficaces de communication et de partage des connaissances	– Mise en place de systèmes, processus et outils de partage des données et rationalisation des flux d'informations	– Mise en place de systèmes, processus et outils de partage des données et rationalisation des flux d'informations

Résultat escompté 2 : Adoption par l'UNESCO d'une approche institutionnelle globale et cohérente en matière de préparation et de réaction aux situations de crise

Indicateur de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Élaboration et adoption d'une stratégie de préparation et de réaction aux crises (PRC) à l'échelle de l'UNESCO. Mécanisme de coordination de PRC opérationnel à l'échelle de l'Organisation. Fourniture régulière aux bureaux de liaison et bureaux hors Siège d'orientations stratégiques visant à renforcer leur participation aux organes de planification et de coordination pertinents du système des Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Fourniture d'une aide à tous les bureaux pour l'intégration d'un cadre stratégique de PRC dans les UCPD – Mise en place et utilisation de modules thématiques pilotes. Plan spécial de formation à la PRC pour certains bureaux hors Siège (ceux confrontés à des crises de longue durée) 	<ul style="list-style-type: none"> – Fourniture d'une aide à tous les bureaux pour l'intégration d'un cadre stratégique de PRC dans les UCPD – Plan spécial de formation à la PRC pour certains bureaux hors Siège (ceux confrontés à des crises de longue durée)

Résultat escompté 3 : Appui aux bureaux hors Siège de l'UNESCO en matière de préparation et réaction aux crises nouvelles ou prolongées

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Procédures accélérées opérationnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Entrée en vigueur et utilisation d'une circulaire approuvée relative aux procédures accélérées 	<ul style="list-style-type: none"> – Entrée en vigueur et utilisation d'une circulaire approuvée relative aux procédures accélérées
<p>2. Participation accrue des bureaux hors Siège aux mécanismes d'appel humanitaire, aux évaluations des besoins après une catastrophe (PDNA) et aux évaluations des besoins après un conflit (PCNA) de la période couverte par le 38 C/5</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Participation de l'UNESCO à environ 20 appels par an 	<ul style="list-style-type: none"> – Participation de l'UNESCO à environ 20 appels par an
<p>3. Mise en place, actualisation et utilisation d'une plateforme de partage des connaissances relatives à la PRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation de 25 % du taux de mobilisation des fonds extrabudgétaires consacrés à la préparation et aux réactions aux crises 	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation de 20 % du taux de mobilisation des fonds extrabudgétaires consacrés à la préparation et aux réactions aux crises

Résultat escompté 4 : Contribution et intégration aux mécanismes et processus globaux de coordination en situation de crise des Nations Unies (et autres acteurs concernés)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2019</i>	
	<i>595,2 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Recensement stratégique pour hiérarchiser les mécanismes et processus de coordination post-crise	<i>– Participation régulière à certains mécanismes et processus de coordination post-crise pertinents identifiés</i>	<i>– Participation régulière à certains mécanismes et processus de coordination post-crise pertinents identifiés</i>
2. Adhésion au Comité permanent interorganisations (IASC)	<i>– L'UNESCO participe régulièrement au Comité permanent interorganisations (IASC) en tant qu'observateur</i>	<i>– L'UNESCO participe régulièrement au Comité permanent interorganisations (IASC) en tant qu'observateur</i>

II.C – Programme de participation et bourses

Titre II.C – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses									
I. Personnel (postes établis)		1 366 800	1 366 800	1 366 800	-	-	-	-	1 366 800
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration significative de la gestion du programme visant à assurer une plus grande transparence, à renforcer les mécanismes redditionnels, à promouvoir l'image de l'Organisation, à accroître l'impact de son action et à donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe)	12 837 700		12 837 700	12 837 700	-	-	-	-	12 837 700
ER2 Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire	1 523 400		1 523 400	1 523 400	-	-	-	-	1 523 400
Sous-total, Budget opérationnel	14 361 100	-	14 361 100	14 361 100	-	-	-	-	14 361 100
Total, Programme de participation et bourses	14 361 100	1 366 800	15 727 900	15 727 900	-	-	-	-	15 727 900

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Titre II.C –2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses									
I. Personnel (postes établis)		1 366 800	1 366 800	1 366 800	-	-	-	-	1 366 800
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Consultants et experts	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Services contractuels	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	24 600		24 600	24 600	-	-	-	-	24 600
Contribution financière (PP)	12 736 500		12 736 500	12 736 500	-	-	-	-	12 736 500
Bourses (FEL)	1 520 000		1 520 000	1 520 000	-	-	-	-	1 520 000
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	14 361 100	-	14 361 100	14 361 100					14 361 100
Total, Programme de participation et bourses	14 361 100	1 366 800	15 727 900	15 727 900	-	-	-	-	15 727 900

Titre II.C – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses									
I. Personnel (postes établis)		1 366 800	1 366 800	1 366 800	-	-	-	-	1 366 800
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration significative de la gestion du programme visant à assurer une plus grande transparence, à renforcer les mécanismes redditionnels, à promouvoir l'image de l'Organisation, à accroître l'impact de son action et à donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe)	10 933 400		10 933 400	10 933 400	-	-	-	-	10 933 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

ER2 Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire	910 200		910 200	910 200	-	-	-	-	910 200
Sous-total, Budget opérationnel	11 843 600	-	11 843 600	11 843 600	-	-	-	-	11 843 600
Total, Programme de participation et bourses	11 843 600	1 366 800	13 210 400	13 210 400	-	-	-	-	13 210 400

Titre II.C –2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses									
I. Personnel (postes établis)		1 366 800	1 366 800	1 366 800	-	-	-	-	1 366 800
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Consultants et experts	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Services contractuels	20 000		20 000	20 000	-	-	-	-	20 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	52 100		52 100	52 100	-	-	-	-	52 100
Contribution financière (PP)	10 811 500		10 811 500	10 811 500	-	-	-	-	10 811 500
Bourses (FEL)	900 000		900 000	900 000	-	-	-	-	900 000
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	11 843 600	-	11 843 600	11 843 600	-	-	-	-	11 843 600
Total, Programme de participation et bourses	11 843 600	1 366 800	13 210 400	13 210 400	-	-	-	-	13 210 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Chapitre 1 – Programme de participation

10100 Résolution 39 C/60 de la Conférence générale pour le Programme de participation et le Programme de bourses

La Conférence générale

A. Programme de participation

1. *Autorise* la Directrice générale à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le Programme de participation aux activités des États membres, conformément aux principes et conditions approuvés par la Conférence générale à sa 39^e session ;
2. *Invite* la Directrice générale :
 - (a) à communiquer sans délai aux commissions nationales pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, à la voie officielle désignée, les raisons qui justifient toute modification ou tout refus des montants demandés, pour permettre d'améliorer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation ;
 - (b) à informer les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, la voie officielle désignée, de tous les projets et activités exécutés dans leurs pays respectifs par des organisations internationales non gouvernementales au titre du Programme de participation ;
 - (c) à soumettre au Conseil exécutif à chacune de ses sessions d'automne un rapport contenant les informations suivantes :
 - (i) une liste des projets approuvés au titre du Programme de participation et au titre de l'aide d'urgence, avec l'indication des montants approuvés pour leur financement et de tout autre coût et tout autre appui liés à ces projets ;
 - (ii) en ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales, une liste établie de la même façon que celle qui est prévue à l'alinéa (i) ci-dessus ;
 - (d) à veiller à ce que les pourcentages des fonds du Programme de participation affectés à l'aide d'urgence, aux organisations internationales non gouvernementales et aux activités régionales ne dépassent pas respectivement 7 %, 5 % et 3 % du montant alloué au Programme de participation pour l'exercice considéré ;
 - (e) à rechercher des fonds extrabudgétaires pour compléter, si besoin est, le programme d'aide d'urgence 2018-2019 ;
 - (f) à trouver des moyens de renforcer le Programme de participation au cours du prochain exercice biennal, au bénéfice des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement, des pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe, des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays en transition ;
3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Amélioration significative de la gestion du programme visant à assurer une plus grande transparence, à renforcer les mécanismes redditionnels, à promouvoir l'image de l'Organisation, à accroître l'impact de son action et à donner une priorité effective à

l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe) ;

B. Programme de bourses

1. *Autorise* la Directrice générale à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour le Programme de bourses, afin :
 - (a) de contribuer à renforcer les ressources humaines et les capacités nationales dans des domaines étroitement liés aux objectifs stratégiques et aux priorités du programme de l'UNESCO, en particulier l'Afrique et l'égalité des genres, en accordant et en administrant des bourses ;
 - (b) de négocier des mécanismes de partage des coûts en espèces ou en nature avec des donateurs intéressés afin de financer des bourses dans le cadre de programmes de bourses coparrainées ;
 - (c) d'étudier les possibilités de renforcer les programmes de bourses grâce à des partenariats avec la société civile et des organisations non gouvernementales ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire ;

C. Ouverture de crédits pour le Programme de participation et le Programme de bourses

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à allouer au Programme de participation, pour la période 2018-2019, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 12 736 500 dollars au titre des coûts directs de programme ;
 - (b) à allouer également au Programme de bourses, pour la période 2018-2019, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 1 520 000 dollars afin d'honorer les obligations qui incombent à l'UNESCO en vertu des mécanismes en vigueur de partage des coûts avec les donateurs dans le cadre des programmes de bourses coparrainées ;
 - (c) à allouer en outre, pour la période 2018-2019, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 1 471 400 dollars pour les coûts de personnel et de fonctionnement du service du Programme de participation et du Programme de bourses.

Chapitre 1 – Programme de participation

10101 Le Programme de participation continuera d'apporter une assistance directe aux initiatives des États membres et des Membres associés dans les domaines de compétence de l'Organisation, selon les priorités déterminées par eux-mêmes. Cette assistance, destinée à promouvoir des activités à caractère national, sous-régional, interrégional ou régional devra être en rapport avec les priorités globales de l'Organisation et avec ses objectifs stratégiques de programme. Le Programme de participation est conçu pour renforcer le partenariat entre l'Organisation et ses États membres ainsi qu'entre l'Organisation et les organisations non gouvernementales en partenariat officiel avec l'UNESCO.

10102 Le Secrétariat poursuivra les efforts visant à une meilleure gestion de ce programme axée sur les résultats (RBM) en application des recommandations de l'audit externe afin d'améliorer la qualité des projets présentés et d'optimiser l'ensemble du processus d'évaluation du PP. Le Secrétariat prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que les fonds du PP soient distribués équitablement et pour accélérer le paiement des montants approuvés. Le Comité intersectoriel sur le Programme de participation veillera à ce que la priorité soit donnée à l'Afrique, à l'Égalité des genres ainsi qu'aux groupes prioritaires de pays concernés.

10103 Une plus grande attention sera accordée à l'amélioration de la communication avec les États membres, les organisations non gouvernementales, les points focaux des Secteurs de programme et les bureaux hors Siège tout au long du processus d'évaluation et d'approbation des demandes. La Section du Programme de participation et des bourses, en coopération étroite avec le Bureau de la gestion financière (BFM) et les États membres concernés, poursuivra les efforts visant à améliorer la qualité des rapports soumis après l'achèvement de chaque projet afin d'assurer la bonne utilisation des fonds approuvés.

Résultat escompté 1 : Amélioration significative de la gestion du programme visant à assurer une plus grande transparence, à renforcer les mécanismes redditionnels, à promouvoir l'image de l'Organisation, à accroître l'impact de son action et à donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe)

Indicateur de performance	Cible pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Nombre accru de projets approuvés en faveur des pays qui en ont besoin, en particulier les pays d'Afrique, les PMA, les PEID et les pays en développement	– Nombre accru de projets approuvés en faveur des pays d'Afrique, des PMA, des PEID et des pays en développement	– Amélioration de la qualité des rapports financiers et des rapports d'évaluation requis, aide apportée aux États membres bloqués pour leur permettre de régulariser leurs dossiers et de bénéficier à nouveau des fonds du PP

Chapitre 2 – Programme de bourses

10201 Pendant la période considérée, l'UNESCO contribuera à améliorer le renforcement des capacités institutionnelles, la compréhension internationale et le partage des connaissances grâce à des bourses pour l'Afrique, les femmes et les pays les moins avancés. L'Organisation adoptera une politique dynamique qui consistera à rechercher et à négocier des mécanismes de partage des coûts avec des donateurs intéressés au titre du Programme de bourses coparrainées. Des efforts seront déployés afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires par le biais de partenariats potentiels.

10202 Les bourses octroyées seront étroitement liées aux priorités de l'UNESCO telles que définies dans les documents C/4 et C/5. La coopération avec le système des Nations Unies se poursuivra en vue d'harmoniser les politiques, critères et normes d'administration des bourses, ainsi que leur versement, et d'échanger des informations sur les bonnes pratiques.

Résultat escompté 1 : Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cible pour 2019</i>	
	<i>595,2 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Envoi de lettres d'annonce, réception de candidatures, participation à la sélection des boursiers en faveur de bénéficiaires originaires d'Afrique, de PMA et de pays en développement	<i>– Nombre accru de bourses octroyées (520)</i>	<i>– 470 bourses seront attribuées conformément au mandat établi avec les pays donateurs concernés</i>

Titre III – Services internes

Titre III – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finan- cement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Gestion des ressources humaines									
I. Personnel (postes établis)		13 891 100	13 891 100	7 650 500	6 240 600	-	-	-	13 891 100
II. Budget opérationnel :									
ER1 Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2022	462 800		462 800	462 800	-	-	-	-	462 800
ER2 Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et l'excellence	2 450 700		2 450 700	2 450 700	-	-	-	-	2 450 700
ER3 Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique	14 987 100		14 987 100	14 987 100	-	-	-	-	14 987 100
Sous-total, Budget opérationnel	17 900 600	-	17 900 600	17 900 600	-	-	-	-	17 900 600
Total, Titre III.A	17 900 600	13 891 100	31 791 700	25 551 100	6 240 600	-	-	-	31 791 700
B. Gestion financière									
I. Personnel (postes établis)		16 215 300	16 215 300	9 975 800	6 239 500	-	-	-	16 215 300
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration de la prise de décisions éclairées par l'établissement de rapports financiers	662 400		662 400	503 000	-	-	159 400	-	662 400
ER2 Renforcement de la capacité de l'Organisation d'effectuer des contrôles internes solides	632 400		632 400	603 400	-	-	29 000	-	632 400
ER3 Prestation de services opérationnels efficaces et renforcement de la capacité de gestion financière	766 600		766 600	766 600	-	-	-	-	766 600
Sous-total, Budget opérationnel	2 061 400	-	2 061 400	1 873 000	-	-	188 400	-	2 061 400
Total, Titre III.B	2 061 400	16 215 300	18 276 700	11 848 800	6 239 500	-	188 400	-	18 276 700

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finan- cement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
C. Gestion des services de soutien									
Chapitre 1 Gestion et coordination des services de soutien et des achats									
ER1 Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix									
I. Personnel (postes établis)		3 293 500	3 293 500	3 293 500	-	-	-	-	3 293 500
II. Budget opérationnel :	771 900		771 900	771 900	-	-	-	-	771 900
Sous-total, Chapitre 1	771 900	3 293 500	4 065 400	4 065 400	-	-	-	-	4 065 400
Chapitre 2 Gestion des langues et des documents									
ER2 Multilinguisme et assurance qualité des services de traduction et de documents									
I. Personnel (postes établis)		15 871 800	15 871 800	13 086 800	-	2 785 000	-	-	15 871 800
II. Budget opérationnel :	12 149 900		12 149 900	1 883 900	-	10 266 000	-	-	12 149 900
Sous-total, Chapitre 2	12 149 900	15 871 800	28 021 700	14 970 700	-	13 051 000	-	-	28 021 700
Chapitre 3 Gestion des équipements, des conférences et des manifestations culturelles									
ER3 Ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail									
I. Personnel (postes établis)		10 990 400	10 990 400	5 184 400	-	5 806 000	-	-	10 990 400
II. Budget opérationnel :	21 228 100		21 228 100	6 821 400	-	14 406 700	-	-	21 228 100
Sous-total, Chapitre 3	21 228 100	10 990 400	32 218 500	12 005 800	-	20 212 700	-	-	32 218 500
Total, Titre III.C	34 149 900	30 155 700	64 305 600	31 041 900	-	33 263 700	-	-	64 305 600
D. Infrastructures et opérations TIC									
I. Personnel (postes établis)		6 786 200	6 786 200	4 031 200	2 755 000	-	-	-	6 786 200
II. Budget opérationnel :					-	-			
ER1 Exécution du programme rendue possible par la mise en place d'une infrastructure TIC fiable et robuste	1 200 500		1 200 500	1 200 500	-	-	-	-	1 200 500
Total, Titre III.D	1 200 500	6 786 200	7 986 700	5 231 700	2 755 000	-	-	-	7 986 700
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté									
I. Personnel (postes établis)		12 120 700	12 120 700	8 286 700	-	3 834 000	-	-	12 120 700
II. Budget opérationnel :					-	-			
ER1 Sûreté et sécurité accrues de l'environnement de travail	3 162 700		3 162 700	3 162 700	-	-	-	-	3 162 700
Total, Titre III.E	3 162 700	12 120 700	15 283 400	11 449 400	-	3 834 000	-	-	15 283 400
Total, Personnel (postes établis)	-	79 169 000	79 169 000	51 508 900	15 235 100	12 425 000	-	-	79 169 000
Total, Budget opérationnel	58 475 100	-	58 475 100	33 614 000	-	24 672 700	188 400	-	58 475 100
Total, Titre III	58 475 100	79 169 000	137 644 100	85 122 900	15 235 100	37 097 700	188 400	-	137 644 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Titre III – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Gestion des ressources humaines									
I. Personnel (postes établis)		13 891 100	13 891 100	7 650 500	6 240 600	-	-	-	13 891 100
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	144 000		144 000	144 000	-	-	-	-	144 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	119 000		119 000	119 000	-	-	-	-	119 000
Consultants et experts	175 000		175 000	175 000	-	-	-	-	175 000
Services contractuels	847 700		847 700	847 700	-	-	-	-	847 700
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	466 100		466 100	466 100	-	-	-	-	466 100
Autres charges	23 600		23 600	23 600	-	-	-	-	23 600
III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Organisation :									
Formation	1 805 800		1 805 800	1 805 800	-	-	-	-	1 805 800
Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	11 100 000		11 100 000	11 100 000	-	-	-	-	11 100 000
Traitement des demandes de remboursement par la CAM et notariat	2 600 000		2 600 000	2 600 000	-	-	-	-	2 600 000
Régime d'indemnisation du personnel	129 600		129 600	129 600	-	-	-	-	129 600
Voyages au titre de la Caisse commune des pensions (CCPPNU), y compris missions du personnel et voyages des participants	37 400		37 400	37 400	-	-	-	-	37 400
Jeux interorganisations (contribution au voyage des membres du personnel)	-		-	-	-	-	-	-	-
Contribution aux associations du personnel	72 400		72 400	72 400	-	-	-	-	72 400
Contribution à l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)	30 000		30 000	30 000	-	-	-	-	30 000
JCU (Jardin des petits et Club des enfants)	350 000		350 000	350 000	-	-	-	-	350 000
Autres fonds gérés centralement	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	17 900 600	-	17 900 600	17 900 600	-	-	-	-	17 900 600
Total, Titre III.A	17 900 600	13 891 100	31 791 700	25 551 100	6 240 600	-	-	-	31 791 700
B. Gestion financière									
I. Personnel (postes établis)		16 215 300	16 215 300	9 975 800	6 239 500	-	-	-	16 215 300
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	699 300		699 300	699 300	-	-	-	-	699 300
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	28 800		28 800	25 000	-	-	3 800	-	28 800
Consultants et experts	58 500		58 500	25 000	-	-	33 500	-	58 500
Services contractuels	537 700		537 700	485 700	-	-	52 000	-	537 700

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	155 500		155 500	75 500	-	-	80 000	-	155 500
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	581 100		581 100	562 500	-	-	18 600	-	581 100
Autres charges	500		500	-	-	-	500	-	500
Sous-total, Budget opérationnel	2 061 400	-	2 061 400	1 873 000	-	-	188 400	-	2 061 400
Total, Titre III.B	2 061 400	16 215 300	18 276 700	11 848 800	6 239 500	-	188 400	-	18 276 700
C. Gestion des services de soutien									
I. Personnel (postes établis)		30 155 700	30 155 700	21 564 700	-	8 591 000	-	-	30 155 700
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	5 044 400		5 044 400	30 000	-	5 014 400	-	-	5 044 400
Missions de délégués et de personnes extérieures	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Missions du personnel	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Consultants et experts	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Services contractuels	6 225 000		6 225 000	1 170 000	-	5 055 000	-	-	6 225 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	55 000		55 000	40 000	-	15 000	-	-	55 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	18 997 000		18 997 000	4 409 700	-	14 587 300	-	-	18 997 000
Autres charges	3 708 500		3 708 500	3 707 500	-	1 000	-	-	3 708 500
				-	-				-
Sous-total, Budget opérationnel	34 149 900	-	34 149 900	9 477 200	-	24 672 700	-	-	34 149 900
Total, Titre III.C	34 149 900	30 155 700	64 305 600	31 041 900	-	33 263 700	-	-	64 305 600
D. Infrastructures et opérations TIC									
I. Personnel (postes établis)		6 786 200	6 786 200	4 031 200	2 755 000	-	-	-	6 786 200
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	110 000		110 000	110 000	-	-	-	-	110 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	12 000		12 000	12 000	-	-	-	-	12 000
Consultants et experts	150 000		150 000	150 000	-	-	-	-	150 000
Services contractuels	698 000		698 000	698 000	-	-	-	-	698 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	24 100		24 100	24 100	-	-	-	-	24 100
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	206 400		206 400	206 400	-	-	-	-	206 400
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	1 200 500	-	1 200 500	1 200 500	-	-	-	-	1 200 500
Total, Titre III.D	1 200 500	6 786 200	7 986 700	5 231 700	2 755 000	-	-	-	7 986 700
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté									
I. Personnel (postes établis)		12 120 700	12 120 700	8 286 700	-	3 834 000	-	-	12 120 700
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	696 000		696 000	696 000	-	-	-	-	696 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	87 000		87 000	87 000	-	-	-	-	87 000
Consultants et experts	-		-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	1 495 700		1 495 700	1 495 700	-	-	-	-	1 495 700
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	65 000		65 000	65 000	-	-	-	-	65 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	545 000		545 000	545 000	-	-	-	-	545 000
Autres charges	274 000		274 000	274 000	-	-	-	-	274 000
Sous-total, Budget opérationnel	3 162 700	-	3 162 700	3 162 700	-	-	-	-	3 162 700
Total, Titre III.E	3 162 700	12 120 700	15 283 400	11 449 400	-	3 834 000	-	-	15 283 400
Total, Personnel (postes établis)	-	79 169 000	79 169 000	51 508 900	15 235 100	12 425 000	-	-	79 169 000
Total, Budget opérationnel	58 475 100	-	58 475 100	33 614 000	-	24 672 700	188 400	-	58 475 100
Total, Titre III	58 475 100	79 169 000	137 644 100	85 122 900	15 235 100	37 097 700	188 400	-	137 644 100

Titre III – 1 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Gestion des ressources humaines									
I. Personnel (postes établis)		13 613 700	13 613 700	7 726 400	5 887 300	-	-	-	13 613 700
II. Budget opérationnel :									
ER1 Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2022	462 800		462 800	462 800	-	-	-	-	462 800
ER2 Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et l'excellence	644 900		644 900	644 900	-	-	-	-	644 900
ER3 Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique	14 803 500		14 803 500	14 803 500	-	-	-	-	14 803 500
Sous-total, Budget opérationnel	15 911 200	-	15 911 200	15 911 200	-	-	-	-	15 911 200
Total, Titre III.A	15 911 200	13 613 700	29 524 900	23 637 600	5 887 300	-	-	-	29 524 900
B. Gestion financière									
I. Personnel (postes établis)		16 215 300	16 215 300	9 870 700	6 344 600	-	-	-	16 215 300
II. Budget opérationnel :									
ER1 Amélioration de la prise de décisions éclairées par l'établissement de rapports financiers	235 300		235 300	75 900	-	-	159 400	-	235 300
ER2 Renforcement de la capacité de l'Organisation d'effectuer des contrôles internes solides	273 400		273 400	244 400	-	-	29 000	-	273 400
ER3 Prestation de services opérationnels efficaces et renforcement de la capacité de gestion financière	518 700		518 700	518 700	-	-	-	-	518 700
Sous-total, Budget opérationnel	1 027 400	-	1 027 400	839 000	-	-	188 400	-	1 027 400
Total, Titre III.B	1 027 400	16 215 300	17 242 700	10 709 700	6 344 600	-	188 400	-	17 242 700

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Résultats escomptés (ER)	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finan- cement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
C. Gestion des services de soutien									
Chapitre 1 Gestion et coordination des services de soutien et des achats									
ER1 Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix				-					
I. Personnel (postes établis)		3 293 500	3 293 500	3 293 500	-	-	-	-	3 293 500
II. Budget opérationnel :	771 900		771 900	771 900	-	-	-	-	771 900
Sous-total, Chapitre 1	771 900	3 293 500	4 065 400	4 065 400	-	-	-	-	4 065 400
Chapitre 2 Gestion des langues et des documents									
ER2 Multilinguisme et assurance qualité des services de traduction et de documents									
I. Personnel (postes établis)		15 871 800	15 871 800	13 086 800	-	2 785 000	-	-	15 871 800
II. Budget opérationnel :	12 149 900		12 149 900	1 883 900	-	10 266 000	-	-	12 149 900
Sous-total, Chapitre 2	12 149 900	15 871 800	28 021 700	14 970 700	-	13 051 000	-	-	28 021 700
Chapitre 3 Gestion des équipements, des conférences et des manifestations culturelles									
ER3 Ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail									
I. Personnel (postes établis)		10 990 400	10 990 400	5 184 400	-	5 806 000	-	-	10 990 400
II. Budget opérationnel :	17 580 600		17 580 600	3 173 900	-	14 406 700	-	-	17 580 600
Sous-total, Chapitre 3	17 580 600	10 990 400	28 571 000	8 358 300	-	20 212 700	-	-	28 571 000
Total, Titre III.C	30 502 400	30 155 700	60 658 100	27 394 400	-	33 263 700	-	-	60 658 100
D. Infrastructures et opérations TIC									
I. Personnel (postes établis)		6 786 200	6 786 200	4 045 300	2 740 900	-	-	-	6 786 200
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER1 Exécution du programme rendue possible par la mise en place d'une infrastructure TIC fiable et robuste	581 400		581 400	581 400	-	-	-	-	581 400
Total, Titre III.D	581 400	6 786 200	7 367 600	4 626 700	2 740 900	-	-	-	7 367 600
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté									
I. Personnel (postes établis)		12 120 700	12 120 700	8 286 700	-	3 834 000	-	-	12 120 700
II. Budget opérationnel :				-	-				-
ER1 Sûreté et sécurité accrues de l'environnement de travail	1 560 400		1 560 400	1 560 400	-	-	-	-	1 560 400
Total, Titre III.E	1 560 400	12 120 700	13 681 100	9 847 100	-	3 834 000	-	-	13 681 100
Total, Personnel (postes établis)	-	78 891 600	78 891 600	51 493 800	14 972 800	12 425 000	-	-	78 891 600
Total, Budget opérationnel	49 582 800	-	49 582 800	24 721 700	-	24 672 700	188 400	-	49 582 800
Total, Titre III	49 582 800	78 891 600	128 474 400	76 215 500	14 972 800	37 097 700	188 400	-	128 474 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Titre III – 2 Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Gestion des ressources humaines									
I. Personnel (postes établis)		13 613 700	13 613 700	7 726 400	5 887 300	-	-	-	13 613 700
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	144 000		144 000	144 000	-	-	-	-	144 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	119 000		119 000	119 000	-	-	-	-	119 000
Consultants et experts	175 000		175 000	175 000	-	-	-	-	175 000
Services contractuels	847 700		847 700	847 700	-	-	-	-	847 700
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	-	-	-	-	-	-
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	466 100		466 100	466 100	-	-	-	-	466 100
Autres charges	15 000		15 000	15 000	-	-	-	-	15 000
III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Organisation :									
Formation	-		-	-	-	-	-	-	-
Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	11 100 000		11 100 000	11 100 000	-	-	-	-	11 100 000
Traitement des demandes de remboursement par la CAM et notariat	2 600 000		2 600 000	2 600 000	-	-	-	-	2 600 000
Régime d'indemnisation du personnel	129 600		129 600	129 600	-	-	-	-	129 600
Voyages au titre de la Caisse commune des pensions (CCPPNU), y compris missions du personnel et voyages des participants	37 400		37 400	37 400	-	-	-	-	37 400
Jeux interorganisations (contribution au voyage des membres du personnel)	-		-	-	-	-	-	-	-
Contribution aux associations du personnel	72 400		72 400	72 400	-	-	-	-	72 400
Contribution à l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)	30 000		30 000	30 000	-	-	-	-	30 000
JCU (Jardin des petits et Club des enfants)	175 000		175 000	175 000	-	-	-	-	175 000
Autres fonds gérés centralement	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	15 911 200	-	15 911 200	15 911 200	-	-	-	-	15 911 200
Total, Titre III.A	15 911 200	13 613 700	29 524 900	23 637 600	5 887 300	-	-	-	29 524 900
B. Gestion financière									
I. Personnel (postes établis)		16 215 300	16 215 300	9 870 700	6 344 600	-	-	-	16 215 300
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	10 000		10 000	10 000	-	-	-	-	10 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	28 800		28 800	25 000	-	-	3 800	-	28 800
Consultants et experts	58 500		58 500	25 000	-	-	33 500	-	58 500
Services contractuels	193 000		193 000	141 000	-	-	52 000	-	193 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	155 500		155 500	75 500	-	-	80 000	-	155 500

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Postes de dépenses	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de finance- ment	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	581 100		581 100	562 500	-	-	18 600	-	581 100
Autres charges	500		500	-	-	-	500	-	500
Sous-total, Budget opérationnel	1 027 400	-	1 027 400	839 000	-	-	188 400	-	1 027 400
Total, Titre III.B	1 027 400	16 215 300	17 242 700	10 709 700	6 344 600	-	188 400	-	17 242 700
C. Gestion des services de soutien									
I. Personnel (postes établis)		30 155 700	30 155 700	21 564 700	-	8 591 000	-	-	30 155 700
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	5 044 400		5 044 400	30 000	-	5 014 400	-	-	5 044 400
Missions de délégués et de personnes extérieures	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Missions du personnel	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Consultants et experts	40 000		40 000	40 000	-	-	-	-	40 000
Services contractuels	6 225 000		6 225 000	1 170 000	-	5 055 000	-	-	6 225 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	55 000		55 000	40 000	-	15 000	-	-	55 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	18 997 000		18 997 000	4 409 700	-	14 587 300	-	-	18 997 000
Autres charges	61 000		61 000	60 000	-	1 000	-	-	61 000
Sous-total, Budget opérationnel	30 502 400	-	30 502 400	5 829 700	-	24 672 700	-	-	30 502 400
Total, Titre III.C	30 502 400	30 155 700	60 658 100	27 394 400	-	33 263 700	-	-	60 658 100
D. Infrastructures et opérations TIC									
I. Personnel (postes établis)		6 786 200	6 786 200	4 045 300	2 740 900	-	-	-	6 786 200
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	10 000		10 000	10 000	-	-	-	-	10 000
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	12 000		12 000	12 000	-	-	-	-	12 000
Consultants et experts	50 000		50 000	50 000	-	-	-	-	50 000
Services contractuels	298 000		298 000	298 000	-	-	-	-	298 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	5 000		5 000	5 000	-	-	-	-	5 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	206 400		206 400	206 400	-	-	-	-	206 400
Autres charges	-		-	-	-	-	-	-	-
Sous-total, Budget opérationnel	581 400	-	581 400	581 400	-	-	-	-	581 400
Total, Titre III.D	581 400	6 786 200	7 367 600	4 626 700	2 740 900	-	-	-	7 367 600
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté									
I. Personnel (postes établis)		12 120 700	12 120 700	8 286 700	-	3 834 000	-	-	12 120 700
II. Autres dépenses :									
Assistance temporaire	191 700		191 700	191 700	-	-	-	-	191 700
Missions de délégués et de personnes extérieures	-		-	-	-	-	-	-	-
Missions du personnel	50 000		50 000	50 000	-	-	-	-	50 000
Consultants et experts	-		-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	480 000		480 000	480 000	-	-	-	-	480 000
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	30 000		30 000	30 000	-	-	-	-	30 000
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	620 100		620 100	620 100	-	-	-	-	620 100
Autres charges	188 600		188 600	188 600	-	-	-	-	188 600
Sous-total, Budget opérationnel	1 560 400	-	1 560 400	1 560 400	-	-	-	-	1 560 400
Total, Titre III.E	1 560 400	12 120 700	13 681 100	9 847 100	-	3 834 000	-	-	13 681 100
Total, Personnel (postes établis)	-	78 891 600	78 891 600	51 493 800	14 972 800	12 425 000	-	-	78 891 600
Total, Budget opérationnel	49 582 800	-	49 582 800	24 721 700	-	24 672 700	188 400	-	49 582 800
Total, Titre III	49 582 800	78 891 600	128 474 400	76 215 500	14 972 800	37 097 700	188 400	-	128 474 400

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

III.A – Gestion des ressources humaines

11000 Résolution 39 C/62 de la Conférence générale pour la Gestion des ressources humaines

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour la gestion des ressources humaines afin :
 - (i) d'évaluer périodiquement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion des ressources humaines pour 2017-2022, et d'en ajuster le plan d'action si nécessaire, compte tenu des priorités organisationnelles et des ressources financières et humaines allouées ;
 - (ii) de poursuivre la mise en œuvre des politiques relatives aux ressources humaines, et de les réviser si nécessaire, de façon qu'elles facilitent et soutiennent efficacement les opérations de programme de l'UNESCO, notamment en assurant la qualité du recrutement et en améliorant la mobilité géographique, tout en accordant une attention particulière à l'amélioration de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes ainsi qu'à la nécessaire harmonisation avec le régime commun des Nations Unies ;
 - (iii) d'exécuter des programmes innovants et pertinents d'apprentissage et de perfectionnement mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des compétences en matière de gestion, de leadership et de partenariat ;
 - (iv) de promouvoir une culture de la gestion axée sur les résultats garantissant la participation et l'échange à l'appui de la gestion des performances ;
 - (b) à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 31 791 700 dollars pour la période 2018-2019 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2022 ;
 - (2) Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et l'excellence ;
 - (3) Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique.

11001 Une gestion efficace des ressources humaines est essentielle pour parvenir à atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation. C'est pourquoi l'Organisation doit s'efforcer d'instaurer un environnement favorable en mettant en place des stratégies, des politiques, des procédures, des systèmes et des services efficaces et rationnels en matière de ressources humaines afin d'aider à recruter, perfectionner et retenir un personnel d'excellence diversifié, qualifié, motivé et mobile pour une bonne exécution du programme.

11002 Le Bureau de la gestion des ressources humaines fait partie des services internes qui relève directement de la Directrice générale. Il joue un rôle stratégique dans la mise en adéquation des ressources humaines dont dispose l'Organisation avec sa mission et son mandat en élaborant et en mettant en œuvre des politiques et des programmes relatifs aux ressources humaines, et en les harmonisant dans la mesure du possible avec le régime commun des Nations Unies.

11003 Le Bureau couvre tous les aspects de la gestion des ressources humaines : l'élaboration de politiques, la structure organisationnelle et le classement des postes, le recrutement et la sélection, la planification des ressources humaines, l'équité en matière d'équilibre géographique et de parité entre les sexes, la mobilité du personnel (y compris entre institutions), les partenariats en ressources humaines, la gestion des performances, la formation et le développement de carrière du personnel. Il couvre également l'administration des services du personnel conformément au régime commun des traitements, des indemnités et des pensions des Nations Unies ; gère les régimes de sécurité sociale et les services médicaux, y compris en apportant un soutien général au personnel pour ce qui est de son bien-être.

Résultat escompté 1 : Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2021, l'accent étant mis sur :

- 1a) la qualité du recrutement ;
- 1b) une meilleure représentation géographique ;
- 1c) la parité entre les sexes, notamment au niveau des postes de direction ;
- 1d) le renforcement de la mobilité.

	Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1a)	(i) délai moyen de recrutement (ii) réduction du taux de vacance (iii) pourcentage de plans relatifs aux ressources humaines élaborés et mis en œuvre avec les Secteurs/Services (iv) nouveaux outils et stratégies de prospection mis en place (v) augmentation du nombre de candidats issus des pays cibles	(i) 5 mois pour les postes internationaux du cadre organique (ii) 9 % au Siège et hors Siège (iii) 80 % des plans relatifs aux ressources humaines élaborés et mis en œuvre (iv) nombre de postes faisant l'objet d'une campagne de prospection (v) de 20 % au moins	(i) 5 mois pour les postes internationaux du cadre organique (ii) 9 % au Siège et hors Siège (iii) 80 % des plans relatifs aux ressources humaines élaborés et mis en œuvre (iv) nombre de postes faisant l'objet d'une campagne de prospection (v) de 20 % au moins

	Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1b)	(i) pourcentage d'États membres représentés au sein du Secrétariat (ii) augmentation du nombre de pays normalement représentés (iii) nombre de réunions avec les États membres	(i) 85 % d'ici à 2022 (ii) 40 % d'ici à 2022 (iii) 2 par exercice biennal	(i) 85 % d'ici à 2022 (ii) 40 % d'ici à 2022 (iii) 2 par exercice biennal
1c)	(i) pourcentage de femmes occupant des postes de direction (ii) augmentation du nombre de candidates qualifiées (iii) pourcentage de femmes occupant des postes de rang intermédiaire et supérieur ayant suivi des programmes de formation en matière de direction et de gestion	(i) 50 % de femmes aux postes de classe D et de rang supérieur d'ici à 2022 (ii) de 20 % au moins (iii) 50 % de femmes de rang intermédiaire et supérieur formées	(i) 50 % de femmes aux postes de classe D et de rang supérieur d'ici à 2022 (ii) de 20 % au moins (iii) 50 % de femmes de rang intermédiaire et supérieur formées
1d)	(i) élaboration et mise en œuvre d'un programme de mobilité organisée (ii) pourcentage de transferts géographiques	(i) publication d'une circulaire administrative (ii) taux supérieur à 5 % en ce qui concerne le personnel international du cadre organique occupant des postes soumis à rotation ou des fonctions professionnelles similaires	(i) publication d'une circulaire administrative (ii) taux supérieur à 5 % en ce qui concerne le personnel international du cadre organique occupant des postes soumis à rotation ou des fonctions professionnelles similaires

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et l'excellence, l'accent étant mis sur :

- 2a) les initiatives d'apprentissage d'un bon rapport coût-efficacité, pertinentes et novatrices ;
2b) le renforcement et l'amélioration de la gestion des performances, notamment les performances managériales ;
2c) la mise en place de mécanismes de reconnaissance des performances individuelles et collectives.

	Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2a)	(iii) élaboration et mise en place d'initiatives d'apprentissage (iv) augmentation du nombre de membres du personnel formés	(i) informations relatives aux initiatives communiquées au personnel (ii) d'au moins 50 %	(i) informations relatives aux initiatives communiquées au personnel (ii) d'au moins 30 %

	Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
2b)	(i) objectifs de performance définis pour chaque membre du personnel (ii) évaluation des compétences en place en matière de gestion	(i) taux de conformité de 90 % (ii) 80 % des besoins urgents en formation satisfaits	(i) taux de conformité de 80 % (ii) 60 % des besoins urgents en formation satisfaits
2c)	(i) élaboration et mise en place d'un mécanisme de reconnaissance des performances exceptionnelles (collectives ou individuelles) (ii) nombre de primes octroyées	(i) publication d'une circulaire d'information (ii) au moins 4 primes par exercice biennal	(i) publication d'une circulaire d'information (ii) au moins 2 primes par exercice biennal

Résultat escompté 3 : Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique, par :

3a) l'assurance de l'efficacité et de la bonne santé financière des régimes de sécurité sociale à l'intention du personnel ;

3b) la promotion d'un lieu de travail inclusif et sain ;

3c) le renforcement et l'évolution de la fonction RH pour une meilleure exécution et un meilleur service aux usagers.

	Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
		595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
3a)	(i) couverture sociale optimisée pour le personnel actif et retraité	(i) couverture médicale globale abordable pour le personnel actif et retraité (ii) affiliation du personnel à un régime d'indemnisation adéquat (iii) traitement en temps voulu des prestations de pension (iv) participation au régime commun des Nations Unies (par exemple, groupe de travail sur l'ASHI)	(i) couverture médicale globale abordable pour le personnel actif et retraité (ii) affiliation du personnel à un régime d'indemnisation adéquat (iii) traitement en temps voulu des prestations de pension (iv) participation au régime commun des Nations Unies (par exemple, groupe de travail sur l'ASHI)
3b)	(i) mise en place de modalités de travail flexibles (ii) organisation de campagnes médicales préventives (iii) nombre d'enquêtes menées auprès du personnel	(i) politique publiée, communication assurée auprès du personnel (ii) 3 par an (iii) 1 par exercice biennal	(i) politique publiée, communication assurée auprès du personnel (ii) 3 par an (iii) 1 par exercice biennal

	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2019</i>	
		<i>595,2 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
3c)	<p>(i) pourcentage des principales procédures en matière de ressources humaines qui reposent sur des accords de prestation de services</p> <p>(ii) pourcentage des principales procédures en matière de ressources humaines revues et simplifiées et/ou automatisées</p> <p>(iii) élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication en matière de ressources humaines</p> <p>(iv) formation du personnel des ressources humaines dans les principaux domaines fonctionnels en la matière : recrutement, indemnisation, services, etc.</p>	<p>(i) au moins 25 %</p> <p>(ii) 30 % des principales procédures en matière de ressources humaines revues et simplifiées</p> <p>(iii a) actualisation du site Web des ressources humaines (sous réserve de financement)</p> <p>(iii b) distribution à l'ensemble du personnel de circulaires administratives et de circulaires d'information sur des questions relatives aux ressources humaines</p> <p>(iv) 40 % du personnel des ressources humaines formés</p>	<p>(i) au moins 25 %</p> <p>(ii) 30 % des principales procédures en matière de ressources humaines revues et simplifiées</p> <p>(iii a) actualisation du site Web des ressources humaines (sous réserve de financement)</p> <p>(iii b) distribution à l'ensemble du personnel de circulaires administratives et de circulaires d'information sur des questions relatives aux ressources humaines</p> <p>(iv) 25 % du personnel des ressources humaines formés</p>

III.B – Gestion financière

12000 Résolution 39 C/63 de la Conférence générale pour la Gestion financière

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :

- (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour la gestion financière, afin :
 - (i) d'effectuer un suivi budgétaire périodique ;
 - (ii) de tenir une comptabilité en bonne et due forme ;
 - (iii) de s'acquitter de manière efficace et efficiente des fonctions de trésorerie et de contrôle financier conformément au Règlement financier et au Règlement d'administration financière ;
- (b) à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 18 276 700 dollars pour la période 2018-2019 ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (1) Amélioration de la prise de décisions éclairées par l'établissement de rapports financiers ;
- (2) Renforcement de la capacité de l'Organisation d'effectuer des contrôles internes solides ;
- (3) Prestation de services opérationnels efficaces et renforcement de la capacité de gestion financière.

12001 Le Bureau de la gestion financière (BFM) est un service interne qui est directement rattaché à la Directrice générale et dirigé par le Directeur financier (CFO).

12002 BFM fournit des services adaptés au client à l'appui de l'exécution du programme, tant en matière de contrôle que d'obligation redditionnelle, en renforçant la prise de décisions concernant la gestion financière, en offrant des services opérationnels efficaces et en renforçant la capacité de gestion financière dans un environnement de contrôle solide. Les opérations sont organisées en quatre domaines : prestation de services financiers et comptables ; suivi de la performance financière et rapports correspondants ; établissement de politiques et procédures financières, et contrôle de leur application ; fourniture d'un soutien administratif dans la Section du soutien aux opérations sur le terrain, ainsi que dans d'autres secteurs et bureaux. BFM est également chargé de l'élaboration et du suivi de la politique en matière de contrats et d'achats, ainsi que du soutien opérationnel aux bureaux hors Siège concernant l'application de cette politique. Les crédits budgétaires concernant uniquement les opérations hors Siège et le soutien administratif direct aux programmes figurent au Titre II.

Les principales responsabilités de BFM consistent à faciliter la prise de décisions éclairées et à préserver les actifs de l'Organisation en s'acquittant des tâches suivantes :

- Assurer le suivi de la performance et des risques financiers, et en rendre compte de manière analytique aux responsables de l'exécution du programme, aux hauts responsables et aux organes directeurs ; établir des rapports sur les dépenses de programme, des rapports financiers à l'intention des donateurs, ainsi que des états financiers conformes aux IPSAS ;
- Renforcer les systèmes de contrôle interne en évaluant les risques financiers ; élaborer des politiques de gestion financière, former le personnel ; et veiller au respect de la mise en œuvre, y compris ses activités de « guichet unique » qui constituent une garantie pour les contrats à forte valeur et risques élevés. Il est prévu de mettre en place, dans chaque bureau régional, des relais pour les activités de « guichet unique » à l'appui des achats et des contrats, dans le cadre du renforcement de la capacité d'exécution des bureaux hors Siège ;
- Fournir des services comptables, notamment en tenant correctement les comptes ; conserver et placer les fonds conformément à la Politique de l'Organisation en matière de placements ; fournir des services de traitement de la paie ; gérer les comptes et les services bancaires, les opérations de change, ainsi que les risques liés aux crédits ;
- Actualiser les politiques, procédures et processus de gestion financière afin d'adopter les meilleures pratiques, de gagner en efficacité et de réduire les délais et coûts administratifs, et donner une formation et des orientations au personnel de programme et d'administration ;
- Coordonner les audits externes/vérifications financières, et apporter son assistance sur les aspects relatifs à la gestion financière des accréditations de donateurs et des accords-cadres ;
- Fournir des services administratifs et de bureau aux secteurs et aux bureaux et un appui aux unités hors Siège ;
- Suivre et administrer les budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège ;
- Prendre part au processus de réforme engagé à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions financières et budgétaires ainsi que l'harmonisation des pratiques de fonctionnement.

Résultat escompté 1 : Amélioration de la prise de décisions éclairées par l'établissement de rapports financiers

Indicateur de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
<p>1. Présentation régulière de rapports sur la performance financière aux organes directeurs, à l'Équipe de direction (SMT), aux responsables de l'exécution du programme et aux bailleurs de fonds</p>	<p><i>Rapports statutaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Tableaux de bord semestriels de l'exécution du programme à l'intention du Conseil exécutif</i> - <i>Rapports au Conseil exécutif et à la Conférence générale sur le recouvrement et la gestion des contributions des États membres</i> - <i>États financiers annuels/biennaux soumis aux organes directeurs des conventions et au Comité du Siège</i> <p><i>Rapports internes sur la gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Tableaux de bord mensuels de gestion financière à l'intention de l'Équipe de direction (SMT), des attachés d'administration (AO) et des bureaux hors Siège</i> - <i>Alertes sectorielles trimestrielles concernant les projets extrabudgétaires</i> - <i>Rapports de suivi trimestriels sur la performance financière</i> 	<p><i>Rapports statutaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Tableaux de bord semestriels de l'exécution du programme à l'intention du Conseil exécutif</i> - <i>Rapports au Conseil exécutif et à la Conférence générale sur le recouvrement et la gestion des contributions des États membres</i> - <i>États financiers annuels/biennaux soumis aux organes directeurs des conventions et au Comité du Siège</i> <p><i>Rapports internes sur la gestion :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Tableaux de bord mensuels de gestion financière à l'intention de l'Équipe de direction (SMT), des attachés d'administration (AO) et des bureaux hors Siège</i> - <i>Alertes sectorielles trimestrielles concernant les projets extrabudgétaires</i> - <i>Rapports de suivi trimestriels sur la performance financière</i>
<p>2. États financiers annuels conformes aux IPSAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>États financiers annuels conformes aux IPSAS assortis d'une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes et contenant le rapport de la Directrice générale sur la performance financière</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>États financiers annuels conformes aux IPSAS assortis d'une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes et contenant le rapport de la Directrice générale sur la performance financière</i>
<p>3. Déclaration relative au contrôle interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Déclaration annuelle relative au contrôle interne rendant compte de la situation en matière de contrôle interne, y compris les contrôles anti-fraude mis en place</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Déclaration annuelle relative au contrôle interne rendant compte de la situation en matière de contrôle interne, y compris les contrôles anti-fraude mis en place</i>

Résultat escompté 2 : Renforcement de la capacité de l'Organisation d'effectuer des contrôles internes solides

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Cadre de suivi et de vérification du respect des règles étayé et appliqué	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Élaboration d'un cadre d'obligation redditionnelle axé sur les risques</i> - <i>Cadre de suivi et de vérification du respect des règles, axé sur les risques, étayé et appliqué</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Élaboration d'un cadre d'obligation redditionnelle axé sur les risques</i> - <i>Cadre restreint de suivi et de vérification du respect des règles, axé sur les risques, étayé et appliqué</i>
2. Recommandations des audits internes et externes, ainsi que du CCI, en matière de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en œuvre de 75 % des recommandations des audits internes et externes, ainsi que du CCI, concernant des risques élevés en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation</i> - <i>En sa qualité de point focal pour les recommandations des audits externes, BFM vise un taux d'application de 60 % pour les recommandations concernant des risques élevés, en collaboration avec les secteurs/bureaux/bureaux hors Siège/instituts concernés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en œuvre de 50 % des recommandations des audits internes et externes, ainsi que du CCI, concernant des risques élevés en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation</i> - <i>En sa qualité de point focal pour les recommandations des audits externes, BFM vise un taux d'application de 50 % pour les recommandations concernant des risques élevés, en collaboration avec les secteurs/bureaux/bureaux hors Siège/instituts concernés</i>
3. Réduction du niveau des risques identifiés concernant les points soumis à vérification en matière de finances, de budget, d'administration et de comptabilité	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les résultats des vérifications de conformité, des auto-évaluations, des examens de donateurs et des audits font état d'une amélioration avec une réduction de 60 %, dans les audits suivants, du nombre de recommandations concernant des risques élevés dans les domaines identifiés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les résultats des vérifications de conformité, des auto-évaluations, des examens de donateurs et des audits font état d'une amélioration avec une réduction de 50 %, dans les audits suivants, du nombre de recommandations concernant des risques élevés dans les domaines identifiés</i>
4. Examen et mise en œuvre de programmes et d'outils de formation pour le personnel de programme et d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Formation, remise à niveau ou perfectionnement de tous les membres du personnel nouvellement recrutés, en fonction d'une évaluation biennale des besoins, l'accent étant mis sur les outils d'auto-apprentissage</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Formation, remise à niveau ou perfectionnement de tous les membres du personnel nouvellement recrutés, en fonction d'une évaluation biennale des besoins, l'accent étant mis sur les outils d'auto-apprentissage</i>
5. Mise en adéquation des politiques financières de l'UNESCO axées sur les risques, y compris en matière d'obligation redditionnelle, avec les attentes des organes directeurs et des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Aucune question majeure soulevée quant aux politiques financières de l'UNESCO à la suite d'audits ou de processus d'accréditation/vérification des donateurs</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Aucune question majeure soulevée quant aux politiques financières de l'UNESCO à la suite d'audits ou de processus d'accréditation/vérification des donateurs</i>

Résultat escompté 3 : Prestation de services opérationnels efficaces et renforcement de la capacité de gestion financière

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Exécution du programme facilitée par la prestation de services opérationnels efficaces	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Élaboration, application et vérification du respect des normes en matière de services financiers et de services de gestion budgétaire et de comptabilité pour les opérations à haut risque</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Élaboration, application et vérification du respect des normes en matière de services financiers et de services de gestion budgétaire et de comptabilité pour les opérations à haut risque</i>
2. Harmonisation et rationalisation des pratiques de fonctionnement grâce à une refonte des processus et à la participation à la réforme menée à l'échelle du système des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Évaluation périodique de tous les processus opérationnels afin de proposer et mettre en œuvre des initiatives de réforme de l'UNESCO</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Participation aux initiatives de réforme de l'UNESCO proposées et menées pour un nombre restreint de projets hautement prioritaires</i>
3. Délégation de pouvoirs et obligation redditionnelle accrues en matière de gestion financière pour les bureaux hors Siège et les Secteurs	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Évaluation périodique de tous les processus opérationnels afin de définir et mettre en œuvre des mesures destinées à rationaliser les processus grâce à une délégation accrue des pouvoirs en fonction d'une appréciation des risques et des mesures prises pour les atténuer</i> – <i>Renforcement des structures régionales décentralisées</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en œuvre de mesures destinées à rationaliser un nombre restreint de processus prioritaires grâce à une délégation accrue des pouvoirs en fonction d'une appréciation des risques et des mesures prises pour les atténuer</i>
4. Identification et offre de possibilités de formations comptables internationalement reconnues pour les AO et le personnel de BFM	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Identification et offre de possibilités de formations comptables internationalement reconnues pour les AO et le personnel de BFM</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Identification et offre de possibilités de formations comptables internationalement reconnues pour les AO et le personnel de BFM</i>

III.C – Gestion des services de soutien

13000 Résolution 39 C/64 de la Conférence générale pour la Gestion des services de soutien

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à mettre en œuvre, pendant la période 2018-2021, le plan d'action pour la gestion des services de soutien visant à appuyer la bonne exécution des programmes de l'UNESCO et à assurer la gestion adéquate des services de soutien communs, à savoir :
 - (i) gestion et coordination des services de soutien et des achats ;
 - (ii) gestion des langues et documents ;
 - (iii) gestion des services d'interprétation, des équipements, des conférences et manifestations culturelles, ainsi que des collections d'œuvres d'art ;
 - (b) à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 64 305 600 dollars pour la période 2018-2019 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (1) Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix ;
 - (2) Multilinguisme et assurance qualité des services de traduction et de documents ;
 - (3) Ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail.

13001 Le Bureau de la gestion des services de soutien a pour mission de fournir un appui efficace à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO dans les domaines des achats, des réunions, des conférences, des langues, des documents et de la gestion des installations.

13002 Le Bureau fait partie des services internes et rend directement compte à la Directrice générale.

13003 Son objectif primordial est de gagner en efficacité en mettant en place de nouveaux moyens d'assurer la prestation de services de soutien et en instaurant à cet effet des structures opérationnelles plus efficaces, plus rationnelles et plus légères.

13004 Les principales responsabilités du Bureau sont notamment les suivantes :

Gestion et coordination des services de soutien et des achats

- 13005** Les différentes entités du Bureau fonctionnent de manière coordonnée en vue de la réalisation de l'ensemble des résultats escomptés et entretiennent des liens avec les autres services internes afin d'assurer la bonne circulation de l'information, ainsi que des prises de décisions et un suivi efficaces.
- 13006** L'accent est mis sur l'économie, l'efficacité et l'efficience des services de soutien fournis aux utilisateurs dans l'Organisation.
- 13007** Dans ce contexte, l'achat de biens, travaux et services de soutien se fera avec pour objectif primordial de réaliser des gains d'efficience et d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix grâce à la normalisation, au regroupement des dépenses, à des accords à long terme et à d'autres solutions éprouvées d'approvisionnement, comme mécanismes essentiels pour permettre à l'UNESCO de réduire ses coûts de manière substantielle et durable. À cet égard, la Section des opérations chargée de l'achat des biens et services au Siège a pour fonction de veiller à ce que les contrats soient gérés efficacement, les prestations du fournisseur évaluées et les niveaux de service des contrats atteints. Elle assure la cohérence et l'harmonisation dans les différents domaines des services de soutien en renforçant la coordination des activités et la mutualisation des ressources entre les différents services.

Résultat escompté 1 : Gains d'efficience et meilleur rapport qualité/prix

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Efficience, ouverture et transparence accrues du processus d'achat	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des coûts de transaction et des délais des procédures d'achat. Ajout de nouveaux accords à long terme. Mise en place de services d'achat en ligne – Traitement juste et équitable des participants lors du processus d'achat, notamment en rendant publiques les règles applicables en la matière ; publication des appels d'offres ; publication des résultats des processus d'achat. Tous les accords à long terme et les contrats sont publiés sur Intranet 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des coûts de transaction. Ajout de nouveaux accords à long terme – Traitement juste et équitable des participants lors du processus d'achat, notamment en rendant publiques les règles applicables en la matière et en publiant les appels d'offres ; publication des résultats des processus d'achat. Tous les accords à long terme et les contrats sont publiés sur Intranet
2. Professionnalisme du personnel chargé des achats	<ul style="list-style-type: none"> – Le personnel chargé des achats est formé pour faire face à la complexité croissante de ce domaine, de façon à pouvoir assurer le suivi des contrats et à obtenir le meilleur rapport qualité/prix. Formation de niveau 5 du CIPS (Institut agréé des achats et des approvisionnements) achevée pour l'ensemble du personnel responsable des achats au Siège 	<ul style="list-style-type: none"> – Le personnel chargé des achats est formé pour faire face à la complexité croissante de ce domaine, de façon à pouvoir obtenir le meilleur rapport qualité/prix. Formation de niveau 4 du CIPS (Institut agréé des achats et des approvisionnements) achevée pour l'ensemble du personnel responsable des achats au Siège

Gestion des langues et des documents

- 13008** La traduction dans les six langues officielles de l'UNESCO et les services de documentation sont assurés avec pour objectif primordial le maintien du multilinguisme, tout en assurant la qualité de tous les services correspondants et en rationalisant les structures.
- 13009** L'accent est mis sur le renforcement des synergies entre les services, l'élimination des doubles emplois et des chevauchements d'activités et la mise en place de guichets uniques pour les utilisateurs et toutes les activités correspondantes.
- 13010** Les services de traduction des documents des organes directeurs et des publications phares seront assurés en associant capacités internes et traducteurs extérieurs dans la mesure du possible. Les secteurs, bureaux et offices assumeront la responsabilité de la traduction des autres documents. Afin de faciliter cette approche et de gérer et affiner les processus d'assurance qualité de la traduction, le réseau existant de traducteurs extérieurs qualifié sera maintenu et élargi.
- 13011** Les services de gestion des documents s'attacheront à instaurer, dans l'ensemble de l'Organisation, des flux de travail électroniques intelligents, rationnels et intégrés en cernant plus précisément le profil des clients, en imprimant à la demande et en mettant en place un environnement de rédaction XML et des services de distribution en ligne. La capacité de production interne sera maintenue à un niveau minimum. Les services de courrier, de stockage et de distribution seront automatisés et externalisés selon les besoins.

Résultat escompté 2 : Multilinguisme et assurance qualité des services de traduction et de documents

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Faciliter la gestion des services en matière de traduction et de documents	– Satisfaction accrue des clients grâce au respect des délais et à la qualité des documents publiés	– Effets négatifs sur la qualité et la prestation en temps voulu des services en matière de traduction et de documents, et réévaluation des attentes des clients
2. Mise en place d'accords sur le niveau de service pour tous les services	– Sentiment de responsabilité accru concernant les services de traduction et de documents, en améliorant la planification et la coordination entre les parties concernées, les secteurs en particulier	– Sentiment de responsabilité accru, autant que possible, concernant les services de traduction et de documents, en améliorant la planification et la coordination entre les parties concernées, les secteurs en particulier
3. Amélioration de l'efficacité et du rapport coût-efficacité des opérations en matière de traduction et de documents	– Efficacité accrue des flux électroniques et recouvrement intégral des coûts	– Efficacité accrue, autant que possible, des flux électroniques et recouvrement intégral des coûts

Gestion des services d'interprétation, des équipements, des conférences et des manifestations culturelles, ainsi que des collections d'œuvres d'art

- 13012** Les locaux du Siège de l'UNESCO, à Paris, sont gérés en coopération avec le Comité du Siège dans le but primordial d'assurer la sûreté, la sécurité et l'accessibilité de l'environnement de travail, ainsi qu'une moindre consommation d'énergie, pour l'ensemble des délégués, du personnel et des visiteurs.
- 13013** Le Plan directeur a défini les principes directeurs et le cadre de la conservation et de la rénovation des locaux du Siège de l'UNESCO, qui sont appliqués dans la limite des ressources disponibles.
- 13014** Le service des bâtiments apporte un soutien permanent dans les domaines de la gestion des installations, de l'entretien, de la conservation des locaux et des biens qui s'y rattachent, de la gestion des espaces de bureaux et de la location de bureaux, conformément au Fonds d'utilisation des locaux du Siège.
- 13015** Les services de conférences fonctionneront comme un guichet unique pour la planification, la programmation et la coordination des réunions, des conférences et des manifestations culturelles, en assurant des services d'interprétation dans toutes les langues requises afin de préserver le multilinguisme et de garantir la qualité de l'ensemble des services au Siège et hors Siège.
- 13016** Les collections d'œuvres d'art au Siège et hors Siège sont conservées, mises en valeur et gérées sous la direction du Comité sur les œuvres d'art, grâce aux ressources disponibles provenant des donations en faveur des œuvres d'art.

Résultat escompté 3 : Ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Intégration de la gestion de la durabilité et des initiatives écoresponsables dans les pratiques de fonctionnement au Siège de l'UNESCO	– Réduction de l'empreinte carbone	– Réduction de l'empreinte carbone
2. Continuité opérationnelle des installations et équipements techniques du Siège et réduction des risques au minimum	– Continuité des opérations garantie – Travaux de rénovation entrepris – Réduction des risques au minimum	– Continuité des opérations assurée dans la mesure du possible
3. Conférences, réunions et manifestations culturelles assurées au Siège, et hors Siège dans le cas des réunions statutaires	– Application des meilleures pratiques en matière de gestion des conférences et manifestations culturelles, satisfaction des clients accrue et amélioration des espaces de conférence et d'accueil des événements culturels, avec application plus stricte des normes, et utilisation optimisée des capacités au Siège	– Application, autant que possible, des meilleures pratiques en matière de gestion des conférences et événements culturels, satisfaction des clients maintenue à un niveau acceptable et utilisation optimisée des capacités au Siège concernant les espaces de conférence et d'accueil des manifestations culturelles

Titre III.D – Infrastructure et opérations TIC

14000 Résolution 39 C/65 de la Conférence générale pour l'Infrastructure et les opérations TIC

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à assurer la gestion optimale des systèmes d'information et des communications afin de rendre possible l'exécution efficiente et efficace des programmes de l'UNESCO, comme indiqué aux paragraphes 14001 à 14003 du 39 C/5 approuvé, et à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 7 986 700 dollars pour la période 2018-2019 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Exécution du programme rendue possible par la mise en place d'une infrastructure TIC fiable et robuste.

14001 La Division de la gestion des connaissances et des systèmes d'information (KMI) est un service interne qui relève du Directeur général adjoint et qui est géré par le Directeur des systèmes d'information (CIO). Le budget de KMI relève des Titres II et III. Le Titre II recouvre toutes les activités relatives aux archives, aux documents, à la gestion et au partage des connaissances ainsi qu'au développement, à la maintenance et au support des applications internes.

14002 Les attributions de KMI imputées au budget du Titre III ont trait aux domaines suivants :

- Gestion des systèmes et réseaux informatiques pour garantir le fonctionnement adéquat et fiable du centre de données de l'UNESCO ainsi que de ses réseaux informatiques au niveau mondial et ses infrastructures locales ;
- Services d'assistance TIC apportant de l'aide aux utilisateurs et gérant les équipements bureautiques ;
- Communications vocales et vidéos, notamment des services techniques de haut niveau pour les conférences et les manifestations ;
- Sécurité informatique, notamment la cybersécurité et la protection contre les cybermenaces.

14003 Une infrastructure informatique fiable et robuste est un élément fondamental du fonctionnement efficient et efficace des activités programmatiques et administratives. Elle permet de fournir des solutions et des services informatiques aux utilisateurs et aux partenaires extérieurs de l'UNESCO. L'infrastructure informatique joue un rôle important dans l'alignement de la technologie avec les stratégies opérationnelles, grâce à un examen et une évaluation permanents des nouvelles technologies, ainsi qu'à la recherche de moyens novateurs d'aider l'exécution du programme et d'augmenter la qualité du service, par exemple en mettant en place des services en ligne innovants.

Résultat escompté 1 : Exécution du programme rendue possible par la mise en place d'une infrastructure TIC fiable et robuste

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles pour 2019</i>	
	<i>595,2 M\$</i>	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>
1. Disponibilité des systèmes et infrastructure informatiques	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Maintenir ou améliorer la disponibilité actuelle</i> - <i>Tests annuels du site de reprise après sinistre</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Maintenir la disponibilité actuelle</i> - <i>Tests annuels du site de reprise après sinistre</i>
2. Services d'assistance, support des conférences et manifestations	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Niveaux de service améliorés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Niveaux de service maintenus</i>
3. Gestion des risques liés à la sécurité informatique	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en place de mesure d'atténuation des risques selon le Plan d'action pour la sécurité informatique (financement requis)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en place de mesure d'atténuation des risques selon le Plan d'action pour la sécurité informatique (financement requis)</i>

Titre III.E – Gestion de la sécurité et de la sûreté

15000 Résolution 39 C/66 de la Conférence générale pour la Gestion de la sécurité

et de la sûreté

La Conférence générale,

Réaffirmant que la recherche d'une sécurité optimale est une nécessité pour permettre la bonne exécution des programmes et la sérénité indispensable aux travaux de l'UNESCO, que ce soit au Siège ou hors Siège,

1. *Invite* la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre, pendant la période 2018-2019, ses efforts visant à renforcer les dispositifs de sécurité au Siège ;
 - (b) à poursuivre, conformément aux décisions 185 EX/30 et 199 EX/17 et aux recommandations du Comité du Siège, la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité et la sûreté à l'UNESCO ;
 - (c) à trouver tous ajustements budgétaires afin d'appuyer la bonne exécution du Plan d'action pour la sécurité et la sûreté à l'UNESCO ;
 - (d) à allouer à cette fin, au titre de l'ensemble des sources de fonds du budget intégré, un montant de 15 283 400 dollars pour la période 2018-2019 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale et de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (1) Sûreté et sécurité accrues de l'environnement de travail.

15001 La Section de la sécurité continuera d'assurer la sûreté et la sécurité de l'environnement pour l'ensemble des délégués, du personnel et des visiteurs, que ce soit au Siège et hors Siège en tenant compte du fait que l'UNESCO doit être considérée comme une cible potentielle d'une action hostile.

15002 Au Siège, le Plan à moyen terme sur la sécurité de 2009 et le plan d'action pour la sécurité de 2016 qui s'inspirent notamment des Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies, ont défini les principes directeurs et le cadre opérationnel afin de réduire au minimum les risques actuels et à venir dans toute la mesure possible : les dispositions de ces plans sont, en effet, appliquées dans les limites des ressources disponibles. (Références : documents 182 EX/44, 185 EX/30, 199 EX/17.)

15003 Dans cette optique, la Section de la sécurité assurera le suivi des mesures nouvelles mises en œuvre après l'adoption du Plan d'action pour la sécurité (uniformes, armement, ...) et entreprendra toutes actions de formation internes et externes dans le but d'une meilleure professionnalisation de ses effectifs et de la mise en place d'une culture de la sécurité à l'UNESCO.

Hors Siège, la section s'efforcera de mettre en œuvre les recommandations de l'audit de décembre 2016, notamment en termes de gestion et de contrôle budgétaire et de responsabilisation des staffs sur le terrain en matière de sécurité.

Résultat escompté : Sûreté et sécurité accrues de l'environnement de travail

Indicateurs de performance	Cibles pour 2019	
	595,2 M\$	Plan de dépenses de 518 M\$
1. Continuité opérationnelle des installations et équipements techniques du Siège et réduction des risques au minimum	– Amélioration, à un degré de conformité plus acceptable sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la continuité du travail	– Maintien à un degré de conformité minimal sur le plan de la sécurité, de la sûreté et de la continuité du travail
2. Évaluation et actualisation des systèmes de sûreté et de sécurité au Siège et hors Siège en fonction de la situation et des risques du moment	– Amélioration, au Siège et hors Siège, de la mise en œuvre des installations de sécurité et de sûreté, avec application plus stricte des normes et des dispositions du plan d'action pour la sécurité grâce notamment à une augmentation conséquente des effectifs	– Renforcement imparfait de la qualité du fonctionnement des installations de sécurité et de sûreté. Respect minimal des dispositions du Plan d'action pour la sécurité avec un risque d'affaiblissement de la capacité à faire face aux risques et menaces existants et/ou nouveaux, malgré l'effort consenti en termes de personnel de sécurité (+8 agents)

Réserves pour les ajustements d'effectifs et pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)

Réserves pour les ajustements d'effectifs et l'ASHI

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)		1 530 200	1 530 200	1 530 200	-	-	-	-	1 530 200
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 450 700	3 450 700	3 450 700	-	-	-	-	3 450 700

1. Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

La réserve pour les reclassements est destinée à couvrir les coûts afférents aux reclassements de postes et aux plans de cessation de service par accord mutuel qui pourraient intervenir au cours de l'exercice biennal. Cette réserve est constituée à hauteur de 1 530 200 dollars.

Il convient également de noter que l'UNESCO dispose d'un régime d'assurance-maladie qui assure une couverture médicale aux membres du personnel en activité et aux retraités. Conformément à la pratique en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies relevant du régime commun, les membres du personnel qui ont cotisé pendant dix ans au régime d'assurance-maladie et qui ont atteint l'âge minimum de cinquante-cinq ans à la date du départ à la retraite peuvent opter pour le régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). Une provision d'un montant de 3 450 700 dollars a été constituée pour faire face aux engagements au titre de l'ASHI, ce qui représente 1 % des coûts de personnel, conformément à la résolution 37 C/85 par laquelle la Conférence générale envisageait « la possibilité de mettre en place un prélèvement de 1 % du montant total des coûts de personnel pour toutes les sources de financement, avec effet au 1er janvier 2016, afin de financer les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) en ce qui concerne le personnel en activité, sous réserve de la poursuite de l'application d'un taux de vacance d'emploi réaliste dans le cadre des techniques de budgétisation ».

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)		-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 282 100	3 282 100	3 282 100	-	-	-	-	3 282 100

1. Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

L'UNESCO dispose d'un régime d'assurance-maladie qui assure une couverture médicale aux membres du personnel en activité et aux retraités. Conformément à la pratique en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies relevant du régime commun, les membres du personnel qui ont cotisé pendant dix ans au régime d'assurance-maladie et qui ont atteint l'âge minimum de cinquante-cinq ans à la date du départ à la retraite peuvent opter pour le régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). Une provision d'un montant de 3 282 100 dollars a été constituée pour faire face aux engagements au titre de l'ASHI, ce qui représente 1 % des coûts de personnel, conformément à la résolution 37 C/85 par laquelle la Conférence générale envisageait « la possibilité de mettre en place un prélèvement de 1 % du montant total des coûts de personnel pour toutes les sources de financement, avec effet au 1er janvier 2016, afin de financer les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) en ce qui concerne le personnel en activité, sous réserve de la poursuite de l'application d'un taux de vacance d'emploi réaliste dans le cadre des techniques de budgétisation ».

Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE

Titre IV

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$ et de 518 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	12 186 200		12 186 200	12 186 200	-	-	-	-	12 186 200

1. Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Pour le 39 C/5, le Titre IV prévoit une provision de 12 186 200 dollars correspondant aux crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt contracté pour le Plan de rénovation du Siège (« Plan Belmont ») en 2018-2019, soit 11 910 000 dollars, auxquels s'ajoutent 276 200 dollars au titre de l'emprunt pour le bâtiment du Bureau international d'éducation de l'UNESCO.

Titre V – Augmentations prévisibles des coûts et imprévus

Titre V

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Augmentations prévisibles des coûts et imprévus	2 283 500	2 925 700	5 209 200	5 209 200	–	–	–	–	5 209 200

1. Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Conformément aux techniques budgétaires approuvées dans la résolution 38 C/98, les coûts de personnel et le coût des biens et services des Titres I-IV du budget ordinaire sont calculés en fonction des estimations de coûts au 31 décembre 2017. Les augmentations de coût imputables à des facteurs statutaires ou à l'inflation et les ajustements techniques au titre du budget ordinaire qui devraient intervenir au cours de l'exercice biennal 2018-2019 ne sont pas pris en compte dans les Titres I-IV, mais figurent séparément dans le Titre V du budget. Par ailleurs, le Titre V du 39 C/5 est également destiné à couvrir les besoins supplémentaires et inévitables qui pourraient survenir au cours de l'exercice biennal (imprévus).

La provision pour les augmentations prévisibles des coûts et les imprévus au titre du budget ordinaire pour 2018-2019 est estimée à 5 209 200 dollars. L'utilisation des crédits inscrits au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de financement					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
Augmentations prévisibles des coûts et imprévus	1 886 600	2 825 000	4 711 600	4 711 600	-	-	-	-	4 711 600

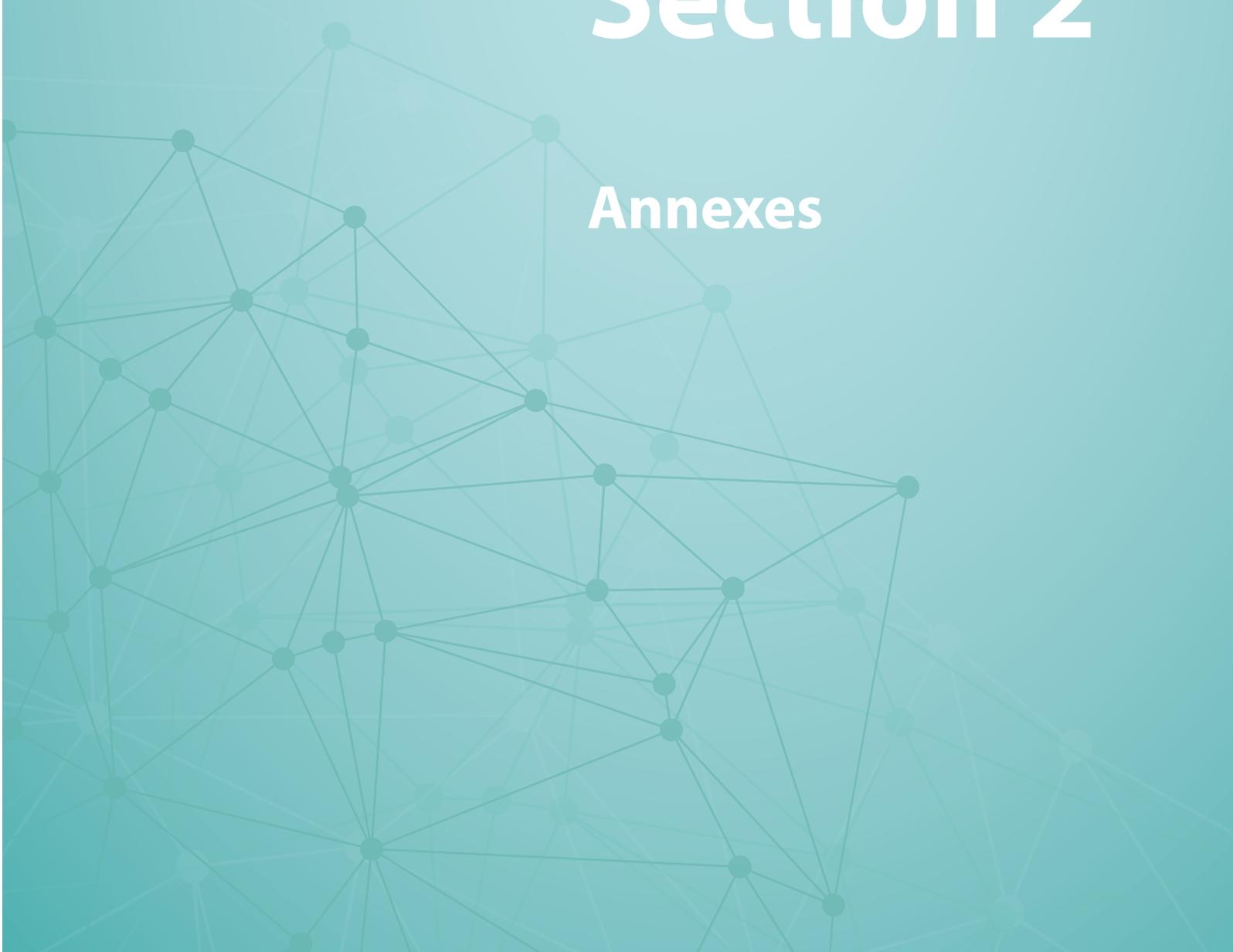
1. Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres et par des crédits additionnels provenant de la réserve du FITOCA.

Conformément aux techniques budgétaires approuvées dans la résolution 38 C/98, les coûts de personnel et le coût des biens et services des Titres I-IV du budget ordinaire sont calculés en fonction des estimations de coûts au 31 décembre 2017. Les augmentations de coût imputables à des facteurs statutaires ou à l'inflation et les ajustements techniques au titre du budget ordinaire qui devraient intervenir au cours de l'exercice biennal 2018-2019 ne sont pas pris en compte dans les Titres I-IV, mais figurent séparément dans le Titre V du budget. Par ailleurs, le Titre V du 39 C/5 permet de couvrir également les besoins supplémentaires et inévitables qui pourraient apparaître au cours de l'exercice biennal (imprévus).

La provision pour les augmentations prévisibles des coûts et les imprévus au titre du budget ordinaire pour 2018-2019 est estimée à 4 711 600 dollars. L'utilisation des crédits inscrits au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Section 2

Annexes



I – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Annexe I – Tableau récapitulatif

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs	8 047 900	2 251 500	10 299 400	10 299 400	-	-	-	-	10 299 400
B. Direction									
1. Direction générale	1 283 000	7 961 300	9 244 300	6 055 500	3 188 800	-	-	-	9 244 300
2. Évaluation et audit	590 100	6 554 700	7 144 800	4 680 100	2 464 700	-	-	-	7 144 800
3. Normes internationales et affaires juridiques	297 500	4 300 800	4 598 300	3 012 200	1 586 100	-	-	-	4 598 300
4. Éthique	227 300	914 800	1 142 100	748 200	393 900	-	-	-	1 142 100
Total, I,B	2 397 900	19 731 600	22 129 500	14 496 000	7 633 500	-	-	-	22 129 500
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	20 994 600		20 994 600	20 994 600	-	-	-	-	20 994 600
TOTAL, TITRE I	31 440 400	21 983 100	53 423 500	45 790 000	7 633 500	-	-	-	53 423 500
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
I ÉDUCATION		51 865 400	51 865 400	51 865 400	-	-	-	-	51 865 400
I.1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	243 689 400		243 689 400	26 602 300	-	-	79 424 800	137 662 300	243 689 400
I.2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	25 459 100		25 459 100	7 185 300	-	-	1 233 600	17 040 200	25 459 100
Total, I	269 148 500	51 865 400	321 013 900	85 653 000	-	-	80 658 400	154 702 500	321 013 900
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation									
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	10 217 200		10 217 200	5 069 400	-	-	1 247 800	3 900 000	10 217 200
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)	44 201 900		44 201 900	5 360 000	-	-	5 355 000	33 486 900	44 201 900
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	8 479 700		8 479 700	1 962 900	-	-	533 500	5 983 300	8 479 700
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 898 700		1 898 700	898 700	-	-	-	1 000 000	1 898 700
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	4 480 700		4 480 700	2 480 700	-	-	-	2 000 000	4 480 700
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	3 170 000		3 170 000	2 170 000	-	-	-	1 000 000	3 170 000

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$ sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 581,2 M\$, et par des crédits additionnels de 14 M\$ provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	3 353 800		3 353 800	353 800	-	-	2 000 000	1 000 000	3 353 800
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	75 802 000	-	75 802 000	18 295 500	-	-	9 136 300	48 370 200	75 802 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	344 950 500	51 865 400	396 815 900	103 948 500	-	-	89 794 700	203 072 700	396 815 900
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES		28 604 300	28 604 300	28 604 300	-				28 604 300
II.1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	36 369 800		36 369 800	7 514 800	-	-	10 779 800	18 075 200	36 369 800
II.2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	21 205 500		21 205 500	4 392 600	-	-	2 059 200	14 753 700	21 205 500
II.3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	31 811 300		31 811 300	4 933 600	-	-	16 393 500	10 484 200	31 811 300
Total, II	89 386 600	28 604 300	117 990 900	45 445 300	-	-	29 232 500	43 313 100	117 990 900
Instituts de l'UNESCO pour la science - Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	54 775 200		54 775 200	875 200	-	-	53 900 000	-	54 775 200
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	54 775 200	-	54 775 200	875 200	-	-	53 900 000	-	54 775 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	144 161 800	28 604 300	172 766 100	46 320 500	-	-	83 132 500	43 313 100	172 766 100
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE		8 487 100	8 487 100	8 487 100					8 487 100
IOC Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	29 694 500		29 694 500	4 121 100	-	-	4 800 000	20 773 400	29 694 500
TOTAL, COI	144 161 800	28 604 300	172 766 100	46 320 500	-	-	83 132 500	43 313 100	172 766 100
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES		22 896 400	22 896 400	22 896 400	-				22 896 400
III.1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	23 653 200		23 653 200	5 577 500	-	-	7 190 700	10 885 000	23 653 200
III.2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	22 072 400		22 072 400	3 552 400	-	-	6 105 000	12 415 000	22 072 400
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	45 725 600	22 896 400	68 622 000	32 026 300	-	-	13 295 700	23 300 000	68 622 000
IV CULTURE		35 118 600	35 118 600	35 118 600	-				35 118 600

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$ sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 581,2 M\$, et par des crédits additionnels de 14 M\$ provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	47 283 500		47 283 500	8 978 300	-	-	31 968 400	6 336 800	47 283 500
IV.2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	35 771 600		35 771 600	6 400 600	-	-	24 374 100	4 996 900	35 771 600
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	83 055 100	35 118 600	118 173 700	50 497 500	-	-	56 342 500	11 333 700	118 173 700
V COMMUNICATION ET INFORMATION		18 282 300	18 282 300	18 282 300	-				18 282 300
V.1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	23 597 500		23 597 500	4 544 500	-	-	3 890 000	15 163 000	23 597 500
V.2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	13 701 000		13 701 000	6 578 000	-	-	1 873 000	5 250 000	13 701 000
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	37 298 500	18 282 300	55 580 800	29 404 800	-	-	5 763 000	20 413 000	55 580 800
Institut de statistique de l'UNESCO	21 983 500		21 983 500	9 140 500	-	-	2 700 000	10 143 000	21 983 500
Gestion des bureaux hors Siège	40 305 000	53 694 400	93 999 400	87 204 700	-	141 800	6 652 900	-	93 999 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	659 800	3 080 200	3 740 000	3 740 000					3 740 000
Total, II.A	747 834 300	222 028 700	969 863 000	374 891 000	-	141 800	262 481 300	332 348 900	969 863 000
B. Services liés au programme									
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	2 967 700	3 694 600	6 662 300	6 162 300	-	-	-	500 000	6 662 300
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	617 900	1 646 000	2 263 900	2 225 800	-	-	38 100	-	2 263 900
3. Planification stratégique	2 049 100	10 959 000	13 008 100	8 259 000	4 349 100	-	-	400 000	13 008 100
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	5 327 500	8 991 100	14 318 600	10 318 600	-	-	4 000 000	-	14 318 600
5. Relations extérieures et information du public	6 443 000	18 597 600	25 040 600	22 110 000	-	2 930 600	-	-	25 040 600
6. Appui et coordination hors Siège	850 800	1 565 400	2 416 200	2 216 200	-	-	200 000	-	2 416 200
Total, II.B	18 256 000	45 453 700	63 709 700	51 291 900	4 349 100	2 930 600	4 238 100	900 000	63 709 700
C. Programme de participation et bourses	14 361 100	1 366 800	15 727 900	15 727 900	-	-	-	-	15 727 900
TOTAL, TITRE II	780 451 400	268 849 200	1 049 300 600	441 910 800	4 349 100	3 072 400	266 719 400	333 248 900	1 049 300 600
TITRE III – SERVICES INTERNES									
A. Gestion des ressources humaines		13 891 100	13 891 100	7 650 500	6 240 600	-	-	-	13 891 100

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$ sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 581,2 M\$, et par des crédits additionnels de 14 M\$ provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 595,2 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1. Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2022	462 800		462 800	462 800					462 800
2. Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et d'excellence	2 450 700		2 450 700	2 450 700					2 450 700
3. Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique	14 987 100		14 987 100	14 987 100					14 987 100
Total, III.A	17 900 600	13 891 100	31 791 700	25 551 100	6 240 600	-	-	-	31 791 700
B. Gestion financière	2 061 400	16 215 300	18 276 700	11 848 800	6 239 500	-	188 400	-	18 276 700
C. Gestion des services de soutien		30 155 700	30 155 700	21 564 700	-	8 591 000	-	-	30 155 700
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	771 900		771 900	771 900	-	-	-	-	771 900
2. Gestion des langues et des documents	12 149 900		12 149 900	1 883 900	-	10 266 000	-	-	12 149 900
3. Gestion des équipements, des conférences et des manifestations culturelles	21 228 100		21 228 100	6 821 400	-	14 406 700	-	-	21 228 100
Total, III.C	34 149 900	30 155 700	64 305 600	31 041 900	-	33 263 700	-	-	64 305 600
D. Infrastructures et opérations TIC	1 200 500	6 786 200	7 986 700	5 231 700	2 755 000	-	-	-	7 986 700
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté	3 162 700	12 120 700	15 283 400	11 449 400	-	3 834 000	-	-	15 283 400
TOTAL, TITRE III	58 475 100	79 169 000	137 644 100	85 122 900	15 235 100	37 097 700	188 400	-	137 644 100
TOTAL, TITRES I-III	870 366 900	370 001 300	1 240 368 200	572 823 700	27 217 700	40 170 100	266 907 800	333 248 900	1 240 368 200
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)		1 530 200	1 530 200	1 530 200					1 530 200
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 450 700	3 450 700	3 450 700					3 450 700
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	12 186 200		12 186 200	12 186 200					12 186 200
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	2 283 500	2 925 700	5 209 200	5 209 200					5 209 200
TOTAL, TITRES I-V	884 836 600	377 907 900	1 262 744 500	595 200 000	27 217 700	40 170 100	266 907 800	333 248 900	1 262 744 500

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$ sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 581,2 M\$, et par des crédits additionnels de 14 M\$ provenant de la réserve du FITOCA et d'autres sources.

Annexe II – Tableau récapitulatif des postes établis pour le budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Tableau 1 Postes établis par classe

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
					Postes	Coûts					Postes	Coûts		
						\$						\$		
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION														
A. Organes directeurs	-	1	2	6	9	2 251 500	-	-	-	-	-	-	9	2 251 500
B. Direction	2	4	44	15,5	65,5	19 731 600	-	-	-	-	-	-	65,5	19 731 600
TOTAL, TITRE I	2	5	46	21,5	74,5	21 983 100	-	-	-	-	-	-	74,5	21 983 100
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME														
A. Programmes														
Secteur de l'éducation (ED)	1	4	53	30	88	23 245 900	1	67	34	10	112	28 619 500	200	51 865 400
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	1	3	41	22	67	18 048 100	-	26	15,5	2	43,5	10 556 200	110,5	28 604 300
Commission océanographique intergouvernementale (COI)	1	-	14	6	21	6 061 300	-	6	2,5	-	8,5	2 425 800	29,5	8 487 100
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	1	2	40	15	58	16 008 800	-	21	1	-	22	6 887 600	80	22 896 400
Secteur de la culture (CLT)	1	3	55	35	94	23 770 300	-	26	23	2	51	11 348 300	145	35 118 600
Secteur de la communication et de l'information (CI)	1	2	27	16	46	12 353 000	-	12	17	1	30	5 929 300	76	18 282 300
Gestion des bureaux hors Siège	-	-	3	2	5	1 187 400	31	63	9	281	384	52 507 000	389	53 694 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 080 200	-	3 080 200
B. Services liés au programme														
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	1	1	5	5	12	3 308 700	-	1	-	1	2	385 900	14	3 694 600
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	-	1	3	1	5	1 646 000	-	-	-	-	-	-	5	1 646 000
Planification stratégique (BSP)	-	2	22	8	32	10 959 000	-	-	-	-	-	-	32	10 959 000
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	-	0,5	27	10	37,5	8 991 100	-	-	-	-	-	-	37,5	8 991 100
Relations extérieures et information du public (ERI)	1	2	38	31	72	17 576 900	-	3	-	-	3	1 020 700	75	18 597 600
Appui et coordination hors Siège (FSC)	-	1	3	1	5	1 565 400	-	-	-	-	-	-	5	1 565 400
C. Programme de participation et bourses	-	-	1	6	7	1 366 800	-	-	-	-	-	-	7	1 366 800
TOTAL, TITRE II	8	21,5	332	188	549,5	146 088 700	32	225	102	297	656	122 760 500	1 205,5	268 849 200

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
					Postes	Coûts					Postes	Coûts		
						\$						\$		\$
TITRE III - SERVICES INTERNES														
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	-	1	27	30,5	58,5	13 891 100	-	-	-	-	-	-	58,5	13 891 100
B. Gestion financière (BFM)	-	1	31	33	65	16 215 300	-	-	-	-	-	-	65	16 215 300
C. Gestion des services de soutien (MSS)	-	2	38	106	146	30 155 700	-	-	-	-	-	-	146	30 155 700
D. Infrastructure et opérations TIC (IOP)	-	0,5	11	21	32,5	6 786 200	-	-	-	-	-	-	32,5	6 786 200
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté (SEC)	-	-	3	82	85	12 120 700	-	-	-	-	-	-	85	12 120 700
TOTAL, TITRE III	-	5	110	272,5	387	79 169 000	-	-	-	-	-	-	387	79 169 000
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I-III	10	31	488	482	1 011	247 240 800	32	225	102	297	656	122 760 500	1 667	370 001 300

Tableau 2 Postes établis hors Siège, par région et par classe

Grand programme/Secteur/Unité	Région / Nombre de postes hors Siège																				Total, hors Siège
	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	
GP I - ED ⁽¹⁾	-	33	2	35	1	16	1	18	-	28	5	33	-	5	-	5	-	19	2	21	112
GP II - SC ⁽¹⁾	-	15	-	15	-	6	1	7	-	11,5	1	12,5	-	2	-	2	-	7	-	7	43,5
COI	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5	-	3	-	3	-	1	1	2	8,5
GP III - SHS	-	5	-	5	-	4	-	4	-	7	-	7	-	-	-	-	-	6	-	6	22
GP IV - CLT	-	21	-	21	-	6	-	6	-	14	1	15	-	1	-	1	-	7	1	8	51
GP V - CI	-	11	-	11	-	4	1	5	-	8	-	8	-	-	-	-	-	6	-	6	30
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	6	27	94	127	5	13	43	61	9	16,5	78	103,5	4	2	7	13	7	13,5	59	79,5	384
Total, Titre II.A⁽²⁾	6	113	96	215	6	49	46	101	9	87,5	85	181,5	4	13	7	24	7	59,5	63	129,5	651
Titre II.B																					
AFR	-	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
ERI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	2	-	-	-	-	3
Total, Décentralisation	6	114	97	217	6	49	46	101	9	88,5	85	182,5	4	15	7	26	7	59,5	63	129,5	656
%⁽³⁾				33,1%				15,4%				27,8%				4,0%				19,7%	100%

(1) Sauf instituts de l'UNESCO.

(2) Sauf ISU.

(3) Ce pourcentage indique la part relative de chaque région dans le dispositif hors Siège de l'UNESCO en termes de nombre de postes établis hors Siège.

Annexe III - Récapitulatif des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire par principaux postes de dépenses

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2018-2019
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 251 500	-	1 000 000	-	1 000 000	15 000	3 000 000	1 594 200	-	1 370 600	68 100	10 299 400
B. Direction	12 098 200	-	63 900	-	80 000	1 278 600	147 400	40 700	22 000	662 200	103 000	14 496 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	-	162 000	-	6 148 100	11 637 000	2 827 500	220 000	20 994 600
TOTAL, TITRE I	14 349 700	-	1 063 900	-	1 080 000	1 455 600	3 147 400	7 783 000	11 659 000	4 860 300	391 100	45 790 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	100 674 800	121 353 900	17 873 650	-	7 942 260	12 052 350	19 701 900	26 223 975	39 389 776	28 798 062	880 327	374 891 000
B. Services liés au programme	39 536 000	1 406 600	2 527 693	-	537 000	1 635 000	1 661 900	1 622 000	264 964	1 735 889	364 854	51 291 900
C. Programme de participation et bourses	1 366 800	-	20 000	-	-	20 000	20 000	20 000	14 256 500	24 600	-	15 727 900
TOTAL, TITRE II	141 577 600	122 760 500	20 421 343	-	8 479 260	13 707 350	21 383 800	27 865 975	53 911 240	30 558 551	1 245 181	441 910 800
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Gestion des ressources humaines	7 650 500	-	144 000	11 100 000	-	119 000	175 000	3 447 700	2 425 200	466 100	23 600	25 551 100
B. Gestion financière	9 975 800	-	699 300	-	-	25 000	25 000	485 700	75 500	562 500	-	11 848 800
C. Gestion des services de soutien	21 564 700	-	30 000	-	40 000	40 000	40 000	1 170 000	40 000	4 409 700	3 707 500	31 041 900
D. Infrastructures et opérations TIC	4 031 200	-	110 000	-	-	12 000	150 000	698 000	24 100	206 400	-	5 231 700
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté	8 286 700	-	696 000	-	-	87 000	-	1 495 700	65 000	545 000	274 000	11 449 400
TOTAL, TITRE III	51 508 900	-	1 679 300	11 100 000	40 000	283 000	390 000	7 297 100	2 629 800	6 189 700	4 005 100	85 122 900
TOTAL, TITRES I-III	207 436 200	122 760 500	23 164 543	11 100 000	9 599 260	15 445 950	24 921 200	42 946 075	68 200 040	41 608 551	5 641 381	572 823 700
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	961 300	568 900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 530 200
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 167 800	1 282 900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 450 700
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE												
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 186 200	12 186 200
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS												
	1 838 000	1 087 700	-	-	-	-	-	-	-	-	2 283 500	5 209 200
TOTAL, TITRES I-V	212 403 300	125 700 000	23 164 543	11 100 000	9 599 260	15 445 950	24 921 200	42 946 075	68 200 040	41 608 551	20 111 081	595 200 000

Annexe IV – Récapitulatif des fonds générateurs de recettes

À SUIVRE

Annexe IV – (SUITE)

À SUIVRE

Annexe V – Plan d'évaluation du 39 C/5 (2018-2021)

Le Plan d'évaluation du 39 C/5 résulte d'une prise en compte équilibrée des priorités d'évaluation telles qu'elles ressortent de la Stratégie à moyen terme (37 C/4) et de la politique d'évaluation de l'UNESCO. Il couvre les principales composantes ci-après du champ de l'évaluation : (a) les évaluations des programmes, y compris des sujets transversaux ; (b) l'assurance qualité des évaluations au sein du système UNESCO ; (c) les rapports statutaires. Le plan d'évaluation ci-après est fourni à titre indicatif dans la mesure où il sera régulièrement ajusté pour tenir compte de l'évolution des besoins et des priorités, des demandes spécifiques des organes directeurs et/ou des donateurs en matière d'évaluation, etc.

Le plan d'évaluation vise à assurer l'évaluation complète de tous les domaines couverts par les résultats escomptés du C/5 au cours du cycle de programmation quadriennal. Ce faisant, les évaluations menées à bien fourniront à la direction, aux organes directeurs et au personnel de programme une base de données factuelles plus solide sur les résultats de chaque grand programme. Les conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles qui ressortiront des évaluations constitueront une contribution essentielle au Rapport stratégique sur les résultats (SRR), lequel vise, entre autres, à formuler des propositions concernant les possibilités d'amélioration, de réorientation et d'adaptation des programmes.

Champ de l'évaluation	2018-2019	2020-2021
Programmes	Au moins une évaluation d'importance stratégique par domaine couvert par les résultats escomptés des cinq grands programmes au cours du cycle de programmation quadriennal (soit environ 10 évaluations de programme par cycle biennal)	
	Au moins une évaluation transversale d'importance stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Sujets à déterminer 	Au moins une évaluation transversale d'importance stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Sujets à déterminer
Assurance qualité et appui au système d'évaluation décentralisé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique au réseau des points focaux pour l'évaluation et actualisation des principes directeurs en matière d'évaluation 	
Rapports statutaires	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'IOS et rapport périodique sur les évaluations achevées • Examen synthétique des évaluations achevées 	

II – Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

Annexe I – Tableau récapitulatif

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contributions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION									
A. Organes directeurs	7 645 200	2 251 500	9 896 700	9 896 700	-	-	-	-	9 896 700
B. Direction									
1. Direction générale	1 197 400	7 295 900	8 493 300	5 333 600	3 159 700	-	-	-	8 493 300
2. Évaluation et audit	459 400	6 554 800	7 014 200	4 404 700	2 609 500	-	-	-	7 014 200
3. Normes internationales et affaires juridiques	188 200	4 300 800	4 489 000	2 819 000	1 670 000	-	-	-	4 489 000
4. Éthique	223 300	914 800	1 138 100	714 700	423 400	-	-	-	1 138 100
Total, I,B	2 068 300	19 066 300	21 134 600	13 272 000	7 862 600	-	-	-	21 134 600
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	20 994 600	-	20 994 600	20 994 600	-	-	-	-	20 994 600
TOTAL, TITRE I	30 708 100	21 317 800	52 025 900	44 163 300	7 862 600	-	-	-	52 025 900
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME									
A. Programmes									
I ÉDUCATION		51 696 700	51 696 700	51 696 700	-	-	-	-	51 696 700
I.1 Soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'ODD 4	233 961 300		233 961 300	12 679 900	-	-	79 424 800	141 856 600	233 961 300
I.2 Conduire la coordination et l'examen/suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030	22 828 200		22 828 200	3 425 300	-	-	1 233 600	18 169 300	22 828 200
Total, I	256 789 500	51 696 700	308 486 200	67 801 900	-	-	80 658 400	160 025 900	308 486 200
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation									
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	9 195 900		9 195 900	4 048 100	-	-	1 247 800	3 900 000	9 195 900
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)	43 122 100		43 122 100	4 280 200	-	-	5 355 000	33 486 900	43 122 100
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	8 084 200		8 084 200	1 567 400	-	-	533 500	5 983 300	8 084 200
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 717 600		1 717 600	717 600	-	-	-	1 000 000	1 717 600
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 980 900		3 980 900	1 980 900	-	-	-	2 000 000	3 980 900

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire (scénario de 518 M\$) sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 507 M\$, et par des crédits additionnels de 11 M\$ provenant de la réserve du FITOCA.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 732 800		2 732 800	1 732 800	-	-	-	1 000 000	2 732 800
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	3 493 000		3 493 000	493 000	-	-	2 000 000	1 000 000	3 493 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	72 326 500	-	72 326 500	14 820 000	-	-	9 136 300	48 370 200	72 326 500
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	329 116 000	51 696 700	380 812 700	82 621 900	-	-	89 794 700	208 396 100	380 812 700
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES		28 604 300	28 604 300	28 604 300	-	-	-	-	28 604 300
II.1 Mobiliser la science, y compris les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation, ainsi que les connaissances au service du développement durable	32 114 700		32 114 700	2 478 900	-	-	10 779 800	18 856 000	32 114 700
II.2 Faire avancer la science pour une gestion durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et l'action face au changement climatique	19 614 000		19 614 000	2 021 200	-	-	2 059 200	15 533 600	19 614 000
II.3 Améliorer les connaissances et renforcer les capacités à tous les niveaux pour assurer la sécurité de l'eau	32 717 900		32 717 900	4 415 200	-	-	16 393 500	11 909 200	32 717 900
Total, II	84 446 600	28 604 300	113 050 900	37 519 600	-	-	29 232 500	46 298 800	113 050 900
Instituts de l'UNESCO pour la science - Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	54 719 400		54 719 400	819 400	-	-	53 900 000	-	54 719 400
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	54 719 400	-	54 719 400	819 400	-	-	53 900 000	-	54 719 400
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	139 166 000	28 604 300	167 770 300	38 339 000	-	-	83 132 500	46 298 800	167 770 300
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE		8 022 200	8 022 200	8 022 200	-	-	-	-	8 022 200
IOC 1 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	20 235 500		20 235 500	2 659 100	-	-	4 800 000	12 776 400	20 235 500
TOTAL, COI	20 235 500	8 022 200	28 257 700	10 681 300	-	-	4 800 000	12 776 400	28 257 700
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES		19 143 400	19 143 400	19 143 400	-	-	-	-	19 143 400
III.1 Mobiliser les savoirs et intégrer les droits et l'éthique pour promouvoir et réaliser l'inclusion sociale et des sociétés équitables	21 927 100		21 927 100	3 851 400	-	-	7 190 700	10 885 000	21 927 100
III.2 Encourager le dialogue interculturel et mobiliser les jeunes femmes et les jeunes hommes pour édifier des sociétés pacifiques et participatives	20 973 400		20 973 400	2 453 400	-	-	6 105 000	12 415 000	20 973 400
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	42 900 500	19 143 400	62 043 900	25 448 200	-	-	13 295 700	23 300 000	62 043 900

¹ Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire (scénario de 518 M\$) sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 507 M\$, et par des crédits additionnels de 11 M\$ provenant de la réserve du FITOCA.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
IV CULTURE		34 414 900	34 414 900	34 414 900	-				34 414 900
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine pour le dialogue et le développement	47 308 300		47 308 300	6 358 600			31 968 400	8 981 300	47 308 300
IV.2 Promouvoir la créativité, la diversité des expressions culturelles et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour le développement durable	35 565 300		35 565 300	4 806 000			24 374 100	6 385 200	35 565 300
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	82 873 600	34 414 900	117 288 500	45 579 500	-	-	56 342 500	15 366 500	117 288 500
V COMMUNICATION ET INFORMATION		17 571 600	17 571 600	17 571 600	-				17 571 600
V.1 Encourager la liberté d'expression en ligne et hors ligne, promouvoir la sécurité des journalistes dans tous ses aspects, favoriser la diversité des médias et la participation à ces derniers, et soutenir l'indépendance des médias	20 890 500		20 890 500	2 560 500			3 890 000	14 440 000	20 890 500
V.2 Édifier des sociétés du savoir au moyen des TIC en favorisant l'accès universel à l'information et au savoir, ainsi que leur préservation	10 579 200		10 579 200	3 706 200			1 873 000	5 000 000	10 579 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	31 469 700	17 571 600	49 041 300	23 838 300	-	-	5 763 000	19 440 000	49 041 300
Institut de statistique de l'UNESCO	20 963 200		20 963 200	8 122 800	-	-	2 700 000	10 140 400	20 963 200
Gestion des bureaux hors Siège	38 067 100	53 694 400	91 761 500	84 966 800	-	141 800	6 652 900	-	91 761 500
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	-	-	-					-
Total, II.A	704 791 600	213 147 500	917 939 100	319 597 800	-	141 800	262 481 300	335 718 200	917 939 100
B. Services liés au programme									
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	922 500	3 682 500	4 605 000	4 105 000	-	-	-	500 000	4 605 000
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	295 900	1 641 700	1 937 600	1 899 500	-	-	38 100	-	1 937 600
3. Planification stratégique	1 220 600	10 959 000	12 179 600	7 397 300	4 382 300	-	-	400 000	12 179 600
4. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	4 724 700	8 991 100	13 715 800	9 715 800	-	-	4 000 000	-	13 715 800
5. Relations extérieures et information du public	6 217 000	18 597 600	24 814 600	19 464 000	-	2 930 600	-	2 420 000	24 814 600
6. Appui et coordination hors Siège	686 100	1 565 400	2 251 500	2 051 500	-	-	200 000	-	2 251 500
Total, II.B	14 066 800	45 437 300	59 504 100	44 633 100	4 382 300	2 930 600	4 238 100	3 320 000	59 504 100
C. Programme de participation et bourses	11 843 600	1 366 800	13 210 400	13 210 400	-	-	-	-	13 210 400
TOTAL, TITRE II	730 702 000	259 951 600	990 653 600	377 441 300	4 382 300	3 072 400	266 719 400	339 038 200	990 653 600

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire (scénario de 518 M\$) sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 507 M\$, et par des crédits additionnels de 11 M\$ provenant de la réserve du FITOCA.

TITRE	Répartition budget opérationnel/ budget de personnel			Répartition par source de fonds					Total
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire ¹ 518 M\$	Compte spécial pour les frais de gestion	Fonds générateurs de recettes	Contri- butions volontaires	Déficit de financement	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE III – SERVICES INTERNES									
A. Gestion des ressources humaines		13 613 700	13 613 700	7 726 400	5 887 300				13 613 700
1. Élaboration et mise en œuvre du Plan d'action pour la Stratégie de gestion des ressources humaines 2017-2022	462 800		462 800	462 800					462 800
2. Renforcement des capacités du personnel en vue d'atteindre un niveau élevé de performance et l'excellence	644 900		644 900	644 900					644 900
3. Instauration d'un environnement de travail favorable et dynamique	14 803 500		14 803 500	14 803 500					14 803 500
Total, III.A	15 911 200	13 613 700	29 524 900	23 637 600	5 887 300	-	-	-	29 524 900
B. Gestion financière	1 027 400	16 215 300	17 242 700	10 709 700	6 344 600	-	188 400	-	17 242 700
C. Gestion des services de soutien		30 155 700	30 155 700	21 564 700	-	8 591 000	-	-	30 155 700
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	771 900		771 900	771 900	-	-	-	-	771 900
2. Gestion des langues et des documents	12 149 900		12 149 900	1 883 900	-	10 266 000	-	-	12 149 900
3. Gestion des équipements, des conférences et des manifestations culturelles	17 580 600		17 580 600	3 173 900	-	14 406 700	-	-	17 580 600
Total, III.C	30 502 400	30 155 700	60 658 100	27 394 400	-	33 263 700	-	-	60 658 100
D. Infrastructures et opérations TIC	581 400	6 786 200	7 367 600	4 626 700	2 740 900	-		-	7 367 600
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté	1 560 400	12 120 700	13 681 100	9 847 100	-	3 834 000	-	-	13 681 100
TOTAL, TITRE III	49 582 800	78 891 600	128 474 400	76 215 500	14 972 800	37 097 700	188 400	-	128 474 400
TOTAL, TITRES I-III	810 992 900	360 161 000	1 171 153 900	497 820 100	27 217 700	40 170 100	266 907 800	339 038 200	1 171 153 900
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	-	-	-	-					-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 282 100	3 282 100	3 282 100					3 282 100
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	12 186 200		12 186 200	12 186 200					12 186 200
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS	1 886 600	2 825 000	4 711 600	4 711 600					4 711 600
TOTAL, TITRES I-V	825 065 700	366 268 100	1 191 333 800	518 000 000	27 217 700	40 170 100	266 907 800	339 038 200	1 191 333 800

1 Les crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire (scénario de 518 M\$) sont financés par les contributions mises en recouvrement auprès des États membres, pour un montant de 507 M\$, et par des crédits additionnels de 11 M\$ provenant de la réserve du FITOCA.

Annexe II – Tableau récapitulatif des postes établis pour le budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

Tableau 1 Postes établis par classe

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
					Postes	Coûts					Postes	Coûts		
						\$						\$		
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION														
A. Organes directeurs	-	1	2	6	9	2 251 500	-	-	-	-	-	-	9	2 251 500
B. Direction	2	3	44	14,5	63,5	19 066 300	-	-	-	-	-	-	63,5	19 066 300
TOTAL, TITRE I	2	4	46	20,5	72,5	21 317 800	-	-	-	-	-	-	72,5	21 317 800
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME														
A. Programmes														
Secteur de l'éducation (ED)	1	4	53	30	88	23 171 300	1	67	34	10	112	28 525 400	200	51 696 700
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	1	3	41	22	67	18 048 100	-	26	15,5	2	43,5	10 556 200	110,5	28 604 300
Commission océanographique intergouvernementale (COI)	1	-	13	5	19	5 614 400	-	6	2,5	-	8,5	2 407 800	27,5	8 022 200
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	1	2	32	14	49	13 531 900	-	17	1	-	18	5 611 500	67	19 143 400
Secteur de la culture (CLT)	1	3	54	35	93	23 460 200	-	25	23	1	49	10 954 700	142	34 414 900
Secteur de la communication et de l'information (CI)	1	2	26	16	45	11 856 600	-	11	18	1	30	5 715 000	75	17 571 600
Gestion des bureaux hors Siège	-	-	3	2	5	1 187 400	31	63	9	281	384	52 507 000	389	53 694 400
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Services liés au programme														
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	1	1	5	5	12	3 297 900	-	1	-	1	2	384 600	14	3 682 500
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	-	1	3	1	5	1 641 700	-	-	-	-	-	-	5	1 641 700
Planification stratégique (BSP)	-	2	22	8	32	10 959 000	-	-	-	-	-	-	32	10 959 000
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	-	0,5	27	10	37,5	8 991 100	-	-	-	-	-	-	37,5	8 991 100
Relations extérieures et information du public (ERI)	1	2	38	31	72	17 576 900	-	3	-	-	3	1 020 700	75	18 597 600
Appui et coordination hors Siège (FSC)	-	1	3	1	5	1 565 400	-	-	-	-	-	-	5	1 565 400
C. Programme de participation et bourses	-	-	1	6	7	1 366 800	-	-	-	-	-	-	7	1 366 800
TOTAL, TITRE II	8	21,5	321	186	536,5	142 268 700	32	219	103	296	650	117 682 900	1 186,5	259 951 600

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
	DG/ DDG ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
					Postes	Coûts					Postes	Coûts		
						\$						\$		\$
TITRE III - SERVICES INTERNES														
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	-	1	27	31,5	59,5	13 613 700	-	-	-	-	-	-	59,5	13 613 700
B. Gestion financière (BFM)	-	1	31	33	65	16 215 300	-	-	-	-	-	-	65	16 215 300
C. Gestion des services de soutien (MSS)	-	2	38	106	146	30 155 700	-	-	-	-	-	-	146	30 155 700
D. Infrastructure et opérations TIC (IOP)	-	0,5	11	21	32,5	6 786 200	-	-	-	-	-	-	32,5	6 786 200
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté (SEC)	-	-	3	82	85	12 120 700	-	-	-	-	-	-	85	12 120 700
TOTAL, TITRE III	-	4,5	110	273,5	388	78 891 600	-	-	-	-	-	-	388	78 891 600
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I-III	10	30	477	480	997	242 478 100	32	219	103	296	650	117 682 900	1 647	360 161 000

Annexe II – Tableau récapitulatif des postes établis pour le budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$ (Plan de dépenses)

Tableau 2 Postes établis hors Siège, par région et par classe

Grand programme/Secteur/Unité	Région / Nombre de postes hors Siège																				Total, hors Siège
	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	
GP I -ED ⁽¹⁾	-	33	2	35	1	16	1	18	-	28	5	33	-	5	-	5	-	19	2	21	112
GP II - SC ⁽¹⁾	-	15	-	15	-	6	1	7	-	11,5	1	12,5	-	2	-	2	-	7	-	7	43,5
COI	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5	-	3	-	3	-	2	-	2	8,5
GP III - SHS	-	5	-	5	-	3	-	3	-	6	-	6	-	-	-	-	-	4	-	4	18
GP IV - CLT	-	21	-	21	-	6	-	6	-	13	1	14	-	1	-	1	-	7	-	7	49
GP V - CI	-	11	-	11	-	4	1	5	-	8	-	8	-	-	-	-	-	6	-	6	30
Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés	6	27	94	127	5	13	43	61	9	16,5	78	103,5	4	2	7	13	7	13,5	59	79,5	384
Total, Titre II.A⁽²⁾	6	113	96	215	6	48	46	100	9	85,5	85	179,5	4	13	7	24	7	58,5	61	126,5	645
Titre II.B																					
AFR	-	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
ERI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	2	-	-	-	-	3
Total, Décentralisation	6	114	97	217	6	48	46	100	9	86,5	85	180,5	4	15	7	26	7	59	61	127	650
%⁽³⁾				33,4%				15,4%				27,8%				4,0%				19,5%	100%

(1) Sauf instituts de l'UNESCO.

(2) Sauf ISU.

(3) Ce pourcentage indique la part relative de chaque région dans le dispositif hors Siège de l'UNESCO en termes de nombre de postes établis hors Siège.

Annexe III - Récapitulatif des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire par principaux postes de dépenses

Budget intégré sur la base des crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$

Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2018-2019
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 251 500	-	1 000 000	-	900 000	15 000	3 000 000	1 544 200	-	1 117 900	68 100	9 896 700
B. Direction	11 203 700	-	20 000	-	60 000	1 128 000	107 400	20 000	16 000	644 900	72 000	13 272 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	-	162 000	-	6 148 100	11 637 000	2 827 500	220 000	20 994 600
TOTAL, TITRE I	13 455 200	-	1 020 000	-	960 000	1 305 000	3 107 400	7 712 300	11 653 000	4 590 300	360 100	44 163 300
TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	96 869 900	116 277 600	12 389 800	-	4 736 300	8 114 500	12 060 900	15 467 200	27 761 600	25 172 800	747 200	319 597 800
B. Services liés au programme	39 487 700	1 405 300	361 800	-	131 000	656 700	412 500	703 100	123 000	1 242 900	109 100	44 633 100
C. Programme de participation et bourses	1 366 800	-	20 000	-	-	20 000	20 000	20 000	11 711 500	52 100	-	13 210 400
TOTAL, TITRE II	137 724 400	117 682 900	12 771 600	-	4 867 300	8 791 200	12 493 400	16 190 300	39 596 100	26 467 800	856 300	377 441 300
TITRE III - SERVICES INTERNES												
A. Gestion des ressources humaines	7 726 400	-	144 000	11 100 000	-	119 000	175 000	3 447 700	444 400	466 100	15 000	23 637 600
B. Gestion financière	9 870 700	-	10 000	-	-	25 000	25 000	141 000	75 500	562 500	-	10 709 700
C. Gestion des services de soutien	21 564 700	-	30 000	-	40 000	40 000	40 000	1 170 000	40 000	4 409 700	60 000	27 394 400
D. Infrastructures et opérations TIC	4 045 300	-	10 000	-	-	12 000	50 000	298 000	5 000	206 400	-	4 626 700
E. Gestion de la sécurité et de la sûreté	8 286 700	-	191 700	-	-	50 000	-	480 000	30 000	620 100	188 600	9 847 100
TOTAL, TITRE III	51 493 800	-	385 700	11 100 000	40 000	246 000	290 000	5 536 700	594 900	6 264 800	263 600	76 215 500
TOTAL, TITRES I-III	202 673 400	117 682 900	14 177 300	11 100 000	5 867 300	10 342 200	15 890 800	29 439 300	51 844 000	37 322 900	1 480 000	497 820 100
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 076 400	1 205 700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 282 100
TITRE IV - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE												
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 186 200	12 186 200
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS ET IMPRÉVUS												
	1 787 200	1 037 800	-	-	-	-	-	-	-	-	1 886 600	4 711 600
TOTAL, TITRES I-V	206 537 000	119 926 400	14 177 300	11 100 000	5 867 300	10 342 200	15 890 800	29 439 300	51 844 000	37 322 900	15 552 800	518 000 000

Annexe IV – Récapitulatif des fonds générateurs de recettes

À SUIVRE

Annexe IV – (SUITE)

À SUIVRE

Annexe V – Plan d'évaluation du 39 C/5 (2018-2021)

Le Plan d'évaluation du 39 C/5 résulte d'une prise en compte équilibrée des priorités d'évaluation telles qu'elles ressortent de la Stratégie à moyen terme (37 C/4) et de la politique d'évaluation de l'UNESCO. Il couvre les principales composantes ci-après du champ de l'évaluation : (a) les évaluations des programmes, y compris des sujets transversaux ; (b) l'assurance qualité des évaluations au sein du système UNESCO ; (c) les rapports statutaires. Le plan d'évaluation ci-après est fourni à titre indicatif dans la mesure où il sera régulièrement ajusté pour tenir compte de l'évolution des besoins et des priorités, des demandes spécifiques des organes directeurs et/ou des donateurs en matière d'évaluation, etc.

Le plan d'évaluation vise à assurer l'évaluation complète de tous les domaines couverts par les résultats escomptés du C/5 au cours du cycle de programmation quadriennal. Ce faisant, les évaluations menées à bien fourniront à la direction, aux organes directeurs et au personnel de programme une base de données factuelles plus solide sur les résultats de chaque grand programme. Les conclusions et recommandations fondées sur des données factuelles qui ressortiront des évaluations constitueront une contribution essentielle au Rapport stratégique sur les résultats (SRR), lequel vise, entre autres, à formuler des propositions concernant les possibilités d'amélioration, de réorientation et d'adaptation des programmes.

Champ de l'évaluation	2018-2019	2020-2021
Programmes	Au moins une évaluation d'importance stratégique par domaine couvert par les résultats escomptés des cinq grands programmes au cours du cycle de programmation quadriennal (soit environ 10 évaluations de programme par cycle biennal)	
	Au moins une évaluation transversale d'importance stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Sujets à déterminer 	Au moins une évaluation transversale d'importance stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Sujets à déterminer
Assurance qualité et appui au système d'évaluation décentralisé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique au réseau des points focaux pour l'évaluation et actualisation des principes directeurs en matière d'évaluation 	
Rapports statutaires	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel d'IOS et rapport périodique sur les évaluations achevées • Examen synthétique des évaluations achevées 	



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

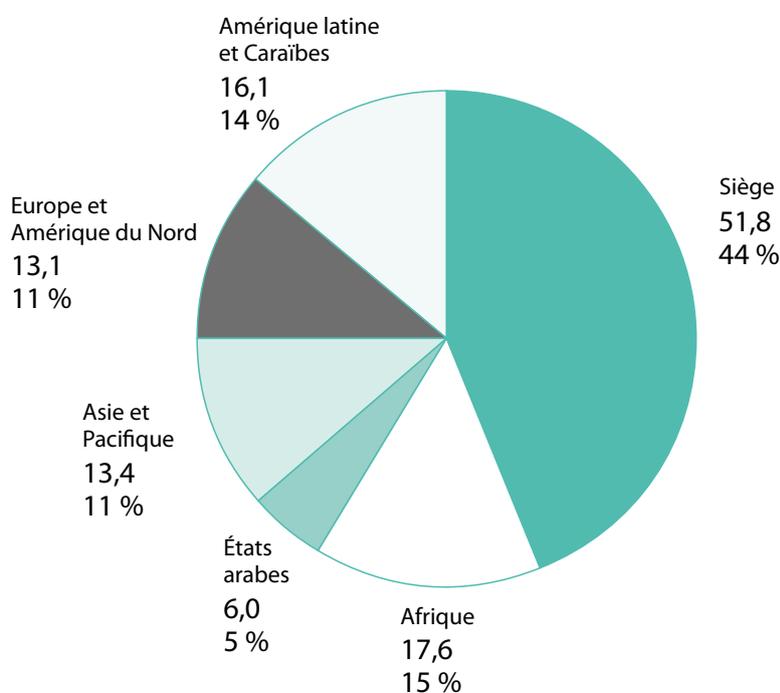
39 C/5 Approuvé Version préliminaire

CORRIGENDUM

Dans le Titre II.A, corrigendum aux tableaux concernant le budget du grand programme II – Sciences exactes et naturelles

Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège, sauf CIPT (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 595,2 M\$)

en M\$



Répartition du total des ressources (budget de personnel et budget opérationnel) par région et au Siège, sauf CIPT (Crédits budgétaires ouverts au titre du Programme ordinaire de 518 M\$)

en M\$

